This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 49949 5

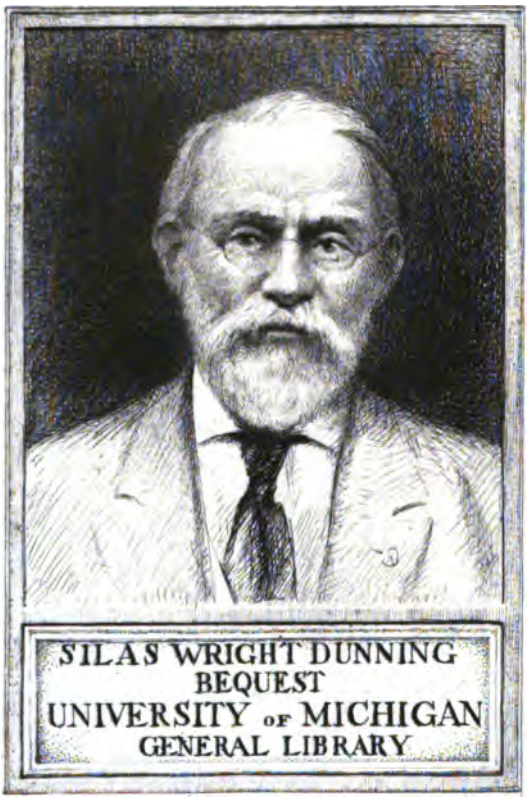
SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
611
.B841
K4

REVUE
de Bretagne

8e Série. — 11e Année
JANVIER FÉVRIER 1911. Tome XLV

Breiz da virviken !

REVUE de Bretagne

REVUE *de Bretagne et de Vendée* — REVUE *Historique de l'Ouest*

RÉUNIES

REVUE MENSUELLE

Mis de L'ESTOURBEILLON, *Directeur*

Cte RENÉ DE LAIGUE, *Rédacteur en chef*

MM. Le Vte CHARLES DE CALAN, Secrétaire régional pour l'Ille-et-Vilaine. — RENÉ BLANCHARD pour la Loire-Inférieure. — Le Chanoine PEYRON, pour le Finistère. — AVENEAU DE LA GRANCIÈRE, pour le Morbihan. — ALAIN RAISON DU CLEUZIOU, pour les Côtes-du-Nord. — OLIVIER DE GOURCUFF, pour Paris.

VANNES
LAFOLYE FRERES
ÉDITEURS
2, Place des Lices

PARIS
HONORE CHAMPION
LIBRAIRE-ÉDITEUR
5, Quai Malaquais

MDCCCXI

S'adresser pour la RÉDACTION et l'envoi des manuscrits à M. le Cte RENÉ DE LAIGUE, au château de Bahurel, par Redon ; pour l'ADMINISTRATION, MM. LAFOLYE frères, place des Lices, Vannes

Dunning
Nijhoff
8-20-30
13603

ARMORICAINS ET BRETONS

CHAPITRE VII

(Suite) (1)

Si, comme nous venons de le voir, saint Gildas qualifie si durement (2) les guerriers bretons qui, restant dans l'île, ne lui semblent pas avoir fait tout leur devoir contre les envahisseurs de leur patrie, à plus forte raison, ceux, peu nombreux, il est vrai, qui s'y sont soustraits en émigrant sur le continent, méritaient-ils cette épithète, laquelle, toutefois, dans la circonstance, signifie non pas des hommes vils ou méprisables, mais des hommes manquant de courage militaire ou de force morale.

Indépendamment de cette catégorie d'émigrés provenant de la partie combattante de la nation bretonne, il débarqua également dans la Péninsule armoricaine d'autres fugitifs appartenant aux classes commerçantes et agricoles, et parmi eux de riches insulaires qui, pour sauver les débris de leur fortune, vinrent en Armorique, où ils s'établirent avec leurs familles dans des terres achetées aux indigènes.

Il y avait, enfin, une troisième catégorie d'émigrés, les moines et les missionnaires dont nous nous occuperons spécialement dans le chapitre suivant.

(1) Voir la *Revue* d'avril 1910. — Errata : Page 191, note 1, et page 192, note 1, au lieu de : J. Loth. Les mots latins dans les langues *britaniques*; lire : J. Loth. Les mots latins dans les langues *brittoniques*.

(2) *Desidiosorum ignavia* que M. de la Borderie traduit par la *couardise des lâches*.

Non tam fortissimorum militum enuntiare statui virtutem quam desidiosorum ignaviam (Gildas, *De excidio Britanniæ*).

Quant au terme *fuyards*, c'est le mot technique dont il est fait usage, en parlant de troupes qui se débandent et fuient devant l'ennemi.

Le mot *fugitifs* désigne ici les émigrés *non-combattants*, y compris, bien entendu, les vieillards, les femmes et les enfants (A. T.).

CHAPITRE VIII

On est étonné, quand on parcourt l'histoire de Bretagne des Ve et VIe siècles du grand nombre de moines qui, pendant cette période, débarquèrent dans la Péninsule armoricaine. Ce n'est pas seulement isolément qu'ils viennent dans cette terre hospitalière, mais par troupes et même par troupes nombreuses « avec leurs amis, leurs clients, leurs serviteurs ». Le moment semble bien mal choisi pour un pareil exode. C'est, en effet, quand leur pays, envahi par de féroces barbares, subit tous les maux d'une cruelle invasion, qu'ils le quittent pour se transporter dans une contrée plus calme, où ils pourront vaquer sans crainte aux pieux exercices de la religion. Leur devoir semblait tout tracé : c'était de rester auprès de leurs compatriotes malheureux pour partager leur sort et les aider à supporter leurs misères.

Mais il est à remarquer que beaucoup de ces religieux venaient de la Cambrie où l'ennemi ne fit que de rares incursions toujours repoussées ; d'autre part, et « sur l'exemple et l'exhor- « tation d'Iltud, écrit M. de la Borderie (1), grand nombre de « monastères surgirent en Grande-Bretagne dans toutes les con- « trées non encore occupées par les Saxons ». On ne voit pas, en effet, dans les Vies des Saints de Bretagne que ces pieux personnages aient eu personnellement beaucoup à souffrir des invasions saxonnes. A part saint Gildas qui fut non-seulement témoin mais encore victime des atrocités commises par les envahisseurs, et saint Budoc que la persécution des Saxons, nous dit Dom Lobineau, avait banni de son pays, à part ces deux saints et probablement quelques autres encore qui eurent à subir les mauvais traitements des Barbares germains, la plupart des moines et des missionnaires venus d'Outre-mer en Gaule semblent avoir pu gagner sans encombre la Péninsule armoricaine où ils étaient généralement bien accueillis par les princes et le peuple. Ce qui les attirait en Armorique, ce n'était pas tant l'amour de la solitude que l'esprit d'évangélisation qui leur faisait un devoir impérieux de se consacrer au salut de leurs semblables. C'était d'ailleurs le pays où leurs malheureux compa-

(1) *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 276.

triotes trouvaient le refuge le plus assuré contre les coups de la Fortune, et dont les habitants, la plupart païens, avaient le plus besoin d'une religion éclairée et d'une civilisation qui en fît des êtres plus policés.

Ces missionnaires savaient d'ailleurs qu'en allant dans une terre étrangère porter la bonne parole, ils ne laissaient pas sans secours leurs infortunés concitoyens. Car, malgré l'aigre réprimande (*acris correctio in clerum*) adressée au clergé breton par saint Gildas, il ne manquait pas en Grande-Bretagne de bons prêtres ni de moines dévoués, prêts à se sacrifier pour leurs semblables (1). Si leurs noms et le récit de leurs souffrances ne sont pas parvenus jusqu'à nous, c'est que les guerres et les persécutions au milieu desquelles ils vivaient, ne laissaient ni le loisir ni la possibilité de rédiger des écrits, qui sans doute auraient disparu dans les flammes des incendies ou sous les décombres des édifices.

Nous savons cependant que les prêtres insulaires furent à la hauteur de leur mission et que là où il y avait de mortels dangers à courir, leur présence ne fit jamais défaut. David Hume, philosophe et historien anglais du XVIIIe siècle, écrivant d'après les chroniqueurs bretons et saxons, nous dit que « les demeures « privées et les édifices publics des Bretons furent réduits en « cendres, et les prêtres égorgés au pied des autels par les « Saxons idolâtres. Les évêques et les nobles partagèrent le sort « du peuple, et les populations se réfugiant dans les montagnes « et les déserts étaient arrêtées dans leur fuite et massacrées « en tas. » Le récit du philosophe anglais ne diffère pas de celui de l'historien John Richard Green que nous avons donné plus haut (ch. IV). Dans la Cambrie, les Saxons immolèrent à la bataille de Cairlion deux cents moines bretons du monastère de Bangôr,

(1) Dans son ouvrage *Les Bretons insulaires et les Anglo-Saxons du Ve au VIIe siècle*, M. de la Borderie nous montre (p. 60-61) saint Télo, évêque de Landaff, contribuant par son ascendant et par la confiance que ses prières surent inspirer à l'armée bretonne à la victoire remportée sur les Saxons par Idon, roi du pays de Gwent (527). C'est également (page 91) grâce au concours énergique du clergé, que Gourvodu, roi d'Ergyng, fit éprouver aux Saxons une sanglante défaite sur les rives de la Wye, affluent de la Saverne (553). Les petits royaumes de Gwent et d'Ergyng étaient situés en Cambrie dont on connaît la résistance opiniâtre à l'invasion saxonne.

Les deux faits rapportés ci-dessus sont tirés du *Liber Landavensis* (chronique de Landaff).

ce qui fit donner à cette bataille le nom de « la Journée où les « saints furent égorgés » (607).

Les missionnaires bretons et cambriens, sachant qu'ils laissaient derrière eux des prêtres et des religieux dévoués corps et âme à leurs concitoyens, pouvaient donc, en toute tranquillité, se rendre en Armorique, afin d'évangéliser les populations de cette terre généreuse. Ils n'ignoraient pas qu'un peuple nombreux était prêt à les écouter, et que la communauté du langage parlé des deux côtés de l'océan britannique (*oceanus britannicus*) les aiderait puissamment dans les efforts qu'ils auraient à faire et les fatigues qu'il leur faudrait endurer pour convertir les païens dont se composait la plus grande partie de la population.

M. de la Borderie essaye de prouver qu'au Ve siècle la Péninsule armoricaine était à peu près dépeuplée; les Vies des Saints de Bretagne nous montrent au contraire de nombreuses populations se presser sur les pas des moines bretons pour recueillir leurs paroles, écouter leurs exhortations et bénéficier des services de toute sorte (bons conseils, guérisons et secours matériels) que ces religieux aimaient à rendre dans leurs pérégrinations à travers le pays et dans les solitudes où ils s'étaient retirés et où ils ne demeuraient pas longtemps cachés. Les retraites des anachorètes étaient, en effet, à tout moment troublés non-seulement par les visites de leurs disciples et celles plus intéressées des gens des environs, mais encore par les chasses des princes du pays.

Les mêmes Vies des Saints bretons nous montrent des passeurs aux bords des rivières, des gardiens de pêcheries et de viviers, de nombreux laboureurs dans les champs, des bergers et des porchers sur les collines ou dans les forêts, des promeneurs et des marchands dans les ports de mer, des négociants allant eux-mêmes vendre leurs denrées des deux côtes de « l'Océan », des navires à l'ancre, d'autres arrivant ou partant, des fabricants de bière et de cidre, des charrons faisant non-seulement des chariots et des charrettes pour le commerce et le transport des voyageurs et des marchandises, mais encore des voitures de luxe pour les grands personnages, tous les corps de métiers jusqu'à des lingères, des rois entourés de seigneurs, de grandes affluences de peuple se rendant à des cérémonies religieuses ou à des fêtes profanes, et tout cela dès les premiers temps des émigrations, et même sur des côtes où il n'était encore

débarqué aucun exilé, par conséquent à une époque où les émigrés n'avaient pu contribuer à l'accroissement ni à l'éducation des populations. Dom Lobineau nous dit, dans la vie de saint Vougay, un des premiers saints débarqués en Armorique que « la trop « grande affluence du peuple l'obligea à abandonner l'ermitage « qu'il avait bâti à une demi-lieue de la ville de Penmark et à « se retirer ailleurs. » Le même désagrément, dont beaucoup d'autres ermites d'Armorique furent les victimes, arriva dans la presqu'île de Rhuis à Saint-Gildas dont les bienfaits avaient attiré « une infinité de malades », et qui, trouvant le lieu trop « fréquenté, se retira sous un rocher au bord de la rivière de « Blavet » où d'ailleurs les mêmes épreuves l'attendaient. Dom Lobineau ajoute, en effet, « qu'il y vint en foule une infinité « d'affligés qui recouraient à sa charité et qu'il ne pouvait re- « buter ». Quant à saint Briac, abbé du monastère de Bourbriac, « fatigué des importunités continuelles d'une infinité de malades « qui venaient incessamment lui demander des miracles, et ne « lui laissaient presque aucun moment libre pour vaquer à la contemplation », il n'hésita pas, afin de se soustraire à tous ces ennuis, à s'enfuir jusqu'à Rome.

Le grand nombre de malades et d'infirmes qui accouraient autour des saints Bretons dès leur débarquement sur les côtes armoricaines, est donc encore une preuve que le pays n'était pas aussi dépeuplé qu'on nous le dit, mais que sa population était, au contraire, assez dense. On ne s'expliquerait pas, en effet, une pareille affluence d'invalides dans un pays désert, ou ne contenant que de rares habitants retournés, suivant certains auteurs, à l'état sauvage. Or, l'état sauvage ne comporte généralement que des individus sains et vigoureux, les faibles et les invalides ne tardant pas à succomber aux fatigues et aux rigueurs d'une vie dure et nomade. On peut croire, il est vrai, que parmi la clientèle des saints il se trouvait un certain nombre d'émigrés qui se mêlaient à la foule des indigènes ; mais dans les endroits où ils n'avaient pas encore paru, les malades et les infirmes ne pouvaient être que des Armoricains.

Voici ce que, d'après les légendaires, nous dit le docteur Halléguen, au sujet du peuple armoricain et de son degré de civilisation, à l'époque de l'arrivée des missionnaires bretons : « Ceux-ci (les légendaires), plus instruits et plus justes que ne « croient ceux qui ont le tort de ne leur accorder aucune con-

« fiance, ceux-ci vous parlent de l'Armorique comme d'un pays « civilisé, où il y a des villes, des ports, des routes, des sei- « gneurs, du peuple, des châteaux, de la corruption aussi, insé- « parable de la civilisation et même de l'humanité. Quand ils « disent que leurs héros se retirent *in desertum locum*, ils in- « diquent plutôt un lieu écarté, loin du tumulte du monde et de « la dissipation, qu'un véritable désert (1) ».

Si les hagiographes nous donnent de nombreux détails sur la vie religieuse et civile en Armorique, s'ils nous font même d'intéressants récits sur les dissensions des princes brito-armoricains entre eux, et sur les guerres intestines qui ensanglantèrent cette péninsule, ils sont, par contre, à peu près muets sur les grandes luttes nationales entre les Bretons et les Anglo-Saxons en Grande-Bretagne et entre les Armoricains et les Francs en Gaule.

La lecture des Vies des Saints de Bretagne laisse, en somme, dès l'arrivée des premiers groupes d'émigrés, l'impression d'un pays non-seulement peuplé depuis longtemps, mais encore aussi bien organisé que l'époque et les circonstances le permettaient, et n'ayant plus qu'un progrès à faire pour se mettre au niveau des états voisins : sa conversion au Christianisme. Ce progrès, les moines et les évêques de Grande-Bretagne le réalisèrent; mais il ne fut guère achevé que vers la fin du sixième siècle, tandis que l'organisation civile et militaire, inaugurée dès le quatrième siècle par les légionnaires bretons fixés comme colons en Armorique, s'était développée, dans le courant du Ve siècle, par la transformation progressive des colonies militaires en principautés indépendantes.

Tout cela ne s'harmonise guère avec la description que M. de la Borderie nous fait de l'état lamentable où se trouvait la Péninsule armoricaine, dès les premiers temps de l'arrivée des émigrants. Après nous avoir dit que les émigrations bretonnes s'accomplirent sans concert préalable, par bandes successives assez peu nombreuses et isolées les unes des autres, cet historien ajoute : « Ces bandes, les premières surtout, en débarquant « sur le littoral armoricain, trouvèrent la péninsule aux trois « quarts vide, couverte de forêts, de landes et de halliers, « grandes steppes incultes sans maîtres, abandonnées au pre-

(1) Docteur Halléguen, *Les Celtes, les Armoricains, les Bretons*, p. 14.

« mier occupant. De puissance publique, après les ravages, les « tueries, les incendies des barbares, il n'y en avait plus. Chaque « bande s'arrêta dans le premier canton qui lui plut et s'y installa « tranquillement, sous l'unique autorité du guerrier chef de « l'émigration, sous la direction religieuse des prêtres ou des « moines qui l'avaient suivie dans son exil. Chaque bande forma « ainsi dans le principe une petite colonie indépendante, jouis- « sant au double point de vue civil et religieux d'une complète « autonomie. Voyons la chose en action (1) ».

Si, suivant ce conseil, nous voyons la chose en action, nous assistons à un spectacle absolument différent de celui décrit par l'auteur, et cela en puisant pour le Léon, à la même source que lui : la *Vita sancti Pauli Aureliani* écrite en 884 par Wormonoc, moine de l'abbaye de Landévennec. Au lieu de grands espaces incultes et sans maîtres, abandonnés au premier occupant, nous voyons un pays bien cultivé, d'un aspect agréable et habité par une population active et industrieuse, mais presque toute entière livrée à l'idolâtrie. La puissance publique, loin de faire défaut, paraît assise de longue date dans la région et est représentée, au moment de l'arrivée de saint Pol, par un prince sage et pacifique qui se repose des soucis du gouvernement par des travaux littéraires dénotant une certaine culture. Les émigrants se gardent bien d'ailleurs de s'installer dans le premier canton venu ; ils n'ont pas tardé à s'apercevoir non-seulement que ce n'était pas un pays de sauvages, mais encore qu'il était suffisamment organisé pour qu'un étranger ne pût s'y établir, même dans les lieux les plus retirés, sans l'autorisation du prince. Quant au guerrier, chef de la bande émigrée on n'en voit ici aucune trace ; la troupe conduite par saint Pol était au contraire composée d'éléments très pacifiques : douze prêtres ses confrères, et quelques parents et amis du saint accompagnés de leurs serviteurs. Voilà ce que nous montre la vie de saint Paul-Aurélien (2), rédigée au IXe siècle par le moine Wormonoc, qui probablement, comme nous le dit Dom François Plaine, utilisa un travail précédent, œuvre d'un des nombreux disciples du saint évêque.

Débarqué à Ouessant, vers 512, d'après M. de la Borderie,

(1) A. de la Borderie, *Histoire de Bretagne*. t. I, p. 280.

(2) Connu aujourd'hui sous le nom de saint Pol de Léon.

saint Pol ne fit dans cette île qu'un séjour d'environ six mois. Une nuit, pendant son sommeil, nous dit son biographe, un ange lui apparut et lui tint ce langage : « Le roi du ciel et de la terre « m'envoie vers toi à travers les airs pour te porter ses ordres. « Que fais-tu ici ? et pourquoi t'attardes-tu dans cette terre « étroite entourée de tous côtés par les flots de la mer ? Ce n'est « pas pour te reposer que tu es venu dans ces lieux. Une autre « terre t'attend toute joyeuse et te désire avec impatience. Là « habite un peuple nombreux que tu dois instruire dans la vérité « et amener à la foi ; par toi il sera sauvé et glorifié dans ce « monde et pour l'éternité..... Sors d'ici, ne t'y attarde pas, Dieu « est avec toi. Il te conduira dans un lieu qu'il a lui-même pré- « paré pour toi et où tu reposeras un jour... (1) »

Ainsi saint Pol était attendu par un *peuple nombreux* qui ne venait évidemment pas de la Grande-Bretagne, laquelle n'envoyait dans la Péninsule armoricaine que des bandes éparses de fugitifs expulsés de leur pays par les invasions saxonnes. De plus, comme la population dont parle Warmonoc était païenne, il ne peut être question ici des émigrés bretons qui étaient chrétiens. Ce peuple appartenait à l'importante cité des Osismiens et occupait tout le nord-ouest du département actuel du Finistère. C'est précisément la partie de la péninsule que M. de la Borderie nous représente comme une des plus sauvages et des plus désertes, toute couverte d'épaisses forêts et n'ayant guère pour habitants que des bêtes féroces (*Hist. de Bretagne*, pages 258-260).

Mais cette désolation n'est qu'imaginaire. Il y avait bien, il est vrai, par-ci par là, en dehors de la forêt de Brécilien, quelques solitudes qui étaient les endroits recherchés de préférence par les moines insulaires et qui leur rappelaient les déserts de leur pays peut-être encore moins peuplé que l'Armorique (2). Mais

(1) Ipse regnator cœli et terræ me tibi claro demittit olympo, et me tibi talia per auras deferre mandata jubat : Quid hic struis? aut quid in tam arcto terræ spatio marimis undique fluctibus pulsato, otia teris ? Non hic tibi quiescendi locus. Alia tellus te lætum lætabunda expectat. Est enim in illa terra populus multus per te docendus, per te crediturus, per te salvandus, per te amodo et in sempiternum glorificandus . . . . . Exinde hinc, ne moreris : Dominus tecum est. Ipse te ad locum tibi ab ipso præparatum in quo quiescere debeas, ductor prævius perducet. Tantum abhinc abeas. (Wormonoc, *Vita sancti Pauli episcopi leonensis in Britannia minori*, Ch. XLI, 26.

(2) Voici ce que nous dit M. de la Borderie parlant de S. Samson, au sujet des solitudes de l'île de Bretagne : « Puis prenant (S. Samson) avec lui Ammon

ces solitudes existent dans tous les pays, même les plus civilisés et les plus populeux, et encore aujourd'hui dans le Finistère dont la population dépasse sensiblement la moyenne de la France (102 habitants par kilomètre carré contre 73), il ne serait pas difficile de trouver des endroits écartés où de pieux ermites pourraient passer leur vie dans la contemplation.

La côte où débarqua saint Pol était loin d'être déserte, elle faisait partie du pays d'Ach (*pagus Achmensis*) qui correspond à peu près à l'arrondissement de Brest. La première localité importante que le moine Cambrien rencontra sur sa route et qui était à peu de distance du littoral, fut *Telmedovia* (aujourd'hui Ploudalmézeau). Après un court séjour dans ce lieu où il laissa quelques-uns de ses moines, saint Pol, sur un nouvel avertissement du ciel, résolut de se rendre auprès du prince qui gouver-

« son père, cet abbé hibernois, et un moine de Lan-Iltud qui l'avait suivi, « tous quatre s'enfoncèrent dans un immense désert (*vastissimum eremum*) « semé de rochers et de forêts qui avoisinait la Saverne, et près de ce fleuve ils « découvrirent les restes d'une petite enceinte fortifiée (*castellum delicatum*) « où avec quelques branchages coupés dans la forêt, ils se firent des huttes et « s'établirent. Mais Samson voulait mieux, il lui fallait une caverne sous un « rocher. A force de chercher dans cette forêt, il en trouva une où il s'enferma « tout seul, venant seulement chaque dimanche visiter ses compagnons et leur « dire la messe. Pour inaugurer cette précieuse caverne, il vécut pendant huit « jours avec un peu de pain sec et sans boire, car sa grotte n'avait point d'eau, « mais plus tard il y trouva une source.

« Samson s'était si bien caché dans ce désert qu'on avait perdu sa trace, on « ne savait où il était. Il vécut longtemps ainsi dans une solitude complète sans « être troublé. Cette absence prolongée finit par inspirer à ses compatriotes « beaucoup d'inquiétude, on craignait sa mort; c'était pour toute la Cambrie « méridionale une cruelle anxiété. Le synode ecclésiastique de cette province « s'étant assemblé ordonna une battue générale pour retrouver le fugitif. On « finit par découvrir sa cachette..... » A. de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, T. I, p. 416, 417).

Le lecteur est prié de vouloir bien substituer la note ci-dessous à celle qui figure à la page 198 de la *Revue de Bretagne*, mois d'avril 1910 :

(1) M. de la Borderie place ces événements en 490 ; il est plus probable qu'ils eurent lieu vers la fin du règne de Clovis mort en 511, l'évangélisation de l'Armorique n'ayant guère commencé que vers 460, et la conversion de ce pays au christianisme ayant dû demander un demi-siècle au moins pour parvenir au point indiqué par Procope. D'ailleurs Clovis ne s'étant converti qu'en 496, les Francs qui, à son exemple, embrassèrent le catholicisme, ne pouvaient être chrétiens, en 490. (A. T.).

nait cette contrée et qu'il désirait ardemment connaître. Bien que décidé à fuir les hommes et à se retirer du monde pour se consacrer tout à fait à Dieu, il n'en étudiait pas moins les lois et les mœurs du pays où devait s'écouler toute sa vie (1). Mais son esprit de charité et son zèle pour la conversion des âmes étaient plus forts que son amour de la solitude. Aussi, malgré son désir d'arriver le plus tôt possible auprès du prince afin de lui demander pour ses compagnons et pour lui un lieu de refuge, il ne voyageait qu'à petites journées, s'attardant dans les endroits où il sentait que ses services étaient le plus utiles aux populations. Sa route n'était pas toujours facile, les païens lui dressaient des pièges, et ce n'était pas sans dangers qu'il se dirigeait vers le but de son voyage. « L'antique ennemi du genre humain, dit son bio-« graphe Wormonoc, toujours prêt à dresser des embûches à « ceux qui consacrent leur vie à faire le bien, lui suscitait à l'im-« proviste des difficultés, de façon à empêcher l'œuvre de salut « qu'il s'était donné pour mission d'accomplir (2). » Ces obstacles entravèrent beaucoup sa marche et ce ne fut pas avant deux ou trois années de fatigues et d'efforts qu'il arriva avec sa petite bande non loin de Castel-Paol, vers 517 (3).

C'est dans ces parages que saint Pol rencontra un porcher dont l'aspect modeste et franc attira son attention. Toujours désireux de s'instruire, l'apôtre breton se renseigna auprès de ce berger sur le souverain de la contrée et le questionna également sur les lois du pays ; puis il le pria de lui indiquer un lieu retiré où il pût servir Dieu, à l'abri du regard des hommes (4).

Si saint Pol insistait tant pour connaître les lois et le prince qui régissaient le pays, c'est qu'il y avait reconnu l'existence d'une puissance publique dont il devait se préoccuper et le fonctionne-

(1) Post non longum temporis, iterum monitus ab angelo Domini, destinavit in animo illius regionis ad quam venerat, ducem ac principem, sicubi invenire posset, visitare, quibus moribus, quibusque legibus patria potiretur, investigare, et locum aliquanto secretiorem invenire in quo a contuberniis mundialium hominum sequestratus, expeditius atque instantius uni Deo posset insistere, priore loco aliquibus ex suis derelicto (Wormonoc, *Vita S. Pauli*, Ch. XIV, 40).

(2) Sed antiquus humani generis hostis bonæ actionis fabricatoribus semper parans inferre dispendium, præparato operi ex improviso suscitat inimicum (Wormonoc, *Vita S. Pauli*, Ch. XIII. 38).

(3) Quelques auteurs prétendent que l'ancien nom de Kastel-Paol ou Saint-Pol-de-Léon était Ocoismor.

(4) Interea dum..... membra, tanti itineris labore fatigata, modicæ pausationi dedissent quidam homunculus Dei dispositione affuit; scistatusque ab eis primo

ment de lois différant de celles en usage dans l'île de Bretagne (1).

D'autre part, sa persistance à demander un lieu de retraite où il pût trouver la solitude complète à laquelle il aspirait, prouve que le véritable désert n'était pas très commun en Armorique, et qu'il fallait certains efforts et quelque patience pour le découvrir. Mais ce qui le laissait bien tranquille, c'était la question de la langue employée dans cette région. Il n'éprouvait, en effet, aucune difficulté à se faire comprendre, car l'idiome des indigènes ne différait que très peu de sa langue maternelle.

Mais pour revenir à la rencontre de saint Pol avec le porcher, celui-ci lui apprit qu'il était préposé à la garde des troupeaux du comte Withur. Son maître était un chrétien très fervent (*vir valde christianissimus*) et seigneur de toute la contrée.

« Si vous voulez le voir, ajouta-t-il, je vous conduirai auprès « de lui, et je vous indiquerai aussi un lieu comme vous le dési- « rez et dont vous serez très satisfait. »

Withur se trouvait alors à l'île de Batz, son séjour favori. Pour se rendre dans cette île, il fallait passer par Castel-Paol. Les environs de cette ville n'offraient rien d'inculte ni de sauvage ; la campagne, au contraire, d'après la courte description de Wormonoc déployait de belles cultures entrecoupées de sites délicieux (2). (*Locus valde decorus atque amœnissimus*).

M. de la Borderie nous dit également d'après Wormonoc que saint Pol trouva pour toute garnison dans le château (*castellum*) de la ville, « une laie allaitant ses marcassins, un essaim d'a- « beilles dans le creux d'un arbre, un buffle ou taureau sauvage, « un ours et divers hôtes de ce genre, » et il voit là une preuve

cujus esset familiæ, deinde quo principe ipsa regio regebatur, quibusque legibus eadem potiretur, et postea de cujusdam loci valde secretissimi in Dei famulatu persistere volenti admodum convenientissimi ostensione postulatus, humiliter caput inclinans, et Deo gratias agens cum talibus habere colloquium meruisse : *Ego*, inquit, ad Paulum respiciens, *o dilectissime Deo famule*,..... (Wormonoc, *Vita sancti Pauli*, Ch. XV, 43).

(1) Nous ne prétendons pas nier, d'ailleurs, que les évêques bretons et quelques émigrés de marque n'aient apporté certaines améliorations dans la législation et l'organisation du pays, en Armorique (A. T.).

(2) C'est encore l'aspect que présente le Léon de nos jours et qui dépeint bien l'esprit tenace et industrieux des habitants.

incontestable de l'état désertique du pays. Ce fait est cependant bien facile à expliquer.

La ville se composait de deux parties : la ville proprement dite *oppidum* et le château *castellum*. L'oppidum entouré de hauts murs de terre bien conservés et par conséquent bien entretenus par les habitants, contenait, selon toute apparence une population assez importante. Il n'en était pas de même du *castellum*. Withur « amoureux du calme et de la solitude », et qui avait l'esprit et les goûts plutôt d'un moine que d'un prince, s'était installé dans l'île de Batz qu'il quittait rarement. Là, loin du tracas du monde, « il s'était aménagé une petite retraite qu'il appelait son *Secret* (1) ». Il passait une grande partie de son temps à étudier les Evangiles qu'il copiait de sa plus belle écriture sur des parchemins de choix. Son peuple ne lui donnait donc pas beaucoup d'ennui et son petit état, comme le dit M. de la Borderie, paraissait « se gouverner tout seul ». Dans ces conditions, Withur avait jugé inutile d'entretenir à Castel-Paol une garnison oisive. Il la licencia donc en partie ne retenant avec lui dans l'île de Batz que sa garde personnelle et les troupes nécessaires à la défense du littoral. Le *castellum* abandonné à lui-même se couvrit d'une végétation touffue qui attira bientôt les hôtes des forêts. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'étant donné la proximité de la forêt de Brécilien il n'en vint pas davantage. Il est vrai que les habitants faisaient bonne garde, et qu'ils avaient dressé dans la campagne des pièges où se prenaient les bêtes fauves tentées de sortir de leurs repaires.

Ne perdons pas de vue non plus que les animaux féroces, ainsi que les dragons et autres êtres fantastiques que l'on rencontre si fréquemment dans les vies des Saints, ne sont souvent dans le langage imagé des hagiographes que de pures allégories figurant la lutte de l'esprit chrétien contre le paganisme, lutte qui devait se terminer par le triomphe de la foi sur l'idolâtrie. C'est sans doute la pensée de Wormonoc, quand il nous parle des monstres de tout genre qui, depuis la plus haute antiquité, infestaient ces lieux (l'Armorique) dont les habitants étaient tenus en esclavage par le démon. « Ils (ces monstres) n'eurent pas plutôt

(1) Sanctus autem Paulus suique comitatus..... pervenerunt ad locum quem usque hodie proprio nomine *Secretum* appellant (Wormonoc, *Vita S. Pauli*. Ch. XVII, 48).

« vu saint Pol, ajoute-t-il, qu'ils prirent la fuite, et on ne les re-
« vit jamais plus. Le pays, débarrassé de ses crimes et de ses
« souillures, a été consacré et béni par le saint apôtre, et là où
« autrefois régnait le péché, règne aujourd'hui la grâce, sous la
« protection de Notre-Seigneur Jésus-Christ auquel on doit hon-
« neur et obéissance jusqu'à la fin des siècles (1). »

On lit dans une vie de saint Pol écrite en breton par l'abbé Kerne que le comte Withur n'aimait pas les habitants de sa capitale qu'il trouvait trop dissolus (*diroll*) (2). Ce même auteur nous dit que saint Pol fut accablé de douleur en ne voyant partout dans cette ville que d'infâmes (*hudur*) idoles, et aucune trace d'église ni de croix (3).

Le comté de Léon offrait donc au VIe siècle ce contraste peu banal : un prince chrétien et pieux et la plupart de ses sujets idolâtres ; d'où l'on peut conclure que Withur était très tolérant et que la liberté de conscience n'était pas un vain mot dans ses états. Il en était d'ailleurs de même dans les autres principautés d'Armorique, où l'on ne voit que rarement les païens user de sévices contre les chrétiens, et dont les populations furent converties au christianisme autant par le dévouement et les bienfaits des missionnaires bretons que par la soif d'idéal qui tourmentait les âmes et qu'elles purent bientôt étancher aux sources de la foi chrétienne.

Le comte Withur, avons-nous dit, se trouvait dans sa résidence de l'île de Batz, lorsque saint Pol fit la rencontre du chef des porchers. Celui-ci, suivant sa promesse, conduisit le saint

(1) Nec non et alia diversi generis monstra, diabolicæ servitutis, quæ ibidem antiquitus abundarat, indicia, confestim ut eum viderunt, in fugam abierunt, et numquam postea ibidem visa sunt. Quem locum, omnibus nefariis ab eo retrusis, sale et aqua benedicta et in circuitu ejus deintus et deforis cum laudibus et hymnis conspersa, sacravit atque benedixit, ut ubi superabundarat peccatum, ibi superabundaret gratia, præstante Domino nostro Jesu Christo, cui honor et imperium in secula seculorum (Wormonoc. *Vita S. Pauli*, ch. XV, 45).

(2) Hâtons-nous d'ajouter que ce fâcheux état de choses a disparu avec le paganisme, et que Saint-Pol-de-Léon est considérée, depuis sa conversion au christianisme, comme la ville sainte de Bretagne (A. T.).

Voici d'ailleurs le passage en question :

N'en em blije ket (Guitur) gant Kastellis, a yoa bet beteg-hen re ziroll dioutan. Eun den a zoujans Doue oa, ha ne garie ket an trouz hag an difoulians (Kerne, *Buez an Aotrou sant Paol*).

(3) Mantret e voe he galoun, pa ne remerkas en neb leac'h nemet idolou udur, ha kroaz ebet nag iliz a zoare (id.)

missionnaire jusque dans le palais du prince (1). Withur était absorbé par de pieuses occupations, au moment où saint Pol entra. Après s'être salués, ils se regardèrent plus attentivement et, dans un élan spontané, se jetèrent dans les bras l'un de l'autre ; ils s'étaient reconnus comme cousins. « Preuve évidente, écrit « M. de la Borderie (*Hist. de Bretagne*, T. I, p. 344) que Withur « et la grosse émigration venue à sa suite sortaient de la Cam- « brie et avaient probablement quitté l'île sous le coup des ra- « vages et de l'épouvante semée de tous côtés par les incursions « saxonnes qui suivirent la catastrophe de Natanleag. » (508).

Je partage d'autant moins cette opinion que M. de la Borderie lui-même nous dit (*Histoire de Bretagne* T. I, p. 337) que les Saxons, dans leur poursuite impétueuse des Bretons, après la bataille de Natanleag, « passèrent même sur la rive droite de la « Saverne et poussèrent des courses dans la Cambrie ; *ils y* « *furent mal reçus et forcés de rétrograder* ». Comment s'expliquer alors qu'au moment où leurs compatriotes faisaient reculer l'ennemi, il se serait trouvé des Cambriens assez timorés pour abandonner leur patrie et émigrer sous les ordres d'un chef encore plus pusillanime qu'eux. Etant donnée la nature héroïque et tenace de ces fiers montagnards, cela est absolument invraisemblable.

Non seulement les guerriers Cambriens n'émigraient pas, mais encore les Bretons qui se réfugiaient chez eux ne tardaient pas à les imiter, et unis à ces vaillantes populations, ils surent

(1) Voici, à cette occasion, ce qu'écrit M. Jourdan de la Passardière, dans son ouvrage *Topologie des Paroisses du Léon*.

« Le comte *Withur* (Gouizur) que cherchait notre saint était, d'après le por- « trait qu'en trace *Wrmonoc*, plutôt un penseur religieux et un savant qu'un « chef de clan à demi policé ; il aimait la solitude, et, pour la trouver, il avait « franchi un petit bras de mer et s'était installé à Batz. Il faudrait cependant « se garder de penser que la région qui reconnaissait la suzeraineté de Withur « fût déserte, ou même médiocrement habitée : dans le parcours de cinq kilo- « mètres que saint Pol effectue pour rejoindre le comte, le saint rencontre « onze personnes : trois aveugles escortés par un petit enfant, puis deux muets, « puis un paralytique porté par quatre hommes. C'est là pour lui l'occasion « d'affirmer la religion qu'il vient prêcher par des miracles, dont ceux qui en « sont l'objet se hâtent de répandre la renommée dans tout le pays. C'est aussi « l'indice d'une circulation et d'un peuplement assez intenses, situation dont la « tradition a conservé l'état jusqu'à *Wrmonoc*, et qu'il dépeint dans son récit. »

Si, sur un aussi court trajet, il y avait ce nombre relativement élevé d'infirmes, il est permis de supposer que saint Pol rencontra beaucoup de passants valides et bien constitués.

défendre ce pays contre les envahisseurs et conserver leur indépendance. Aussi, dans sa *Vie de saint Armel*, Dom Lobineau ne sachant trop de quelle partie de l'île de Bretagne ce saint était originaire nous dit-il que « ce qui pourrait donner lieu d'inférer « qu'il était de la Cambrie ou de la Cornouaille, c'est que ce ne « furent point les Saxons qui le contraignirent de sortir de son « pays et de venir chercher un autre établissement (1). »

Il faut également, pour le comte Withur, attribuer à une autre cause que la fuite sa rencontre avec saint Pol dans l'île de Batz. On sait que saint Iltud avait fondé à Lan-Iltud dans le Glamorgan (Cambrie) un monastère qui était en même temps une école célèbre où la noblesse des environs et des pays voisins envoyait ses enfants pour s'y instruire dans les belles-lettres. Les rois bretons eux-mêmes n'hésitaient pas à confier l'éducation de leurs fils à saint Iltud et à ses religieux. Withur, fils d'un prince cambrien, fut, comme ses pareils, élevé dans ce monastère. Il s'y rencontra avec Pol Aurélien qui était aussi d'une naissance distinguée et, de plus, son cousin. Ces deux enfants ne tardèrent pas à se lier d'une étroite amitié cimentée par la similitude de leurs goûts et une ardente piété. Une pareille amitié ne pouvait se ralentir ; aussi persista-t-elle à leur sortie du couvent malgré la séparation que les circonstances leur imposèrent.

C'était l'époque où les moines bretons et cambriens commençaient à passer, nombreux, en Armorique pour évangéliser les populations. Withur, qui avait l'esprit d'un cénobite et qui peut-être en avait même l'habit, se joignit à une troupe de religieux et débarqua dans le Léon vers 510. Le prince de ce pays, s'il est permis de reconstituer son histoire d'après les vagues données que nous possédons, venait précisément de mourir sans laisser d'héritier. C'était le descendant d'un tribun militaire auquel l'empereur Maxime avait confié la direction d'une des colonies éta-

(1) Voici, par nationalité, le pourcentage des Saints de Bretagne qui évangélisèrent l'Armorique aux Ve et VIe siècles.

Cambriens	29 p. %
Bretons insulaires	20 »
Irlandais	15 »
Armoricains	18 »
Armoricains d'origine insulaire	8 »
Gallo-Romains	5 »
Nationalités incertaines	5 »

blies par lui en Armorique (vers 383). Ces colonies qui peu à peu formèrent les principautés entre lesquelles la Péninsule armoricaine était divisée étaient, on se le rappelle, composées en grande partie des légionnaires bretons qui avaient élevé Maxime sur le pavois, pendant son commandement en Grande-Bretagne. Comme leur chef, ces soldats étaient presque tous chrétiens, mais ils ne semblent pas avoir fait beaucoup de prosélytes parmi les populations armoricaines qui les entouraient et auxquelles ils ne tardèrent pas à se mêler, au point de ne plus former avec elles qu'un seul peuple.

Par le fait, il régnait une grande tolérance religieuse entre ces deux parties de la population. Les chrétiens, qui étaient de beaucoup les moins nombreux et qui aspiraient à amener leurs concitoyens à leur foi, déploraient l'absence de prêtres qui seuls pouvaient efficacement convertir les infidèles. Ces derniers, de leur côté, frappés des fortes qualités qui distinguaient les zélateurs du Christ, souhaitaient ardemment des apôtres pour les instruire des vérités de l'Evangile. C'est ce qui explique les vœux manifestés par les païens d'Armorique pour recevoir les enseignements de missionnaires chrétiens. De si louables dispositions ne pouvaient qu'inspirer aux religieux d'outre-mer la pensée de porter la bonne parole à des populations si désireuses de l'entendre et qui, de plus, parlaient la même langue qu'eux.

C'est dans cet état d'esprit que Withur trouva les habitants du Léon, au moment de son débarquement. Les circonstances étaient donc des plus favorables pour les pousser à donner comme successeur au comte qu'ils venaient de perdre, le jeune prince Cambrien que le Ciel lui-même semblait leur jeter dans les bras. Peut-être même ce jeune seigneur était-il un parent du comte décédé, et avait-il été désigné par lui pour lui succéder. Quoi qu'il en soit, Withur hérita dès son entrée au pouvoir, d'un état solidement constitué, ce qui lui permit, tout en maintenant l'ordre et en faisant observer les lois dans sa principauté, de s'adonner à son goût pour l'étude des Ecritures et pour l'art de la calligraphie qui lui avait été enseigné par les moines de Lan-Iltud.

Ma version, comme on le voit, diffère sensiblement de celle de M. de la Borderie, mais comme il déclare lui-même que « sans « la visite de saint Pol Aurélien à Withur, nous ne saurions rien « de ce prince, pas même son nom », il ne peut m'être défendu d'interpréter, de la manière qui me semble la plus rationnelle,

le peu que nous dit à ce sujet le moine Wormonoc, dont le texte nous a, à l'un et à l'autre, servi de guide pour tout ce qui concerne le grand patron du Léon.

Il fut fortement question entre saint Pol et le comte Withur d'un horrible dragon dont le corps couvert d'épaises écailles défiait tous les traits, et qui ne mesurait pas moins de cent vingt pieds de long. Ce monstre était la terreur de l'île de Batz ; il dévorait par jour deux hommes et deux bœufs, et encore cela ne lui suffisait-il pas. Tout le monde connaît la légende de ce dragon qui, sur l'ordre de saint Pol, se précipita dans la mer, débarrassant ainsi l'île d'un épouvantable fléau. Il m'a paru utile de transcrire ici l'avis du bénédictin Dom François Plaine, lequel se propose de mettre au point ce qu'il y a d'exagéré dans cette légende.

« En ce qui touche en particulier, écrit Dom F. Plaine, le dra-
« gon de l'île de Batz, dont saint Paul délivra le pays, nous
« croyons facilement que les récits de l'hagiographe sont em-
« preints d'exagération. Le monstre en question avait-il les pro-
« portions colossales qu'on lui attribue ? Il est bien permis d'en
« douter, comme il est probable également qu'il n'était pas dé-
« voré par une faim aussi insatiable que celle dont parle Wormo-
« noc, mais de là à conclure que tout est purement imaginaire et
« fantastique dans la narration du moine de Landvennec, il y a
« un abîme. Le souvenir traditionnel du fait qui s'est perpétué
« jusqu'à nous, la conservation de l'étole au moyen de laquelle
« le serviteur de Dieu avait exterminé le dragon, et d'autres cir-
« constances du même genre nous paraissent des garants cer-
« tains, incontestables de la vérité substantielle du prodige. En
« d'autres termes, l'île de Batz souffrait de la présence d'un ani-
« mal malfaisant quelconque, serpent, ours, lion, ou autre ani-
« mal d'une espèce particulière aujourd'hui disparue, si l'on
« veut, mais être réel, et non fictif, quand Paul de Léon vint y
« rendre visite au comte Withur, ce fut lui qui délivra le pays
« pour toujours de ce monstre qui y répandait la terreur et l'é-
« pouvante. Telle nous paraît être la vérité ; c'est de cette ma-
« nière que la narration de Wormonoc doit, à notre avis, être in-
« terprétée par quiconque tient à ne pas s'écarter des règles d'une
« critique saine et impartiale ».

Pour M. de la Borderie, « le dragon de l'île de Batz vaincu par
« saint Pol symbolise la défaite du paganisme. »

En reconnaissance de l'immense service rendu par saint Pol,

le comte Withur lui donna son palais de l'île de Batz avec toutes les terres qui en dépendaient. Il se retira ensuite, dit Albert-le-Grand, « dans la ville d'Occismor (Castel-Paol), où il transféra sa cour ».

De son côté, Wormonoc écrit qu'après ces libéralités faites à son cousin, Withur se transporta dans les différentes résidences qu'il possédait dans les environs (1).

Il importe ici de remarquer le train vraiment royal dont était entouré Withur qui, dans l'île de Batz et dans la partie du continent qui en est la plus voisine, possédait deux palais et plusieurs résidences princières. Ces *mansiones*, comme les appelle Wormonoc, ressemblaient sans doute plutôt à des villas mérovingiennes qu'à des demeures somptueuses de souverain ; mais il n'en est pas moins inadmissible qu'un émigré contraint, l'épée dans les reins, de fuir précipitamment hors de sa patrie et débarquant sans ressources dans un pays désert et inculte, ait pu, au bout de quelques années, s'entourer d'un pareil luxe et jouir de toutes les prérogatives du pouvoir. De deux choses l'une, ou Withur était le descendant régulier d'une lignée déjà longue de princes héréditaires, ou il était devenu, par suite des événements, leur successeur légal. C'est cette dernière hypothèse que nous avons adoptée, en raison de sa parenté avec saint Pol et des circonstances qui semblent avoir présidé à son avènement.

Aussitôt en possession du palais de Withur dans l'île de Batz, saint Pol se hâta de le transformer en monastère, puis aidé de ses confrères continua son œuvre d'évangélisation dans le Léon. Mais, malgré la bonne volonté des populations, les conversions n'étaient pas aussi nombreuses que le nouvel abbé l'aurait désiré, les quelques missionnaires dont il disposait ne pouvant suffire à une semblable entreprise. Sur ces entrefaites, eut lieu l'émigration dite *domnonéenne* ou plutôt la rentrée dans leurs foyers des guerriers armoricains qui, sous les ordres de Rivoal, étaient allés porter secours aux Bretons insulaires. A la suite du retour de ces troupes, débarquèrent sur les côtes septentrionales de l'Armorique un assez grand nombre de fugitifs bretons. Quelques bandes demandèrent au comte Withur l'autorisation de se fixer dans le Léon, ce qui leur fut accordé. Ces émigrés, qui étaient tous chrétiens, comptaient dans leurs rangs un certain nombre

(1) Withures vero, his suo relictis consobrino, ad alias sibi vicinas regni sui, mansiones ejusdem sancti benedictione migravit. (Wormonoc, *Vita S. Pauli*, ch. XVIII, 56).

de moines qui se joignirent aux missionnaires Cambriens, afin de se consacrer avec eux à l'évangélisation du pays. Mais saint Pol, simple abbé, n'avait pas l'autorité nécessaire pour coordonner tous ces efforts et maintenir parmi ces prêtres et ces religieux agissant tous isolément et sans direction, la discipline indispensable pour arriver à la conversion complète des Léonais. C'est ce que comprirent fort bien les païens eux-mêmes qui formaient la presque totalité de la population et qui, dans leur désir d'embrasser la religion du Christ, auraient souhaité voir plus de puissance entre les mains de son représentant sur la terre de Léon. Aussi n'hésitèrent-ils pas à transmettre leurs doléances au comte Withur et à le supplier, au nom du peuple léonais privé presque tout entier de la connaissance du Dieu des chrétiens, d'intervenir auprès du saint apôtre pour le prier d'accepter l'épiscopat, ce qui lui conférerait tous les droits de l'Eglise et du Sacerdoce, et lui permettrait, en introduisant au sein des populations, les mœurs de la vraie religion, d'amener à la vérité tous ceux qui erraient encore dans les voies du mensonge. Tous d'ailleurs étaient assurés que personne plus que lui ne méritait cette dignité par la sagesse de sa vie, la profondeur de sa science et les bienfaits innombrables qu'il se plaisait à répandre autour de lui(1).

Le comte Withur qui lui-même désirait vivement faire de saint Pol l'évêque du Léon, s'empressa de lui communiquer les vœux de ses sujets. Mais il se heurta à un refus catégorique, l'apôtre déclarant qu'il aimait mieux quitter le pays que de se voir nommer évêque. Le comte eut alors recours à la ruse, et sous prétexte d'une mission de confiance auprès du roi Childebert, il chargea le modeste moine d'une lettre qu'il devait remettre entre les mains de ce monarque à Paris. Dans cette lettre Withur exposait au roi de France toute l'importance qu'il y avait à revêtir son envoyé de l'épiscopat, et le priait de lui imposer au besoin cette dignité. Childebert fit alors vibrer les deux seules cordes qui pussent toucher le cœur de saint Pol : l'intérêt de la religion et le

(1) Cunctis undique præfatæ regionis congregatis visum est populis ut, quia eadem ad quam venerat patria totius pene christianæ religionis expers erat, ipsum valde venerabilem virum omnes una cum suo duce Withure adeuntes implorarent, ut pontificatus gradum accipiendo, omnes ab erroribus suis ad viam veritatis converteret, et eis mores veræ religionis pie fideliterque ediceret, totiusque sacerdotii atque clericatus jura restitueret, quippe quem sapientiæ doctrina vitæque merito ad hoc officium cunctorum judicia dignum esse judicabant. (Wormonoc, *Vita S. Pauli*, ch. XIX, 57).

devoir. Saint Pol accepta et fut immédiatement consacré évêque.

De retour en Léon, le nouveau prélat transporta sa résidence à Kastel-Paol dont il fit le siège de son évêché (vers 530). Sous sa vigoureuse impulsion, des églises et des monastères s'élevèrent de toutes parts, les conversions se multiplièrent et devinrent si fréquentes qu'il ne resta bientôt plus de païens dans la contrée. Le mouvement gagna toute l'Armorique ; les temples des idoles furent détruits (1), et saint Pol put, avant sa mort arrivée vers l'an 590, assister au triomphe de la foi chrétienne dans cette partie de la Gaule. Il fut, il est vrai, puissamment secondé par des collaborateurs dévoués que son zèle tenait constamment en alerte et qui, d'ailleurs, étaient enflammés du même esprit évangélique. Saint Thégonec, saint Guévroc, saint Tanguy, saint Jaoua et beaucoup d'autres encore furent, comme lui, les véritables apôtres du Léon qu'ils gagnèrent pour toujours au christianisme. Vers la fin de sa vie, accablé par l'âge et les infirmités, « il se choi- « sit pour successeurs d'abord saint Jaoua, puis saint Tiarmail « et enfin saint Cetomerin ». Les deux premiers succombèrent bientôt à la fatigue, le troisième lui succéda (vers 590). Saint Pol mourut à l'âge d'environ cent ans dans son monastère de l'île de Batz et fut inhumé dans son église cathédrale de Kastel-Paol.

Quant au comte Withur, il mourut probablement vers 560. Après sa mort, le comté de Léon fut incorporé au royaume de Domnonée qui avait alors Judual pour souverain.

D'après plusieurs auteurs, Withur eut pour successeur son fils Even, qui était père d'Azénor, femme de Judual. Le comte Even transporta le siège du gouvernement de Castel-Paol à *Les-Even* par euphonie *Lez-n-Even, Lesneven,* ville fondée par lui et à laquelle il donna son nom (en français Cour d'Even).

A cette époque les côtes de Léon furent ravagées par des bandes de Saxons ou de Frisons que les belles campagnes d'Armorique continuaient à attirer, malgré le peu de succès des entreprises de ces pirates sur ce vaillant pays. Le comte Even, auquel saint Goulven avait prédit la victoire, rassembla en toute hâte son armée, attaqua les barbares au moment où chargés de butin ils allaient gagner leurs navires, et les défit complètement, « la pluspart tuez sur le champ, peu s'en estant fuis, qui, s'es-

(1) Destructa sunt igitur templa idolorum, Paulo doctore, per totam Britanniam (*Vita S. Pauli Aurel.*, cap. 46 dans Boll.)

« tant jettez dans les esquifs et chalouppes qu'ils tenoient ama-
« rez au rivage, gagnèrent leurs vaisseaux, et, levant les voiles
« et ancres, prirent la fuite, sans envie de plus prendre terre en
« ceste coste. Tout le butin demeura à Even, et la pluspart de
« leurs navires, lesquels, à faute d'hommes, ils ne purent ame-
« ner. » (Albert le Grand, *Vie de saint Goulven.*)

Après sa victoire, le comte Even se rendit immédiatement auprès de saint Goulven qu'il remercia « de ses bonnes instructions » et auquel il donna pour fonder un monastère, « autant de terres « qu'il en pourrait cernoyer, un jour, en marchant (1) ».

(1) Les avis sont partagés au sujet de l'époque à laquelle vécut le comte Even. Comme nous l'avons vu, quelques-uns le font fils de Withur, contemporain de saint Goulven et vainqueur des Danois ou Saxons. D'autres, au nombre desquels Dom Lobineau et M. de la Borderie, mettent son existence au Xe siècle et ajoutent qu'il chassa les Normands.

Nos lecteurs liront sans doute volontiers, sur ce point intéressant d'histoire bretonne le passage suivant extrait de la *Vie de saint Pol-Aurélien et ses premiers successeurs* (p. 185, 186), par l'abbé Alexandre Thomas, aumônier du lycée de Quimper : « Mais Dom Lobineau appuie son opinion sur l'autorité du cartulaire de l'abbaye de Landévénec, qui d'après lui ferait vivre le comte Even au Xe siècle. Le feuillet 156 du cartulaire porte un acte de donation qui a pour titre : *De tribu Lanriworoe.* Voici la traduction des premières lignes de cet acte : « Il est déclaré dans cette *description* que saint Morbret eut un « entretien avec saint Guennolé auquel il donna à perpétuité et sa personne et « le bénéfice qu'il avait reçu du comte Even surnommé le Grand, et enfin tout « ce qu'il possédait..... »

Donc bien loin de trouver un argument dans le cartulaire, Dom Lobineau aurait dû y constater que le comte Even était contemporain de saint Morbret qui connaissait saint Guennolé, c'est-à-dire qu'il remonterait au moins au VIe siècle. Il est vrai qu'on lit au *verso* du même feuillet dans le cartulaire : « Ce bénéfice avec ses revenus et ses dîmes comprend Languenoc, héritage de « saint Guenaël, premier successeur de saint Guennolé, Lan-Decheuc, Caer-Tan, « Ran-Maes, Caer-Galueu sur la rivière d'Elorn.

« L'an neuf cent cinquante et un de l'Incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

Qui ne voit que cette date rejetée au bas de la pièce transcrite ne se rapporte nullement à l'acte même de donation ? Elle ne peut qu'indiquer à quelle époque les possessions de l'abbaye de Lanriworoé furent inscrites au cartulaire. Nous rappelons donc ce que nous avons déjà dit, que les Normands combattus par Even ne doivent pas être confondus avec les compagnons de Rollon, mais que ce sont simplement ces barbares du Nord, Danois, Saxons, Alains, etc., contre lesquels avait déjà eu à lutter Calpurnius, père de saint Patrice, et notre roi Grallon qui les vainquit. Ceci ressort encore du Cartulaire de Landévénec où Gurdestin appelle le prince breton *Gloriosus ultor Normanorum.*

Nous croyons qu'après tout ce qui vient d'être dit, le doute n'est guère possible sur l'époque du comte Even et de notre saint Goulven. « (*Abbé Alexandre Thomas*) ».

(*A suivre*). ALBERT TRAVERS.

ÉCOLIERS DU TEMPS JADIS

L'emploi du temps et le menu des repas au collège Saint-Thomas de Rennes (XVIe siècle).

Grâce à la série des monographies publiées un peu sur tous les points de la France dans l'histoire de l'organisation des établissements secondaires en France, nous commençons à pénétrer plus intimement la vie des collèges de l'ancienne France. Mais nos connaissances ne remontent guère au-delà du XVIIe siècle, époque à laquelle les Jésuites multiplièrent dans toutes les grandes villes du royaume des collèges qui ne tardèrent pas à devenir prospères (1).

Nous avons eu l'heureuse fortune de découvrir aux Archives municipales de Rennes un document du XVIe siècle nous renseignant sur l'emploi du temps des élèves du collège Saint-Thomas de Rennes (2) et sur le menu des repas servis aux internes. Voici, dans toute sa saveur, ce document qui nous donne, avec un certain pittoresque, un tableau de la vie des écoliers au XVIe siècle (3).

(1) Nous préparons avec la collaboration de M. Doreau, professeur agrégé d'histoire au Lycée de Rennes une *Histoire du collège et lycée de Rennes* (1536-1906) qui constituera une importante contribution à l'histoire de l'enseignement secondaire en Bretagne, le collège Saint-Thomas ayant été sous la direction des Jésuites (1606-1762) la plus prospère du royaume et ayant compté jusqu'à 4000 élèves.

(2) Le collège Saint-Thomas avait été fondé en 1536 pour remplacer les écoles municipales de la ville de Rennes. Il était administré, sous la surveillance de la communauté de ville, par un principal assisté de trois régents. Il subsista jusqu'en 1606, époque à laquelle la gestion passa aux Jésuites qui, déjà en 1586, avaient essayé de se substituer à la régie municipale. Voir à ce sujet : L. DE VILLERS, *Le premier collège de Rennes* (Galerie bretonne, p. 119 et suiv.).

(3) Ce document se trouve aux archives municipales de Rennes. *Liasse 882*. La pièce (non datée) porte par endroits des déchirures et des mouillures. On y reconnaît deux écritures, l'une droite, l'autre penchée.

[Lue en l'assemblee] *Statuts au collége* [Saint-Thomas] les nobles bourgeois et habitants... personnes commises à l'économat du collège de Saint-Thomas.

Le lever qui sera en général tant maistres que escolliers dauant six [heures] en quelque saison que ce soit, se peigneront et habilleront décentement et se... (1) déuotion... qui sont les prières communes.

Incontinent [sept heures] sonnées se randront à chapelle pour ouïr messe et dire deulx à deulx leurs heures, sept pseaumes et sans babiller les ungs avecq les aultres, se.... en déuotion sur peine de discipline apprès plusieurs advertissements de n'y retourner.

Sortantz de la messe se randront en la salle pour dire tout leur lézon qu'ilz ont à.... à la classe par cœur, parauant que... (2) sur peine de discipline après avoir été advertis.

A huict heures la closche sonnée se randront en leurs classes sans en sortir sans congé du régent pour aller *ad requisita naturae* et retourner aussi tost en leurs places en classe sur peine de fouet (3), en cas qu'ilz seroient trouvez faillir apprès quelzques advertissements.

Dix heures sonnées, à la closche, se mettront deulx à deulx, sans sortir de leurs classes et repetter leurs leczons asistez de leurs régentz qui ne bougeront de la porte de leurs classes pour les redresser des doubtes.

Unze heures sonnées, ils se randront à la salle pour disner en la communaulté apprès avoir faict la bénédiction de la table tous ensemble et les absentz à la dicte heure ne pourront requérir ne prétendre à disner hors la communaulté s'il y a excuse légitime.

Les premiers et plus advancéz chaincun en son ordre lira pendant le disner ung chapitre de l'escripture sainte ou histoire ecclésiastique à la discrétion de celluy qui présidera en ladicte salle auquel sera garde le disner.

Apprès le disner, grâces rendues, chaincun yra aulx classes soit pour composer ung tesme ou repetter jusques à une heure d'apprès midy. Apprès la dite heure, les dimanches se jouront et

(1) Nous avons dû laisser quelques blancs soit par suite de déchirures au manuscrit, soit pour remplacer des mots illisibles dans cette déplorable graphie du la fin du XVIe siècle.

(2) Un mot barré.

(3) Ce mot a été barré dans la suite.

esbatteront les enfants par la cour à jeux honnestes, la paulme, ou saults aux barres, et autres jeux scollastiques jusques à troys heures qu'ils yront à vespres en la chappelle du collège où se rendront tous les maîtres et enfants, et les défaillants seront advertis de leur debvoir.

A l'issue des vespres y aura leczon jusques à cinq heures puis salut en la chappelle parauant souper.

Ils ne s'ébattront ni joueront les lundiz, mercrediz et vendrediz, mais les mardiz et jeudiz comme le dimanche, ou sans vespres, ou le samedy disputte classe contre classe et à vespre et sans leczon et jouront apprès vespres ou salut comme dauant auparauant soupper tous les jours...

Les régents entreront dans leurs classes dès la closche finye de sonner tant au matin que au soir et seront advertis de leurs deffaulx pour ny retourner pour la troisième fois s'ils n'ont causes légitimes et aduertiront le principal pour supléer ou faire supléer leurs deffaulx dès le matin qu'ils fautiront ne pouvoir faire leur debvoir.

Le principal aura l'œil se pourmenant par la cour depuis les huict heures... comme aussi après disner afin de tenir la main à ce que lesdits régents soient.... Dès que les régents seront entrez en classe le collège sera fermé sans qu'il soit licite de sortir dudit collège à nul des escolliers sans le congé dudit principal.

Que ledit principal pourra aller de jour et heure... par les classes faire dire les leczons aux enfants et iceulx faire repetter si bon lui semblera, et les samedis faire dire...

Que lesdits régents ne pourront introduire aulcune personne dans ledit collège de quelque quallité qu'elle soit sans le congé dudit principal.

Que ledit principal aura tout honneur et modestie toute administration discipline et advertissement tant devers les régents que pantionnaires et aultres escolliers entrant, et estudiants audit collège, et après plusieurs advertissements advertira M. le Scholastique (1).

Après souper grâces rendues estudiront doit en communaulté ou en leurs chambres en estudes jusqu'à neuf heures du soir et priand Dieu se coucheront.

(1) Le scholastique ou écolâtre était le fonctionnaire ecclésiastique placé auprès de l'évêque chargé de surveiller la « doxie » des établissements d'enseignement du diocèse.

Le principal et les régents leurs feront répéter leurs leçons parauant se coucher pour s'en mieulx rémémorer le lendemain.

Qu'ils ne parleront beaucoup, plutost se contiendront soulz la loi du sillence recommandée par Pithagore.

Qu'ils ne seront souffertz s'entre injurier ne s'entrebatre encore moing de jurer n'y blasphémer en aulcune manière et auront lesdits régents l'œil aussi bien que le principal pour en faire la correction et réprimande requise.

Pour le faict de la nourriture à ladicte raison de trente six escuz par an pour les enfans de la ville seullement et jusqu'au nombre de trente pour le moins pour ayder avecq... revenir du collège entretenir lesdits régentz requis.

Ils auront trois fois la sepmaine du soir du rosti, de seix [six] à ung plat de viande selon la saison des viandes.

Et tous les aultres repas, bœuf, mouton et lart à la concurrence du veau selon les saisons avecq un potaige.

Les régentz seront quatre à ung plat de mesme viande que les dits enfans.

Ils n'auront que chaincun choppine de cildre ou vin breton (1) à chaque repas à disner et soupper et les régentz.... de vin blanc.

Par chaincun jour une blanchée (2) de plain blancq.... oultre le pain de seigle à suffisance.

Ce document suggestif nous donne quelques détails curieux sur la vie des écoliers rennais au XVIe siècle. Certes, nos modernes potaches n'ont rien à envier à leurs ancêtres du « bon vieux temps », astreints à un emploi du temps strict et gratifiés d'une nourriture peu délicate et peu variée. Que diraient nos écoliers d'aujourd'hui s'ils devaient garder le silence préconisé par Pythagore et réciter à leurs « régents » leurs leçons avant de se coucher ?

F. Bourdais.

(1) Sur la culture de la vigne en Bretagne, voir : A. de la Borderie : Notes sur la culture de la vigne en Bretagne avant le XVIe siècle. *Bulletin archéologique, Assoc. bretonne* (III série. X, 1891, p. 65-110).

(2) *Blanchée :* Ce qu'on donnait ordinairement pour 1 blanc (petite monnaie d'argent qui valait 5 deniers). Godefroy, *Dict. de l'ancien français.*

A PROPOS DU COMBAT DES TRENTE

Pour M. le Comte René de Laigue.

L'autre jour, je rencontrai l'actif et le zélé secrétaire de l'*Association amicale des Morbihannais de Paris* (1), Joseph Berthier. C'est un josselinais dont la *Nouvelle Edition Française* 6, rue Monsieur-le-Prince, annonce la parution prochaine d'un volume intitulé : *Marie-Rose la Sinistrée et autres Contes.*

Nous parlions de son pays natal et Berthier me disait qu'aux dernières vacances, passant à Mi-Voie, il déplora l'absence des grands arbres séculaires à l'ombre desquels il aimait à rêver dans son enfance. Je souhaite que le jeune conteur soit inspiré par les souvenirs héroïques de notre région. Pourquoi les Bretons laissent-ils ce soin aux étrangers? D'autant que ceux-ci, trop souvent, d'une riche matière, ne tirent qu'un médiocre parti.

Je n'en veux pour preuve qu'une petite brochure imprimée en janvier 1848, chez Lefraise et Cie, à Angoulême, 6, rue du Marché. J'en reproduis scrupuleusement le titre, l'épigraphe, et le texte.

Le Combat des Trente, Scène héroïque sur une Action qui eut lieu, le 26 mars 1350, dans les landes de la Croix-Haëslan (aujourd'hui Hellan), près le chemin de Josselin à Ploërmel (Bretagne).

Libretto

En poésie

La moindre fleur
A l'harmonie doit sa fraîcheur.

A. V.

(1) Il est à souhaiter que les quartiers bretons de Paris et de la banlieue suivent l'exemple de Grenelle où l'on peut compter sur de brillants résultats, grâce au remarquable dévouement du terrassier Pierre Paissel.

CHŒUR DE CHEVALIERS

Bonheur ineffable !
On nous a servi
Un vin délectable
Pris sur l'ennemi :
Partageons en frères
Et que, sans détour,
On boive à pleins verres
Jusqu'au point du jour.

ARTHUR

Page du sire de Beaumanoir

Seigneurs, un troubadour que le courage inspire,
Voudrait à vos accents joindre un chant glorieux.

ROBERT DE BEAUMANOIR

Dites-lui d'approcher : aux accords de sa lyre
Chacun de nous promet un accueil gracieux.

(Prélude de harpe)

THÉOBALD

De la Provence
La Providence
A, vers la France,
Guidé mes pas ;

Car le génie
Cherche la vie,
Femme jolie
Et les combats.

Ma voix si vive,
Hier captive,
Triste et plaintive
Sous les Anglais,

Devient touchante,
Fraîche et vibrante,
Lorsque je chante
Pour des Français.

LES CHEVALIERS

Vous méritez, bon ménestrel,
Obtenir les faveurs du ciel.

CHŒUR DE PAGES

Vous méritez, etc...

THÉOBALD

La nuit
S'enfuit ;
Et, quand l'aurore
Va poindre au sommet des coteaux,
Vos bons
Bretons
Seront encore
Prêts à défendre leurs drapeaux ;
Debout,
Partout,
Gardes fidèles
Surveillent jusqu'au moindre abord ;
Si, par
Hasard,
S'approchant d'elles,
L'Anglais veut forcer, *il est mort !*

LES CHEVALIERS

En ce moment, beau ménestrel
Vous semblez inspiré du ciel.

CHŒUR DES PAGES

En ce moment, etc...

(Son de cor prolongé, dans l'éloignement)

BEAUMANOIR

Alerte ! ce cor, de la plaine,
Vient d'annoncer un messager ;

Le voici : *Tinténiac* l'amène
Comme un présage de danger.

(*Bruit de fanfares*)

LE HÉRAUT D'ALBION

Français ! pour terminer la guerre
Qui divise nos deux Etats,
Trente braves de l'Angleterre,
Contre autant parmi vos soldats,

Offrent un combat à outrance
Dont tout le profit et l'honneur
Seront pour la dernière lance
Proclamant son parti vainqueur.

(*Nouvelles fanfares*)

BEAUMANOIR

Ce défi pour vous a des charmes,
Sire étranger, nous l'accepterons :
Veuillez donc préparer vos armes,
Je serai des trente Bretons.

CHŒUR D'HABITANTS

Chevaliers de Bretagne,
Sans reproche et sans peur,
Que toujours accompagne
La croix du Rédempteur,

Pendant la noble lice
Nous implorerons tous
Dieu qui, dans sa justice,
Peut seul guider vos coups.

BEAUMANOIR

Soutiens de la patrie,
Armons nos bras vengeurs ;
Même serment nous lie
Contre nos oppresseurs :

D'un choc qui les atterre
Frappons, tous réunis,
A ce beau cri de guerre :
Montjoie et Saint-Denis !

CHŒUR DES TRENTES

Bretons, au cri de guerre :
Montjoie et Saint-Denis !

(*Les trompettes sonnent la charge*).

THÉOBALD

Blessé dans le carnage,
Tout sanglant, Beaumanoir,
Par son mâle courage,
Fait encor notre espoir ;
Il lutte avec le glaive
Contre un dernier Anglais ;
Il le frappe... il se lève :
L'honneur est aux Français !

CHŒUR FINAL

Célébrons la gloire
De ce paladin :
Chantons sa victoire
Et l'heureux destin
Qui, chassant de France
Un peuple agresseur,
Nous rend l'abondance,
La paix et l'honneur.

Cette « Scène Héroïque » est datée du 24 décembre 1847 et signée A. Virton. Qui était ce Virton ? Je l'ignore. Mais ce que je sais bien, c'est qu'il n'eût pas été difficile à un Breton de faire mieux...

PIERRE LAURENT.

LE MONDE FANTASTIQUE

LA CHASSE NOCTURNE

Vers le milieu du siècle dernier, pendant tout un hiver, les fermiers de la Prechetais, dans la commune de Pléchâtel, furent réveillés, chaque nuit, par les jappements de chiens poursuivant soit un lièvre, soit un lapin.

Ils supposèrent que c'étaient leurs voisins du Pâtis, braconniers forcenés, qui se livraient à leur passion favorite ; aussi leur dirent-ils un jour :

— Vous devriez bien nous laisser dormir et garder vos chiens au chenil.

— Nous ne savons ce que vous voulez dire, répondirent-ils, nous aimons bien la chasse, c'est vrai ; mais nous aimons aussi notre lit, et nous ne sortons pas la nuit, nous vous le certifions.

D'autres personnes ayant entendu cette chasse nocturne, il en fut question dans toute la contrée, et M. de la Pervenchère, le propriétaire du manoir du Plessix-Bardoul, auquel ces bruits parvinrent aux oreilles, chargea son garde d'éclaircir cette affaire.

Celui-ci, dès la nuit suivante, alla s'embusquer sous des sapins, dans un fossé de la grande avenue du Plessix.

C'était ordinairement à minuit que la chasse se faisait entendre.

Les douze coups, en effet, venaient à peine de sonner à une ferme voisine de l'endroit où le garde était posté, lorsqu'il perçut la voix des chiens et qu'il vit, avec surprise, passer devan lui, dans une course folle, une superbe cavale, sans bridon ni licol, poursuivie par deux petits chiens, d'une blancheur immaculée, lançant par intermittence des jappements p rolongés.

Bien que ce garde fût un ancien mili taire, cette chasse fantas-

tique l'impressionna vivement, et dès le lendemain matin il alla raconter à M. de la Pervenchère ce qu'il avait vu.

Le fils de ce dernier ne voulut pas le croire et dit que la nuit suivante ils iraient tous les deux au même endroit.

Ils y allèrent et assistèrent à cette chasse étrange.

Que devenaient ces animaux le jour ? Mystère ! Chose étonnante ils ne laissaient sur le sol aucune trace de leur course de nuit.

De nombreux paysans des villages de la Hamonais, de la Daviais, de Bréhil, de la Faroulais, du Plessix-Bardoul de Trelan, rentrant la nuit des foires ou des marchés entendirent, et plusieurs aperçurent cette chasse infernale qui les glaça de terreur.

A l'heure actuelle, lorsque des affaires obligent les gens de ce pays à voyager la nuit, ils font de grands détours pour éviter de passer dans les chemins du Plessix-Bardoul, et près de la croix de la Hamonais, où la chasse nocturne se faisait entendre.

AD. ORAIN.

LA CHATELLENIE

ET

FIEF DUCAL DE GUÉRANDE

DU Xe AU XVe SIÈCLE

PAR

H. QUILGARS

Le Xe siècle connut la disparition des circonscriptions administratives nommées *plou* qui avaient constitué, depuis l'émigration bretonne, les divisions officielles en Bretagne. Cette disparition fut le résultat de l'importance que commençaient à prendre les fiefs qui se substituaient aux anciennes circonscriptions territoriales. Au XIe siècle, cette substitution était un fait accompli.

Le plou *Wenran* qui au IXe siècle avait une vaste étendue, donna principalement naissance à trois grandes seigneuries : la châtellenie de Guérande, celle du Pont, et la seigneurie de Donge. Ces deux dernières, situées à l'est du Wenran, furent en outre formées avec les parcelles de plusieurs autres plous, et celle de Guérande avec la plus grande partie du plou Wenran et la totalité du petit plou *Keriac* qui, au IXe siècle, ne comprenait plus que l'extrême pointe de Piriac. Cette grande seigneurie de Guérande, de population et de langue bretonnes, fut annexée au comté de Nantes. Sa constitution s'opéra dans la première moitié du Xe siècle : elle était suffisamment organisée au milieu du XIe, pour que les représentants des comtes de Nantes aient cherché à se rendre indépendants et pris, pour eux et leur famille, le nom patronymique de *de Guérande*.

La châtellenie, comme autrefois le plou, était une circonscription administrative et judiciaire, et l'autorité du comte était par

lui déléguée à un représentant qui prenait le titre de viguier, *vicarius*.

Le plus anciennement connu des viguiers de Guérande, *Geoffroy*, paraît vers 1055 comme signataire d'une charte en sa qualité de *vicarius Guerrandiæ* (1).

Peu de temps après cette date, son fils *Bernard* lui succéda dans les fonctions de viguier (2) ; mais en 1066, il résigna celles-ci pour entrer dans les ordres. Clerc, il donna à l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, des terres qu'il possédait en propre (3). Son successeur, *Rohaldus*, commença son administration en 1066 ; il fut, à cette date, signataire d'une charte comme viguier de Guérande (4). Vingt ans plus tard, en 1086, Rohaldus occupait toujours ses fonctions de viguier, titre qui lui est donné par une charte de l'abbaye de Saint-Florent-le-Vieil au bas de laquelle il apposa sa signature (5). A partir de cette date il faut descendre jusqu'à l'année 1142 pour retrouver une mention du viguier de Guérande. Pendant ce laps de temps, plusieurs personnages portent le nom de *de Guerrandia*, mais rien n'indique ceux qui, parmi eux, furent les représentants officiels des comtes de Nantes. Mais, en 1142, une charte de Marmoutier donne le titre de viguier à *Berardus* de Guérande (6).

A l'origine les viguiers de Guérande étaient des officiers nommés par le comte de Nantes et révocables par lui. Mais, de bonne heure, ils rendirent dans leur famille leur fonction héréditaire, car dès le milieu du XIe siècle la charge de viguier fut transmise par hérédité dans la seule famille de Guérande. Les délégués du comte devinrent de fait les véritables seigneurs de la châtellenie de Guérande, et ils en prirent le nom qu'ils continuèrent à porter après la suppression de leur charge. Ils firent ainsi passer entre leurs mains les attributions féodales ; leurs enfants et leurs frères s'appelèrent comme eux *de Guérande*. Les comtes de Nantes furent contraints, par la force des choses, de tolérer cette

(1) Arch. de la L.-Inf., H 132; — D. Morice, *Pr.* I, 436.

(2) Bibl. Nat., ms. fr. 22319, f° 118 ; — A. de la Borderie, *Recueil d'actes inédits*, XVI. — *Bernardus Guerrande vicarius, concessit monachis sextam partem insulæ Tiliniaci quam pater suus Gaufridus... ei dederat.*

(3) Id. — *Bernardus de Guerranda qui etiam clericus erat.*

(4) Bibl. Nat., ms. fr. 22329.

(5) D. Morice, *Pr.* I, 462 ; — D. Lobineau, *Pr.* 146 ; — A. de la Borderie, *Actes inédits*, XXI.

(6) D. Morice, *Pr.*, I, 436.

atteinte à leurs droits ; mais il semble probable qu'ils ne tardèrent pas à régulariser, suivant les règles féodales, les usurpations de leurs représentants, en leur concédant à bail, c'est-à-dire d'une façon viagère, le fief de Guérande.

Dès la fin du XIe siècle la famille de Guérande apparaît dans les textes comme étant fort nombreuse. On trouve en 1070 *Grafion* de Guérande, témoin dans une charte du prieuré de Donge (1), et un second *Geoffroy* est cité en la même qualité dans une charte de 1095 (2). Grafion ne paraît pas avoir exercé les fonctions de viguier, mais il n'en est pas de même de Geoffroy II qui, après la disparition du viguier Rohaldus, vers 1086, a dû le remplacer comme représentant du comte de Nantes, et c'est peut-être à ce titre qu'il paraît dans la charte de 1095, ou même comme châtelain de Guérande, ce qui indiquerait qu'il était à ce moment chef de famille.

Dans la première moitié du XIIe siècle, figure *Mainus* ou *Men* de Guérande. En 1129 ce personnage est témoin dans une charte de l'abbaye de Fontevrault où il prend le titre de *serviens*, ou sergent bailliager du duc Conan III (3). De cette date à 1148 on le retrouve figurant dans différentes chartes de donation du même souverain à l'abbaye de Marmoutier et aux Templiers (4). Ce Men de Guérande était l'un des hauts personnages de la Cour de Conan III ; il avait lui-même à son service un certain nombre de secrétaires dont deux signèrent avec lui, en 1143, la donation des pêcheries de Chassay à l'abbaye de Marmoutier (5). La famille de Guérande jouissait certainement à cette époque d'une grande considération morale : c'est elle qui était en effet dépositaire dans le pays de Guérande de l'autorité des comtes de Nantes et des ducs de Bretagne dont les intérêts se trouvèrent souvent en concurrence.

En 1141, *Daganetus* de Guérande et *Alain*, figurent avec Men au bas d'une charte de donation aux Templiers (6). C'est la seule mention qui reste de ces personnages dont la parenté avec le

(1) Arch. de la L.-Inf., H 151 ; — D. Morice, *Pr.* I, 436 ; — D. Lobineau, II, 260.

(2) D. Morice, *Pr.* I, 487 ; — D. Lobineau, II, 260.

(3) D. Morice, *Pr.* I, 560 ; — D. Lobineau, II, 281.

(4) A. de la Borderie, *Actes inédits*, n°s XXXV, XXXVI, XL, XLI ; — A. de Barthélémy et Geslin de Bourgogne, *Anciens évêchés de Bretagne*, VI, p. 123.

(5) A. de la Borderie, *Actes inédits*, n° XXXVI. « Maino de Garranda et duo ejus capellani ».

(6) Arch. de la Vienne, H 3, 764.

précédent ne saurait être douteuse. En 1172, un troisième Geoffroy de Guérande était prieur de Chéméré (1).

Les chartes de la fin du XIIe siècle et des premières années du XIIIe mentionnent *Judicaël* de Guérande, comme un seigneur considérable. Ce n'est plus le témoin qui signe des chartes en considération de sa situation personnelle, comme Men de Guérande, mais le seigneur qui agit en son propre nom et en sa qualité de possesseur de fief. Vers 1187 il fait à l'abbaye de Buzay une donation de 20 sous de rente à percevoir sur une maison sise près des moulins de Coustanz (2), donation qui fut confirmée peu après par la duchesse Constance (3). En 1201, il est de ceux qui signèrent la fondation de l'abbaye de Villeneuve (4), et quelques années plus tard, en 1205, il paraît dans une charte de donation à la même abbaye (5). Pour la dernière fois il est question de lui en 1207 dans une charte du Chapitre de Nantes (6). A ce moment il n'était plus en possession du fief de Guérande dont le roi Philippe-Auguste venait de disposer. Mais ses donations antérieures témoignent qu'il possédait beaucoup d'autres biens, et même la ville de Nantes (7).

Durant tout le milieu du XIIIe siècle il n'est plus fait mention dans les textes de la famille de Guérande. En 1265, l'un de ses membres, *Jacques*, devint évêque de Nantes et occupa le siège épiscopal de cette ville jusqu'en 1267.

Aubin de Guérande (*Albinus de Guerraundia*) paraît seulement comme signataire d'une charte en 1283 (8); et en 1294 le *Livre des Osts* du duc de Bretagne mentionne que Geoffroy de Guérande devait alors au duc un *chevalier d'Ost* (9). Ce quatrième Geoffroy, pour devoir au duc une telle charge militaire, était incontestablement un possesseur de fief fort important.

Pendant un siècle et demi, à partir de cette époque, la famille

(1) *Gallia Christiana*, XIV, instr. 178; — *Cartulairé de* l'abb. S. Serge d'Angers. — « Geoffredus de Garrandia ejusdem domus (Chemiriacensis) tunc prior ».

(2) Arch. de la L.-Inf., H 57; — A. de la Borderie, *Actes inédits*, n° LXIX.

(3) Id.

(4) Abbaye de l'ordre de Cîteaux située en la paroisse du Bignon. — D. Morice, *Pr.* I, 785; — A. de la Borderie, *Actes inédits*, n° LXVIII.

(5) D. Morice, *Pr.* I, 801; — A. de la Borderie, *Actes inédits*, n° LXXII.

(6) A. de la Borderie, *Actes inédits*, n° LXXIV.

(7) B. Lobineau, II, 323. — *Actum apud Nannetas in domo Judicaelis de Guerrandia.*

(8) A. de la Borderie, *Actes inédits* n° CLXVIII.

(9) Arch. de la L.-Inf., E 132.

de Guérande reste ignorée, mais en 1467 on retrouve un de ses descendants, *Jean*, en qualité d'officier de Broërech (1) et en 1452 de secrétaire du duc Pierre II (2).

*
* *

L'hérédité devint certainement la règle de très bonne heure dans la succession aux fonctions de viguier de Guérande. Depuis le milieu du XIe siècle ces officiers appartiennent tous à la même famille. Si dès cette époque, ils ne sont pas en principe les seigneurs de la châtellenie, ils le deviennent en fait. Au milieu du XIe siècle, Geoffroy de Guérande, qui revendiquait l'île de Trignac comme partie intégrante de sa châtellenie, contre le vicomte de Donge, Friold, accepta, moyennant compensations, de renoncer à ses prétentions (3), et agit en cette circonstance comme seigneur de la terre et non comme délégué du comte de Nantes, car, quelques années après, le viguier Bernard, fils du précédent, en donnant aux moines du prieuré de Donge la sixième partie de l'île de Trignac, ajouta que *la propriété lui en avait été accordée par son père* (4). Dès la fin du XIe siècle, les descendants de Geoffroy de Guérande étaient donc de fait seigneurs de la châtellenie. Mais cette situation n'eut qu'une durée éphémère. En 1206 le roi Philippe-Auguste dépossèda complètement les seigneurs de Guérande au profit de ses partisans. Jean-sans-Terre venait d'être condamné à la perte de ses domaines : il arriva en Bretagne où il ravagea le pays de Nantes et celui de la Mée (5) pendant que la jeune duchesse Aliénor restait impuissante devant cette lutte. Comme suzerain de la Bretagne, le roi de France s'octroya la garde de la duchesse et mit à profit son gouvernement pour se créer des partisans. Il fit, entre autres choses, un échange de terres avec deux seigneurs bretons, André II, baron de Vitré, et Robert son frère, à qui il donna en particulier deux cents livres de rentes en terre à prendre

(1) D. Morice, *Pr.* II, 1712 (Registres de la Chancellerie de Bretagne).

(2) Arch. des Côtes-du-Nord, G. « *Donné en nostre ville de Nantes le seixième jour de septembre l'an 1452 ; Par le duc en son conseil, ainsi signé :* J. de Guérande (Lettres du duc Pierre II, relatives aux fondations et donations de la cathédrale de Saint-Brieuc, faites par ses prédécesseurs).

(3) Arch. de la L.-Inf., H 132 (Cartulaire du prieuré de Donge).

(4) Bibl. Nat., ms. fr. 22319, f° 118.

(5) Guill. Armorici, *Chronica* (édit. Delaborde), I, 223.

sur la châtellenie de Guérande (1) : c'était à peu près la valeur de ce fief (2). Cette donation, qui constituait certainement une véritable usurpation des droits souverains de la duchesse de Bretagne, dépossédа les seigneurs de Guérande d'un fief qu'ils s'étaient eux-mêmes attribué ; elle fut la reprise par le suzerain de ce fief irrégulièrement concédé, et qui ne pouvait être tenu qu'à bail suivant la coutume. Cet acte d'autorité du roi de France replaça définitivement la terre de Guérande dans le domaine direct des ducs de Bretagne qui, dans la suite, l'érigèrent en sénéchaussée ducale et s'en servirent pour doter les membres de leur famille.

Robert de Vitré céda à Eon de Pontchâteau sa part de droits sur la terre de Guérande, car, dès 1206, ce dernier et André de Vitré firent entre eux le partage de la châtellenie. André prit pour sa part toute la partie maritime comprise entre Guérande et Saint-Nazaire et le grand chemin qui unissait ces deux villes, plus Queniquen, Batz et la presqu'île du Croisic, à l'exception de Saillé et de la tenue que les bourgeois de Guérande possédaient dans la région des marais salants. Tout ce qui était situé au nord du chemin de Guérande à Saint-Nazaire, devint le lot d'Eon de Pontchâteau, ainsi que Saillé et la ville de Guérande. Les deux parties convinrent de plus qu'André de Vitré, qui se trouvait débiteur d'Eon d'une somme de dix livres, serait libéré de sa dette, le créancier ayant obtenu dans son lot la ville de Guérande qui constituait un fort appréciable dédommagement. Ce partage fut solennellement passé à Guérande en présence d'une foule de seigneurs dont Amaury de Montfort, Robert d'Apigné, Geoffroy de Vigneuc, Geoffroy Catuel, Odon de Cornillé, R. de Bodoec, Bernard Le Pilous, Guillaume du Verger, Guillaume Galleran, tous chevaliers, l'archidiacre de Nantes, le doyen de Retz. L'évêque de Nantes ajouta à l'authenticité de l'acte, en y apposant son sceau.

La donation de Philippe-Auguste ne fut, suivant le droit féodal breton, qu'une concession viagère soumise au droit de bail. A la mort d'André II de Vitré, la terre de Guérande retourna donc à Alix, héritière du trône de Bretagne, qui la céda à sa sœur Catherine en considération de son mariage avec André III de Vitré,

(1) Bibl. Nat., ms. fr. 22337, f° 138.

(2) *Rex Francie... dedit nobis plenarie et integre omne illud quod habebat in terra Guerrandie* (Anc. collect. de la Borderie).

fils d'André II (1). La mort de Catherine fit revenir la terre de Guérande aux ducs de Bretagne et ceux-ci ne la concédèrent plus qu'aux membres de leur famille et à titre de douaire.

La première concession eut lieu en 1263; elle fut faite par le duc Jean Le Roux au profit de la duchesse Blanche, son épouse (2), qui pendant vingt ans, jusqu'à sa mort en 1283, resta suzeraine de Guérande.

Au moment où Jean Le Roux se trouvait en lutte avec le sire de Clisson, il conclut un traité d'assistance mutuelle avec les sires de Fresnay. Ceux-ci, qui dans la lutte pouvaient craindre de perdre leurs terres du fief de Pontchâteau, exigèrent du duc la promesse de les en dédommager en leur accordant des terres d'égale valeur soit dans la seigneurie de Blain, soit à Guérande (3). Cette convention n'eut pas de suite; et en 1311 la duchesse Yolande, veuve d'Arthur II, obtint du duc 7000 livres de rente à prendre sur les terres de Guérande, Saint-Aubin-du-Cormier, Saint James-de-Beuvron et Dinan. Cette donation fut confirmée en 1312 par le roi Charles IV (4).

La mort de Jean III laissa Jean de Montfort héritier de la terre de Guérande; mais les complications que fit naître la succession au trône aboutirent à la confiscation des terres du comte de Montfort. C'est dans ces conditions que le roi Philippe VI par lettres du 23 février 1346, donna à Alain de Rohan cinq cents livres de rentes annuelles et perpétuelles à prendre sur la terre de Guérande (5). Les sénéchaux du Poitou et du Cotentin, représentants ordinaires du roi dans les affaires de Bretagne, furent chargés d'assurer le paiement de cette rente.

La domination des Rohan furent de courte durée. La bataille d'Auray et le traité de 1365 rendirent au fils de Jean de Monfort, devenu le duc Jean IV, les domaines de son père avec la couronne de Bretagne, et après qu'il eut épousé, à Saillé, Jeanne de

(1) Arch. d'Ille-et-Vil., F. papiers d'Hévin; — A. de la Borderie, *Actes inédits*, n° LXXXI. — *Ego Alix... dedi et concessi Andreæ de Vitreio juveni in liberum maritagium cum Catherina sorore mea... omnes contentiones suas sicut pater ejusdem Andreas habuit tempore patris mei... videlicet... Guarrandiam.*

(2) Arch. de la L.-Inf., E 17; — Bibl. Nat., ms. fr. 22308, f° 234; — D. Lobineau, II, 406. — *Li donnons quanque nos avons e tenons en Guerrande.*

(3) Arch. de la L.-Inf., E 176.

(4) Id., E 17.

(5) Bibl. de Nantes, ms. 1540 (original); — Bibl. Nat., ms. fr. 22338, f° 165 (mention).

Navarre, il lui donna en douaire, le 24 février 1387, les terres de Guérande et de Batz, la baronnie de Retz, et les châtellenies de Touffou et de la Guerche (1). Cette affectation du domaine de Guérande au douaire de la nouvelle duchesse fut complétée par la concession de plusieurs droits et bénéfices, entre autres le bénéfice de la chapellenie de Notre-Dame-la-Blanche de Saillé, et d'une redevance dite droit de *balisage* à percevoir sur chaque navire entrant au port du Pouliguen (2). Après la mort de Jean IV, Jeanne de Navarre, s'étant remariée au roi d'Angleterre, conserva le douaire que lui avait accordé le duc de Bretagne, et, reine d'Angleterre, continua à faire administrer, par procureur et en son nom, son domaine de Guérande, cependant que son fils Jean V essayait de remplacer les officiers que la reine entretenait à Guérande, par ses propres créatures.

A la mort de sa mère, Jean V recouvra la terre de Guérande qui, jusqu'en 1449, resta sous l'autorité directe des ducs. Mais à cette époque, François Ier la comprit dans le douaire de son épouse, Isabeau d'Ecosse, et en 1453, Pierre II l'assigna à la duchesse Françoise d'Amboise. Pour la dernière fois, Guérande échut à Marguerite de Foix, épouse de François II (3). La réunion de la Bretagne à la France fit passer le domaine de Guérande sous la suzeraineté directe des rois.

*
* *

On s'explique difficilement comment les viguiers de Guérande, devenus seigneurs du fief par usurpation ou concession, ont pu conserver leurs fonctions pendant les XIe et XIIe siècles. Il y a là une sorte de contradiction. Et cependant, bien que les comtes de Nantes aient perdu la suzeraineté directe de leur fief de Guérande, l'existence de leurs viguiers demeurait nécessaire pour l'exercice de droits judiciaires et fiscaux retenus par eux. Mais quand les comtes de Nantes furent devenus ducs de Bretagne, les fonctions de viguier furent rendues inutiles par la fusion qui s'opéra entre les officiers des uns et des autres. C'est pourquoi au XIIIe siècle il n'est plus question des viguiers de Guérande ; le retrait de fief opéré par Philippe Auguste n'influa

(1) Arch. de la L.-Inf. ; E 17 ; — Bibl. Nat., ms. fr. 22319, f° 403.
(2) Arch. de la L.-Inf., G 402.
(3) Arch. de la L.-Inf., E 19.

donc en rien sur leur suppression. La terre de Guérande passa sous la juridiction des sénéchaux de Nantes et de leurs subordonnés ; et, lorsqu'en 1365 elle fut érigée en sénéchaussée distincte, elle conserva le même mode d'administration avec cette différence qu'elle eut ses officiers spéciaux.

Mais déjà à l'origine, alors que la châtellenie de Guérande faisait partie, au moins nominalement, du domaine direct des comtes de Nantes, les ducs de Bretagne y entretenaient des officiers qui non seulement les représentaient, mais percevaient aussi à leur profit des impôts. En 1123, une charte de l'abbaye de Fontevrault mentionne parmi ses témoins Men de Guérande, sergent bailliager du duc Conan III (1), apparenté aux viguiers de Guérande, et dès la fin du XIIe siècle il y avait en cette ville un *judex* ou sénéchal du duc. En 1194 cet officier se nommait Pierre (2), et en 1207 c'était Rivallon de Saint-Aubin (3). Mais cet office de sénéchal fut supprimé dans le courant du XIIIe siècle et réuni à celui de Nantes dont les titulaires furent en même temps sénéchaux de Guérande jusqu'en 1365.

L'étendue du domaine de Guérande embrassait au XIIIe siècle huit paroisses : Guérande, Saint-Molf, Saint-André, Saint-Nazaire, Mesquer, Piriac, Escoublac et Batz. Il avait dans sa mouvance des seigneuries importantes : le régaire épiscopal, Careil, Ust, Escoublac, Campzillon, Tréambert.

H. QUILGARS.

(1) D. LOBINEAU, II, 281.
(2) Arch. de la L.-Inf., H; — D. LOBINEAU, II, 323. — *Testibus Willelmo filio Petri, judicis Guerrandiæ.*
(3) D. LOBINEAU, II, 331.

TOPOLOGIE DES PAROISSES DU LÉON

(*Suite*) (1).

5. **Ploe Benoen**, aujourd'hui **Plouénan**.

A prendre le nom de cette paroisse sous la forme contractée qui est aujourd'hui en usage, on en a donné plusieurs étymologies, dont quelques-unes fort plausibles dans le cas envisagé.

Elles sont basées sur les formes suivantes :

Plebenan, Ploehenan, Ploenam employées dans les Etats des deniers censaux des années 1467, 1487 et 1536;

Ecclesia de *Plebe venani*, dans les registres du Vatican, année 1405;

Paroisse de *Ploévénan* en 1444 (la cathédrale de St Pol par l'abbé Peyron).

✠

On a donc proposé la traduction *Plou henan* = le Vieux Plou (*hen* vieux: superlatif *hena*, *henaff*), en réplique de l'interprétation donnée à la paroisse voisine de Henvic, *Hen guic*, le vieux bourg.

✠

On a encore proposé la traduction *Plou Henan* = le Plou de Kenan, en commémoration de *St Kénan*.

Les hagiographes bretons, — D. Lobineau entre autres, — distinguent deux saints portant ce nom.

Le premier *St Kénan*, irlandais, fils de *Ludun* et de *Tagu*, religieux du monastère de St Martin de Tours, vivait au commencement du VIe siècle. Il devint évêque de *Duleck*, dans son pays natal, se démit de ses fonctions pour reprendre la vie religieuse en Cambrie, et finalement émigra en Armorique.

(1 Voir la *Revue* de décembre 1910.

Il débarqua à *Cléder* où il fonda un monastère ; St Kerrien fut son disciple et son ami.

Rappelé momentanément outre mer par le roi *Arthur*, pour entamer avec les Saxons envahisseurs des négociations qui demeurèrent infructueuses, il revint, après la défaite de *Camlan* (542), en Armorique où il mourut.

St Kénan est aussi connu sous les noms de *S^t Ké* et *St Collédoc*, (Cf. *Coledoc*, *Colezoc*, cart. de Quimperlé, p. 253, ann. 1218).

Les hagiographes anglais paraissent l'identifier avec leur *St Kea*, abbé, confesseur. (V. Baring Gould, *a catalogue of saints connected with Cornwall*). On trouve dans la Cornouaille insulaire une localité du nom de *Kea*, à environ 4 ^k/^m au S. S. O. de *Truro* (Bartholomew's map, Sheet 37).

Le second *St Kénan* vivait à la même époque que le premier, au temps où *St Jaoua* régissait l'Evêché de Léon. Simple prêtre, il évangélisa la paroisse de *Plouguerneau* où son nom s'est conservé dans plusieurs noms de lieu : *Coatquénan*, vicomté d'ancienneté, *Languénan*, *Enez vénan*, *Trehénan*.

Bien que les fêtes de ces deux saints se célèbrent à des dates différentes, — le 5 novembre et le 25 février, — plusieurs auteurs n'en font qu'un seul personnage, auquel il conviendrait de rattacher encore les noms de *Lesvénan* en Plouzévédé, *Kervénan* et *Kervennan* en Guiclan et Sizun.

*
* *

L'abbé *le Guen* voyait dans le suffixe *enan* la contraction du nom de *St Louénan*, disciple de St Pol Aurélien, et patron de *Trefflaouenan* :

Dom Plaine y trouvait le nom d'*Hercan* ou *Herculan*, autre disciple du même saint : il n'y a pas lieu de s'arrêter à ces hypothèses, que rien ne justifie.

*
* *

Mais on ne peut se dispenser de consulter les anciens textes : en les examinant, on y relève les formes suivantes :

Paroisse de *Ploemenan* (Montre de 1503 et Réformation de 1446).
Paroisse de *Ploebonoen* (Pouillé de 1330).
Parochia de *Ploebennoen* (en 1324. D. Morice, *Pr.* I, p. 1339)
et de *Plebenoen* (en 1318. D. Morice, *Pr.* I, p. 1231).

Forest de *Ploebenoen* (en 1310. D. Morice, *Pr.* I, p. 1228).
Paroisse de *Plebenoen* (en 1306. d° p. 1206).
Parochia de *Ploebenon* (en 1277. d° p. 1044).
Forest de *Ploumenouen* (en 1277. d° p. 1048).

La concordance de ces formes tend à faire écarter l'hypothèse du suffixe *Hénan* ou *Kénan*, et à admettre un suffixe *Menoen*, *Benoen* ou *Venoen*, nom d'un personnage inconnu, qu'on retrouve en composition dans le manoir de *Kermenouan* en Plouvorn (réformation de 1426), *Kerbenoen* en Combrit, *Trevenoen* en Esquibien, *Kervennon* en Scaer et la paroisse de *Plévenon* au diodiocèse de St Brieuc (Ecclesia de Plevenon en 1330).

Kerdanet nous a conservé le nom de *Kerminaouen* dans quelques vers anciens, qu'il cite d'ailleurs sans référence, (Notice sur Lesneven, p. 1), à propos du roi Grallon,

Le quel passa par Lesneven
Avec Monsieur Kerminaouen
Sur un petit cheval jument
Tout gris, tout blanc,
Pour porter li
Da Pontivi.

*
* *

Plouénan relevait du Roi ; son rectorat était à la presentation de l'Evêque.

Cette paroisse a pour patron moderne *St Pierre ;* sa surface est de 3,100 hectares ; sa population de 2,600 communiants, — soit en chiffres ronds 3,500 habitants, — en 1769, est tombée à 2,700 âmes environ, en décroissance de près de 1/4.

Ogée cite en Plouénan le prieuré de *Locpreden*, au couvent de St Mahé, dont la chapelle, dédiée à Notre-Dame d'après le P. Cyrille, est aujourd'hui détruite.

Le manoir de *Lopreden* figure à la réformation de 1447, au rôle de la paroisse de *Plouénan*.

M. de la Rogerie, l'éminent archiviste du Finistère, pense que *Lopreden* a dû être, au moins pendant quelque temps, le siège d'un prieuré de St Melaine de Rennes, que l'abbé Guillotin de Corson place à tort à *Loc Brevalaire*.

En 1790, une bonne part des dîmes de *Plouénan* autour de ce village appartenait encore au Prieur de *St Melaine de Morlaix*,

qui possédait aussi des dîmes à *Ouessant*. Il semble que l'on ait attribué à ce prieuré de Morlaix tous les biens qu'avaient possédés au moyen âge les prieurés de St Melaine situés en Léon.

L'opinion de M. de la Rogerie n'est pas sans portée : il en résulterait que l'inscription de *Locus Brandani* au nombre des paroisses dépendant de l'archidiaconé de Léon en 1330 ne serait pas le résultat d'une erreur, puisqu'il faudrait appliquer ce nom à *Lopreden* en Plouénan et non à *Loc Brévalaire* en Plouvien.

Il est aussi à remarquer que *Loc Brévalaire* est porté sous le nom de *Loprevalarre*, *Locprevalarre* sur les états des derniers censaux de 1467, 1487, 1536, et qu'il est pourvu d'un Recteur, tandis que *Lopreden* n'y figure pas.

6. **Ploe Colm**, aujourd'hui **Plougoulm**.

Plou Goulm est le *Plou* de *St Coulm* ou *Columban*, son patron. L'abbé Tanguy a écrit une bonne monographie de cette paroisse.

Les hagiographes distinguent deux *St Columban*, tous deux moines et Irlandais d'origine :

Le premier, l'abbé bien connu de *Luxeuil* en Franche Comté, l'auteur d'une règle monastique qui fut généralement observée avant celle de St Benoît, et dont Montalembert a retracé la vie dans ses « *Moines d'Occident* ». Les annotateurs de la 5e édition de la Vie des Saints d'Albert le Grand lui rapportent le patronage de *St Coulomb*, jadis en Dol, — de *St Columban* de Quimperlé, — de *St Columban* de Quimper, de Kernevel et de Locminé où l'on possède encore quelques reliques de *Monsieur Saint Colomban*. L'abbé de Garaby en attribue aussi à Brélidy, et il est honoré dans beaucoup d'autres endroits.

Le second appelé aussi *Colomba* ou *Koulm Kill*, inscrit aux litanies de St Vougay sous le nom de *Sce Columbane*, et dans celles publiées par Mr Warren sous celui de *Coulm cille*, serait le patron de *Plougoulm*.

Je n'ai trouvé jusqu'à présent dans la topologie du Léon d'autre nom de site composé de *Coulm*, que celui de *Prat Coulm*, en *Plougoulm*, où il y avait une chapelle dédiée à Notre-Dame.

*
* *

Plougoulm relevait du roi, d'après Ogée. Le nom de *Lesplougoulm* semble indiquer que le manoir ainsi nommé a été jadis le siège de la jurisdiction préféodale du Plou.

La cure était à la présentation de l'évêque ; le nombre des communiants de 1,800, soit 2,400 âmes ; la superficie de la paroisse de 1,900 hectares. La population actuelle est encore de 2,400 âmes environ.

7. **Ploeconvelen** aujourd'hui **Plougouvelen**.

C'est le Plou de *Convelen*, saint inconnu ; mais dont le souvenir et le culte persistaient encore dans cette paroisse au XVe siècle.

On le voit par un acte de 6 septembre 1501, qui mentionne une parcelle de terre, sise « au villaige de *Guyconvelen* entre la terre de l'église de *St Convelen* et le bout du champ [décrit] ».

On le voit encore par un autre acte du 3 juin 1542, dans lequel comparaît *Convelen Kerdonnyou* (archives de Kervasdoué).

L'orthographe uniforme en remontant jusqu'au XIVe siècle est d'ailleurs *Ploue* ou *Plou* — *Convelen* ou *Convellen* ; et l'on trouve encore en Plourin une localité nommée *Kergonvelen*.

Cependant le P. Cyrille écrit vers le milieu du XVIIe siècle, *Plougonmelen*, (vie des Saints d'Albert le Grand, Ed^on Kerdanet. p. 512) ; et cette orthographe est aussi celle d'un texte de 1275, publié par *Mr de la Borderie* dans le bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, t. XIX ; ce texte relate la vente par Hervé vicomte de Léon au duc de Bretagne *Jean le Roux* des paroisses de *Ploërmel* (Plouarzel) et de *Plogonmelen*, qu'il aliène pour payer ses dettes.

Cette orthographe permet d'identifier le *Plougonvelen* du Léon avec le *Plougoumelen* Vannetais, qu'Ogée écrit *Plougommelin*, et qu'on trouve sous les formes *Ploegomelen*, *Ploegomellen*, *Ploegoumellen*, dans les états de la collection Moreau, et sous celles de *Ploegomelen* en 1387 et *Plougouvelen* en 1330 ; on y rattache sans difficulté le nom propre *Cumelen*, *Cunmelenus*, *Conmelenus*, du cartulaire de Quimperlé.

✠

Nous n'avons aucun renseignement sur *St Convelen*. Aussi convient-il peut-être de rapprocher son nom de celui de *St Convel*, honoré dans le voisinage, — à *Landunvez*, où il a une chapelle dont le pardon a lieu le deuxième dimanche de septembre, — et qui se trouve employé comme suffixe dans *Lesconvel* en Locmaria Plouzané et *Kergonvel* en Plouguerneau.

On l'appelle aussi *Conval* et *Gonvel* ; *Kergonval* en Loc-maria-Plouzané, *Coat conval* en Pleyber-Christ ;

*S*t *Convel* ou *Conval*, qu'on tient pour un abbé, est un saint guérisseur : on l'invoque pour les maladies des enfants ; il est vénéré à *Rumengol*, à *Loctudy*, à *Penvenan*, où *Gaultier du Mottay* nous apprend qu'on voit sa statue, revêtue d'habits sacerdotaux, tenant une crosse de la main droite, et un livre de la main gauche, statue qu'il rapporte au XIIIe siècle.

Les commentateurs d'Ogée l'appellent *S*t *Guénéval*, (art. Penvenan). A *Hanvec* on l'a transformé en *S*t*-Caval* (1805) et en *S*t *Convoyon* (1869).

Il est bien à supposer que le patronage de *S*t *Guénael*, qui est porté par *l'Ordo* comme le patron actuel de *Plougonvelen*, doit être attribué à un « à peu près » de même nature.

*S*t *Guénael* fut le 2e abbé de Landévennec, où il succéda à *S*t *Guénolé*. Deux scènes de sa vie sont reproduites en bas relief sur les panneaux sculptés au-dessous des statues qui encadrent le maître-autel. C'est un saint Cornouaillais, dont on ne connaît aucun rapport avec le Léon (1) ; et il résulte de renseignements recueillis par *M. Toscer*, (le Finistère pittoresque), que le maître autel de Plougonvelen provient de l'église abbatiale de St Mathieu.

D'ailleurs la date de sa fête, que *Garaby* fixe au 3 novembre, ne cadre pas avec celle de *S*t *Convel*, que *du Mottay* indique au 11 septembre ; et ni l'une ni l'autre ne concorde avec l'époque de la fête patronale, qui se célébrait le 24 juin, selon l'annuaire de 1845.

L'église de Plougonvelen fut brûlée au mois de juillet 1558 par les Anglais et les Hollandais, dont les flottes réunies opérèrent un débarquement dans l'anse des Bancs Sablons ; elles mirent à terre des bandes qui saccagèrent tout le pays, avant d'être finalement forcées de se rembarquer avec des pertes sensibles et en abandonnant une centaine de prisonniers.

*
* *

Lochrist, réduit aujourd'hui à l'état de village, était autrefois une trêve importante de *Plougonvelen ;* son église dédiée au

(1) Et cependant il en était probablement originaire, car la charte 39 du cartulaire de Landévennec (Donation du comte Even le grand à St Morbrét, en Lanrivoaré) nomme Languenoc (Lanvenec) hereditas St Uuenhaeli.

Christ, avec des chapelles de la Trinité, de Notre-Dame et de St Tujean, a été démolie en 1856.

C'est dans la baie de Lochrist que l'on place communément le *Portus Staliocanus* de Ptolémée, station maritime engloutie sous les flots, mais dont la tradition gardait encore au XVIIe siècle le souvenir, corroboré par quelques vagues traces d'occupation.

On pense que cette ville était située dans l'anse dite de *Portzliogan*, et les courbes de niveau résultant des sondages indiquent qu'à l'époque de son émersion, l'entrée du hâvre du Conquet devait se retourner dans le Sud, et y former un port de refuge.

*
* *

A peu de distance au Nord de *Lochrist*, on rencontre *le Conquet*, qui devint, après la disparition de *Portus Staliocanus*, un port de commerce et de construction très important, centre d'une petite ville.

Bien que possédant des registres de catholicité qui remontent à la fin du XVIe siècle, *le Conquet-Lochrist* resta néanmoins succursale de *Plougonvelen*, de même que *Roscoff* demeura jusqu'à la révolution trêve de St *Pol*.

*
* *

Enfin l'*abbaye de St Mathieu*, de l'ordre des Bénédictins, — autour de laquelle s'était groupée une population assez dense, réduite au temps d'Ogée à 250 communiants, — l'abbaye de St Mathieu a été de nos jours englobée dans la commune de Plougonvelen, dont le territoire, y compris le Conquet, contenait environ 2,800 hectares.

La population de cette paroisse est en décroissance ; elle est tombée de 4,000 habitants (3,050 communiants) à 3,200.

Le rectorat de *Plougonvelen* était à la présentation de l'évêque.

8. Ploe Dalmezeu aujourd'hui **Ploudalmezeau**.

On dit en breton *Ploudalmeze* pour la paroisse et *Guitalmeze* pour le bourg ; l'abbé *Moal* écrit qu'on appelle les habitants *Guitalizmede*.

L'orthographe la plus commune dans les actes est *Ploudalmeze* ou *Plouedalmezeau*, *Plouedalmezeu ;* mais on trouve cependant au commencement du XVIIe siècle l'orthographe *Plouetelmeaze*

et *Ploue tel medzo*, *Ploue talmezeo* en 1604, *Ploudalmedzo* à la réformation de 1426.

Encore un personnage inconnu, et dont le nom était déjà bien ancien en 889, à l'époque où écrivait *Uuormonoc*, l'auteur de la vie de St Pol Aurélien !

« Plebem pagi Achmensis, — dit-il, — quam antiquo vocabulo *Telmedouiam* (prononcez *Telmezouiam*) appellant. »

Pour interpréter *Talmezeau*, on a risqué quelques mauvais calembours, tels que *mezo dall*, = *dall mezo*, — ivre-mort ; *mezeau*, en français lépreux.

On a aussi rapproché *talm*, *dalm*, daim, de *dumès*, biche, qu'on prétend retrouver dans *Landunvez* (autrefois *Landumez*), paroisse voisine.

Enfin on a décomposé *Talmezeau* en *tal* front, bord, et *mezeau* (pour *mezou*) campagne, plaine ; ce qui conduit à la traduction : en face des plaines (de Courcy, de St Pol à Brest).

Toutes ces fantaisies sont à écarter.

Ploudalmézeau a aujourd'hui pour patron St Pierre.

*
* *

St Pabu était un petit centre éloigné du Plou, qui fut érigé en trêve le 29 juillet 1624, sous l'épiscopat de René de Rieux Kerdanet, Albert le Grand, p. 788). Il était sous l'invocation de *St Tugdual* autrement dit *Pabu* dont nous nous occuperons plus loin à l'article *Ploumoguer*.

*
* *

Enfin *Lanpaol*, que l'on distingue de ses homonymes par l'addition du vocable *Ploudalmézeau*, doit son origine à un monastère qui y fut fondé par *St Pol Aurélien*, ainsi que le raconte son légendaire.

Le noyau qui se forma autour de ce monastère se détacha de la paroisse mère, dont il ne fut sans doute à l'origine qu'une trêve desservie par les religieux du couvent.

Aucun document ne relate son histoire. *Lanpaol* ou *Lampao* ne figure pas encore comme paroisse en 1330 ; il est cité comme tel à la réformation de 1427.

*
* *

Ploudalmézeau et ses annexes relevaient du Roi ; leurs curés étaient à la présentation de l'Evêque.

Tout cet ensemble occupait une superficie de 4,400 hectares ; on y comptait 4,900 communiants, soit 6,500 habitants. La statistique de 1900 n'en accuse plus que 5,400.

9. **Ploe Daniel** aujourd'hui **Ploudaniel.**

On prononce en général *Plouzeniel.*

D'après Kerdanet (vie des Saints d'Albert le Grand, p. 666), *S*t *Daniel* ou *Deniel* était un abbé du monastère de *Bangor*, monastère qui acquit une grande célébrité sous sa direction.

Il n'existe aucun document indiquant qu'il ait évangélisé l'Armorique, et il ne figure dans aucune des listes de Saints ou des litanies qui nous sont parvenues.

Le nom de *Daniel* est d'ailleurs commun dans les Cartulaires ; il se range dans la catégorie des surnoms bibliques tels que Adam, Abraham, Isaac, Jacob, Israël, Moïse, David, Salomon (Salaun) Elie, Elisée, etc..., qu'adoptaient volontiers les nouveaux convertis, et particulièrement les religieux voués à la vie érémitique.

Le souvenir d'un personnage marquant nommé *Daniel* s'est conservé dans le Plou même qui a gardé son nom, au manoir de *Coatdaniel* et à *Kerdaniel*. On trouve aussi d'autres *Kerdaniel* ou *Kerdéniel* dans le voisinage, en Plabennec, au Bourg-Blanc, à Guissény, à Lannilis, en St Pierre Quilbignon, à Plouarzel, à Plougoulm.

Mais *S*t *Daniel* n'est plus le patron de Ploudaniel.

Il a été remplacé d'abord par *S*t *Guinien*, — qui figure comme tel sur l'Ordo de 1860, — puis par *S*t *Yves* qui est maintenant le patron officiel de cette paroisse.

Le nom de *S*t *Guinien* se rattache à l'histoire de l'Evêché légendaire d'*Illy*, dont il sera parlé ci-dessous à l'article Trégarantec.

D'abord simple ermite, il serait devenu le second évêque de ce petit diocèse, par la résignation de son neveu *S*t *Arnec.*

On trouve en *Plouénan* le lieu de *Kervinien* et *S*t *Guignan* en *S*t *Jean Kerdaniel*, *Botquinien* en le Tréhou porté *Botgouyon* sur les cartes.

Ploudaniel avait jusqu'au XIXe siècle deux trêves, qui ont été depuis érigées en paroisse ; *St Méen* et *Trémaouezan;* on pense qu'il faut ajouter *Trégarantec*, dont le nom indique l'origine tréviale.

*
* *

St Méen est sous le patronage de *St Méen*, né vers le milieu du VIe siècle au pays de Galles, et mort vers 617 selon D. Lobineau.

Il était parent de *St Samson* de Dol, qu'il accompagna dans son exode en Bretagne continentale. Il fonda sur les bords du *Meu* un monastère qui a donné naissance à la paroisse de *St Méen sur Meu*, dans le Gaël, évêché de Rennes ; ses actes, dit Kerdanet, sont dans le cartulaire de Gaël.

La prédication de *St Méen* s'étendit sur le pays de *Dol* et autour de son monastère, et l'on ne voit pas qu'il soit venu en extrême Armorique. Son culte serait dû, selon ce que rapporte *Garaby*, à *St Arnec* premier évêque d'Illy, et fils du roi *St Judicael* dont *St Méen* était l'intime ami. *St Arnec* lui aurait élevé une chapelle, ainsi qu'à *St Eloi*, autre ami de son père, qui est encore révéré à l'extrémité sud de la paroisse sous le nom de *Sant Alar*.

Il faut ajouter que *St Méen* est invoqué pour la guérison de la gale et des maladies analogues (V. D. le Pelletier, art. : *drouc*). Kerdanet nous apprend qu'il avait pris place dès le VIIe siècle dans les litanies et les missels anglais Garaby note sa fête au 21 juin, tandis que l'annuaire de 1845 indique son pardon au 3e dimanche de juillet.

Les textes latins nomment ce saint *Mevennus* : « Reliquiæ *St Mevenni* in Britanniam de Sancto Florentio venerunt », anno 1074 (D. Morice, I, 4).

Les Bollandistes l'écrivent *Mevennus* ou *Maianus*, ce qui l'identifierait avec *St Majan*.

Le manuscrit de St Martial de Limoges, qui remonte au XIe siècle, cite *Sus Meguinnus* (Revue celtique, III, p. 449).

Le pouillé de 1330 porte *Meguennus*, *Maguennus* de Ossa insula. Le même pouillé indique en Cornouaille la paroisse de *Ploemeuguen*, dite *Ploemeguen* en 1368 aujourd'hui *Ploeven-Porzay*

Et cette orthographe donnerait peut-être lieu à un rapprochement avec le *St Magwan* abbé et confesseur mentionné par *M. Baring Gould* dans son Devon and Cornwall Calandar à la date du 25 septembre, ainsi qu'avec le *St Mewan* ou *Mevan* du 21 juin.

Quoi qu'il en soit, les Bretons du voisinage l'appellent *St Neven*, ainsi que le rapportent *Kerdanet* dans la vie de St Méen, p. 313 et l'abbé *Moal* dans son dictionnaire ; on en trouve la confirmation dans un acte remontant à 1478, dans lequel il est question de maisons et terres situées dans la trêve de *St Neven* (Archives de la Loire Infér^re, B. 1702) ; autre confirmation dans l'aveu du Chastel de 1505, qui nomme la susdite trêve *St Neven* et *St Nevenen*.

Il existe aussi dans la trêve de *Lanneven*, en Plouégat Moysan, une chapelle dédiée à *St Méen* (Soc. arch. du Finistère 1874, p. 76).

Le nom de *Neven* est un nom de famille bien connu ; on le rencontre en composition dans *Ros neven* en Plouénan, en Pestivien, *Kerneven* en Cornouaille, *Guerneven* en Plougras, *Lesneven* en Ergué Armel, en Poullan ; et il pourrait bien ne pas être sans rapport avec la ville de *Lesneven*, ainsi que nous l'examinerons en son lieu.

Mr Loth identifie *Neven* et *Numinoe* (Annales de Bretagne, 1893, 94, p. 430).

La trêve de *St Méen* n'avait pas encore de fonts baptismaux en 1644 ; il existe aux Archives du Finistère (G. 750) une requête de ses habitants portant cette date, et dont il résulte que jusqu'à cette époque ils n'avaient encore que le droit d'inhumer dans le cimetière trévial.

*
* *

Trémaouezan était aussi une trêve de *Ploudaniel*.

Il faut rapporter son origine au culte d'un saint personnage nommé *Mouesan*, c'est-à-dire *Moïse*.

On trouve dans les anciens cartulaires les formes *Moisan*, *Moysan*, qui se sont conservées jusqu'à nos jours ; en composition : *Kermoysan*, localités en Guissény, Plabennec, Pleyber-Christ.

On ne connaît rien de *St Mouesan* ; mais son église était l'objet d'une grande vénération puisque le testament d'Hervé de Léon, en 1361, assigne un don de 10 moutons d'or à l'église de *Tremagouezou* (D. Morice, I, 1561).

Il y a des paroisses prédestinées à changer de patron : l'ordo de 1860 indique *St Edern* comme étant celui de *Trémaouezan* ; l'ordo actuel le place sous le patronage de *Notre-Dame*.

*
* *

Trégarantec doit son nom à *S*t *Carantec*. Les hagiographes pensent que c'est le *Saint Carantec*, *Caradec*, ou *Caradoc* dont *S*t *Ténénan* fut le disciple, et que ce fut en souvenir de son maître que ce dernier fonda l'église tréviale de *Carantec* en la paroisse de Taulé. La statue binaire qui le représente en cette église commémore ces relations affectueuses : *S*t *Carantec* est accompagné d'un écolier qui figure *S*t *Ténénan*.

Kerdanet nous apprend que ce saint est honoré à *Carhampton* dans le comté de Somerset ; il figure à la date du 16 mai dans le calendrier de Mr Baring Gould comme évêque et confesseur, et, à la même date aussi, dans les Heures bretonnes de la fin du XVIe siècle publiées par Léopold Delisle (Société archéologique 1895), et enfin dans le missel de Léon de 1526.

Le nom de *Carantec* a disparu dans le Léon ; celui de *Caradec* est très commun, et se rencontre en composition dans *Mescaradec* en Lannilis, *Pontcaradec* en Cléder, *Rucaradec* en St Frégant.

✠

On connaît aussi un solitaire de nom de *Caradec* qui vivait dans le pays de Vannes à la fin du XIe siècle, et auquel il convient de rapporter probablement les paroisses de *S*t *Caradec* d'Hennebont, *S*t *Caradec Trégomel* et *S*t *Caradec* en St Brieuc (jadis en Cornouaille) ; peut-être encore *Tréhorenteuc*, autrefois en St-Malo, et aujourd'hui à l'Evêché de Vannes.

On voit dans cette dernière paroisse, disent les commentateurs d'Ogée, les ruines d'un vieux château qui appartint à *Onenna* sœur de *S*t *Judicael*, fille de *Juthael* et de *Pritella*, fille d'*Ausochus*. Près de ce château se trouve la fontaine de *S*te *Onenna* qui est invoquée contre l'hydropisie.

*S*t *Caradec* est honoré à Mellac, Pontaven, Riec, Quimperlé, Priziac et Loudéac.

✠

Trégarantec a pour patron moderne *S*t *Ernoc*, ou *Ternoc*, premier Evêque d'Illy.

Les listes hagiographiques enregistrent deux Saints de ce nom,

dont la fête se célèbre le même jour, le 11 octobre, ce qui laisse supposer qu'on les a confondus.

L'un d'eux nommé *St Ternoc* ou *Tigernach*, Irlandais d'origine, élevé en Angleterre, enlevé par des pirates bretons, puis rentré dans son pays, devint évêque de *Clogher* au commencement du VIe siècle. Il mourut vers 550, aveugle.

Le second, dont on écrit le nom *Arnoc, Arnec, Earnec, Ternoc, Thearnec*, était fils du roi *St Judicael* et de *Morona*, et par suite neveu de *St Guinien* et de *Judoc*. Il suivit ce dernier dans son ermitage du Ponthieu, revint en Léon après sa mort et fonda un monastère à *Land Ernoc* ou *Lanternoc*, aujourd'hui *Landerneau*. (V. D. Lobineau et Garaby). Du Mottay écrit qu'aux Récollets de cette ville, sa statue était représentée une lanterne à la main, allusion à quelque fait inconnu de sa légende ; à Ploudaniel, elle est revêtue d'un costume d'évêque.

Son père *Judicael* était fils de *Juthael* et de *Pritella*, fille d'*Ausochus*, seigneur de la région appelée *Quemenet Illy*. *Ternoc* ou *Ernoc* en fut le premier évêque.

St Ternoc figure parmi les Saints inscrits au missel d'*Yvon Quillivéré*, ainsi que dans les Heures bretonnes de la fin du XVIe siècle. On peut citer comme localités rappelant son souvenir, *St Ernec*, à 2 $^{k}/^{m}$ S. O. de Landerneau (carte d'Etat major), nommé *St Ternel* par Cassini, *St Ernel* sur la carte de l'Intérieur, *St Ermel* sur d'autres documents (Cf : Ermeliacum, Irvillac) ; *Kerderné* en Plounevez Lochrist et *Landerne bihan* en Plouescat ; on peut citer encore *Plerneuf* en St-Brieuc, dit *Ploernec* dans une charte de 1337. (Soc. arch. du Finistère XXIV.)

Enfin, M. Baring Gould, dans son calendrier, cite aussi un *St Ernor*, confesseur.

✠

Kerdanet a écrit, dans son édition de la Vie des Saints d'Albert le Grand, une notice assez développée sur le Royaume d'*Illy*, l'évêché d'*Illy* et l'archidiaconé d'*Illy*.

Le fond de cette notice repose sur des textes extraits de la *Vie de St Judicael*, écrite par *Ingomar* au commencement du XIe siècle, et utilisée d'abord par le Beau, puis par D. Lobineau et les auteurs qui sont venus après lui.

Au temps de *Judual* (ou *Judhael*), prince de Domnonée dit la

légende, « erat quidam homo *Ausochus* nomine, in capite littoris magni, a parte occidentali, in tribu *Lisien*, in commendatione *Ili*, ex genere *Hispertiti* regis (D. Morice, *Pr.* I, 204). »

Ainsi les actes de St Judicael nous présentent un homme, nommé *Ausochus*, de la race du roi *Hispertitus*, qui habitait *Treflès* en *Quéménet Illy*, à la pointe du grand rivage ; (l'expression géographique « *au bout de la lieue de grève* » rendrait assez bien le texte latin).

Ils ajoutent que le prince *Judual* épousa *Pritella* fille d'*Ausochus*, dont naquit St *Judicael* ; ce dernier aurait été élevé chez son grand-père jusqu'à l'âge de 3 ans et aurait eu pour précepteur *St Gouesnou*. (V. Vie des Saints de Lobineau, et Kerdanet, p. 819).

Ce qu'on a dit qu'*Ausochus* était prince de Léon est sans fondement, dit *Gallet*. *Kerdanet* n'est pas de cet avis : il en fait un roi, fils d'*Hilpertitus* (selon l'orthographe qu'il a adoptée). Il lui donne même comme prédécesseur sur le trône *Clerodus* qui, — d'après un manuscrit du Roi qu'il ne désigne pas autrement, — aurait été le père de trois fils « qui avoient apporté en terre un merveilleux signe sur chacun leur épaule dextre ; c'est à sçavoir que l'aisné apporta un arc tendu, le second un fer de lance et le tiers une épée ; ce qui vouloit dire qu'ils seroient, ce qu'en effet ils ont esté, moult preux dans les combats. »

Trégarantec n'est pas au bord de la mer, mais bien dans les terres ; mais comme une des sections de cette petite commune porte, dit-il, le nom de *Lisien*, il pense qu'elle s'est appelée jadis *Treffilly* et il en fait le siège d'un royaume minuscule, le royaume d'*Illy*, qui, malgré son peu d'importance, a donné lieu à la création d'un évêché, l'évêché d'*Illy*.

St Arnec puis *St Guiniën* en furent les premiers titulaires d'après leur légende.

✠

Nous parlons constamment de légende dans cette étude ; c'est que les seuls documents qui nous soient parvenus sur cette période de notre histoire, ce sont les chroniques légendaires ou les vies non moins légendaires des Saints ; documents incomplets, suspects à chaque instant soit pour la fidélité du texte, soit

pour le fond lui-même, documents pour la plupart sans confirmation et sans suite historique.

Ici nous sommes en pleine légende : c'est l'époque où abondent les petits chefs, souverains dans leur entourage, que les anciens hagiographes décorent pompeusement du titre de rois.

Ainsi les actes de *St Tanguy*, — que *Gallet* n'hésite pas à qualifier de très suspects, — nous parlent-ils du roi *Théfiane* qui gouvernait la Petite Bretagne, père d'*Honorius*, prince de Brest, qui fut père de *Florence* épouse de *Galonius*, dont descendit *Gurki*, qui devint *St Tanguy*.

Et Kerdanet allonge la généalogie du Saint d'un degré, en y ajoutant en tête *Bristokus* roi de Brest, dont il est fait mention dans la vie de *St Budok*.

Cette dernière vie, que *Gallet* traite de fabuleuse, nous donne une autre lignée, celle des rois de *Tolente*.

Elle commence par le prince *Ingonus* qui reçut la visite de *Neventer* et de *Derrien*, après qu'ils eurent rendu leurs devoirs au roi *Bristokus*, à leur retour des lieux saints.

Ils avaient amené à ce souverain le dragon de la Roche-Maurice, — ce dragon qui dévorait un à un tous les vassaux du seigneur *Elorn*, — « au grand étonnement du Roi *Bristok* » nous dit Albert le Grand, et de Tolente ils allèrent s'embarquer à *Pontusval* (le Pont de Tusval ou d'Usval) où ils noyèrent la bête.

Le lieu en a pris le nom, nous dit le bon bénédictin : *Poull beunz val* = *Poull beuz an eval*, le Port où fut noyé l'animal !

Après *Ingonus*, *Jubaltus*, qui perdit la vie en 383 dans une grande bataille qu'il livra à *Magnus Maximus* pour tenter d'arrêter son débarquement en Armorique.

Puis c'est le roi *Ban de Benoic*, qui avait pour frère le roi *Bort*, autre roi voisin.

Enfin, dans ses chroniques, *Alain Bouchard* nous apprend que St Judicael, le petit-fils d'Ausochus, seigneur de Treflès « résidait en une belle ville en Bretaigne apelée *Talenche* qui depuis a été détruite par les guerres », ville que certains écrivains n'hésitent pas à identifier avec Tolente.

✠

Tout ce petit « Almanach de Gotha » des cours princières de l'extrême Armorique aux IVe et Ve siècles est purement légendaire,

et aucun document historique ne prouve l'existence d'un *évêché d'Illy ;* il n'est demeuré que la tradition et quelques vers plaisants qui attribuent à Trégarantec 17 tenues et 20 ménages.

Mais il est resté des traces certaines de l'existence, dans cette région, aux temps féodaux, d'une possession importante, dotée d'une haute et basse justice, et dont la juridiction s'étendait en 1683 sur 5 paroisses. Un aveu de Mgr de la Brosse en date du 9 juillet 1683 (arch. de la Loire-Infre B. 1728), établit que cette juridiction s'étendait sur Trégarantec, Plouider, Kerlouan, Guissény et Kernilis.

Comment était-elle venue aux mains de l'Evêque de Léon, on l'ignore : ce que l'on sait, c'est que la terre de *Portzlec'h*, que Kerdanet donne comme ayant été le Palais du roi *Ausochus*, n'appartenait pas d'antiquité à ce petit domaine. Elle fut acquise par Mgr *de Neuville* de *René de Rieux Sourdéac*, suivant un contrat d'échange du 9 juillet 1683, qui céda *Ouessant* au seigneur de Sourdéac.

Quant à l'archidiaconé de *Quéménet Ily*, outre les 5 paroisses que nous venons de nommer, il en comprenait, en 1330, 16 autres, dont nous avons fait plus haut l'énumération.

Un texte de la vie de St *Pol*, écrite par *Uurmonoc* en 889, peut conduire à admettre qu'il n'existait pas au temps de St Pol, et peut-être même au temps de l'écrivain : « cui benedicto, dit-il, Rex..... Agnensem Leonensemque pagos... auctoritate præcepto tradidit.

D'autre part la fixation du séjour du roi *Ausochus* « in tribu *Lysia* in commendatione *Ili* » ne constitue une preuve absolue de l'existence du *Quéménet Ili* que pour l'époque d'*Ingomar*, qui écrivait, dit-on, en 1008. Encore ne s'agit-il là vraisemblablement que d'un *Quéménet*, ou fief féodal, et non d'une subdivision religieuse.

La plupart des divers *Quéménet* qui nous sont connus sont différenciés par ce nom d'un de leurs possesseurs, le premier sans doute.

Ainsi : Quéménet Théboé.
Quéménet Guégant (aujourd'hui Guémené).
Quéménéven (Maen, Even, Guen).

Il en est de même pour Quemenet Ily.

Ily est d'ailleurs un nom d'homme qui s'est perpétué jusqu'à nos jours.

*
* *

On comptait en Ploudaniel 4,000 communiants, et 800 à Trégarantec, ce qui correspond à une population de 6,400 âmes pour un territoire de 6,850 hectares.

Le nombre actuel d'habitants est seulement de 4,650.

Le rectorat était à l'alternative.

10. Ploe Diner.

Cet ancien Plou avait disparu dès avant 1330 : le Pouillé mentionne à cette époque les paroisses de *Landéda* et de *Lannilis* (Lanna Ecclesiæ) ; à *Landéda* se rattachait *Broennou* qui est désigné tantôt comme trêve et tantôt comme paroisse.

Mais le nom de *Ploudiner* n'était pas tombé dans l'oubli, et le morcellement ne devait pas être bien ancien au XIVe siècle, puisqu'on voit figurer en 1371 comme témoin à l'enquête pour la canonisation de St Yves, « *Henry de Keraldanet*, armiger, parochianus de *Plouediner*, Leonensis diocesis ». *Henry de Keraldanet*, chevalier, de la paroisse de *Ploudiner*, diocèse de Léon, âgé de 55 ans ». (D. Morice Pr. II. 28).

Dans un état du 13 juin 1425 énumérant les rentes de *Monsieur Olivier du Chastel* dans les paroisses de *Plouediner*, la paroisse de Lannilis est explicitement citée :

En 1333 *Jean le Barbu* était prévôt de *Ploudiner* (Loire-Inf^re B. 1766), et l'on relève en 1541 aveu rendu au roi sous la prévôté de *Ploudiner* pour le manoir noble de *Poullouhec* en la paroisse de *Landéda*, et pour les terroirs de *Mesguevezen* et *Kerduz*, en la paroisse de *Broennou*. (Archives de Kervasdoué).

Un autre acte du 20 mars 1552 mentionne encore la paroisse de *Ploedyner*, (aliàs Plouedyner) et aussi la paroisse de *Landéda*.

En 1630 on trouve la forme *Plouziner*, (titre de Daoulas).

La tradition, à Lannilis, affirme que la vieille église de *Ploudiner* était construite au bourg même de Lannilis, dans un endroit nommé *la Bastille*.

*
* *

Les commentateurs d'Ogée disent que *Diner* est une contraction de *Tinidor*, autrement *Ténénan*.

C'est un nom qui ne se retrouve pas en composition dans le Léon ; en Cornouaille, le bulletin de la commission diocésaine pour 1907 cite un *Prat dinœr* aux environs de Pouldergat.

*
* *

Si Lannilis a remplacé exactement l'ancien centre désigné sous le vocable de *Ploudiner*, comme le veut la tradition, l'explication normale de son nom ne présente aucune difficulté : le nouveau bourg s'est élevé sur l'emplacement de l'ancienne église, *Lann Ilis*, la terre de l'église.

On a prétendu que la prononciation *Lannili*, qui est parfois usitée, était l'indice d'une autre étymologie, et qu'il convenait de rapprocher les noms *Treffily*, — manoir gage de la sergenterie féodée de Ploudiner, — et Queménet Illy, — archidiaconné dont relevait la paroisse : on n'a rencontré jusqu'à présent aucun texte qui justifie cette hypothèse.

*
* *

Landéda est compté comme paroisse autonome dès 1330. On la retrouve telle sur l'état de deniers censaux de 1487, et jusqu'à nos jours.

C'est dans une petite anse du littoral de cette paroisse, à l'embouchure de l'Aber Benoit, que *Tanguy du Chatel* et *Marie du Juch* sa femme fondèrent en 1507 le couvent *des Anges*, abbaye de Cordeliers, aujourd'hui en ruines.

L'étymologie de *Landéda* m'est inconnue. Toutefois je dois dire que le suffixe *Deda* m'a été signalé comme un diminutif familier de *Catherine*, et je trouve en Kerlouan *Parcou Deda*.

L'abbé *Moal* désigne les habitants sous le nom de *Lanniz Deda*.

Enfin on pourrait encore envisager la forme *Lan Eda*, qui fait songer à l'irlandais *S*t *Aidan*, — aliàs *Maidoc*, — l'un des disciples de *S*t *David*, et qui l'accompagna dans la 1re moitié du VIe siècle lorsqu'il transporta le monastère de *Ty gwyn* à *Rosnat*.

*
* *

Broennou est un pluriel de *broen*, jonc; les dictionnaires ne l'indiquent pas, et donnent la forme *broenennou*. Cette interprétation topographique semble très admissible. On trouve un terroir de *Broennou* en Sizun et un *Broennec* en le Tréhou (aveu de Rohan en 1695).

On en a cependant proposé d'autres : ainsi *l'abbé le Guen* et *Dom Plaine* ont pensé à *Bretowen*, l'un des 12 compagnons de *S*t *Paul Aurélien*; *Bretowen* est une mauvaise lecture pour *Brelowen*.

Le bulletin de la Commission diocésaine rapproche *Broennou* de *Bro Gouesnou*, le pays de *S*t *Gouesnou*, dont les reliques sont honorées dans cette église.

*
* *

Lannilis a pour patron actuel *S*t *Pierre*;

Landéda, *S*t *Gongat*, Evêque (Ogée), aliàs *S*t *Gongard* (Ordo), dont nous parlerons à l'article *Langongar-Lesneven*;

Broennou, *S*t *Eveldoc*, que M. de Blois identifie avec *S*t *Evarzec*, et le bulletin de la Commission diocésaine avec *S*t *Tavayoc*.

L'évêque présentait à ces trois rectorats, qui s'étendaient sur une surface de 3.600 hectares, et dont la population a diminué d'environ 6 °/₀. — Elle était au temps d'Ogée de 4 400 communiants ou 5.750 habitants : elle n'est plus en chiffres ronds que de 5.400 âmes.

J. DE LA PASSARDIÈRE.

LE CULTE DE LA SAINTE VIERGE

DANS

LE DIOCÈSE DE RENNES

PENDANT LE XIXe SIÈCLE (1)

PREMIÈRE PARTIE

Depuis le Concordat jusqu'à la proclamation de l'Immaculée-Conception.

1° Pratiques de piété générales et locales

Si la France est appelée à bon droit le royaume de Marie, la Bretagne est sans contredit l'un des plus beaux fleurons de la couronne terrestre de la Reine du Ciel. La dévotion à la Vierge-Mère, implantée sur le sol armoricain par les premiers apôtres du pays et ravivée par les prédications de saint Vincent-Ferrier et des grands missionnaires bretons, le V. Michel le Nobletz, le V. Maunoir et le B. Montfort, n'a cessé de fleurir et de s'accroître en Bretagne à travers les âges, jusqu'à ce qu'elle ait reçu son plein épanouissement au XIXe siècle, si bien nommé le siècle de Marie. Le diocèse de Rennes n'a pas témoigné un zèle moins ardent que les autres diocèses bretons pour le culte de la mère du Sauveur, comme nous allons tâcher de le démontrer dans un exposé rapide.

Pendant la tourmente révolutionnaire, nos ancêtres allaient combattre les ennemis de leur foi, le chapelet à la main et l'image du Sacré-Cœur sur la poitrine, tandis que dans les maisons ou les bois où ils s'étaient réfugiés, les vieillards, les femmes et les

(1) Rapport présenté au deuxième Congrès Marial breton tenu à Rennes, le lundi 23 mars 1908.

enfants égrenaient le Rosaire pour demander à Marie le triomphe de la Religion sur l'impiété. Leur prière fut exaucée, et la lutte héroïque des enfants de la Bretagne ne fut pas inutile. Un peuple qui sait prier et mourir sur les champs de bataille pour la défense de sa foi est un peuple invincible. L'impiété dut s'avouer vaincue et la religion proscrite reparut en triomphe. Les habitants des anciens diocèses de Rennes, Dol et Saint-Malo avaient écrit une page glorieuse dans cette magnifique épopée d'un peuple debout tout entier pour défendre son Dieu.

Au milieu des ruines accumulées par la Révolution, l'amour de Marie était donc demeuré vivant au cœur de nos populations chrétiennes, et la récitation du Rosaire était restée la pratique de piété la plus générale et la plus populaire dans le diocèse de Rennes. Dès le début du XIXe siècle on la retrouve partout en honneur, dans les villes comme dans les campagnes. Non seulement on récite le chapelet à l'église pendant les offices, mais dans les familles on le dit en commun, surtout le dimanche et pendant le Carême. Une autre pratique très en honneur depuis des siècles en Bretagne, c'est la récitation de l'*Angelus*. Aux premiers coups de la cloche on voyait autrefois les travailleurs s'arrêter dans les champs, se découvrir respectueusement et offrir à Marie l'hommage de leur prière, tandis que les personnes restées à la maison suspendaient leurs travaux et n'auraient pas voulu prendre leur repas avant d'avoir salué avec l'ange la Mère de Dieu. Si cette pieuse coutume tend à disparaître sous l'influence des mauvaises doctrines et du respect humain, les chrétiens qui lui sont demeurés fidèles sont encore nombreux.

La dévotion à Marie se manifeste également par différents usages très communs dans le diocèse. On aime à donner le nom de Marie aux enfants, aux garçons comme aux filles ; pour ceux-là, le plus souvent Marie est le second nom, parfois cependant, il est le premier. Lorsqu'un enfant donne à ses parents des inquiétudes sérieuses pour sa santé, on le voue au bleu et au blanc, en s'engageant à lui faire porter ces deux couleurs pendant un certain nombre d'années.

En dehors de ces pratiques de piété à peu près générales dans le diocèse, il existe dans certaines régions d'anciennes coutumes qui méritent d'être signalées.

A Louvigné-du-Désert, à Saint-Georges-de-Reintembault et dans toutes les campagnes du pays de Fougères, les nouveaux

époux disposent d'abord dans leur maison, et à la place d'honneur, ce qu'ils appellent l'oratoire. C'est un petit meuble de style religieux et fermé par une vitre. Ils y placent une vierge, soit la statue ancienne venue des ancêtres, soit une statuette nouvellement acquise. Autour de cette image de Marie, ils déposent le diadème et les fleurs de la mariée, les cadeaux de noces, puis les livres et les images ou souvenirs pieux. C'est devant cet oratoire que la famille se réunit le soir pour réciter la prière et souvent le chapelet, particulièrement pendant le Carême, le mois de Marie et le mois du Rosaire.

A Maure, après la messe de mariage, la nouvelle épouse, au lieu de se rendre à la sacristie, va s'agenouiller devant l'autel de la Sainte Vierge et elle y reste en prières jusqu'à ce que son mari sorte de la sacristie et vienne la prendre. A Roz-Landrieux, le nouvel époux conduit lui-même sa femme à l'autel de la Sainte Vierge, immédiatement après la messe et avant de se rendre à la sacristie. Dans la paroisse de Servon, aux enterrements, les porteurs et tous ceux qui ont rempli quelques fonctions pendant la cérémonie, se rendent, après le dîner, dans l'église où ils récitent ensemble le chapelet pour le repos de l'âme du défunt. A Paimpont on porte l'enfant aussitôt après le baptême au pied de l'autel pour le consacrer à Notre-Dame de Paimpont. C'est encore un usage général dans les campagnes d'offrir à l'autel de la Sainte Vierge les prémices des productions du sol, des animaux domestiques et de l'industrie ménagère. Cette coutume rappelle les prémices de l'ancienne loi et les offrandes que les Juifs faisaient au temple de Jérusalem.

Voulons-nous encore d'autres preuves de la confiance de nos populations en Marie ? Parcourons nos campagnes, et partout nous rencontrons son image bénie, sur le bord des routes, dans les carrefours des vieux chemins, au milieu des landes d'ajoncs et de genêts, sur le sommet des collines ou dans le creux des vallons ; partout où se dresse la croix comme un témoignage permanent de la foi bretonne, nous apercevons incrustée dans le tronc de cette croix une statuette de Marie qui nous rappelle que c'est au pied de la croix que nous sommes devenus ses enfants. Souvent même dans les bois et les forêts, une niche creusée dans les vieux arbres renferme l'image de la Vierge-Mère. D'après une vieille coutume qui remonte aux premiers temps du christianisme, les fontaines sont très souvent ornées

d'une statue de Marie. Comme on le sait, les païens, autrefois, rendaient un culte aux génies des sources et des fontaines ; les prédicateurs de l'Évangile, pour détourner les nouveaux chrétiens de cet usage idolâtrique, placèrent les fontaines sous la protection des saints et surtout de la Sainte Vierge. Parfois, enfin, auprès d'une chapelle de pèlerinage, on trouve une fontaine consacrée à la Mère de Dieu ; les pèlerins viennent avec confiance boire à l'eau de cette source et leur foi naïve et profonde est souvent récompensée par des faveurs extraordinaires.

Tous ces usages généraux ou particuliers existaient dans le diocèse de Rennes dès le début du XIXe siècle ; c'était l'héritage légué par les générations précédentes aux chrétiens de notre temps. Est-il besoin d'ajouter que dans toutes les églises et les chapelles se trouvait un autel dédié à Marie, orné d'une statue ou au moins d'un tableau représentant la Mère de Dieu. Cette pieuse coutume, sans doute, remontait aux premiers siècles du christianisme puisque la dévotion à la Sainte Vierge commença avec l'Eglise elle-même ; toutefois elle s'est généralisée, surtout dans notre pays, depuis que Louis XIII, par son ordonnance du 10 février 1638, eut recommandé aux évêques de faire élever un autel à Marie dans toutes les églises paroissiales en mémoire de la consécration solennelle qu'il venait de faire de son royaume à la Mère du Sauveur.

Dès cette époque, on voyait aussi l'image vénérée de Marie dans presque toutes les maisons particulières. Toutes les familles chrétiennes tenaient à honneur de posséder une statue de la Vierge devant laquelle tous les membres de la famille se réunissaient pour adresser à Dieu leurs prières, par l'entremise de Celle qui était ainsi constituée la Reine et la protectrice du foyer domestique. Cette coutume s'est perpétuée dans notre diocèse ; et n'est-ce pas en effet devant l'image de Marie que nous avons appris de nos mères à balbutier nos premières et naïves prières en l'honneur de notre Mère du Ciel.

La dévotion à Marie était donc florissante déjà parmi nous, dans les années qui suivirent la restauration religieuse en France, mais le culte de la Mère de Dieu devait prendre un développement considérable dans notre diocèse pendant le cours du XIXe siècle.

2° Manifestations publiques en l'honneur de la Sainte Vierge.

Les manifestations publiques de la piété catholique, impossibles pendant les mauvais jours de la période révolutionnaire, reparurent aussitôt que la paix fut rendue à l'Eglise de France. Malgré un pouvoir ombrageux qui considérait le culte comme une branche de l'administration civile, malgré les tracasseries incessantes d'un gouvernement qui entendait commander aux évêques comme à ses préfets, la religion catholique put reprendre une partie de ses droits.

La procession de l'Assomption, établie en mémoire de la consécration de la France à Marie par Louis XIII, allait-elle reparaître avec le rétablissement du culte public ? Pendant un siècle et demi l'Assomption avait été considérée comme la fête patronale de la France ; le peuple la voyait revenir chaque année avec bonheur et la célébrait avec des transports de joie. Cette solennité si chère à la piété de nos pères eût été amoindrie et pour ainsi dire découronnée si elle n'avait plus été accompagnée de cette procession si populaire qui permettait à nos ancêtres de manifester par de touchantes démonstrations leur amour pour Marie. Cependant il sembla tout d'abord qu'il faudrait en faire le sacrifice. L'année qui suivit la restauration du culte, en 1803, le gouvernement fit savoir aux évêques que cette procession, *ayant été établie dans les troubles religieux, ne devait pas être rétablie.* Aussi pendant quelques années, elle ne se fit nulle part. Mais la piété des fidèles souffrait de cette suppression ; on fit des instances auprès de l'autorité ecclésiastique, et, en 1806, Mgr Enoch la rétablit dans le diocèse à la grande joie de tous. D'ailleurs, le 1er mars de cette même année, le cardinal Caprara, sans doute d'accord avec le gouvernement, déclara par un décret que la procession devait se faire à l'extérieur dans les lieux où le culte extérieur était autorisé et à l'intérieur des églises dans les autres localités. En 1814, Louis XVIII recommanda aux évêques de donner à cette procession la plus grande solennité et de faire lire en chaire la consécration de la France à Marie par Louis XIII. Depuis lors, elle n'a plus été interrompue jusqu'à nos jours dans le diocèse de Rennes, où elle se fait solennellement chaque année dans les villes comme dans les plus humbles paroisses.

Mais c'est surtout au milieu de nos populations maritimes, à Saint-Malo, Saint-Servan, Paramé, Dinard, Cancale, que cette fête revêt tout l'éclat des plus grandes manifestations religieuses.

Voici la description de la procession de Saint-Servan que nous envoie un enfant de la paroisse, prêtre du diocèse (1). « Préparée par un *Triduum* de prières à l'église paroissiale pour les grandes personnes, et par une retraite de trois jours dans la chapelle du patronage pour les enfants, la fête est ardemment désirée et célébrée avec enthousiasme par les Servannais.

« Dès la veille au soir et surtout dès le matin de la fête, toute une foule d'hommes, de femmes et d'enfants s'occupe à préparer une marche triomphale à la Reine des Cieux. Des étendards multicolores flottent à toutes les fenêtres, des guirlandes de mousseline forment une série ininterrompue de dômes légers au-dessus des rues, et sur le long parcours de la procession, quinze trônes gracieux disent la reconnaissance et la piété filiale des Servannais envers Marie. Tous originaux, tous coquets, parce qu'ils sont l'œuvre de l'amour ayant à sa disposition un goût artistique incontestable et la vive imagination de nos populations maritimes, il en est cependant de plus remarquables qui méritent une mention spéciale.

« C'est au carrefour Solidor, dans un décor unique présentant à la fois la mer tachée de nombreuses petites barques pavoisées, le rocher de Brizeux surmonté d'une statue colossale de Notre-Dame des Flots, et la Tour Solidor, un élégant petit autel précédé d'un immense tapis, entièrement façonné avec de la sciure de bois teinte en couleurs variées. C'est, plus loin, sous les grands arbres de la place des Bas-Sablons, toujours en face de la mer, une reproduction de la grotte de Notre-Dame de Lourdes. Puis, dans une perspective charmante, ce sont de très jolis autels dédiés à Notre-Dame de la Garde, à Notre-Dame du Travail et à Marie Immaculée que peut embrasser le même coup d'œil. C'est en face de l'Hôtel de Ville un arc de triomphe gigantesque aux couleurs de la Vierge, couronné d'un dôme que surmonte une statue de Marie et qui porte au frontispice, en lettres d'or qui scintillent au soleil : « A la Reine des Cieux ». Mais c'est surtout sur la place du Naye, d'où l'œil découvre en son entier la rade de Saint-Malo, qu'est représentée la scène la plus tou-

(1) M. Emile Fougeray, vicaire à Foins.

chante. Sur un rocher recouvert de goëmon et d'algues marines vient de s'échouer un bateau. De jeunes marins, dans l'attitude de la prière et de la détresse élèvent leurs bras vers la Vierge qui apparaît dans la mâture, au sommet du rocher et lui demandent secours. Ce tableau, qui représente si bien les scènes qui se répètent si fréquemment dans la réalité pour nos marins, produit une vive impression sur les spectateurs, même les plus indifférents.

« Le cortège qui doit effectuer ce parcours répond parfaitement à ce magnifique décor. Ce sont d'abord les petites filles vêtues de blanc, portant la ceinture bleue de la Vierge de Lourdes et soutenant sur leurs épaules un long rosaire de mousse et de fleurs. Puis la congrégation des jeunes filles, les congrégations religieuses, les orphelinats, les patronages, les différentes corporations et la société de Notre-Dame du Travail, tous à la suite de leurs bannières, escortent quatre statues de la Vierge, portées sur des brancards. La musique municipale prête son concours à la fête et alterne avec le chant des cantiques. Derrière elle une longue théorie de petits marins portant sur leurs épaules de charmants petits navires, des ancres, des agrès de bateau, attire l'attention de tous les spectateurs. Au retour de la procession, ils s'échelonnent sur les degrés de l'autel et font ainsi cortège à Notre-Seigneur après avoir entouré sa Sainte Mère. Enfin vient le clergé, escorté par les membres de la Société de gymnastique en tenue ; comme toutes les congrégations qui les précèdent, ils ont aussi leur statue ; c'est une jolie reproduction de Notre-Dame du Perpétuel-Secours, encadrée de fleurs et portée sur un brancard par quatre clercs en dalmatiques. Puis, suivant le cortège, une masse compacte d'hommes et de femmes de toute condition récite pieusement le chapelet à la suite de la procession.

« La fête se continue encore dans la soirée; les trônes s'illuminent, les fidèles arrivent de tous côtés aux pieds de la Sainte Vierge et jusqu'à dix heures, on récite le chapelet et on chante des cantiques. Puis on se sépare, emportant dans le cœur, avec le souvenir impérissable et le réconfort qu'apportent de telles fêtes, le regret de voir se terminer si tôt un aussi beau jour ».

3° Confréries et associations pieuses.

Les confréries en l'honneur de la Sainte Vierge, si nombreuses dans le diocèse avant la Révolution, se relevèrent successivement dans les différentes paroisses. Rennes donna l'exemple de cette restauration religieuse. Dès 1803, le tableau miraculeux de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, sauvé pendant les mauvais jours par le dévouement d'un pieux chrétien, fut placé dans l'église Saint-Aubin et redevint l'objet de la vénération des fidèles. Deux ans plus tard, en 1805, la confrérie de Notre-Dame des Agonisants, autrefois instituée par Alexandre VII, en 1658, fut de nouveau rétablie dans la même église. En même temps, la confrérie de Notre-Dame des Miracles reparaissait à Saint-Sauveur. En 1807, la Congrégation de la Sainte Vierge, fondée au commencement du XVII° siècle, sous l'inspiration des Jésuites, pour les pieux laïques vivant dans le monde renaissait à son tour. Mais en 1809, suivant la tradition révolutionnaire, les représentants du gouvernement à Rennes soupçonnèrent les dévots serviteurs de Marie de conspirer contre le régime impérial et ils leur défendirent de continuer leurs réunions habituelles. Les membres de la Congrégation ne retrouvèrent la liberté qu'à la chute de l'Empire; depuis cette époque, ils ont pu se réunir régulièrement sans jamais être inquiétés.

Les deux principales confréries, le Rosaire et le Scapulaire du Mont-Carmel, fondées aux XVI° et XVII° siècles dans presque toutes les paroisses, reparurent à partir de 1814. En 1817, Mgr Enoch choisit Saint-Aubin pour le centre de l'Association du Rosaire. Cette confrérie fut rétablie peu à peu dans tout le diocèse et, à l'heure actuelle, il n'est probablement pas une seule paroisse où elle ne soit instituée. Partout elle compte de nombreux associés. Le Rosaire vivant existe également dans un certain nombre de paroisses, notamment à Notre-Dame de Rennes où se trouve le centre de cette dévotion, à Bécherel et à Saint-Georges-de-Reintembault. La confrérie du scapulaire du Mont-Carmel est aussi répandue que le Rosaire et ses associés sont encore plus nombreux ; il est même des paroisses, comme Bains et Parigné, où tous les habitants en font partie. D'ailleurs c'est une coutume générale dans le diocèse d'enrôler tous les enfants dans la confrérie du scapulaire à l'époque de leur première

communion, et il en est bien peu, surtout dans nos campagnes, qui abandonnent plus tard, même par simple négligence, ce précieux souvenir qui leur rappelle leur consécration à Marie et les joies ineffables qu'ils ont goûtées pour la première fois au banquet eucharistique; tous considèrent avec raison le scapulaire comme une sauvegarde contre tous les dangers de l'âme et du corps.

D'autres confréries furent encore érigées à la même époque ; à Notre-Dame de Rennes, la confrérie du Bon-Pasteur et de la Compassion de la Sainte Vierge, établie en 1830 par ordonnance de Mgr de Lesquen, puis élevée au rang d'archiconfrérie par Grégoire XVI, en 1840 ; à Saint-Sauveur, la confrérie de Notre-Dame des Sept-Douleurs, en 1830 ; à Toussaints, en 1829, la confrérie de Notre-Dame des Agonisants ou de la Bonne-Mort, autrefois établie par les Jésuites dans l'église de leur collège, en 1736. L'Indulgence de la Portioncule, jadis attachée à l'église des Cordeliers de Rennes fut transférée dans l'église Saint-Germain par Léon XII, en 1826. La confrérie de Notre-Dame des Agonisants fut rétablie à Saint-Méen, dès 1814, en même temps que le Rosaire; celle de Notre-Dame Auxiliatrice fut instituée à Cancale et à Gosné en 1828. Vers la même époque, deux congrégations de la Sainte Vierge, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes, furent érigées à Fougères, à Vitré et à Saint-Servan. Ce fut donc seulement après 1814 que la plupart des anciennes congrégations reparurent dans notre diocèse.

4° Supplications solennelles a l'époque du choléra. — Consécration du diocèse a Marie, 5 octobre 1834. — Médaille miraculeuse. — Mois de Marie.

Pendant que, sous l'impulsion des évêques et du clergé, les ruines faites par la Révolution se relevaient peu à peu et que le culte de Marie reprenait son ancien éclat dans le diocèse de Rennes, de nouvelles commotions politiques vinrent ébranler la France vers 1830 et on pouvait craindre que le retour de nos populations à la piété des siècles passés envers Marie ne fût arrêté par ces événements; il n'en fut rien cependant ; des circonstances tristes sans doute, mais ménagées par la Providence, donnèrent au contraire un nouvel élan à la dévotion des fidèles envers la Mère de Dieu.

Dans les premiers mois de 1832, le choléra s'abattit sur la France ; après avoir fait de nombreuses victimes à Paris, il se propagea dans les provinces. Déjà il avait éclaté à Rennes et dans plusieurs villes du diocèse, entre autres Saint-Malo, Saint-Servan et Vitré. Mgr de Lesquen, prélat d'une haute piété, adressa à ses diocésains, le 11 avril, un mandement par lequel il ordonnait des prières publiques. C'est à Marie, envers laquelle il était animé d'un amour filial, qu'il voulut recourir. Dans toutes les églises de son diocèse on fit des supplications solennelles pour la conjurer de détourner le fléau dévastateur. Ces prières furent exaucées. Mais deux ans plus tard, en 1834, le choléra reparut à Rennes et à Vitré. L'évêque prit alors la résolution de mettre son diocèse sous la protection spéciale de la Sainte Vierge. Dans une circulaire à son clergé du 15 septembre 1834, il ordonna de célébrer une fête et de faire une procession solennelle le premier dimanche d'octobre dans toutes les paroisses ; le Saint-Sacrement devait être exposé pendant toute la journée, et le soir, à la rentrée de la procession, le curé devait consacrer sa paroisse à Marie.

Cependant le fléau redoublait de violence ; le 23 septembre on ouvrit à la cathédrale les prières des Quarante-Heures, et pendant les trois jours, une grande foule remplit la vaste enceinte de l'église. De leur côté les habitants de Rennes n'attendirent pas la cérémonie du dimanche 5 octobre pour se mettre sous la protection de Marie. Ceux qui demeuraient dans la rue Saint-Malo élevèrent une statue de la Sainte Vierge pour implorer son secours ; d'autres quartiers de la ville imitèrent cet exemple; on portait des statuettes de Marie au clergé des paroisses pour les faire bénir et on les plaçait à la façade des maisons. Le 24 septembre, fête de Notre-Dame de la Merci, les habitants de la rue Nantaise dressèrent une statue de la Sainte Vierge. Le matin la statue fut portée à l'église Saint-Etienne par des jeunes filles vêtues de blanc ; le curé, après l'avoir bénite, célébra la messe en présence d'un grand nombre de fidèles, auxquels il adressa une touchante allocution ; puis la procession se remit en marche pour transporter la statue au lieu où elle devait être placée, au milieu du religieux silence de tous les assistants.

Enfin, le dimanche 5 octobre 1834, vers trois heures de l'après-midi, le clergé de toutes les paroisses de Rennes se réunit à la

cathédrale qui se trouva trop petite pour l'affluence des fidèles. La procession, présidée par l'évêque, sortit de l'église pour parcourir les rues de la ville ; le plus profond silence, interrompu seulement par le chant des Litanies de la Sainte Vierge, régnait dans la foule. Dans presque toutes les rues on avait placé des images de la Sainte Vierge ornées de fleurs. Après une station à Toussaints, puis au Calvaire de la Mission et enfin à Saint-Aubin devant le tableau miraculeux de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, la procession rentra vers six heures à la cathédrale ; un magnifique reposoir sur lequel on voyait la statue de Marie, était élevé dans le chœur ; après une pieuse allocution du curé de Saint-Sauveur, l'évêque monta au reposoir et là, prosterné aux pieds de la Mère du Sauveur, ainsi que le clergé et la foule qui remplissait l'église, il consacra sa personne, son clergé, la ville et le diocèse tout entier à Marie, dont il implora la toute puissante protection. Un salut solennel et le *Te Deum* terminèrent cette touchante cérémonie (1).

Dans toutes les paroisses les supplications publiques eurent lieu avec le même concours de fidèles et la même piété. A Saint-Malo, elles se firent avec beaucoup de solennité ; la procession se rendit à la Vierge de la Grand-Porte, la garde du poste était sous les armes. A Saint-Servan, il n'y eut pas de procession extérieure, par suite du mauvais vouloir du maire qui, sans l'interdire formellement, la déclara *intempestive, de nature à affaiblir le moral des habitants, à les effrayer et à les disposer à la maladie, laissant toute la responsabilité de la mesure à ceux qui persisteraient à la vouloir*. Le curé ne crut pas devoir passer outre, et la cérémonie eut lieu à l'intérieur de l'église remplie d'une foule immense ; elle emprunta à ces circonstances peut-être un caractère plus touchant et plus pieux. A Cancale, toute la population se rendit en procession au sanctuaire si vénéré de Notre-Dame du Verger, et on remarqua que cette année il n'y eut dans la paroisse que deux cas de choléra. D'ailleurs, les prières adressées a Marie furent partout exaucées ; le fléau qui menaçait de dévaster le diocèse disparut promptement (2).

Quelques années avant l'apparition du choléra dans notre pays un événement qui devait être dans les desseins de Providence, une préparation à la définition du dogme de l'Immaculée-Concep-

(1) *Gazette de Bretagne*, octobre 1834.
(2) *Id.*

tion, s'était passé à Paris. Le 27 novembre 1830, la Sainte Vierge s'était montrée à une pieuse fille de Saint-Vincent de Paul, la V. Catherine Labouré, et lui avait recommandé de faire frapper des médailles à son effigie avec l'inscription si souvent répétée depuis lors par les fidèles : « O Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous ». Elle promettait des grâces nombreuses à ceux qui porteraient cette médaille et réciteraient cette invocation. Bientôt la médaille de Marie Immaculée se répandit en France et dans l'Eglise entière ; elle devint l'occasion de conversions nombreuses et éclatantes, de bienfaits de toutes sortes qui la firent appeler la médaille miraculeuse. La pieuse coutume de la porter s'établit rapidement dans le diocèse de Rennes, et, depuis cette époque il n'est pas parmi nous une seule mère chrétienne qui ne la donne à ses enfants. Un peu plus tard l'archiconfrérie du Très-Saint et Immaculé-Cœur de Marie, pour la conversion des pécheurs, instituée dans l'église Notre-Dame des Victoires à Paris, fut également établie dans de nombreuses paroisses de notre diocèse.

A cette dévotion enseignée par Marie elle-même vint bientôt s'en joindre une autre non moins chère à la piété catholique. Dans la dernière moitié du XVIIIe siècle, la coutume de consacrer à la Sainte Vierge le mois de mai tout entier en lui adressant chaque jour des chants et des prières, s'était établie dans quelques villes d'Italie. Les agitations révolutionnaires des dernières années du siècle l'avaient empêchée de s'introduire dans notre pays. Mais, à partir, de 1815, elle s'établit successivement dans les différentes parties de la France. A Rennes, M. Meslé, curé de Notre-Dame, en Saint-Melaine, si zélé pour le culte de Marie, donna l'exemple en 1843 ; les autres paroisses de la ville ne tardèrent pas à l'imiter, puis, bientôt, le diocèse tout entier, et quelques années plus tard, il n'y avait plus une seule paroisse, ni même un simple village où l'on ne célébrât le mois de Marie. Dans les villes et dans les bourgs où il se trouve une certaine agglomération autour de l'église, les réunions se font chaque jour ou, du moins, plusieurs fois par semaine ; dans les autres paroisses elles n'ont lieu que le dimanche ; mais dans les villages qui possèdent une chapelle, on s'y réunit tous les soirs, et dans toutes les familles chrétiennes, à la ville comme à la campagne, les enfants aiment à élever dans la maison paternelle un petit autel à la Vierge devant lequel la famille récite le soir la prière

et le chapelet. Aucune pratique de piété en l'honneur de la Reine du Ciel n'est devenue aussi promptement populaire dans notre diocèse que le mois de Marie.

C'est encore à la Mère du Sauveur que l'on recourut en 1848 lorsque le choléra s'abattit de nouveau sur la France. A Rennes, à Saint-Malo, à Saint-Servan, à Fougères, à Vitré, à Montfort, et dans plusieurs autres localités, on s'empressa de placer à la façade des maisons une image de Marie. A Mordelles, les habitants achetèrent une statue de Notre-Dame des Victoires ; on la posa dans un oratoire en bois doré fixé sur la façade d'une maison, au centre du bourg. Le choléra ne fit pas de ravages dans la paroisse. Mais le fléau sévissait surtout parmi les populations de la côte, qui implorèrent alors avec plus de ferveur que jamais la protection de Marie. Les habitants du Mont-Dol placèrent une statue de la Sainte Vierge au-dessus du portail de l'église paroissiale et demandèrent par des supplications ardentes la cessation du choléra. Ils furent exaucés ; la maladie redoutable s'arrêta. La statue est restée depuis lors dans la même place et pendant longtemps, chaque année, à l'époque de la cessation du fléau, les habitants allumaient des cierges devant elle et chantaient des cantiques en l'honneur de Marie. Dans la même paroisse, au village du Haut-Pont, une autre statue de la Vierge, placée à l'encoignure d'une maison, fut portée en procession par des jeunes filles vêtues de blanc afin d'obtenir la disparition du choléra. Depuis ce temps, cette statue est demeurée en grande vénération dans le village.

SECONDE PARTIE

Depuis la proclamation de l'Immaculée-Conception jusqu'à la fin du siècle.

1° Manifestations en l'honneur de l'Immaculée-Conception.

Cependant un événement important pour le culte de Marie se préparait dans l'Église. A diverses reprises, de nombreux évêques et des princes catholiques avaient sollicité le Saint-Siège de proclamer l'Immaculée Conception comme un dogme de foi. Pie IX, chassé de Rome par la Révolution et retiré à Gaëte où Ferdinand II lui donnait une royale et filiale hospitalité, crut qu'au

milieu des assauts de la tempête qui ballotait le vaisseau de l'Église, le moment était venu de définir une vérité toujours crue par l'Église romaine et d'accroître ainsi la confiance du peuple chrétien et son amour envers la Vierge Sainte. Au mois de septembre 1849, il adressa une Encyclique aux Evêques pour leur demander quelle était leur croyance personnelle sur ce sujet et quelle était la croyance de leurs peuples. Les Evêques sont les témoins de la foi dans leurs diocèses. Aussi Mgr Saint-Marc eut-il la consolation de répondre au Pape que non seulement lui-même, mais encore tous les fidèles de son diocèse croyaient à l'Immaculée Conception de Marie et désiraient ardemment la voir inscrite parmi les dogmes de l'Église catholique. Pie IX, ayant reçu des réponses analogues de tous les Evêques du monde entier, n'hésita plus, et le 8 décembre 1854, il proclama solennellement le dogme de l'Immaculée Conception. Ce fut alors une explosion générale de joie et d'enthousiasme dans l'Église universelle. La France, plus que tout autre nation peut-être, manifesta son allégresse par des fêtes d'un éclat incomparable en l'honneur de Marie. La Bretagne et spécialement le diocèse de Rennes prirent une grande part à ce concert d'hommages rendus à la Vierge Immaculée. Il y eut un élan unanime dans les populations des villes et des campagnes pour fêter dignement la Reine du Ciel et de la terre, et partout l'union la plus parfaite confondit toutes les classes de la Société dans un même sentiment d'amour et de reconnaissance envers Marie. Mgr Saint-Marc, dans une magnifique lettre pastorale, invita ses diocésains à célébrer dignement le triomphe de Marie le dimanche 7 janvier 1855 ; son appel fut entendu.

A Rennes, la vieille capitale de la Bretagne, dans la cité de Marie, les fêtes furent splendides. Les journaux catholiques et surtout le *Journal de Rennes* en donnèrent une description enthousiaste : « Comment décrire la splendeur, l'aspect imposant de cette procession formée par les diverses congrégations, les communautés religieuses, les enfants des collèges et des pensionnats, le clergé de toutes les paroisses précédant la statue de la Vierge bénie portée par deux diacres en dalmatiques et suivie par l'évêque revêtu de ses ornements pontificaux que suivaient également toutes les autorités de la ville. Le long cortège se déroulait à travers les rues de la ville pavoisées d'étendards aux couleurs de Marie, garnies de niches élégantes suspendues aux

façades des maisons et renfermant la statue de la Vierge entourée de fleurs et de feuillages, ornées d'inscriptions touchantes en l'honneur de Marie. Elle s'avançait encadrée par une double haie de fidèles et suivie par une foule innombrable qui redisait les cantiques et les chants sacrés. Rennes s'était levé tout entier pour acclamer sa patronne dans sa marche triomphale. Que dire encore de l'illumination vraiment féerique de l'antique église abbatiale de Saint-Melaine, devenue l'église Notre-Dame, et du frisson d'enthousiasme que ressentit la foule pressée dans son enceinte tandis qu'une foule plus nombreuse encore, n'ayant pu pénétrer dans le temple remplissait la place et débordait dans les rues voisines, lorsqu'on entendit la voix pure et fraîche d'un enfant, élève du collège Saint-Vincent, entonner le *Magnificat*. Comme mue par un courant électrique, la multitude renfermée dans l'église et puis bientôt la foule restée en dehors de l'enceinte continuèrent à l'unisson les versets du chant sacré qui répondaient si bien aux sentiments de tous les cœurs. C'était la voix du peuple breton qui, en ce jour, faisait écho à la voix du Pontife suprême.

« Cependant le jour était tombé, la procession rentra à la cathédrale en traversant des rues brillamment illuminées, dont la clarté dissipait complètement les ombres de la nuit. Les édifices publics, les portails des églises, rivalisaient de splendeur ; toutes les maisons de la ville dans les rues les plus reculées, étaient éclairées en l'honneur de Celle que l'Eglise compare à l'aurore du jour qui ne connaît pas de déclin. Aussi, bien tard dans la soirée, la population circule dans les rues en admirant les décorations si variées et si belles, les rochers surmontés de la statue de Marie, le portique étincelant de lumières aux mille couleurs dressé devant l'évêché, la tour de Notre-Dame embrasée de mille feux, l'Hôtel de Ville richement illuminé par les soins de la municipalité qui avait fait placer dans la niche ordinairement vide une statue de Marie entourée d'un triple cintre de feux, et dans cette fête incomparable tous les cœurs battaient à l'unisson, tous vibraient en l'honneur de Marie. La religion seule peut faire cette merveille de fondre tous les cœurs en un seul, d'unir toutes les âmes dans une même pensée et de donner ainsi à la terre comme une vision de la céleste patrie (1). »

(1) *Journal de Rennes*, 9 janvier 1855, art. de M. P. de la Bienz-Villeneuve.

Dans le diocèse tout entier les fêtes de l'Immaculée-Conception furent célébrées avec la même unanimité, avec les mêmes transports de foi et d'enthousiasme.

A Fougères, la procession de Saint-Sulpice fut signalée par un fait inouï dans les annales de la Ville. L'antique statue de Notre-Dame des Marais, qui ne quittait jamais la chapelle où depuis des siècles tant de milliers de pèlerins sont venus la prier, fut portée triomphalement à travers les rues de la cité par dix-huit jeunes gens qui se relevaient tour à tour, et le soir la ville semblait transformée en un océan de lumières. A Vitré, à Redon, à Montfort, on retrouve le même élan, les mêmes illuminations, les mêmes splendeurs.

Sur la côte, où la dévotion à Marie revêt un caractère spécial, l'enthousiasme peut-être fut encore plus vif, ou du moins plus expansif. A Saint-Malo, dit un journal de la localité, *Le Commerce Breton*, dès le matin, les reposoirs s'élevaient dans les rues comme pour la Fête-Dieu, des voûtes de feuillages paraissaient aux fenêtres pour protéger des statues de la Sainte Vierge, les balcons se paraient d'arbres verts, de riches ornements brodés en argent et en or. Les nombreuses statuettes de la Mère de Dieu placées dans tous les quartiers pendant l'épidémie de 1849 recevaient aussi une parure élégante. Les navires étaient pavoisés dans le port. Une foule énorme était accourue des paroisses voisines pour assister à la procession qui se déroula avec pompe dans les rues de la cité corsaire. Les illuminations furent comme partout générales et magnifiques. La vieille cathédrale étincelait de mille feux. L'antique statue de Notre-Dame de la Grand'Porte était brillamment illuminée et sa couronne étincelait comme des pierres précieuses. Des murs le coup d'œil était superbe. Depuis le cap Fréhel jusqu'à Lavarde on apercevait des feux de joie et des flots de lumières.

A Saint-Servan, dans la ville-sœur, la vieille cité d'Aleth, les cérémonies de ce jour ne furent pas moins remarquables. Le soir, à six heures, toutes les cloches sonnant l'*Angelus* donnèrent le signal de l'illumination et alors, dit un témoin oculaire, de la tour de l'église on vit la lumière se répandre comme par un courant électrique et transformer spontanément les maisons. les arcs de triomphe en palais enchantés. Les croisées devenaient de petits sanctuaires mystérieux où la blanche madone apparaissait au milieu d'éclatantes lumières, de guirlandes de

feuillages et de fleurs. Le sombre voile de la nuit qui venait de s'étendre se replia tout à coup.

Il est impossible de donner ici le détail des fêtes qui eurent lieu en l'honneur de Marie dans toutes les paroisses du diocèse. On ne peut cependant passer sous silence la fête qui eut lieu dans la petite ville de Bécherel et qui fut signalée par un fait vraiment remarquable. Les habitants de cette paroisse ont, de tout temps, témoigné une dévotion et une confiance filiale à Marie, leur patronne. Aussi ils rivalisèrent de zèle pour célébrer dignement la Vierge Immaculée. Le soir de la fête, la statue de Notre-Dame de Bécherel fut portée à travers les rues brillamment décorées et illuminées. Un magnifique feu de joie fut allumé par le Curé et le Maire sur la place du Champ, puis le cortège reprit le chemin de l'église par le faubourg de la Quintaine. Bientôt on aperçut la vieille porte Saint-Michel, débris des anciennes fortifications du moyen-âge, qui devait plus tard, en 1887, tomber sous le marteau de modernes Vandales. La porte étincelait de la lumière d'une multitude de verres de diverses couleurs et, au milieu de ces feux, on apercevait la statue de la Vierge, protectrice de la petite cité, entourée de fleurs et d'oriflammes. A ce moment, en portant ses regards sur la vaste plaine de la Rance, qui s'étend aux pieds de Bécherel, on voyait juqu'à l'extrémité de l'horizon, au fond des vallées et au sommet des coteaux, briller des feux de joie qui produisaient un effet saisissant et grandiose. Aussi le *Magnificat* sortit spontanément de toutes les poitrines et de tous les cœurs ; la procession rentra bientôt dans la vieille église, dont la façade et la tour étaient brillamment illuminées.

Mais parmi les familles de Bécherel qui toutes sans exception avaient pris part à la fête, il en était une qui éprouvait une joie particulière et qui rendait à Marie Immaculée les plus vives actions de grâce. La plus jeune des enfants d'un honorable docteur, universellement estimé dans le pays pour sa science et ses attentions délicates vis-à-vis de ses malades, était atteinte depuis plusieurs semaines de la fièvre typhoïde. Rien n'avait pu arrêter les progrès du mal et tout espoir semblait perdu. Le jeudi 4 janvier, la jeune fille âgée de 12 ans, reçut l'Extrême-Onction et le lendemain matin on lui porta le saint Viatique.

Après avoir communié, la malade ressentit intérieurement l'assurance qu'elle serait guérie le dimanche suivant, jour de la fête en l'honneur de l'Immaculée-Conception. Quand on l'apprit dans

la ville, on se mit à prier avec ferveur pour obtenir cette grâce par l'entremise de Marie. Cependant le mal s'aggravait de plus en plus et le samedi on crut que la jeune fille touchait à ses derniers moments ; la famille consternée s'attendait à la voir expirer avant la fin du jour. Néanmoins le dimanche matin la jeune malade qui, après une fièvre intense s'était un peu assoupie, s'éveilla tout-à-coup en s'écriant : « Donnez-moi à manger, je suis guérie. » On n'osait la croire et sur ses instances on lui donna à manger en tremblant ; elle mangea avec appétit les aliments les plus indigestes, elle qui ne pouvait supporter même une goutte d'eau les jours précédents, et le soir elle allait voir passer la procession et admirer les illuminations, complètement guérie et proclamant partout qu'elle devait la vie à la Sainte Vierge. C'est elle-même qui vient de retracer ici le récit de sa guérison extraordinaire.

2° Erection de la statue de la Sainte Vierge sur la tour de Notre-Dame en Saint-Melaine. — Renouvellement du voeu a Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, 8 septembre 1861. — Voeu du cardinal Saint-Marc, 5 février 1871. — Nouvelle église de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.

L'année suivante, la ville de Rennes vit pour ainsi dire se renouveler pour elle la fête du 7 janvier 1855.

L'antique église abbatiale de Saint-Melaine était devenue à l'époque du Concordat la cathédrale provisoire sous le titre de Saint-Pierre, parce que le prince des apôtres avait toujours été le titulaire de la cathédrale et le patron du diocèse. Lorsqu'en 1844 la nouvelle cathédrale fut achevée il semblait que la vieille église bénédictine devait retrouver son ancien nom qui demeurait toujours son titre liturgique ; mais il n'en fut pas ainsi. Le vénérable curé, M. Meslé, si dévoué au culte de Marie, exprima le désir de placer sa paroisse sous le patronage de la Sainte Vierge, d'autant plus qu'à cette époque il n'y avait à Rennes aucune église qui fût consacrée à la Mère du Sauveur. Mgr Saint-Marc agréa la demande du curé, et déclara que l'ancienne église Saint-Melaine s'appellerait désormais Notre-Dame de Rennes. Pendant quelque temps on considéra encore saint Melaine plus ou moins comme le second patron de la paroisse mais l'illustre Pontife ne tarda pas à devenir comme un inconnu

dans sa propre église. Il est bien permis de regretter ici que saint Melaine, le bienfaiteur de la cité et du diocèse, l'ami et le conseiller de Clovis, le grand évêque qui contribua puissamment à la formation de la France chrétienne, ait été chassé d'une église qu'il possédait depuis dix siècles, et qui était un monument de la reconnaissance de nos pères pour les services éminents de ce glorieux Pontife. Ne serait-il pas possible de donner au moins à saint Melaine une place honorable auprès de la Sainte Vierge en qualité de co-titulaire et d'appeler l'église élevée sur son tombeau Notre-Dame, en Saint-Melaine, comme l'on dit Saint-Aubin en Notre-Dame de Bonne-Nouvelle ?

Quoi qu'il en soit, le bon curé de Notre-Dame conçut un projet dont la réalisation semblait difficile. La tour de son église était restée inachevée depuis des siècles ; il rêva de la terminer et de placer au sommet une statue monumentale de la Vierge, qui dominerait la ville tout entière et serait un témoignage permanent de la dévotion des habitants de Rennes envers Marie. Le soir même des fêtes de l'Immaculée Conception, il déclara à ses paroissiens sa résolution d'entreprendre cette œuvre immédiatement et fit appel à leur générosité et à celle de tous les habitants de la ville et du diocèse. Le curé n'avait alors à sa disposition qu'une somme de dix-sept cents francs qui lui avait été remise les jours précédents, et il lui en fallait au moins cinquante mille. Mais la confiance de M. Meslé en Marie était sans bornes ; il commença les travaux et se mit à quêter dans sa paroisse et dans la ville. Les dons affluèrent et au bout de dix-huit mois tout était terminé. L'inauguration eut lieu le dimanche 24 octobre 1856, jour du patronage de la Sainte Vierge. La fête reproduisit presque complètement celle de l'Immaculée Conception : mêmes décorations, même affluence de fidèles; comme la première fois, toutes les autorités de la ville avaient tenu à honneur de participer à cette manifestation religieuse. La procession sortit de la cathédrale et parcourut les rues splendidement décorées pour se rendre à l'église Notre-Dame, qui resplendissait de lumières. Mgr Saint-Marc félicita le bon curé et en le proclamant le *chevalier de Marie*, il lui promit de faire déposer après sa mort ses restes sous la tour de son église. Le soir, les illuminations furent générales dans la ville ; la tour et la façade de Notre-Dame étaient embrasées de mille feux ; Marie en ce jour semblait être intronisée comme Reine de la Cité.

Rennes ne se lasse pas de témoigner son amour à Marie par de grandioses manifestations publiques. Quelques années plus tard, sur l'initiative d'une pieuse et généreuse chrétienne de la ville, il fut décidé que l'on rétablirait le célèbre vœu de 1634, vendu et détruit pendant la Révolution. Le projet fut mis à exécution ; le 8 septembre 1861, le nouveau vœu fut inauguré au milieu d'un concours immense de prêtres et de fidèles accourus de tous les points du diocèse et des diocèses voisins. La cérémonie revêtit un caractère de solennité et de grandeur incomparables ; le cortège, la procession, les illuminations de la soirée, tout fut digne de Marie et de la piété des fidèles. A l'entrée de la vieille église Saint-Aubin, l'orateur de la fête, le P. Lavigne, souleva l'enthousiasme de la foule massée sur la place et dans les rues voisines en lui parlant de la Vierge avec des accents enflammés ; et quand, à la fin de son discours, de sa voix puissante, il entonna lui-même le *Magnificat*, des milliers de voix répondirent à la sienne et chantèrent ensemble les versets du cantique. En terminant cette splendide cérémonie, Mgr Saint-Marc déclara que désormais l'église Saint-Aubin serait appelée Saint-Aubin en Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.

Dix ans après, une autre cérémonie avait lieu dans la vieille église Saint-Aubin. C'était au commencement de l'année 1871 ; les Allemands, qui depuis dix mois foulaient et ravageaient le sol de la France, menaçaient d'envahir la Bretagne. Mgr Saint-Marc, sur les demandes réitérées d'ecclésiastiques et de laïques, résolut de faire un vœu à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. Le dimanche 5 février, jour de la solennité de la Purification, une procession partie de la Métropole et suivie d'une foule innombrable et silencieuse se rendit à Saint-Aubin, et, agenouillé devant l'image miraculeuse, l'Archevêque fit vœu pour lui et ses successeurs, de venir chaque année dans une procession publique le jour de la solennité de la Nativité de Marie, offrir un cierge à la Madone de Bonne-Nouvelle, si le diocèse était préservé de l'invasion des ennemis. Ce jour-là, il n'y eût ni chants d'allégresse, ni manifestation joyeuse ; tous les cœurs étaient dans la tristesse et on ne songeait qu'à prier la Vierge dans des supplications ferventes de protéger notre malheureux pays. Depuis cette époque la procession du Vœu se fait chaque année avec une grande solennité.

Le cardinal Saint-Marc désirait vivement qu'une église monu-

mentale et digne de la piété des fidèles envers Marie vint remplacer l'église étroite et délabrée de Saint-Aubin ; mais il ne put voir que les préparatifs de l'œuvre. La première pierre du nouveau temple fut posée solennellement le 6 mai 1884, sous l'épiscopat du cardinal Place, par Mgr Di Rende, nonce apostolique, en présence de plusieurs évêques venus pour la consécration de l'église métropolitaine. Vingt ans plus tard, le cardinal Labouré présida, le 25 mars 1904, à l'inauguration du nouveau temple, qui, bien qu'inachevé, est déjà le plus beau monument religieux de la Ville de Rennes, et mercredi prochain, 25 mars 1908, cinquantième anniversaire de la célèbre apparition dans laquelle Marie se proclama elle-même l'Immaculée Conception, Sa Grandeur, Mgr Dubourg, le vénéré et bien aimé Métropolitain de la Bretagne, déposera sur l'image miraculeuse de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, au nom du Souverain Pontife, une riche couronne faite avec les bijoux et les diamants offerts par la piété des dames rennaises à la Reine du Ciel.

3° Mois des pèlerinages en 1873.

La guerre désastreuse de 1870 avait fait de profondes blessures à la France et il était difficile de ne pas reconnaître dans nos malheurs un châtiment providentiel. La France était coupable sous bien des rapports et on sentit partout le besoin d'apaiser la colère divine par des supplications publiques et des œuvres de pénitence. C'est alors que commencèrent de nombreux pèlerinages aux sanctuaires les plus célèbres de Marie : à La Salette, à Pontmain et surtout à Lourdes. Le diocèse de Rennes prit une grande part à ces pèlerinage dès leur origine. Toutefois, malgré leur désir beaucoup ne pouvaient pas entreprendre un long voyage. En 1873, le Comité central des pèlerinages organisa, avec l'approbation du Souverain Pontife, un mois de prières publiques pour l'Eglise et la France. Ces supplications solennelles devaient commencer le 22 juillet et se terminer le 22 août par une consécration à Marie. On recommandait en même temps un *Triduum* de prières et de pénitence pour se préparer à la fête de l'Assomption. Mgr Saint-Marc approuva cette union de prières de tous les chrétiens et il exhorta ses diocésains à faire dans le cours du mois un ou plusieurs pèlerinages à un sanctuaire consacré à Marie, ou même, si ce n'était

pas possible, à l'autel de la Vierge dans l'église paroissiale. Les sanctuaires spécialement désignés étaient : Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, à Rennes ; Notre-Dame de la Peinière, à Saint-Didier ; Notre-Dame de Bon-Secours, à Saint-Malo ; Notre-Dame de Saint-Jouan-des-Guérêts, dans l'église paroissiale ; Notre-Dame d'Espérance, à Mont-Dol ; Notre-Dame de Bécherel, dans l'église paroissiale ; Notre-Dame de Bon-Secours à Izé, et Notre-Dame de Bon-Secours dans l'église paroissiale de Saint-Aubin d'Aubigné.

Les exercices du mois des pèlerinages se firent dans tout le diocèse avec beaucoup de zèle et de piété. A Rennes, les paroisses de la ville, les communautés, les pensions, les congrégations, les hospices et les orphelinats vinrent tour à tour devant l'image miraculeuse de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle adresser leurs supplications à Marie. On vit arriver le dimanche 3 août, à cinq heures du soir, plus de quatre cents paroissiens de Saint-Gilles, qui avaient bravé les ardeurs d'un soleil brûlant et les fatigues d'une longue route pour venir déposer aux pieds de Marie leurs hommages et leurs prières. Le dimanche 10 août, les paroissiens de Montgermont vinrent à leur tour et le lendemain matin arrivèrent à cinq heures et demie trois cents pèlerins de Saint-Grégoire dont un certain nombre était venu à jeun afin de pouvoir communier. Durant tout le mois l'affluence des fidèles dans l'église Saint-Aubin fut considérable, surtout le soir pendant les prières publiques, et le 22 août, la vieille église était trop étroite pour contenir tous ceux qui désiraient assister à la clôture des exercices du mois des pèlerinages.

En dehors de Rennes, la plupart des paroisses se rendirent au sanctuaire désigné ou dans d'autres chapelles consacrées à Marie. Le mercredi 30 juillet, près de quatre mille pèlerins appartenant aux paroisses de Saint-Martin de Vitré, de Princé, de la Chapelle-Erbrée, de Montreuil-des-Landes, de Châtillon-en-Vendelais, de Saint-Christophe-des-Bois et de Saint-M'Hervé, arrivèrent dès le matin à Notre-Dame du Roc, dans l'église de Montautour, sous la présidence de M. Guitton, vicaire général, et du curé de Saint-Martin ; ils communièrent en grand nombre et, l'après-midi, une magnifique procession se déroula sur la lande de la Mission.

Au célèbre sanctuaire de Notre-Dame de la Peinière, en Saint-Didier, visité chaque année par vingt mille pèlerins, les

pèlerinages furent nombreux. La paroisse de Saint-Didier ouvrit le mois des pèlerinages, puis vinrent successivement Etrelles et Argentré, Brielles et Balazé, Saint-Melaine et Saint-Aubin-des-Landes, les religieuses de Saint-Joseph de Cluny à Châteaubourg et leurs élèves, Gosné, Marpiré, Châteaubourg et Cornillé, Noyal-sur-Vilaine, la paroisse tout entière de Torcé, Vergéal, Domagné et Saint-Jean-sur-Vilaine, Ossé et Amanlis. Argentré et Etrelles vinrent deux fois visiter Notre-Dame de la Peinière.

Dans la paroisse du Tronchet, au milieu des grands arbres de la forêt du Mesnil, se trouve une petite chapelle bâtie en 1865 par la baronne Surcouf, en mémoire d'un pèlerinage à la Salette ; des guérisons et des faveurs extraordinaires obtenues dans ce sanctuaire y attirèrent bientôt de nombreux pèlerins. Elle fut, en 1873, le but des pèlerinages des paroisses de la contrée. Baguer-Morvan donna l'exemple ; toute la population, hommes, femmes et enfants, se mit en marche à quatre heures du matin ; le voyage dura trois heures pendant lesquelles on chanta des cantiques et on récita le Rosaire ; des pèlerins intrépides au nombre de 150 étaient partis à jeun afin de pouvoir communier. Le dimanche 10 août, Plerguer et le Tronchet, qui ne forment qu'une seule commune, se réunirent, la procession comptait deux mille pèlerins. Le 15 août, Miniac-Morvan, Tressé et Lanhélin se joignirent au Tronchet dans l'après-midi ; cinq mille pèlerins se trouvèrent ainsi réunis pour chanter les vêpres et faire la procession qui fut magnifique.

Notre-Dame de Bécherel reçut également les pèlerins des paroisses voisines : Landujan, La Chapelle-Chaussée, Langan, les Iffs, Saint-Brieuc-des-Iffs ; le 8 août, à cinq heures et demie du matin, huit cents pèlerins arrivèrent d'Irodouër ; le lendemain, trois cent cinquante novices de la Maison-Mère des Petites-Sœurs des Pauvres, à la Tour, vinrent offrir une magnifique bannière à Notre-Dame de Bécherel ; puis on vit arriver successivement Saint-Thual et Trimer, Miniac et Longaulnay, et le dimanche 17 août six cents pèlerins de la Baussaine clôturèrent la série des pèlerinages.

Le même jour, une splendide manifestation avait lieu à Saint-Aubin-d'Aubigné ; dix mille pèlerins appartenant à quatorze paroisses étaient réunis pour implorer Notre-Dame de Bon-Secours. Le jeudi 21 août, la paroisse de Saint-Hilaire-des-Landes se rendit à l'antique pèlerinage de Notre-Dame-des-Marais, à

Fougères. Dans l'après-midi du jour de l'Assomption, les sept paroisses du doyenné de Pleurtuit avaient fait leur pèlerinage à la chapelle de Notre-Dame de l'Épine, en Saint-Briac. Huit mille personnes formaient la procession ; les hommes de Pleurtuit étaient presque tous présents et à leur tête se trouvaient le Maire et ses adjoints avec leurs écharpes, les membres du Conseil municipal suivaient et portaient tour à tour la bannière du pèlerinage.

Ces belles et touchantes manifestations se reproduisirent dans le diocèse tout entier et l'on peut dire que les pèlerinages étaient rentrés dans nos mœurs pour ne plus en sortir jamais.

(*A suivre.*) ABBÉ CHASLE.

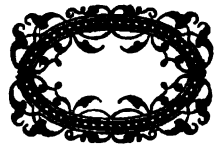

Le Gérant : H. HULBRON.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères.

LE CULTE DE LA SAINTE VIERGE

DANS

LE DIOÈCSE DE RENNES

PENDANT LE XIXe SIÈCLE

(*Suite et fin*)[1].

4° Anniversaire de l'Immaculée-Conception. — Mois du rosaire

En 1879, le vingt-cinquième anniversaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception fut célébré dans le diocèse de Rennes avec beaucoup d'empressement et de piété. Mgr Place, archevêque de Rennes, rappela à ses diocésains dans une belle lettre pastorale les raisons qui devaient les porter à redoubler de confiance envers Marie. Mais ce qui augmenta encore parmi nous la dévotion à la Sainte Vierge, ce fut l'institution du mois du Rosaire par Léon XIII, en 1884. Déjà, depuis 1870, les confrères du Rosaire à Rennes récitaient tous les soirs le chapelet à Saint-Aubin, devant l'image de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle (2), et dans la plupart des paroisses, comme nous l'avons dit, l'usage de réciter le chapelet à l'église le dimanche était établi depuis longtemps. A partir de 1885, les exercices du mois du Rosaire se sont faits exactement, le matin pendant la messe en général, dans les paroisses de campagne et dans les villes, le soir pendant le salut du Saint-Sacrement. Certaines paroisses se distinguent spécialement par leur dévotion au Rosaire. A Messac, depuis vingt-cinq ans, on récite le chapelet à l'église le matin et le soir pendant toute l'année et durant le mois d'octobre, deux

(1 Voir la *Revue* de janvier-février 1911.

(2) Le cardinal Place, par ordonnance du 25 janvier 1884, a rendu obligatoire la récitation quotidienne et publique du chapelet, au nom du diocèse, dans l'église de Saint-Aubin en Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.

chapelets sont récités le matin pendant les messes et le troisième est récité à la réunion du soir. A Louvigné-du-Désert, le Rosaire entier est récité tous les Dimanches après les vêpres ; la même coutume existe dans beaucoup d'autres paroisses : Cancale, Amanlis, Quédillac, Saint-Brieuc-des-Iffs, etc.

En 1904, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception, la piété des fidèles du diocèse de Rennes se manifesta d'une façon touchante. Sans doute, à cause des malheurs des temps, il n'y eût pas de fêtes extérieures, du moins dans la plupart des paroisses; mais partout le jubilé accordé par le Souverain Pontife attira dans les églises les populations entières qui voulurent profiter des faveurs spirituelles concédées par le Pape et donner en même temps à Marie un nouveau témoignage de leur amour et de leur reconnaissance.

A Rennes, dès le 21 novembre, les anciens pèlerins de Lourdes s'étaient réunis à Saint-Aubin devant l'image vénérée de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle pour la remercier des faveurs qu'ils avaient obtenues en si grand nombre. La nouvelle Basilique était remplie d'une foule immense qui fit retentir les voûtes du sanctuaire du chant des cantiques de Lourdes et du *Magnificat* ; puis, après la bénédiction du saint-Sacrement, le *Laudate Mariam* répété par l'assistance tout entière termina cette belle cérémonie. L'illumination de l'église était vraiment grandiose.

Une neuvaine de prières et de pénitence recommandée par le cardinal Labouré précéda la fête du 8 décembre. Chaque soir les églises étaient remplies de fidèles et pendant tous ces jours la foule ne cessa de se presser aux confessionnaux pour se préparer à la fête. Le 8 décembre fut un jour de grande solennité dans tout le diocèse. A la Métropole la cérémonie fut présidée par le cardinal en présence d'une multitude de fidèles qui remplissaient le vaste édifice ; à Saint-Aubin une foule compacte se pressait dans l'église à tous les offices de ce jour. Dans plusieurs paroisses les manifestations en l'honneur de Marie Immaculée éclatèrent spontanément. Les fidèles pensèrent sans doute que le deuil de l'Eglise de France ne devait pas empêcher les catholiques de manifester publiquement leur foi et d'affirmer leurs droits en face d'ennemis qui voudraient les renfermer dans les églises en attendant le jour où ils pourraient les en expulser violemment. A Fougères, la ville s'illumina ; plusieurs quartiers se distin-

guèrent par la beauté de cette illumination qui n'avait été ni provoquée ni même encouragée.

A Notre-Dame de Bécherel, la fête fut splendide. Nous laissons ici la parole à un témoin oculaire : « Sous l'impulsion de son vénérable et vénéré pasteur, tous faisant trêve à toute autre préoccupation, s'unissent pour célébrer les gloires de leur mère. Des mains aussi pieuses qu'habiles avaient orné le sanctuaire avec un art et une richesse, avec une profusion de lumières que beaucoup de basiliques auraient pu envier. Après les belles cérémonies de la journée célébrées par les paroissiens avec une piété touchante, le soir, alors que les ombres de la nuit commençaient à voiler légèrement le clocher, toute la tour, de la base au faîte, parut tout à coup embrasée. Au portail le monogramme de Marie formé par des verres multicolores, au-dessus de toutes les fenêtres ; dans les moindres anfractuosités, des milliers de verres lumineux répandaient leur lueur brillante pendant qu'au dedans du clocher, des lampes puissantes, des lanternes vénitiennes, jetaient à travers des transparents une lumière tamisée, mais toutefois si intense que des communes voisines et de Dinan même on croyait à un incendie ; c'était un spectacle féerique, et partout dans la petite ville on avait rivalisé d'ardeur pour témoigner son amour et sa reconnaissance à Notre-Dame de Bécherel (1) ».

A Saint-Méen, la fête du 8 décembre fut également magnifique, à la paroisse comme au petit séminaire. Au séminaire, après les offices du jour, la procession parcourut les vieux corridors du premier étage, recouverts de festons, de tentures et de guirlandes, et dans lesquelles on avait élevé un Calvaire breton, une grotte de Lourdes et un autel à Notre Dame des Armées. Après la clôture solennelle du jubilé à la paroisse, une retraite aux flambeaux défila dans les rues de la vieille cité. Les vieux bâtiments du séminaire resplendissaient de lumières, toutes les maisons de la ville étaient brillamment illuminées. La musique du séminaire parcourut les rues suivie d'une foule nombreuse et enthousiaste. Sur la grande place, un trône avait été élevé à Marie. Devant la statue de Marie Immaculée, les élèves entonnèrent un cantique qui fut répété par la foule entière et pendant ce temps, dans toute les campagnes environnantes, les habitants

(1) Communication de M. Bodin, avocat, à Bécherel.

des villages s'associaient à la fête par des chants, des illuminations des feux de joie (1).

Toutes ces belles manifestations en l'honneur de Marie prouvent combien la dévotion envers la Mère du Sauveur est fortement enracinée dans le cœur de nos populations. Les nombreuses églises et chapelles consacrées à la Sainte Vierge et dont quelques-unes sont des pèlerinages très fréquentés sont encore un témoignage permanent de la dévotion des habitants du diocèse envers la Reine du Ciel.

5° Eglises et Chapelles consacrées a Marie

Dès le commencement du XIX° siècle, nous apercevons le vaste territoire du diocèse couvert d'églises et de chapelles consacrées à Marie; vieux monuments que l'on se hâte de restaurer et de relever de leurs ruines. Les vocables des chapelles sont aussi touchants que variés. Nos ancêtres comprenaient que, si Dieu concède souvent aux saints le pouvoir d'accorder à nos prières telle ou telle faveur particulière, Marie qui a reçu la plénitude de la grâce a reçu en même temps le pouvoir de distribuer à ses enfants tous les bienfaits dans l'ordre spirituel et dans l'ordre temporel. Il serait impossible d'énumérer ici tous les titres que la piété et la reconnaissance des chrétiens ont donnés à la Mère du Sauveur: Notre-Dame de Bon-Secours, de Toutes-Aides, de Délivrance, de Toute-Puissance, de Consolation, de Toutes-Joies, de Toutes-Grâces, Notre-Dame-des-Vertus, Notre-Dame-de-Pitié, etc.

Si malheureusement la négligence et l'incurie ont laissé tomber plusieurs de ces sanctuaires dédiés à Marie, la plupart existent encore et d'autres ont été bâtis dans le cours du siècle dernier. Dans le diocèse on compte actuellement 47 églises paroissiales et plus de 250 chapelles placées sous le vocable de la Sainte Vierge. Plusieurs de ces églises datent de la dernière moitié du XIX° siècle: l'église de Mecé, construite en 1857, et la nouvelle paroisse de Pont-Réan fondée en 1865 sont sous le vocable de l'Immaculée-Conception. Deux paroisses créées, l'une à Saint-Malo en 1872, l'autre à Fougères en 1896 ont reçu le nom de Notre-Dame-Auxiliatrice; les deux nouvelles églises du Crouais et de Chartres

(1) *Semaine religieuse*, 17 décembre 1904.

bâties, la première en 1860 et la seconde en 1873, sont également placées sous le patronage de la Sainte-Vierge ; mais dans cette dernière paroisse on a eu soin, comme les règles liturgiques et les convenances le demandent, de conserver à saint Martin le titre et les prérogatives de patron du lieu.

Enfin, nous n'avons pas besoin de mentionner de nouveau la basilique de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, érigée à Rennes.

En dehors des églises paroissiales consacrées à la Vierge, nous trouvons de nombreux sanctuaires dans lesquels Marie est spécialement honorée. Dans la Ville de Rennes, Notre-Dame-des-Miracles, honorée à Saint-Sauveur, est depuis cinq cents ans comme Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, l'objet de la piété et de la vénération des fidèles et les nombreux ex-voto que nous voyons recouvrir les murs de ces deux sanctuaires sont une éloquente démonstration de la confiance des fidèles dans la puissance et la protection de Marie et en même temps de la bonté sans bornes de notre Mère du Ciel (1).

Dans le diocèse nous devons signaler tout d'abord à Saint-Sulpice de Fougères, l'antique pèlerinage de Notre-Dame des Marais, la patronne vénérée de la cité dont le culte remonte à l'origine même de la ville. Nous n'avons pas ici à retracer l'histoire de ce célèbre sanctuaire de Marie. Il est le rendez-vous de tous les fidèles de la région qui viennent chaque année en grand nombre recourir à la puissance et à la bonté de la Vierge clémente. De nombreux ex-voto décorent la chapelle. On a constaté des guérisons extraordinaires obtenues par l'invocation de Notre-Dame des Marais. Nous pouvons citer une femme paralysée de la Celle-en-Coglès qui se fit transporter aux pieds de la Madone et put s'en retourner à pied sans fatigue en parcourant seize kilomètres. Deux paroisses du diocèse de Laval, Landivy et Montaudin viennent chaque année depuis un temps immémorial faire un pèlerinage à Notre-Dame des Marais (2).

Notre-Dame de la Peinière, en Saint-Didier, dans le doyenné

(1) Tous les détails concernant les lieux de pèlerinages diocésains, les grottes de Lourdes, les confréries et congrégations sont dus en grande partie aux bienveillantes communications des prêtres des paroisses intéressées. Qu'ils veuillent bien recevoir ici nos sincères remerciements et qu'il nous soit permis de regretter de n'avoir pu, malgré nos instances, recevoir de renseignements sur plusieurs paroisses importantes du diocèse.

(2) Communication de M. le comte Le Bouteiller, à Fougères.

de Châteaubourg, voit également accourir à ses pieds de très nombreux pèlerins. Les grands pèlerinages qui s'y rendent dans le cours de l'année sont une magnifique manifestation de foi et de piété.

Dans le doyenné de Plélan, au milieu de l'ancienne forêt de Brocéliande, si célèbre par la légende de l'enchanteur Merlin et de la fée Viviane, on trouve le pèlerinage de Notre-Dame de Paimpont qui fut très fréquenté au moyen-âge. Son origine remonte au temps du saint roi Judicaël. Marie lui apparut, dit la légende, sur le bord de l'un des étangs de la forêt et une source miraculeuse jaillit sous les pieds de Judicaël au moment où il quittait le lieu de l'apparition. Le prince éleva un sanctuaire à la Mère de Dieu sous le titre de Notre-Dame de Paimpont. On y accourut bientôt de tous côtés. Les malades et les infirmes, aveugles, paralytiques, sourds venaient avec confiance implorer Marie et souvent leur foi était récompensée par la guérison de leurs infirmités. Le pèlerinage se faisait pendant toute l'année, mais spécialement aux fêtes de la Pentecôte. « Pendant la quinzaine de la Pentecôte, rapportent les vieilles chroniques, il y a en ladite abbaye de Paimpont assemblée de peuples qui viennent de toutes parts en pèlerinage pour y honorer la Sainte Vierge, patrone de ladite abbaye ». Le complément obligé du pèlerinage a été de temps immémorial, un pieux voyage à la fontaine de la Vierge, dont l'eau a toujours passé pour avoir une vertu curative extraordinaire.

C'est près de cette source qu'en 1884 fut élevée une grotte représentant celle de Lourdes, dans le but de rappeler l'apparition de Marie à saint Judicaël ; mais la Vierge est représentée comme à l'église, assise et tenant l'Enfant-Jésus sur ses genoux. L'inauguration de la grotte donna lieu à une fête magnifique le lundi de la Pentecôte, 2 juin 1884. Toute la population et une foule de pèlerins venant des paroisses voisines assistèrent à la cérémonie. Depuis lors tous ceux qui vont prier devant la statue de Notre-Dame de Paimpont placée au-dessus du maître-autel de l'église ne manquent pas d'aller visiter la grotte. Le pèlerinage de la Pentecôte attire toujours un très grand nombre de fidèles, quatre mille au moins chaque année et l'érection de la grotte a augmenté encore la dévotion à Marie dans toute la contrée ; une quarantaine d'ex-voto témoignent de la reconnaissance des pèlerins envers Marie.

D'ailleurs, des faits nombreux prouvent que la Mère de Dieu se plaît à distribuer ses faveurs dans ce lieu béni. En 1885, la variole faisait de nombreuses victimes dans le pays de Paimpont et la panique était si grande qu'on ne trouvait plus personne qui voulût se dévouer au soin des malades. Le premier dimanche de mars, la population tout entière se rendit en procession à la grotte. A partir de ce jour, il n'y eut aucun nouveau cas de la terrible maladie, et tous ceux qui étaient déjà atteints, même ceux dont on désespérait, se rétablirent en quelques jours.

La même année, la veille de la Pentecôte, jour de la bénédiction de la grotte, une petite fille de sept ans n'avait plus que quelques heures à vivre, d'après la déclaration des médecins. On invoqua Notre-Dame de Paimpont, et le lendemain la petite malade était guérie.

En 1891, un jeune homme de Paimpont, ouvrier à Saint-Servan, fut atteint d'une bronchite tellement grave que le médecin le déclara perdu. Il fut recommandé à Notre-Dame de Paimpont et on promit une messe d'actions de grâce s'il guérissait. Le jeune homme recouvra la santé au grand étonnement du médecin (1).

Le sanctuaire de Notre-Dame de Bon-Secours, à Saint-Aubin-d'Aubigné, attire également un assez grand nombre de pèlerins. Chaque année on fait un *Triduum* préparatoire à la fête patronale qui se célèbre le 2 juillet.

Piré, dans le doyenné de Janzé, possède une chapelle de Notre-Dame de Pitié, remontant au XVIe siècle. Les paroissiens y viennent souvent prier devant la vieille statue en bois de la Vierge qui tient dans ses bras le corps inanimé de son divin Fils. Le dimanche, avant et après les offices, ainsi qu'après les enterrements, ils entrent dans la chapelle située dans le cimetière, parfois au nombre de deux cents, et lorsqu'ils sont sortis d'autres les remplacent. Les habitants de Piré et ceux des paroisses voisines demandent souvent des messes à Notre-Dame de Pitié. On rapporte qu'à l'époque de la peste, de 1632, toutes les paroisses voisines furent atteintes par le fléau, Piré seul fut épargné à cause d'un vœu qu'on avait fait à Notre-Dame de Pitié.

En 1861, on construisit dans le cimetière de Janzé une chapelle

(1) Communication de M. l'abbé Grécet, recteur de Paimpont.

de Notre-Dame des Sept-Douleurs. On s'y rend en procession le troisième dimanche de septembre et le premier dimanche d'octobre et la messe y est assez souvent célébrée. Une belle statue de Notre-Dame de Pitié surmonte l'autel de marbre et fréquemment on voit un cierge brûler devant elle en témoignage de reconnaissance ou comme expression de la prière ardente adressée à Marie. Il y a quelques années, au cours d'une neuvaine à Notre-Dame des Sept-Douleurs, une luthérienne, petite-fille de ministres protestants, obtenait après bien des luttes et des hésitations la force d'embrasser la vérité. Le 5 janvier 1906, elle prononçait son abjuration, recevait le baptême et communiait dans l'église Saint-Sauveur de Rennes, aux pieds de Notre-Dame des Miracles.

A Montautour, doyenné de Saint-Martin de Vitré, le pèlerinage de Notre-Dame du Roc, dont l'origine est fort ancienne, attire non seulement les fidèles de la contrée, mais encore les habitants de plusieurs paroisses du diocèse de Laval. Ce sanctuaire de Marie, situé sur l'un des points les plus élevés de la Bretagne, jouissait, dès le XIe siècle par concession du Souverain-Pontife, du privilège de remplacer, pour les habitants des pays entre la Loire et la Manche, la visite au tombeau des saints Apôtres.

L'un des sanctuaires les plus anciens et les plus vénérables du diocèse est celui de Notre-Dame de Beauvais, dans la paroisse du Teil et le doyenné de Retiers. Il doit son origine, suivant la tradition, à une apparition de la Sainte Vierge dont nous ne connaissons plus les circonstances. Cette chapelle était le but de nombreux et fréquents pèlerinages des populations voisines et même des habitants du pays nantais. La Vierge y est honorée sous le titre de Notre-Dame de Charité ou de Toutes-Aides. Une nouvelle chapelle a remplacé le vieil édifice du XIIIe siècle. Bâtie dans le style roman par un pieux et habile architecte, M. Henri Mellet, elle fait l'admiration de tous les amis de l'art. Elle a été bénite le 9 septembre 1894. La fête patronale se célèbre le 2 juillet, fête de la Visitation ; on y voit chaque année plusieurs milliers de pèlerins. Dans les autres temps les fidèles s'y rendent individuellement ou en famille ; en 1904, la congrégation de la Sainte Vierge, de Rennes, y fit un pèlerinage. Les ex-voto sont nombreux (1).

(1) *Notice sur la chapelle de N.-D. de Beauvais*, par M. l'abbé Forget, recteur du Teil.

Sur le territoire de la paroisse d'Izé, dans le doyenné de Notre-Dame de Vitré, à l'extrémité d'une immense lande se trouve la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours, où se rendent chaque année de nombreux pèlerins. Ce sanctuaire, qui remontait au moins au XVIe siècle, a été reconstruit en 1884. On y vient en procession d'Izé et des paroisses voisines pour demander un temps favorable aux biens de la terre ; aussi appelle-t-on parfois Notre-Dame de Bon-Secours, Notre-Dame des Moissons. Mais on implore également Marie pour obtenir d'autres faveurs spirituelles et temporelles. Chaque année, le 2 juillet, a lieu le grand pèlerinage qui amène deux ou trois mille personnes au moins. Les ex-voto sont nombreux.

Au fond de la délicieuse vallée de l'Aff, sur les confins des diocèses de Rennes et de Vannes, on voit dans la paroisse de Comblessac, doyenné de Maure, la chapelle de Notre-Dame de Lorette. Tous les ans, le lundi de la Pentecôte, les pèlerins, au nombre de plus de cinq mille, venus des paroisses voisines, se joignent aux habitants de Comblessac et dans le cours de l'année, de nombreux fidèles y viennent seuls ou avec leurs familles ; les prêtres de la paroisse célèbrent fréquemment la messe dans la chapelle qui renferme un grand nombre d'ex-voto.

Tout près de Comblessac, à l'entrée du bourg des Brûlais et proche la fontaine dite de Notre-Dame et de Saint-Melaine on a élevé en 1897 une jolie chapelle dans laquelle est placée une antique statue de la Vierge qui se trouvait autrefois au-dessus de la fontaine. Cette statue, honorée depuis des siècles sous le nom de Notre-Dame des Brûlais, remonterait, d'après la tradition, au temps de saint Melaine. Le saint, ayant eu une apparition de la sainte Vierge en ce lieu, y bâtit un petit monastère et érigea un oratoire en l'honneur de Marie. Le monastère et l'oratoire furent brûlés pendant les guerres de la succession de Bretagne au XIVe siècle ; l'oratoire fut relevé un peu plus tard à la suite d'une nouvelle apparition de la sainte Vierge et les pèlerinages recommencèrent à Notre-Dame des Brûlais (1).

A Mernel, dans le doyenné de Maure, se trouve Notre-Dame de Joie. Placée au fond d'un vallon désert et marécageux et auprès d'une source intarissable, cette chapelle est très vénérée dans tout le pays. Beaucoup de pèlerins de la paroisse et des

(1) *Semaine religieuse*, 8 décembre 1900.

environs s'y rendent dans le cours de l'année, mais surtout le jour de l'Assomption et le dimanche suivant ; la fête patronale se fait le lundi dans l'octave, elle attire une grande affluence de fidèles qui ont déposé de nombreux ex-voto aux pieds de la statue de Marie.

De tout temps les populations du littoral ont témoigné une dévotion spéciale envers la Sainte Vierge ; leur confiance envers Celle qu'elles invoquent sous le titre d'Etoile de la Mer est sans bornes. Aussi trouve-t-on dans le pays de Saint-Malo des sanctuaires nombreux consacrés à Marie et fréquentés presque journellement par les femmes, les filles et les sœurs de marins qui viennent implorer la protection de la Vierge pour les chers absents, et, lorsque ceux-ci sont de retour, ils ne manqueraient pas de visiter le sanctuaire de Marie ; avant de repartir sur la mer, ils viennent encore prier la patronne du marin de les protéger pendant le voyage. Si la tempête les menace, ils invoquent la Vierge et à leur arrivée ils se hâtent d'accomplir leur vœu avec une foi et une simplicité touchantes. Sans doute à Saint-Malo, à Saint-Servan et dans toutes les églises de la région on va prier à l'autel de Marie pour les marins et ceux-ci s'y rendent également pour remplir les promesses qu'ils ont faites pendant un voyage périlleux, mais le grand pèlerinage des marins se trouve dans l'église Saint-Jouan-des-Guérêts, à deux lieues de Saint-Malo. C'est là que les marins échappés au naufrage viennent souvent pieds nus en toute saison remercier Marie et lui offrir des ex-voto. Notre-Dame de Saint-Jouan est, d'ailleurs, un lieu de pèlerinage pour tout le pays ; le lundi de Pâques et le 15 août spécialement, une foule innombrable afflue à Saint-Jouan.

Cancale ne se distingue pas moins par sa dévotion à Marie, c'est dans cette paroisse que l'on voit sur le bord de la mer, au fond d'une anse, la chapelle de Notre-Dame du Verger, si vénérée des marins. Nul d'entre eux ne voudrait partir en mer sans être allé prier dans son sanctuaire la protectrice des matelots.

D'ailleurs, un fait qui s'est passé il y a quelques années démontre mieux que les paroles combien l'amour de la Vierge est profondément gravé dans le cœur des Cancalais. C'était au mois de janvier 1893 ; deux méthodistes anglais s'étaient rendus à Cancale où ils voulurent faire des conférences à la Houle ; une douzaine de curieux étaient présents. Mais les prédicants eurent la malencontreuse idée de parler contre la Sainte Vierge. Dès

que la nouvelle est connue, l'émoi est grand parmi la population. Aussitôt deux mille personnes se réunissent sur la place et en signe de protestation entonnent l'*Ave maris stella* et des cantiques en l'honneur de Marie ; les ministres sont obligés de se retirer. Quelques jours plus tard ils reviennent pour faire une nouvelle tentative. Alors l'indignation est au comble. A cette époque de l'année, les hommes sont peu nombreux à Cancale ; ceux qui s'y trouvent et toutes les Cancalaises se rassemblent à nouveau, on illumine les statues nombreuses de la Vierge, placées à la façade des maisons, on chante encore l'*Ave maris stella* et des cantiques, la foule crie : « Vive la religion catholique ! A bas les protestants ! » Les ministres, forcés de battre en retraite pour la seconde fois, sont suivis dans les rues de Cancale par les protestations indignées de la foule, ils disparaissent et depuis lors on ne les a pas revus. C'est ainsi que la vaillante population cancalaise avait fait fuir ces étrangers qui lui étaient doublement antipathiques, comme protestants et comme Anglais ; elle les avait *boutés dehors* (1).

Auprès de la ville de Dol et au sommet du rocher granitique qui domine la plaine, on aperçoit Notre-Dame de l'Espérance, dans la paroisse de Mont-Dol. Cette chapelle a été bénite le 13 octobre 1857 ; Pie IX l'a élevée au rang de basilique mineure et l'a enrichie de nombreuses indulgences. En même temps on dressait auprès de la chapelle une colonne monumentale qui supporte une statue de la Vierge ; un escalier intérieur permet de monter sur la plate-forme de la colonne d'où l'on jouit d'un admirable panorama sur les marais de Dol et sur toute la côte de Saint-Malo à Granville. L'inauguration de la chapelle et de la colonne donna lieu à une fête magnifique à laquelle prirent part toutes les paroisses voisines et un nombreux clergé. Notre-Dame de l'Espérance est visitée par un grand nombre de pèlerins ; les paroissiens de Mont-Dol et les habitants de la contrée aiment à venir prier Marie dans ce sanctuaire qui renferme déjà de nombreux *ex-voto*.

Signalons en terminant cette revue des chapelles de pèlerinages en l'honneur de Marie, Notre-Dame de l'Épine, dans la paroisse de Saint-Briac, fréquentée par les habitants et les marins du pays, et dans la paroisse de Monthault, aux confins de la

(1) Journal *Le Salut* de Saint-Malo, février 1893.

Normandie et du Maine, Notre-Dame de la Délivrance, placée sur le sommet d'un rocher granitique d'où l'on découvre un splendide panorama.

Il serait impossible de donner ici la liste complète de toutes les autres chapelles du diocèse consacrées à la Sainte-Vierge ; on doit se contenter d'indiquer les principales dont la plupart ont été construites pendant le XIXe siècle. Rennes a été appelé avec raison la cité mariale ; non seulement elle possède les deux sanctuaires de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle et de Notre-Dame des Miracles, mais elle renferme en outre un grand nombre de chapelles dédiées à Marie : celles des Missionnaires, du grand Séminaire, de Bellevue, du collège Saint-Vincent, des Petites-Sœurs des Pauvres à la Pilétière, des Carmes, des religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve, rue Saint-Louis, de l'Adoration, des Sœurs de l'Espérance, de la Visitation, de Bon-Secours en St-Laurent, etc.

A Fougères, nous voyons la chapelle de la Retraite, Notre-Dame de la Miséricorde, la chapelle de Rillé, Notre-Dame des Sept-Douleurs, la chapelle des Enfants de Marie, l'oratoire de la Mère de Miséricorde à l'Hôtel-Dieu, l'oratoire de Notre-Dame de Bon-Secours, enfin la célèbre chapelle de Notre-Dame des Marais, reconstruite en 1869.

A Saint-Malo on trouve l'oratoire de Notre-Dame de la Grand-Porte, érigée en 1661 au-dessus de la porte principale de la ville et restaurée en 1843. Devant la Madone des cierges brûlent nuit et jour ; la chapelle du collège, sous le vocable de l'Immaculée-Conception. La Vierge de la Croix-du-Bief est aussi l'objet d'une grande vénération.

Plusieurs chapelles de Saint-Servan sont également sous le patronage de Marie : la chapelle des Petites-Sœurs des Pauvres, la chapelle de l'Adoration, la chapelle de la Providence à Senneville ; celle de Nazareth, des Corbières et de la Gauleterie.

A Vitré nous pouvons citer : la chapelle de la Retraite, la chapelle des Filles de la Charité, celle du collège, Notre-Dame de la Ricordais la chapelle de l'Immaculée-Conception, bâtie en 1879, Notre-Dame de la Compassion et Notre-Dame des Rochers.

Redon possède une chapelle de Notre-Dame de la Salette, et dans l'enclos de la Retraite, une chapelle de congrégation. A Montfort, on voit la chapelle de l'hospice, celle de Saint-Lazare, et dans l'enclos des Ursulines une chapelle de congrégation.

Parmi les chapelles de Bain consacrées à la Sainte Vierge,

deux y ont été construites au siècle dernier : celle de l'hospice, en 1854, et celle de la Noë-Saint-Yves, en 1863, dans la propriété du regretté chanoine Guillotin de Corson.

Nous voyons encore à Bais la Chapelle de l'Immaculée-Conception ; à Bécherel, la chapelle de la communauté ; à Mordelles, la chapelle de la Ville-Dubois, propriété de l'honorable famille de Farcy, et celle de Beaumont ; à Iffendic, les deux chapelles des châteaux de Tréguil et de la Morinais ; à la Chapelle-Chaussée, la chapelle des Enfants de Marie ; à Saint-Briac, la chapelle des Sœurs de la Sagesse ; à Guipry, Notre-Dame du Bon-Port ; à Laillé, Notre-Dame du Désert ; à Miniac-Morvan, la chapelle de Sœurs de la Sagesse et celle du château de Miniac ; à Saint-Germain en Coglès, la chapelle de la Pouardière ; celle de Quéré et la chapelle des Sœurs de Rilié ; à Etrelles, la chapelle des Enfants de Marie ; à Servon, l'oratoire de Notre-Dame de la Délivrance ; à Meillac, la chapelle de l'hospice sous le vocable de Notre-Dame des Sept-Douleurs ; à Saint-Christophe-des Bois, la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours ; à Lohéac, la chapelle des Enfants de Marie ; à Mecé, la chapelle de Notre-Dame des Vertus, à Saint-Didier, celle de Notre-Dame de la Roche ; à Quédillac, celle de Notre-Dame de la Villée.

En 1894, six centième anniversaire de la translation miraculeuse de la sainte maison de Nazareth, M. le chanoine Thébault a fait élever sur sa propriété des Alleux, en Melesse, une chapelle de Notre-Dame de Lorette.

En Saint-Thurial, doyenné de Plélan, se trouve Notre-Dame de la Poulnais. Cette ancienne chapelle domestique bâtie il y a plus de trois cents ans a été relevée de ses ruines par M. le chanoine J.-M. Piel et le 18 juin 1908, à l'occasion du jubilé sacerdotal de M. le chanoine Piel, elle a été bénite sous le vocable de Notre-Dame de Lourdes afin de rappeler le cinquantième anniversaire de l'apparition de la Sainte Vierge.

Dans la paroisse de Saint-Malo-de-Phily, au sommet d'une colline qui domine le cours de la Vilaine, se trouvait la chapelle de Notre-Dame du Mont-Serrat, bâtie anciennement par un seigneur du pays, à la suite d'un vœu qu'il avait fait pendant qu'il combattait les Maures en Espagne ; cette chapelle a été reconstruite en 1879. Dans la même paroisse, à la Gaudelinaye, on a construit une chapelle à Notre-Dame de Lourdes ; une autre chapelle a été élevée sous le même vocable auprès du bourg d'Etrelles.

6° Grottes et Oratoires de Notre-Dame de Lourdes.

Les pèlerinages diocésains à Lourdes, inaugurés en 1872, donnèrent une nouvelle impulsion à la dévotion envers la Sainte Vierge. Quelques années plus tard, on commença à construire des grottes sur le modèle de celle de Lourdes dans plusieurs parties du diocèse. Les pieux pèlerins y trouvaient l'avantage de renouveler par le souvenir les impressions délicieuses qu'ils avaient ressenties aux rochers de Massabielle, et ceux qui n'avaient pas eu le bonheur de faire le pèlerinage trouvaient une sorte de compensation en venant prier devant une grotte qui rappelait celle des apparitions ; ils y invoquaient Marie avec plus de piété, de ferveur et de confiance. Aussi, partout ces grottes furent visitées par de nombreux fidèles et des grâces fréquemment obtenues vinrent promptement, justifier leur confiance en la Vierge Immaculée.

La première de ces grottes fut érigée à l'entrée du bourg de Bréal-sous-Montfort en 1876. Le rocher formé de pierres énormes entassées les unes sur les autres, à une hauteur considérable, imite assez bien le rocher de Massabielle ; au-dessous se trouvent la grotte et la statue de Marie. La bénédiction du monument eut lieu le 27 août, fête du Très Pur Cœur de Marie. La cérémonie fut très solennelle ; elle se fit au milieu d'une affluence considérable de fidèles, venus des environs pour se joindre à la population de Bréal et un clergé nombreux rehaussait l'éclat de la fête. A la procession on remarqua une magnifique bannière de Notre-Dame de Lourdes, offerte par des âmes généreuses. Toutes les maisons du bourg étaient décorées et ornées de statuettes de Marie, et le soir, l'illumination du rocher et de toutes les maisons de Bréal sans exception, présenta un spectacle magnifique. Depuis ce temps, la grotte de Lourdes est devenue un lieu de prière très fréquenté par les habitants de toute la contrée ; et la tradition s'est établie que, depuis l'érection de la grotte, la campagne n'a jamais été désolée par la tempête et la grêle.

La grotte de Lourdes de Meillac est due à la piété d'une fervente chrétienne, Mlle Valérie du Vautenet, qui fut, pendant plus de cinquante ans, la bienfaitrice insigne des pauvres et des malades du pays. Elle conçut le projet de construire cette grotte

dans un pèlerinage à Lourdes en 1876 en voyant la désolation d'une pauvre femme qui venait faire ses adieux à la Sainte Vierge et qui lui disait avec simplicité et à haute voix : « Ma bonne Mère, si je ne savais qu'on vous trouve partout, je ne vous quitterais pas ». Revenue à Meillac, elle se mit aussitôt à l'œuvre. En face de son hôpital, elle fit creuser une grotte dans une colline qui domine une prairie traversée par un modeste ruisseau, et elle eut la joie de voir jaillir au cours des travaux une source à l'endroit de la grotte qui répondait exactement à celui de la grotte de Lourdes où la source miraculeuse jaillit sous les doigts de Bernadette. Le 24 mai 1877, fête de Notre-Dame Auxiliatrice, on posa solennellement la première pierre de l'autel et, le 8 septembre suivant, eut lieu l'inauguration du monument. Mgr de la Haylandière, ancien évêque de Vincennes, aux Etats-Unis, retiré auprès de Combourg, voulut bien, malgré ses 80 ans, présider la cérémonie. Il bénit la grotte et chanta une grand'-messe pontificale en présence d'une foule nombreuse et recueillie.

Un petit pèlerinage s'établit bientôt à l'instar de celui de Lourdes et plusieurs guérisons furent obtenues par l'intercession de Marie. Une pauvre femme voyait son bras paralysé reprendre vie sous l'influence des lotions faites avec l'eau de la grotte. Un jeune homme estropié, recueilli à l'hôpital, laissait ses béquilles à la grotte pour ne plus s'aider que de son bâton. Une pauvre ouvrière de Lanhélin, dont la vue baissait rapidement, retrouva de bons yeux à la grotte et chaque année depuis quinze ans, elle revient remercier Marie. Un enfant atteint du croup et désespéré est sauvé à la suite d'un pèlerinage de sa mère. Un marin naufragé, réfugié sur une épave du navire, promet de faire dire une messe à Notre-Dame de Lourdes de Meillac ; il est sauvé providentiellement par un navire qui entend ses cris de détresse, etc.

La grotte de Meillac est toujours très fréquentée ; la messe y est célébrée à toutes les fêtes de la Vierge et à l'occasion des pèlerinages ; des cierges brûlent presque continuellement devant la statue de Marie et les *ex-voto* deviennent de plus en plus nombreux (1).

Auprès du bourg de la Gouesnière, à onze kilomètres de Saint-

(1) Communication transmise par M. l'abbé CHARTIER de Meillac, ancien recteur de Melesse.

Servan, une statue de Notre-Dame de Lourdes, puis une grotte ont été érigées au Bois-Renou, propriété de M. le Comte de Kergariou, sur une éminence qui domine tout le pays environnant. Au mois de septembre 1894, au retour du pèlerinage diocésain à Lourdes qu'il venait de présider, M. l'abbé Revel, recteur de la Gouesnière, exprima le désir de voir élever une statue à Notre-Dame de Lourdes, au Bois-Renou. M. de Kergariou accueillit la demande avec bienveillance sans toutefois se prononcer d'une façon définitive. Mais quelques jours plus tard, Mme la comtesse de Kergariou étant tombée si gravement malade que les médecins alarmés conseillèrent de lui administrer les derniers sacrements, M. de Kergariou fit vœu d'élever la statue désirée par le Recteur si son épouse recouvrait la santé ; immédiatement le danger disparut sous les yeux des médecins étonnés.

Les travaux furent commencés sans retard et la statue fut solennellement inaugurée le 12 mai 1895, en présence d'une foule considérable. Un pèlerinage s'établit promptement au Bois-Renou ; on y venait de tous côtés surtout le dimanche. Les diverses confréries établies dans la contrée, les orphelinats, les collèges, les cercles de jeunes gens, vinrent prier aux pieds de la Vierge Immaculée. Le dernier jour de mai il y eut une magnifique procession aux flambeaux. Le dimanche 7 juillet, plus de quatre mille personnes se pressaient dans les avenues du Bois-Renou. Les fêtes succédaient aux fêtes ; le pèlerinage devenait de plus en plus nombreux. Le 15 août une procession aux flambeaux eut lieu le soir à travers les avenues magnifiquement illuminées. Le 8 septembre trois mille pèlerins étaient réunis aux pieds de Notre-Dame de Lourdes. Le 6 octobre, fête du Rosaire, une grande foule se presse encore au Bois-Renou. Le 8 décembre, les paroissiens de La Gouesnière s'y rendent dans une procession aux flambeaux. Des cierges et des bougies brûlent sans cesse devant la statue de Marie, de nombreux *ex-voto* sont déposés en témoignage de reconnaissance.

Cependant les pèlerins du Bois-Renou désiraient vivement qu'une grotte vint leur rappeler celle du rocher de Massabielle. M. de Kergariou se hâta de satisfaire leur pieux désir et, le 15 août 1896, eut lieu la bénédiction de la première pierre de la grotte. Le 12 septembre 1897, des milliers de pèlerins assistèrent à la bénédiction solennelle de la grotte et à la première messe qui y fut célébrée par M. le Recteur de La Gouesnière. Le Sou-

verain Pontife avait daigné accorder à cette occasion une indulgence plénière à tous les pèlerins. Chaque année, une cérémonie magnifique à laquelle assiste une foule immense, a lieu le jour de la Nativité de la Sainte Vierge. Le 8 décembre 1904, le jubilé de l'Immaculée-Conception fut célébré avec éclat. Le soir, le bourg fut illuminé et un long cortège se rendit à la grotte splendidement éclairée aux feux de Bengale ; là, on chanta des cantiques et on acclama Notre-Dame de Lourdes. Le 11 février 1908, cinquantième anniversaire de l'apparition, une messe fut célébrée à la grotte en présence d'une assistance nombreuse (1).

A sept cents mètres environ du bourg de Marcillé-Raoul, dans le doyenné d'Antrain, se trouvent les ruines d'un vieux château féodal du moyen-âge, fortifié par le baron Raoul III de Fougères, bienfaiteur insigne du pays. De ce château rasé en partie en 1598, il reste quelques ruines éparses et deux mottes féodales appelées les Buttes du Châtel. En 1898, le vicaire de la paroisse conçut le projet d'élever sur la motte la moins élevée un oratoire en l'honneur de Marie. Il fit appel à la population qui accueillit sa proposition avec empressement. Bientôt, grâce à la bonne volonté de tous et au concours généreux de plusieurs familles de la paroisse, l'ancienne motte féodale fut transformée en gracieux oratoire encadré de fleurs et de verdure. Une statue de Notre-Dame de Lourdes, apportée par des pèlerins de la paroisse et bénite à Lourdes devant la grotte par Mgr Fallières, évêque de Saint-Brieuc, fut placée sur le sommet du monticule. Depuis lors les habitants de Marcillé et des paroisses voisines viennent en grand nombre prier devant ce lieu béni de Notre-Dame de Lourdes, surtout pendant le mois de mai et leur confiance en Marie est souvent récompensée par des faveurs extraordinaires. On signale particulièrement la guérison subite d'une jeune fille qui ne pouvait plus marcher. depuis longtemps déjà.

La procession de l'Assomption se rend à l'Oratoire et ce jour-là l'affluence des fidèles est considérable. La fête se termine le soir par une splendide illumination. Le monticule est couvert de feux au milieu desquels se dresse étincelante la statue de Marie ; sur les arbres et les buissons, sur la pente de la colline, le long du ruisseau qui serpente à ses pieds, sur la butte plus élevée qui

(1) Extrait d'une notice paroissiale, rédigée par M. l'abbé Auvray, vicaire de la Gouesnière.

se trouve un peu plus loin, on n'aperçoit que lumières et lanternes vénitiennes. On récite le chapelet, on chante des cantiques et, en retournant dans leurs villages, les pieux pèlerins redisent encore de vieux cantiques populaires en l'honneur de Marie. L'érection de cet oratoire à Notre-Dame de Lourdes a puissamment contribué à augmenter l'amour et la confiance des habitants du pays envers la Sainte Vierge (1).

Une magnifique grotte de Lourdes a été également érigée à Bains, près de Redon, en 1902, grâce à la bonne volonté et au dévouement des paroissiens. Là encore on voit venir les pèlerins en grand nombre de toutes les paroisses voisines, surtout le dimanche, pendant l'été, et de nombreuses faveurs spirituelles et temporelles ont été obtenues, comme le prouvent les cinquante *ex-voto* qui décorent déjà la grotte. La procession du 15 août y fait une station et le soir il y a illumination générale, procession aux flambeaux dans les lacets du vallon, chapelet, sermon, cantiques, et enfin la prière du soir est récitée par le curé pendant que la population entière accourue à la cérémonie se tient à genoux, et il ne se produit aucun désordre au milieu de cette nombreuse assistance pieuse et recueillie (2).

A Saint-Georges-de-Reintembault, doyenné de Louvigné-du Désert, les paroissiens ont érigé en 1893 une grotte de Lourdes. Elle est située auprès du bourg, sur une colline baignée par un petit ruisseau. Un rocher formé de pierres gigantesques s'élève au-dessus de la grotte. C'est un lieu de prière et de pèlerinage. En sortant de l'église, les nouveaux époux ne manquent pas de se rendre à la grotte pour se recommander à Notre-Dame de Lourdes.

A Coglès, doyenné de Saint-Brice en Coglès, sur la frontière de la Normandie, une grotte de Lourdes a été établie en 1884 au fond d'une vallée arrosée par un ruisseau. Elle est très fréquentée par les pèlerins.

Une belle grotte a été élevée en 1899 à Janzé, dans le jardin de la communauté de la Sagesse. Les enfants de Marie s'y rendent en procession pendant le mois de mai et le mois d'octobre et le 8 décembre. Le rocher et la grotte sont brillamment illuminés et la statue de Marie émerge d'un massif de fleurs. Beaucoup de

(1) Communication d'un enfant de Marcillé-Raoul.
(2) Communication de M. l'abbé Dauvier, vicaire à Bains.

personnes viennent également s'y recommander à la Sainte Vierge. C'est devant cette grotte bénie que la jeune luthérienne dont nous avons parlé conçut les premiers doutes sur sa religion.

A Marpiré, dans le doyenné de Notre-Dame de Vitré, M. l'abbé Cochet, recteur de la paroisse a élevé auprès de l'église, en 1885, un rocher sous lequel se trouvent trois grottes dédiées à Notre-Dame de la Salette; dans l'une, consacrée spécialement à Notre-Dame des Sept-Douleurs, on célèbre quelquefois la messe. Les paroissiens ont une grande dévotion à Notre-Dame de la Salette; ils se réunissent souvent à la grotte pour réciter le Rosaire et chanter des cantiques, principalement pendant les mois de mai et le mois d'octobre. Les habitants de la contrée viennent en pèlerinage à Marpiré et les parois de la grotte sont recouvertes d'*ex-voto*.

M. l'abbé Guillois, recteur de Quédillac, doyenné de Saint-Méen, a fait ériger une jolie grotte de Lourdes sur la route de Rennes, à l'embranchement du chemin du Crouais. Les paroissiens s'y rendent nombreux le dimanche et les jours de fêtes de la Sainte Vierge et font brûler un grand nombre de bougies devant la statue de Marie. Cette grotte est aussi le but de la procession le jour de la communion des enfants, à l'Assomption, à la fête du Rosaire et même à celle de l'Immaculée-Conception, lorsque le temps le permet.

A Pancé, doyenné de Bains, une grotte de Lourdes a été élevée en 1886, par M. l'abbé Delaunay, recteur de la paroisse, à cinq cents mètres du bourg, dans une position magnifique auprès du Tertre-Gris, éminence qui domine le cours du Semnon. Elle fut bénite le 28 octobre à la clôture d'une mission en présence de toute la population. Tous les dimanches, les personnes pieuses vont prier à la grotte.

Mentionnons encore la grotte de Lourdes érigée sur une place plantée d'arbres auprès de l'église de Montauban; celle de Fleurigné, élevée en 1884, celle que la famille de Kernier a fait établir dans l'avenue du château de Caradeuc, auprès de Bécherel. A Redon, une belle grotte de Lourdes se trouve à la Barre, propriété de M. le colonel du Halgouët, dans une situation pittoresque. A Pipriac, à dix-huit cents mètres du bourg, au lieu dit la Chapelle, un oratoire gothique de Notre-Dame de Lourdes a été construit en 1883 par les habitants du village. A Saint-Servan, plusieurs grottes de Lourdes se trouvent dans les jardins

des communautés et dans des propriétés particulières ; plusieurs familles de Paramé en ont également érigé dans leurs propriétés ; à Bonnemain, M. de Lorgeril possède une grotte de Lourdes auprès de son château de Goupigné.

7° Statues de la Sainte Vierge.

Toutes les églises du diocèse possèdent un autel de Marie orné d'une statue de la Vierge ; souvent on y voit un tableau représentant la Mère de Dieu remettant le Rosaire à saint Dominique, parfois même les mystères du Rosaire sont figurés autour de ce tableau. Pendant le cours du XIX° siècle nos églises se sont enrichies de statues de types différents. Ceux que l'on retrouve le plus fréquemment en dehors du type traditionnel de la Vierge-Mère, ce sont le type de l'Immaculée-Conception et celui de Notre-Dame de Lourdes. Depuis l'apparition de la Sainte-Vierge à la V. Catherine Labouré, en 1830, les statues de l'Immaculée-Conception se sont multipliées dans le diocèse, et actuellement il est bien peu d'églises et de chapelles, si même il en existe, qui ne possèdent une statue de Marie Immaculée. Après l'apparition de la Salette en 1846, le groupe de la Salette a été placé dans un assez grand nombre de chapelles et dans plusieurs églises. Les statues de Notre-Dame de Lourdes apparaissent quelques années après les événements de Lourdes ; aujourd'hui on les trouve partout et même beaucoup de familles chrétiennes possèdent une statuette de Lourdes qui est toujours l'objet d'une grande vénération. Dans les églises, les fidèles aiment à s'agenouiller devant l'image de la Vierge de Lourdes et souvent Marie s'est plu à récompenser la foi et la confiance de ses enfants. En 1899 on avait placé dans l'église de Mordelles une statue de Notre-Dame de Lourdes. Marie-Joseph Legendre, jeune fille de Saint-Gilles, paroisse distante de douze kilomètres, avait la figure et un bras couvert d'ulcères et les médecins la déclaraient incurable. Elle commença une neuvaine devant la statue de Lourdes à Mordelles, où elle se rendait chaque jour et, à la fin de cette neuvaine, 15 août, elle fut subitement guérie. Beaucoup de faits semblables pourraient être cités.

Le groupe de Pontmain apparaît à son tour depuis 1871 dans

un certain nombre d'églises et de chapelles. La statue de Notre-Dame du Sacré-Cœur se voit dans les églises de Bécherel et de Bains. A Bécherel elle est placée dans un jour céleste au-dessus du maître-autel ; Marie est représentée debout et l'Enfant Jésus debout lui-même à ses pieds lui présente son cœur.

La statue de Notre-Dame des Armées se trouve à Pancé dans une chapelle construite en 1888 sur l'emplacement d'une antique chapelle consacrée à la Sainte Vierge. Tous les jeunes gens qui doivent partir pour faire leur service militaire s'y réunissent accompagnés de leurs familles, pour entendre la messe que le Recteur célèbre à leur intention et se mettre ainsi sous la protection de Marie. Les églises de Mordelles et de Bains possèdent aussi une statue de Notre-Dame des Armées ; la statue de Notre-Dame du Travail est à Saint-Servan et dans l'église de Notre-Dame de Bonabry, à Fougères.

Dans beaucoup d'églises du diocèse on voit également des tableaux et même parfois des vitraux représentant quelques mystères de la vie de la Sainte Vierge; on trouve encore le tableau de Notre-Dame du Perpétuel-Secours à Guipry, Roz-Landrieux, Saint-Coulomb, Tremblay, Pipriac Saint-Aubin-du Cormier la Gouesnière, à Rennes, dans l'église de Toussaints etc.

En dehors des églises et des chapelles, la statue de Marie a été érigée dans divers endroits. Au fond de la baie de Cancale, sur le bord de la grève, les habitants de Cherrueix ont dressé, en 1888, sur le sommet d'un rocher haut de six mètres, une statue de la Vierge avec une ancre d'or, sous le titre de Notre-Dame de la Garde. Le monument fut béni le 19 août par le cardinal Place. Plus de six mille personnes assistèrent à la cérémonie qui fut splendide. Dix arcs de triomphe avaient été dressés sur le parcours de la procession ; le soir, le bourg s'illumina, le rocher fut éclairé de lanternes vénitiennes ; la statue apparaissait au milieu des feux de Bengale et un feu d'artifice tiré sur la plage représenta aux yeux de la foule émerveillée la statue de Notre-Dame de la Garde. La soirée se termina fort tard par la prière et le chant des cantiques.

A Roz-Landrieux, les habitants du village de Vildé-Bidon placèrent en 1869 la statue de la Sainte Vierge dans un petit oratoire sur le bord d'un chemin pendant une épidémie de variole et de dysenterie ; immédiatement la maladie disparut. Depuis cette époque, lorsqu'un malade est en danger, on fait brûler des bou-

gies devant la statue, et pendant le mois de mai les exercices du mois de Marie ont lieu auprès de cet oratoire.

En face de l'entrée de la grande avenue du château, à Renac, Mme du Halgouët a fait ériger une statue en fonte de Marie Immaculée de grandeur naturelle. Cette statue est placée sur un piédestal et entouré d'une grille. Le cardinal Labouré en tournée de confirmation, l'a bénite en 1897.

La même année, au mois d'octobre, on a dressé sur le rocher de Bizeux, au milieu de la Rance, entre Saint-Servan et la pointe de la Vicomté, une statue colossale de Marie ; elle est en bronze et haute de trois mètres. La Vierge étend ses bras vers la mer, elle semble commander aux flots et protéger les marins.

8° Confréries et associations en l'honneur de Marie.

Les confréries, congrégations et associations en l'honneur de la Sainte Vierge ont été rétablies ou instituées en très grand nombre dans le diocèse de Rennes, depuis le commencement du XIXe siècle. Comme nous l'avons déjà dit, la confrérie du Rosaire et celle du Scapulaire existent à peu près dans toutes les paroisses. Beaucoup de personnes reçoivent également le scapulaire de l'Immaculée-Conception et celui de la Passion. Depuis quelques années, le scapulaire du Sacré-Cœur est assez répandu.

De nombreuses congrégations de la Sainte Vierge, ou des Enfants de Marie ont été fondées dans le diocèse, surtout depuis cinquante ans, et dans toutes les paroisses, on a pu constater les heureux effets de cette pieuse association. Les enfants de Marie font ordinairement une retraite tous les deux ans, c'est un excellent moyen d'entretenir leur ferveur et de les porter à donner de plus en plus l'exemple de la pratique des vertus chrétiennes.

L'archiconfrérie du Très Saint et Immaculé Cœur de Marie, pour la conversion des pécheurs, existe dans un assez grand nombre de paroisses : dans la ville de Rennes, à Notre-Dame, à Saint-Sauveur et à Saint-Laurent, à Saint-Sulpice de Fougères, à Saint-Malo, à Saint-Servan, à Vitré, à Redon, à Bécherel, à Antrain, à Bain, à Cancale, à Médréac, à Janzé, à Amanlis, à Bréal-sous-Montfort, à Saint-Brieuc-des-Iffs, etc.

Les paroisses de Rennes sont particulièrement riches en con-

fréries. La confrérie de Notre-Dame Réconciliatrice de la Salette a été établie en 1854 dans l'église Notre-Dame. Chaque année un *Triduum* précède l'anniversaire de l'apparition, qui est célébrée solennellement le dimanche qui suit le 19 septembre. En 1867, on institua également à Notre-Dame la confrérie de Notre-Dame du Suffrage, pour les âmes du Purgatoire.

Dans l'église de Saint-Germain de Rennes, la confrérie de Notre-Dame des Malades existe depuis 1865 ; la pieuse union de Notre-Dame du Bon-Conseil, établie en 1882, a été affiliée en 1894 à celle de Genezzano.

A Saint-Sauveur de Rennes, la confrérie de Notre-Dame des Miracles et du Sacré-Cœur de Marie remonte à 1870. Un *Triduum* préparatoire à la fête de Notre-Dame des Miracles a lieu chaque année et un office propre de Notre-Dame des Miracles, composé par M. l'abbé Joseph Guérard, ancien vicaire à Saint-Sauveur, actuellement Mgr Guérard, évêque de Coutances, a été concédé au clergé de la paroisse en 1892. En 1892, on a établi dans cette église l'association de Notre-Dame du Travail. Cette association existe également à Toussaints, à Saint-Sulpice de Fougères et à Saint-Servan.

La paroisse de Saint-Hélier de Rennes possède depuis 1891 une confrérie sous le titre de Secours perpétuel des morts. Elle a été affiliée à l'archiconfrérie établie à Rome dans l'église Sainte-Marie in Monterone. Enfin, nous trouvons encore dans la ville de Rennes la congrégation des ouvriers, celle des dames et demoiselles de la Providence et la congrégation des servantes chrétiennes qui toutes sont placées sous le patronage de la Sainte Vierge. Cette dernière congrégation existe également à Montfort où elle a pour fête patronale l'Immaculée-Conception.

9° Développement du culte liturgique de la Sainte Vierge.

Pendant que la dévotion à Marie dans le diocèse prenait ainsi un développement progressif qui s'est manifesté sous les formes les plus diverses : cérémonies extérieures et grandioses, construction d'églises et de chapelles, érection d'oratoires et de statues, établissement de confréries et de congrégations, le culte public de la Mère de Dieu, le culte officiel et liturgique se développait également. Dès l'année 1808, le diocèse célébrait la fête du Saint Nom de Marie. En 1835, à la suite de la consécration du diocèse à Marie par Mgr de Lesquen, et conformément à son or-

donnance, la solennité du Rosaire fut inscrite définitivement dans le calendrier. En 1849, à l'occasion du retour à la liturgie romaine, Mgr Saint-Marc obtint l'autorisation de célébrer les fêtes de Notre-Dame Auxiliatrice, du Très Pur Cœur de Marie, de la Maternité, de la Pureté et du Patronage de la Sainte Vierge, et de faire l'office votif de l'Immaculée-Conception tous les samedis de l'année non empêchés. Sur la demande du cardinal Place, en 1885, on accorda au diocèse la fête de Marie, Mère de grâce, et enfin, en 1892, on obtint également la fête de l'apparition de Marie Immaculée à Lourdes, fête qui vient d'être rendue obligatoire pour l'église universelle par le Souverain Pontife Pie X.

Cet exposé de l'histoire du culte de Marie dans le diocèse de Rennes pendant le XIXe siècle, malgré ses nombreuses lacunes pourra cependant faire comprendre un peu quelle grande place tient dans la vie de nos chrétiennes populations la dévotion à la Sainte Vierge et comment, sous l'impulsion d'événements providentiels, cette dévotion n'a cessé de s'accoître et de s'affermir dans le cœur des fidèles depuis les premières années qui suivirent la Révolution. Les fêtes magnifiques que nous avons rappelées nous paraissent comme l'explosion irrésistible de l'amour profond et de la confiance sans bornes que renferme le cœur breton pour Marie. Toutefois nous ne craignons pas de le dire : toutes ces manifestations en l'honneur de la Vierge bénie seront encore surpassées par la manifestation incomparable qui se prépare (1) et à laquelle présidera le Métropolitain bien-aimé de la Bretagne, entouré de ses frères, les évêques bretons, et de plusieurs autres évêques tous suivis par une foule immense des fils de l'Armorique. C'est comme une vision de la Bretagne qui va apparaître à nos yeux, de la Bretagne catholique tout entière debout pour acclamer nos deux Madones vénérées et proclamer solennellement son indestructible espoir, au milieu de la tempête, en celle qu'elle a toujours regardée comme sa mère et sa souveraine.

HENRI CHASLE,
De Bécherel, diocèse de Rennes,
Aumônier à Saint-Laurent de Rennes.

(1) Couronnement par S. G. Monseigneur Dubourg, archevêque de Rennes, du tableau miraculeux de N.-D. de Bonne-Nouvelle, en l'église Saint-Aubin, et de la statue de N.-D des Miracles, en l'église Saint-Sauveur de Rennes, le mercredi 25 mars 1908.

LA DÉFENSE DES COTES DE BRETAGNE

AU XVIIIe SIÈCLE

ÉTUDES ET DOCUMENTS

4e SÉRIE

VAUBAN A BREST (1694-1695)

(*Suite*) (1).

CHAPITRE IV

LA DESCENTE DE CAMARET

(18 JUIN 1694.)

I

« Le roi Edouard, à son retour des Flandres, en 1693, écrit Jefferys, nomma Edward Russel Esquire, amiral et commandant en chef de la flotte destinée à prendre la mer au printemps de l'année suivante. On décida peu après d'effectuer une descente sur les côtes de France pour effacer le souvenir de plusieurs échecs récents de la marine britannique et l'on forma le projet de construire, s'il était possible, sur un promontoire près de Brest, un fort capable de bloquer l'entrée de ce port et d'empêcher S. M. Très Chrétienne d'y rassembler ses vaisseaux.

L'Amiral réunit en conséquence le 1er mai (2) 1694, en rade de Ste-Hélène une flotte de 52 vaisseaux anglais de ligne, de 42 vaisseaux hollandais de même tonnage, avec des frégates, des brûlots et quelques navires plus petits.

(1) Voir la *Revue* de Novembre 1911.
(2) Vieux style. C'est-à-dire le 11 mai.

Un conseil de guerre se réunit le 31 mai sur le vaisseau amiral *Britannir*, et l'on décida que la partie de la flotte destinée à opérer contre Brest irait droit à la baie de Camaret, avec les forces de l'armée de terre réunies sous les ordres du Lieutenant-général Talmash. Puis, tous les préparatifs étant achevés, et tout paraissant au point l'amiral Russel appareilla avec toute sa flotte après avoir convenu avec Lord Berkeley, chargé de la descente, du point où il se séparerait du gros de l'armée navale.... »

Les armements considérables effectués dans les ports anglais n'avaient pas échappé à la vigilance des agents français dans les Iles Britanniques. Ils en avaient signalé l'importance à leur gouvernement ; mais, sans parvenir à déterminer l'objectif réel de la flotte anglo hollandaise. Le cabinet de Versailles avait été, nous l'avons vu, définitivement fixé sur ce point par une trahison du duc de Marlbarough. Il avait aussitôt envoyé Vauban à Brest: mais il cherchait par tous les moyens à se procurer des renseignements complémentaires sur les mouvements de la flotte anglaise.

Les nouvelles de sources diverses recueillies au début du mois de juin furent très imprécises et souvent contradictoires. Il semblait difficile d'en faire état, et nous n'en retiendrons que deux billets anonymes adressés de Londres à M. Desmadrys, intendant de Flandre à Ypre.

6. — Nouvelles (1).

Londres, le 11 juin 1694.

« Suivant une lettre que je viens de recevoir de Porthsmouth, du 31 mai, vieux style, l'amiral Russel étoit parti avec toute sa flotte de Ste Hélène, le jour précédent faisant route à l'Ouest, et que sur les 9 heures du matin le même jour, le vent avoit changé au Nord, ce qui peut l'avoir obligé de mouiller l'ancre, à moins que son dessein ne fut d'approcher les côtes de France ; cependant l'opinion commune est, je crois, que ses ordres le doivent mener à l'Ouest.

« Toute l'Infanterie qui a été embarquée sur cette flotte a laissé ses piques à terre et n'est armée que d'épées, mousquets, fusils et pistolets, et l'on doit distribuer à chaque soldat, avant son débarquement, des vivres pour trois jours, une guinée et de quoi tirer vingt coups.

(1) A.-G. — V. 1256, p. 148.

« Il m'est revenu aussi que l'amiral Russel a une grande quantité de déclarations imprimées qu'il fera distribuer à sa descente en France.....

« J'ai vu hier, par une autre lettre de Porthsmouth, qu'il n'est resté à Spithead que trois frégates angloises et deux hollandoises, et que la flotte de l'amiral Russel, en partant de Ste Hélène, consistoit à environ 300 voiles, y compris les navires de transport et hospitaliers..... »

Une autre lettre de Londres datée du 15 juin (1) apprenait a Mr Desmadrys, la présence de la flotte anglo-hollandaise dans les eaux de Torbay le 12 juin. « L'on a reçu des avis, écrivait l'auteur de cette lettre, qu'on est sur ses gardes tant à St Malo qu'à Brest, et depuis ce lieu jusqu'à Calais ; ce qui fait que l'on ne parle plus à présent que de faire descente près de la Rochelle ou Bordeaux, de manière que tous ces projets sont fort incertains. Mais il est très sûr que tous les officiers généraux de cette flotte sont sans conduite et incapables d'une si importante entreprise. Ils ont beaucoup de bombardiers et de machines à feu ..... »

Le maréchal de Choiseul recevait d'autres sources des renseignements très incertains : « Par les nouvelles de la mer que je reçois et que je viens d'apprendre par un maître de barque pris sur les ennemis que j'ai fait interroger, écrivait-il le 13 juin à Barbezieux (2), leur flotte au nombre de 92 navires de guerre, sans comprendre les frégates, brûlots, bombardiers et barques longues, ainsi que les bâtiments de charge, faisant en tout 400 voiles, partit le 8 de ce mois, à 8 heures du matin, de la rade de Ste Hélène avec 8 à 10.000 hommes d'infanterie embarqués dessus, sans eau, et que le 9, elle étoit par le travers de Portland. Ce maître de barque m'a aussi assuré que 40 navires de cette flotte devoient passer le détroit (3) pour joindre ceux d'Espagne avec 30 de leurs frégates légères qui doivent y être..... »

Mais ces renseignements étaient contredits par des rapports reçus de Saint-Malo et le Maréchal concluait : « Ainsi je ne vois rien encore de bien assuré dans tout cela.... »

En réalité l'armée navale anglo-hollandaise était forte de 217 unités armées de 7029 canons et elle portait 41.455 hommes, Le corps expéditionnaire destiné à opérer sur les côtes de France était sous les

(1) A.-G. — V. 1256, p. 179.
(2) A.-G. — V. 1256, p. 78.
(3) Détroit de Gibraltar.

ordres du général Talmash. Il comprenait 10 bataillons d'infanterie et quelques compagnies de cavalerie : au total 8 à 10.000 hommes.

La flotte ennemie se scinda en deux escadres le 17 juin à hauteur d'Ouessant. La première, commandée par l'amiral Russel, fit route vers Barcelone, tandis que lord Berkley mit le cap sur Brest avec la seconde escadre, forte de 36 vaisseaux de haut bord, accompagnés de 12 galiotes à bombes, et d'une partie des navires chargés de troupes.

Les voiles anglaises furent signalées dans la matinée, et l'alarme fut donnée dans toute la région brestoise, à la chute du jour, le 17 juin.

Les quatre documents ci-après fixent tous les détails de l'apparition des forces ennemies dans les eaux françaises.

7. — Vauban à M. de Barbezieux (1).

Brest, le 17 juin 1694.

« Je revins hier au soir Monseigneur, de visiter le côte de Camaret et de Croson, où j'ai marqué le camp des deux régimeuts de milices de la Boissière et de Roche-Courbon, dont le dernier est à Châteaulin, sans tente et sans équipage, et le deuxième arrivera aussi dans peu ; mais il n'a que 260 mousquets ou fusils de toutes armes.

« J'ai reçu aussi des nouvelles du régiment de Vauge qui ne sera ici que le 26.

« Le 4e bataillon de Salis (2) est à Brest, où il fait faire ses tentes pour aller, après demain, camper à Bertheaume et part ce soir pour s'y rendre.

« J'ai établi MMrs de Servon et de la Vaisse à Croson, où ils auront le régiment Du Plessis-cavalerie et l'arrière-ban de Quimper et celui de St Brieuc à leurs ordres, l'un posté à Landerneau et l'autre à Quimper, avec les deux régiments de milice de Guyenne, qui feront environ 1600 hommes, un bataillon de fusilliers qui en fera bien 300, lequel est déjà campé sous Camaret, et 4500 ou 5000 hommes de milices en deux compagnies garde-côte, composées de 25 à 30 compagnies de paroisses.

« Si nous avons le loisir d'arranger tout cela et de faire tous les retranchemcnts dont nous avons encore besoin, j'ai lieu d'espérer que les ennemis ne trouveront pas leur compte à attaquer par là. Mais je crains bien qu'ils ne nous en donneront pas le temps, parce que nous avons appris par les signaux, qu'hier au soir, à soleil couchant, il a

(1) A.-G. — V. 1256, p. 103.
(2) Régiment Suisse.

paru plus de 115 voiles, gros navires au Nord d'Ouessant, et, présentement, voilà les signaux qui nous apprennent qu'ils sont dans l'Iroise, c'est-à-dire à 10 où 12 lieues au large de la rade de Brest..... »

VAUBAN.

« Depuis cette lettre écrite, les ennemis se sont montrés de plus près, et présentement sont mouillés entre Bertheaume et Camaret à portée de faire descente à l'un ou l'autre, ou d'entrer dans le goulet au premier vent favorable. Il y a quelques 35 gros navires de guerre et plus de 80 petits de toutes espèces. Nous verrons demain à quoi ils se détermineront. »

VAUBAN.

8. — Le Sr Darvé à...(1)

A la pointe de Minou, ce 17 juin à 8 heures du soir.

« Les ennemis viennent de mouiller au nombre de 26 vaisseaux de guerre. L'amiral bleu avec sa division, est au corps de bataille; le vice-amiral rouge est à l'avant-garde qui s'étend depuis la pointe de Camaret jusque vers Toulinguet ; et l'amiral d'Hollande, avec son escadron forme l'arrière-garde, qui s'étend vers la pointe St Mathieu. Il y a plusieurs bâtiments de charge qui me paraissent bien pleins de monde. L'armée est composée en tout de 136 bâtiments ; j'estime qu'il y a 15 galiotes à bombes.

« Tous les vaisseaux ont deux chaloupes qui se donnent beaucoup de mouvement. Plusieurs petits bâtiments se sont approchés de Camaret et ont sondé à l'anse qui est entre le cap de la Chèvre et la pointe de Toulinguet. Je suis fort trompé s'ils n'entrent demain à Brest pour le bombarder.

« Nous avons tiré quelques bombes ; mais, les vaisseaux étant mouillés trop loin, elles tombent vers les petits bâtiments. La batterie des mortiers de Camaret est à portée du vice-amiral rouge ; il y a deux bombes qui ont tombé entre lui et son matelot ; je pense qu'il sera obligé de lever l'ancre.

« J'ai envoyé l'ordre que Mr de Vauban m'a donné, à Mr de Montcault. Vous me fairez plaisir Monsieur, de demander à Mr de Vauban s'il ne seroit pas plus nécessaire que je vienne à Brest, en cas que les ennemis y entrent, ce ne sera qu'après que je ne fairai plus rien.

DARVÉ.

(1) A.-G. — V. 1256, p. 102.

Depuis ma lettre écrite, il y a deux corvettes devant l'église de Camaret, qui ont tiré quatre coups de canon pour répondre à deux que la Tour vient de leur tirer.

9. — L'Intendant de Bretagne au Mis de Barbezieux (1).

Brest, 17 juin 1694 à 9 heures du soir.

Monseigneur, Mr de Vauban envoie cet exprès au Roi pour informer Sa Majesté que les vaisseaux ennemis sont mouillés à l'entrée du goulet vers Camaret et Bertheaume. On eût, hier, les premiers avis de leur arrivée par une barque partie d'Ouessant à 6 heures 1/2 du soir et par les signaux qu'on entendit sur les 10 heures; les mêmes signaux ont été renouvelés ce matin à 8 heures, et, sur les 3 heures après-midi, les vaisseaux ont paru à l'entrée du goulet; ils ont louvoyé quelque temps et ont enfin mouillé vers 7 heures entre Camaret et Bertheaume. Les officiers de marine, qui les ont vus de plus près ont compté 35 vaisseaux de ligne, dont celui qui porte pavillon d'amiral, paraît être de 80 pièces de canon, 12 ou 14 galiotes à bombes, autant de brûlots et plus de 40 bâtiments de charge; c'est tout ce qu'on peut vous en dire présentement.

De Nointel.

Le 4me bataillon du régiment suisse de Salis est arrivé d'hier et Mr de Vauban l'envoie ce soir à Bertheaume. Le 1er bataillon du régiment de milices de la Roche-Courbon est ce soir à Châteaulin, et on lui a envoyé ordre de marcher la nuit, pour se rendre à Camaret. Il serait à souhaiter que le reste des troupes fût arrivé.

10. — Vauban à Louis XIV (2).

Brest, le 17 juin 1694, à 11 heures du soir.

J'arrivai, hier soir, de visiter la côte de Camaret et sa suite jusque vers la baie de Douarnenez. J'ordonnai le retranchement de plusieurs anses, où l'on peut faire descente pour prendre la presqu'île de Roscanvel par les derrières et tous nos retranchements de Camaret; j'y marquai, à même temps, le camp des régiments de la Roche-Courbon

(1) A.-G. — V. 1256, p. 104.
(2) A.-G. — V. 1256, p. 701.

et de la Boissière, qui n'étoient pas encore arrivés, les quartiers de MM. de Servon et de la Vaisse, et les postes des milices du pays. Tout cela devoit s'exécuter incessamment et n'attendoit que l'arrivée des troupes, et cinq ou six jours de travail auroient mis cette partie de la côte en bon état et d'une défense aisée. J'en revins satisfait et content, après y avoir donné tous les ordres nécessaires, quand, sur les dix heures du soir, on entendit des signaux d'Ouessant, qui marquoient la vue d'une grande flotte.

Ce matin, au jour, les signaux se sont continués, et un bâtiment d'avis, envoyé par celui qui commande à Ouessant, nous a appris qu'on avait découvert 30 ou 35 navires de guerre et plus de 80 autres bâtiments de charge de toutes espèces ; ce qui s'est confirmé derechef, sur les 4 à 5 heures du soir, qu'ils sont venus mouiller entre Camaret et Bertheaume, à la portée de la bombe de ces postes, d'où on leur a tiré 8 ou 10 [bombes], qui ont presque toutes crevé en l'air.

Je les ai tous vus des batteries de Léon et de Cornouailles où j'étais allé donner quelques ordres ; on pouvait les compter et très bien distinguer ; ils ont trois pavillons au grand mât et deux au mât d'avant ; ce qui me persuade que cette armée est composée d'Anglais et de Hollandais.

Le vent leur est contraire ; s'il change, je ne doute pas de les avoir demain à la descente ou dans la rade, peut-être tous les deux. Nos galères ne sont point venues, ce qui nous fait un grand tort. Je leur mande ce soir de faire tous leurs efforts pour entrer, en rangeant la côte de près, à la faveur de nos batteries de terre. Je ne sais point ce qu'elles feront ; mais je sais bien que je ferai tout de mon mieux pour que Votre Majesté soit contente de moi. Si les galères fussent venues, les troupes arrivées à temps et nos retranchements achevés, nous étions bien. Dieu qui a toujours assisté Votre Majesté ne l'abandonnera pas sans doute en cette occasion. Nos affaires sont assez bien disposées au-dedans de la ville.

VAUBAN

II

Les Anglais tentèrent, le vendredi 18 juin, une descente dans l'anse de Camaret, et ils furent complètement battus au cours de cette affaire, dont nous présentons ci-après trois relations différentes. La première est celle de Th Jefferys, rédigée en Angleterre plus d'un demi-siècle après cet événement : elle nous a cependant paru intéressante et nous l'avons traduite in-extenso. La deuxième est due à la plume de l'Inten-

dant de Bretagne De Nointel, qui fut sans doute un témoin oculaire du combat. La troisième enfin est de Mr de St Pierre, aide de camp de Vauban (1), l'un des acteurs de la lutte.

Ces trois récits se complètent réciproquement et donnent une impression très vivante des péripéties de la bataille.

II. — Récit de Jefferys (2).

« ... Un conseil de guerre assemblé le 6 juin (3) à bord du vaisseau amiral discuta les mesures à prendre pour la descente. On y décida que Lord Cutts débarquerait le premier, avec 600 grenadiers, et que le général Talmash prendrait personnellement le commandement des troupes destinées à les soutenir.

L'escadre jeta l'ancre le 7 juin (3) entre la baie de Camaret et celle de Bertheaume, malgré le feu de 4 batteries françaises. Le marquis de Carmarthen sollicita de l'Amiral l'autorisation de pénétrer dans la baie de Camaret afin de déterminer l'emplacement des forts français et de reconnaître les positions ennemies. L'Amiral ordonna, à son retour et sur la foi de son rapport, à deux vaisseaux de 60 canons d'entrer dans la baie et de protéger les chaloupes pendant la descente. Mais le marquis objecta que cette force ne lui paraissait pas suffisante.

Un nouveau conseil de guerre se réunit alors le 8 et l'on y décida d'adjoindre 3 vaisseaux de guerre anglais et 3 frégates hollandaises aux deux unités primitivement désignées. Mais le *Richmond* abandonna le poste qui lui avait été assigné, et le marquis de Carmarthen monta sur un autre vaisseau pour conduire chaque unité à sa place : manœuvre nécessaire quoique pleine de péril.

Le *Monk* reçut pendant son exécution une bombe dont un gros éclat traversa la poupe, les deux ponts et vint ressortir par un des sabords babord arrière, traversant le carré des officiers et tuant trois marins, dont l'un à côté du marquis. Puis le fort Camaret le couvrit

(1) Les deux aides de camp que j'ai pris ici sont du pays : l'un s'appelle M. de Saint-Pierre, ci-devant major de la marine, proche parent de M. le maréchal de Bellefond, homme sage et très capable ; et l'autre le marquis de Kerloret, voisin de Brest, homme de qualité ; le premier comme très habile homme de mer m'est d'un très grand secours pour les affaires de la marine, et l'autre comme bas-breton, en sait la langue et les chemins parfaitement ; c'est justement comme il me les fallait et la raison pour laquelle je les pris....

(Vauban à Barbezieux — 21 juin — A.-G. — V. 1256, p. 142).

(2) Ouvrage déjà cité, p. 291 et suiv.

(3) Vieux style. C'est-à-dire les 16 et 17 juin.

d'un feu très vif, dès qu'il entra dans la baie et s'approcha de la pointe Ouest. Les autres vaisseaux vinrent, pendant ce temps, prendre leurs emplacements, et ils furent alors très surpris de tomber sous le feu de trois batteries, qu'ils n'avaient pas découvertes, et dont ils n'eurent connaissance qu'en recevant leurs projectiles. Ces compliments militaires s'échangèrent de part et d'autre avec beaucoup d'esprit et nos vaisseaux exécutèrent un feu vif et discontinu pour couvrir le débarquement des troupes.

Mais l'accostage ne s'effectuait pas avec toute la régularité désirable. Les Français avaient été bien informés de nos projets, le retard apporté à l'exécution des préparatifs de la descente leur avait permis de prendre à loisir leurs dispositions, et nos troupes se heurtèrent, en prenant pied sur la terre ennemie, à des retranchements inexpugnables, garnis de troupes régulières bien plus nombreuses que les assaillants.

Le général Talmash connaissait cette situation. Elle lui avait été signalée dans un conseil de guerre, au cours duquel on le supplia de ne pas exposer sa vie ni celle de ses hommes. Mais il répondit : « Ces avis arrivent trop tard. L'honneur de la nation anglaise est engagé, c'est pourquoi j'ai décidé de débarquer et je débarquerai. Je sais que je cours à la mort avec mes hommes ; mais ce sacrifice est nécessaire et sera consommé. Que nos alliés et nos ennemis apprennent que, même désespérée, aucune entreprise ne peut dompter le courage anglais ! »

Talmash prit donc place, avec 800 hommes environ, à bord des chaloupes, et il débarqua le plus de monde qu'il put, maissans aucun succès, en raison de l'arrêt de plusieurs bateaux, dont tous les passagers et les marins furent tués ou blessés avant d'atteindre le rivage. Ils battirent alors péniblement en retraite et revinrent vers la flotte. Le lieutenant-général Talmash était au nombre des blessés : il avait reçu à la cuisse un coup de feu dont il mourut peu de temps après.

Le marquis de Carmarthen, (devenu plus tard duc de Lerdo), dont le courage ne peut être mis en doute, nous a affirmé que le succès de l'attaque anglaise eût exigé l'engagement d'un effectif au moins double de celui des forces du général Talmash.

Les vaisseaux parvinrent à sauver quelques bateaux, pendant que les soldats remontaient à bord des transports ; mais les équipages accusèrent une certaine démoralisation à la fin de cette affaire, et le marquis eût beaucoup de peine à faire sortir les navires de la baie.

Le *Monk* n'avait plus une vergue ni une voile : il fallut lui donner la

remorque ; et les autres vaisseaux ne se tirèrent d'affaire à l'exception d'un seul qu'avec beaucoup de difficultés. Il fallut abandonner le *Teesep*, vaisseau hollandais de 30 canons. Il avait 12 pieds d'eau dans sa cale et tout son équipage avait été tué, à l'exception d'un enseigne, d'un tambour et d'un simple soldat qui parvinrent à s'échapper.

Un conseil de guerre se réunit dans la soirée et il fut décidé de retourner à Spithead. Nos pertes pendant cette journée furent évaluées à 700 hommes de l'armée de terre, tués, blessés ou pris, et à 400 tués ou blessés sur les vaisseaux.

Le marquis de Quincy (1), qui est à la fois le plus exact et le plus modéré des écrivains français, nous apprend que M. de Vauban avait pris soin de mettre la ville de Brest en excellent état de défense à l'époque de cette attaque ; qu'elle était entourée de fortes murailles, de solides remparts, de fossés larges et profonds creusés dans le roc, avec des bastions et des demi-lunes à bonne distance. Il avait construit une nouvelle batterie de six pièces de canon et de six mortiers sur le bastion le plus rapproché du Château, entre cette forteresse et la grande batterie, et il avait disposé nombre de petites pièces en d'autres endroits. Il avait aussi pris les dispositions nécessaires pour rendre toutes les voûtes du Château à l'épreuve de la bombe et il avait fait l'emploi le plus judicieux de 90 mortiers et de 300 canons. Quant aux vaisseaux présents au port, il était parvenu à les mettre à l'abri d'un bombardement.

M. de Vauban commandait à 1.400 bombardiers, 3.000 gentilshommes volontaires, 4.000 fantassins de troupes réglées et à un régiment de dragons. Le général Talmash courait donc bien à la mort lorsqu'il descendit à terre avec 800 hommes, dont la moitié à peine arrivèrent au rivage. Nous ne pouvons cependant admettre le chiffre des pertes cité par Mr de Quincy. Il fixe le nombre des tués à 400 et celui des prisonniers à 40 officiers et 540 soldats. Ce qui est manifestement exagéré.... (2)

Après cette malheureuse affaire de Camaret le général Talmash

(1) *Histoire militaire du règne de Louis-le-Grand* (t. III, p. 79).

(2) Louis XIV fit frapper deux médailles commémoratives de cette victoire. Elles portent aujourd'hui les numéros 322 A et 322 B de la collection historique et artistique des médailles de la Monnaie de Paris sous la désignation : « Défaite des Anglais à Brest. »

La première est du module de 69 millimètres et la seconde du module de 41 millimètres.

L'avers de chacune d'elles porte une effigie de Louis XIV avec la légende : « LUDOVICUS MAGNUS REX CHRISTIANISSIMUS. »

Le revers de la 2e signée R) représente une Minerve casquée tenant une lance de

proposa de constituer une escadre légère de frégates et de galiotes à bombes pour forcer le passage du goulet et aller bombarder Brest. Mais ce projet fut jugé téméraire, l'amiral Berkley refusa de s'engager dans une entreprise que les événements pouvaient rendre impossible, il mit immédiatement à la voile et la flotte anglaise rentra le 15 juin à Ste Hélène (1).

12. — Relation de Mr de Nointel (2).

Sa Majesté fut informée, par le courrier dépêché hier au soir, qu'une partie de la flotte ennemie avait paru à l'entrée du goulet, à 3 heures après-midi et qu'elle avait mouillé, sur les 7 heures du soir dans la rade de Bertheaume. Elle n'y a fait aucune manœuvre dont on se put apercevoir toute la nuit, ni aujourd'hui matin jusqu'à 11 heures, peut-être à cause d'un brouillard qui a duré tout ce temps-là. Mais, sur les 11 heures, ils ont fait lever l'ancre à huit de leurs vaisseaux qu'ils ont fait approcher le plus près qu'ils ont pu de

la main droite, debout près d'un trophée d'armes, et s'appuyant de la main gauche sur un bouclier. Au second plan une vue de la bataille de Camaret.

Légendes : CUSTOS ORAE AREMORICAE.
ANGL. ET. BAT. CŒSIS ET FUGATIS 1694.

Le revers de la seconde, semblable à la précédente mais plus net, porte les légendes :
CUSTOS ORAE AREMORICAE.
BATAV. ET ANG. AD. LITTUS. AREMORICUM CŒSIS.
M.DC.XCIV

Elle est signée : J. MAUGER F.

Ces deux médailles sont en vente à la Monnaie au prix de 30 fr. 40 ou 8 fr. l'exemplaire en argent et 6 fr. 50 ou 2 fr. 20 l'exemplaire en bronze, suivant le module.

(1) Extrait d'une lettre adressée par le s^r Le Roy de la Potterie à M. de Phelypeaux : « Je viens d'apprendre.... que l'armée des Anglais qui avait été devant Camaret était arrivée à Torbay le 26 juin, s'étant trouvée, deux jours durant, dans un grand calme pendant sa traversée, et qu'on avait débarqué toutes les troupes ne sachant pas si elles doivent se rembarquer...

« Le 28 on enterra à Plymouth le général de l'infanterie, qui fut apporté à terre embaumé. On tira le canon pour ses obsèques, depuis soleil levant, jusqu'à soleil couchant que l'on fit une salve générale de tous les vaisseaux marchands qui étaient à Plymouth au nombre de 250.... Il y a une grande consternation à Plymouth et leur perte est si grande qu'ils n'osent trop témoigner leur chagrin devant les différentes nations qui sont dans cette ville.... »

(2) A.-G. — V. 1256, p. 114.

Extrait d'une lettre de Vauban à Pontchartrain (18 juin soir) « J'espère que ce qui s'est passé aujourd'hui à la descente de Camaret vous fera plaisir.... La relation que Mr de Nointel a dressée sur les lettres de Langeron et de Saint-Pierre vous apprendra ingénûment comment la chose s'est passée..... »

Camaret, en sorte qu'il y en avait à demi-portée de mousquet, et ces vaisseaux étaient accompagnés d'un grand nombre de petits bateaux plats, massés comme des œufs et plus grands que des chaloupes ordinaires.

L'action a commencé par une grosse canonnade qui a duré près de deux heures (1) ; après quoi, tous ces petits bâtiments ont fait voile d'auprès de l'amiral, autour duquel ils étaient assemblés pour se rendre dans l'anse du Tremet. Le vent ne leur a pas permis d'abord d'entrer ; mais, ayant changé tout d'un coup, ils y sont entrés et les ennemis se sont mis en état de débarquer les troupes qu'ils avaient sur ces petits bâtiments. Ils ont mis à terre 600 à 700 hommes, avec plusieurs officiers à leur tête, contre lesquels on a d'abord fait un très grand feu de tous les retranchements, qui étaient garnis de milice du pays et de 8 compagnies franches de la marine qui défendaient ce poste-là, sous le commandement de Mr le marquis de Langeron. Le feu a duré longtemps, après quoi, Mr Benoise, capitaine d'une compagnie franche de la marine, voyant l'ennemi dans une grande confusion, a marché à eux l'épée à la main, suivi de 50 soldats de sa compagnie et soutenu par un détachement de pareil

(1) L'*Indépendance Bretonne* a publié à ce sujet l'entrefilet suivant le 14 décembre 1910 :

LE TZAR DES BULGARES ET LES PÊCHEURS DE CAMARET

S. M. Ferdinand Ier, tzar des Bulgares, vient de signifier, de la manière la plus poétique, sa tendresse pour les gens de mer et son culte pour nos souvenirs de gloire.

Ayant appris l'incendie de la chapelle ancienne de Notre-Dame de Rocomadour à Camaret, petit port de pêche tant apprécié des artistes, Ferdinand Ier, « heureux d'aider à la réfection de l'historique et charmant sanctuaire des *braves gens* de Camaret », vient de faire parvenir la somme de mille francs au poète Saint-Pol-Roux, président du comité de restauration.

Ce sanctuaire, particulièrement chéri des marins bretons, s'honore d'une digne blessure, ayant eu la pointe de son clocher emportée par le boulet d'une frégate anglaise lors de la célèbre bataille de Camaret qui garda la France de l'envahissement, selon l'exergue même de la médaille que Louis XIV fit frapper en l'honneur de l'héroïque cité.

Par ce geste « à la française », le roi de Bulgarie semble nous marquer, avec son esprit coutumier, qu'il ne saurait oublier les plus belles pages de notre histoire — qui est aussi la sienne, étant celle de ses augustes aïeux. C'est pourquoi voulut-il rendre hommage aux pêcheurs de Camaret, descendants de ces héros qui, le 18 juin 1694, aidèrent à la victoire des troupes de Vauban sur celles, coalisées, d'Angleterre et de Hollande.

Puisse un si haut exemple susciter des âmes ferventes, désireuses de collaborer à la restauration de la légendaire chapelle du Finistère !

Et gloire à Camaret : *custos oræ armoricæ !*

nombre ; il les a renversés et poussés jusque dans l'eau. Le sieur de la Cousse, capitaine d'une compagnie franche de marine, a été dangereusement blessé en cette occasion. Comme les ennemis avaient fait leur descente de jusant, sept de leurs petits bâtiments se sont trouvés échoués, et on a fait prisonniers, tué ou blessé tous les soldats et officiers qu'on y a trouvés ou qui voulaient s'y sauver. M^r le comte de Servon, maréchal de camp, Mr de la Vaisse, brigadier d'infanterie et Mr du Plessis, brigadier de cavalerie, qui se sont rendus sur les retranchements avec le régiment de cavalerie Du Plessis, sur les avis qu'ils avaient eu par les signaux, de l'arrivée des vaisseaux ennemis, les ont fait paraître sur les hauteurs et ont même fait paraître un escadron sur la grève. Les autres bâtiments ennemis, qui n'avaient pas encore débarqué les soldats qui les montaient, n'ont plus songé qu'à se retirer à la faveur des gros vaisseaux qui continuaient toujours à tirer du canon et auxquels on répondait des retranchements de la Tour de Camaret.

On a fait près de 400 prisonniers (1) ; il y en a eu pour le moins 500 de noyés ou tués, dans le nombre desquels s'est trouvé Mr Talmash, général de l'infanterie anglaise et hollandaise, au dire d'un des officiers, prisonniers, qui se dit son lieutenant et qui commandait le débarquement.

Un des vaisseaux de guerre ennemi, qui était Hollandais, et qui s'était approché le plus près de Camaret, ayant appareillé trop tard, s'est trouvé échoué. Mr de la Gondinière, s'en étant aperçu, a mené des mousquetaires sur les roches voisines qui commandaient le vaisseau, et l'obligea ainsi de se rendre. On y a fait 64 prisonniers et on y a trouvé 40 hommes tués, parmi lesquels était le capitaine. Il est de 34 canons.

(1) Etat des prisonniers qui ont été faits à la descente que les ennemis ont faite à Camaret le 18 juin 1694.

(A.-G. — V. 1256, p. 128).

Officiers	Capitaines. . .	4. . .	Dont	1	blessé.
	Lieutenants. . .	7. . .	»	3	»
	Aide-Major. . .	1. . .	»	1	»
	Enseignes. . .	3. . .	»	1	»
		15		6	
Troupe.	Volontaires. . .	3			
	Soldats. . . .	428. . .	Dont	100	blessés.
	Matelots. . . .	20 . .	»	2	»
		451		102.	

Ces prisonniers furent dirigés le 21 juin sur le château de Nantes escortés par 50 hommes du régiment du Plessis-Cavalerie. Louis XIV autorisa le 12 juillet leur échange contre un nombre égal de la marine française.

Il n'y a pas eu plus de 40 ou 50 hommes tués ou blessés de notre part, dont il n'y a même que deux officiers. Le sieur de la Cousse, qu'on a marqué ci dessus avoir été blessé dangereusement et le sieur de la Valette. Les officiers s'y sont distingués et ont eu beaucoup de part au succès de cette affaire.

13. — Relation de Mr de Saint-Pierre (1).

En arrivant à Camaret sur les 11 heures du matin, j'ai vu, autour de l'amiral d'Angleterre, plus de 40 chaloupes massées en œufs, avec 8 ou 10 galiotes ou corvettes chargées de monde; ce qui m'a fait croire que les ennemis songeaient à une descente et que ces bâtiments étaient en corps, près de l'amiral, pour recevoir ses ordres et se ranger plus commodément dans leur marche. Une demi-heure après, j'ai vu 6 ou 7 vaisseaux mettre à la voile et venir vent arrière vers Camaret, sans observer grand ordre.

Le premier vaisseau, qui était de 70 canons, est venu mouiller fort fièrement près de la batterie de Camaret, où il a essuyé un assez gros feu de canons. Le contre-amiral bleu l'a suivi et les autres à la file, à une assez grande distance et ont bordé la plage de Camaret assez près pour faciliter la descente de leurs gens, et même un peu trop près, si le vent de nord-ouest qui les avait amenés, avait forcé et n'avait point changé du nord-ouest au nord-est. On a beaucoup tiré depuis midi et demi jusqu'à environ 1 heure 1/2, avec peu de fruit de leur côté, au moins pour ce qui regarde le quartier où j'étais. Je ne sais si le canon de nos batteries avait plus d'effet, mais il me paraissait qu'elles tiraient assez droit.

Entre midi et 1 heure, cette quantité de petits bâtiments qui entourait l'amiral a fait voile et, au lieu de prendre la même route que leurs vaisseaux, qui était devenue périlleuse par le feu du canon, ils se sont étendus sur la gauche, en serrant la terre hors de portée de mousquet, du côté de la pointe du Capucin, en tirant vers la plage de Camaret. Je n'ai pas remarqué d'ordre dans toute leur marche, mais plus ils ont approché, plus le désordre a paru; il est venu à un point, dans le temps qu'on a débarqué, que d'environ 40 doubles chaloupes qui devaient faire la force de leur descente, il n'en a pas abordé 10 en même temps, menées par un canot où était apparemment le commandant. Cela a été accompagné de peut-être

(1) A.-M. — B4, V. 15, F° 358.

15 ou 20 chaloupes dans le moment du débarquement, qui s'est fait à moins de demi-portée de mousquet des retranchements.

J'ai vu des ennemis se jeter à l'eau fort hardiment. Ils ont été reçus avec un feu fort vif et d'autant plus dangereux que nos gens étaient couverts jusqu'aux dents. Ils ont vu, devant eux, une roche séparée de la terre ferme, mais pourtant à sec, derrière lequelle ils ont voulu former un bataillon. Comme les chaloupes qui les avaient débarqués et les petits bâtiments qui les soutenaient de leur mousqueterie, faisaient un grand feu et que le nombre des débarquants grossissait beaucoup, l'escarmouche a été vigoureuse pendant un temps, et a obligé un détachement de 20 maîtres (1), qui était embusqué derrière la roche qui servait d'épaulement aux ennemis débarqués, de repasser derrière le retranchement où il s'est mis en escadron, à couvert du feu des ennemis.

Le nombre des débarqués ne s'est pas trouvé assez fort, quoiqu'il fût bien, à ce que je crois de 600 à 700 hommes, pour forcer un retranchement assez bon et d'où il sortait tant de feux ; mais aussi il était trop grand pour pouvoir se cacher derrière la roche. Ils avaient un mauvais flanc de retranchement qui les voyait par le côté et d'où on les incommodait beaucoup. D'ailleurs se voyant abandonnés par le reste de leurs gens, qui n'ont pas jugé à propos de partager le péril, il nous ont paru ébranlés.

Dans ce temps-là, Benoise, qui gardait le poste le plus proche d'eux, et d'autres officiers qui en étaient voisins, voulant profiter de leur désordre, sont sortis de leurs retranchements par le chemin des sorties et ont achevé de les renverser. On a tué ou pris les plus paresseux. Les autres se sont mis dans l'eau jusqu'au col pour regagner leurs chaloupes, qui d'abord ont été si remplies de monde que ce poids, aidé de la mer qui se retirait, les a mis hors d'état de les mettre à flot. Ils ont été un demi-quart d'heure passés par les armes, et, voyant l'impossibilité de se sauver jusqu'à la

(1) Les compagnies d'Ordonnance du XVe siècle étaient fortes de 100 lances, c'est-à-dire de 100 hommes d'armes ou Maîtres armés de pied en cap. Ceux-ci combattaient à cheval et étaient suivis de 3 archers, 1 coutillier et 1 page armés et montés à la légère. L'homme d'arme ou Maître était donc un personnage de qualité.

Mais l'Ordonnance du 31 juillet 1636 abolit le recrutement de la cavalerie par l'élément noble et convertit « l'arrière-ban en cavalerie soldoyée par les gentilshommes qui doivent marcher... »

L'appellation de Maître appliquée aux simples cavaliers subsista néanmoins pendant un siècle et elle ne disparut qu'à l'époque de la réforme de Choiseul.

nage, ils ont demandé quartier qu'on leur a donné. J'en ai vu beaucoup qui apparemment se sont noyés, voulant gagner en nageant les chaloupes qui étaient à flot et se servaient par merveilles de leurs avirons pour se tirer de dessous le feu du mousquet. Les vaisseaux et les frégates destinés à favoriser la descente, en voyant le mauvais succès, ont aussitôt mis à la voile pour se retirer.

J'ai cru, voyant l'affaire finie et que l'on n'avait plus qu'à ramasser les morts et conduire les prisonniers, qu'il était à propos que je vienne rapporter à Mr de Vauban le détail de ceux que j'avais vu (1). J'ai demandé à Mr de Servon qui était accouru au galop avec MMrs de la Vaisse et du Plessis, à la tête du régiment Du Plessix, deux prisonniers qui étaient sous la garde de la cavalerie qui les menait à Châteaulin pour rendre compte de l'état de leur armée. J'ai laissé Mr de Langeron fort occupé à remettre en ordre ses gens qui se débandaient pour piller et, de plus, fort fatigué du travail d'une action où il lui a fallu un grand mouvement, ayant roulé presque toute sur lui (2).

Je ne saurais bien estimer la perte des ennemis. Mais je ne crois pas qu'il se soit sauvé 50 hommes de ceux qui se sont débarqués. Les chaloupes qui les ont soutenus un temps assez considérable à petite portée de mousquet, sans avoir débarqué doivent avoir pâti sous un feu aussi grand. Car il y avait, outre la mousquetterie, deux canons chargés à mitraille, que j'ai vu les incommoder beaucoup. Les vaisseaux, outre cela, ne doivent pas être sans dommage, surtout celui qui a

(1) Vauban n'était pas sur le champ de bataille pendant l'action : « Je n'y ai eu de part que dans les ordres et la disposition, écrivit-il dans la soirée du 18 juin à Pontchartrain, car du surplus la chose s'est passée à deux lieues de moi. »

(2) Le commissaire des guerres Bouridal écrivit le 18 juin au Mis de Barbezieux un court récit de la bataille d'après le rapport de Mr de Saint-Pierre à Vauban. Il termine ainsi sa lettre : «... J'aurai l'honneur de vous en envoyer, le premier ordinaire, une relation plus particulière.

Les galères sont arrivées ce soir à Brevenoc. Mr de Vauban leur envoie ordre de tenter de passer cette nuit et d'entrer dans la rade ; la chose n'est pas sans difficulté.

Mr de Saint-Pierre a amené deux prisonniers, dont il y a un Français de la religion, qui a dit à M. de Vauban qu'il y avait près de 12.000 hommes d'embarqués : cavalerie, infanterie et dragons.

Les bombes crèvent toutes en l'air et n'ont fait aucun mal jusqu'à présent ; mais le canon de la batterie de Camaret a fait des merveilles.

Le régiment de la Boissière n'est pas encore arrivé, et ce ne sont que les huit premières compagnies de la Roche-Courbon qui se soient trouvées à l'action ; le regiment de cavalerie de Du Plessis y était aussi.

Les officiers d'artillerie ne sont point encore arrivés et l'on attend ce soir Mr de Phelypeaux.

(A.-G. — V. 1256, p. 115).

mouillé le premier. Il m'a paru, en allant chercher Mr de Vauban, qu'on m'avait dit être au fort de Léon, qu'un de leurs vaisseaux de guerre était échoué vers la batterie de Camaret ; ce qui me le persuade, c'est que j'ai cru le voir une demi-heure après, avec ses mâts et ses haniers bordés ayant vent en arrière et marée bonne, sans changer de place, et que pendant ce temps-là on ne tirait point sur lui.

14. — Vauban au Mis de Barbezieux (1)

Brest, le 18 juin 1694 à 10 heures du soir.

Les ennemis, Monseigneur, ont aujourd'hui voulu tenter la descente de Camaret, avec huit gros vaisseaux de guerre et plus de dix autres petits bâtiments de toute espèce. Après deux heures de grosse canonnade de la part des vaisseaux, fort bien répondu par la Tour de Camaret, ils ont mis à terre, à demi portée de mousquet des retranchements, auxquels ils se sont présentés très fièrement. Ils ont été reçus de même, et malgré les altercations, ils y ont eu 7 à 800 hommes de tués, pris ou noyés ; le surplus s'est sauvé ou n'a pas mis à terre ; beaucoup de vaisseaux endommagés, car l'affaire a duré longtemps. De notre part il n'y a eu que 35 à 40 hommes de blessés, parmi lesquels il se trouve deux officiers, dont l'un pourra mourir. La relation vous expliquera le détail de cette affaire.

Les ennemis délibèrent présentement sur l'entrée du goulet ; mais si les galères pouvoient entrer cette nuit, je suis persuadé que toutes délibérations seroient finies, et que contents de leur action, ils s'en iroient chercher fortune ailleurs.

VAUBAN.

CHAPITRE V

CORRESPONDANCE OFFICIELLE APRÈS LA DESCENTE

L'appareillage précipité de la flotte anglaise le 19 juin semblait écarter toute probabilité d'un retour offensif prochain des forces britanniques. Il importait cependant de ne pas se laisser bercer par une sécurité trompeuse, et Vauban ne négligea rien pour augmenter la valeur défensive du secteur côtier voisin de Brest. Les documents

(1) A.-G. — V. 1256, p. 113.

ci-après nous ont paru intéressants à reproduire à ce titre, et aussi en raison des détails retrospectifs qu'ils contiennent sur la descente.

15. — Vauban au Mis de Barbezieux (1)

Brest, le 21 juin 1694.

« .... Je ne sais ce que les ennemis sont devenus (2), mais je les crois rentrés dans la Manche.

J'ai renvoyé les prisonniers, au nombre d'environ 500, à Nantes qui disent tous qu'il y avait 12.000 à 13.000 hommes de troupes réglées sur la flotte avec les dragons, et qu'ils attendaient de la cavalerie. Ils nous ont laissé quelques-uns de leurs chevaux de frise, 7 doubles chaloupes que nos gens brûlèrent fort inconsidéremment, une frégate toute neuve de 30 pièces de canon, sur le pont de laquelle il y avait 43 hommes tués ; on l'a relevé et amené dans le port.

Nos milices qui étaient très mal armées, se sont fort accommodées de leurs armes et de leurs habits ; on ne voit plus que bonnets de grenadiers parmi nos troupes, fort beaux, où les noms des colonels et leurs armes sont en broderie. Il y a tel paysan qui était à demi-nu, qui a présentement des plumes sur sa tête, avec des habits rouges galonnés ; c'est la plus plaisante figure du monde à voir.

On prétend qu'un vaisseau où il y avait 200 hommes a été coulé bas d'une bombe ; je ne l'ai pas vu ; mais on me l'a dit de tant d'endroits, que je suis obligé d'en croire quelque chose.

Il y en a ausssi qui croient que le vice-amiral bleu, vaisseau de 76 pièces, a coulé bas ; c'était celui que nous vîmes remorquer par 5 ou 6 chaloupes. Il est constant qu'il y a eu un terrible fracas dans leurs petits bâtiments qui, étant tous pressés confusément les uns sur les autres et pleins de monde, cela faisait qu'il n'y avait pas un coup de perdu ; la mer nous renvoie beaucoup de corps noyés.

J'ai eu l'honneur de vous dire que la principale attaque s'est, par un grand bonheur, adressée aux troupes de la marine qui ont très bien fait. Il y eut aussi le lieutenant colonel du régiment de la Roche-

(1) A.-G. — V. 1256, p. 142.

(2) La flotte anglaise rallia Torbay le 26 juin, ainsi que nous l'avons dit plus haut. Elle en repartit le 16 juillet pour effectuer une croisière sur les côtes françaises de la Manche. Elle bombarda Dieppe avec plein succès les 22 et 23 juillet, puis elle fit voile vers le Havre dont elle effectua les 25 et 31 juillet un bombardement sans efficacité, et elle menaça ensuite les ports de Dunkerque, Calais et Cherbourg.

Courbon, qui arriva fort à propos, avec un détachement de 100 hommes choisis de son régiment, des mieux ingambes, qui fit une fort grande marche pour cela. Le régiment Duplessis-Cavalerie y arriva au galop, qui s'étant déployé le long du front de l'attaque, se partagea en 10 troupes qui, par leur contenance, imposèrent beaucoup aux ennemis, qui ne s'imaginaient pas de trouver là des troupes réglées. MMrs. de Servon, du Plessis et de la Vaisse qui étaient à leur tête, y firent tout de leur mieux et tout ce qu'on en pouvait attendre.

Depuis que les ennemis ont tout à fait disparu, j'ai mandé à ces messieurs de renvoyer les milices chez eux, les troupes dans leurs camps, et la noblesse dans leurs quartiers jusqu'à nouvel ordre.

Les galères arrivèrent avant hier au matin ; si nous avions pu les avoir le jour de l'attaque, nous en aurions fait un bon usage.

Le 2e bataillon de Salis arriva hier et séjournera ici aujourd'hui et demain, il s'en ira camper au Conquet. Partie de celui de la Roche-Courbon est arrivé et campe auprès de Croson ; l'autre arrivera bientôt ; ceux de la Boissière et de Vauge n'arriveront que le 26.

M. le duc de Chaulnes me mande que les arrières-bans de Touraine et d'Orléanais seront incessamment à Quimper et à Morlaix, les détachements de la prévôté de Paris et de Berry à Saint-Brieuc et que celui de Champagne doit être bientôt à Nantes ; ce qui me donne lieu de renvoyer ceux de Quimper et de Saint-Brieuc chez eux, avec ordre de se rendre à Croson à la première alarme, et ceux de Léon et de Tréguier au Conquet, qui sont les lieux les plus près d'eux. Cela me donne des places vides pour faire avancer les autres, quand les besoins seront plus pressants. Je ne sais pas comme quoi sont les arrières-bans des autres pays, mais je sais bien qu'il y a peu ou point à compter sur ceux de ce pays-ci, dont la plupart sont des misérables qui n'ont ni chevaux ni fiefs.

Pour ne rien laisser en arrière, j'aurai l'honneur de vous dire que de tous ceux qui doivent composer l'équipage d'artillerie que vous m'avez fait, il n'y a que le capitaine des charois de venu, que, par cette raison, je traite de Mr le commandant de l'artillerie, avec beaucoup de respect. Le surplus consiste à un chiffon de papier de trois doigts, contenant les noms de ceux qui doivent venir servir, dont je n'ai pas vu un seul ; ils m'auraient cependant été d'un grand secours si j'avais pu les avoir pour travailler aux batteries de terre ; faute de quoi, je suis obligé d'y employer ceux de la marine qui n'y étant pas stylés, sont sujets à faire des fautes qui me font de la peine à redresser ; il n'y

a pas jusqu'à un gabion et une fascine sur lesquels il me faille leur faire une leçon, tant on est peu instruit en ce pays-ci sur des ouvrages de terre. En récompense ce sont les gens du monde les plus adroits pour tout ce qui a rapport à la mer.

On doutait que Talmash eût été tué ; mais un capitaine blessé des ennemis, qui est dans l'hôpital de Brest, assure l'avoir vu tomber à son côté. La Motte, ci-devant capitaine de nos mineurs, qui déserta en sortant de Mayence a aussi été tué :

VAUBAN.

16. — Vauban à Louis XIV (1)

Brest, le 25 juin 1694.

. . . . . .

« Nous n'entendons plus parler d'ennemis et nous les croyons tous rentrés chez eux. La mer nous en ramène toujours quelques-uns du fond de l'eau et des débris de chaloupes. D'ailleurs il est certain qu'une caîche (2) chargée de monde a été coulée à fond par une bombe, et que Talmash et la Motte ont été tués dès le commencement de la descente ; ce sont choses confirmées par les prisonniers blessés que nous avons ici. Toutes particularités et plusieurs autres me persuadent que la perte des ennemis est beaucoup plus grande qu'elle ne nous a paru dans le commencement.

Russel qui s'est séparé d'eux le 15, à la hauteur d'Ouessant, a eu, la plus part du temps, les vents contraires. Il y a quatre jours qu'il a fait un si gros temps qu'on ne peut même pas aller d'ici à Camaret.

Mr le duc de Chaulnes, qui a cru que les ennemis pourraient prendre leur revanche sur St Malo, m'a pris le bataillon de Vauge et retiré les arrière-bans de Champagne. Paris, Orléanois et Touraine, qui devaient s'approcher à portée de moi, et m'a demandé les régiments de Verüe-dragons et Durasfort la Boissière. Je me suis excusé de ces deux derniers et l'ai prié de ne pas garder longtemps les premiers, lui disant pour raison que j'ai vingt-quatre grandes lieues de côtes à garder, comme il est vrai, et vingt descentes marquées dont quelques-unes ont près d'une demi-lieue d'étendue, la perte de la moindre desquelles causerait infailliblement celle de l'une des côtes du goulet et nous attirerait la bombarderie ; au lieu

(1) A . G. — V. 1256, p. 164

(2) Navire de 60 à 100 tonneaux au maximum.

que St Malo ne peut plus être bombardé par mer (1), ni la descente au-delà de la Rance à craindre, parce que l'ennemi ne saurait bombarder la rivière entre deux qui a demi-lieue de large (distance trop grande pour un si petit lieu), ni par le siège, parce qu'il ne saurait passer la rivière qu'à Dinan. Ainsi tout se réduit aux descentes de Cancalle, qui sont fort avantageuses pour ceux qui auront à les soutenir, parce qu'elles sont flanquées à demi-portée de mousquet, à moins que l'ennemi mît terre au delà Cancalle, où il y a des plages fort plates et vaseuses, et où la mer perdant beaucoup, l'ennemi ne saurait soutenir la descente du canon de ses vaisseaux ni d'aucun bâtiment considérable. D'ailleurs la proximité de M^r le Maréchal de Choiseul fera qu'ils ne s'engageront à aucune affaire de terre qui puisse leur donner une occupation de six jours. Voilà, Sire, ce que je lui ai représenté tant pour le rassurer que pour lui donner plus de connaissance du mérite de la place où il est.

Mr de Lavardin (2), d'un autre côté, me demande le régiment de la Boissière et de la poudre ; je lui envoie les poudres qui lui étaient destinées et non le régiment, attendu que, par le calcul plaintif du commandant, je vois qu'il peut compter sur 1200 hommes de troupes de terre, milice et marine, qui est plus qu'il n'en faut pour le Port-Louis, d'ailleurs fort bien muni de gros canons et qui, par sa situation, n'a ni siège, ni bombarderie, ni brûlement de vaisseaux à craindre, l'un et l'autre me paraissant moralement impossibles.

Voilà, Sire, de quoi je tâche de les contenter, en leur expliquant le mérite de leurs places qu'ils ne connaissent pas, et le peu d'apparence qu'il y a que les ennemis puissent entreprendre sur elles. Dieu veuille qu'ils s'en contentent et qu'ils me laissent accommoder en patience.

Je continue toujours les retranchements et batteries des descentes, et, peu à peu je viendrais à bout de les établir, pourvu qu'on me laisse faire.

VAUBAN.

(1) Les amiraux Berkley et Allemunde parurent cependant devant St-Malo, le 14 juillet 1695 et bombardèrent la ville et les forts.

(2) Gouverneur du Port-Louis.

17. - Le Commissaire des guerres Bouridal au Mis de Barbezieux (1)

Brest, ce 28 juin 1694.

. . . . . .

La moitié du régiment de la Boissière est arrivé à Croson, et le reste y arrivera demain. La plupart des soldats sont sans armes et n'ont point de tente. Mr de Vauban a ordonné qu'on leur donnerait cinq cents mousquets ou fusils ; on en a pris deux cent cinquante dans les magasins du Château et pareil nombre dans l'arsenal de la marine. Mr Desclouzeaux, qui en est intendant, a fait prêter quatre cents épées, quatre cents ceinturons et cinq cents bandoulières. Le major de ce régiment m'a dit que vous étiez informé du mauvais état où il était pour ces sortes de choses et qu'apparemment vous avez donné ordre pour qu'on leur en envoyât. J'ai écrit à Mr Ruelle, commissaire des guerres, qui est chargé de la police et des troupes, de faire un état bien daté de tout ce qui manque à ce régiment, lequel n'était pas en état de servir sans le secours qu'on lui a donné. Je lui fais faire des tentes et on lui en a déjà délivré quatre-vingts, ainsi qu'au régiment du Bois de la Roche. Mr Desclouzeaux a bien voulu faire donner de la toile des magasins et des ouvriers pour les faire. J'aurai l'honneur de vous envoyer le mémoire de ce qu'elles coûtent dès qu'elles seront achevées.

La cavalerie et les dragons subsistent assez bien dans les quartiers où on les a mis, nonobstant la difficulté qu'il y a de trouver des fourrages et j'espère qu'il y en aura pour aller jusqu'aux foins nouveaux.

L'on n'a plus de nouvelles des ennemis, et les vents qui viennent depuis quelques jours les empêchent de sortir de la Manche, s'ils y sont rentrés. On ne cesse point de travailler à perfectionner les retranchements. Mr de Phelypeaux fut hier visiter ceux de Camaret et toutes les batteries qui sont le long de cette côte. L'on a enterré le même jour quatre-vingts corps que la mer y avait jetés.

Le commis du trésorier n'a d'argent que pour faire le prêt des cinq premiers jours de juillet. Les subalternes souffrent, la plupart n'ayant point été payés de tout l'hiver, et les Suisses ne sont pas contents qu'après cinquante jours de marche, on ne puisse leur donner de

(1) A.-G. — V 1256, p. 187.

quoi avoir des souliers, chemises et faire raccommoder leurs armes qui sont en méchant état ; le fait est qu'un troisième bataillon de Salis n'avait point de tentes, et si je n'en avais répondu aux marchands, ils n'auraient point trouvé crédit.

A. Bourdal.

18. — Vauban au Mis de Barbezieux (1).

Brest, le 8 juillet 1694.

J'ai reçu, hier au soir, Monseigneur, celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 26 du passé, c'est-à-dire onze jours après sa date. Je n'ai point eu d'autres nouvelles des ennemis, depuis qu'ils nous ont quitté, que celles que vous trouverez ci-jointes, et, quelque chose que nous ayons pu faire pour en avoir nous n'en avons pas appris davantage. En ce pays-ci quand les gens sont une fois alarmés, on ne les revoit pas quand on veut.

Comme les troupes qui sont sous mon commandement sont fort éloignées les unes des autres, je ne les ai point vues toutes ensemble, mais seulement par pièces et morceaux en différents temps. Ce que je puis vous dire, est que, quand j'ai vu le régiment de dragons de Verüe, il était fort bon, bien monté, et complet à fort peu de choses près ; le bataillon d'Orléans bon et en bon état ; les deux bataillons de Salis un peu médiocres, à cause de la perte qu'ils ont faite l'an passé qui n'est pas encore bien réparée ; tout cela est cependant bien vêtu et bien armé. Il ne leur manquait que des tentes et des marmites que je leur ai fait donner par le secours de Mrs de la marine. Les commissaires en sont saisis présentement, et dans peu on vous en rendra compte.

Toutes ces troupes et deux compagnies de la marine de 100 hommes chacune, qui sont dans le Conquet, jointes à la noblesse du pays qui n'est pas grand' chose et aux milices du dit pays préposées pour la côte, la gardent depuis la sortie du goulet, en prenant à droite jusqu'à l'Abervrach, et sont disposées, savoir : les milices chez elles a charge des gardes ordinaires et de se rendre aux postes qu'elles ont, et de marcher à la première alarme ; les dragons de Verüe à St Renan, le second bataillon de Salis à Bertheaume ; celui d'Orléannois et le premier de Salis à trois quarts

(1) A.-G. — V. 1257, p. 46

de lieue du Conquet, vis-à-vis des grandes descentes. Tout cela ensemble peut faire 1700 hommes à pied, 540 dragons, 150 gentilshommes tant à pied qu'à cheval, des évêchés de Léon et de Tréguier, et, pour le moins 3000 hommes de milice ; le tout joint ensemble 6000 hommes, sous le commandement de Mr de Montcault.

De l'autre côté du goulet, savoir : à Croson, il y a le régiment de La Roche-Courbon, qui peut faire 100 hommes de combat, et le second bataillon de la Boissière qui est de sept compagnies et au plus 300 hommes ; ces dernières-ci, presque tout nouvellement levés, n'avaient ni tente ni arme ; je leur en ai fait donner du magasin du château et partie de la marine ; ils m'ont dit qu'il leur venait encore quelques recrues. J'ai aussi fait donner des tentes à ceux de la Roche-Courbon qui n'en avaient point. Outre cela, il y a un bataillon de la marine à 8 compagnies, qui sont plus de 750 hommes ; ceux-ci sont campés à Roscanvel, à 5 ou 600 pas de l'endroit où nos ennemis firent descente, cette infanterie jointe ensemble peut faire 1700 hommes. On prétend que le régiment Du Plessis, qu'on dit être parfaitement beau et bien monté, fait plus de 450 maîtres ; en sorte que voilà 2150 hommes de troupes réglées ; à qui il faut ajouter les arrières-bans d'Orléannois et de Tours qui sont à Quimper, qui n'ont pas 50 hommes à cheval, celui de Chartres et de Blois qui sont à Karahet (1), faisant environ 85 hommes, que bons que mauvais. Il y a, outre cela, 2 compagnies colonelles (2), gardes-côtes, milices, qui font bien chacune 3000 hommes, mais mal armés et, en toutes choses, très inférieures à celles du Conquet. Voilà ce que j'ai commandé pour garder la côte depuis l'entrée du goulet jusqu'à Douarnenez. Je n'ai gardé à Brest que 4 compagnies de la marine et les bourgeois qui sont bien 14 à 1500 hommes, à qui je fais monter la garde et qui sont presque aussi disciplinés que les troupes réglées.

La petite carte que je joins ici vous fera voir, Monseigneur, l'étendue de ce pays-ci, qui est extrêmement bossillé, entrecoupé de parcs ou héritages, si fermés de haies et de fossés, qu'on ne saurait s'y remuer. Je suis obligé de tenir le régiment Du Plessis à Châteaulin, qui est à huit grandes lieues de Camaret, faute de fourrage n'y en ayant point du tout aux environs de Croson et le pays étant extrêmement difficile pour les charrois ; ce qui est très incommode, car il leur faut un temps

(1) Carhaix ?

(2) C'est-à-dire l'ensemble des compagnies de deux capitaineries garde-côtes, réunie sous les ordres de leur capitaine général.

considérable pour se trouver au rendez-vous, quelque diligence qu'il puisse faire.

Il se dit deux choses très remarquables à la dernière affaire : que ce régiment qui avait 8 grandes lieues de chemin à faire pour s'y trouver, arriva à l'attaque à même temps que les vaisseaux ennemis mouillèrent pour canonner ; il eut même le temps de se mettre en parade sur une hauteur et de se faire voir tout entier à leur armée. Après quoi, comme les ennemis se furent déterminés et dans le temps que le gros des chaloupes commença à s'avancer vers l'attaque, il se rangea par troupes de 40 maîtres chacune, en cercle aux environs de l'attaque, divisé en 12 troupes sur les hauteurs, en distance égale, ce qui le faisait extrêmement paraître. Tous ces petits escadrons en état de charger, le brillant des épées au soleil, le grand feu de canon, de mousqueterie, les fumées de la côte et des vaisseaux, firent un très beau spectacle pour ceux qui n'étaient que pour la vue et qui dura même assez longtemps.

Je dois vous dire que le lieutenant-colonel de la Roche-Courbon, dont je ne sais pas le nom et qui était, pour lors, à Quimper, fit, le jour et la nuit 12 grandes lieues avec 100 soldats choisis, qui arrivèrent en même temps que la cavalerie. Comme la relation en fut faite à la hâte par Mr de Nointel, il y a eu beaucoup de choses omises dans le détail qui n'auraient pas enlaidi l'action, si elles avaient été bien recherchées. Au reste, je suis persuadé que les ennemis y ont beaucoup plus souffert que nous ne l'avons cru dans le commencement, car la mer nous a ramené et ramène encore quantité de corps sur les côtes, qu'elle a répandus en plusieurs endroits.

Dans quatre ou cinq jours, je partirai pour faire la visite des côtes des quatre Evêchés dont j'ai le commandement et où la garde des paysans se fait très mal. J'y donnerai le meilleur ordre que je pourrai ; pendant quoi je ferai lever une carte bien exacte des environs de Brest, qui peuvent contribuer à son salut ou à sa perte, afin d'en donner une connaissance parfaite à S M., qui ne sait apparemment pas que dans cet espace, il y a trente endroits à faire descentes séparées ; dont, si la moindre venait à être forcée par l'ennemi, toutes les autres deviendraient inutiles, et l'on perdrait l'un des côtés du goulet et la bombarderie serait infaillible. Je sais bien le moyen de l'empêcher, mais il faut avoir le temps et de l'argent pour les préparer, ce que je n'ai pas.

A l'égard de la ville, on ne peut être mieux préparé que je le suis du côté de la mer. Pour de siège, je n'en crains pas cette année ; mais

si l'ennemi était assez fort pour en pouvoir faire un, Brest serait fort hasardé, car il ne vaut pas grand'chose. Cependant, si j'y pouvais rassembler toutes les troupes, je ne laisserais pas de leur bien faire de la peine et de les bien tourmenter.

Voilà, Monseigneur, ce que je puis avoir l'honneur de vous dire sur le compte que vous me demandez.

VAUBAN.

CHAPITRE VI

LA MISSION DE VAUBAN A BREST EN 1695.

La tentative de descente anglaise du 18 juin 1694 dans la baie de Camaret est l'une des opérations les plus pauvrement conçues et les plus mal exécutées que l'histoire de la guerre de côte ait enregistré. Les procédés tactiques vicieux des assaillants entraînèrent leur défaite; mais cet échec n'était pas probant, et Vauban se félicitait de l'heureux concours de circonstances auquel nous devions le succès de la journée.

« Il faut avouer, écrivait-il à Pontchartrain le 28 juin suivant, que le bonheur du Roy va au-delà de ce qu'on saurait imaginer... »; puis il exposait au Ministre la faiblesse de l'organisation défensive de Brest, ainsi que les difficultés qui avaient paralysé ses efforts depuis son arrivée dans cette place, et il concluait : « Faites un moment de réflexion sur tout cela, Monseigneur, et convenez qu'il faut que Dieu protège visiblement le Roy, pour que Brest et tout ce qu'il contient ne soient pas de l'heure qu'il est, en cendres. Avec tout ce que j'ai pu faire, s'il s'y était présenté 15 jours plus tôt, nous ne le pouvions sauver, et je n'avais d'autre parti à prendre que le canonnage des batteries et la défense de la place.... »

Il convenait donc de poursuivre sans relâche le perfectionnement des fortifications du grand port de guerre breton; et Vauban y consacra tous ses efforts pendant les quatre mois suivants.

Puis il quitta Brest jusqu'au printemps de l'année 1695. Il y revint alors, pourvu d'une lettre de service royale lui donnant les pouvoirs les plus étendus comme gouverneur de la place : « Les succès heureux du commandement que nous vous donnâmes l'année dernière, écrivait Louis XIV, des troupes que nous avions fait assembler au département de Brest et sur les côtes de Bretagne, et les preuves que

nous avons eues en tant d'autres rencontres de vos soins, de votre valeur et de votre expérience consommée, *nous ont fait prendre la résolution de joindre à ce commandement celui de la marine au port de Brest et dépendances* pendant la campagne prochaine, afin de vous mettre en état d'exécuter avec plus de facilité et d'une manière plus étendue tout ce que vous jugerez nécessaire pour notre service.... »

Les Anglais attaquèrent St Malo au mois de juillet 1695 et la région brestoise ne fut pas inquiétée pendant toute cette année.

Les moyens de défense accumulés par Vauban et le nombre des troupes réunies en Bretagne ne permettaient plus à l'ennemi de conserver la moindre illusion sur le succès possible d'une opération combinée de l'armée et de la flotte, contre la rade ou la ville de Brest. Les Anglais ne formèrent donc point le projet de chercher une revanche difficile.

Quelle était en effet en 1695 le mode d'organisation défensive adopté par Vauban? L'illustre ingénieur nous fournit lui-même les renseignements les plus circonstanciers à ce sujet dans le long mémoire suivant adressé au Roi.

19. — Vauban à Louis XIV (1).

A Brest, le 15e juillet 1695.

Je n'ai osé jusqu'à présent, Sire, prendre la liberté d'écrire à Vétre Majesté, faute de matière digne de son attention, et de tout l'arrangement requis pour lui bien faire voir la disposition où nous sommes présentement que je me voie en état de cela, je prendrai cette liberté, commençant par lui présenter l'état général des troupes réglées du pays, celui du Ban et des milices de la province, qui est tel que Votre Majesté pourra le voir, si elle daigne jeter les yeux sur l'état joint à cette lettre, tiré des dernières revues, n'y étant arrivé aucun changement considérable depuis qu'elles ont été faites.

Cavalerie.

Le régiment de la Tournelle est bien monté et en bon état.

Les deux dragons de Verrüe et de Valencé sont aussi fort bons en hommes et en chevaux.

(1) Nous avons entièrement rectifié l'orthographe de ce mémoire.

Infanterie.

Orléanois a un assez bon corps de soldats, Vexin n'est pas tout à fait si fort parce qu'il était fort ruiné quand il est venu dans cette province, mais il est bien en officiers, les deux bataillons suisses sont fort bons et en bon état.

Le corps de soldats de la marine est bon, mais les bataillons sont trop petits, et perpétuellement épuisés et troublés par les fréquents détachements qu'on en fait pour des armements. Ce qui fait qu'ils sont le plus souvent composés de pièces et de morceaux.

Les Bans des cinq Evêchés (1) . . . . . .

. . . . . .

Situation générale des Quartiers.

La disposition est à peu près comme celle de l'an passé parce que nous avons les mêmes choses à craindre ; le régiment de la Tournelle est à Châteaulin pour être en pays de fourrage et à portée de la lieue de grève de Camaret et de Morgat qui sont les descentes plus à appréhender du côté de Cornouailles. On n'a pu l'en approcher davantage, à cause de la difficulté des fourrages, et parce qu'il faut aussi se tenir à portée de pouvoir soutenir Le Faou, Daoulas, et les bords de la rade, depuis la pointe de Plougastel où nous avons une batterie, jusqu'à Landerneau où j'ai mis les dragons de Valencé, parce que là ils sont à portée de Brest, du Conquet et de Cornouaille presque également, outre qu'ils sont là à bonne portée encore pour pouvoir secourir Saint-Paul et Roscof dans le besoin.

J'ai mis deux escadrons de celui de Verruë à Lamballe, évêché de St Brieux, et l'autre à Pludehen, évêché de St Malo, de l'autre côté de la Rance. Celui-ci peut-être à portée dudit St Malo, et de Cancale, où je suis en quelque façon assuré que les ennnemis n'iront pas, et les deux autres pour en être aussi à portée à deux petites journées près et à trois grandes un peu forcées de Landerneau, pour de là joindre ceux des autres quartiers qui en auront besoin.

Ils sont aussi là à portée de secourir St Brieux, Pempoul, Tréguier, Lannion et Peroz ; qui sont tous bons lieux, mais ouverts et sans autre défense que celle des retranchements de la côte.

(1) Voir tout ce qui concerne les Bans et les milices garde-côtes dans le N° de Novembre 1910.

Le Ban.

Le ban de l'évêché de St Malo a son quartier à Dinan, celui de St Brieux à Guingamp, celui de Tréguier à Morlaix, celui de Léon à Lesneven et celui de Cornouailles à Quimper.

La situation de tous ces bans est un peu accommodée à la nécessité des fourrages, d'ailleurs ils sont tous portés en vue de pouvoir secourir les endroits de la côte plus pressés, et notamment les villes de St Malo et de Brest; et, parce que tous leurs mouvements se doivent diriger par des signaux qui doivent leur venir de la côte, on a érigé des foyers pour des feux et fumées sur tous les clochers des lieux élevés, qui sont sur la route des principaux lieux de ladite côte aux quartiers des dragons et arrière-bans, qui ont ordre de marcher au signal, sans en attendre d'autre, moyennant quoi si les ennemis mouillent en nombre et à portée de pouvoir faire une descente considérable, les quartiers les plus éloignés des dragons et de la noblesse du Ban en peuvent être avertis en moins de deux heures. J'ai fait cela parce que toutes les descentes se font brusquement ou ne se font pas; je compte d'ailleurs que celles qu'on peut craindre le long de la côte, ne peuvent regarder que le pillage et le bruslement des villes et gros bourgs tels que St Brieux, Pempoul, Tréguier, Peroz, Lannion, Morlaix, St Paul, Roscof; parmi lesquelles il y a trois villes épiscopales et une fort marchande et assez grosse qui est Morlaix; à l'égard de certains autres lieux qui peuvent passer pour de bons bourgs tels que le Conquet, Douarnenez, Audierne, Pontcroix et Pont-Labbé, je ne crois pas qu'ils s'y amusent, les uns pour être gardés par des troupes réglées comme le Conquet; les autres pour être dans la baie de même nom qui n'est pas bien commerçable comme Douarnenez, et les autres pour n'en valoir pas la peine comme Audierne et Pontcroix et pour être naturellement défendus par l'âpreté de la côte; Pont-Labbé en vaudrait assez la peine, mais il est un peu reculé et les navires qui en pourraient approcher étant peu considérables ne pourraient soutenir la descente et n'oseront vraisemblablement s'engager dans sa rivière.

J'ai fait camper le second bataillon de Salis vis-à-vis l'anse du Blanc-Sablon comme l'an passé et un bataillon de la marine (ce bataillon est fort affaibli) derrière le Conquet, parce que ce lieu est séparé du Blanc-Sablon par le port dudit Conquet, qui avance considérablement dans les terres. Le 4me bataillon de Salis est campé vis-à-vis l'anse de Bertheaume. Outre ce que dessus, il y a une garde

de 25 hommes, tirés des bataillons de la marine, dans l'île de Coezon, qui fut fortifiée l'an passé, dans l'entrée de l'Aberwrach et 15 dans la redoute de Léon, ou du Mingant avec 15 gardes de la marine. Voilà toutes les troupes réglées que nous avons du côté de Léon, le nombre et la grande étendue des descentes en demanderaient bien davantage ; mais, n'ayant que cela, j'ai cru devoir le porter sur les descentes les plus dangereuses.

Du côté de Cornouaille j'ai mis Vexin et Orléanois à Crozon, où était l'an passé La Roche-Courbon et Boissière, avec un détachement dans l'île Longue, et les deux bataillons de la marine à Quélerne près de l'endroit où ils étaient l'an passé, avec une garde de 25 hommes dans la Tour de Camaret ; les deux premiers bataillons pour opérer à l'anse de Morgat, de Dinant et autres prochaines descentes, si l'ennemi s'y présentait ; et les deux derniers pour être à portée des anses et descentes de Camaret, les uns et les autres en état de se pouvoir joindre et s'entre secourir au besoin. Voilà l'infanterie réglée, de Cornouaille qui doit s'opposer aux descentes de ce côté ; à quoi il faut ajouter, comme à l'autre, le secours de la cavalerie, des dragons et de la noblesse du Ban qui tous y seront appelés selon que l'ennemi se présentera.

Outre ce que dessus, toutes les descentes de la côte sont distribuées aux milices, qui toutes y ont leur poste réglé en cas d'alarme où elles doivent se rendre.

Artillerie de campagne

Nous avons cette année un équipage d'artillerie composé d'un lieutenant commandant, deux commissaires provinciaux (1), quatre commissaires ordinaires, quatre extraordinaires, quatre officiers pointeurs, trois déchargeurs et gardes du parc, un contrôleur, trois charpentiers, trois charrons et 3 forgerons, 50 chevaux d'artillerie, 9 pièces carabinées de 8 livres de balles et une pièce de 3 livres le tout accompagné des armements, charrettes et outils nécessaires est campé à Crozon.

Les officiers généraux

Comme l'évêché de Cornouaille est séparé de celui de Léon et de Brest par le Goulet et la rade, le poste de Brest étant le plus important

(1) Le commissaire provincial avait à cette époque le grade de lieutenant-colonel, et le commissaire ordinaire celui de lieutenant.

et le centre de tous les autres, c'est celui où je réside; celui de Crozon m'ayant paru le plus important après, j'y ai mis M. de Semon, maréchal de camp, qui commande à tout ce quartier, à celui de Châteaulin et de Quélerne, ayant sous lui Mr de Langeron comme dernier maréchal de camp et M^r de La Vaise brigadier.

Mr de Langeron commande particulièrement les troupes de la marine de Quélerne, à toutes les batteries du Goulet, à la Tour de Camaret, et au détachement de Vexin et Orléanois qui sont campés près le retranchement de Roscanvel.

Mr de Montcault brigadier commande au quartier du Conquet comme l'an passé, et M^r d'Infreville au fort de Léon ou du Mingant avec inspection sur toutes les batteries du Goulet depuis les Minoux jusqu'à Brest, ayant sous lui plusieurs officiers au Mingant et le long de la côte.

Les tables qui doivent accompagner celle-ci feront voir à Votre Majesté la disposition des batteries du Goulet et de la côte et de ceux qui les commandent, avec le nombre de pièces et leur calibre. C'est une chose sur laquelle Votre Majesté peut jeter une fois les yeux seulement afin de voir le nombre de batteries, celui des canons, leur calibre, la quantité de canonniers matelots et de milices qui y sont employés, et les officiers qui les commandent (1). Ce qui lui sera beaucoup plus court et moins ennuyeux que de mettre tout cela dans une lettre qui ne sera déjà que trop longue.

Garnison des Places.

Il y a huit compagnies d'infanterie dans le château, et un bataillon de marine campé dans l'enclos de la ville, pour soulager les bourgeois qui montent la garde aux portes de ladite ville. Ce bataillon monte la

(1) Vauban fait ici allusion à l' « Estat général de toutes les batteryes de l'enceinte de Brest et des dehors tant du costé de Cornouaille que de Léon » dressé à la date du 25 mai précédent.

En voici les données principales.

1° L'enceinte de Brest, de Recouvrance et le Château étaient armés de 128 pièces de canon de calibres divers et de 17 mortiers.

2° La batterie de Léon était armée de 40 pièces servies par 4 premiers maîtres canonniers, 10 seconds-maîtres, 90 matelots, 150 miliciens garde-côtes.

3° Celle de Cornouaille avait 30 pièces servies par 8 premiers-maîtres, 9 seconds, 144 matelots et 88 miliciens garde-côtes.

4° Les 63 autres batteries du front de mer étaient armées d'environ 430 canons.

5° Le personnel affecté au service des bouches à feu s'élevait à peu près de 3000 hommes, dont 350 artilleurs professionnels, 1400 matelots et 1100 miliciens garde-côtes instruits à la manœuvre du canon.

garde à l'entrée du port, à l'amiral et à deux autres voûx (?) disposés, selon la longueur du port ; outre quoi, il y 240 hommes détachés, destinés pour l'escadre de Mr de Nesmond, qui ne montent pas la garde.

Il y a deux compagnies d'infanterie dans le château du Taureau qui y sont tous les uns sur les autres ; il y en a une à Concarneau ; il en faudrait au moins trois, mais il n'y a pas de quoi les loger.

La Marine.

On a demandé les gros navires pour les rendre moins pesants, partie desquels sont restés dans le fond du port, les autres comme le *Soleil-Royal*, le *Royal-Louis*, et quelques autres des plus gros qui toucheraient, sont seulement prêts à y mener en cas de besoin.

On travaille à la fabrique de trois vaisseaux neufs qui doivent faire partie de l'escadre de M. de Nesmond, on leur a donné carenne, de même qu'au *Lis* et au *Magnanime* avec d'autres frégates et brûlots destinés au même usage, avec lesquels il prétend pouvoir mettre à la voile vers le 15 de ce mois. Il y a une autre frégate nouvellement mise sur le chantier qui doit être du port de 50 canons et on y en mettra bientôt une qui le sera de 30, de sorte que voilà cinq vaisseaux de bâtis cette année-ci à Brest, qui seront assez forts et très propres pour aller en course.

Signaux.

Nous avons des signaux établis à Ouessant et d'autres sur l'entrée du Goulet pour nous avertir de l'arrivée des ennemis, et deux ou trois corvettes à la mer pour en apprendre des nouvelles ; outre ces signaux, qui sont pour Brest seulement, il y en a encore de deux autres sortes, les uns sont côtiers parce qu'ils ne font que de suivre la côte, et sont pour avertir les milices du pays de se tenir sur leurs gardes ; et les autres entrent dans le pays et portent l'alarme aux dragons, à l'arrière ban et à la cavalerie.

Nous avons ici deux galères pour chicaner les bombardeurs et trente chaloupes choisies pour les assister qui sont en état, pour lesquelles armer, il faut 510 matelots à raison de 17 hommes par chaloupe, il n'y a encore d'équipages faits que sur 9, assez mauvais ; il faut espérer qu'elles seront armées avant que M. de Nesmond parte, attendant quoi, s'il nous arrive quelque chose, on se servira de son équipage.

Il y a près de cent pièces de canon sur les remparts de la ville et

du château qui font face à la mer et 17 à 18 mortiers avec toutes les munitions et équipages nécessaires pour les servir rangés près des batteries, au soin desquelles sont destinés la plus grande partie des officiers de la marine petits et grands qui sont restés dans ce port. On fait faire l'exercice du canon et des bombes, les jours de fêtes et dimanches aux canonniers, comme celui du mousquet aux soldats.

Retranchements et batteries de la cote.

J'espère qu'avant la fin d'octobre, toute la côte du pays, dont Votre Majesté m'a donné le commandement, sera retranchée, depuis l'embouchure de la rivière de Quimperlé, en faisant le tour de ladite côte, jusqu'à Cancalle qui est une étendue de pays de plus de 120 lieues de tour, sans trop s'attacher aux sinuosités du rivage de cette étendue ; il y en a les deux tiers naturellement fortifiés par les difficultés des accès et un grand tiers au moins de retranché ; je ne crois pas qu'il manque deux lieues sur le tout qui ne le soit, les principales descentes sont présentement garnies de canons, en ayant nouvellement fait mettre, outre le contenu aux deux tables ci-jointes, à Audierne, Roscof, St Paul, à l'embouchure de la rivière de Morlaix, à Peroz et Tréguier ; j'en ferai mettre encore 4 ou 5 pièces dans l'Ile à Bois, à l'embouchure de la rivière de Pontrieux, bas port que Votre Majesté, si je ne suis le plus trompé du monde ne connaît que par de simples ouï dire ; comme il y a quelques pièces de canon à St Brieux, j'ai demandé au syndic de les faire placer sur les descentes les plus prochaines de leur ville, moyennant quoi tout sera assez raisonnablement garni par rapport à nos forces. De surplus, il n'y a pas une pièce en place, qui ne doive avoir 15 ou 20 coups à tirer. Plus les descentes sont dangereuses, plus j'y mets de munitions, notamment à celles qui peuvent avoir rapport à Brest. Les plus dangereuses du côté de Léon sont Aberwrach, Laberbeniguet, les grandes anses de Portsmoguer, des Iliens, du Blanc-Sablon près du Conquet et de Bertheaume ; outre plusieurs autres petites qui sont toutes très bien retranchées et garnies de canon présentement. Du côté de Cornouaille celles de Camaret et de Morgat sont les principales et celles de Toulinguet, du Saut à l'Anglois, de Laben, de Caon, Penbelic suivent après et par le plus grand hasard du monde la lieue de grève, Trefendec, Malavoine, et l'anse du Riz ; je dis par le plus grand hasard parce que la côte est là si plate et la mer ordinairement si rude, qu'il est très rare d'y pouvoir trouver un temps propre à mettre à terre :

encore est-ce à condition d'avoir de l'eau jusque sous le bras, et de marcher 80 à 100 toises dans la mer, avant que de pouvoir mettre le pied à sec ; ce qui joint à la rareté d'un temps propice et à l'inconstance des vents, semble promettre une entière sûreté dans la baie de Douarnenez. Cependant comme les mois de juin, juillet et août font ordinairement la mer belle partout, et que la tranquillité perpétuelle de la grande anse de Morgat, où on peut mouiller et mettre à terre en tout temps, comme dans un port, est un puissant motif pour y attirer une armée navale qui en voudrait à Brest, et qui ne trouverait pas où pouvoir descendre ailleurs, il est bon d'étendre la précaution partout, attendu que pendant le temps qu'elle y serait à l'ancre, dans l'attente d'un beau jour, il y en pourrait arriver de tels qu'elle pourrait mettre à terre par la lieue de grève, ou par quelqu'une des autres anses, si elles étaient négligées, dans la vue de prendre Morgat par les derrières, et de s'en faire un port pour avoir les vivres nécessaires au reste de son expédition qui doit toujours tendre à se rendre maître de la presqu'île de Roscanvel, pour le pouvoir être ensuite avec plus de facilité de toute la rade.

Je dois encore prendre la liberté de dire à Votre Majesté, qu'il n'y a pas une batterie qui n'ait son magasin et que toutes celles du goulet, de la rade, et des autres plus exposés, ont de quoi tirer cinquante coups par pièce, et, outre cela, une bonne ressource ; il y en a même quelqu'unes qui ont de quoi en tirer cent, il y a aussi à tous les camps de la poudre, balles, mèches et pierres à fusil en suffisante quantité, le tout très sèchement, à couvert et bien gardé, et, parce qu'il faut que les milices puissent trouver de la poudre et des munitions à portée d'elles, j'ai fait établir des bureaux pour en vendre 12 sous la livre à St Brieux, Dinan, Lamballe, Guingamp, Tréguier, Lannion, Morlaix, St Paul, le Conquet, Landerneau, Crozon, Châteaulin Locrenan, Quimper, Douarnenez, etc ; on en a beaucoup donné à St Malo, Belle-Isle et Grandville, outre quoi (l'équipage de M. de Nesmond nous en emporte près de 100 milliers), il nous en reste encore dans les magasins environ 500 milliers, on continue toujours d'en faire, et bien qu'il nous en soit sauté un moulin de 24 pilons, on assure qu'on en fera tous les mois 20 milliers de nouvelle.

Fortifications.

On ne fera que très peu de choses cette année à la ville et au château, parce que nous n'avons que très peu de fonds, qui se-

ront consommés en ouvrages extérieurs qui sont les plus pressés — A l'égard de ceux qui environnent la rade ou bordent le Goulet ; on travaille à la tour et batterie de Camaret, qui sera, Dieu aidant, achevée de tout point cette année, bonne, forte et capable de donner le couvert à cent hommes au besoin et de contenir toutes les vivres et munitions nécessaires.

On travaille très vivement au retranchement de Roscanvel accommodé au fort qui s'y doit bâtir, à la construction duquel nous ne commencerons à travailler qu'après que le retranchement sera tout à fait achevé. Comme la certitude des fonds n'est venue que fort tard, je ne me suis pas vu assez de temps devant les mains pour pouvoir entreprendre de mettre ledit fort en défense assez tôt, mais bien le retranchement, de manière toutefois, qu'en le faisant, je ne laisse pas d'élever l'un des côtés du fort. Cependant comme je ne puis compter pour cette année que sur le retranchement, et qu'il est d'une nécessité absolue de pouvoir garder cette presqu'île, soit que l'ennemi entre ou n'entre pas dans le goulet, j'ai pris le parti de le faire très bon. C'est pourquoi j'ai donné quatre toises de largeur à son fossé, sur deux de profondeur, le terrain étant ferme, et la plus grande partie roc qui se soutient très bien ; on ne lui a donné que très peu de talus, d'où il s'en suit qu'il n'y a homme qui puisse entrer ni sortir dudit fossé sans échelle. Ce retranchement est de plus fraisé et palissadé. Comme Votre Majesté le verra par son profil, le parapet aura 12 pieds d'épais et sera très bien gazonné ou plaqué devant et derrière. Ce qui est là même chose il sera de plus garni de bonnes batteries sur les angles saillants et sur les flancs. On voit de là le pays devant soi jusque bien au-delà de l'extrême portée du canon. Cela joint à l'aplanissement des haies et fossés et à quelque bouts de retranchement que je ferai faire en moins de 15 jours sur les anses plus abordables du côté de la rade, nous mettra en état de conserver cette presqu'île comme une place, ce qui assurera la rade et le goulet, qui est le moyen unique et certain pour empêcher le bombardement de Brest.

On travaille au fort et batterie de l'île Longue où on a posé la fraise ; elle sera aussi en état dans quelques mois d'ici de se pouvoir soutenir par elle-même. On travaille à la batterie basse de la Pointe des Espagnols, pièce de très grande conséquence qui battera presque également sur le goulet et la rade. Le roc y est dur comme diamant et ce n'est que par la poudre qu'on en vient à bout. Je compte d'y

mettre trente pièces de canon. mais elle ne pourra être achevée que vers la fin d'octobre.

On augmente la batterie de Porzic de huit pièces. Ce qui joint à vingt et cinq qu'il y a déjà fera le nombre de trente-trois dont l'effet répondra à celui de la Pointe des Espagnols. Cette batterie est encore très bonne et l'une de celles qui se trouve le mieux situées. J'ai commencé à la faire retrancher par derrière par les matelots parce qu'il est nécessaire de pouvoir soutenir les deux côtés du goulet contre la terre et l'eau supposant même l'ennemi entré dans la rade et de convertir par conséquent les batteries en autant de petits forts qui n'obligeront pas à d'autre garde que celle qu'on y met pour le canon. Toutes celles de Cornouaille, étant fermées par le seul retranchement de Roscanvel, seraient bien sûres dans peu de jours, mais non celles de Léon qu'il est nécessaire de fortifier séparément, du moins les principales. Les plans et profils de celle-ci feront voir à Votre Majesté en quoi doit consister sa fortification, qui ne sera autre qu'un petit camp assez bien retranché pour ne pouvoir être pris d'emblée, ce qui donnera loisir de prendre le parti qu'on voudra.

Le Mingant, ou batterie de Léon, est déjà fermé par une muraille, et son derrière gardé par une redoute de maçonnerie à mâchicoulis, qui serait de très peu de résistance contre du canon à terre ; les deux communications ne sont point terrassées et n'ont que peu de fossé non plus que la redoute : les montagnes (A-B) plongent tellement sa batterie basse du mousquet qu'il serait impossible d'y pouvoir demeurer si l'ennemi s'en était emparé ; on y remédiera, si Votre Majesté l'agrée, pour occuper toute la hauteur (A) d'un ouvrage couronné et à l'égard de l'autre (B) on trouvera moyen de garantir ladite batterie par la manière de placer les bâtiments dont elle a besoin et par y ajouter quelques traverses à peu près comme les figures à son plan. Cet ouvrage ne sera entrepris que quand le Minou et Porzic seront achevés ; il y a 50 et 4 pièces dans les deux batteries du Mingant dont les moindres sont de 18 livres de balle et les plus grosses de 36 et de 24.

Le Minou. C'est la batterie la plus avancée du goulet à la grand'-mer. Il n'y avait que deux pièces de canon et deux mortiers. J'en ai fait ajouter 4 de 36 et y en ferai encore mettre deux. On la ferme actuellement par derrière en redoute la capacité du lieu ne permettant, pas d'y faire autre chose ; elle sera fraisée et palissadée, et parce que la batterie serait encore plongée et vue à revers par les hauteurs (B-C) j'y ai placé un parados qui couvrira la batterie et ceux qui la ser-

viront, et les mortiers le seraient par la partie du rempart (8-8) qui sera plus élevée que le parapet des batteries. Les mortiers et le canon de cette batterie verront partie du mouillage de Bertheaume et l'entrée du goulet, elle est très bien placée.

Batteries de Neven et de Guiny. Il y a encore deux petites batteries dans les côtés du Goulet l'une de six pièces appelée de Neven et l'autre de cinq appelée de Guiny (E) leur canon n'est que de 18e. Celles-ci quoique bien situées ont trop peu de capacité et ont été faites à la hâte par Mr de Bercy; leurs épaulements ont six pieds d'épais de maçonnerie de moëllon à mortier de terre, elles n'ont ni magasin ni corps de garde qui vaille et ne sont pas fermées par les derrières, on pourra les augmenter du double et les fortifier, mais c'est un ouvrage de dépense et à faire en temps de paix. Je compte de faire faire le remuement de terres de ces ouvrages par les matelots, et le gazonnage aux dépens des défaillants qui manqueront aux retranchements et les fraizes et palissades de même que les ponts, portes et corps de garde aux dépens de Votre Majesté ou du pays.

Le goulet du côté de Léon contiendra 104 pièces de canon et celui de Cornouaille avec tous les gens nécessaires à les servir, distribuer chacun à sa pièce avec les officiers nécessaires pour les faire agir ; de sorte que si l'ennemi y veut entrer il aura tout ce canon-là à essuyer deux lieues durant parce que sa croisée qui commence en A et finit en B a toute cette étendue. Il y a encore cinq batteries à faire dans la rade dont la première doit être sur l'endroit (F), la deuxième sur une des îles de Treberon (C), pour battre sur l'avenue de Quelern, devant le retranchement; (H), la troisième sur la tête ou château de Lanuau (I) pour ancrer sur l'un des meilleurs mouillages de la rade avec les îles Ronde et Longue ; la 4e sur l'île Ronde, et la cinquième sur l'une des pointes de Plougastel (K) ; toutes ces batteries garnies de 7 à 8 pièces de gros canon chacune et de 2 mortiers, bien fortifiés par les gorges achèveront de mettre Brest et la rade en sûreté, de manière que, si l'ennemi entreprenait d'y rentrer, il s'y trouverait lui-même assiégé et obligé pour se retirer d'affaire à repasser le goulet et d'en essuyer une seconde fois tout le feu sans qu'il pût empêcher la communication de l'un des côtés à l'autre, ce qui lui causerait des pertes qui iraient sans doute bien au-delà du mal qu'il pourrait faire à Brest. Je ne compte pas de pouvoir faire ces cinq batteries de cette année, la saison est trop avancée et les moyens manquent, mais j'en ferai peut-être deux des plus nécessaires, remettant les autres à l'an prochain. Voilà, Sire, un compte que je me donne l'honneur

de rendre à Votre Majesté de l'état des affaires dont il lui a plu de me charger, il est long, mais il est très clair et sincère ; le détail de tant de choses différentes pleines de minuties qui demandent une attention nécessaire, joint aux fréquentes visites que je suis obligé de faire aux travaux tous séparés et dont les communications ne sont pas aisées, m'occupent tout entier d'une manière à me laisser très peu de temps ; que Votre Majesté ne soit donc pas surprise s'il lui plaît, si voulant lui rendre un bon compte, j'ai tant tardé à mettre celui-ci en état.

Je fais travailler journellement 60 Turcs tirés des galères qui sont ici, à qui je fais payer demi-journée, et les matelots canonniers des batteries pour rien, ces derniers avec assez de peine, parce que Mr de Pontchartrain ne m'a point voulu aider, mais ils font toujours quelque chose. Mon équipage des chaloupes n'est pas à demi fait et ce qu'il y a de matelots levés sont employés à l'appareil de Mr de Nesmond qui, joint aux vidanges des magasins et au démâtement des vaisseaux qu'on a retirés dans le fond du port, me cause une grande diversion d'ouvriers, outre que j'ai trouvé beaucoup d'altération à l'arrangement que j'avais fait ici l'an passé.

On fera très peu de chose au château du Taureau pour lequel il n'y a que 1247 livres de fonds ; on ne fera pas grand'chose non plus à Concarneau pour lequel il n'y a que 2300 livres : celle-cy est dans un grand abandon depuis longtemps, quoique très bonne et sur un bon port. Pour le château du Taureau il est demeuré à mi-chemin sous prétexte de ménage. On a trouvé moyen d'estropier le premier dessin que j'en ai fait. Ce qui l'a si fort diminué qu'à peine a-t-il présentement la capacité d'un vaisseau de 60 canons en quelque espèce de défense. Ce château est sur l'entrée de la Rivière de Morlaix, couvre une petite rade fort bonne et la ville contre les descentes.

Je crois pouvoir assurer Votre Majesté présentement que St Malo n'a plus rien à craindre de la bombarderie, puisqu'il y a 12 gros canons en batterie sur le fort de la Conchée, avec deux mortiers, et que l'île de Cézembre, qui était la seule par où il restât quelque moyen aux ennemis de lui pouvoir faire du mal, sera retranchée et en bon état dans la fin de la semaine. Il y a 15 jours et plus que j'ai mandé à Mr de Polastron d'y mettre une garde et des munitions et par le dernier ordinaire de faire travailler à une batterie sur le plus haut de l'île pour 6 pièces de gros canon et 2 mortiers qui verront dans les passes et sur tous les environs de l'île, et de les y

faire mener sitôt qu'elle sera totalement assurée, prenant 2 canons de celle de la Conchée pour cet effet, qu'on a mal à propos mis, l'an passé, dans un souterrain où ils embarrassent et ne sont point nécessaires.

Je compte qu'après une quinzaine où nous sommes il ne nous restera plus rien à faire de pressé à cette place du côté de la mer, que l'approfondissement du fossé du petit fort d'Arboulé, qui est peu de chose

Il y a une correspondance très exacte entre M. le Maréchal de Choiseul, M. de Polastron et moi par le moyen des dragons que j'ai établis de poste en poste depuis ici jusqu'à St Malo et de ceux qu'ils ont établis depuis là jusqu'à la Hougue, qui allant jour et nuit, nos lettres vont aussi vite que la poste; nous ne nous en servons que pour les avis importants afin de ne pas les fatiguer mal à propos.

VAUBAN

*
* *

Cet important mémoire était accompagné d'un « Estat général des troupes campées en différents quartiers des environs de Brest tant de terre que de mer y compris celles du Ban et les milices des capitaineries garde-costes contenues dans les six Eueschez qui s'estendent le long de la Coste depuis la rivière de Coiénon près d'Auranches jusqu'à celle de Quimperlé en ce non compris la garnison, les troupes et milices de St Malo. »

Nous reproduisons ci-après cet intéressant document, mais en modifiant légèrement sa contexture en raison du format de cette revue

I. — TROUPES RÉGLÉES.

Infanterie de campagne	Régim^t de Vexin (offic. compris).	600	hommes	3680 H.
	— d'Orléanois (id.)	700	»	
	2e et 4e Bataillons de Salis-Suisse (officiers compris). . . .	1240	»	
	Trois Bataillons de la Marine. .	1140	»	
Cavalerie	Régiment de la Tournelle. . .	405	»	1227 H.
	— Verrüe	402	»	
	— Valencé	420	»	

II. — BANS DE LA NOBLESSE DES SIX EVESCHÉS

Suivant la première revue	Dol.	40	hommes	1284 H.
	St Malo	250	»	
	St Brieux. . . .	255	»	
	Tréguier	293	»	
	Léon	182	»	
	Cornouaille . . .	269	»	

III. — Capitaineries Garde-côtes.

Toutes les revues de ces capitaineries ont été faites à différents temps parce qu'on les fait par paroisses après autres, les jours de fêtes et dimanches seulement. Toutes ces capitaineries garde-côtes sont obligées à la façon des retranchements et à leur garde.

Noms des capitaineries	Nombre de Paroisses	Mousquetaires	Piquiers	Miliciens
De Mausily.	28	3394	1506	4900
Du Comte de Rays. . . .	12	1542	465	2007
— de Pontbriand. .	27	2022	1346	3368
De la Prenostay.	34	2795	1340	4135
— Saudière.	36	2784	3684	6426
De Léxardot.	48	4342	4366	8708
Du Comte de Locmaria. . .	32	4130	5861	9991
De Trofagan.	16	?	?	4861
Du Marquis de Brezat. . .	17	2029	2384	4413
De Coëtaudon.	20	4340	2563	6903
Du Marquis de Nevet. . . .	27	3382	1184	4566
De Mineuet.	31	2561	1581	4142
Du Comte de Brenassis. . .	31	3272	2131	5403
		Total		69778

IV. — Garnison.

Ville de Brest	Un bataillon campé dans la ville. (Garde les vaisseaux dans le port).	339 H.
Le Château	3 Compagnies du régiment de Piémont . . 4 » » » du Roi. . . . 1 » » » du Royal Vaisseau.	386 H.
La bourgeoisie de Brest montant la garde assez bien armée dont la plus grande partie destinée au feu et au canon fait.		930 H.
	Total	1715 H.
Château du Taureau	2 Compagnies faisant. . 95 hommes.	
Concarneau	1 Compagnie faisant. . . . . 48 » Bourgeoisie armée, cy. . . . 60 »	108 H.

(Il y a de plus des compagnies de la Marine et des détachements de chasqu'une qui doiuent embarquer sur l'escadre de Mr de Nesmond auec plusieurs autres petitz détachemens employéz à l'apareil des vaisseaux qui ne sont point de garde que l'on ne comprend point icy).

V. — Récapitulation.

Infanterie de campagne de terre et de mer comprise . .	3680	hommes
Cavalerie et dragons.	1227	»
Le Ban.	1284	»
Capitaineries gardes-côtes.	69778	»
Bataillon de marine campé dans la ville.	399	»
Garnison du Château.	286	»
Bourgeoisie de Brest.	930	»
Garnison du château du Taureau.	95	»
Et celle de Concarneau, compris la bourgeoisie. . . .	108	»
Total général.	77.887	hommes

*
* *

Le mémoire de Vauban est un précieux document pour l'histoire de la défense des côtes de Bretagne au XVIIIe siècle.

Le grand ingénieur quitta Brest à la fin du mois d'octobre 1695 ; le roi l'envoya l'année suivante surveiller les travaux de la reconstruction de Dieppe, et ses successeurs dans notre port de guerre breton se bornèrent à poursuivre l'achèvement des ouvrages prévus au plan général de défense.

Le Génie militaire obtint à grand'peine 27 000 livres de Mr de Pontchartrain en 1696-1697, et la détresse des finances ne permit pas dans la suite d'accorder les crédits élevés réclamés pour les fortifications de Brest. Puis, le renoncement systématique à notre politique maritime traditionnelle fut l'unique gage de l'alliance anglaise pendant la trop longue période du ministère de Fleury.

Aussi ne fit-on rien, ou presque rien autour de Brest de 1697 à 1745, et le mémoire de Vauban, antérieur de deux années au traité de Ryswick, trace-t-il un tableau suffisamment fidèle de la situation de la place de Brest au début de nos luttes maritimes avec l'Angleterre, au milieu du XVIIIe siècle.

La puissance de cette organisation défensive et le souvenir de la dure leçon de Camaret assurèrent néanmoins l'inviolabilité de la rade et de la ville pendant ces longues années de guerre, au cours desquelles nos ennemis insultèrent si souvent nos côtes. Les motifs de cette situation exceptionnelle méritaient, nous semble-t-il, d'être exposés ; et c'est à ce titre que nous avons rattaché les documents relatifs à l'œuvre de Vauban à Brest, et le récit de la descente de Camaret, à l'étude d'événements militaires qui leur sont postérieurs d'un demi-siècle.

(*A suivre*). Lieutenant H. Binet, *du 41e Régiment d'Infanterie.*

ARMORICAINS ET BRETONS

CHAPITRE VIII

(*Suite*) (1).

Nous avons vu qu'au lieu d'une contrée sauvage et inhabitée, saint Pol trouva, au contraire, quand il débarqua sur les côtes du Léon, un pays bien cultivé, convenablement organisé et contenant une population adonnée au commerce et à l'agriculture. Cet état de choses n'était pas particulier au comté de Léon ; la Cornouaille n'était pas moins bien administrée ni moins bien cultivée. Il suffit, pour s'en convaincre, de consulter le Cartulaire de l'abbaye de Landévennec. Il résulte, en effet, des indications topographiques contenues dans ce document et que M. de la Borderie considère comme exactes, que l'aspect du petit royaume de Cornouaille, à cette époque lointaine, ne devait guère différer de celui que nous avons aujourd'hui sous les yeux. Non seulement nous y voyons, comme de nos jours, des fermes, des châteaux, des domaines en plein rapport, des prairies, des bois, des champs cultivés et en friche, mais encore les transactions commerciales, les achats et les ventes de biens, les legs, les donations se faisaient avec autant de régularité et parfois même plus de sécurité qu'à notre époque d'intense civilisation (2). C'est ce que démontre très bien Dom Bède Plaine

(1) Voir la *Revue* janvier-février 1911.

(2) Nous extrayons du Cartulaire de Landévennec les quatre chartres ci-dessous qui corroborent nos assertions, lesquelles pourraient être facilement appuyées d'autres preuves tirées du même recueil.

Hæc memoria retinet, quod emit Gradlonus Eneshir atque Rachenes, Caerbalanan, nec non et Ros Serechin, de auro atque argento, quod accepit a filiis regis Francorum, et postea tradidit sancto Uuingualoeo in dicumbitione, Tref

dans le passage suivant de son ouvrage: *La colonisation de l'Armorique par les Bretons insulaires*, p. 29 (1899).

« Le Cartulaire de Landévennec, dit cet historien, ne nous

Pulchranton, Tref Lès, Morcat, Sent Uurguestle, Bois, Les Rathenuc, Labou Hether, Lan Cun, Tref Cun.

De tribu Lan Trefharthoc.

Sub eodem tempore emit Harthoc transmarinus quandam tribum, XXII villas, in plebe quæ vocatur Brithiac, per CCC^tos solidos argenteos in æternam hereditatem a Gradlono, rege Britonum. Et ille non habebat filios neque parentes ni tantum seipsum solum, et ideo se ipsum commendavit prædicto regi atque omnia sua. Sed tamen, dum ille defunctus esset, ego Gradlonus accepi ipsam terram, quæ vocata est Tref Harthoc; cum omnibus ei apendiciis, pratis, silvis, aquis, cultis et incultis sancto Uuingualoeo in dicumbitione do et affirmo propter sepulturam meam atque pretium sepulchri mei.

Erat nobilis quidam transmarinis parentibus et locuplex nimis rebus nomine Rett, qui emptam sibi habebat possessionem quam nominavit proprio vocabulo Talar-Rett; et postea volens aptum dominum habere intercessorem dedit sancto Uuingualoeo unum sestercium frumenti et unum Cabonum et duo casea de uno quoque domo ipsius possessionis in uno quoque anno in pridie nativitatis Domini usque in Lantenuennuc pro redemptione suæ animæ et in sepultura sua parentumque suorum istud debitum solventium.

De conloquio Gradloni aput sanctum Wingualoeum primo.

Ego Gradlonus, gratia Dei rex Britonum nec non et ex parte Francorum, cupiebam videre sanctum Dei Uuingualoeum ex multis temporibus, idcirco obvius fui illi per viam in loco qui vocatur Pulcarvan. Et ideo do et concedo de mea propria hereditate sancto Wimvaloeo in dicumbitione, et ut meréarer cælestia regna, et ejus preces assiduas pro anima mea atque pro animabus parentum meorum sive vivorum atque defunctorum, nec non et eorum qui futuri erant.

Le Cartulaire de Landevennec, tel qu'il existe actuellement, est, selon toute apparence, la copie de chartes, datant de l'époque du roi Grallon et de saint Guénolé.

Voici ce qu'écrit à ce sujet M. Aurélien de Courson, *Histoire des peuples bretons* (pièces justificatives) p. 422.

« Le Cartulaire de Landevennec, suivant D. Morice (*Preuves*, tome I, c. 177), « a été écrit dans les premières années du XIe siècle. Le manuscrit nous ap« prend en effet que le dernier copiste vivait en 1047. La liste des abbés s'ar« rête aussi vers ce temps.

« Dans la préface du 2e livre de la vie de saint Guénolé, feuillet 60, nous « lisons : Hactenus in isto libello pauca de plurimis quæ in tenuiori quidem « ætate peregit sive *ex antiquis* recolligentes scripsis, sive ex majorum rela« tione venerabilium dictis elucidare prout potuimus, curavimus.

« Voilà pour l'antiquité des actes de saint Guénolé. On doit en tirer une « pareille présomption pour les actes de donation insérés dans ce Cartulaire. « On ne peut douter qu'ils n'aient été transcrits suivant l'usage qui s'établir « au Xe siècle, d'après Mabillon (*de re dipl.* L. III, c. 5) d'en faire état aux « chartriers. »

« laisse pas ignorer que les Bretons qui occupaient le pays de « Quimper et de Brest à la fin du Ve siècle n'étaient nullement « pour la plupart des fugitifs nouvellement arrivés d'au delà de « l'Océan, comme il serait advenu si l'invasion anglo-saxonne « avait été la cause occasionnelle de leur venue sur le conti- « nent. Bien au contraire, le roi Grallon et ceux dont on nous « parle, à part cinq ou six, devaient être nés en Armorique. Ils « y possédaient, en effet, des terres et des domaines à titre « héréditaire, ce qui donne à supposer que leur séjour sur ce « littoral ne datait pas de la veille.

« Le pays, d'ailleurs, n'y a nullement l'aspect d'un désert « stérile et inhabité, comme on pourrait le supposer d'après « les descriptions fantaisistes de certains historiens, disciples « trop fidèles de Tillemont et de Baillet. Mais à l'opposite on « y comptait déjà un nombre considérable d'églises paroissiales « ou tréviales, et les terres, y compris celles de Crozon, au- « jourd'hui assez dépréciées, y atteignaient souvent un prix « élevé. Dans tous les cas, elles appartenaient si peu au pre- « mier occupant que le roi Grallon lui-même devait en solder « le prix avant d'entrer en possession. Quant aux émigrés nou- « vellement venus de l'île, ils étaient traités de même, et n'ac- « quéraient aucun domaine sans en solder le prix argent comp- « tant.

« On le voit donc, ce me semble, le Cartulaire de Landéven- « nec suffirait seul à défaut d'autre document à prouver qu'il « faut remonter plus haut que l'invasion anglo-saxonne pour « trouver le premier et principal point de départ de la coloni- « sation bretonne de l'Armorique.

A l'appui de ce qu'écrit ci-dessus Dom Bède Plaine, nous pouvons encore, indépendamment de saint Pol, citer saint Tugdual qui, vers 525, ayant abordé également dans le Léon avec sa mère sainte Pompée, sa sœur la bienheureuse Seuve et une troupe assez nombreuse de moines, ne crut pas pouvoir se dispenser de demander au prince du pays, le comte Withur, l'autorisation nécessaire pour s'y établir. Voici comment Dom Lobineau, d'après les actes manuscrits de saint Tugdual et l'ancien bréviaire de Saint-Brieuc, nous raconte l'arrivée de ce saint et de ses compagnons en Armorique : « Cette sainte troupe « aborda auprès du Conquet, à un petit hâvre de la paroisse « de Ploumogoer, dans l'évêché de Léon. Saint Tugdual, après

« avoir rendu grâce à Dieu de l'heureux succès de son voyage, « chercha d'abord, aux environs de la côte, un lieu propre à « bâtir un monastère, et en ayant trouvé un, tel qu'il le « souhaitait, *il s'informa des habitants du canton, qui en était le « seigneur, et de qui ce pays dépendait.* On lui dit que le comte « de Léon en était le maître, et qu'il demeurait à Ocismor (Cas- « tel-Paol). Le saint l'y alla trouver, lui demanda la permission « d'établir sa communauté dans son pays, et l'emplacement « pour bâtir un monastère. La guérison miraculeuse d'un « pauvre, à qui il rendit la santé à l'entrée du lieu où ce sei- « gneur demeurait, lui fit trouver grâce auprès de lui, et ob- « tenir tout ce qu'il souhaitait. »

Il y a lieu de remarquer l'analogie frappante existant entre l'arrivée de saint Pol et celle de saint Tugdual dans le Léon, et qui indique un pays habité par une population obéissant à des lois régulièrement établies et non pas une région inculte et peuplée seulement d'animaux féroces et de quelques sauvages errant dans les bois. Saint Tugdual ne resta pas longtemps dans le Léon, mais se rendit dans le pays de *Treher* (Tréguier) où il bâtit plusieurs couvents de religieux. Nommé vers 532 évêque de Tréguier, où il avait fondé un monastère considérable (D. Lobineau, *Vie de saint Tugdual*), et dont le peuple, reconnaissant de ses bienfaits, l'avait demandé au roi Childebert pour son premier pasteur, il évangélisa et dota d'une organisation ecclésiastique tout le pays situé entre la rivière de Morlaix et la Rance (1).

Si saint Tugdual gagna au christianisme la partie occidentale de la Domnonée, saint Samson, de son côté, évangélisa la partie orientale de ce royaume. Agé de près de soixante-dix ans, lorsqu'il débarqua en Armorique vers 548, et évêque

(1) Il semblerait, d'après ce qui est rapporté ici et d'après ce que nous avons vu au sujet de la nomination de saint Pol à l'évêché de Léon, que le roi franc Childebert exerçait une certaine suzeraineté sur la péninsule armoricaine. Mais il ne devait pas en être ainsi, puisque, lorsque le comte Withur envoya saint Pol auprès de Childebert, il lui dit « qu'il n'avait avec ce roi, même par « correspondance, aucune relation » (La Borderie, tome I, p. 346). Comme, dans ces deux circonstances, il s'agissait de la nomination d'évêques qui étaient alors, au point de vue religieux, sous la dépendance du métropolitain de Tours, on peut en conclure que le roi de Paris voulait exercer sur les Brito-Armoricains, par l'intermédiaire d'un haut dignitaire ecclésiastique dévoué aux princes mérovingiens, une influence que ne pouvaient lui donner ni des conventions politiques ni les droits de la guerre (A. T.)

depuis longtemps déjà dans l'île de Bretagne, il se mit, dès son arrivée, immédiatement à l'œuvre, et à toutes les questions qu'on lui adressait il répondait : « Je suis venu en ce « pays envoyé par Dieu pour prêcher l'Evangile de Jésus-« Chrit, pour retirer les hommes de l'erreur et du péché, pour « apprendre aux peuples et aux nations qu'il n'y a pas d'autre « Dieu que mon Dieu ». (De la Borderie, *Histoire de Bretagne*, tome I, p. 419) (1).

Comme ces peuples et ces nations n'étaient autres que les Armoricains de l'Est, la plupart païens, et que saint Samson voulait amener à la vraie foi, il faut croire que le pays n'était pas seulement habité par des sauterelles, « lesquelles, nous dit-on, « auraient composé toute la population du canton entièrement « désert » où cet apôtre fonda le monastère et l'évêché de Dol dont il fut le premier évêque (2).

Mais les travaux apostoliques et les prédications n'absorbaient pas saint Samson au point de le laisser indifférent aux maux dont souffrait la Domnonée sous la tyrannie de Conomor. C'est grâce à l'énergie du vaillant évêque de Dol que Childebert, roi des Francs, auprès duquel s'était réfugié Judual, héritier légitime de la Domnonée, laissa ce prince regagner l'Armorique. Bientôt, à la tête d'une armée nombreuse, Judual attaqua Conomor, lequel, vaincu dans deux combats, fut tué de la main même de son rival dans une troisième bataille.

La plus ancienne vie de saint Malo, contemporain de saint Samson, dit que saint Malo convertit à la foi chrétienne « une

(1) In hac patria a Deo patre missus sum ad Evangelium Christi prædicandum, ut convertantur homines de erroribus et peccatis suis et cognoscant gentes et populi quia non est deus alius præter Deum meum (*Vita IIa S. Samsonis*, ms. d'Angers 719, f. 93vo).

(2) Il convient de dire ici, pour expliquer les divergences existant au sujet de l'état de la population dans la Péninsule armoricaine, aux Ve et VIe siècles, que l'on a beaucoup trop généralisé l'opinion de quelques historiens concernant certaines parties du territoire représentées comme de véritables déserts, et où les légendaires nous montrent des solitudes très propices à la vie contemplative et recherchées par les religieux d'outre-mer qui voulaient se livrer à la méditation et à la prière.

Par contre, de nombreux hagiographes parlant de l'évangélisation de l'Armorique par les évêques et moines bretons, se servent d'expressions telles que *populus multus*, *gentes et populi*, *magna populi caterva*, *innumerabiles populi*, etc., expressions qui se rencontrent souvent sous la plume de ces écrivains et qui indiquent un pays très peuplé et même prospère. (A. T.).

innombrable quantité de païens » (De la Borderie, *Histoire de Bretagne*, tome I, p. 264) (1).

A saint Lunaire une voix prophétique ordonna de traverser la mer : « Là-bas, dit-elle, des peuples t'attendent pour sortir, à « ta parole, de la nuit du paganisme. » (De la Borderie, *Histoire de Bretagne*, tome I, p. 264).

L'auteur de la vie de saint Melaine nous montre une *grosse foule* amassée autour du corps d'un enfant et demandant un miracle. « Les Vénètes, dit-il, à cette occasion, étaient presque « tous païens. » (tome I, p. 265).

Il nous serait facile de multiplier les citations et les exemples qui tous tendent à nous montrer l'Armorique à cette époque, ainsi que d'ailleurs aujourd'hui la Bretagne en France, comme un des pays les plus peuplés de la Gaule. Les émigrés bretons perdus au milieu de cette population presque toute païenne, éprouvaient les plus grandes difficultés pour se réunir, afin d'assister en commun aux prières et aux cérémonies de la religion chrétienne. « Les autels portatifs de bois ou de pierre, nous « dit à ce sujet M. de la Borderie, n'étaient point interdits ; la « messe à domicile, sinon de cabane en cabane, du moins de « village en village, *était une nécessité causée par la pénurie des « émigrés bretons et leur dispersion dans les campagnes*, » (*Histoire de Bretagne*, tome I, p. 371).

Nous devons ajouter, pour être véridique, que cet usage d'aller dire la messe à domicile, ne semble guère s'être exercé que dans la partie orientale de la Domnonée. Le métropolitain de Tours, l'évêque d'Angers et saint Melaine, évêque de Rennes, le considéraient comme abusif, et « supplièrent » les prêtres itinérants de « renoncer à ces abus des tables en question, pour l'amour « du Christ, au nom de l'unité de l'Eglise et de notre commune « foi » (Id. tome I, p. 370-371).

C'est à l'hagiographie que nous devons la plus grande partie des éléments du présent chapitre. Nous savons que cette science jouit de peu d'autorité auprès de certains lecteurs. Il y a même des auteurs qui n'en font pas grand cas, et d'autres qui prétendent qu'au point de vue historique, « il n'y a rien à tirer des vies des saints. » — « Pourtant, écrit M. Ernest Lavisse

(1) Qui (Machutus) *innumerabiles homines ab errore et profana idolorum cultura*... in sacris baptismatis fontibus ad novitatem perfectæ vitæ perduxit (*Vita S. Machutis seu Maclovii*, auctore Bili, lib. I).

« dans son *Histoire de France*, tome II, p. 247, pourtant, l'his-
« torien trouve à y glaner, et il en est même qui sont d'im-
« portants documents pour la connaissance d s mœurs, des
« idées, des événements politiques : telles que les vies de saint
« Léger, de saint Armand, de saint Eloi, etc. » — On pourrait, en ce qui touche l'histoire de Bretagne y ajouter celle de saint Pol-de-Léon, de saint Tugdual, de saint Melaine, de saint Gildas, de saint Guénolé, de saint Malo, etc.

Un grand nombre de ces vies ont été écrites par les disciples ou des moines contemporains des saints personnages dont ils retracent les actions, ce qui fait dire également à M. E. Lavisse que « les hagiographes du IXe siècle ne font souvent que re-
« mettre en meilleur langage les vies des saints que le passé
« leur a léguées » (*Histoire de France*, tome II, p. 346).

« Que la vie serait douce, a dit un écrivain, entre les murs
« d'une cellule — ou même d'une prison — si le reclus s'y trou-
« vait enfermé en tête à tête avec les *Acta sanctorum*. »

Je ne terminerai pas ce chapitre sans faire remarquer que M. de la Borderie n'est pas un des auteurs qui m'ont été le moins utiles pour appuyer de preuves et de citations la thèse qui fait l'objet du présent travail. J'ai souvent, comme le lecteur a pu le constater, trouvé dans cet auteur même des arguments dont je me suis servi pour réfuter ses propres théories. Ceci ne m'empêche pas de reconnaître que, si sur la question des émigrations bretonnes aux Ve et VIe siècles, je diffère d'opinion avec lui, M. de la Borderie, historien de talent, déploie dans ses nombreux ouvrages et surtout dans sa grande *Histoire de Bretagne*, une science et un patriotisme qui lui ont valu, à bon droit, le titre glorieux d'*historien national de la Bretagne*.

CHAPITRE IX

Jusqu'au moment où la doctrine de MM. Loth et de la Borderie commença à se répandre, personne, je crois, ne doutait que les missionnaires et les émigrés bretons ne parlassent la même langue que les Armoricains. Dom Lobineau lui-même qui, au sujet de l'époque et de l'importance des émigrations, émet une opinion conforme à celle de ces deux professeurs, admet l'identité de langage entre les Bretons insulaires et les ha-

bitants de la Péninsule armoricaine. Cette question ne s'est même jamais posée dans son esprit, tant la similitude de langue entre ces deux peuples de même race lui semblait naturelle. On ne voit non plus, dans les Vies des Saints de Bretagne, rien qui indique une différence de langage entre les Bretons et les Armoricains. Dans toutes les entrevues ou tous les colloques rapportés par les hagiographes ou d'autres écrivains, les interlocuteurs ne montrent aucune hésitation et s'abordent avec l'aisance de gens qui se sauront compris, et c'était, bien entendu, de la langue celtique qu'ils se servaient, qu'ils fussent Armoricains ou Bretons.

Quant au roman il n'en est pas question ; non-seulement il n'était pas employé par les Armoricains lesquels parlaient gaulois entre eux, mais les évêques bretons eux-mêmes, gens instruits et qui auraient pu facilement l'apprendre, si la connaissance de cet idiome eût été nécessaire dans leurs rapports avec les habitants de la Péninsule, ne le comprenaient pas toujours (1). C'est ce qui résulte de ce que nous dit Dom Lobineau dans ses vies de saint Aubin, évêque d'Angers et de saint Tugdual, évêque de Tréguier. Ce dernier prélat, alors abbé du monastère de Trécor, s'étant rendu à Paris (vers 530) pour demander au roi Childebert « la confirmation de tous les biens que les « seigneurs particuliers lui avoient donnés », eut recours à saint Aubin qui lui servit d'interprète, « parce que Tugdual « ignoroit la langue Romaine, c'est-à-dire la langue qui com- « mençoit à se former du mélange de la Françoise avec la La- « tine, telle qu'on parloit celle-ci dans les Gaules. »

Ce trait, rapporté par l'historien bénédictin, m'était revenu à la mémoire, en lisant le passage d'une lettre écrite par M. Loth au rédacteur en chef du *Nouvelliste de Bretagne* (numéro du 24 septembre 1908) en réponse à un article sur les Emigrations bretonnes des Ve et VIe siècles, adressé par moi à ce journal le 14 septembre 1908 (2), à l'occasion du compte-rendu d'une

(1) Il est probable que, bien que ne se servant entre eux que de l'idiome gaulois qui était leur langue nationale, le roman était connu d'un certain nombre d'Armoricains, qui employaient cet idiome avec les Gallo-Romains. Il en est de même aujourd'hui des Bas-Bretons qui parlent breton entre eux et français avec les Français et leurs compatriotes du pays *gallo*.

(2) L'article en question a été inséré dans le numéro du 23 septembre 1908, du *Nouvelliste de Bretagne*.

séance de l'Association bretonne au Congrès de Fougères.

Voici ce que je disais dans cet article au sujet des missionnaires bretons : « On sait, de plus, que les émigrants étaient ac-
« compagnés de missionnaires dont beaucoup sont devenus les
« saints si populaires de Bretagne. Ces missionnaires, aussitôt
« débarqués, se mirent à évangéliser les populations armori-
« caines, en grande partie païennes. et les convertirent au chris-
« tianisme. Or, depuis les apôtres jusqu'à nos jours, les mis-
« sionnaires ont toujours parlé la langue du pays qu'ils venaient
« évangéliser, soit qu'ils eussent reçu miraculeusement le don
« des langues, soit qu'ils les eussent apprises par des moyens
« purement humains. Il serait absurde de dire que c'étaient les
« populations évangélisées qui apprenaient la langue des mis-
« sionnaires venus parmi elles.

« L'idée que les saints bretons aient parlé roman aux Armo-
« ricains ne peut se soutenir et appelle même le sourire sur les
« lèvres. C'était donc bien en langue celtique que les évêques
« et les moines insulaires prêchèrent l'évangile au peuple d'Ar-
« morique ; mais ils n'eurent pas à apprendre cette idiome,
« puisque c'était celui qu'ils parlaient eux-mêmes. »

M. Loth répondit ce qui suit sur ce point particulier : « Les
« saints bretons parlaient breton aux Bretons émigrés avec eux
« ou avant eux (comme c'est le cas pour Saint-Malo), sans doute
« roman aux Romans : ils savaient le latin et n'ont pas dû avoir
« grand mal pour s'approprier la langue d'une partie de leurs
« ouailles. »

Supposons, conformément à la doctrine de M. Loth, que les premiers missionnaires bretons débarqués en Armorique se soient trouvés en présence d'une population parlant roman. Comme nous ne voyons nulle part qu'ils aient reçu miraculeusement le don des langues, ils ont dû forcément, par les moyens dont pouvaient, à cette époque, disposer les esprits cultivés, apprendre le roman, afin de pouvoir évangéliser en cette langue les populations païennes dont ils poursuivaient la conversion. Mais ils avaient beau savoir le latin, il leur fallait tout de même un certain temps pour se rendre maîtres d'un idiome en formation qui n'avait avec le latin classique que d'assez vagues rapports.

Que faisaient, pendant ce temps, les populations accourues pour entendre les prédications des moines insulaires ? La ré-

ponse est facile. Tandis que les missionnaires, sans négliger la *méthode directe*, apprenaient le roman en s'aidant de leurs connaissances littéraires, les Armoricains enseignaient par la pratique leur langue (c'est-à-dire le roman, pour continuer notre hypothèse) aux petites troupes d'émigrés qui venaient se réfugier chez eux. Il serait paradoxal de soutenir que ce furent ces émigrés arrivant par petites bandes, à des intervalles plus ou moins éloignés, qui apprenaient leur langue (c'est-à-dire le celtique) aux habitants *romanisants* du pays, au fur et à mesure de leur débarquement.

Quand les premiers groupes de missionnaires et d'émigrés connurent bien le roman, ils ne devaient plus former (toujours pour continuer notre hypothèse) avec les indigènes qu'un bloc de population parlant la même langue, dans l'espèce le roman, que devaient obligatoirement s'assimiler les autres troupes de moines et d'émigrés survenant dans le pays. Les Bretons insulaires qui venaient chercher un asile en Armorique durent donc, en se fondant parmi les masses compactes du peuple qui, d'après M. Loth, ne parlait que roman, apprendre également cette langue qui plus tard devait devenir le français, lequel fatalement devrait être aujourd'hui exclusivement parlé dans toutes les parties de la France, moins toutefois le pays basque qui a sa langue spéciale.

S'il en était ainsi de nos jours en France, on pourrait admettre avec MM. Loth et de la Borderie que le roman était bien, vers le milieu du Ve siècle la langue unique dont se servaient les habitants de la Péninsule armoricaine. Malheureusement pour le système de ces deux savants, ce n'est pas sous cet aspect que la France se présente à nos yeux, puisque si la langue française est celle employée dans tout le territoire, il y a cependant deux régions qui font exception, ce sont la Basse-Bretagne et le pays basque qui étaient précisément les deux seuls cantons de la Gaule ayant conservé leur langue nationale, à l'époque où le roman s'était, dans notre pays, substitué à peu près partout au gaulois. Donc l'idiome celtique était bien la langue des Armoricains à l'époque des émigrations bretonnes. Et comme, d'autre part, la langue des Armoricains était le Gaulois et que, d'après Tacite, Dom Lobineau et M. d'Arbois de Jubainville, le gaulois ne différait pas beaucoup, si même il en différait, du celtique

insulaire, il en résulte que l'idiome parlé par les émigrés bretons était identique, ou peu s'en faut, à celui dont se servaient les habitants de la Péninsule armoricaine.

M. Loth rappelle à ce sujet l'article de M. Dottin dans les *Annales de Bretagne* de janvier 1907, et dit que dans cet article son confrère a rejeté ma thèse « en se fondant sur l'iden-« tité du breton insulaire et du breton armoricain » (1). Ce n'est pas ainsi que la question doit être posée, comme on en jugera par le passage ci-dessous qui reproduit intégralement le texte de M. Dottin. « Mais on peut opposer à M. Travers une objec-« tion irréductible, c'est que le bas-breton est identique au gal-« lois de grande-Bretagne, et autant qu'on en peut juger par les « inscriptions gauloises qui nous sont parvenues, qu'il est très « différent du gaulois continental. »

Ce n'est pas l'avis de M. d'Arbois de Jubainville qui, dans la *Revue celtique* de l'année 1905, pages 278-279, émet une opinion différant essentiellement de celle de M. Dottin. « M. Dottin, dit ce « savant, pose en principe que le celtique continental au temps de « Jules César et la langue parlée à la même époque en Grande « Bretagne étaient deux idiomes différents. Il ne tient pas compte « de la conquête faite de la Grande-Bretagne par les Gaulois « sur les Goïdels, deux ou trois cents ans avant notre ère, il ne « pense pas à ce roi des *Suessiones, Deuiciacos* dont le souvenir « subsistait encore au milieu du Ier siècle avant notre ère et « dans le royaume duquel la Grande-Bretagne était comprise. « A-t-il vu quelque part que Commios, l'Atrébate, envoyé comme « ambassadeur en Grande-Bretagne par Jules César ait eu « besoin d'un interprète, comme il en fallait en Gaule à Jules Cé-« sar et à Quintus Titurius ? La comparaison de la nomenclature « géographique de la Grande-Bretagne avec celle de la Gaule « est décisive, elle établit que les Gaulois conquérant la Grande-« Bretagne sur les Goïdels, y ont apporté leur langue. »

« Mais, dit M. Loth, laissons de côté les différences du Gau-« lois et du celtique insulaire. » M. Loth laisse, en effet, volontiers de côté tout ce qui le gêne. C'est ainsi que reproduisant ma phrase : « Ne pourraient-ils pas (les lieux dont le nom est d'ori-

(1) *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, tome XXXVIII 1908, p. 303.

« gine gallo-romaine) porter des noms gallo-romains ou romans « et être habités par une population parlant la langue cel- « tique? (1) il s'en tire d'abord en disant : « Il ne s'agit pas de « cela. » Puis il fait en quelques lignes une dissertation très savante et très serrée sur l'*évolution romane*. Mais il n'en est pas moins vrai que ma demande n'a pas obtenu de réponse catégorique.

M. Dottin, au moins, se donne la peine de discuter mes arguments d'une manière précise. Il ne se trouve pas, il est vrai, toujours d'accord avec M. d'Arbois de Jubainville, mais ce n'est pas la première fois que les celtistes, même les plus distingués, diffèrent d'avis sur des questions de linguistique, et là où les uns disent « hardiment : non », les autres disent non moins hardiment : oui. C'est bien d'eux que l'on pourrait dire : *Quot homines, tot sententiæ*.

M. Loth qui, au sujet de l'idiome gaulois et du celtique insulaire, partage l'opinion de M. Dottin, ne doute cependant pas des lumières de M. d'Arbois de Jubainville qui professe l'opinion contraire, et à la science duquel il a, dans maintes circonstances et à bon droit, rendu un hommage mérité. Il n'en a pas été de même pour notre illustre historien Michelet qui a payé cher son incursion sur le domaine linguistique. Si dans sa dissertation sur les langues celtiques, ce grand écrivain a émis, il y a plus de trois quarts de siècle, des théories qui ne paraissent plus de mise aujourd'hui à M. Loth, il est hors de doute qu'il ne s'était décidé à les énoncer qu'après avoir étudié la question au moins avec une bonne volonté incontestable, et s'être entouré de toutes les garanties qu'il croyait nécessaires pour ne pas s'exposer à des censures trop acerbes.

(*A suivre*).

ALBERT TRAVERS.

(1) *De la persistance de la langue celtique en Basse-Bretagne*, p. 49-50.

MÉLANGES HISTORIQUES

SUITE (1).

XXXIX. — LE TITRE DE MARTYR ATTRIBUÉ A SAINT CLAIR.

A la fin de la notice qu'il a consacrée à saint Clair, dom Lobineau signale certains bréviaires bretons comme donnant au premier évêque de Nantes le titre de martyr, mais il conclut que, comme à l'époque des persécutions on donnait parfois ce titre à de saints personnages qui n'avaient eu que le désir de mourir pour leur foi, il n'y a pas lieu de le prendre au pied de la lettre (2). M. l'abbé Duine admet cette explication, en ajoutant que saint Clair a reçu très anciennement cette qualification, puisqu'on la trouve déjà dans un missel de l'abbaye de Saint-Melaine remontant au XIIe siècle (3). Il y a, je crois, une explication beaucoup plus simple, c'est que saint Clair martyr et saint Clair, évêque de Nantes, sont deux personnages distincts. En effet, l'évêque de Nantes a toujours été fêté le 10 octobre (4), tandis que les bréviaires bretons qui parlent du martyr mettent sa fête au 4 novembre. Or, à cette date, les calendriers français fêtent un saint Clair martyrisé au IIIe siècle dans le Vexin, et honoré par exemple à Saint-Clair-sur-Epte, c'est là probablement qu'ont été le chercher les livres liturgiques bretons qui le mentionnent.

(1) Voir la *Revue* de décembre, 1910.

(2) *Vie des Saints de Bretagne*, pages 6 et 7.

(3) *Bréviaires et Missels*, page 22.

(4) C'est la date que donne Albert le Grand, d'accord avec les anciens livres liturgiques du diocèse (Duine, *Bréviaires et Missels*, p. 93). Je ne sais pourquoi Dom Lobineau met sa fête au 1er octobre.

XL. — Les Ambiliati et les Ambibarii.

Dans une des énumérations que fait César des peuples gaulois qui composent la confédération armoricaine, il mentionne les *Ambiliati* parmi ceux qui répondent avec les *Namnetes* et les *Morini* à l'appel des chefs de l'insurrection; dans une autre énumération il mentionne les *Ambibarii* avec les *Redones* et les *Caletes* parmi ceux qui se rendent au secours de Vercingétorix (1). Aucun de ces deux noms ne figure dans l'énumération que fait César lorsque pour la première fois il parle des Armoricains (2). M. Jullian a proposé récemment de rattacher ces deux peuples aux *Redones*, ou en tout cas aux populations de l'intérieur. Les *Ambiliati* seraient, soit les riverains de l'Ellé, soit plutôt les riverains de l'Ille; les *Ambibarii* seraient les riverains de l'Hyère, c'est-à-dire les habitants du pays de Carhaix. Cette identification est d'ailleurs purement hypothétique, car M. Jullian n'ose pas affirmer que ces deux peuples ne soient pas en réalité un seul et même peuple, dont le nom aurait été défiguré dans l'un ou dans l'autre cas par une faute de copiste (3).

J'avoue que l'identification des *Ambiliati* et des *Ambibarii* est de beaucoup l'opinion qui me semble la plus naturelle. On ne voit pas pourquoi César ne les citerait jamais concurremment dans aucune de ses énumérations s'ils avaient été deux peuples distincts, et vraiment les deux noms ne diffèrent pas tellement que l'hypothèse d'une erreur de copiste ne paraisse très vraisemblable. Ceci admis, quelle est la meilleure des deux orthographes? J'incline vers la forme *Ambiliati*, car Pline qui nous a laissé lui aussi une liste des peuples gaulois, mentionne parmi eux des *Ambilatri*, où il me paraît naturel de retrouver une troisième forme de ce même nom. Dans ces conditions, ce n'est point à l'intérieur de notre Bretagne qu'il faut placer les *Ambiliati* ou *Ambibarii*. En effet Pline commence la description de l'Aquitaine par la mention des *Ambilatri* et je serai tout à fait d'accord avec M. Jullian pour reconnaître en eux les habitants du Talmondais, à condition que l'on entende par là tout l'ancien

(1) *César*, livre III, chap. 9; livre VII, chap. 75.
(2) *César*, livre II, chap. 34.
(3) *Histoire de la Gaule*, tome II, p. 490, note 1.

pays d'Herbauge, c'est-à-dire le pays de Retz et la Vendée actuelle. Que le peuple de cette région fit partie de la ligue armoricaine et fut l'allié des *Namnetes* ses voisins, cela me paraît tout indiqué (1).

M. Jullian indique comme l'un des arguments en faveur de l'identification des *Ambiliati* et des *Ambibarii* le fait que l'écrivain latin Orose, reproduisant le passage où César mentionne les *Ambiliati* donne à ce nom la forme *Ambivariti*.

Faut-il donc en conclure que lorsque César parle lui aussi des *Ambivareti*, c'est au même peuple qu'il fait allusion? Il en est question dans son livre à trois reprises, d'abord comme d'un peuple qui fournit du blé aux Germains et qui habite sur les rives de la Meuse, puis comme d'un peuple vassal des *Ædui* et qui envoie son contingent au secours de Vercingétorix, enfin comme d'un peuple chez lequel César met ses troupes en quartiers d'hiver à la fin de l'année 52 (2). Pour M. Jullian, il s'agit là de deux peuples différents, quoique portant le même nom: celui dont il est question dans le premier de ces passages aurait habité soit dans le Brabant Hollandais, soit dans les terres du Limbourg, tandis que le second, dont il est question dans les deux autres passages, devrait être cherché sur les bords de la Loire et de son affluent la Bebre, c'est-à-dire en Bourbonnais (3). Que cette distinction soit ou non exacte, que les Ambivareti riverains de la Meuse soient ou non distincts des Ambivareti voisins de la Bourgogne, que le nom soit toujours correctement écrit ou qu'il ait été substitué dans le second des passages en question au nom des *Ambarri*, il est en tous cas impossible qu'un peuple dont la situation géographique est telle ait jamais fait partie de la confédération armoricaine. Si donc le texte d'Orose est exact, il faut admettre qu'il connaissait mieux les Ambivareti que les Ambiliati et qu'il a à tort substitué les uns aux autres.

(1) La mention que fait Pline des *Ambilatri* comme étant un peuple aquitain vaut également contre ceux pour lesquels les *Ambiliati* sont les habitants de l'Avranchin. Il est plus naturel d'identifier *Ambiliati* et *Ambilatri*, qu'*Ambiliati* et *Abrincatui*.

(2) *César*, livre IV, chap. 9 ; livre VII, chap. 75 et 90.

(3) *Histoire de la Gaule*, tome II, p. 474 note 10, et p. 538, note 2.

XLI. — L'Histoire ancienne de la Gaule : Ligures. Ibères, Celtes.

Les trois premiers volumes de l'*Histoire de la Gaule* que vient de publier M. Jullian sont une œuvre du plus haut intérêt, digne à tous égards de retenir notre attention. La thèse qui y est développée constitue sur beaucoup de points une nouveauté ; mais, avant d'en étudier plus spécialement les parties qui nous intéressent davantage, il est utile d'en prendre d'abord une vue d'ensemble.

Lorsque vers l'an 600 les premiers colons grecs arrivent en Gaule, notre pays n'est encore, pour M. Jullian, qu'un pays barbare ; barbare au point de vue de la civilisation matérielle qui est encore presque partout celle de la pierre polie et qui tire les rares objets de bronze qu'elle emploie de la Scandinavie à ce moment beaucoup plus civilisée que lui, barbare au point de vue de l'organisation sociale, car la population s'y groupe simplement en petites tribus et n'a aucune notion de ce que nous appelons un Etat. L'ensemble des peuples qui composent cette masse amorphe et qui parlent une langue indo-européenne sont les Ligures des écrivains anciens : c'est la thèse exposée par M. d'Arbois de Jubainville dans *Les premiers habitants de l'Europe*. Si les Phéniciens sont venus en Gaule, ils n'y ont eu aucune influence : il n'est rien resté d'eux, ni un nom, ni un souvenir.

M. Jullian s'associe par conséquent à la protestation de M. Salomon Reinach contre ce que celui-ci a appelé le *mirage oriental*. Un demi-siècle de colonisation grecque ne donne que de faibles résultats. Puis les Grecs succombent devant la coalition des Etrusques et des Carthaginois en 535. Les Carthaginois dominent à leur tour dans la Méditerranée occidentale pendant une cinquantaine d'années : leurs flottes victorieuses franchissent même le détroit de Gibraltar et Himilcon, un de leurs amiraux, visite vers l'an 500 les îles Britanniques. A cette date un Etat indigène constitué dans les montagnes de l'Aragon, l'Etat Ibère, réalise l'unité de l'Espagne et, envahissant la Gaule du midi, s'empare du Languedoc et de la Gascogne et s'étend peut-être jusqu'à Nantes qui sous sa domina-

tion porte le nom de Corbilo. A la même date enfin les Celtes, quittant le Jutland dont ils sont originaires, pénètrent en Gaule par le nord et s'installent en maîtres dans le pays compris entre Rodez, Saintes, Angers, Rouen, Soissons, Reims, Besançon et Lyon. La Gaule du nord, de l'ouest et du sud-est reste Ligure, celle du sud-ouest reste Ibère. En 480, la domination carthaginoise s'effondre sous la poussée victorieuse des Grecs et Marseille reprend pour son compte l'œuvre de la colonisation grecque en Gaule. Vers l'an 400 les Celtes se répandent en vainqueurs dans toutes les directions. Ils chassent les Ibères de Gaule et font sur eux la conquête de l'Espagne; ils franchissent les Alpes par le nord-ouest et s'installent dans l'Italie du nord ; ils envahissent l'Allemagne du sud et constituent des Etats Celtiques tout le long du Danube et jusqu'en Asie-Mineure ; enfin ils commencent à pénétrer en Armorique. La conquête de la Gaule du nord et de l'ouest et des îles Britanniques est l'œuvre d'un autre groupe de Celtes, les Belges, demeurés sur les rivages allemands de la mer du Nord et qui font leur apparition vers l'an 300. De l'histoire intérieure de la Gaule nous ne savons rien pendant plus d'un siècle. C'est seulement vers l'an 150 que les Arvernes réalisent au profit de leur roi une sorte d'unité qui groupe autour d'eux tous les peuples gaulois, même ceux de l'Armorique, dans les liens d'une dépendance plus ou moins étroite. Nous arrivons ainsi aux temps historiques et à la conquête romaine.

Reprenons maintenant les principaux points de cet exposé et parlons d'abord des Ligures.

Aucun nom ne paraît mieux choisi pour désigner la population primitive de l'Europe occidentale. Qu'on attribue ou non à Hésiode et qu'on suppose écrit au Xe ou au IXe siècle, suivant l'opinion des anciens, ou au VIIIe siècle, suivant l'opinion des modernes, notamment de M. d'Arbois de Jubainville, le fragment que nous a conservé Strabon, ce fragment témoigne qu'antérieurement à l'an 600, les géographes grecs appelaient Ligures les peuples qui habitaient entre le détroit de Gibraltar et le cours de l'Elbe. Différents textes cités par M. Jullian viennent confirmer cette opinion, en nous montrant dans les Ligures les plus anciens habitants de l'Italie, de la Gaule et de l'Espagne, et un texte de Poseidonios qu'il me semble avoir mal interprété nous

permet de voir en eux les plus anciens habitants connus des îles Britanniques. Sur ce point par conséquent la doctrine historique de M. Jullian est incontestable. Elle ne paraît pas moins exacte lorsqu'il écrit : « Les Ligures ne sont pas les représen« tants uniformes d'une race déterminée. Ils sont la population « qui habitait l'Europe occidentale avant les invasions connues « des Celtes ou des Etrusques, avant la naissance des peuples « latin ou ibère. Ils ne sont pas autre chose... Aucune différence « appréciable de langage ne séparait les habitants de ces « grandes régions. Les frontières géographiques les plus nettes, « Alpes et Pyrénées, disparaissaient sous des couches humaines « toutes semblables les unes aux autres » (1). Malheureusement à ce tableau d'une race primitive M. Jullian juxtapose quelques lignes plus loin l'idée d'un « vaste empire mi-atlan« tique, mi-méditerranéen, précurseur préhistorique des Etats « celtiques », ou d'un Etat constitué par des invasions de marins de la mer du Nord, deux hypothèses qui semblent contradictoires et qui de plus contredisent la donnée primitive, l'unité linguistique du monde ligure n'étant plus dans ce cas une unité primordiale, mais le résultat d'une conquête.

De plus, après avoir déclaré que les Ligures étaient incapables de constituer autre chose que des tribus isolées, M. Jullian admet que certains Etats celtiques sont désignés par des noms ligures, notamment dans la Bretagne et la Normandie actuelles, ce qui ne se comprend que si ces Etats celtiques ont succédé à des Etats ligures préexistants. Enfin, après nous avoir décrit l'état social des Ligures comme très rudimentaire, excluant toute idée de vie urbaine, il considère comme ligures de nombreux noms de villes, Nîmes, Orange, Alise, Béziers, Lutèce, Genève, Genabum, Cavaillon, Chalon (2), et tous les noms terminés en *Briga*.

C'est que M. Jullian ne veut admettre aucune influence phénicienne en Gaule et se trouve par conséquent en présence de phénomènes qu'il ne pourrait expliquer raisonnablement que de cette façon. De là les incertitudes et les contradictions de certaines parties de son livre. Je crois que le nom de Ligures s'applique très bien, comme il l'a vu, aux populations gauloises

(1) Jullian, *Histoire de la Gaule*, tome I, p. 117 et 120.
(2) *Histoire de la Gaule*, tome II, p. 254.

de l'époque de la pierre polie, et que l'on pourrait appeler par conséquent cette période la période ligure; que la civilisation matérielle des Ligures de Gaule avant l'an 600 et peut-être aussi l ur civilisation sociale sont restées rudimentaires dans tous les endroits où n'a pas pénétré soit le commerce phénicien, soit le commerce des Scandinaves importateurs de bronze. J'ajoute que jusque vers l'an 600 le commerce phénicien ne me paraît pas s'être préoccupé de la Gaule de l'ouest et du nord et que c'est surtout par la Scandinavie que ces pays ont été mis en contact avec la civilisation du bronze. Quant à ce que dit M. Jullian de la civilisation néolithique en Armorique, il y a là beaucoup d'hypothèses ingénieuses, trop ingénieuses peut-être; car, malgré le texte d'Hérodote sur les Scythes et leur voie funéraire, j'ai peine à croire que tous les morts gaulois se soient fait enterrer en Armorique pour être plus près de la mer qu'il leur fallait franchir après la mort pour pénétrer dans l'autre monde (1).

Les Ligures sont donc la population néolithique de la Gaule. J'ajoute qu'ils parlaient une langue indo-européenne, comme l'a établi M. d'Arbois de Jubainville, et que cette langue, ainsi que je l'ai montré dans une précédente étude, est à la langue française ce que la langue des Ligures d'Espagne est à l'espagnol, une langue très voisine du latin.

(*A suivre*). Vte CH. DE LA LANDE DE CALAN)

(1) Jullian, *Histoire de la Gaule*, tome I, p. 156.

TOPOLOGIE DES PAROISSES DU LÉON

(*Suite*) (1).

11. **Ploediry** aujourd'hui **Ploudiry.**

De même qu'on dit aujourd'hui plus volontiers ***Plouzeniel*** que ***Ploudaniel, Plouzévedé*** que ***Ploudévédé, Plouziner*** pour ***Ploudiner***, on dit aussi plutôt ***Plouziry*** que ***Ploudiry***, ainsi que le constate l'abbé ***Moal*** dans son dictionnaire.

On trouve du reste cette forme (***Ploeziry, Plouezіry***) employée dans des actes de 1260, 1292 et 1337 (Dom Morice, I, 978 — 1100-1392), concurremment d'ailleurs avec ***Ploediry*** en 1260.

Quant à la signification du mot ***Diri***, les anciens auteurs en donnent trois : ***Diri***, pluriel ***diriou***, marche d'escalier ;

Diri ou ***deri***, pluriel de ***dar***, chêne, inusité en breton mais qui s'est conservé en Gallois ; d'après le dictionnaire de Bullet ***diri, dirri*** signifierait forêt en Ecossais ;

Diri, au singulier de particularité ***dirien*** ou ***tirien***, d'où le pluriel ***tiriennou***.

Roussel traduit ce mot par terre froide : ***tir, ien ;*** comme le P. ***Maunoir***, l'abbé ***Moal*** lui donne le sens voisin et plus usuel de jachère.

Ce dernier sens est sans doute celui qu'il convient d'admettre pour expliquer des noms de lieux tels que le ***Diri*** en Loc-Maria Plouzané, ***Dirinon*** (paroisse) ***Dirizénet*** en Loc-Mélar, ***Dirimeur*** en Hanvec (***Dirimuur*** du cartulaire de Landevennec), — les ***Diri*** de Non, des bœufs, du mur ; — ***Chevardiry***, en Briec.

On pourrait peut-être opter pour le second sens dans ***Voden diry*** en Lopèrec, (Cf. ***Boden iry*** en St Thégonnec), ***Run ar dery*** en Plouisy : la motte, le tertre des chênes.

(1) Voir la *Revue* de janvier-février 1911.

✠

Mais *Diri* est aussi un nom d'homme. Je le trouve au singulier dans un acte du 1er août 1477 [Taille du Duc en Ploesae (Plousané)] : le fils *au Diry ;* au pluriel, dans *Kerdiriou*, en Plusquellec, le Ker de la famille des *Diri*, *château Diriou* en Edern. *Dirien le Men* tenancier du convenant En Querfella Hengoat en 1695, doit 42s 5d à la Prévosté de Daoulas en Sizun.

Enfin St *Derio* est le patron de la paroisse de *Commana*, limitrophe de *Ploudiry* : l'Ordo du diocèse et les commentateurs d'Ogée l'on transformé en *St Derrien*, le compagnon de *St Néventer*. On sait que l'ancienne paroisse de Ploudiry s'étendait avant la Révolution jusqu'au contact de *Plounéventer* dont les trêves étaient *St Servais* et *St Derrien* et c'est là sans doute l'origine de cette mutation ; elle a besoin d'une justification, car le nom breton de *St Derrien* est *Sant Derc'hen* ou *Sanderc'hen* ainsi que le rapporte l'abbé Moal, et les aveux de Rohan pour la principauté de Léon en 1695 enregistrent la mouvance de cette seigneurie sur les biens appartenant à la fabrique de *St Erchant* aliàs *St Hergant*.

✠

Le patron actuel de Ploudiry est *St Pierre*.

*
* *

Ploudiry était une vaste paroisse d'environ 4,500 communiants, couvrant 7, 500 hectares et contituée en prieuré cure dépendant de l'abbaye de Daqulas ; elle possédait 6 trêves.

Loc Eguiner a pour patron *St Eguiner*, dont Albert le Grand nous a raconté la vie légendaire. Il en sera parlé plus au long à l'article *Languengar*.

La *Martyre*, en breton *Merzer*, est comme nous l'avons dit précédemment, un *martyrium* fondé en commémoration de l'assassinat de *Salaun*, en français Salomon, roi de Bretagne. Trois monarques ont porté ce nom : ils ont vécu au commencement du Ve, du VIe et dans la deuxième moitié du IXe siècle. Les historiens ne sont pas d'accord sur celui dont il s'agit.

Pencran, dont nous avons déjà indiqué l'étymologie, était sous le patronage de la Vierge. Une inscription commémorative

du 15 mars 1553 relate celui de *Ste Appolline*, aliàs *Appollonia*, martyre en l'an 249. Cette sainte qui, dit *Godescard*, eut les dents brisées, et se jeta d'elle-même au milieu des flammes qui l'attendaient, est invoquée contre les maux de dents. *Ste Appolline* est également invoquée contre les maux de dents à *Beuzec Cap Sizun* en Cornouaille, et à *Kerhir* en Plounevez Quintin. Hervé Kerahès et Guillaume Bras étaient alors fabriques de Pencran.

Pontchrist rappelle, par sa dédicace au *Christ*, une fondation qui doit remonter aux premiers temps de l'introduction du christianisme en Armorique : les vocables de *la Trinité* et *du Christ* ont été les premiers employés. Cette chapelle, abandonnée à la fin du XIXe siècle, forme une ruine des plus pittoresques sur les bords de l'Elorn.

La Roche Maurice était la chapelle desservant l'agglomération qui se créa à portée des murailles du château féodal des comtes de Léon. Elle est sous l'invocation de *St Yves*.

St Julien, enfin, est mentionné dans la fondation faite en 1336 par *Hervé de Léon*, sgr de Noyon, de l'hôpital de Landerneau. Cet hôpital fut construit sur la rive gauche de l'Elorn, à la tête du pont défendu sur la rive droite par le château de Landerneau qui fut démoli au XVIIe siècle. Il fut érigé en l'honneur de Dieu et de ses Saints, spécialement de *St Georges* martyr et de *St Julien* confesseur (D. Morice, I. 1376). Un faubourg prit rapidement naissance aux abords de cet hôpital.

L'église de St Julien, dit *Pol de Courcy* dans sa notice sur Landerneau, fut commencée en 1521 ; elle a été détruite depuis la Révolution, et sur son emplacement on a bâti la rue *Goury*.

St Julien dit l'*Hospitalier* ou le *Passeur* et *Ste Basilisse* sa femme, s'étant séparés dès le jour de leur mariage pour vivre de la vie ascétique, consacrèrent leur immense fortune au soulagement des pauvres et des malades, fondant des hôpitaux jusque dans leur propre maison. *St Julien* s'était établi auprès d'un fleuve qu'il faisait traverser aux voyageurs, non sur son dos comme *St Christophe*, mais dans une barque. Les deux saints furent persécutés sous *Maximin II*, et *Julien* souffrit même le martyre en 313; on célèbre leur fête le 9 janvier, d'après *Godescard*.

On a bâti partout des églises et des hôpitaux sous leur invocation, dit cet auteur, toutefois plusieurs églises dédiées pri-

mitivement à *St Julien l'Hospitalier* ont ensuite pris pour patron *St Julien de Brioude* martyrisé dans cette ville et honoré le 28 août, telles sont entr'autres celle de Rome, et celle de Paris, près le Petit Pont qui a porté successivement les noms de *St Julien le Vieux* et *St Julien le Pauvre*.

Le culte de *St Julien* est très populaire *en Belgique*, où on le représente ayant une barque à ses côtés. *En Bretagne* aussi sa dévotion est assez répandue et son nom indique en général la présence d'un gué : ainsi à *Clohars Carnoet* sur la Laita, à *Landerneau* sur l'Elorn, à *Quimper* sur l'Odet.

A titre de souvenir, rappellons que l'*Eglise du Mans* honore comme le premier de ses Evêques, un autre *St Julien* qui vivait à la fin du IIIe siècle et dont elle conserve le chef.

*
* *

Le Tréhou, ainsi que son nom l'indique, était une agglomération de plusieurs trêves formant un centre important, d'une superficie de 3.200 hectares avec 4.800 comminiants.

Topographiquement elle ne peut être rattachée qu'à Ploudiry, dont elle se sépara avant 1.330, pour former un rectorat autonome.

Du *Tréhou* relevaient *Treflevenez*, aujourd'hui paroisse, et *Tréveur*, autrefois nommé *Treffurer*.

Le Tréhou était dédié à *Ste Pitère* en breton *Santes Bider*, nommée par erreur *Ste Filère* sur l'Ordo de 1860 ; on la tient pour la mère de *Ste Anastase*, martyre honorée à Mespaul, et en Kernilis, où elle a une chapelle en ruines.

Treflevenez rapelle *Levenez*, la mère de St Guenael, saint dont le nom se retrouve non loin de là au manoir de *Botquénal*.

Quant à *Treffurer*, *Treffureur*, *Trevereur*, aujourd'hui *Treveur*, le suffixe *urer* se retrouve dans *Lezurer*, *Lezureur* en Plouzané. La forme actuelle *Treveur* est due probablement à la proximité d'un ouvrage de fortification gallo-romaine indiqué par Flagelle (Soc. Arch. F^re).

*
* *

Le territoire considérable occupé par *Ploudiry* et le *Tréhou* réunis comprenait une superficie totale d'environ 10.700 hectares habitée par 6.300 communiants, soit 8.400 habitants. Cette population est tombée à 5.800 âmes.

12. **Ploe Edern** aujourd'hui **Plouedern.**

Cette paroisse est demeurée sous le patronage de *S*t *Edern*, ermite d'origine Irlandaise, qui vint aborder à la fin du IXe siècle aux environs de *Douarnenez*. Il est le patron primitif des paroisses d'*Edern*, — *Plebs Edern* du cartulaire de Quimper, — et de *Lannedern* en Cornouaille. Son tombeau se trouve dans cette dernière, où il est représenté en costume d'ermite, à cheval sur un cerf. C'est un saint très populaire. — L'archiviste *Raoul de Kerlan*, qui mit en ordre à la fin du XVIIIe siècle un bon nombre des chartriers de notre région, trouva en 1776, dit *Dom Plaine*, dans les archives de Plouedern une vie manuscrite du saint; mais l'abbé *de Garaby* nous apprend que de son temps cette pièce avait déjà disparu.

Le nom d'*Edern* n'est pas inconnu au pays de Galles : on y trouve *Bryn Edern* en *Anglesey*.

Edern, dans le Léon, se rencontre en composition dans les noms de lieux *Coat Edern*, *Ker Edern*, *Mes Edern*, *Traon Edern*, *Tredern*, *Quel Edern*.

La graphie *Ploe Odern* du pouillé de 1330 est le fait d'une confusion entre deux noms de personnes différents : *Edern* homme, et *Odern* femme. On signalera à ce propos une autre transformation intéressante, qui a également abouti au nom d'*Odern* dans *Kerodern*, la terre patrimoniale de la famille bien connue de *D. Michel le Nobletz*. Dans les anciens titres, ce nom de *Kerodern*, *Keroudern* est écrit, *Kerlodern* et *Kerloudern*, et même *Quiloudern*. On trouve en Sibiril et en Plouvien des villages nommés *Kerlouzern* aliàs *Kerouzern*, Kerozern, Kerouzarn.

Les noms d'hommes qu'on peut envisager pour leur rapporter ces divers suffixes déformés sont, outre *Odern*, *Gouzern* (Landunvez en 1416) et peut être le saint *Loutiern* ou *Leutiern* des litanies.

*
* *

Plouedern est une petite paroisse de 2.000 hectares et 1.556 hatants. Elle est restée stationnaire, puisque la statistique d'*Ogée* accuse 1.200 communiants soit 1.600 âmes.

13. — **Plo Enéour in littore** aujourd'hui **Plounéour Trez.**

Il y a dans le Léon deux paroisses sous le vocable de *S*t *Enéour*. Elles se différencient par leur situation : l'une est au bord de la mer près de la grève de *Goulven*, on la nomme *Plounéour*

Trez, Plounéour du sable; l'autre est sur le versant nord des Montagnes d'Arrée, et s'appelle *Plounéour Menez*, Plounéour de la Montagne.

En Cornouaille une troisième paroisse porte encore le même nom : c'est *Plonéour*, que, dans les anciens titres, on distingue des précédents par l'addition du nom de *Lanvern*, paroisse voisine qu'elle a absorbée.

Ces trois Plou rappellent le souvenir de *S*t *Enéour*, qui est aussi invoqué à *Plonéis* et à *Quéménéven*.

A *Plounéour Menez*, le saint est représenté vêtu d'habits sacerdotaux, et la tradition dit qu'il y est enterré.

A *Plounéour Trez*, il est figuré comme un simple ermite ; il n'est plus d'ailleurs le patron principal de cette paroisse, où il a été remplacé par *S*t *Pierre*.

Bien que fort révéré en Léon et en Cornouaille, *S*t *Enéour* est un des nombreux saints dont les actes nous manquent.

La tradition le tient pour ermite, et en fait un frère de *S*te *Thumette*, qui est considérée comme l'une des onze mille vierges compagnes de *S*te *Ursule*, martyrisée en 383. Cette sainte, (dont le nom est probablement une altération de *Duetmat*, qu'on lit fréquemment dans le cartulaire de Quimper), très populaire dans la Cornouaille, à *Esquibien*, à *Kerity Penmarch*, *Moelan*, *Nevez*, *Plomeur*, est inconnue dans le Léon, où, faute de référence, je l'ai vu transformer en *Guillémette*. En Cornouaille son pardon se célèbre à *Nevez* le 3e dimanche de mai, c'est-à-dire dans la quinzaine précédant le premier pardon de *S*t *Enéour* à *Plonéour Lanvern*, qui a lieu le 3e dimanche de mai ; le second pardon est fixé au deuxième dimanche de septembre, nous dit *Garaby*.

M. Ernault (Revue celt. XXII p. 278) traduit *Eneour* par *Henaour*, aîné.

On voit figurer sur la liste des abbés de Landevennec insérée dans le Cartulaire de cette abbaye, *Gradlonus* de plebe *Sancti Eneguorii* de pago *Cap Cauall* — *Gradlon* du Plou de *S*t *Eneour* dans le pagus de *Cap Caval*, 10e abbé, vivant à la fin du XIe siècle.

La liste des comtes de Cornouaille, dont l'écriture est du

XIIe siècle, nomme comme 12e comte *Gradlon Plueneuor*.

Enfin les chartes 43 et 45, qui ont été copiées au milieu du XIe siècle sur un texte plus ancien, cite des donations du vicomte *Dilès* et du comte *Budic* situées in vicario *Plueu Eneuur*, et in vicario *Eneuur*.

Le missel de St Vougay l'invoque sous la forme *S^te* « *Eneuere* », et l'on trouve dans la vie de *St Goulven* la forme *Enemorus* qui est probablement due à une transcription fautive.

Enfin le nom s'est conservé jusqu'à nous sous les formes *An Naour* le *Naour, Naour*.

✠

D'après les commentateurs d'Ogée, *Enéour* ne serait autre qu'*Ynyr Gwent* (Ener de Gouent), prince et saint du pays de Galles, fondateur du collège de *Gwent*, l'ancienne *Venta Silurum* des Romains, dans le South Wales.

Mr Baring Gould nous apprend qu'il était fils de *Dyfinval Hen* et de *Ste Elen*, et mari de *Ste Madrun*.

La forme *Ener* existe aussi en Armorique : on vénère *St Ener* à *Guerlesquin*, où il a une chapelle, et l'on trouve dans le Léon les composés *Lann ener* en Plounevez-Lochrist et *Kereneur* en Ploudalmézeau ; *Bodener* est un ancien nom de lieu composé qui est devenu un nom d'homme porté de nos jours.

De nos jours aussi il existe des *Ner*, *le Ner*, *le Nair*, *le Near*, *An Ner*. Les dictionnaires donnent à ce mot le sens de *Prince* (à noter que ce dernier nom d'*Anner*, comme nom de famille, appartient aussi à d'autres langues qu'au breton).

✠

Il y a lieu de signaler ici une confusion possible entre *St Guiner* (le chasseur) et *St Enéour* (l'aîné) ou *Ener* (le prince).

Garaby rapporte qu'à *Plouneour Trez*, la statue de l'ancien patron de la paroisse, — remplacé comme nous l'avons dit par St Pierre, — est appelée par les paroissiens *St Guinéour ;* on cite encore à l'appui de cette désignation *Creac'h Guinéour* dans la même paroisse.

Cette confusion pourrait bien tenir à ce que *Guinéour* est le nom régulier du bourg dont la paroisse est *Plounéour*.

✠

Plouneour trez est fréquemment désigné dans les anciens actes sous les formes *Plouneour istrez*, *istreaz*, *ystreaz*.

L'adjectif *is* a, en breton, le sens de *bas*, et topographiquement, cette désignation de site convient bien à la localité, qui domine la vaste étendue de sable qui assèche à chaque marée et transforme en plage l'anse de *Goulven*.

On a fait-remarquer que la forme *is-trez* pour *trez-is* était anormale : en effet, la règle générale en syntaxe bretonne est que l'adjectif — ou le nom qualificatif — suit le substantif ; l'inverse est une exception, qui s'applique à un petit nombre de noms connus. (Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet en parlant des anciens noms de personnes, car pour ces noms les explications proposées par les étymologistes contreviennent presque tous à la règle ci-dessus énoncée).

Dans le cas qui nous occupe, on peut citer *Trez-hir* en Plougonvelen, la grève longue, et non *Hir drez* ; mais on peut objecter qu'au Conquet (jadis en Plougonvelen), on dit *Guen drez* (les Blans Sablons) et non *Tres guen*. Je trouve d'ailleurs dans la déclaration du regaire de Gouesnou, le champ *Parc a is quer* au manoir de Keryven, et à Mael Pestivien le village de *Kerismael*.

Dans ces derniers exemples il est possible qu'*is* soit pris substantivement, et signifie le bas, comme *huel* signifie le haut dans *Huelgars, Huelgoat*. On trouve encore avec ce sens *Iscoat* en la Martyre, au bas du bois de *Coatcessou*.

Mais il est aussi possible qu'*is* soit une adjonction parasite, telle qu'on en rencontre fréquemment en gallois, ainsi *ystref* ou tref, habitation (Davies) *yscon* ou con rocher, *ysgoed* ou coet bois, *ysgal* ou cal bassin.

✠

Plouneour trez est une des quatre paroisses dont les habitants portent le surnom de *Paganis*. Les trois autres sont *Kerlouan*, *Goulven* et *Guissény*. Bien que *S*t *Frégan* soit une ancienne trêve de Guissény, ses paroissiens ne sont pas compris sous cette dénomination.

La population de Plounéour Trez est actuellement de 2.900 âmes ; au temps d'Ogée, elle était d'environ 3.500 habitants, répartis sur une surface de 1.600 hectares.

(*A suivre*). J. DE LA PASSARDIÈRE.

ETUDE DOCUMENTAIRE DE L'INDUSTRIE

EN ILLE-ET-VILAINE

(*Suite*) (1).

Verreries

En 1804, deux verreries fonctionnaient dans le département d'Ille-et-Vilaine. Toutes les deux étaient situées dans l'arrondissement de Fougères, l'une à Laignelet, et l'autre à St-Remi-du-Plein. L'usine de St-Remi-du-Plein fabriquait des vases et des ustensiles à l'usage de la chimie. Pendant longtemps les verreries de Laignelet et de Saint-Remi du-Plein se cantonnèrent exclusivement dans la fabrication de la gobletterie et des vases pour la pharmacie et la chimie. C'est seulement en 1825 que la fabrique de St-Remi-du-Plein entreprit la fabrication du verre à vitre. Les résultats furent excellents et le verre sortant de cette usine ne le cédait en rien à celui des verreries de Lyon. Cet établissement possédait à cette époque deux machines à vapeur pour triturer les matières et scier les planches. Deux fourneaux étaient allumés alternativement pour que la fabrication ne fût jamais interrompue. La fabrique de Laignelet, qui continuait à fabriquer la gobletterie, comprenait un four à six places pour fondre et affiner le verre et un four à recuire. Vers 1826, une troisième verrerie existait à Bazouges et fonctionnait assez normalement. En 1831, les trois verreries de Laignelet, St-Remi-du-Plein et Bazouges étaient en pleine prospérité et occupaient un personnel nombreux. En 1846, ces trois verreries étaient exploi-

(1) Voir la *Revue de Bretagne*, mai-juin 1910.

tées par le même industriel et qui ne les faisait jamais marcher en même temps. Les ouvriers occupés à ces usines étaient environ au nombre de 120.

A l'heure actuelle, les verreries de Bazouges et de St-Remi ont disparu, il ne reste plus en activité que celle de Laignelet occupant environ 300 travailleurs.

Le Directeur, M. Chupin, a adjoint à son usine un certain nombre d'œuvres sociales qui fonctionnent sous sa direction. C'est ainsi que M. Chupin est président du Syndicat des ouvriers de la verrerie dont il est le directeur. La grande majorité des ouvriers sont logés par la direction et un article du règlement assez curieux double le prix du loyer mensuel pour le dernier mois.

Les salaires sont d'environ 25 fr. par mois pour les apprentis et de 90 à 100 francs pour les ouvriers plus âgés. Cependant quelques ouvriers — le petit nombre évidemment — arrivent à gagner parfois de 150 à 200 fr. par mois.

Il existe également une « maison de famille » qui élève de 60 à 80 orphelins qui apprennent le métier de verrier. Le directeur s'est adjoint un conseil d'usine composé du patron, président et des délégués ouvriers. Ces conseils d'usines institués par plusieurs industriels ne semblent pas avoir jusqu'alors rendu les services auxquels s'attendaient leurs promoteurs.

L'usine de Laignelet comprend divers ateliers de coupage, de gravure à l'acide, une taillerie, un atelier de décor, une forge, une menuiserie, etc. En 1907 il est question d'allumer de nouveaux fours qui nécessiteraient l'embauchage de nombreux ouvriers.

Fabriques d'images

En 1825 il existait à Rennes deux fabriques d'images communes : rue aux Foulons, rue db Monfort. La fabrique de la rue aux Foulons composait principalement des sujets pieux tels que Christs, Vierges, Saints. Plusieurs gravures nouvelles sortaient chaque année de cette fabrique dont la composition artistique rivalisait avec celles des manufactures de Nantes. La fabrique de la rue de Montfort fabriquait des cartes fines blanches et de couleurs. En 1867 il existait encore à Rennes une fabrique d'images et de cartes à jouer. A l'heure actuelle nous ne connaissons pas de maisons fabricant exclusivement l'imagerie.

Par contre l'industrie de la carte postale, qui s'est considérablement développée depuis quelques années, compte plusieurs éditeurs dans le département.

Fabriques de chandelles

Autrefois cette branche de l'industrie fut des plus prospère dans le département d'Ille-et-Vilaine.

Une fabrique de chandelles économiques fonctionnait à Rennes vers 1825; elle fabriquait par jour 1400 livres de chandelles faites avec du suif pur. En 1826 les propriétaires de cette usine annonçait l'installation d'une « mécanique » au moyen de laquelle quatre hommes coulaient en 2 heures 2.800 livres de chandelles.

En 1831 une nouvelle fabrique s'installa sur les murs du champ Dolent. A cette époque la fabrication de chandelles était en pleine activité à Rennes. Aujourd'hui cette industrie a presque complètement disparu par suite des progrès de l'éclairage. C'est à peine s'il existe encore trois ou quatre fabricants dans le département occupant quelques ouvriers.

Fabriques de pipes

La fabrication des pipes fut un moment prospère dans le département d'Ille-et-Vilaine. En 1835 une seule maison de Rennes occupait 160 ouvriers (hommes, femmes et enfants). Cette fabrique qui possédait environ 700 modèles fabriquait par jour plus de 30.000 pipes. En 1847 la production de la piperie dans le département fut d'environ 10 à 11 millions de pipes. En 1857 plusieurs fabriques fonctionnaient à Rennes et occupaient environ 450 ouvriers (hommes, femmes et enfants). La production de ces fabriques pour cette même année 1857 fut de 20 millions de pipes, tant de fantaisies, qu'unies. En 1858 cette industrie se laissa devancer par les manufactures des autres départements qui employaient des argiles moins jaune que l'argile bretonne. En 1896 il existait encore des fabriques de pipes en terre et en bois à Rennes et Saint-Malo. La grande majorité des pipes vendues dans le département d'Ille-et-Vilaine proviennent d'autres départements.

Fabriques de flanelles-bonneterie

En 1804 Fougères possédait plusieurs fabriques de flanelles où se faisaient des flanelles bleues et blanches. En 1804 près de

4.000 ouvriers étaient occupés à Fougères dans cette branche de l'industrie. Il était également fabriqué plus de 100.000 paires de bas par an dans l'arrondissement de Fougères. L'arrondissement de Vitré possédait de très importantes fabriques de bonneterie et l'arrondissement de Redon une fabrique de serge.

En 1846 il y avait 50 à 60 flanelleries dans l'arrondissement de Fougères dont les produits consistaient en flanelles rayées pour femmes et enfants. Ces flanelles étaient presques toutes vendues dans le pays. L'industrie des laines occupait environ 7 à 800 personnes à Fougères. Les deux filatures de laine de Fougères comprenaient 1400 broches et 12 cardes. Aujourd'hui cette industrie a complètement disparu du département.

Amidoneries.

Cette industrie, qui fut autrefois très prospère, particulièrement à Rennes, disparut peu à peu par suite des progrès de la science. En 1804 plusieurs amidoneries fonctionnaient dans le département. En 1836 elles étaient au nombre de 12 à Rennes dont la fabrication variait suivant les récoltes en grains. En 1857 il n'y avait plus que 9 amidoneries, produisant une moyenne de 250.000 kilog. d'amidon par an. En 1867 il n'y avait plus 3 amidoneries. En 1879 un seul atelier fonctionnait encore à Rennes qui d'ailleurs disparut quelques années plus tard.

Comme presque toutes les industries ayant existé dans le département, l'amidonerie s'est laissé devancer par des ateliers d'autres départements qui tenaient moins aux anciens procédés et qui produisaient des qualités supérieures et à meilleur marché.

J. Coupel.

(FIN)

Le Gérant : H. Hulbron.

Vannes. — Imprimerie Lafolye Frères, 2, place des Lices.

NOTICE GÉNÉALOGIQUE

SUR LA

FAMILLE LE LOU ET SES ALLIANCES

La généalogie qui va suivre et qui m'avait été très aimablement communiquée en 1909 était jusqu'à présent peu connue des chercheurs, aussi ai-je cru qu'il serait intéressant de la publier. Elle renferme en effet, outre de curieux détails sur la famille le Lou qui a joué un rôle si important à Nantes depuis le XVIe siècle, de nombreux renseignements sur des familles nantaises complètement éteintes, renseignements qu'il serait très difficile de se procurer aujourd'hui.

L'auteur de cette très consciencieuse généalogie n'est pas connu d'une façon certaine, c'est selon toute probabilité Claude le Lou, Sgr de la Renaudière, époux d'Anne Simon de Souché ; il dut composer ce travail en 1693, prenant pour modèle un vieux mémoire généalogique du XVIe siècle sur la famille Raboceau.

J'ai conservé autant que cela m'a été possible le style et l'orthographe souvent un peu fantaisiste du manuscrit original, mais j'ai dû cependant modifier la forme sous laquelle la généalogie était présentée. Elle contenait en effet un grand nombre de longueurs et de répétitions qui, tout en enlevant beaucoup de clarté au texte, donnaient des proportions démesurées à ce travail déjà suffisamment étendu par lui-même. Pour cette raison, je n'ai pas cru devoir ajouter de notes, ni combler des lacunes malheureusement trop nombreuses ; je me suis contenté de mettre entre crochets certains prénoms laissés en blanc ainsi que quelques noms patronymiques omis ; enfin je me suis également permis d'insérer, toujours entre crochets, de vieilles annotations dont aucune n'était postérieure au milieu du XVIIIe siècle ; je les ai prises dans le manuscrit original et dans un recueil de tableaux généalogiques du même auteur.

P. F.

Le Lou (1) porte pour armes : *de gueulle à deux faces d'argent chargées de cinq estoiles de sable*.

I. — Jan le Lou, Sgr du Breil, par l'acquisition qu'il fit de cette terre de Jacques de Chasteautro, [marié à Janne de Mirande, de famille d'Espagne] dont 2 enfants.

1° Michel le Lou, qui suit.

2° Perrine le Lou, mariée 1° au sieur Phelippeaux, natif de Blois ; 2° au sieur Perruquet ; elle a laissé postérité rapportée après celle de son frère.

II. — Michel le Lou, Sgr du Breil et de la Haye, pourveu le 4 may 1572 de la charge de Maistre des Comptes et reçeu le 22 octobre ensuivant ; esleu et créé Maire de Nantes la mesme année 1572. Il mourut en l'an 1586 et avait espousé 1° Françoise Rocas dont il eut 3 enfants qui ont fait famille et 2° Bonne de Troyes, fille de Nicolas de Troyes, Sgr de Boisregnaud, de la province de Touraine, Tresorier et seul General de Bretagne. Ladite Bonne de Troyes avait espousé en première nopce François Jallier aussi General des Finances, la charge du General Boisregnaud ayant esté séparée et divisée en faveur dudit mariage ; elle avait eu de son mariage avec François Jallier une fille Catherine Jallier qui espousa Yves le Lou, fils aisné de Michel le Lou et de Françoise Rocas, sa première femme. Du second mariage de Michel le Lou et de Bonne de Troyes sont issus 4 enfants qui ont fait famille. C'est par suite de l'alliance avec les de Troyes que provient la parenté avec les maisons de la Baume le Blanc en Touraine, d'Efflat et de Mazarin. Vous verrez ci-après la filiation des 7 enfants de Michel le Lou où leurs alliances et degrés de parentés sont exactement et fidèlement recherchés.

1° (1er lit) Yves le Lou qui suit.

2° Marie le Lou, femme de Maurice Boylesve, dont postérité.

3° Janne le Lou, femme de Bernardin d'Espinose, dont postérité.

4° (2e lit) Michel le Lou, Sgr de la Haye, marié à Bastienne Paignon, dont postérité.

5° Pierre le Lou, Sgr de Beaulieu, marié à Louise Hux, dont postérité.

(1) L'orthographe de ce nom a été longtemps incertaine, mais depuis le commencement du XVIIIe siècle la forme *le Loup* semble avoir prévalu.

6° Elisabeth le Lou, femme de Victor Binet, Sgr de Montifray, dont postérité.

7° Marguerite le Lou, femme de Jean-Baptiste Cornulier, Sgr de Lucinière, dont postérité.

III. — Yves le Lou, chef du nom et armes, naquit le 21 jour de mars 1562, feurent parrains Yves Rocas, Sgr de la Chalonnière en Rezay et Jacques de Marques, et marraine Anne de Mirande; il mourut après la feste des Rois en l'an 1631. Il feut Doyen des Maistres des Comptes ayant succédé à la charge de son père dont il feut pourveu le 1er juillet 1586 et receu le 17 novembre ensuivant, feut créé Maire de Nantes au mois de mai de l'an 1603, eut l'honneur d'estre choisi et faict premier Capitaine de la Ville de Nantes par le Roi Henri IV, qui luy fist un don de quinze cents escus pour avoir esté dans son service sans avoir joui de ses titres et pour avoir esté faict prisonnier au chasteau de Nantes par M. de Mercœur, le don est enregistré dans les Archives de la Chambre des Comptes; il feut Doyen des frères du sang glorieux. Il avait épousé Catherine Jallier, fille du General Jallier et de Bonne de Troyes, et laissa 6 enfants.

1° Michel le Lou, Sgr du Breil, qui suit.

2° Claude le Lou, Sgr du Boisberault, né le 29 de juin 1591; feurent parrains Bernardin d'Espinose, Conseiller au Parlement, époux de Janne le Lou, sa tante, et Michel le Lou, Conseiller au Parlement son oncle, et marraine Catherine Motay, femme de Robert Poullain, Sgr de Gesvres. Il mourut au mois de mars 1672 et avait espousé Geneviève Richerot, fille de Pierre Richerot, Conseiller et Advocat du Roy au Presidial de Nantes et de Marguerite d'Espinose, dont les enfants qui suivent.

A. Antoine le Lou, non marié.

B. Michel le Lou, mort Recteur de Vallet.

C. Philippe le Lou, Jésuite.

D. Louis le Lou, Trésorier de la Cathédrale.

E. François le Lou, noyé estant au service du Roy en la rivière de Bordeaux.

F. Claude le Lou, Sgr de la Renaudière, né le 11 août 1632, parrain Michel le Lou, Sgr de la Haye, conseiller au Parlement, son grand oncle paternel; marraine [Isabelle] Ruis, femme de M. de Launay du Bot, son grand oncle maternel. Il fut esleu Cornette dans la Compa-

gnie dont estoit Capitaine le Sgr de la Motte Glain pour le service du Roi, dans l'arrière ban convoqué en l'an 1675, et a épousé Anne Simon, fille de Thomas Simon, Sgr de Souché et de Marie de la Rochefoucauld, fille de M. de la Rochefoucauld, Sgr de Neuilli-le-Noble en Touraine, de cette illustre maison dont le Prince de Marcillac est le chef. Outre plusieurs enfants, morts sans alliance, il a 4 enfants qui suivent.

AA. Claude le Lou, Sgr de la Mercredière, né le 12 janvier 1664, lequel a été choisi et créé Cornette des Gentilshommes, dont Cornulier de Montreuil est Capitaine, dans la Convocation des Gentilshommes de l'arrière-ban en l'an 1690 et 1691. Il a épousé le 21 novembre 1691 Catherine du Breil de Champcartier, dont sont issus : — 1° Claude né le 1er novembre 1692 [mort sans être marié ; — 2° Antoine, mort sans être marié ; — 3° Louis, né le 8 novembre 1694, marié 1° à Céleste de Sancto-Domingue, dont une fille, 2° à Augustine Menars, fille du Mis de Toucheprés en Poitou et de Dame de Brehan, et 3° à Perrine de Racinoux, d'où un garçon et deux filles].

BB. Louis le Lou [né 26 novembre 1670] (1).

CC. Jacques le Lou.

DD. Elisabeth le Lou, née 16 novembre 1665, mariée 1° à François Guyton, Maître des Comptes, fils de René, Auditeur des Comptes, dont une fille ; 2° à Jacques Guyton, cousin germain de son premier mari et fils de Jacques Guyton, Sgr de la Sensive, Auditeur des Comptes et de Dlle Bonfils dont 7 enfants : — 1° (1er lit) Anne [mariée à Pierre du Pont, Sgr de Chatillon]; — 2° (2e lit) Jacques ; — 3e Claude ; — 4° Alexandre ; — 5° Elisabeth ; — 6° Janne ; — 7° Marie-Thérèse ; — 8° Magdeleine].

G. Elisabeth le Lou, non mariée.

(1) Il fut Sgr de la Mercredière et de la Biliais, et épousa par contrat du 11 février 1696, Marie-Thérèse Charrier, veuve de Julien le Meneust, Sgr des Islettes, Maître des Comptes. Il est la tige des le Lou de la Biliais, seule branche actuellement existante de la famille le Lou.

3° [Yves le Lou, capucin, mort en odeur de sainteté en la Mission du Japon et Guinée].

4° [Charles le Lou, jésuite].

5° [Jan le Lou].

6° Bonne le Lou, mariée à Audard Hux, Conseiller au Parlement de Bretagne, dont 4 enfants.

A. Audard Hux, marié à Dlle de Sancto-Domingue, dont une fille non mariée.

B. Elisabeth Hux, mariée à Sébastien le Meneust, Maistre des Comptes, frère puisné du Président de Brequigny, dont un fils unique.

AA. Joseph le Meneust, Conseiller au Parlement, marié à Marie-Françoise Peschard, dont 3 enfants : — 1° Joseph [marié à Dlle de Coetlouri]; — 2° Charles ; — 3° Auguste.

C. Catherine Hux, mariée à Emmanuel de Bastelard, Sgr de la Salle, dans le pays de Rays, Gentilhomme ordinaire de Sa Majesté, dont 2 enfants.

AA. Henri de Bastelard, marié à la veuve de M. de S... dont il n'a pas postérité.

BB. Elisabeth de Bastelard, non mariée.

D. Marguerite Hux, mariée à Jan du Hallay, Chev. Sgr dud. lieu, la Borderie et Kergouanton, dont plusieurs enfants parmi lesquels une Religieuse aux Couets et Emmanuel, qui suit.

AA. Emmanuel du Hallay, marié à Marie-Renée de Sévigné, fille du Comte de Montmoron, Conseiller au Parlement, de maison illustre, dont : — 1° Jan ; — 2° Charles-François ; — 3° Christophle-René ; — 4° René-Charles ; — [5° Marie-Anne ; — 6° Marie Thomase].

IV. — Michel le Lou, Sgr du Breil, fut par la démission de son père pourveu de la charge de Maistre des Comptes le 10 juin 1615 et reçeu le 27 ensuivant, il mourut en l'an 1647 et avait épousé : 1° Marguerite Toublanc, fille d'Yves, Advocat General au Parlement, et de Prudence de Complude, dont plusieurs enfants, parmi lesquels, un seul, Bonaventure, qui suit, a fait famille, et 2° à Suzanne de Crocelay, de la maison de la Violaye, dont il n'y a point eu postérité.

V. — Bonaventure le Lou, Sgr de la Babinaye, marié à Yvonne

Daniel, fille du Procureur du Roi de Guerande et de Dlle de la Tribouille, dont une fille unique qui suit.

VI. — Marie-Anne le Lou, mariée à François des Cartes, fils d'un Conseiller au Parlement, dont outre un enfant mort sans postérité une fille qui suit. Est à remarquer que Bonaventure e Lou n'ayant qu'une fille, la branche du Sgr du Boisberault est devenue Chef du nom et armes des portans le nom le Lou.

VII. — [Marguerite des Cartes, mariée à Philippe de Bruc, puisné du Marquis de Montplaisir, dont il y a des enfants.]

III. — Marie le Lou, fille de Michel le Lou et de Françoise Rocas, sa première femme, nasquit le 23 avril de l'an 1561, feurent parrain Jan le Lou son grand-père et marraines Marie des Roussières, mère de Françoise Rocas, et Janne Marqueraye, femme de Jan Rocas, son oncle. Elle épousa Maurice Boylesve, angevin, Conseiller au Parlement de Bretagne, dont 3 enfants.

1° Michel Boylesve, Sgr des Gaudrées, qui suit,

2° François Boylesve, Sgr des Roches, Maistre des Comptes de Bretagne, marié à Adrienne Martineau, fille d'un Maistre des Comptes, dont :

A. Francois Boylesve, Curé de Ste-Gemme.

B. Michel Boylesve.

C. Nicolas Boylesve.

D. Françoise Boylesve, mariée à Georges de Lomedé, Sgr des Granges, dont 3 garçons.

AA. Georges de Lomedé.

BB. Esprit de Lomedé.

DD. N... de Lomedé, abbé des Granges.

3° Françoise Boylesve, mariée à Mathurin Guischard, Conseiller au Parlement, dont 3 enfants.

A. François Guischard, Sgr de Martigné, Conseiller au Parlement de Bretagne, marié à Janne Davi, dont :

AA. Maurice Guischard, Conseiller au Parlement.

BB. Marie-Anne Guischard, femme de Cesar Gouret, Sgr de Cranha, dont deux enfants [entre autres Renée femme de Bertrand du Guesclin].

CC. Janne-Françoise Guischard, mariée à Charles Chevalier, President au Presidial de Nantes, dont

1° Charles, — 2° Cesar, — 3° [Louis]-Auguste, — 4° [Claude-Prudence], — 5° Louise.

DD. Louise Guischard, mariée à Michel le Lou, Sgr de la Motte-Glain, d'où postérité rapportée plus loin.

B. Maurice Guischard, Sgr de Langle.

C. Bonne Guischard, mariée 1° à Jan Gabard, Sgr de la Moricière et 2° à Julien le Galaigre, Sgr du Boisguygnardaye, mort Capitaine de l'armée navale à Gigibi en 1665, l'un des gentilshommes les plus accomplis de son temps. Bonne Guischard a laissé postérité de ses deux mariages.

AA. (1er lit) Claude Gabard, Sgr du Plessis-Gabard, marié 1° à N..., d'où une fille Renée, 2° à [Antoinette de Chardonnay] de Bicherel, dont deux filles : Louise [mariée à M. de Becdelièvre, comte du Boissi et Antoinette, Religieuse de la Visitation].

BB. (2e lit) Marie-Julie-Judith le Galaigre, mariée à Claude de Meaulne, Marquis de Lanchenay, du pays du Maine, proche Laval, dont 1° Henri, né le 13 juin 1668, — 2° Claude, né le 16 mai 1669, — 3° Charles-Jacques, né le 13 mai 1678, — 4° Julien-René, né le 8 décembre 1683, — 5° Gabrielle-Anne, née le 26 décembre 1676, — 6° Marie-Janne, née le 20 février 1680, — 7° Françoise-Renée, née le 1er novembre 1682, — 8° Françoise-Agnès, née le 17 novembre 1688, et d'autres enfants morts jeunes.

IV. — Michel Boylesve, Sgr des Gaudrées, Conseiller au Parlement de Bretagne, épousa Marie de Carion, dont 3 enfants :

1° Henri Boylesve, Sgr d'Auvers, qui suit.

2° Michel Boylesve, Sgr de la Galaisière, marié à Renée Rideau, d'où 3 enfants.

A. Michel Boylesve, Curé de Liré.

B. Gabriel Boylesve, Sgr de la Galaisière.

C. Renée Boylesve.

3° Marie Boylesve, mariée à Pierre Amys, Sgr du Ponceau, Envoyé vers les Princes d'Allemagne, Gouverneur des ville et château de Sablé, fils du Doyen des Conseillers au Parlement de Bretagne, dont :

A. François Amys, Sgr du Ponceau.

B. Pierre Amys, Jésuite.
C. Marie Amys.

V. — Henri Boylesve, Sgr d'Auvers, époux de Perrine de Binel, d'où 2 filles : Marie-Angélique et Henriette Boylesve.

III. — Janne le Lou, fille de Michel le Lou et de Françoise Rocas, sa première femme nasquit le 26 octobre de l'an 1565 ; feurent parrain et marraines Julien Rocas, Marguerite Perruquet et Marguerite Rocas, oncle, tante et cousine de ladicte Janne le Lou. Elle espousa Bernardin d'Espinose, Conseiller au Parlement, duquel mariage il y eut des enfants, dont un seul qui suit a fait famille.

IV. — Michel d'Espinose, Conseiller et Président au Parlement de Bretagne marié à Janne Gazet, dont 6 enfants.

1° Michel d'Espinose, Sgr de Portric, qui suit.
2° Pierre d'Espinose, Abbé de Rillé, Trésorier de la Cathédrale.]
3° Renault d'Espinose, marié à Michelle Bureau, dont 8 enfants.
A. Jean-Baptiste-Joseph d'Espinose.
B. Renaud d'Espinose.
C. Michel d'Espinose.
D. Louise d'Espinose, femme d'Anne-Louis Ferré, Sgr de la Ville-es-Blanc [Conseiller au Parlement] d'où Anne-Louise-Renaude Ferré.
E. Marie d'Espinose, Religieuse professe.
F. Marguerite d'Espinose.
G. Janne d'Espinose.
H. Bonne d'Espinose.
4° Marie d'Espinose, mariée à Renaud de Poix, Sgr de Fouesnel, Conseiller au Parlement de Bretagne, dont 4 enfants.
A. Jean-Baptiste de Poix, marié à Louise-Judith le Gal, d'où Marie-Anne-Rose de Poix.
B. Gisles de Poix, marié à sa cousine germaine Marie de Poix, d'où : 1° Marguerite et 2° Marie Thérèse de Poix.
C. Janne de Poix, mariée à Eustache de Lys, duquel mariage il y a une fille : Marie-Rose de Lys Dame de Villegagnon.]

D. Marguerite de Poix, mariée à [Jacques] des Vaux de Levaré, sans enfants.

5° Marguerite d'Espinose, mariée 1° à Jan de Rosnyvinen, Sgr de Piré, Conseiller au Parlement de Bretagne et 2° à Jan de Boisgelin, Sgr de Méneuf, Président au même Parlement. Elle a laissé un fils du 1er mariage et une fille du second.

A. Christophe de Rosnyvinen [marié à Prudence des Cartes de Chavagnes dont 5 garçons et 2 filles, l'aîné des garçons marié à la fille de Mr de la Motte-Piquet, Greffier en chef du Parlement de Bretagne].

B. [Claire de Boisgelin, mariée à Eustache de Lys, Conseiller au Parlement, dont 4 garçons et 2 filles.]

6° [Jeanne d'Espinose, mariée à Adrien Huault de Montmagny, Conseiller au Grand Conseil, sans enfants].

V. — Michel d'Espinose, Sgr de Portric, Conseiller du Roy en son Parlement de Bretagne, marié à Bonne de Renouard fille de [Cesar] de Renouard, Sgr de Drouges, Maistre des Comptes, Trésorier des Etats et d'Elisabeth Poullain de Gesvres, duquel mariage il y a deux filles.

1° Bonne d'Espinose, qui suit.

2° Claude d'Espinose, femme de Jan-Charles de Visdelou, Sgr de la Goublays. Elle est morte sans enfants le 20 septembre 1692.

VI. — Bonne d'Espinose, mariée à Sébastien de Rosmadec, Marquis du Plessis-Josseau, duquel mariage il y a des enfants.

III. — Michel le Lou, fils d'autre Michel le Lou et de Bonne de Troyes, sa seconde femme, né le 19 juillet de l'an 1579, fut reçu Conseiller au Parlement en l'an 1607, se défit de sa charge en l'an 1633 et mourut le 27 novembre de l'an 1662. Il avait espousé Bastienne Paignon, veuve du Sieur Charette, Juge Prevost de Nantes, dont un fils qui suit.

IV. — Michel le Lou, Sgr de la Motte-Glain, Enseigne des Gardes du Corps du Roi, Capitaine d'une Compagnie de Gentilshommes en l'arrière ban convoqué en l'an 1674 pour le service du Roy, espousa Marie-Claire Morant, fille d'honneur de la Reine et nièce de Madame de Senecé, Gouvernante du Roy, dont 2 garçons.

1° Michel le Lou, Sgr de la Motte-Glain, qui suit.

2° Gaston le Lou, Sgr de la Chapelle-Glain, marié à Marquise Gabard, fille de Monsieur de la Moricière, dont :

A. Prudent-Gaston le Lou.

B. Marie-Claire-Jeanne le Lou.

C. N..... le Lou, fille.

V. — Michel le Lou, Sgr de la Motte-Glain, marié à Louise Guischard, sa cousine du tiers au quart, fille de François Guischard, Conseiller au Parlement et de Janne Davi, d'où les enfants qui suivent.

1° Michel le Lou.

2° Louise-Françoise le Lou.

3° N..... le Lou.

III. — Pierre le Lou, Sgr de Beaulieu, fils de Michel le Lou et de Bonne de Troyes, sa seconde femme, naquit le 7 novembre de l'an 1583, feurent parrains Pierre Cheminard, Sgr du Chalonge et Olivier de Coussi, sieur de Launay et marraine Françoise Ruis, femme de Monsieur le Président Morin. Il fut Procureur general et Intendant de la Reine Mère pour les affaires de Bretagne et espousa Louise Hux, fille du Trésorier des Estats de Bretagne, petite fille d'un Maistre des Comptes et sœur d'Audard Hux, Conseiller au Parlement, mari de Bonne le Lou. Ils eurent pour enfants :

1° Michel le Lou, Sgr de Beaulieu, qui suit.

2° Louis le Lou, Sgr de Pas de Jeu, brave Capitaine du Roy en l'armée navale, il était de l'armée en la guerre de Bordeaux, a espousé Marie Marquet; duquel mariage il y a deux garçons et une fille, l'aisné est enseigne dans un navire de 80 pièces de canon, le second a eu commission de faire des matelots à Nantes, ce qui fait juger qu'il a du mérite [; la fille est mariée à Mr de St André Lieutenant de vaisseau].

3° [Pierre le Lou, Sgr de Lépine, brave et ancien capitaine, tué en Catalogne au service du Roy.]

4° [Yves le Lou, Sgr de Pas de Jeu, brave capitaine, un des plus polis et adroits de son temps, tué en Italie au service du Roy].

5° [Victor le Lou, Carme.]

6° [Bernardin le Lou, Recteur de Saint-Mars de Coutais.]

7° Prudence-Marie le Lou, mariée : 1° à René Rouxeau, Sgr des Costeaux et de Saint-Aignan, Procureur General en la Chambre des Comptes de Bretagne et 2° à René de Pontual, Président de ladite Chambre. Elle a eu des enfants des deux mariages.

A. Joseph Rouxeau, Sgr de Saint-Aignan, Président aux Comptes et General des Finances, marié à Françoise Boux, fille de Mathurin, Sgr du Teil, Maistre des Comptes et de Françoise Menardeau, dont deux enfants : René et Marie-Thérèse ; et 2° à Lucresse Charette, de l'illustre famille de Messieurs Charette de Nantes, d'où aussi deux enfants : Louis et Lucresse.

B. Marie Rouxeau, épouse de Sébastien de Pontual, President de la Chambre des Comptes, fils d'un premier mariage de son beau-père, d'où René de Pontual, Conseiller au Parlement, marié, ayant des enfants.

C. Bernardin de Pontual, marié, ayant deux enfants.

D. [Jean-Gabriel] de Pontual [Chanoine de la Cathédrale de Nantes].

8° Gabrielle le Lou, mariée à Bernardin Biré, Sgr de la Sénégerie, dont :

A. Maurille Biré, Sgr de la Sénégerie, marié à [Anne] Gazet, d'où un fils unique [marié à la fille de René-Georges Baudoin, Sgr de la Ville-en-bois, dont il a des enfants].

B. Guy Biré, Sgr de Malnoë, marié, ayant des enfants.

C. Geneviève Biré, femme de René-Georges Baudouin, Sgr de la Ville, en la paroisse de Bouaye, dont 2 fils : Louis et René.

D. Gabrielle Biré, femme de Louis Baudoin, Sgr de Kerino, frère de René-Georges, d'où 2 filles : Prudence-Marie et Marie.

9° et 10° [Deux filles Religieuses à Sainte-Elisabeth].

V. — Michel le Lou, Sgr de Beaulieu, marié à Claude de la Fuye, dont plusieurs enfants parmi lesquels un seul qui suit a fait famille.

VI. — Michel le Lou, Sgr de Beaulieu, marié 1° à Marie Lenfant-Dieu et 2° à Françoise Micheleau. Il y a des enfants des deux mariages.

1° (1er lit) Mathurin le Lou, époux de Louise Moricaud.
2° Françoise le Lou, femme de Jan Simon, Sgr de Launay, dont 3 enfants : Claude Simon, Françoise Simon et N.... Simon.
3° (2e lit) Joseph le Lou.
4° Marie le Lou.
5° Jeanne le Lou.

III. — Elisabeth le Lou, fille de Michel le Lou et de Bonne de Troyes sa seconde femme, nasquit le 24 de décembre 1574, parrain Nicolas Fiot, Trésorier des Etats de Bretagne, Sgr de la Rivière, marraines Elisabeth de Sancto-Domingue, femme du sieur André Ruys, et Catherine Motay, femme de Robert Poullain, Sgr de Gesvres. Elle a épousé Victor Binet, Sgr de Montifray, Président de la Chambre des Comptes, d'où au moins deux enfants mariés, ayant postérité, mais on ne connaît que le suivant.

IV. — Victor Binet, Sgr de Montifray et de Montmoutiers, marié à Dlle Martineau, dont des enfants.

III. — Marguerite le Lou, fille de Michel le Lou et de Bonne de Troyes, sa seconde femme, nasquit le 17e jour d'aoust 1582, feut parrain Georges Chrestien, marraines Marguerite Perruquet et Catherine Jallier. Elle espousa Jan-Baptiste Cornulier, Sgr de Lucinière, Grand Maistre des Eaux, Bois et Forets dont 4 enfants.

1° Victor Cornulier, époux de Jacqueline de la Rivière, dont une fille unique Marie, Religieuse Ursuline.
2° Pierre Cornulier, Sgr de Lorière qui suit.
3° Philippe Cornulier, Sgr de Montreuil, lieutenant dans la Compagnie des gentilshommes de l'arrière-ban convoqué pour le service du Roy en l'an 1674, marié à Janne Garnier, dont sont issus beaucoup d'enfants dont un seul qui suit a fait famille.
   A. Claude Cornulier, Sgr de Montreuil, Capitaine d'une Compagnie de gentilshommes dans l'arrière-ban convoqué l'an 1691 et 1692 pour le service du Roy, marié à Marguerite Meneust, duquel mariage il y a des enfants.

4° Elisabeth Cornulier, femme de Louis des Vaux, Sgr de la Motte, dont 5 enfants.

A. François-Bernard des Vaux, Sgr de la Motte, marié, ayant postérité.

B. Jan-Baptiste des Vaux, marié : 1° à Françoise Meneust de Loyselière, dont une fille et 2° à la fille de M. du Plessis-Renolière, du Poitou.

C. René des Vaux, marié à Dlle de Lisle.

D. Françoise des Vaux, marié : 1° à Julien Bradasne, Sgr du Molay et de Treger et 2° à N..... Rogues, Sgr de la Poëze et du Jaulnai.

E. Marguerite des Vaux, femme de Jan Picaut, Sgr de la Morinais.

IV. — Pierre Cornulier, Sgr de Lorière, Grand Maître des Eaux, Bois et Forest, marié à Françoise-Joseph du Plessier, fille de Monsieur de Genonville, d'où 3 enfants.

1° Jan-Baptiste de Cornulier, Sgr de Lorière, qui suit.

2° Jan-Baptiste Cornulier, Sgr du Pesle, époux de Louise Raguideau.

3° Françoise-Elisabeth Cornulier.

V. — Jean-Baptiste de Cornulier, Conseiller au Parlement, a epousé Françoise Dondel, duquel mariage il y a des enfants.

II. — Perrine le Lou, fille de Jean le Lou et sœur de Michel, espousa : 1° le Sieur Phelippeaux, natif de Blois, Maistre des Comptes reçeu en l'an 1539, duquel mariage il y eut des enfants que les parents dudict Phelippeaux ostèrent et enlevèrent à la mère indignés de son mariage avec Monsieur Perruquet ; elle laissa de ce second mariage une fille qui suit.

III. — Marguerite Perruquet, mariée à Georges Chrestien, d'où 5 enfants.

1° Michel Chrestien [Maistre des Comptes].

2° [Charles Chrestien, Conseiller et Garde des sceaux au Présidial de Vannes].

3° Janne Chrestien qui suit.

4° Marguerite Chrestien, mariée à [Morice] Catreux.

5° Claude Chrestien, mariée à N..... Buharay, dont.

A. Jan Buharay, sieur de la Gobolière, marié à N..... David, dont une fille unique.

AA. Renée Buharay, mariée à Armand Charbonneau, Sgr de la Forte-Escuière, Commandant une Compagnie des Gentilshommes du Poitou, en l'arrière ban convoqué l'an 1674 et continué en tous les derniers arrières bans, dont deux enfants: 1° Pierre [Capitaine de Dragons, marié à Dlle de Gabaret, fille d'un chef d'Escadre] et 2° Marie mariée à Henri de Méaulne, fils de Claude, Marquis de Lanchenay et de Marie-Julie-Judith le Galaigre du Boisguignardais].

B. Marguerite Buharay, femme de Jan Calo, Sgr de la Ramée, dont 2 enfants.

AA. René Calo.

BB. Anne Calo, femme de Charles de la Bourdonnaye, Sgr de la Hunelaye d'où: 1° [Yves]-Marie [Conseiller au Parlement de Bretagne, époux de Dlle de la Vallée-Plumaudan] et 2° Anne [Religieuse].

IV. — Janne Chrestien, mariée à Michel du Molay, d'où 3 enfants.

1° Jan du Molay, qui suit.

2° André du Molay, advocat au Conseil et Secrétaire des Couronnes de France, marié à Marie Couturier, d'où 2 filles.

A. Marie du Molay, femme de Pierre Chouët, Sieur de Genvreau, Conseiller au Parlement, dont une fille unique.

AA. [Marie] Chouët [mariée à Mr de Brilhac de Nozière, Conseiller au Parlement de Paris, Comte de Gensai, à présent Premier Président au Parlement de Bretagne, dont il y a 3 enfants].

B. Marguerite du Molay, femme de Pierre Gorges, Marquis d'Entraigues, dont 2 enfants [un fils Conseiller au Parlement de Paris et une fille Religieuse de la Visitation à Paris].

3° Marguerite du Molay, femme de Philippe Fouillole [sieur de la Pilletrie en Bas-Anjou] dont 2 enfants:

A. André Fouillole, Sgr de la Pilletrie, marié et ayant des enfants.

B. Marguerite Fouillole [femme de Jacques Rousseau, sieur de la Raytière, d'où: 1° René-Jacques, — 2° François, — 3° Marie, — 4° Marguerite, cette dernière

femme d'Escuier Georges Jarnigan, d'où une fille : Louise-Renée].

V. — Jan du Molay, Sgr d'Ambreil, marié à Angélique Luseau, dont 4 filles.

1° Marguerite du Molay, qui suit.

2° Angélique du Molay, femme de Mr Pelaud, Sgr de la Villeaubin, Auditeur des Comptes, d'où :

A. Jan[-François Pelaud, Prêtre de l'Oratoire].

B. Gabriel [Pelaud, marié en 1690 à Catherine de Gaureaul, d'où une fille unique : Reine-Marie].

C. Paul[-Joseph Pelaud, avocat au Parlement et ez Conseils de Sa Majesté.]

3° Janne du Molay, mariée à Jan de la Monneraye, Sieur de la Maillardière, du Breil, de Monbarot et du Pin, d'où une fille.

A. Angélique de la Monneraye, épouse d'Escuier François Mellet, Sieur de Chateauletard, dont 3 enfants : 1° Pierre, — 2° Marguerite, — 3° Angélique.

4° Marie du Molay, femme de Roch Pinson, Sgr de Pontbriand, dont 2 fils :

A. François-Ange Pinson, marié à Marguerite Louvel.

B. Gilles-François Pinson, marié à Perronnelle Bourgonnière.

VI. — Marguerite du Molay, mariée à Gabriel de la Monneraye [Secrétaire du Roi], dont 2 enfants.

1° Gabriel de la Monneraye, qui suit.

2° Marguerite de la Monneraye [morte fille].

VII. — Gabriel [de la Monneraye, Conseiller au Parlement de Bretagne, marié à Gatienne Grezil, dont il y a déjà 3 enfants : 1° Gabriel, — 2° Elizabeth, — 3° N..... de la Monneraye.]

Genealogie des Raboceau *qui faict alliance et parenté de plusieurs familles avec Messieurs portant le nom le Lou, S. S. du Breil et du Boisberault, enfans d'Yves le Lou et de Catherine Jallier, qui en est venue.*

I. — Pierre Raboceau laissa 2 fils.

1° Pierre Raboceau, qui suit.

2° Jacques Raboceau, époux de Janne Cholet, d'où posterité rapportée après celle de son frère.

II. — Pierre Raboceau, feut Secrétaire des Ducs de Bretagne, sçavoir Pierre et François. Il épousa Guillemette Moreau, fille de Thomas Moreau, Sgr de la Barocière, du Verger, de la Haye et de la Glerie, dont un fils qui suit.

III. — Jan Raboceau, époux d'Anne Jarnigon, dont 3 filles.

1° Marie Raboceau, qui suit.

2° Janne Raboceau, mariée 1° à [Pierre] Rogon, Sgr de Noyal, d'où 2 filles et 2° à Guillaume Robitel, Sieur de la Herblinaye, dont un fils.

A. Marguerite Rogon, femme d'Escuier Pierre du Boisorhant, Sgr dud. lieu, dont :

AA. Jan du Boisorhant, Sgr dud. lieu, époux de Marie de la Bourdonnaye, duquel mariage il y a deux filles.

BB. Jacques du Boisorhant, Sieur du Deffay.

CC. Jan du Boisorhant, Sieur de la Quenoye, Recleur de Pipriac.

DD. Marguerite du Boisorhant, mariée 1° au Sgr du Grès et 2° au Sgr de la Guerche et de la Hunaudaye, duquel mariage il y a eu une fille Susanne, mariée en Rays.

B. Isabeau Rogon, femme de Noble Homme Jan Hamon, Sieur du Boisgaudin, dont 3 enfants.

AA. Jan Hamon, Sieur du Boisgaudin, marié dans la maison de Sonosac, dont 2 fils et une fille.

BB. Louis Hamon, Sieur de la Botière.

CC. Renée Hamon.

C. Guillaume Robitel, marié à Françoise le Beruyer, fille aisnée de la maison de Bray, dont une fille.

AA. Julienne Robitel, femme du Sieur de Begasson, dont postérité.

3° Isabelle Raboceau, mariée à Jan Vivien, dont un fils.

A. François Vivien, marié à Jacquette de.... Il est mort sans postérité, le Sieur de la Perière luy succéda.

IV. — Marie Raboceau, mariée à Noble Homme Jan Mouraud, Sieur de la Perière, dont un fils qui suit.

V. — Escuier Guillaume Mouraud, Sieur de la Perière, marié à Jacquemine de Lezonnet, fille aisnée de la maison de Callo près Pontivy, d'où 2 fils.

1° Jan Mouraud, Sieur de la Perière, non encore marié.
2° Jacques Mouraud, Sieur de la Lambardrie, marié à la fille du Sieur de la Guinebergère, dont des enfants.

II. — Jacques Raboceau, Sgr de Ranzay par acquest qu'il en feit de Béatrix de Montfort, était fils de Pierre Raboceau et frère d'autre Pierre après la mort duquel il fut Secrétaire du Duc de Bretagne François ; il épousa Janne Cholet, dont un fils qui suit.

III. — Pierre Raboceau, Sgr de Ranzay après la mort de son père et Grand Maître des Monnaies de Bretagne, marié à Magdelaine Tampier, dont 4 enfants.

1° Guillaume Raboceau, marié à Patrice Picaud, dont 4 enfants.
- A. Pierre Raboceau, marié à Guillemette Sibille dont 4 enfants : 1° Geffroy, — 2° Pierre, — 3° Marguerite, — 4° Martine.
- B. Magdelaine Raboceau, femme de Guillaume [Avignon] Sieur de la Durandière, dont 2 filles :
  - AA. Antoinette [Avignon] mariée à Jan Guillermo, Sieur de St°- Jame, advocat, dont 1° Jan, — 2° Georges, — 3° Simon, — 4° Anne et 5° Debora.
  - BB. Françoise [Avignon] mariée à Simon Prier, Sieur de la Villernaud, dont 1° Samuel, — 2° Susanne et 3° Janne.
- C. Elisabeth Raboceau.
- D. Janne Raboceau, femme de Noble Homme Michel Prier, Sieur du Bot, dont :
  - AA. Alain Prier, marié à Laurence Jouhanic, fille aisnée du Sieur de Cotreso près Pontivy, dont un fils : Bertrand.
  - BB. Simon Prier.
  - CC. Jan Prier.
  - DD. Janne Prier, épouse de Noble Homme Guillaume Tilly, dont : Jacques et Janne Tilly.
  - EE. Michelle Prier, femme de Jan du Luc, Sieur de la Bretonnière, dont 1° Jan, — 2° Simon et 3° Michelle.

2° Allienor Raboceau, mariée à Pierre Hux dont 4 enfants.
- A Jean Hux, Sgr de la Bouchetière, marié : 1° à Gratienne Poullain, dont une fille et 2° à Gabrielle Baugé dont 5 enfants.

AA. (1er lit) Françoise Hux, femme de Noble Homme François Garreau, Sieur des Estangs, Conseiller du Roy au Présidial de Nantes, dont : 1° Jan, — 2° François, — 3° Pierre, — 4° Jacques, — 5° Janne, — 6° Isabeau et 7° Anne.

BB. (2e lit) Jean Hux, Sgr du bourg des Moustiers.

CC. Gabriel Hux, Receveur des Decîmes, époux de Catherine Hannier, d'où une fille Françoise.

DD. Florimond Hux, Greffier des Eaux, Bois et Forets.

EE. Janne Hux, femme de Pierre Menardeau, Sieur de la Bouchetière, Maistre des Comptes, dont un fils : Pierre.

FF. Isabeau Hux.

B. Pierre Hux.

C. Perrine Hux, mariée à Noble Homme Antoine Dessefort, Sieur du Brueil, Auditeur des Comptes, dont 2 enfants.

AA. Michel Dessefort marié à la fille du President le Frère et mort sans postérité.

BB. Gillette Dessefort, femme 1° de Jan Gabard et 2° de François Giraud, Sgr de Clermont. Elle a eu du 1er mariage une fille unique : Janne Gabard, épouse de Noble Homme Jan Laurens, Sgr de la Noë et de Passé, et mère de Françoise Laurens, femme de Noble Homme Claude Brossard, Sieur de la Trocardière, Lieutenant de Nantes et de Marguerite Laurens, sans postérité, et du second mariage 4 enfants : 1° Antoine Giraud, époux de Gabrielle du Bois, dont 2 enfants, — 2° Gabriel Giraud, sans postérité, — 3° Yvonne Giraud, epouse de Julien Charette, Prevost de Nantes et 4° Françoise Giraud, épouse de Jan Douette, Sieur de la Grand Noë, Conseiller au Parlement, dont des enfants.

D. Guillemette Hux, mariée à Jan Galapard, dont 4 enfants : 1° François, — 2° Noël, — 3° Renée et 4° Françoise.

3° Janne Raboceau, epouse de Jacques Giron, Advocat, dont 2 filles :

A. Françoise Giron, femme d'Olivier de Corval, Escuier, Sieur de la Pasquelaye, dont postérité.

B. Janne Giron, epouse d'Estienne Menardeau, Medecin, dont 4 enfants.

AA. François Menardeau, aussi Medecin, marié à Perrine Poyer, dont un fils.

BB. Pierre Menardeau, marié à Janne Hux, cy-dessus.

CC. Françoise Menardeau, epouse de François Tregouët dont : 1° Marguerite, femme d'Escuier Jan Charette, Sieur de la Colinière, dont postérité, — 2° Perrine, — 3° Françoise et 4° Claude.

DD. Janne Menardeau, femme de Christofle le Vavasseur, Sieur de la Gendronnière, dont 1° Guillaume, — 2° François, — 3° Thomine, mariée à N. le Moyne, Sieur des Ormeaux, Auditeur des Comptes dont deux enfants, — 4° Françoise et 5° Louise.

4° Julienne Raboceau, qui suit.

IV. — Julienne Raboceau, epousa Jan Jallier, d'où un fils qu suit.

V. — François Jallier, Sgr de la Renaudière et de Ranzay en St-Donatien près Nantes, Receveur ordinaire du Domaine, marié à Marguerite Poullain, dont 5 enfants.

1° Jan Jallier, General des finances, epoux de Bonne de Troyes, fille de Nicolas de Troyes, du pays de Touraine, Sgr de Boisregnault, seul General des Finances, lequel sépara la charge. Jan Jallier eut de son mariage une fille unique nommée Catherine qui epousa Yves le Lou dont la généalogie et les descendans ont été rapportés precedemment. Dans le recueil et le memoire dont j'ay tiré la généalogie et parenté des Raboceaux cy-devant et cy-apres il est marqué que Catherine Jallier estoit encore mineure et non mariée, si son fils Claude le Lou, Sgr du Boisberault estoit en vie dans le temps que j'escris, il aurait cent deux ans, par ainsi, on peut croire qu'il y a pour le moins cent dix ans que les memoires de ceste famille sont escrits. Ceux qui auront la curiosité d'aprofondir et connoistre la suite pourront s'en donner le soin. La généalogie des descendans de Catherine Jallier avec Yves le Lou sont cy-devant fort fidellement recherchés, la famille de Messieurs Boux, Bidé et aultres qui suivent et sont sortis des Raboceaux par une Jallier est tout de meme fort fidellement suivie.

2° François Jallier, époux de Janne Feray, sans postérité.

3° Marie Jallier, qui suivra.

4° Yvonne Jallier, femme de Guillaume Guischard, Sgr de Martigné, dont 3 fils.

A. Mathurin Guischard, Conseiller au Parlement de Bretagne, marié à Françoise Boylesve, dont postérité rapportée ci-devant.

B. Claude Guischard, qui n'a fait famille.

C. François Guischard, qui n'a fait famille.

5° Françoise Jallier.

VI. — Marie Jallier, mariée à François Boux, dont 6 enfants (1).

1° François Boux, qui suit.

2° Gratienne Boux.

3° Marguerite Boux, mariée à Julien Bidé, dont postérité rapportée après celle de son frère François.

4° Catherine Boux, Religieuse aux Couets.

5° Louise Boux.

6° Gabrielle Boux.

VII. — François Boux, Sgr du Teil, Conseiller au Siège Présidial de Nantes, marié à Françoise Drouet, fille de Mathurin Drouet, Conseiller au Parlement de Bretagne, dont 4 enfants.

1° Mathurin Boux, qui suit.

2° Claude Boux, Sgr de la Gaudinière, Auditeur en la Chambre des Comptes de Bretagne, marié à Michelle Pichon, dont 3 fils.

A. Julien Boux, Juge Prevost civil et criminel de la Ville de Nantes, marié à Marie Baudouin, d'où :

AA. [René Boux, Conseiller au Parlement de Bretagne, marié à Marie-Eufrasie de Cornulier.]

BB. [Louis Boux, Conseiller au Parlement de Bretagne.]

CC. [Renée Boux, femme du Sieur Robin d'Estréan, Sgr du Bois d'Estréan et du Boisjoli, Conseiller au Parlement de Bretagne.]

DD. [Anne Boux, femme du Sieur du Chaffault, Sgr de Besné.]

B. Mathurin Boux, Sgr des Barres, marié à Anne du Guast, dont :

(1) La généalogie des Boux, qui suit, est très incomplète; il en existe une beaucoup plus détaillée dans le *Dictionnaire des familles du Poitou* de Beauchet-Filleau.

AA. [Claude-Toussaint Boux, marié à Marie de St-Blin, d'Anjou, dont plusieurs enfants.]

BB. [N..... Boux, Religieuse de la Visitation.]

C. François Boux, Sgr de Louvrardière, Auditeur en la Chambre des Comptes, marié à Marguerite Moricault, dont :

AA. François Boux [marié à Marie le Meneust, fille de Julien le Meneust, Sgr des Islettes, Maistre des Comptes et de Marie-Thérèse Charrier, cette dernière à présent epouse de Louis le Lou, Sgr de la Mercredière, dont 3 enfants : 1° François-Louis Boux ; — 2° Barbe Boux ; — 3° N.... Boux.]

BB. Michelle-Olive Boux, femme de François Rogon, Sgr de Belesbat [dont Joseph Rogon et 5 filles.]

CC. Claude Boux,

DD. Anne Boux.

3° François Boux, Sgr des Chausnières, marié à Renée de Lespinay de Briord, dont 3 filles.

A. Gratienne Boux, mariée : 1° à Charles de Chevigné, Sgr du Bois de Cholet, d'où Roland et Magdeleine de Chevigné et 2° à N..... de Chevigné, cousin germain de son premier mari.

B. Françoise Boux femme de Joseph Paris, Sgr de Chastenay, dont un fils : Christofle. Ledit Joseph Paris était fils de [Mathurin] Paris, Sgr de Soulange et de Judith Gabard, cette dernière veuve en premières noces de Pierre Toublanc, Sgr de la Bouvardière.

C. Janne Boux, femme d'Hardouin Toublanc, Sgr du Ponceau, fils de Pierre Toublanc, Sgr de la Bouvardière et de Judith Gabard, d'où deux fils : Yves et Georges.

4° Marie Boux.

VIII. — Mathurin Boux, Maistre des Comptes et ancien Maire de Nantes, marié à Françoise Menardeau, dont 2 filles.

1° Lucresse Boux, qui suit

2° Françoise Boux, femme de Joseph Rouxeau, General et President de la Chambre des Comptes, dont la filiation et descendance a été donnée ci-devant.

IX. — Lucresse Boux mariée le 15 mai 1657 à Louis de Bruc, Chevalier, Sgr dudit lieu, Conseiller au Parlement, dont 5 enfants.

1° [René-François] de Bruc, qui suit.

2° Françoise de Bruc, femme de François Foucher, Sgr du Brandeau, dont postérité

3° Hélène de Bruc mariée à [Charles-François] de Bruc, Marquis de Montplaisir.

4° Marie de Bruc.

X. — [René-François] de Bruc, Conseiller au Parlement de Bretagne, marié à [Anne-Marie Hubert] de la Vesquerie, duquel mariage il y a des enfants [entre autres un fils Conseiller au Parlement de Bretagne, marié à Dlle le Prestre de Lezonnet, fille du President au mortier.]

VII. — Marguerite Boux, fille de François Boux et de Marie Jallier, épousa Julien Bidé dont 4 enfants.

1° Julien Bidé, qui suit

2° Jan Bidé.

3° Marguerite Bidé.

4° [Marie] Bidé, mariée à [Olivier] de Carheil, dont 2 enfants

A. Charles de Carheil, Sgr de Launay, marié à Dlle du Pas, duquel mariage sont issus 4 enfants, dont un seul, Lieutenant de Cavalerie reste; [ce dernier qui est Sgr de Launay, a épousé Dlle Blanchet de Fougères, dont plusieurs enfants, entre autres une fille Religieuse à Saincte Elisabeth].

B. [Marguerite] de Carheil mariée à Mr de Barberé, Sgr de la Botière, d'où un fils et une fille [le fils qui est Sgr de la Botière et Maistre des Comptes, a épousé Dlle Bocan, dont un fils marié à Dlle d'Espinose].

VIII. — Julien Bidé, marié à Janne de Marques, dont 3 enfants.

1° Jacques Bidé qui suit.

2° [Yvonne] Bidé, mariée à [Pierre] le Serazin, Sgr de Tresmelin, dont un fils père de M. le Serazin, Sgr du Boterf, Conseiller au Parlement de Bretagne, et une fille mariée à Louis de Langle, Sgr de Kermorvant, Conseiller au Parlement, dont est issu autre Louis de Langle, Conseiller au Parlement, marié à Dlle du Guerne.

3° Marguerite Bidé, mariée à [Jean] Gefflot, Sgr des Alleux, Conseiller au Parlement de Bretagne, d'où M. de Marigny et la Dame [de Lespinay] de Briord.

IX. — Jacques Bidé, Sgr de la Rayrie, Conseiller au Présidial marié à Magdeleine Serisay, dont 2 enfants.

1° Marc Bidé, qui suit.

2° Marguerite Bidé mariée 1° à [Yves] de Sancto Domingue, Sgr de la Bouvraye, dont, entre autres enfants, une fille Religieuse et 2° à Achille Barrin, Sgr d'Ardenne, dont une fille unique [mariée à M. de Bruc, Sgr de la Barillière, dont il y a des enfants].

X. — Marc Bidé, Juge criminel, marié à Marie Menan, d'où une fille unique qui suit.

XI. — Janne Bidé, mariée à Cœsar Freslon, Marquis d'Assigné et de la Touche-Trebri, Conseiller au Parlement [dont sont issus un garçon et deux filles, le garçon est Marquis d'Acigné, une des filles, Rose, a épousé M. de Talhouët, Sgr de Bonamour, l'autre n'est pas mariée].

Généalogie de l'ancienne et noble famille des Rocas *qui a faict alliance avec les portans le nom le Lou par le mariage de Michel le Lou avec Françoise Rocas.*

I. — Olivier Rocas, demeurant en la ville de Nosay feut anobli en l'an 1446 par François, Duc de Bretagne, Comte de Montfort et de Richemont ; les lettres d'anoblissement sont enregistrées à la Chambre des Comptes. Ledict Olivier eut deux enfans, l'un mourut à Rome sans enfants, l'autre suit.

II. — Jan Rocas, Sieur de la Villate, lequel laissa un fils qui suit.

III. — Jan Rocas, Sieur du Hault Verger, lequel laissa 4 enfants.

1° Bernard Rocas, Sieur du Haut Verger, Procureur General en la Chambre des Comptes, père de Janne Rocas, femme de Guillaume de Francheville, d'où 4 enfants : 1° Jan, — 2° Catherine, — 3° Françoise et 4° Janne de Francheville.

2° Guy Rocas, Sieur de la Villate, marié à Nozay à Bertranne du Fresche, dont 4 enfants : 1° Jacques, — 2° Jan, — 3° Marguerite et 4° Janne Rocas.

3° Yves Rocas, qui suit.

4° Clémence Rocas [mariée au Sieur Blondeau, d'où une fille mariée à Baltazard Guillermo].

IV. — Yves Rocas, Sgr de la Chalonnière, second Maire de

Nantes, créé le dernier jour de décembre 1565, il avait été Soubs-Maire le 5 octobre 1564, jour de la Création de la Mairie, marié à Marie des Rouxières, dont 5 enfants.

1° Jan Rocas, qui suit.

2° Julien Rocas, père de Vital Rocas, Sieur de la Noë. Ce dernier épousa Françoise de Contour, il estait Religionnaire, s'establit à Loudun et feut inquiété pour sa qualité et imposé à la taille par les habitans de la paroisse de Mouterre-Silly et feut déchargé de cette imposition par arrêt du Conseil rendu le 25 mai 1640 et maintenu dans sa qualité de noble. Fault sçavoir si il a faict famille car si celuy-là manque il ni a plus du nom de Rocas.

3° Françoise Rocas, femme de Michel le Lou, Sgr du Breil, dont postérité rapportée précédemment.

4° Marguerite Rocas [femme de Nicolas Fiot, Sgr de la Rivière, d'où une fille mariée à Bernard de Monti.]

5° Janne Rocas, femme de Julien Ruys.

V. — Jan Rocas, marié : 1° à Dlle de la Marqueraye, d'où une fille, et 2° à Claude le Boulanger, dont 7 enfants.

1° (1er lit) Janne Rocas, mariée à N..... Mazoyer, Sgr de la Villesorain.

2° (2e lit) Claude Rocas, qui suit, — 3° Jacques, — 4° Jan, — 5° Yves, — 6° Pierre, — 7° Marguerite et 8° Bonne Rocas.

VI. — Claude Rocas, marié à Renée de Belleville, dont : 1° Jacquette qui suit et 2° Perrine Rocas.

VII. — Jacquette Rocas, mariée à Pierre de Torlay Sieur de la Ville-aux-lièvres, dont 6 enfants : 1° Vincent-Armel, — 2° Jan, — 3° Laurent, — 4° Pierre, — 5° Françoise, femme de Guillaume Pichon, Sgr de Lesvignan dont un fils Pierre, — 6° Thérèse Rose.

Généalogie des Bourdin, *dont les le Lou descendent par les Richerot* (1).

I. — Guillaume Bourdin, sieur du Tourboureau, marié à Michelle Caillon, dont 5 enfants.

1° Jacques Bourdin, Sgr de la Guerinière, époux de Françoise Baudry de la province de Poictou, dont 2 fils :

(1) Cette généalogie est extraite d'un recueil de tableaux généalogiques du même auteur.

A. François Bourdin, Sieur de la Poultière, marié à Marie Renoul, dont 4 enfants.

AA. François Bourdin, Sgr de la Poultière, époux de Gabrielle Pineau, dont Henri Bourdin et autres enfants.

BB. Henri Bourdin, Sgr du Brandé, fameux advocat, marié sans enfants.

CC. Jan Bourdin, Auditeur des Comptes, marié à Dlle Menan, d'où Marc Bourdin, époux de Renée Gicqueau.

DD. Marie Bourdin, femme du Sieur Doré, dont Elisabeth Doré, femme d'Henri Pineau, Sgr de la Perinière et Rivière-Neufve et mère de Marguerite Pineau, épouse de [Charles-Prudent] Gabard, Sgr de la Moricière et de Monceau.

B. Claude Bourdin, marié à N..... dont 2 filles.

AA. Françoise Bourdin, femme d'Honoré Nepvouët, Sénéchal de Machecoul.

BB. Autre Françoise Bourdin, mariée : 1° au Sieur Brochard et 2° à François le Moine, Sieur de la Tour. Elle a eu du 1er mariage Jacques Brochard, Sieur de la Souchais, Maistre des Comptes, marié à Dlle le Moine, fille d'un 1er mariage de Mr de la Tour, son beau-père, et du second mariage, François le Moine, sieur de la Coutardière, brave Capitaine.

2° Elisabeth Bourdin, qui suit.

3° Jacquette Bourdin, mariée à Jan du Roscoët, Sgr du Mené, dont 4 enfants.

A. Bernardin du Roscoët, marié à [Catherine] Juel d'où :

AA. Hyerosme du Roscoët, Conseiller au Parlement, marié à Marguerite Boterel, héritière de Lesturgan, d'où Henri du Roscoët [qui, de Janne du Boisbaudry, son épouse, n'a laissé qu'une fille, Marie femme du Président de Boisgelin de Cucé.]

BB. Bertranne du Roscoët, femme de Hyerosme de Langle, d'où Louis de Langle, Conseiller au Parlement, époux de [Guillemette] le Serazin de Tremelin, père d'autre Louis de Langle, Conseiller au Parlement, marié à [Guillemette Gellouard] du Guern.

CC. Janne du Roscoët, femme de Pierre le Gouvello, d'où Vincent le Gouvello, Juge Prevost de Vannes, père de Janne le Gouvello, femme d'[Henri] Barrin, Sgr de Boisgeffroy, d'où une fille mariée au [Sieur de Mornay, Comte] de Montchevreuil.

DD. Catherine du Roscoët, femme de François Huteau, d'où François Huteau, Sieur de Cadillac, marié, et Marguerite Huteau, épouse du Sgr de Lannion, Gouverneur de Vannes, d'où le Marquis de Lannion, Commandant les gendarmes de la Reine, marié et père de deux enfants.

4° Geneviefve Bourdin, mariée à Jan Pillais, Sgr de la Noë.

5° Renée Bourdin mariée à François Fruneau dont une fille.

A. [Janne] Fruneau femme de [Jacques] Merceron, dont :

AA. [Isabeau] Merceron mariée à [Claude] Saguier d'où un fils et une fille ; le fils, Claude Saguier a epousé [Renée Cazet] de Vautorte, d'où un fils marié à Dlle Bachelier ; la fille nommée Marie a epousé Pierre Dreux, dont Madame de Sévigné Montmoron.

II. — Elisabeth Bourdin mariée 1° à Jacques Richerot, dont un fils et 2° à Guillaume du Bot dont un fils et une fille.

1° Pierre Richerot, qui suit.

2° Roland du Bot, Conseiller au Parlement, marié à Elisabeth Ruys, dont :

A. Pierre du Bot, Conseiller au Parlement epoux de Louise Goulet d'où une fille.

AA. Marie du Bot, femme de Louis de la Bourdonnaye de Couëtion, Conseiller au Parlement dont Yves-Marie de la Bourdonnaye, Maistre des Requêtes marié [à la fille de Mr de Ribeire, Conseiller d'Etat], et [Anne] de la Bourdonnaye mariée [à Gabriel du Boisgelin, Président à mortier au Parlement de Bretagne.]

3° Michelle du Bot, femme de Pierre Bidé, Sieur de la Prevosté.

III. — Pierre Richerot, Advocat du Roy au Présidial de Nantes marié à Marguerite d'Espinose, sœur de Bernardin d'Espinose mari de Janne le Lou, fille de Pierre d'Espinose et de Marguerite Poullain de Gesvres et petite fille de Bernardin d'Espinose

et de Janne le Moyne, De ce mariage sont issus, outre 3 filles Religieuses, 4 enfants rapportés ci-après.

1° René Richerot, mort Prêtre de l'Oratoire.

2° Geneviefve Richerot, femme de Claude le Lou, Sgr du Boisberault d'où postérité rapportée precedemment.

3° Marie Richerot mariée à Antoine de Calloët, Advocat General à la Chambre des Comptes, dont un fils.

A. Rolland de Calloët, Capitaine de l'arrière ban de l'an 1674, marié à Renée de Kerhoent de Coetanfao, dont 1° Yves, — 2° Hyacinthe et 3° Claire de Calloët.

4° Janne Richerot, mariée à Louis Le Peigné, Sgr de la Charoulière en Vallet, d'où 5 filles.

A. Anne le Peigné, femme de Charles d'Anthenaise, Sgr du Port Joullain en Anjou, dont un fils unique Charles d'Anthenaise, époux de Marie-Anne Olivier [dont il a 6 enfants : — 1° Charles,—2° Jan, — 3° Anne-Janne, 4° Marie-Marquise, femme de Roland-Achille Barrin, Conseiller au Parlement de Bretagne, — 5° et 6° deux filles Religieuses à Nantes, l'une à la Visitation et l'autre aux Ursulines.]

B. Elisabeth le Peigné, Religieuse aux Ursulines, dont elle ou sa sœur Louise est Supérieure.

C. Louise le Peigné, Religieuse Ursuline.

D. Marie le Peigné, Supérieure à Clisson.

E. Angelique le Peigné, femme de Mathurin du Bois, Sgr Maquillé, d'où Pierre du Bois de Maquillé marié à Dlle Sibille et deux filles Religieuses à Clisson.

FIN.

MÉLANGES HISTORIQUES

SUITE (1).

Voyons maintenant ce que M. Jullian dit des Ibères.

M. d'Arbois de Jubainville voyait dans les Ibères une race préhistorique qui aurait habité l'Europe occidentale avant les Ligures et qui partout aurait été chassée par eux. M. Jullian croit au contraire que c'est sur les Ligures que les Ibères ont conquis au Ve siècle une partie de la Gaule, et il me semble bien qu'il a raison. En effet, lorsque les Carthaginois attaquent la Sicile en 480, ils ont dans leurs armées, nous dit Hérodote, des Ibères, des Elesuques et des Ligures : de plus Hécatée dit que les Elesuques sont un peuple ligure ; or comme nous savons par ailleurs qu'ils occupaient Narbonne, il en résulte qu'à ce moment le Languedoc est soit au sens large un pays ligure, soit au sens restreint un pays élesuque. Au contraire à partir de la seconde moitié du Ve siècle, le Languedoc est considéré soit comme un pays ibère par Hérodote, soit comme un pays dans la population duquel se mélangent l'élément ibère et l'élément ligure, ainsi que le dit Scylax. Cette conquête du Languedoc par les Ibères est donc postérieure à l'an 480 : c'était chose faite lorsque fut écrit le périple dont Avienus s'est inspiré ; mais c'est peut-être vieillir un peu trop ce périple que de placer cette conquête vers l'an 475, comme le fait M. Jullian. Il me semble surtout que c'est faire beaucoup de fonds sur une lecture fort douteuse de ce même périple que de décomposer cette conquête en deux mouvements successifs, dont l'un vers 475 aurait porté les Ibères jusqu'à l'Hérault et l'autre vers 450 jusqu'au Rhône, parce que certains érudits lisent *Oranus* au lieu de *Rodanus* le nom du fleuve qui d'après Avienus sépare les Ligures et les Ibères. En tous cas la conquête du Languedoc est un fait certain qui repose sur des

(1) Voir la *Revue* de mars-avril 1911.

textes : celle de la Gascogne ne repose que sur des arguments philologiques. Certains noms de lieux se retrouvent à la fois au nord et au sud des Pyrénées : ainsi Calahorra en Espagne et Calagorris en Gaule sur la route d'Auch à Toulouse. Ce sont, nous dit M. Jullian, des noms ibères, témoins de l'expansion de cet Etat, et comme dans la seconde partie du mot Burdigala (Bordeaux) nous retrouvons le même mot que dans la première partie du mot Calagorris, il en conclut à l'occupation de Bordeaux par les Ibères. Que le rapprochement philologique établi par M. Jullian soit exact, c'est fort possible. Mais à quelle langue appartient ce mot *cala ?* Il me semble que c'est à une langue sémitique et qu'il est identique au nom de lieu apporté plus tard par les Arabes en Espagne sous la forme *al cala*. On peut donc simplement en conclure que Burdigala et Calagorris témoignent d'une occupation sémitique de la vallée de la Garonne, ce que M. Jullian d'ailleurs n'admet pas ; on peut ajouter que cette occupation sémitique a été le résultat de la conquête des Ibères, si l'on admet que ceux-ci sont des Espagnols sémitisés, quelque chose comme les Espagnols sous la domination arabe, ce que M. Jullian n'admet pas d'avantage, mais il faut toujours reconnaître que ces deux noms correspondent à deux époques différentes, l'une où le mot *cala* se met à la fin du nom, l'autre où il se met en tête.

En tout cas, un fait me paraît attester le caractère sémitique de cette conquête ibérique, c'est que pour les anciens, comme l'a fait remarquer M. d'Arbois de Jubainville (1). Ibérie et Libye étaient deux termes synonymes, puisque Pline appelle *libyques* les bouches occidentales du Rhône et que Phileas dit que les indigènes prétendaient que le Rhône sépare l'Europe de la Libye, ce qui prouve qu'à un certain moment l'Espagne et le Languedoc étaient considérés comme un morceau de terre africaine, ainsi qu'on aurait pu le dire très logiquement après la conquête arabe. Mais M. Jullian, qui écarte systématiquement toute idée d'influence phénicienne, préfère voir dans la civilisation ibérique une œuvre indigène élaborée dans les montagnes de l'Aragon d'où elle se serait répandue sur presque toute l'Espagne ; or il dit lui-même que l'Etat ibère se serait étendu depuis le Rhône jusqu'au Tage, couvrant ainsi une aire géographique qui est

(1) *Les premiers habitants de l'Europe*, tome I, p. 40.

beaucoup plutôt celle de conquérants venant d'Afrique que de conquérants venant des Pyrénées.

Par conséquent tout ce que l'on peut conclure, c'est qu'au cours du Ve siècle, postérieurement à l'an 480, la côte languedocienne fut conquise par les Ibères, peuple espagnol de civilisation sémitique, et fut comprise dans le territoire de l'un des petits Etats constitués par les conquérants, celui des Calpiani qui comprenait également la Catalogne et sans doute aussi la province de Valence. La civilisation sémitique en Gascogne peut être le résultat de la conquête ibère, mais elle peut aussi bien provenir d'une colonisation phénicienne indépendante et antérieure. Quant à Corbilo, je ne crois pas que l'on puisse faire état de son existence, d'abord parce qu'il ne me paraît pas prouvé qu'on puisse identifier avec Nantes une ville dont les négociants, au dire de Polybe, ne pouvaient au IIe siècle fournir aucun renseignement sur l'île de Bretagne, ensuite parce qu'en admettant que cette ignorance fût simulée et que Corbilo et Nantes soient vraiment identiques, ce que M. Jullian appelle la physionomie ibérique de ce nom propre ne prouve rien, le mot *ibérique* devant être ici encore remplacé par le mot *sémitique*, et Corbilo pouvant par conséquent être le signe d'une colonisation phénicienne tout autant que d'une conquête ibère.

Passons maintenant aux Celtes et voyons d'abord la question d'origine.

Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que je formulerais assez exactement la théorie de M. Jullian en disant que pour lui, il n'y a entre les Celtes et les Germains qu'une seule différence, c'est que les Celtes sont la partie de la race germanique qui a quitté la Germanie, tandis que les Germains sont la partie de la race qui y est demeurée ; et je crois qu'il a raison sur ce point. Ainsi s'explique en effet par une origine commune, beaucoup mieux que par une domination passagère des Celtes sur les Germains, comme le croyait M. d'Arbois de Jubainville, le fonds commun au vocabulaire celtique et au vocabulaire germanique. Les langues que nous appelons celtiques ne seraient qu'un rameau des langues germaniques. Les différences s'expliqueraient par le fait qu'à partir d'une certaine date elles auraient évolué dans des milieux différents, les Celtes modifiant peut-être leur langage au contact des populations conquises et perdant peut-être à ce moment la faculté de prononcer le *p* initial, mais conservant au

contraire la faculté de prononcer le *c* initial que les Germains ne semblent d'ailleurs avoir perdue que postérieurement à l'époque de Tacite. Ainsi s'expliquerait l'identité de la mythologie celtique et de la mythologie germanique, dont on trouve une preuve dans ce fait signalé par M. Jullian que le chaudron d'argent de Gundestrup et les cornes d'or de Gallehus, objets découverts dans le Jutland, présentent un véritable recueil de tous les emblèmes religieux du monde celtique. Par conséquent lorsque les écrivains du Ier siècle avant Jésus-Christ distinguent Celtes et Germains, c'est qu'ils entendent par Celtes les populations à demi civilisées de la Gaule et par Germains les populations barbares qui de Germanie commencent à passer en Gaule ; il y a entre le sens du mot *celte* dans leur langue et le sens de ce même mot dans la langue d'un écrivain du IVe siècle toute la différence qu'il y a entre un Français et un Franc, entre un Bourguignon et un Burgonde. Le Celte du IIIe siècle qui ravage la Grèce, celui du IVe siècle qui met le siège devant Rome, est socialement, géographiquement et philologiquement un Germain.

De même ce qui fait que les mots *Celte* et *Galate* désignent chez les écrivains grecs du IIIe siècle tantôt le même peuple, tantôt des peuples différents, c'est qu'en réalité un Galate est et n'est pas à la fois la même chose qu'un Celte. C'est la même chose si par le mot *Celte* on entend le peuple qui a fourni les envahisseurs des pays celtiques ; c'est une chose différente, si l'on entend par ce mot l'ensemble des populations de ces pays, vainqueurs et vaincus, conquérants et conquis, fondus dans une civilisation commune : le Galate est un barbare demeuré en son pays d'origine ou en voie de déplacement, le Celte est un barbare sorti de son pays d'origine, fixé ailleurs et assimilé. C'est ce qu'a bien vu M. d'Arbois de Jubainville lorsqu'il dit que le mot Celtes représente le groupe occidental et conservateur, et le mot Galates le groupe oriental et révolutionnaire. Dès lors, je ne comprends pas qu'il considère comme une invention de Diodore de Sicile la distinction établie par cet historien entre les Celtes et les Galates. J'estime au contraire, ce qui me paraît être l'opinion de M. Jullian, que Diodore ne fait que reproduire l'opinion de Timée, écrivant peu de temps après l'année 264 sur les renseignements fournis par les voyages de Pythéas, qui apprirent aux Grecs qu'au delà des Celtes leurs voisins, qu'ils croyaient les plus barbares des hommes, il y avait une race

d'hommes plus barbare encore, mais qui parlait la même langue et qui était originaire du même pays. Je crois d'ailleurs que M. Jullian a également raison quand il interprète le texte de Diodore comme signifiant que les Galates habitent au nord des Celtes, et non à l'est, suivant l'interprétation de M. d'Arbois de Jubainville. Cette distinction des Celtes et des Galates, au sens que je lui attribue, se retrouve également chez un certain nombre d'auteurs anciens, chez Plutarque qui dit que les Galates sont de race celtique, chez Pausanias qui dit que les Galates s'appelaient autrefois Celtes, chez Diodore qui raconte que Galates était fils d'Héraclès et de la fille du roi de la Celtique, ce qui équivaut à dire que les Galates sont un rameau récent de la race celtique (1). Si le passage de Timée qui fait de Celtos un fils de Polyphème et de Galatée paraît en contradiction avec cette théorie, cette contradiction n'est qu'apparente, Timée donnant à Celtos deux frères, Galates et Illurios (2), ce qui équivaut à dire que pour lui les habitants de la Celtique (Gaule ou Europe centrale), de la Galatie (Germanie ou Europe septentrionale) et de l'Illyrie (Croatie et régions voisines) appartenaient à la même race et étaient originaires de la Galatie, c'est-à-dire de la Germanie septentrionale. Donc les *Galli* qui au IVe siècle s'emparèrent de Rome et les *Galatæ* qui au IIIe siècle ravagèrent la Grèce sont des Germains, au sens que nous donnons aujourd'hui à ce nom ; et le point de départ de leurs migrations doit très probablement être cherché sur les rivages de la mer du Nord, en Frise et en Jutland, comme le suppose M. Jullian. Tous les auteurs anciens qui nous en parlent nous les représentent en effet comme originaires d'un pays maritime. C'est Tite-Live qui les fait venir *ab Oceano terrarumque ultimis oris*, c'est Florus qui se sert presque des mêmes termes *ab ultimis terrarum oris et cingente omnia Oceano*, c'est Ammien reproduisant un passage de Timagène, d'après lequel les conquérants de la Gaule seraient venus *ab insulis extimis et tractibus transrhenanis*. C'est là, comme l'a fait remarquer M. Jullian, le pays d'origine des Cimbres et des Teutons ; c'est également là celui des Germains, Francs, Saxons et Goths, qui devaient au Ve siècle recommencer les conquêtes des Celtes.

(1) D'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de la Gaule*, tome II, p. 408 et suiv.

(2) Jullian, *Histoire de la Gaule*, tome I, p. 318, 319.

Tous les érudits sont d'accord pour admettre deux périodes dans l'histoire des migrations celtiques (1) : une première migration ayant eu lieu vers l'an 600, dit M. d'Arbois de Jubainville, vers l'an 500, dit M. Jullian, entre l'an 700 et l'an 500, dit M. Dottin (2), une seconde migration ayant eu lieu de l'avis de tous vers l'an 300. Mais l'accord cesse quand il s'agit d'indiquer les pays atteints par chaque migration, et cela tient à ce que les auteurs anciens, Tite-Live et Plutarque par exemple, ne nous fournissent à ce sujet que des renseignements contradictoires, les bandes qui envahissent l'Italie au IVe siècle étant, tantôt des hommes d'une race jusque-là inconnue, tantôt les frères de conquérants arrivés deux siècles plus tôt. Il est probable que les auteurs anciens n'ont pas toujours compris exactement les documents qu'ils avaient sous les yeux. Il est par conséquent impossible de trouver une théorie qui résolve toutes les difficultés. On en est réduit à une impression. Or ce qui me paraît le plus vraisemblable, c'est qu'une première migration eut lieu sous le règne de Tarquin l'ancien, quelques années avant l'an 600 et aboutit à la constitution dans l'Allemagne méridionale et la Gaule orientale d'Etats celtiques dont la civilisation matérielle est celle dite de Hallstatt : c'est à cette migration que se rapporteraient les données chronologiques de Tite-Live et de Plutarque. Une seconde migration se serait produite un peu avant l'an 400 : elle aurait abouti à la conquête de l'Espagne, de l'Italie du Nord, du reste de la Gaule, des Iles Britanniques, de la Hongrie et des pays voisins, par des conquérants dont la civilisation matérielle appartenait à ce que l'on appelle le type de la Tène. Pour l'Italie tous les savants sont d'accord à reconnaître que la conquête celtique ne s'y produisit qu'au IVe siècle (3). Pour l'Espagne, M. Jullian qui en place la conquête au IVe siècle me paraît avoir raison contre M. d'Arbois de Jubainville qui la croit antérieure d'un siècle ou deux, car le texte d'Hérodote sur lequel s'appuie M. d'Arbois de Jubainville est loin d'avoir le sens qu'il

(1) Certains, comme MM. d'Arbois de Jubainville et Reinach, parlent même d'une émigration antérieure, celle qui vers l'an 1000 aurait conduit les Goidels en Irlande : mais cette théorie ne repose que sur l'origine celtique qu'ils attribuent au mot *Cassiteros*, origine que M. Dottin déclare fort douteuse.

(2) *Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique.*

(3) Je ferai à propos de cette invasion une remarque qui me paraît avoir échappé à tous les érudits. Le nom d'un de ses chefs, Elitovius, n'est pas celtique. Ne faudrait-il pas le corriger en Clitovius ?

lui attribue, et le fait que la civilisation de Hallstatt est inconnue en Espagne où au contraire a pénétré la civilisation de la Tène, me paraît un argument à l'appui de l'idée de M. Jullian (1). Pour l'Allemagne du Sud le texte d'Hérodote qui place chez les Celtes la source du Danube me paraît au contraire appuyer l'opinion de M. d'Arbois de Jubainville qui fait conquérir ce pays par les Celtes au VIe siècle, tandis que M. Jullian ne place cette conquête qu'au IVe siècle. Il se produit dans l'histoire des Iles Britanniques au cours du IVe siècle une transformation assez importante pour que l'on place à cette date l'arrivée en ce pays des Celtes Bretons, comme nous le verrons plus loin en étudiant l'opinion contraire de la généralité des érudits.

C'est donc seulement au IVe siècle que les Celtes envahissent l'Espagne, l'Italie, la Pannonie (Hongrie), et les Iles Britanniques. Au Ve siècle, on ne les connaît qu'en Germanie et en Gaule. Au moment où écrit Hérodote, c'est-à-dire peu de temps après l'an 450, ils occupent la haute vallée du Danube, c'est-à-dire l'Allemagne du Sud, et s'étendent probablement dans l'Allemagne du Nord entre le Rhin et l'Elbe, car le pays situé à l'est de ce dernier fleuve constitue le domaine des races scythiques, lesquelles occupent à ce moment tout le pays que les races slaves occuperont au IXe siècle de notre ère. Sous le nom grec d'Hyperboréens, c'est-à-dire habitants de l'extrême nord, ce sont très probablement les Celtes qu'Eschyle, dans la première moitié du Ve siècle, place dans la haute vallée du Danube, et il semble bien qu'aux VIe et Ve siècles, les Celtes sont compris sous le nom d'Hyperboréens (2), sans qu'on puisse affirmer, il est vrai, qu'il n'y ait que des Celtes parmi les Hyperboréens. En Gaule, ils occupent à la même date la vallée moyenne du Rhône, laissant aux Ligures la source et l'embouchure du fleuve, sans qu'on puisse dire si leur domination s'étend plus loin dans le pays. En effet, Hérodote nous dit qu'ils sont voisins des Cunètes ; or, Cunètes et Ibères sont deux noms différents du même peuple dont la domi-

(1) Ce n'est pas à dire pour cela que j'accepte l'opinion de M. Jullian sur le peu d'importance de la conquête celtique en Espagne. Elle repose sur cette affirmation fort contestable que le mot *briga* n'est pas celtique. En réalité la conquête celtique a laissé une empreinte trois ou quatre fois plus profonde en Espagne qu'en Italie.

(2) D'Arbois de Jubainville. *Les premiers habitants de l'Europe*, tome I, p. 231 à 242.

nation s'étend à ce moment jusqu'à l'embouchure du Rhône (1). Hécatée qui écrit vers l'an 500, dit que Marseille est située dans la Ligystique près de la Celtique, et Justin, racontant la fondation de Marseille qui eut lieu vers l'an 600, dit que la ville fut fondée sur les frontières des Gaulois et des Ligures, *inter Gallos et Ligures*. Or, Marseille ne peut être située près de la Celtique que si les Celtes s'avancent à ce moment au moins jusqu'à la Durance. Il ne faut donc pas dire avec M. d'Arbois de Jubainville que les Celtes n'ont conquis le bassin du Rhône qu'au IIIe siècle, hypothèse qui rend inintelligible le passage d'Hécatée, car l'argument tiré par le même érudit du passage où Aristote place en pays ligure la perte du Rhône près de Bellegarde prouve simplement pour cette région ; or, un peuple ne s'empare pas nécessairement d'un seul coup de toute la vallée d'un fleuve, et les montagnes restent en général plus longtemps que les plaines aux mains des anciens habitants. On s'explique ainsi que le peuple, dont le roi dans le récit de Justin accorde aux Phocéens l'autorisation de fonder Marseille, porte un nom celtique, *Segobrigii*, et on évite ainsi ou de dire avec M. d'Arbois de Jubainville que c'est un nom de pure invention, ou de soutenir avec M. Jullian contre l'avis de tous les philologues que ce n'est pas un nom celtique. Le rôle que jouent les Ligures dans la suite du récit nous donne bien l'idée qu'ils constituent comme une sorte d'état vassal à l'égard des Celtes Segobriges : les reproches adressés au roi Comanus par *un Ligure*, sur l'imprudence de son père, semblent bien les avis d'un indigène donnés à un supérieur nouveau venu dans le pays.

Il y eut donc des Celtes en Gaule dès le VIe siècle. Il en vint

(1) *Cunetes* et *Iberes* ou *Iberi* me paraissent deux mots synonymes, appartenant l'un à la langue des indigènes indo-européens de l'Espagne, l'autre à la langue des civilisateurs phéniciens. *Cunetes* signifie, tout le monde est d'accord sur ce point, les habitants du *Cuneus*, le *coin*, l'*extrémité* d'un pays ou celle du monde, et le mot *cuneus* appartient aux langues indo-européennes. *Iberes* de son côté est, dit M. Bérard, (*Les Phéniciens et l'Odyssée*, tome I, p. 287), un mot sémitique, et je suis là-dessus pleinement de son avis, quoique je ne vois pas pourquoi il traduit *Iberia* par la *terre du passage*, alors que d'après lui la racine de ce mot indique un pays situé au-delà d'un fleuve ou de la mer, un pays très éloigné, situé aux extrémités de la terre. On s'explique ainsi qu'Avienus étende le pays des Ibères tantôt jusqu'au fleuve *Oranus* ou *Rodanus*, tantôt simplement jusqu'aux Pyrénées au-delà desquelles commencerait le *Cyneticum littus*. De plus ces deux noms synonymes ont tantôt un sens large, tantôt un sens restreint, les Cunètes étant pour les uns un rameau des Iberes, et les Iberes étant pour les autres compris dans l'appellation de Cunètes.

probablement plus tard un autre ban, mais je ne vois aucune raison de ne pas faire des Belges une branche des Galates et de ne pas placer leur invasion, comme celles de leurs congénères au début du IVe siècle. M. Jullian dit qu'au moment du voyage de Pythéas les Belges étaient encore à l'est du Rhin et qu'au moment où écrivait Timée ils étaient passés à l'ouest du fleuve, ce qui placerait en effet leur émigration vers l'an 300. Mais j'avoue n'avoir rien trouvé de pareil dans Pomponius Mela auquel renvoie M. Jullian. En admettant même que les Bergæ dont parle ce géographe soient une faute de copiste et qu'il faille lire Belgæ, en admettant aussi que ce qu'en dit Mela soit emprunté à Pythéas, il est évident que les Bergæ habitent à l'est de la Vistule dans la Prusse et la Courlande actuelles, vis-à-vis de Thulé, c'est-à-dire de la Suède et de la Norvège dont Mela fait à tort une île. Cette population formellement représentée comme Scythique n'a par conséquent rien à voir avec les peuples Celto-germaniques et son histoire ne peut rien nous apprendre sur la migration des Belges qu'il est par conséquent plus naturelle de croire contemporaine de l'établissement des Celtes en Espagne, des Gaulois en Italie et des Galates en Hongrie.

(*A suivre*). Vte C. DE CALAN.

TOPOLOGIE DES PAROISSES DU LÉON

(*Suite*) (1).

14. **Plo Eneour in monte** aujourd'hui **Plounéour Menez.**

L'abbé Moal donne la forme *Plouneour Venez.*

Si *Saint Pierre* a remplacé *S*t *Enéour* à Plouneour Trez, à *Plounéour Menez*, *S*t *Enéour* a cédé la place à *S*t *Yves.*

C'est dans cette paroisse que se trouvait l'abbaye du *Relec*, de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1132. Le nom de son fondateur est inconnu, mais il ne peut y avoir aucun doute, ce ne peut être qu'un seigneur de Léon de la branche aînée, probablement Hervé II, dont on connaît un autre acte de fondation pieuse, celui passé en 1128 à Morlaix, du prieuré de *S*t *Martin.*

La tradition rapportée par Albert Le Grand dans la vie de St Tanguy veut que cette fondation de 1132 n'ait été qu'une restauration. L'abbaye des Cisterciens aurait relevé les ruines d'un ancien monastère fondé par St Pol Aurélien, gouverné par St Tanguy et nommé *Gerber.*

Kerdanet interprète ce nom par *parole courte*, — *gher ber* ; il est plutôt à supposer que c'est une réplique du *Kerber* déjà fondé par le St Evêque auprès de Ploudalmézeau et nommé *Villa Petri* dans sa vie légendaire.

De cette abbaye, comme de toutes celles qui ont existé dans le Léon, il ne reste plus que des ruines.

*
* *

Loc Eguiner, qui a été érigé en paroisse vers le milieu du XIXe siècle, était une trêve de Plouneour Menez.

On a vu précédemment qu'il y avait un autre *Loc Eguiner*, autrefois trêve de Ploudiry, et l'on a dit qu'on parlerait de *S*t *Eguiner* à l'article relatif à *Langongar.*

Comme presque toutes les paroisses rurales, *Plounéour Menez* a vu sa population décroître ; de 3.300 communiants ou 4.400 âmes, elle est tombée à 3.600. — Sa surface est de 6.000 hectares, *Loc Eguiner* compris.

(1) Voir la *Revue* de mars-avril 1911.

15. **Ploe gar** aujourd'hui **Plougar**.

Cette paroisse a pour patrons *St Pierre* et *St Paul*.

On donne deux étymologies du suffixe *Car* :

les uns veulent y voir une contraction de *Carantec*, le maître de *St Ténénan* ; les autres, une contraction de *St Egarec*, *Thégarec*, *Trégarec*, honoré notamment à Briec, à la Forest Fouesnant, à Kerlouan, et que Pol de Courcy donne comme un des compagnons de St Thégonnec (de St Pol à Brest, p. 23).

Ces hypothèses attendent une confirmation.

On trouve d'ailleurs le nom d'homme *Car, le Gar*, employé dans les réformations du Vannetais au XVIe siècle.

*
* *

Bodilis était avant la Révolution une trêve de *Plougar*, sous l'invocation de Notre-Dame ; c'est sur son territoire que *St Pol* fonda son monastère de *Mouster Pol*.

Le P. Cyrille en parle dans sa nomenclature des églises et chapelles de Léon. Elle est située sur une colline et son nom *Bot ilis*, — le *bouquet d'arbres* ou l'*habitation de l'église*, — rappelle cette situation pittoresque.

*
* *

Plougar et *Bodilis* occupaient une superficie de 4.000 hectares : on y comptait 2.600 communiants, soit 3.500 âmes ; le dénombrement récent auquel on se réfère en a enregistré 3.000

16. **Ploe yber Rinant** aujourd'hui **Pleyber-Christ** ; **Ploe yber Rival**, plus tard **Pleyber St Thégonnec**, aujourd'hui **St Thégonnec**.

La liste de 1330 nous apprend que les deux paroisses de *Pleyber Christ* et de *Saint Thégonnec* ne formaient autrefois qu'un seul grand *Plou*, fondé par un personnage nommé *Iber*.

Ce nom s'est conservé jusqu'à nous dans les composés *Keriber*, manoir en Guissény, *Keriber* en Plouvien, en Boqueho, près la forêt de Colpo, *Quiliber* en Riec.

Un morcellement de ce Plou qui couvrait une surface de 8.700 hectares, fit attribuer à chacun des sectionnements le nom de son nouveau possesseur, *Rinan*, *Rival*.

Le nom de *Rival* est trop connu pour qu'il y ait besoin d'insister;

Celui de *Rinan* se trouve dans le cartulaire de Redon aux

années 858-63-65. Il n'est peut-être pas différent de notre *Renan*, car j'ai entendu à Pleyber Christ traduire en breton le nom français *René* par un « *Rénan* » dans lequel l'*é* était bien voisin de l'*i*.

Rinanus est d'ailleurs le nom d'un potier gallo-romain inscrit sur un fragment de vase trouvé par M. le Bon de Camas près de son château de Rulliac en St Avé.

Le morcellement dont il est cas est antérieur à 1310, date à laquelle la paroisse de *Pleyber rinan* est mentionnée dans un accord entre Hervé de Léon et l'abbaye du Relec (D. Morice, I, 1228.

*
* *

Pleyber Rinan est encore désigné sous ce nom à la réforma- de 1427.

En 1534 on emploie celui de *Pleyber Christ*. Les archives des seigneuries de la région permettraient sans doute de serrer de plus près l'époque de cette seconde mutation. Elle provient d'une chapelle consacrée au Christ, située non loin du bourg, et probablement fort ancienne d'érection première. Une troisième mutation plus récente a placé cette paroisse sous le patronage de *St Pierre*.

*
* *

Pleyber Rival est appelé *Pleyber St Gonneuc* à la réformation de 1448.

St Thégonnec, Egonnec, Connec est classé par Lobineau au nombre des saints qui lui sont inconnus.

C'est très vraisemblablement le *Quonocus*, compagnon de St Pol « *quem alii sub additamento, more gentis transmarinæ, Toquonocum vocant* » *Conoc* que d'autres appellent *Toconoc* par addition (du préfixe *To*), à la mode des peuples d'Outre-mer.

On n'a sur ce saint que des traditions populaires ; mais son culte est constaté dès le milieu du XIe siècle par les Litanies de St Vougay, qui le mentionnent sous l'invocation *Sta Teconoce* » et même dès le Xe siècle par celles du psautier que M. Warren a publié dans la Revue celtique en 1888.

A St Thégonnec on en fait un archevêque, portant la croix à double croisillon ; « sa caractéristique est une charrette attelée d'un bœuf et chargée de matériaux.

Il existe en Guerlesquin une chapelle de St Thégonnec, un manoir de *Lesconnec* en Plouneour Trez, dont la chapelle lui était dédiée (aveu de 1682-83) des *Kergonnec* en Plougastel Daoulas et Rosnoen, *Tregonnec* en Guiclan.

La fête de St Thégonnec se célèbre le 6 septembre ; on a recours à lui pour la préservation des récoltes.

En Cornouaille la paroisse de *Plogonnec* a pour patron *St Connec* qu'on dit originaire de *Tréfentec* en Plonevez Porzay. D'abord ermite aux environs de Plogonnec, il devint disciple de *St Guénolé*, et l'on estime que le cartulaire de Landévennec en fait mention sous le nom Tethgonus. C'est de cette abbaye qu'il aurait été envoyé dans le Léon pour l'évangéliser.

Ces identifications ne paraissent pas bien solides ; le nom de *Connec*, *Connoc* est assez répandu pour qu'il puisse avoir été porté par plusieurs personnages.

Enfin on a aussi prétendu que *Connec, Connoc* était le même nom que *Conogan* disciple de St Guénolé ; cette hypothèse est à écarter en raison de l'invocation simultanée *S^ce Conocane, S^ce Toconoce,* des litanies de St Vougay et de M. Warren.

✠

Le Plou d'*Iber* s'étendait sur 8.700 hectares. La population de ce territoire était en 1769 de 5.800 communiants ou 7.700 âmes. Elle est tombée à 6.200.

17. **Ploe Dider,** aujourd'hui **Plouider.**

Il y a longtemps que la substitution de *St Didier* à *St Ider* dans le patronage de cette paroisse est un fait accompli : il est antérieur à 1330 ;

et cependant le souvenir de *St Ider* n'a pas absolument disparu, puisque le bourg est appelé *Guic Ider* en 1481 (1) *Guit Ider* (mauvaise graphie pour *Guic Ider*) en 1505 (2), *Ploe Yder* à la montre de 1535 ; on trouve encore de nos jours (1902) *Parc St Ider* en *Plouider.*

St Didier est étranger à l'Armorique. On ne voit aucune raison à l'introduction de son culte en Léon, et les reliques qui

(1) 20 mai 1481. — Reconnaissance de 3 hanapées de rente dues par les *Jéségou* au recteur de *Guic Ider* (n° 15.209 de mes Archives).

(2) Aveu du Chastel.

portaient son nom et que signalent Cambry et les commentateurs d'Ogée n'existaient plus du temps de Pol de Courcy (de St Pol à Brest).

Le nom d'*Ider* n'a laissé de traces que dans l'onomastique d'un certain nombre de localités ; *Kerider* en Cleder, en Plouneventer, en Plougoulm, en Guipronvel, dans le Léon ; et dans la Cornouaille, *Kerider* en Plonevez du Faou, en Gouesnach.

Les Bretons en ont cependant gardé un vague souvenir, ainsi que le racontait un aveugle à M. le Braz (les Saints Bretons; Annales de Bretagne, 1894-95, p. 43).

*
* *

Goulven, aliàs *Goulfen*, *Goulhen*, qui ne figure pas sur la liste de 1330, est un territoire qui faisait autrefois partie de *Plouider*. Il borde une anse sableuse assez étendue dont le fond très plat s'assèche fort loin au bas de la marée.

C'est là qu'abordèrent vers 540, dit Albert le Grand, deux Bretons insulaires, *Glaudan* (1) et *Gologuen* sa femme, dans les marais de *Brengorut*, aujourd'hui *Brengurust* (2).

Leur fils *Goulven* naquit à *Odena* (3) ; il eut pour parrain un indigène nommé *Godian* (4) ; plus tard il embrassa la vie érémitique au *Penity Sant Goulven*, où il vécut avec un disciple nommé *Maden*, dont le nom a été conservé à *Kermaden* en Goulven. Plus tard encore, le comte *Even* à la suite de la victoire qu'il remporta sur les pirates normands, — victoire qui a inspiré le tableau commémoratif de l'église de Goulven, — le comte *Even* fit donation à *St Goulven* du territoire qu'on appelle le *Minihy Sant Goulven*.

La réputation du Saint s'étendit rapidement autour de lui, si bien qu'il devint le 2e successeur de *St Pol* sur le siège épiscopal de Léon. La légende le fait mourir à Rennes, en voyage, et l'on conserve à Goulven l'un de ses bras dans un reliquaire.

(1) *Glaudan* est encore un nom de baptême : *Glauda*, *Glaoda* ; on l'a francisé en *Claude* (Rég. de Plabennec).

(2) *Gurust*, dit M. Loth, Rev. Celt. avril 1907, est une forme galloise de *Fergus*. En breton *Kurus*, *Kurust* signifie Anguille.

(3) *Odena*, aujourd'hui Kerouzien que l'on prononce *Kerouchen* ou *Kerouchinn*. *Ode* en breton désigne les brèches que l'on pratique dans les fossés (talus) des champs pour y pénétrer.

(4) *Gozian*, *Gouzien*. On en a fait un ancêtre de l'ancienne famille des *Gouzillon*, jadis *Gouzion*, *Gouzian*.

Les anciennes litanies de Mr Warren mentionnent *St Goulven* sous le nom de *Ste Gulhuinne*. C'est un saint guérisseur dont le culte est très répandu : il est invoqué contre la fièvre et pour la guérison des bestiaux ; on l'honore à Loc Maria Plouzané, paroisse où l'on trouve le manoir de *Langolian* ou *Langoulian*, — à Plouider, où l'on montre une fontaine de *St Goulven* à *Keroulien* — à Plouguerneau, — à Plouezoch ; en Cornouaille, à *Goulien*, Dirinon, Hanvec, — à Caurel ancienne trêve de St Mayeux, jadis en Cornouaille, où il a une chapelle, — à Lanloup et Lanvellec, jadis en l'évêché de Pol.

Le nom de *Goulven* entre en composition dans quelques noms de lieux comme *Kergolven* en Gouesnou et en Sizun, *Rugolven* en Guiclan, *Locolven* en Bubry au Vannetais, *Langoulian* en Loc Maria et *Keroulien* en Plouider.

En Cornouaile, on trouve *Kergoulven* en Resnoen, *Kergolven* en St Thois, *Kercholven* en Benodet, *Kerancolven* en St Yvy, *Kerolvan* en Briec, *Lezolven* en Elliant, *Treolfen* en Landeleau, la paroisse de *Goulien*, *Goulien* en Crozon *Kergoulion* en St Goazec, *Lezoulien* en Goulien, *Ty Goulien* en Scaer, *Ty houyen* en Pouldreuzic.

✠

Le bourg de *Goulven* s'appelait autrefois *St Goulven* (aveu du Chastel de 1505). Albert le Grand en fait une trêve vers 1630 ; mais c'est à tort, car *Goulven* est déjà cité comme paroisse aux réformations du XVe siècle, aux montres et aux deniers censaux. Au temps d'Ogée c'était un prieuré présenté par l'évêque.

Les seigneurs de *Penmarch* en St Frégan étaient fondateurs de l'église paroissiale de *Goulven*, paroisse dont ils s'intitulaient sires et barons, et dont ils avaient la pleine mouvance (Kerdanet, Albert le Grand, 374/75).

*
* *

Trefflez (prononcez Trelez), son nom l'indique, est une ancienne trêve ; on l'identifie généralement avec le *tribus Lisiæ* (1) *in commendatione Illy*, *in capite littoralis magni* d'Ingomar. La liste des deniers censaux de 1427 donne une traduction équivalente : *Tribus Curiæ*.

(1) Une des Sorlingues s'appelle Lisia.

Trefflez a donc été de bonne heure un centre important, un *lez*, situé dans un bois, et dont *Coat lez* a été la maison seigneuriale.

Bien qu'en 1774 les habitants de *Plounevez Lochrist* prétendissent que dans l'ancien temps *Trefflez* dépendait de leur paroisse, il est plus rationnel de le rattacher à *Plouider*, qui comme *Trefflez*, faisait partie de l'archidiaconné de *Quéménet Ily*, tandis que *Plounevez* se trouvait en celui de Léon. D'ailleurs, *Trefflez* fait montre avec *Goulven* en 1534 et 1557.

On doit dire cependant que géographiquement *Trefflez* rentre peut-être mieux dans *Plounévez* que dans *Plouider*.

La liste de 1330 mentionne *Trefflez* comme paroisse sous la mauvaise graphie *Guintles* (1) pour *Guicles*. Elle était à la présentation de l'évêque.

Sa patronne est *Ste Ventroc*, aliàs *Ediltrude*, dont nous avons parlé à l'article de Plabennec, et dont le nom populaire déformé pourrait bien n'être pas sans rapport initial avec celui de Kerveltoc, localité située dans la même paroisse.

*
* *

La superficie totale des paroisses de *Plouider*, *Goulven* et *Trefflez* atteint 5,300 hectares. On y comptait avant la Révolution 4,200 communiants ou 5,600 habitants ; la statistique que nous avons prise pour base constate une décroissance de 15 °/₀ : 4,800 âmes seulement de nos jours.

*
* *

Le territoire de *Languengar* a la forme d'un rectangle allongé, découpé dans *Plouider*, et le manoir qui porte ce nom appartenait en 1420 aux *Coetmenech*, vicomtes de *Plouider*.

Languengar n'est pas inscrit comme paroisse sur la liste de Mr Longnon ; mais il figure avec cette qualification aux réformations et aux censales du XVe siècle. Au moment de la Révolution, on y comptait 300 communiants, — soit 400 habitants, — et la cure était présentée par l'évêque. De nos jours, *Languengar* a été absorbé par *Lesneven*.

(1) *Guentlez*, ciseaux, dans le *Colloque breton* publié par la Vve de Ploesquellec, libraire à Morlaix en 1740.

*
* *

L'ancien patron de cette paroisse était, dit Mr de Kerdanet (Albert le Grand, p. 812 et sq), *St Guiner* ou *Eguiner*, aliàs *Guigner*, *Vigner* ou *Fingar*, *Guengar*, *Gongar* et *Congar* et même *Guezengar*.

Voilà bien des variantes du nom d'un même saint, qui est aussi honoré aux deux trêves de *Loc Eguiner* en Léon, aujourd'hui paroisses, et à *Pluvigner* dans le Vannetais.

Albert le Grand nous raconte, d'après ses Actes, qu'il était Irlandais, fils de *Clyto*, roi d'Ultonie, et qu'il fut converti par *St Patrice*. Persécuté par son père à cause de sa religion, il s'enfuit avec 300 compagnons, et vint aborder en Cornouaille armoricaine, au port de *Heul*, — ad portum *Heul*, selon ces Actes. A peine débarqué, il fut massacré, ainsi que tous les siens, par les indigènes, commandés par un chef auquel le légendaire donne le nom de germain ou franc de *Théodoric*.

L'abbé de Garaby, reproduisant l'opinion de D. Lobineau, fait débarquer le saint dans la région soumise au roi *Audren*, qui l'accueillit avec bienveillance, et lui fit construire un monastère sur le territoire de *Pluvigner*, au pays de Vannes. Après y avoir vécu un certain temps, *Guiner* ou *Fingar* retourna vers les siens. Son expédition se composait de 7 prélats et 770 personnes; sa sœur *Ste Piale*, et *Ste Jies* l'accompagnaient. La flottille fut poussée par le vent sur les côtes de la Cornouaille insulaire, où ceux qu'elle portait furent massacrés par les Saxons d'*Hengist*. Ceci se passait vers 455.

Toutes ces légendes sont bien confuses !

(*A suivre*). J. DE LA PASSARDIÈRE.

A TRAVERS LA BRETAGNE

Tout d'abord un grand événement à signaler : l'apparition d'une *Histoire de Bretagne élémentaire* à l'usage des classes populaires et des enfants des écoles. L'avons-nous appelée de nos vœux cette petite histoire élémentaire très personnelle qui ne serait pas un simple résumé de l'Histoire de La Borderie ! Avons-nous assez dit qu'elle était absolument nécessaire ! Avons-nous assez répété que le peuple breton ignore la grandeur de son passé et manque de confiance dans l'avenir justement parce que personne jusqu'ici n'a pris à tâche de lui raconter les gestes des fondateurs de sa race en un langage précis, clair, au cours d'un livre à sa portée, d'un prix infime, mais instructif et attrayant. Tandis que nous gémissions les uns et les autres, MM. Alain Raison du Cleuziou et Charles de la Lande de Calan s'attelaient résolûment et silencieusement à la besogne en patriotes bretons qu'ils sont et la menaient rapidement à bonne fin, en sorte qu'au mois de septembre dernier, lors du Congrès Breton tenu à Clisson, ils déposaient sur le bureau de l'Association Bretonne le premier exemplaire de leur *Histoire de Bretagne élémentaire* qui venait de sortir des presses de Prud'homme l'excellent éditeur briochin. Illustrée par Busnel, ornée de 3 cartes dont une carte générale de la Bretagne hors texte, solidement cartonnée, coquettement présentée, elle a vite conquis la faveur du public et nous savons de bonne source qu'elle a été adoptée par les écoles de toute une partie de la Bretagne. A l'heure qu'il est on s'occupe de la traduire en notre vieille langue celtique, et nous sommes convaincus que sous les deux formes nationales d'Armor — bretonne et française — elle fera le tour de la province. Son prix, 0f75, permet de la répandre partout; aussi tous, les grands et les petits, les pauvres et les riches devront-ils se la procurer et la placer à côté de leur paroissien, en se rappelant, suivant l'expression si noble

et si vraie des deux bons Bretons qui l'ont écrite pour la plus grande gloire de la Bretagne, que l'Histoire est le Catéchisme du patriotisme.

Le vicomte Hippolyte Le Gouvello nous donne une troisième édition, revue et augmentée, de la vie du *Pénitent Breton Pierre de Kériolet*, avec un complément sur la légende populaire et un portrait (Paris, Téqui, 1910 ; prix : 3f50). Nous connaissions tous la vie du célèbre gentilhomme vannetais. M. Le Gouvello nous l'avait retracée dans sa première et surtout dans sa seconde édition. L'intérêt de la troisième réside surtout dans son complément où l'auteur nous communique les légendes populaires de Kériolet au pays d'Auray avec textes bretons et français. Ces légendes qui visent le « Diable de Kériolet » et « Saint Kériolet » sont bien curieuses, et l'on ne saurait assez féliciter M. Le Gouvello de les avoir recueillies en se faisant guider dans ses recherches et ses interprétations par notre savant ami M. le Chanoine Buléon, curé archiprêtre la Cathédrale de Vannes. L'ouvrage se trouve donc être en même temps qu'une belle page d'hagiographie bretonne, une étude très intéressante de folklore alréen.

Mgr de Pontbriand le dernier évêque du Canada français, dont M. le vicomte du Breil de Pontbriand vient de nous peindre l'admirable figure (*Le dernier évêque du Canada français, Mgr de Pontbriand 1740-1760*. Paris, Champion ; prix 3f50), doit être regardé, si l'on en croit l'abbé de l'Isle-Dieu, comme un pasteur digne des premiers temps de l'Eglise et un homme d'état grâce à son zèle infatigable et l'intelligence avec laquelle il se portait également à tout ce qui pouvait procurer le bien du service et le progrès de la Religion. Sa mort, qui fut presque un martyre, coïncida avec l'agonie du Canada français, et l'on se sent ému plus qu'on ne saurait le dire à lire la vie de ce noble prêtre breton, l'énumération de ses œuvres épiscopales au pays des sauvages et le détail des tristesses qui l'abreuvèrent au cours de la désastreuse guerre de Sept Ans où sombra notre souveraineté sur le Canada. La biographie de Mgr de Pontbriand nous démontre une fois de plus qu'il n'y a pas de meilleurs Français et de patriotes plus dévoués que les fils de la Bretagne.

La collection : les *Saints de Bretagne* que publie avec un art consommé et un dévouement digne de tous les éloges notre ami le distingué éditeur Rennais, M. Bahon Rault, vient de s'aug-

menter des titres 7 et 8 qui sont les vies de *Saint Armel* et du *Bienheureux Charles de Blois, duc de Bretagne*. La première est l'œuvre de M. l'abbé Joseph Macé, recteur de Saint-Armel-des-Boschaux. La seconde, une des meilleures de la collection, véritable chapitre d'histoire de Bretagne, est celle de M. le Chanoine de la Villerabel, docteur en théologie, professeur au grand séminaire de Saint-Brieuc. Toutes deux doivent être recommandées dans tous les milieux bretons ; les deux éditions — l'une ne coûte que quelques sous — sont faites pour la propagande.

M. André Oheix travaille aussi lui à la glorification de nos saints nationaux. Le n° 6 de ses études hagiographiques a trait à saint Benoît de Macérac (*Saint Benoît de Macérac*, IXe siècle. Nantes, Durance, 1910). Déjà M. le marquis de L'Estourbeillon avait édité en 1883 pour la première fois le texte de la *Vita Sancti Benedicti* d'après une copie de 1625 appartenant à M. le curé de Massérac ; mais il « s'était borné à envisager le côté purement populaire de la vie du Saint. » M. Oheix, ayant trouvé deux autres copies de la *Vita* à la Bibliothèque Nationale, a eu l'heureuse idée de la republier d'après la meilleure de ces deux copies et de l'étudier à fond. Malheureusement nous n'en savons pas beaucoup plus long sur les actes du bienheureux solitaire des bords de la Vilaine qui aurait vécu à la fin du IXe siècle et non au commencement comme on le croyait jusqu'ici.

Je partage absolument l'avis de M. A. Guyot. « La plupart des Ploërmelais seraient très étonnés si on leur disait qu'il existe une tragédie de saint Armel, et le monde est infiniment restreint de ceux qui peuvent se vanter de l'avoir lue. » Mais en cela les Ploërmelais ressemblent à presque tous les autres Bretons qui connaissent mieux les richesses littéraires étrangères que les leurs propres. Aussi est-ce un devoir pour les érudits de faire connaître aux Bretons la littérature bretonne. Voilà pourquoi M. Guyot vient de publier une étude sur la *Tragédie de Saint Armel par Messire Baudeville* (Vannes, Lafolye, 1910. En vente à Ploërmel aux librairies Audic et Besnard). Après avoir fait l'historique de cette tragédie, il montre les jugements que portèrent sur elle quelques critiques, puis il l'analyse très complètement et très heureusement. Le livre se termine par une note sur le Pardon de Ploërmel, lequel bien entendu n'a rien à voir avec le célèbre opéra-comique de Meyerbeer où l'on contemple « des chèvriers comme dans les Pyrénées avec des troupeaux de

chèvres qui broutent le cytise et le genèvrier, deux arbustes dont nos paysans n'ont jamais entendu parler ; un poltron qui, pour se protéger contre les Diables de Bretagne, invoque les Saints de Normandie... Et tout cela se passe en vue de la mer qu'on aperçoit (sans longue-vue) à l'horizon ! »

La gloire de l'auteur des *Martyrs* et des *Mémoires d'Outre-Tombe* n'a pas tellement absorbé le nom de Châteaubriand que l'on doive oublier les grands services rendus à la Bretagne et à la France par les autres membres de cette illustre famille. Si René a emprunté à l'âme celtique tout ce qu'elle renferme de mélancolique et d'imaginatif, son cousin Armand, le héros contre-révolutionnaire, y a puisé cet amour de la lutte et du dévouement qui le poussa à mille aventures chevaleresques et le conduisit à la plaine de Grenelle où il tomba, sous des balles françaises, victime de son devoir et de la liberté le Vendredi Saint 1809. M. E. Herpin, à qui nous devons déjà tant d'ouvrages sur la Bretagne, et tout particulièrement sur la côte d'Emeraude, nous donne, d'après des documents inédits, une monographie fidele et très émouvante d'*Armand de Châteaubriand* (Paris, Perrin, 1910. Prix : 5 fr.), et cette monographie a vite conquis une place méritée à côté des récits révolutionnaires de Lenôtre et de Funck-Brentano. « Lorsque je me promène sur le boulevard de Grenelle, dit René, je m'arrête à regarder l'empreinte du tir encore marquée sur la muraille. Si les balles de Bonaparte n'avaient laissé d'autres traces (que celles-là et celles de Vincennes), on ne parlerait plus de lui. » M. E. Herpin le prouve avec talent.

Armand de Châteaubriand passa son enfance au château du Val de l'Arguenon que son père avait acheté en 1777. Or c'est justement en ce château devenu la propriété d'Hippolyte de la Morvonnais, « la Muse blanche de l'Arguenon », le poète de la *Thébaïde des Grèves*, que Maurice de Guérin vit s'écouler les journées les plus douces de sa vie, journées qui laissèrent avec celle de la Chesnais, un souvenir ineffaçable dans la vie, hélas ! si courte « de l'un des plus accomplis et les plus originaux prosateurs de la littérature française. » M. Abel Lefranc, professeur de langue et littérature moderne au Collège de France, vient de nous le rappeler (*Maurice de Guérin d'après des documents inédits*. Paris, Champion, 1910. Prix : 5 fr.) au moment où les dévots de la mémoire de l'auteur du *Centaure* et du *Cahier vert* célébraient au Val le centenaire de sa naissance. Maurice de Guérin

n'appartient à la Bretagne que par un côté, celui de son amitié avec Lamennais, La Morvonnais, du Breil de Marsan, mais cette amitié s'empara si fortement de sa personne, la terre bretonne imprima en son âme une empreinte si durable qu'on est tenté de le considérer comme un compatriote. En tout cas il mérita de l'être.

MM. Henri Sée, professeur à l'Université de Rennes et André Lesort, archiviste d'Ille-et-Vilaine, publient le tome second des *Cahiers de doléances de la Sénéchaussée de Rennes pour les Etats généraux de 1789* (Rennes, Oberthur, 1910). On y trouvera ce qui concerne l'évêché de Rennes (suite), et ceux de Nantes, Vannes et Dol ; c'est-à-dire les pays de Châteaubriant, Redon, Dol, Baguer-Pican, Plesder, etc. Je ne peux que répéter ce que j'ai dit au moment où parut le tome I de cette importante publication, si utile pour les économistes et les historiens bretons. Le travail est colossal, l'intérêt est intense. Il semble qu'on assiste à une résurrection de la vie des villes et des campagnes du moment de la Révolution, et que cette résurrection est mise sous nos yeux dans une série de vues animées par un cinématographe mystérieux inventé par MM. Sée et Lesort pour le mettre au service de la Bretagne.

« Livre de mon Bonheur et de mon Désespoir. » Tel est bien le nouvel ouvrage de M. L. Tiercelin : *La Chanson des vieilles choses* (Paris, Lemerre, 1910. Prix : 3 fr.) Que de pages délicieuses contient la première partie ! Ce sont les impressions d'enfance du poète qui revivent sous le regard de Simone, souvenirs assombris par la tristesse présente, fruit amer d'illusions fauchées, de rêves détruits par le temps. Le *Livre de la vie*, le *Spectacle intérieur*, *Coupez toutes les fleurs* sont imprégnés de ce désenchantement. Dans les *Pauvres vieux vers*, l'auteur écrit :

Osé-je avouer qu'ils me restent chers,
Et que je les aime !

Pourtant il se rallie à la muse moderne qui semble mépriser

Les pauvres vieux vers
Suivant strictement la même mesure
Fuyant avec soin l'hiatus pervers
Gardant la césure.

mais la pensée, toujours géniale et charmante, captive seule le

lecteur. — Les *Fêtes Bretonnes*, *Pélerinage au Bois-ès-Lucas*, *In Memoriam*, etc. inspirés par l'amour de notre petite patrie et par les principes fidèles du Breton chantant la Bretagne « Avec toute sa poésie et toute sa douceur...

Refuge d'espérance et de Foi !

Mais l'âme du poète est toute entière dans les derniers feuillets. Vraiment ce sont bien des *Larmes qui tombent*. Simone a brisé, en disparaissant, le cœur de son *petit grand-père*. C'était la *dernière rose de Kerazur*...

Pauvre jardin d'hiver, tes roses sont fanées !

La profonde douleur de l'écrivain vibre dans chaque ligne *A Mme G. de B.*, *Son Berceau*, autant de sanglots déchirants, et les yeux s'embrument devant l'expression d'une si cruelle souffrance. L'aïeul a trouvé de tels accents pour immortaliser le portrait de sa petite fille, cette enfant idéale,

Qu'on l'aime et qu'on la pleure en le lisant.

Si la dernière page ouvre une nouvelle blessure, creuse une nouvelle tombe, celle d'une fille tendrement aimée, le livre cependant se ferme après une sublime « Acceptation ». C'est le *Fiat !* du Chrétien qui ne gémit et ne fléchit que pour s'incliner au pied de la Croix.

Sois mon ange, ma chérie !
Tends ta petite main vers moi,.. Tu voudras bien
Toi, puisque tu seras mon bon ange gardien !

Le ciel a exaucé cette prière car *Simone* a mis au cœur de son *Petit grand-Père*, le baume consolateur de la Résignation.

M.

On ne saurait assez revenir sur l'édition en série de l'*Ame bretonne* de notre ami Le Goffic (Paris, Champion. Prix de chaque série : 3f50). A lire notamment dans la seconde série *Nos derniers sanctuaires*, *La Villemarqué et la question du Barzaz-Breiz*, *Le Barde des matelots Yann Nibor*, *Charniers et ossuaires*, *Chez Taffy*, etc. Et dans la troisième parue voilà six mois : *Le Château de Barberine*, *Deux Républicains*, *Marion du*

Faouët, *La vraie Perrinaïc*, *L'écartèlement de la Bretagne*, *Figures de petite ville*, etc. Comme cela *sent breton* et répond bien au titre général que Le Goffic a donné à l'œuvre toute entière. On écrit beaucoup aujourd'hui sur notre pays, mais il faut reconnaître que l'auteur de l'*Ame Bretonne* est un de ceux qui ont le mieux saisi les vibrations de cette âme et les battements du cœur de sa race, cette race qu'il connaît à fond parce qu'il a vécu de sa vie et peut-être souffert de ses souffrances. Le jour — qui n'est peut-être pas si éloigné — où la Bretagne possédera enfin son Académie à elle, une immense acclamation y portera le doux, bon et sincère Le Goffic et le grand poète Tiercelin.

J'ai été assez étonné de voir la phrase suivante dans la conclusion d'un ouvrage récent : (*La Chalotais éducateur*, par Jules Delvaille, ancien élève de la Faculté des Lettres de Paris, agrégé de Philosophie, docteur ès Lettres, professeur de Philosophie au Lycée du Mans. Paris, Alcan, 1911. Prix : 5 fr.) « Les démêlés qu'il (La Chalotais) eut avec le duc d'Aiguillon, son arrestation, son procès, — aussi scandaleux que celui de Socrate, — furent le résultat des machinations des Jésuites. » S'il y a quelque chose qui résulte des études consacrées en ces derniers temps au procès de La Chalotais et de ses co-accusés, c'est que les Jésuites n'y furent pour rien ; aussi j'avoue qu'une opinion si contraire à tout ce que nous savons m'inspire quelques inquiétudes sur la valeur des thèses historiques de M. Delvaille. J'ajoute qu'il se dégage de son livre une impression plutôt confuse. L'auteur salue en La Chalotais un partisan de l'*esprit laïque* qui, tout en affirmant la *suprématie de la Raison*, ne serait pas « l'esprit sectaire, mais l'esprit qui met au-dessus de tout la grande idée de la Nation ». S'il y a un esprit sectaire, c'est manifestement celui des partisans de la *Raison*, entendue, comme le fait M. Delvaille, au sens révolutionnaire, et nul esprit n'est plus opposé que celui-là aux idées réalistes et pratiques de ceux qui songent avant tout à l'intérêt national. Aussi M. Delvaille critique-t-il toute la partie des idées de La Chalotais qui ne cadre pas avec ses idées personnelles, si bien que pour lui c'est La Chalotais qui est en contradiction avec lui-même. C'est le grand reproche que l'on peut faire à ce livre qui renferme par ailleurs des détails intéressants sur les circonstances dans lesquelles La Chalotais écrivit son *Essai d'Education nationale* et sur les questions qui y sont traitées. C. C.

Dans *La Marine militaire de la France sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV; Tome I, Richelieu-Mazarin (1624-1661)*, par G. Lacour-Gayet, docteur ès lettres, professeur à l'Ecole supérieure de Marine (Paris, Champion, 1911. Prix : 7f,50), après avoir exposé les idées maritimes de Richelieu, l'état de la marine à son arrivée au ministère, et les institutions qu'il lui donna, l'auteur s'attache à nous raconter la série des campagnes par lesquelles nos marins se préparèrent au grand rôle qu'ils devaient jouer sous Louis XIV. Il passe ainsi en revue dans une série de chapitres les campagnes contre La Rochelle, sur les Côtes d'Espagne, dans la Méditerranée, en Toscane, sur les Côtes Napolitaines, sur les Côtes Barbaresques, sur les Côtes de Flandre et devant Bordeaux pendant la Fronde; puis il nous donne à titre de comparaison une étude sur les marines anglaise et hollandaise à la même époque. Il y a dans ce volume une série d'études très précises qui se lisent avec beaucoup d'intérêt. Je ne regrette qu'une chose, c'est que M. Lacour-Gayet n'ait pas indiqué le pays d'origine de la plupart des marins dont il raconte les hauts faits. On arriverait ainsi à savoir s'il y avait beaucoup de Bretons parmi ces bons serviteurs de la France à côté de Tourangeaux comme les frères Razilly, de Normands comme Duquesne et de Provençaux comme Forbin et le chevalier Paul. C. C.

Les œuvres de Brizeux attendaient encore une édition définitive et à l'abri de tout reproche. M. Auguste Dorchain vient de combler cette lacune et nous saluons avec le plus grand plaisir l'apparition du premier volume des *Œuvres de Auguste Brizeux*, nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée, précédée d'une notice biographique sur l'auteur et suivie de notes, avec 12 héliogravures exécutées d'après les dessins de Maillart, premier grand prix de Rome (Paris, Garnier frères. Prix : 3f,50). Ce tome I comprend, avec la notice, *Marie*, *Telen Arvor* et *Furnez Breiz*. Il est excessivement soigné, et le texte breton en a été revisé scrupuleusement par M. Y.-M. Goblet. Rien n'a été négligé par M. Dorchain pour faire de cette édition une œuvre digne de lui, digne de Brizeux, digne de la Bretagne. Il semble qu'on goûte encore mieux tout le charme des vers de notre grand poète national dès lors que ses riches mélodies sont renfermées désormais dans le cadre artistique et brillant qu'elles méritaient.

Ma beaj Jerusalem de M. l'abbé Le Clerc a eu un tel succès en Bretagne qu'il ne pouvait pas ne pas avoir son pendant aux premiers rangs de nos bibliothèques. *Ma beaj Londrez* (Saint-Brieuc, Imprimerie Saint-Guillaume, 1910. Prix : 1f,50 ; franco 1f,70. Les 6 : 7f,50. Les 12 : 12 fr., port en sus) n'est autre que le récit du Congrès eucharistique de Londres auquel l'auteur eut le bonheur d'assister. Ce récit est accompagné de notes sur l'Angleterre et sur Londres qui en font un véritable guide. Ecrit en pure et belle langue bretonne, je le recommande tout particulièrement, comme *Ma beaj Jerusalem* aux Bretons de Haute-Bretagne qui désirent se familiariser avec la langue des ancêtres. M. l'abbé Le Clerc, par ses travaux et par ses enseignements, est l'un des écrivains bretonnants qui ont le plus fait pour leur langue et obtenu le plus de résultats.

Le vicomte Hervé du Halgouet publie et commente le livre de dépenses de Henri de Rohan, le fameux chef du parti calviniste en France, tenu par son valet de chambre Jouvyn pendant trois mois de l'année 1619 (*Une page d'économie domestique. Les dépenses de Henri II, duc de Rohan.* Saint-Brieuc, Prud'homme 1911). Ce brave Jouvyn s'occupait des comptes avec une scrupuleuse exactitude et savait noter des détails bien intéressants. Par exemple : Du mercredi 2 octobre, Monseigneur a joué à la paume (à Fontenay-le-Comte) contre M. Clémanceau et a perdu ; il y avait 8 douzaines de balles à 12 sols la douzaine, ci 4 livres 16 sols. On a peine à se figurer l'aimable châtelain de Josselin, député royaliste, faisant une partie de tennis avec l'ex-président du Conseil Clémenceau. On ne saurait contester la haute portée historique et économique de ces vieux comptes qui nous livrent le secret de bien des choses du passé.

On l'a vu tout à l'heure, nos amis de Saint-Malo ne se reposent pas. M. Dupont, président du tribunal de Saint-Malo, nous donne des renseignements très curieux sur les compagnons bretons de Guillaume-le-Conquérant (*La Participation de la Bretagne à la Conquête de l'Angleterre par les Normands.* Paris, Duval, 74, rue de Seine, 1911). Tout d'abord, dit M. Dupont, il est bien certain que la Bretagne ne joua aucun rôle dans la préparation matérielle de l'expédition ; elle ne construisit ni n'arma aucun navire. Guillaume ne reçut aucun subside des Religieux de chez nous. Les Bretons qui l'accompagnèrent, tous des batailleurs, des aventuriers, pouvaient être environ 2.500 ; à part les seigneurs

qui commandaient, tous étaient des mercenaires. L'appât du butin dirigeait les uns, la course aux aventures, les autres. Mais la campagne n'eut rien de populaire. Elle n'a laissé aucune trace dans la littérature bretonne. A la bataille de Senlac, les Bretons, attaqués furieusement, prirent d'abord la fuite; ralliés par Guillaume, son frère et l'évêque Odon, ils finirent par tailler en pièces les Saxons. M. Dupont publie les noms de nos compatriotes qu'il a relevés dans les documents. Néanmoins « il est bien certain que l'influence des Bretons continua pendant deux ou trois siècles à se faire sentir dans la grande île à la conquête de laquelle ils avaient largement participé ».

La période révolutionnaire attire toujours l'attention des érudits. Il faut avouer que jamais les particularités du caractère breton ne se montrèrent mieux que dans ces luttes pour la liberté. Le comte de Lantivy-Trédion remet sous nos yeux la vie de *Georges Cadoudal*, le héros vannetais du nationalisme (Arras, Eloy, 1911). « Il nous a donné, dit-il, l'exemple par sa piété, sa clairvoyance politique, son énergie, son inlassable dévouement. Noble enfant du terroir breton, incarnant, avec une loyauté qui sut être héroïque, toutes les forces positives et sacrées contenues dans ce mot de « nationalisme » dont la formule seule est nouvelle, il leur a laissé sa devise : *Doué ha mem Bro !* Dieu et mon pays ! C'est tout un testament et tout un programme. »

Les Fouetteuses des Couëts (par le Vte de Lisle. Nantes, Durance, 1910. Prix : 1fr,50) ce sont ces aimables dames de Nantes qui, le vendredi 3 juin 1911, « s'en allèrent au monastère des Couëts fondé par la Bienheureuse Françoise d'Amboise, et là se jetèrent sur les vénérables et saintes Carmélites et leur infligèrent des traitements indignes. » La Présidente de Nantes marchait à leur tête et se réserva l'exécution de la Supérieure. M. de Lisle raconte cet épisode dans une excellente brochure dont M. Lenôtre a écrit la préface.

Le 19 mars 1793, les Royalistes, au nombre de deux mille, sous le commandement de Thomas de Caradeuc et de Guerrif de Lannouan, s'emparèrent de Guérande dont ils restèrent maîtres pendant quelques jours. A la suite de ce fait d'armes on forma un tribunal criminel de quatre juges empruntés aux tribunaux des divers districts de la Loire-Inférieure, et la guillotine fut transportée à Guérande et dressée sur la place publique. M. Lallié (*La Justice révolutionnaire à Guerande*. Nantes, Durance,

1910) fait le récit de ces événements, nous présente les accusés et nous donne les jugements qui les concernent.

Mlles de Renac, de Châteaubriant, furent guillotinées en 1794 pour avoir recueilli dans leur hôtel à Rennes, où elles avaient pratiqué des caches, l'abbé Julien-Jean Lemaréchal, ex-vicaire d'Ossé. Leur exécution est restée célèbre, parce que le citoyen Bouaissier, président du tribunal criminel qui les condamna, mourut en 1802 dans les circonstances les plus tragiques. « Il errait un soir sur la promenade de la Motte ; passant devant l'hôtel de Renac, il s'entend tout-à-coup appeler par son nom : « Bouaissier ! » Il se retourne, et, ne voyant personne, il continue sa marche jusqu'à l'extrémité de la place, et entend pour la seconde fois : « Bouaissier ! » Alarmé il revient sur ses pas, mais une troisième fois, il entend répéter : « Bouaissier ! » Au comble de l'effroi, il se retourne et aperçoit alors un groupe de jeunes écoliers. « Qui m'appelle ? » leur dit-il. — « Qui l'appelle ? Ne reconnais-tu pas la voix des demoiselles de Renac ! » Bouaissier rentra chez lui en proie à la plus grande émotion et dut s'aliter, frappé d'une maladie grave. Il en mourut dans les plus horribles convulsions du désespoir, sans avoir pu recevoir le prêtre qu'il appelait..... » Le marquis X. de Bellevue qui nous rapporte tout cela (*Mlles de Renac, de Châteaubriant.* Rennes, Simon, 1910) a joint à son ouvrage une généalogie de la famille du Fresne de Renac.

M. E. Herpin fait l'historique du *Comité de Surveillance de Saint-Malo* (Saint-Servan, Haize) et nous fournit bien des détails sur la Révolution dans la vieille cité des Corsaires. Cet excellent Comité eut à sa charge environ 500 arrestations !

M. Louis Deleurmel, bibliothécaire-archiviste de la ville de Brest, vient de faire la *Table des mémoires contenus* dans les *Bulletins de la Société académique de Brest* depuis 1858 (Brest 1910). Cette table très bien comprise est établie par noms d'auteurs et par matières, et elle rendra beaucoup de services à tous les érudits qui ont des recherches à faire dans les Bulletins de la Société brestoise qui fourmillent de renseignements curieux sur la Bretagne et les Bretons.

R. L.

BIBLIOGRAPHIE

EN SOUSCRIPTION

Guerzenneu ha Soñnenneu Bro Guéned, recueillies par Loeiz Herrieu et notées par Maurice Duhamel. Prix (réservé aux souscripteurs) 2 fr.

Nous ne saurions trop attirer l'attention de nos lecteurs sur ce recueil de mélodies bretonnes qui paraîtra prochainement.

Le Morbihan a été jusqu'ici un peu négligé par les folkloristes et cependant, de l'avis des connaisseurs, c'est peut-être la contrée où les traditions se sont le mieux conservées. Les airs vannetais, en particulier, sont les plus caractéristiques et les plus beaux de toute la Bretagne.

Ce recueil important et d'un prix très abordable contiendra les textes bretons et la traduction française des chansons parfois très belles, toujours curieuses, que le barde L. Herrieu a soigneusement recueillies et dont M. Maurice Duhamel a scrupuleusement noté les airs. Une importante introduction sur la musique bretonne permettra aux profanes d'apprécier l'originalité de notre musique nationale et d'avoir une idée d'ensemble sur cette musique.

Adresser les souscriptions à M. L. Herrieu, 54, rue de la Comédie, Lorient, ou à M. Duhamel, compositeur, 18, boulevard de Strasbourg, Paris.

Sous presse et en souscription :

Correspondance de Chateaubriand publiée avec Introduction, Indication des Sources, Notes et Tables doubles par L. Thomas. Prix : 10 fr. ; papier Hollande Van Gelder, 20 fr. ; papier Japon, 30 fr. Librairie Ancienne H. Champion, éditeur, 5, quai Malaquais, Paris (VIe).

Un supplément réunira les lettres encore inconnues de l'éditeur et qui seront venues grossir le recueil pendant l'impression de la correspondance. L'éditeur fait un dernier appel à tous les collectionneurs d'autographes. Il sera reconnaissant pour toute communication qui pourra lui être faite à propos de lettres inédites ou déjà imprimées dans des publications ignorées.

Le Gérant : H. Hulbron.

Vannes. — Imprimerie Lafolye Frères, 2, place des Lices.

PAROISSE DE PLANGUENOUAL

(COTES-DU-NORD)

INTRODUCTION

Nous ne nous dissimulons pas que l'historique d'une paroisse n'offre d'intérêt qu'à un nombre très limité de lecteurs, aussi n'est-ce pas avec la prétention d'un succès de librairie ou de revue que nous nous décidons à publier ce travail, mais uniquement à cause de la conviction que nous avons, qu'à l'avenir, il serait impossible de fixer tous les souvenirs locaux que nous évoquons si nos archives particulières venaient à disparaître.

Dans le cours de la tourmente révolutionnaire l'ordre fut donné de brûler toutes le archives afin qu'il ne restât plus trace des anciens droits féodaux, cet ordre fut exécuté assez rigoureusement et presque toutes les archives particulières de Planguenoual disparurent.

Celles de la Baronnie de la Hunaudaye, conservées au Chemin Chaussé, siège de ses juridictions d'où Planguenoual relevait en majeure partie, et qui eussent été la base de tous les renseignements nécessaires à cette étude, à défaut des archives particulières, furent également détruites pendant la Révolution.

Les archives de Hourmelin dont il est question ici appartenaient à l'époque de la Révolution, à Pierre-Gabriel-François-Joseph Le Metaer, chevalier, Comte du Hourmelin (1), seigneur du Vaujoyeux, de la Villeauroux, de Launay, de la Croixvois, de la Villegontier, de la Villeauvais, de l'Hôpital, de Cadouan, de

(1) Au mois d'octobre 1788 M. du Hourmelin fit au cabinet de l'ordre du Saint-Esprit, par devant M. Cherin fils, généalogiste des ordres de Sa Majesté ; ses preuves de noblesse pour les honneurs de la Cour. Il reçut le titre de comte à cette occasion.

Les honneurs de la Cour consistaient à être admis aux cercles, aux réceptions, aux bals du roi et de la Reine, et autorisaient la plus ancienne noblesse à monter dans les carrosses de Sa Majesté et à l'accompagner à la Chasse, en vertu du règlement du 17 avril 1760.

Il fallait remonter par pièces originales à 1399. La formule de monter dans les carrosses du Roi subsista, mais le règlement du 17 avril 1760 eut précisément pour objet de déclarer que chacun se transporterait à la Chasse par ses propres moyens, les carrosses du Roi ne suffisant plus.

Glolais, de la Touraille, du Pontdurand, du Pontpéroux et de Belair né au manoir du Hourmelin le 15 mars 1719, maréchal des Camps et armées du roi en 1790, mort à Paris en 1796.

Au début de la Révolution ces papiers représentaient un millier de livres de rentes de droits féodaux sur les fiefs du Hourmelin (moyenne justice) et de la Villeauvais, (Haute Justice) et M. du Hourmelin, séjournant habituellement à Paris, les fit enlever du manoir et les confia à M. Peltier, notaire à Lamballe, par l'entremise de M. le chevalier de Saint-Riveul.

En 1794 ces papiers furent réclamés au gardien du manoir, Vincent Gueguen, on le mit en état d'arrestation, et dans son interrogatoire il répondit « les avoir confiés à un roulier, qu'il ne connaît pas, pour les remettre à M. du Hourmelin à Paris ».

Celui-ci vieux et malade n'émigra pas dans le cour de la Révolution, et on verra, dans les annales, comment étant en détention à Libremont (Vosges) on lui demanda ce qu'il avait fait de ses titres de noblesse et autres, il répondit qu'il les avait jetés dans la Seine.

Les sources auxquelles nous avons puisé sont :

1° Registres paroissiaux.

2° Archives départementales de Saint-Brieuc.

3° Archives du Hourmelin.

4° Bibliothèque Nationale.

Nous avons divisé ce travail en 4 parties :

I. Paroisse, droits féodaux, juridictions.

II. Seigneuries.

III. Annales.

IV. Notices généalogiques.

Les annales sont la reproduction de pièces plus ou moins intéressantes, nous y avons même inséré des lettres privées à titre de curiosité au point de vue des usages et des mœurs du temps.

CHAPITRE I

PAROISSE, DROITS FÉODAUX, JURIDICTIONS

Le nom de Planguenoual semble, suivant certains auteurs, dériver de Ple-gonwall, paroisse de Gonwal, du nom d'un saint, fondateur d'Hillion, peut-être aussi de Planguenoual, connu sous le nom de Gonwal, Régual ou Denoual.

Le territoire de la commune de Planguenoual dont le sol plat et humide vers le sud nommé côté des bois, devient plus sec du côté du Nord, en approchant de la mer, contient 3289 hectares dont 2752 hectares labourables, 206 hectares, en prés, 66 hectares sous bois (1). Il est bien cultivé mais il reste beaucoup à faire à ses laboureurs pour le soustraire aux habitudes de l'assolement triennal.

Sa population (près de 2000 habitants) n'est pas en rapport avec son étendue, aussi la proportion des terres incultes était-elle en 1867 du quart au cinquième de sa superficie. Sa géologie se compose principalement de roches amphiboliques au Nord et de gneis modifiés à l'Est. Sur le bord de la mer, non loin de la Cotantin, on remarque une roche diorite à laquelle, dit M. de Fourcy, l'amphibole donne une teinte vert foncé et qui contient assez d'oxyde de fer magnétique pour agir sur la boussole. La grève de Jospinet est recouverte d'un sable fin et micacé contenant 45 parties sur 100 de matières fertilisantes. Non loin de cette grève on remarque dans la falaise plusieurs cavernes ou grottes naturelles ; l'une d'elles nommée la salle à Margot a une dizaine de mètres de profondeur et une hauteur moyenne de 4 mètres ; elle est très connue dans tout le pays mais nous paraît moins curieuse que celle qui se trouve plus au sud et dont l'entrée est défendue par des rochers verdâtres polis et luisants d'une forme vraiment fantastique.

Comme celle de toutes les autres localités, l'histoire de Planguenoual se perd dans la nuit des temps. Nous ne pouvons retrouver au-delà du XIIe siècle que quelques documents écrits qui s'y rattachent; nous les mentionnons plus bas ; mais pour procéder avec ordre, nous nous arrêterons d'abord aux époques qui, à défaut d'autres témoins, ont laissé sur son sol des traces de leur passage.

Epoque Celtique.

Non loin de l'ancien manoir du Prédéro et dans la direction du populeux village de la Cotantin existait vers 1830 une roche aux Fées ou allée couverte assez importante. Sapée et détruite, peu à peu, par les différents possesseurs du champ sur lequel elle

(1) Canton de Pléneuf, arrondissement de Saint-Brieuc, à 18 kilomètres Est Nord Ouest de Saint-Brieuc, 8 kilomètres de Pléneuf, Téléphone à Planguenoual. Carte géologique des Côtes-du-Nord année 1844.

se trouvait, il n'en restait plus en 1867 que deux ou trois pierres dont il était difficile de deviner l'appropriation primitive. A cette époque, M. de Chalus qui consacrait tous ses loisirs à introduire dans la commune de Planguenoual les meilleurs procédés de culture, en étant devenu propriétaire, se décida pour améliorer son champ, à faire enlever ces roches qui gênaient le passage de la charrue. Les ouvriers employés à cette besogne eurent bientôt débité les blocs qui encombraient les sillons ; mais, lorsque tous les débris furent enlevés, ils remarquèrent que ces pierres recouvraient un sol qui avait été remué autrefois. Bientôt, en fouillant un peu, ils distinguèrent de nombreux fragments de charbons mêlés à une certaine quantités de cendres ; puis continuant à remuer ces débris, ils rencontrèrent trois lames de silex, taillées par éclat, qu'ils s'empressèrent de porter à M. de Chalus ; malheureusement l'une d'elles était brisée. Ces silex d'une nature complètement inconnue en Bretagne et qui n'ont d'analogie qu'avec les silex si connus aujourd'hui du Grand Pressigny en Touraine, offrent par leurs dimensions (0.30 c. de long sur 0.03 de large au milieu) un intérêt véritable. Ils viennent affirmer certains usages celtiques qu'on avait déjà constatés sous d'autres dolmens dans quelques communes du voisinage notamment au Chêne-Hut en Saint-Aaron et à la Lande du Gras en Meslin.

Au lieu dit Vauvert on peut voir encore les débris d'une allée couverte, dont l'origine est évidemment la même que celle du Prédéro signalée ci-dessus.

Outre la période dite, l'âge de pierre, celle qui l'a suivie dite : l'âge de bronze, a été également représentée à Planguenoual. Nous avons vu dans la collection de feu M. Cornillet, décédé à Lamballe, un certain nombre de haches ou coins de bronze à douille carrée qui avait été trouvés dans cette commune près du village et de la métairie du Comptant au mois de mars 1834, deux de ces coins ont été déposés au Musée de Saint-Brieuc.

Epoque Romaine.

Il est impossible de fouler le chemin ferré qui traverse la commune de l'Est à l'Ouest sans se rappeler la conquête et la domination romaine qui opprima, on peut le dire, notre pays pendant les quatre premiers siècles de notre ère. Quelques

fragments de cette voie antique qui avait donné son nom à un ancien manoir de la paroisse (1) et qui reliait l'*oppidum* de Carhaix avec le *castrum* d'Alet (Saint-Servan) existaient vers 1860, aujourd'hui tous ces débris ont disparu. Non loin du bourg et sur le bord de la voie, à la Ville Hervé, on découvrit en 1865, lors du défrichement d'une lande, des amas de charbon et de scories. Là existait, selon toute apparence, une de ces *feneria* ou *forges* en plein air qu'on rencontre souvent à proximité des anciens passages ; des pierres calcinées mêlées à des cendres, se trouvaient également entassées près de ces débris.

Quant aux substructions très étendues qu'on découvre au village de Treutran et aux environs et qu'on suppose d'origine romaine, nous ne saurions, après examen, leur donner ce caractère ; elles appartiennent, ainsi que les nombreuses pierres recueillies dans les champs et entassées le long de plusieurs chemins à des constructions beaucoup plus modernes, mais qui ont dû être considérables.

La tradition prétend qu'une ville, dont on ne dit pas le nom, mais dont on cite la population (10.000 âmes), a existé à cet endroit. Des tuiles à crochet et des débris de ciment trouvés dans le voisinage indiquent toutefois d'anciennes constructions gallo-romaines.

Moyen-Age.

Cette époque fait arriver au temps de l'histoire écrite. Les documents qui concernent Planguenoual antérieurement au XIIIe siècle sont assez rares, mais ils suffisent pour nous donner une notion très exacte de la situation de la paroisse vers l'an 1130.

Au temporel, Planguenoual dépendait alors, ou du moins relevait en haute justice du duché de Penthièvre qui n'y possédait guère que des droits honorifiques. La juridiction supérieure qui arrivait ensuite était celle de Châteaubriant, qui possédait de nombreux droits dans la paroisse, puis celle de Corron que nous trouvons dans la suite sous le nom de Montafilant, et enfin Saint-Denoual, sans compter un grand nombre d'arrière fiefs ou maisons nobles relevant tantôt de Penthièvre, tantôt de Châteaubriant, de Corron ou de Saint-Denoual.

(1) Le Chemin-Ferré.

Au spirituel, la paroisse, ou du moins l'église de Planguenoual paraît avoir appartenu jusqu'au XIIe siècle à des laïques, bien qu'elle relevât de l'évêque de Saint-Brieuc. En effet, on verra plus loin (année 1138) la mention d'un acte singulier par lequel les nommés Jean et Guillaume, fils du prêtre Geoffroy (1), cèdent avec l'assentissement de Jean, évêque de Saint-Brieuc, à l'abbaye de Sainte-Melaine de Rennes, l'église de Saint-Pierre de Planguenoual. Cet abandon fut confirmé en 1160, par l'évêque Judicaël successeur de Jean ; mais l'acte qui était destiné à le constater fût, paraît-il, mal dirigé, car il donna lieu, dans la suite à de nombreuses contestations entre les évêques de Saint-Brieuc et les abbés de Saint-Melaine. Ces derniers restèrent en définitif maîtres du terrain, pour la majeure partie; ils conservèrent le droit de présentation et de nomination des recteurs qui portaient, à cause de cette immunité, le titre de Prieurs. Peu à peu, cependant, les prérogatives de Saint-Melaine s'amoindrirent; au XVIIe siècle l'abbaye ne possédait plus que quelques rentes sur lesquelles elle devait compter au recteur, rentré sous l'autorité de l'évêque, une certaine somme pour acquitter des services pieux, fondés, probablement par l'acte primitif de donation. Du moins, c'est ce qui semble résulter des pièces que nous avons eu l'occasion de consulter (2).

Les seigneurs de la Hunaudaye et de Saint-Denoual se disputaient le titre de seigneur et patron de Planguenoual et le litige ne fut jamais tranché.

Ancienne église détruite en 1901.

Ce monument, dédié à saint Pierre et saint Paul, se composait d'une nef, de deux collatéraux, d'un transept placé vers le milieu coupant l'édifice en deux parties égales, et d'un autre transept en tête de l'église à l'est, du côté du chœur.

Sa longueur était de 35 mètres et sa largeur entre les murs collatéraux de 12. La nef était partagée en 7 travées de deux époques très distinctes ; les 4 premières, à partir du bas (ouest)

(1) C'était un des abus du clergé de l'époque : on en vit laisser la cure à leur fille.

(2) Tout ce qui précède, sauf quelques modifications est extrait de *Annuaire des Côtes-du-Nord de 1870* et a pour auteur M. Gaultier du Mottay, archéologue des plus distigués, maire de Ploeren où il mourut en 1883.

formées d'arcades à plein cintre, reposant sur des piliers carrés, accusaient l'architecture du XIIe siècle, telle qu'elle est bien constatée dans notre pays. Les trois autres travées présentaient des arcades ogivales s'appuyant sur des piliers cylindriques trapus et n'ayant pour tout chapiteau qu'un simple tailloir, semblent plus jeunes d'un siècle et devoir appartenir à la période de transition qui du XIIe au XIIIe siècle a laissé beaucoup de traces dans la contrée (1).

Cette description du monument disparu permet de se rendre compte des différentes phrases de sa construction.

Au XIIe siècle l'église n'avait que 20 mètres de long, le transept qui la divisait en deux de nos jours était alors à l'extrémité Est, le chœur entre les deux transepts et le clocher sur le chœur.

Les deux bras de la croix formaient deux chapelles particulières bâties aux frais des familles. Celle de droite, en regardant le chœur (sud) appartenait à la seigneurie de la Hazaye. Celle de gauche (nord) appartenait à la famille Collet, et portait le nom de chapelle de la Villeauvais.

Au moment de la construction, un autre seigneur important de la paroisse, ayant droit, sans doute, par ses libéralités ou sa situation au même honneur que les Collet et les de la Hazaye, quitte à rompre la régularité de l'édifice, construisit sa chapelle au bas de l'église au sud, sans qu'il y ait de pendant au nord. Cette chapelle prit le nom de chapelle de la Villehervé et appartenait à la famille de la Mare.

Un siècle plus tard, l'église étant considérée comme trop petite, fut à peu près doublée, mais toute cette nouvelle construction fut primitivement réservée au chœur. Elle formait le prolongement de l'ancienne église, vers l'est, avec un nouveau transept en tête, les deux bras de la croix formant aussi deux chapelles seigneuriales. Celle de droite, en regardant le chœur (sud) dépendait de la Villegourio dont la famille de la Villeon était peut-être propriétaire dès cette époque.

Celle de gauche prit le nom de chapelle de la Fontaine Orain et appartenait à la famille Costantin. Après la Révolution elle fut fermée et servait de sacristie, les autres furent simplement ouvertes, balustrades et portes enlevées, et se confondirent avec l'église.

(1) *Annuaire des Côtes-du-Nord de 1870* : Gauthier du Mottay.

Les fonts baptismaux étaient placés à droite de la porte d'entrée à l'ouest et après la Révolution furent établis dans la chapelle de la Villehervé.

Dans le principe on n'avait pas réservé de sacristie, l'autel n'était pas adossé à la costale Est et les prêtres revêtaient leurs habits sacerdocaux derrière l'autel.

Après cette nouvelle construction le chœur était aussi grand que l'église elle-même, néanmoins la population en profita, toute la noblesse, et elle était nombreuse dans la paroisse, avec leurs gens, eurent leurs privilèges de bancs avec ou sans accoudoirs, escabeaux et enfeux dans le nouveau chœur.

Dans le collatéral sud, près d'une petite porte d'entrée, se trouvait un ancien bénitier en pierre quadrangulaire à cuve hémisphérique et orné sur ses angles de mascarons informes que M. Gaultier de Mottay fait remonter au XIIIe siècle.

Les bords de ce bénitier portant des marques profondes d'usure, certains ont voulu y voir une ancienne urne où les druides sacrifiaient les victimes humaines. Il faut mettre de côté cette légende et adopter plutôt une autre tradition qui est certainement la vérité :

Le grain de la pierre de ce bénitier est très fin et très dur, tous les habitants, au moment de la moisson, y venaient aiguiser leurs outils, d'abord parce que la pierre était excellente pour cet usage, puis le contact de l'eau bénite était en même temps pour eux un espoir que leurs travaux recevraient la bénédiction du ciel (1).

Le XIVe siècle était représenté dans cette église par un remarquable fonts baptismal en granit. Deux vasques ou cuvettes sont portées, chacune par un pédicule octogonal qui s'enracine dans une base commune, de forme quadrilatérale, taillée en chanfrein et ornée de moulures toriques ; chacune des cuvettes taillées aussi à 8 pans, porte sur chaque face une arcature à plein cintre et peu saillante (2).

La chapelle de la Villehervé, dite chapelle Sainte-Anne, dans laquelle existait ce petit monument, était éclairée par deux fenêtres également du XIVe siècle, formée de deux baies, séparées par un meneau qui supportait une petite rosace quadrilobée.

(1) Ce bénitier a repris sa place dan la nouvelle église.

(2) Description de M. Gaultier du Mottay. Ces fonts baptismaux ont repris leurs places dans la nouvelle église.

Près de la porte du collatéral Nord se trouvait un bénitier, surmonté d'une petite accolade ornée de crosses sous laquelle un ange aux ailes éployées supportait un écusson appartenant à la famille Bérard, seigneur de Kermartin et de la Villemain : « d'argent à la croix engreslée de sable ». Il a disparu pendant les travaux de construction de la nouvelle église.

Une très jolie pierre tombale portant en relief une croix pattée et placée près de la sacristie semble appartenir au XVe siècle ainsi que les débris d'un calvaire en granit qui se trouve dans cimetière (1).

Mais un morceau capital et très digne d'attention, dit M. Gaultier du Mottay, est la porte processionnelle de l'Ouest, dont l'aspect affecte la sobriété et en même temps l'élégance du XIIIe siècle. Les pieds-droits disposés en embrasure sont formés de moulures encadrant des colonnettes engagées qui portent des chapiteaux feuillus dont l'abaque est chargée d'une guirlande de quintefeuilles. Une série d'archivoltes à gorges, correspondant en nombre à celui des colonnettes, et ornées de bandeaux toriques s'évasent peu à peu en formant une large voussure. Cette porte remarquable est parfaitement conservée et l'incendie qui consuma la toiture de l'église en 1597 ne l'a point endommagée. Dans l'un de ses pieds-droits on y avait creusé, très artistiquement, un petit bénitier, les personnes qui ont souffert d'un mal de dents vont y déposer celle qu'on leur a arrachée. En avant de cette porte existe une espèce de porche porté par deux piliers octogones avec des chapiteaux à peine accusés qui semblent être du XIIe siècle (2).

Bien que les guerres de la Ligue furent à proprement parler terminées en 1597, la contrée était loin d'être pacifiée et le 27 décembre 1597 un parti de soldats de l'armée du Duc de Mercœur mit le feu à l'église.

Voici l'enquête dont le procès-verbal existe dans les archives de la commune.

(1) Disparus.

(2) Gauthier du Mottay. Cette porte a repris sa place dans la nouvelle église. Le porche fut enlevé vers 1880.

Enquête sur l'incendie de l'Église de Planguenoual survenue le 27 décembre 1597 (1).

Nous, écuyer Jean Maupetit, sieur des Bignons, sénéchal de la Cour et baronnie de la Hunaudaye, Chateaubriand, Montafilant au siège du Chemin Chaussé.

Savoir faisons quant environ les huit heures du matin de ce jour de samedy, vingt septième de décembre mil cinq cent quatre vingt dix sept, seroient venus en notre maison des Bignons noble Messire Jean des Déserts, sieur Recteur de Planguenoual ; Me Ollivier Haugoumart et Pierre Grimault, trésoriers et marguilliers de la fabrice de la dite Eglise de Planguenoual, lesquels nous auroient remontré que par cas fortuit et inopiné le temple de l'Eglise du dit Planguenoual auroit été brulé et consumé par le feu, la nuit d'entre le jeudy vingt cinquième et vendredy vingt-sixième jour de décembre ; et pour faire état, description et procès-verbal du tout ce qui y est advenu, nous sommes recordé ayant eu en leur compaignie pour adjoint, M. Rolland Poussin, notaire de la dite cour et baronnie de la Hunaudaye, duquel avons prins le serment de fidèlement se porter au rapport des présentes ; ce fait, sans autre divertissement, nous sommes acheminés au bourg de Planguenoual, et arrivé, avons entré dans les costalles et murailles dudit temple et esglise, et y avons vu le sacraire, le superfice jouste clocher, chapelle, chevet des prêtres ; étant au chœur, le retrin, Croit si fit, ymages, enfeus et escabeaux étant en la dite église du tout consumés par le feu et réduit en cendres et à la chute des bois et vouxtes du superfice dudit temple, en avoir été les autels et tombes de pierre rompues et brisées. Et pour savoir la longueur et largeur de la dite Eglise, l'avons

(1) Nous publions la majeure partie de ce document, malgré son ennuyeuse prolixité, cachet de son époque, et les nombreuses redites des témoins, à cause des différents détails que donnent chacun des membres consultés dans l'enquête sur la situation politique du pays, en l'année 1597. Bien que les guerres de la Ligue fussent, à proprement parler, terminées, la contrée était loin d'être pacifiée ; et elle était restée en proie au ravage des gens de guerre. Ce n'est que vers 1602 que le calme commença à renaître dans l'évêché de Saint-Brieuc ; on lira aussi dans cette enquête des détails pleins d'intérêt et qui feront sans doute sourire sur l'état des personnes et leurs habitudes à cette époque.

(*Note de M. Gaultier du Mottay*).

fait mesurer par Pierre Grimaut et François Huet, qui s'est trouvé de longueur depuis le pignon du grand autel jusqu'à la principale porte du bas de ladite église, contenir six vingt pieds et de costale à costale quarante un pieds ; et depuis la costale de la chapelle de la Hazaye, jusqu'à la costale de la chapelle de la Ville au Vée, soixante un dix pieds. Et ce fait, lesdits sieurs Recteur et Marguillier nous ont dit qu'ils avaient fait tout devoir d'appeler et convoquer le peuple au secours pour empêcher l'embrasement de ladite église dans laquelle étoient tous les ornements d'icelle et joyaux précieux ; lettres, titres, garants, et enseignements concernant revenu des droits de ladite fabrice et frairie de St Michel, même les lettres, titres de ladite rectorie et frères chapelains, obligations, quittances et autres titres audit sieur recteur appartenant. Que même, plusieurs lettres au sieur de Porpilly, frère aîné dudit sieur recteur de Planguenoual, entre autres lettres faisant mention de la vicompté de Porpilly, son dit frère qu'il lui avait été envoyées depuis peu de temps, pour faire le remboursement au sieur et dame de la Villehervé. Que même plusieurs autres lettres concernant les successions de ses prédécesseurs étoient à une cache faite entre la muraille et arcade joigne la muraille et le pignon du grand autel et à la trésorerie d'icelle qui étoient sur la chapelle de la Fontaine-Orin ; en laquelle ils nous ont dit y avoir durant toutes les guerres et troubles, conservé les ornemens, lettres et garans. Que l'ornement il y avait mis après la feste du Jubilé de Nostre-Dame de Mi-Août passée, qui étoient une chapelle (chape) deux domoirs (dalmatiques) et un chasuble de veloux cramoisi et broderie d'or, les estolles et fanons à façon d'Angleterre ; — une autre chapelle, deux domoirs, et un chasuble de veloux cramoisi plein, — autre chape et deux domoirs, et un chasuble de veloux noir à broderie, pour la chapelle et frairie de Saint-Michel, — autre chappe, deux domoirs et un chasuble de veloux noir plein, armoyé des armes du sieur de la Villemain-Bérard, — un chasuble de veloux vert, fait à broderie, façon d'Angleterre, — la courtine (le dais) du sacre de damas violet, le parement du grand autel, de cuir doré, façon d'Espagne ; — un calice d'argent et la custode d'argent ; — la robe de Notre-Dame de veloux cramoisi à fleurions d'or et autre grand nombre de hardes de ladite église. En outre, ceux dudit sieur Recteur qu'il y avait mis pour conserver, qui étoient ses linges, deux accoutrements de taffetas,

une pièce de sarge, de la vaisselle d'étain, et devant et après, grand nombre de biens, meubles et provisions qui furent du tout consommées et brûlées, quelque diligence que tous purent lui apporter. Et de là nous ont montré deux armoires étantes dans le pignon de la principale viltre de ladite église, derrière le grand autel, auxquelles, nous ont dit qu'estoient lesdites lettres et enseignements du revenu de ladite église et fabrice ; ensemble celles dudit sieur recteur de Planguenoual, et autres y minses en espérance de les sauver. Auroient fait faire des trous et pertuis par dehors dans ledit pignon en intention de pouvoir plus librement ravoir les dites lettres, ne pouvant entrer dans ladite église à cause de la fumée et du feu qui étoit embrasé en icelle et ne le pas accomplir ni y parvenir que le feu n'eut consommé les lettres, titres, garants et enseignements qui étoient dans ladite cache et armoire, auxquelles il fut impossible d'y arriver comme cy-dessus est dit, à cause que le bois qui tomboit du lambrin de la vouxlte de ladite église étoient en si grand nombre que ledit bois touchoit les armoires cy-dessus ; qui causa que le feu éprins aux fenêtres, y consommit lesdites lettres. Nous requérant de vouloir ouyr et prendre le serment des cy-après nommés, savoir : Missire Jean des Vergers, Missire Guyon Abraham, Michel Coillisant, Guillaume Gour, Anthoine Josset, Maurice Gauthier et Jacques Pensart ; desquels le serment pris de dire vérité, purgée de conseil et enquis d'office et sommairement, les uns après les autres, les avons ouy et enquis comme ensuite :

1° Michel Collisant, poissonnier de la paroisse de Planguenoual, et y demeurant au bourg, âgé à son dire, de cinquante ans, tesmoin fait jurer par serment dire vérité, purgé de conseil et enquis d'office sommairement, dépose savoir ; la situation d'une cache étant faite faire par Missire Jean des Déserts, sieur recteur de Planguenoual sur un embrun qui étoit entre le pignon de la trésorie, en la chapelle de la Fontaine Orain, joignant l'huis de ladite trésorie, pour y avoir été par diverses fois en compaignie dudit sieur de Planguenoualet, à cause des troubles avoir été faitte pour en icelle conserver et mette en sûreté le tout des ornemens, biens et richesses de la dite fabrice ; ensemble les titres, garants et enseignements d'icelle et de la frairie de Saint-Michel et des frères chapelains, que les biens et moyens dudit sieur de Planguenoual, lorsqu'il survenoit quelque troupe de

gens de guerre et incontinent que le sieur de Vauvrix avec ses troupes et régiment vint loger de St-Brieuc à Hillion et à Quoyesmieux, allant et venant à toute heure, et par plusieurs troupes, ravageant et picorant tout ce qu'il pouvoit trouver en la dite paroisse de Planguenoual et autres lieux. Le témoin fut alors prié par ledit sieur recteur de Planguenoual d'aider à porter et mettre dans la dite cache afin d'être en lieu de sûreté, comme chose accoutumée, le tout des ornemens, calices et richesses de ladite fabrice et frairie de Saint-Michel ; même les accoutremens, titres et enseignemens dudit sieur de Planguenoual que autres biens et provisions, ce que le témoin fit. Et en premier lieu, il porta le tout des ornemens de veloux de ladite fabrice, parement d'autel, calice, custode, lettres et enseignemens qui furent mis dans un coffre et une barrique de bois ; et un charnier plein de lard qui y fut salé et saupoudré. Et en ladite barrique et coffre y fut mis et aida le témoin à mettre par ordre ce qui en suit : (suit la nomenclature des ornemens déclarés par le recteur, y compris les accoutremens de taffetas appartenant à ce dernier), et un grand nombre de vaisselle d'étaing et d'airain, comme plat, assiettes, flacons, pintes, poiles, bassins espèces de vaisselle, plusieurs linges, tant de ladite fabrice que audit sieur de Planguenoual, deux casiers pleins de lettres et livres que ledit sieur de Planguenoual disoit être partie des enseignements de la plus grande part de ladite fabrice et frairie de Saint-Michel ; que mesme, ledit sieur y ayant accommodé le tout de ce que dessus en ladite cache, fut fermée et bouchée, selon qu'elle avait accoutumé d'être. Et s'en alla le témoin avec ledit sieur de Planguenoual à son logis où étant, lui fut mis entre les mains plusieurs grands paquets de lettres que il apporta et furent mises entre deux armoires s'entrehabitant, étant dans le pignon de la grande vitre de ladite Eglise, jouque le derrière du grand autel et on en tira plusieurs audit sieur de Planguenoual, les mettant en pacquet et par ordre, qui faisaient mention du bien et revenu de ladite fabrice et frairie de Saint-Michel ; où il y avait plusieurs cognoissances, quittances et autres marques, lettres de ladite fabrice et dudit sieur de Planguenoual et du sieur de Portpilly, son frère aîné. Et lui dit, incontinent que lesdites armoires furent fermées, que toutes les lettres et enseignements qui concernoient le bien et revenu de ladite fabrice et frairie et frères chapelains et ensemble les siennes et autres étoient là dedans, que si cela

étoit de cas fortuit perdu, que c'étoit la ruine de la fabrice et frairie et la sienne. Et que-du-dempuis tous les biens ci-dessus ont toujours été laissés aux dites caches et armoires, attendant voir le département des gens de guerre qui ordinairement vont voltigeant en ladite paroisse. Et du dempuis le commencement des guerres, quelque troupe ou armée qui ait été logé ou séjourné en ladite paroisse ou siège de Lamballe, la tour de Cesson, Moncontour, et autres places où avoient été Anglois, Lansquins, (lansquenets) Espagnols et autres étrangers; toujours iceux biens étoient demeurés auxdites caches et armoires, et jamais n'y avoient été trouvés. Et ce néanmoins, le témoin les y a toujours vus, par y avoir été mis ordinairement par ledit sieur de Planguenoual, jusque la nuit du jour de la Nativité Notre-Seigneur, vingt-cinquième jour de décembre dernier, environ l'heure de onze heures du soir que le témoin étant couché dans son lit et en sa demeure qui est fort près de ladite église, ouyt un grand bruit et étonnement de feu par la fenestre de son logis et se jetta hors du lit, à l'envers, regardant vers ladite église où il vit le feu en grande abondance au haut du clocher de ladite église. Incontinent, il sortit de son logis pour venir donner avertissement audit sieur Recteur, et étoit levé pour venir au secours du feu, lui et tous ses gens et auparavant que le témoin fut parler audit sieur de Planguenoual, il vit tout le clocher de ladite église par terre, à l'envers. Il s'échemina à venir à l'église, et, tôt après ledit sieur Recteur et tous ses gens, allant, ledit sieur par le bourg, de porte en porte, amasser le peuple pour éteindre le feu. Et vint le témoin, en criant au feu et à l'aide, droit à une petite porte de ladite église qui est près la chapelle de la Ville au Vais que il trouva ouverte et ne sait par qui avoit été, et se rend bien certain que n'avoit été aucun des gens dudit sieur de Planguenoual qui l'on ouverte parce qu'il fut le premier qui donna l'avertissement et qui s'avisa du feu ; et au soir, avoir assisté à la fermeture de ladite porte qui se ferme par dedans avec une barre de bois et toutes les autres avec les clefs, tant par dedans que par dehors. Et étant arrivé à ladite porte qu'il vit ainsi ouverte, se jeta au dedans de ladite église peur aller droit à la dite cache pour sauver et mettre hors d'icelle, même desdites armoires, les biens ci-dessus qu'il savoit être dedans ; où il n'y put arriver quelque diligence qu'il y put apporter à raison du feu qui étoit si grand par toute ladite

église, à raison même du vent qui étoit si grand et si impétueux qui menoit le feu si fort vers le haut de ladite église ou étoit ladite cache et armoire, qu'il n'étoit possible à personne d'en approcher. Et n'y avoit aucun moyen sans se perdre et brûler. En criant au feu par force, se trouva beaucoup de personnes, on fut avisé de mettre des échelles sur ladite trésorerie au pignon où habitoit ladite cache et des trous et pertuits par dehors, en drait desdites armoires pour faire fraction et essayer d'en tirer tous les biens qui étoient. Et y fit le témoin tout devoir jusqu'à l'extrémité ; mais à cause du grand feu et vent, ne put être le vent empêché qu'il ne brulât et consommât tout ce qui étoit dans ladite cache et armoire. Et ce parlant se jetta en bas pour aider à percer le pignon de ladite église par dehors, endrait desdites armoires pour sauver lesdites lettres, et ne put être sitôt fait que le feu n'eut tout brûlé et consommé les dites lettres, sans jamais en pouvoir sauver aucuns qui ne fussent reduits en cendres. Et se rend le témoin certain que ledit sieur de Planguenoual avoit fait tout porter et mettre ce qu'il pouvoit avoir de choses de conséquence qui appartiennent à ladite fabrice et frairie de Saint-Michel et à autres, en ladite cache et armoire pour les sauver et mettre en lieu de sûreté comme il avoit accoutumé faire. Et ne sait la forme et brûlement de ladite église, fors que un peu auparavant ouir le tumulte et bruit du feu, il avoit oui des quevaliers (cavaliers) et gens de guerre, puis (depuis) la nuit fermée à l'entour de ladite église. Et est ce qu'il dit savoir du fait ci-dessus, lecture lui faite de sa déposition et a dit contenir vérité et ne sçait signer.

2° Noble messire Jean des Vergers, prêtre de la paroisse dudit Planguenoual, et y demeurant jouque le bourg et cimetière d'icelle église, âgé de quarante ans, à son dire, témoin juré par les sacrés ordres qu'il porte, dire vérité, purgé de conseil et enquis d'office sommairement, dit : que jeudy dernier, vingt cinquième de décembre, il assista au service de la feste de Noël, en l'église de Planguenoual où il y avoit de grande congrégation et assémblée de peuple qui assista en pareil aux vespres y dites et célébrées. La nuit advenue dudit jour de Noël, alla souper chez ledit sieur Recteur de Planguenoual, duquel lieu sorti et mis, environ les neuf heures du soir à se retirer et venir à son logis, il passa à travers le cimetière de ladite église où il arrêta et passa avis la principale porte de ladite église pour présenter son orai-

son, sans qu'il aperçut aucun feu; et comme il étoit à faire son oraison, il ouyt nombre de quevaliers arriver vers ladite église, tellement qu'il se retira promptement. Et tôt après il fut logé en sa dite chambre qui est toute proche du cimetière, entendit un grand bruit de peuple criant au feu, qu'il le causa de sortir dehors et étoit environ les onze heures. Et s'acheminant audit cimetière, apperçut le feu dans les lambrains et couverture de ladite église et le clocher d'icelle déjà tombé par terre et brûlé. Et étant entré en icelle, par une petite porte près la chapelle de la Villeauvée laquelle se ferme avec une barre de bois par dedans, et néanmoins la trouva ouverte, sans pouvoir savoir qui l'avoit ouverte, et se rend certain qu'elle avoit été fermée le soir. Et étant en la dite église, vit le clocher et la plateforme d'icelui tombés par terre et brûlés. Lequel voulant aider à sa puissance avec beaucoup d'autres y présents et assistants ledit sieur Recteur qui s'efforçoit de faire ce qu'il pouvoit, avertissant le peuple de s'y employer, afin que tous ensemble ils eussent pu sauver les ornemens, lettres, titres et enseignemens tant de l'église, frairie de Saint-Michel, frères chapelains que autres qui étoient en une cache dessus la chapelle de la Fontaine-Orain. Et alors ledit sieur Recteur print le sacraire où étoit le précieux corps de Notre Seigneur Jésus-Christ pour le sauver et le mettre hors de ladite église, pour empêcher d'être brûlé. Et se força le témoin pour arriver à ladite cache pour sauver les ornemens qui étoient cachés, entr'autres : (suit la désignation des ornements, objets, titres, papiers, etc., décrits dans la précédente déposition).... Et ne purent sauver que la trésorerie de ladite église qui faisoit séparation de ladite cache. Et n'arrêta le tout de la dite église à être brûlé que environ trois heures, non plus que si c'eut été un monceau de paille, tant le feu étoit âpre, par l'impétuosité du vent qu'il faisoit. Et ne pourroit dire ni rendre certain de la cause dudit feu, étant advenu inopinément et sans qu'on ait pu apprendre la forme ni l'embrasement d'icelle, par quelles personnes ni autrement le feu avoit été mis et n'ayant oui aucun bruit que les cavalliers qu'il entendit comme il se logeoit le soir en sa chambre. Et tel est son record, lecture lui en faite, a dit contenir vérité et signé.

3° Missire Guyon Abraham, prêtre de la paroisse Planguenoual et y demeurant près le bourg et église, âgé de vingt-huit ans, à son dire, témoin juré par les sacrés ordres qu'il porte, dire vé-

rité purgé de conseil, et enquis d'office et sommairement, dit que jeudy dernier, vingt-cinquième de ce mois de décembre, il assista au service de la fête de Noël, en l'église de Planguenoual, où il y avoit grande congrégation et assemblée de peuple qui assistèrent en pareil au service et aux vêpres y dites et célébrées. Après le monde être tout sorti et retiré de ladite église, ferma les huis et porte d'icelle, tant avec barres de bois que avec clefs de fer, par dedans et par dehors de ladite église. Et la nuit suivante du dit jour, étant couché chez ledit sieur de Planguenoual, à environ les onze heures du soir, entendit un grand bruit de peuple criant au feu, qui le causa de sortir dehors, et s'acheminant au cimetière avec ledit sieur Recteur de Planguenoual et ses autres gens apperçurent le feu étant dans le clocher lequel étoit déjà par terre et au lambrain de ladite église en drait le clocher. Et venant pour entrer dans ladite église, apperçut l'huisset de derrière icelle, près la chapelle de la Villeauvée, ouvert; lequel il se rend certain l'avoir fermé avec une barre de bois. Lequel voulant aider à sa puissance, avec beaucoup y présents et qui y survinrent, et même ledit sieur Recteur se forçant, print le sacraire où étoit le précieux corps de Notre Seigneur et le sauva, priant tout le monde de s'efforcer de sauver les ornements, lettres et garants qui étoient dans ladite église; et alors le témoin appelant des assistants se força pour gaigner à une caiche qui étoit sur la chapelle de la Fontaine Orain, qui étoient entre autres choses : (suit la nomenclature des objets désignés par le Recteur et le premier témoin).... Et ne pouvoir dire ni se rendre certain de la cause dudit feu; étant advenu inopinément sans qu'on ait pu apprendre la forme de l'embrasement d'icelui, par quelles personnes ni autrement le feu y auroit été mis. Bien dit que environ les huit à neuf heures du soir, il ouit des cavaliers vers ladite église, comme s'ils eussent passé contre le cimetière; et est ce qu'il dit. Lecture faite de sa déposition, a dit contenir vérité a signé.

4° Antoine Josset, bouchier de la paroisse de Planguenoual et y demeurant au village de l'Hospital, et 5° Guillaume Gour, cultivateur, demeurant au bourg, relatent dans leurs déclarations les faits déjà connus et mentionnent tous les ornements et papiers qui avaient été déposés dans la cachette, ainsi que quelques provisions de bouche, pour les soustraire à l'avidité des gens de guerre.

6° François Breart, maçon de muraille, de la paroisse de Planguenoual et y demeurant âgé à son dire, de cinquante ans, témoin fait jurer par son serment dire vérité, purgé de conseil, et enquis comme les précédens, dépose que à la prière et requête du sieur recteur de Planguenoual, dès le commencement des guerres, présents troubles, il se transporta en l'église de Planguenoual et y étant, ledit sieur recteur lui dit vouloir faire faire une caiche secrette au pignon de la trésorerie de ladite église en un embrun qui étoit pendant en arc sur la chapelle de la Fontaine Orain ; que ne savoir lieu plus propre en ladite église, ni ailleurs pour ficher et assurer des gens de guerre les ornements, calice, lettres, rentiers. comptes : autres enseignements et richesses de ladite fabrice ; même de ceux de la frairie de St Michel ; et en print le pignon (l'opinion) de ce témoin. Lequel après avoir visité ledit lieu et y pensé longuement, trouva que c'étoit le lieu et endroit le plus commode qu'il se put trouver pour faire une bonne et belle et assurée caiche. Et de son métier de maçon y travailla et fit ce qui étoit requis et au-dedans de laquelle, avant même qu'elle fut achevée et accommodée ce témoin vit accommoder et mettre en un coffre et une barrique de bois le tout des ornemens, calice, lettres et richesses qu'il avoit accoutumé de voir en la dite fabrice, frairie de St Michel ; même plusieurs grand nombre de biens appartenant audit sieur de Planguenoual, comme accoutrements linge, et vaisselle d'étaing et d'airain ; et a toujours oui et enteudu qu'ils y ont été conservés. Et en parle le témoin pour avoir aidé à y mettre par plusieurs fois, les biens, richesses, lettres et garants, tant de ladite fabrice, frairie de Saint-Michel que dudit sieur de Planguenoual. Même en l'année qu'il étoit trésorier et administrateur des biens et revenus de ladite fabrice en l'an.... et puis les présents troubles et alors qu'il était mention de soldats et gens de guerre qui se acheminassent pour venir sur le quartier tous les biens de ladite fabrice, frairie et dudit sieur de Planguenoual étoient mis la dedans et conservés toujours, pour quelque siège qui a été passé par l'une et l'autre partie, fust à Lamballe, la tour de Cesson, Moncontour et autres places ; régiment, armée ni compagnie qui aient logé en ladite paroisse et autres lieux ; Anglois, Lansquenets, Espagnols, Lorains et autres nations de gens, qui aient été ravager en ladite église. n'avoir jamais trouvé ladite caiche. Et toujours tous les biens y

ont été conservés jusqu'à la nuit de la Nativité de Notre-Seigneur, vingt-cinquième de décembre dernier, que le témoin a entendu tous les biens et lettres concernant les biens et revenus de la dite fabrice et frairie que dudit sieur de Planguenoual, même de son frère aisné, y ont été brûlés, consommés en cendres par le feu inopinément. Même ce témoin a entendu que le tout des lettres, garants, que avoit accoutumé à mettre ledit sieur de Planguenoual en deux armoires qui étoient dans le pignon de la grande vitre de ladite église, derrière le grand autel d'icelle, y ont été brûlés et consommés en poudre par le feu ; auxquelles armoires le témoin a vu par plusieurs différentes fois mettre grand nombre de lettres.... parce que c'étoit un lieu de sûreté pour les conserver. Est-ce qu'il dit et ne sait la forme, ni manière du brulement de ladite église. Lecture lui faite de sa déposition a dit prouver, tenir vérité et ne savoir signer :

7° Jacques Pensart, charpentier de bois de la paroisse de Planguenoual et y demeurant à la maison de Villeauvée, âgé de trente-huit ans, ainsin que dit, témoin fait jurer par serment dire vérité, purgé de conseil et enquis d'office, comme les précédents, dépose : que dès le commencement des guerres et présents troubles ne put autrement cotter l'an, ni le jour, — il fut prié par le sieur de Planguenoual d'aller travailler de son métier, sans savoir à quelle œuvre c'étoit, jusqu'à ce qu'il ne fut à la demeurance du sieur recteur, où étant en sa compaignie, en l'église dudit Planguenoual, il lui dit et remontre avoir l'intention de faire une caiche secrette, pour conserver des coureurs et des gens de guerre qui ravagèrent partout, les ornements, calice, lettres garants, et autres richesses de la fabrice dudit Planguenoual, de la frairie Saint-Michel, et les siennes. Et après avoir été en plusieurs lieux et endroits de la dite église, trouva que le lieu le plus sûr et le plus commode pour faire ladite caiche, c'étoit par entre le pignon de la trésorerie de ladite fabrice, sur l'embrun (le lambris), qui étoit en arc sur la chapelle de la Fontaine Orain ; et ce fait, le témoin accommoda de ce qui étoit nécessaire de son métier ladite caiche sur les embruns, ce qui étoit assez commode et secret, et après qu'elle fut prête, il fut mis le tout des biens et richesses, tant d'ornements que lettres, garants de ladite fabrice et frairie de Saint-Michel et ensemble celle dudit sieur de Planguenoual, que toujours quelque armée, troupe et ravagement

qui fussent survenus en ladite paroisse, ils ont été conservés jusqu'à la nuit de la Nativité de Notre-Seigneur, que le témoin notoirement entendu que au brûlement de ladite église, ils ont été brûlés et consommés en cendres ; et avoir ainsi été mises pour les conserver, à cause du voltigement et ravaigement qui journellement sont en ladite paroisse..... Et est ce qu'il dit et ne savoir la façon du brûlement et embrasement de ladite église par quelles personnes ni comment sinon inopinément (1). Lecture lui faite de sa déposition ; a dit contenir vérité et ne savoir signer.

« Ainsi signé à l'original ; Des Vergiers, Abraham, Maupetit, P. Poussin. »

Les droits honorifiques dans les Eglises, comme les titres nobiliaires, étaient attachés, non pas à une famille, mais à une terre. C'est ainsi que les chapelles particulières portaient le nom de la seigneurie et quand la terre passait par acquêt ou héritage dans une autre famille, les nouveaux titulaires devenaient propriétaires de tous les droits honorifiques attachés à cette terre, chapelles, bancs, escabeaux, enfeux, etc., à moins de clauses contraires, ce qui était rare, les droits seigneuriaux étant une cause de recherches pour les amateurs.

(A suivre).

Vicomte DE LOURMEL.

(1) Tous les témoins s'entendent pour dire que le feu avait pris inopinément dans le clocher ; la crainte d'être malmenés par les routiers et gens de guerre, soupçonnés à bon droit d'être les auteurs de l'incendie, les tient évidemment dans une prudente réserve. *Note de M. Gaultier de Mottay.*

MÉLANGES HISTORIQUES

SUITE (1).

XLII. — LES ÎLES DE L'ÉTAIN.

On sait que pendant des siècles le bronze fut le métal dont on se servait couramment et que, par conséquent, le bronze étant un alliage de cuivre et d'étain et l'étain étant beaucoup plus rare que le cuivre, les pays producteurs d'étain jouissaient d'une réputation universelle. La Cornouaille anglaise paraît avoir été de toute antiquité le plus important de ces pays. Aussi les érudits s'accordent-ils généralement à reconnaître dans les îles Sorlingues, à l'extrémité de la Cornouaille, les îles que les géographes grecs appelaient Cassiterides, l'étain portant chez les grecs le nom, indigène ou emprunté, de *Cassiteros*. C'est fort possible, car à cette époque quand les géographes parlent du pays où l'on trouve tel ou tel objet, ce n'est pas le pays de production qu'ils ont en vue, mais le pays où s'en fait le principal marché : or les Phéniciens que l'on retrouve partout comme les premiers pionniers du commerce, n'étaient pas assez nombreux pour créer de véritables colonies : ils ne pouvaient avoir que des comptoirs, des magasins, et pour mettre ces magasins à l'abri de la cupidité des indigènes, le plus sûr était de les installer dans des îles plus à l'abri de toute agression et plus faciles à défendre : ainsi s'explique en ces débuts de l'histoire le rôle important d'îles souvent fort petites qui ont cessé d'être utilisées lorsque les indigènes civilisés au contact des Phéniciens sont devenus commerçants à leur tour et ont transporté chez eux sur le continent les entrepôts commerciaux. Ainsi s'explique également la légende très répandue des îles habitées exclusivement par des femmes. Appliquée à l'Irlande ou à l'Angleterre, comme dans les récits relatifs à Cessair et à Albina, la légende est

(1) Voir la *Revue* de mai 1911.

évidemment fabuleuse. Elle exprime probablement au contraire une réalité quand elle s'applique à l'île de Sein ou à l'île des Sammites à l'embouchure de la Loire (1), tout comme dans Homère à l'île de Circé ou à l'île de Calypso. Les marins phéniciens, toujours en voyage, laissaient naturellement aux femmes la garde de leurs comptoirs. Mais si l'identification des îles de l'étain et des îles Sorlingues ne soulève *à priori* aucune objection, il faut dire que dans certains cas ce ne sont pas elles que les géographes anciens me paraissent avoir eu en vue, mais plutôt les îles situées sur la côte méridionale de l'Armorique, celles que Pline appelle les îles vénétiques.

Tous les arguments que l'on a allégués pour prouver que l'on a jadis exploité l'étain dans le bassin de la Vilaine ne sont sans doute pas également probants ; mais les preuves géologiques indiquées par M. Vidal de La Blache (2) et les preuves historiques alléguées par M. Bérard (3) me paraissent suffisantes et je ne vois pas pourquoi M. Jullian rejette comme invraisemblable l'idée de cette exploitation (4). En admettant même qu'on n'eût pas exploité l'étain à l'embouchure de la Vilaine, cette région aurait en tous cas pu être un important marché où les Phéniciens seraient venus s'approvisionner de l'étain cornouaillais transporté par mer à l'embouchure de la Rance et par terre à l'embouchure de la Vilaine. Il est en effet certain, comme l'a démontré M. Bérard, qu'à un certain moment les navigateurs méditerranéens placèrent chez les Venètes l'un des quatre piliers qui dans leur pensée soutenaient le ciel aux quatre points cardinaux et l'empêchaient de tomber sur la terre, et que ce pilier étant le pilier septentrional, le pays des Venètes marquait à ce moment l'extrémité septentrionale du monde connu.

Cette hypothèse est encore appuyée par la place assignée aux îles de l'étain par certains géographes de l'antiquité. Lorsque Pomponius Mela parle des îles Cassiterides, il se les représente comme situées en face du pays des *Celtici* qui est pour lui la Galice et il les mentionne aussitôt après l'île d'Erythie qu'il place

(1) M. Jullian place l'île des Sammites ou Namnètes au Croisic (*Histoire de la Gaule*, tome I, p. 145). Ne serait-ce pas plutôt Noirmoutier ?

(2) *Tableau de la géographie de la France*, p. 20 et 21.

(3) *Les Phéniciens et l'Odyssée*, tome I, p. 248.

(4) *Histoire de la Gaule*, tome I, p. 187, note 4.

en Lusitanie, c'est-à-dire entre l'embouchure du Guadiana et celle du Tage, immédiatement avant de parler de l'île de Sein. De cette dernière île il passe à la Grande-Bretagne, puis à l'Irlande. Donc si par îles Cassiterides il entendait les Sorlingues, comme le répètent ses commentateurs modernes, il les placerait entre l'île de Sein et l'île de Bretagne et non pas entre la côte de Galice et l'île de Sein. La place qu'il leur donne ne peut convenir qu'à des îles situées en face de la côte vannetaise. C'est sans doute au voyage de Pythéas que remontent par l'intermédiaire de Timée les renseignements de Mela, comme ceux de Scymnos et de Diodore. A la fin du IVe siècle la puissance vénétique monopolisait donc, selon toute apparence, le trafic de l'étain britannique.

En était-il de même un siècle plus tôt, lors du voyage du carthaginois Hilmilcon, dont, suivant l'opinion commune, le périple d'Avienus nous a conservé le résumé (1)? On pourrait le croire en voyant M. Jullian traduire *Mons Oestrymnis* par *cap Saint-Mathieu* et rapprocher ce nom de celui des *Ostimii* ou *Osismii*. Et cependant le même érudit voit dans les îles Oestrymnides les îles Sorlingues et non les îles Vénétiques (2). Il semblerait à première vue que le *Mons Oestrymnis* doit être peu éloigné des îles Oestrymnides et que si celles-ci sont les Sorlingues, celui-là doit être le cap Land's End. Je crois cependant que M. Jullian a raison et que les îles Oestrymnides, situées à deux journées de navigation de l'Irlande et très voisines de l'Angleterre, sont bien les îles Sorlingues. C'est, que le mot *Oestrymnis* me paraît avoir un sens très vague. C'est, je crois, un synonyme d'*Hespéria*, un mot signifiait probablement quelque chose d'*Occidental*. S'il en était autrement, comment Avienus pourrait-il donner également ce nom à une région qui me paraît être le Portugal et qui est en tous cas une partie de la péninsule ibérique? M. Jullian me paraît donc avoir tort de restreindre à la Manche l'expression *Sinus Oestrymnicus* qui désigne ce que nous appelons l'Océan Atlantique,

(1) La date de ce voyage est très incertaine. M. Jullian croit qu'il eut lieu au moment de la grande expansion maritime de Carthage, c'est-à-dire vers l'an 500 (*Histoire de la Gaule*, tome I, p. 385, note 6), mais il me semble plus naturel de supposer que c'est au moment où les victoires des Grecs ont chassé les Carthaginois des eaux méditerranéennes qu'ils ont eu l'idée d'aller chercher par mer les productions qui leur arrivaient autrefois par terre dans les ports languedociens, c'est-à-dire après l'an 470.

(2) Jullian, *Histoire de la Gaule*, tome I, p. 187.

ce que certains géographes anciens, Pomponius Mela par exemple, appellent l'Océan Britannique et étendent jusqu'au Golfe de Gascogne puisqu'ils le montrent baignant l'extrémité occidentale des Pyrénées. Que le cap *Oestrymnis* soit le cap S. Mathieu ou qu'il faille y voir un des caps de la Galice espagnole, c'est par ce nom qu'Avienus commence la description du périple de l'Océan. Au pied du mont *Oestrymnis* s'ouvre le *Sinus Oestrymnicus,* c'est-à-dire l'Océan Atlantique dans lequel sont les îles Oestrymnides, riches en minerais d'étain et de plomb, c'est-à-dire les îles Sorlingues.

A deux journées de navigation de là se trouve l'Irlande, puis en revenant à son point de départ (*rursus*) on est tout près (*proxima)* de l'Angleterre. Si des Sorlingues auxquelles on se trouve ainsi revenu on fait ensuite voile dans la direction du nord, on rencontre la côte Ligure, (*cespes Ligurum*) dont les ravages des Celtes ont obligé les habitants à prendre la fuite.

Tous les érudits sont d'accord pour ne pas prendre à la lettre cette indication d'une orientation septentrionale, car les anciennes cartes sont souvent fort loin d'être orientées comme les nôtres. M. Jullian substitue la direction de l'Est à la direction du Nord et voit dans cette côte ligure la Flandre et le Bourbonnais; mais au dire d'Avienus un grand océan s'étend entre ce pays et le pays d'*Ophiussa* qu'il faut incontestablement chercher sur la côte nord de l'Espagne : la Flandre et le Bourbonnais doivent donc être écartées et du moment où l'on ne tient pas compte de l'orientation, la côte ligure me semble devoir beaucoup plutôt être identifiée avec la côte armoricaine qu'un grand océan sépare en effet de l'Espagne et que les pirateries des barbares de race germanique dépeuplèrent si cruellement aux premiers siècles de notre ère qu'un pareil phénomène a fort bien pu se produire au VIe siècle avant Jésus-Christ. Seulement faut-il interpréter le texte d'Avienus au sens que lui donne M. d'Arbois de Jubainville, d'après lequel les Ligures chassés de leur pays se seraient réfugiés en Espagne (1), ou faut-il adopter l'interprétation de M. Jullian d'après lequel, chassés du littoral, ils se seraient réfugiés dans l'intérieur du pays et auraient seulement commencé au moment du voyage d'Himilcon à reparaître sur la

(1) *Les premiers habitants de l'Europe*, tome I, p. 368 à 370.

côte ; je pencherais, je l'avoue, vers cette dernière explication, mais sans me dissimuler qu'elle est loin d'être incontestable.

Un grand Océan s'étend donc entre cette côte ligure et le pays qu'Avienus appelle *Ophiussa*, et dont le nom ancien était, dit-il, *Oestrymnis*. Ophiussa, dit M. Jullian, est un nom indigène, déformé par les Grecs pour lui donner un sens dans leur langue : le véritable nom serait Oiasso, et désignerait tantôt le cap du Figuier, tantôt l'ensemble du pays basque et même toute l'Espagne occidentale (1). Pour moi, *Ophiussa* n'est pas une déformation, mais une traduction d'un nom indigène, car la légende du serpent dont les ravages auraient obligé les habitants de prendre la fuite, atteste qu'Avienus a bien eu en vue *le pays du serpent*.

En tant que pays, c'est la Galice (2), et je vois dans le *jugum Veneris* le cap Ortegal et dans le cap *Argium* le cap Finisterre ; en tant que cap, c'est le cap Rocca, car du moment où il est à quatre jours de trajet à pied du pays des Tartesii, et à cinq jours du port de Malaga, on ne saurait le chercher sur les côtes du pays basque. Le cap *Cepresicum* serait le cap Espichel, et le cap *Cyneticum* le cap *Saint-Vincent*. Ainsi s'expliquerait le texte d'Avienus sans qu'il fût nécessaire d'y supposer des interversions, procédé auquel il me semble préférable de ne recourir que lorsqu'on ne peut pas faire autrement.

XLIII. — Le pays de l'Ambre.

L'ambre est une des denrées dont le commerce a eu dans l'antiquité une haute importance ; on en trouve déjà dans les tombeaux de l'époque mycénienne au XIIIe siècle avant Jésus-Christ, et la Prusse semble déjà, comme elle le sera plus tard, en avoir été le principal pays de production (3). Mais comme les marchés de cette denrée ont été assez nombreux, qu'il en a existé à l'embouchure du Pô, à l'embouchure du Rhône, et dans l'archipel frison à l'ancienne embouchure du Rhin, et que les anciens ont confondu entre eux ces différents marchés et le pays de production, il est assez difficile de tirer des conclusions précises des

(1) *Histoire de la Gaule*, tome I, p. 264.
(2) On peut-être la Galice et la partie du Portugal située au nord du Tage.
(3) Bérard, *Les Phéniciens et l'Odyssée*, tome I, page 451, 452, 460.

détails qu'ils nous donnent. La légende mythologique d'après laquelle l'ambre serait produit par les larmes des sœurs de Phaéton indique que dans la pensée des Grecs il leur venait d'un pays situé à l'ouest, mais sans que l'on puisse dire que les différents détails de la légende, par exemple le rôle qu'y joue le cygne et le tremble, n'ont pas été ajoutés les uns aux autres à la suite de récits relatifs à des pays différents. Quand on voit des écrivains anciens dire que l'ambre vient de l'Afrique Occidentale ou de l'extrémité occidentale des Pyrénées, on voit qu'ils n'ont sur le commerce de cette denrée qu'une indication géographique très vague ; lorsque d'autres disent qu'il vient de l'Inde, c'est que pour eux la mythologie prend le pas sur la géographie, le pays où le soleil couchant produit l'ambre étant pour eux le même que celui où il brûle le teint des Indiens, c'est-à-dire des nègres. Lors donc qu'on nous dit qu'on en trouve en Ligurie, cela se rapporte sans doute tout bonnement à l'époque où le principal marché s'en trouvait à l'embouchure du Rhône ; et l'auteur d'après lequel on le recueille dans l'île de Bretagne a commencé par confondre pays de production et pays de marché, puis la petite île frisonne qui en était un des entrepôts avec l'île de Bretagne, également située, au dire des géographes, à l'embouchure du Rhin.

A propos de ce commerce, M. Jullian me paraît avoir commis quelques légères erreurs que je crois utile de relever.

1° Pline le naturaliste, citant un passage du poète grec Eschyle, dit que celui-ci identifiait le fleuve Eridan avec le Rhône, qui arrose l'Ibérie, c'est-à-dire l'Hispanie, et M. Jullian y voit la preuve qu'on a quelque fois donné à l'Ebre le nom de Rhône. Je crois qu'il est beaucoup plus simple d'en conclure qu'au moment où écrivait Eschyle, les Ibères possédaient le Languedoc et s'étendaient par conséquent jusqu'au Rhône qui pouvait alors être considéré comme un fleuve de leur pays.

2° Les voyages de Pythéas firent connaître aux Grecs l'île qui était à cette époque le principal marché de l'ambre et que l'on s'imagina en être le pays de production. Elle appartenait aux *Guttones* qui vendaient l'ambre aux *Teutonis* leurs proches voisins, chez lesquels les commerçants étrangers venaient évidemment s'en approvisionner. Pour M. Jullian cette île est probablement Héligoland, les *Guttones* habitent l'embouchure de l'Elbe et les *Teutonis* sont identiques aux *Guttones*. Or, il me paraît im-

possible que l'île de l'ambre ait été située dans la mer du Nord. Quand Pline en parle, c'est soit comme d'une île de l'Océan septentrional par lequel il entend à la fois la mer de Norvège et la mer Baltique, soit comme d'une île située vis-à-vis la côte scythique ; or, les géographes de cette époque désignent ainsi le rivage méridional de la mer Baltique, c'est donc forcément dans cette mer qu'il faut chercher l'île de l'ambre et l'identifier par conséquent à Gotland ou à Bornholm. Il est certain d'après Pomponius Méla qu'au premier siècle après Jésus-Christ les *Teutoni* possédaient l'île de *Scandinovia* qui est, je crois, l'une des deux grandes îles danoises. Je placerais donc volontiers les *Guttones* dans la péninsule scandinave, peut-être dans la Gothie actuelle. C'est à tort, en effet, que les commentateurs placent dans le Mecklembourg et la Poméranie les *Vindili* de Pline dont les *Guttones* ne sont qu'une partie. Ce géographe nous dit, en effet, que depuis la Vistule jusqu'à la péninsule Cimbrique, le pays est occupé par les Sarmates, les Venèdes, les Scires et les Hirres. C'est également avec une des îles danoises que je proposerais d'identifier l'île *Baltia* dont parle Pline et où M. Jullian voit le Jutland, car le Jutland n'est pas une île ; enfin, je vois dans le mot *Raunonia*, non pas un autre nom de l'île de l'ambre, comme le propose M. Jullian, mais une épithète du mot *Scythia*, désignant la partie de la Scythie vis-à-vis de laquelle est située l'île de l'ambre.

3° Dans un roman écrit par Antonius Diogène, il est question d'un personnage qui aurait remonté le Tanaïs jusqu'à l'océan Scythique d'où il serait parvenu à Thulé, c'est-à-dire en Norvège. Le Tanaïs est évidemment le Don, qui se jette dans la mer d'Azof et ne communique naturellement pas avec les mers de l'Europe septentrionale : mais il est infiniment probable qu'après avoir suivi le plus longtemps possible le cours du Don les marchands de cette époque gagnaient au moyen d'un portage la vallée d'un autre fleuve qui leur paraissait la suite du premier et auquel par suite ils donnaient le même nom. Pour M. Jullian ce fleuve serait l'Elbe, mais l'Elbe se jette dans la mer du Nord qui n'a jamais porté le nom d'Océan Scythique, du moins dans cette partie. L'Océan Scythique ne peut être ici que la mer Baltique : c'est donc l'un des fleuves tributaires de cette mer qu'il faut voir dans le Tanaïs d'Antonius Diogène.

Les noms propres cités par Pline dans les deux chapitres où

il parle soit de l'Océan septentrional, soit de l'ambre, me paraissent appeler quelques remarques. Ainsi il est dit que les Cimbres donnent à une partie de cet Océan le nom de *Morimarusam*. Qu'il faille y voir avec M. Rhys (1) un accusatif neutre du type goidélique et traduire *mer morte* ou qu'on préfère la traduction, *mer des morts*, il est certain que nous sommes en présence d'un mot celtique, la mer s'appelant *mor* chez les Celtes et *see* ou *sea* chez les Germains. Il me semble qu'il faut en conclure que les Cimbres parlaient une langue celtique.

Qu'il s'agisse de l'île *Abalus* ou de l'île *Baltia*, Pline nous dit que l'une et l'autre de ces deux îles ont reçu de certains géographes le nom de *Basilia*. Comme ce dernier nom est un mot grec, c'est évidemment la traduction en cette langue de deux vocables indigènes presque synonymes ; or si nous remarquons que d'après Jordanes les chefs ou rois des Goths appartenaient aux deux familles des Amales et des Baltes et que le mot grec *basilia* évoque justement l'idée de *chef* ou de *roi*, on sera porté à conclure qu'*Abalus* et *Baltia* veulent dire quelque chose comme île *royale* ou île *principale*, soit dans la langue des indigènes, soit dans la langue des commerçants étrangers précurseurs des Grecs en ces régions.

XLIV. — L'ancienne histoire des îles Britanniques.

Comme l'Armorique, les îles Britanniques entrent pour la première fois dans l'histoire au Ve siècle avant Jésus-Christ avec le voyage d'Himilcon dont, suivant l'opinion généralement admise, le périple d'Avienus reproduit l'itinéraire. Cet auteur mentionne en effet deux îles, l'île des *Albiones* et l'île Sainte, *Sacra*, habitée par les *Hiberni*, lesquelles sont sans contestation possible la Grande-Bretagne et l'Irlande, le mot *sacra* étant probablement la traduction latine du grec *Iera* et celui-ci n'étant à son tour que la déformation d'un nom indigène, *Iris*, que Diodore de Sicile donne par exemple à l'Irlande. Le périple de Marcien d'Héraclée leur donne les noms à peu près identiques d'*Ivernia* et d'*Albion*. L'Irlande porte peut-être à ce moment un autre nom. En effet quand je lis dans un texte d'Apollodore, écrivain du IIe siècle

(1) *The Welsh People*, p. 80.

avant Jésus-Christ, qu'Héraclès, après avoir vaincu Geryon, vint en *Ligué* où les deux fils de Poseidon, *Alebion* et *Dercunos*, voulurent lui enlever les vaches qu'il avait conquises et furent tués par lui, je crois que cet écrivain place la scène de ce combat fabuleux dans les îles Britanniques, comme le dit M. d'Arbois de Jubainville (1), et non à l'embouchure du Rhône, comme le dit M. Jullian (2). Ces deux fils du dieu de la mer me paraissent tout indiqués comme symbolisant deux îles entourées par la mer, dont l'une s'appelle Albion (3) et l'autre Dercunos. Ce détail est inexplicable dans l'hypothèse de M. Jullian qui voit dans les deux personnages vaincus par Héraclès la personnification de deux villes provençales et qui assimile l'une d'entre elles à Riez, par la raison qu'elle s'appelait autrefois *Alebece*, car Riez n'est pas une ville maritime et n'est même pas située dans la Crau où Pomponius Mela, dont M. Jullian a suivi en gros le récit, place le théâtre du combat. Cette localisation fautive du géographe latin s'explique par ce fait qu'il a fondu en une seule deux variantes géographiquement distinctes du combat d'Héraclès contre les Ligures, que l'une plaçait dans les îles Britanniques et l'autre dans la Crau. Son récit nous fournit d'ailleurs une variante au nom du second fils de Poseidon qu'il appelle *Bergion* au lieu de *Dercunos*. A-t-il été influencé par l'existence en cette région de la vieille cité de Berginé dont parle Avienus? C'est possible; mais il est également très admissible que ce soit là la véritable forme de ce nom propre, car Ptolémée, parlant de la mer qui sépare l'Angleterre et l'Ecosse de l'Irlande, la divise en deux sections qu'il appelle mer *Ivernios* et mer *Vergionios*, comme si ces deux noms désignaient chacun une moitié de l'Irlande, et avaient été employés alternativement pour désigner le tout.

Si l'on admet cette localisation géographique, il en résulte qu'au moment où les Phéniciens découvrirent les îles Britanniques, celles-ci étaient habitées par une population indigène que les nouveaux venus classèrent dans la race ligure. Cela veut peut-être dire simplement que sa civilisation matérielle leur parut analogue à celle des Ligures d'Espagne et de Gaule, c'est-à-dire que ces indigènes en étaient encore à ce qu'on ap-

(1) *Les premiers habitants de la Gaule*, tome I. p. 350 à 357.

(2) *Histoire de la Gaule*, tome I. p. 226 note 1.

(3) La transformation d'*Albion* en *Alebion* vient probablement de ce que l'auteur sémitique du comte primitif y a vu le mot *Aleph*.

pelle l'âge de la pierre polie et du bronze. J'ai en effet quelque peine à croire que M. Reinach ait raison quand il place vers l'an 1000 la conquête de l'Irlande par les Celtes et la fin de l'âge irlandais de l'or et du bronze, puisqu'il reconnaît lui-même qu'on n'y rencontre presqu'aucune trace de la civilisation dite de Hallstatt (1). Je croirais beaucoup plutôt avec Montelius que l'âge du bronze n'a pris fin dans les îles Britanniques qu'au milieu du IVe siècle (2), cinquante ans après le moment où commençait sur le continent la civilisation dite de la Tène (3), et que par conséquent si l'âge du bronze a été si brillant en Irlande, c'est parce qu'il s'y est prolongé plus longtemps qu'ailleurs et n'a pris fin que par la conquête belge ou galate, laquelle me paraît identique à l'invasion des Pictes placée justement par Nennius au milieu du IVe siècle.

Pour Marcien d'Héraclée, *Albion* et *Ivernia* sont deux îles *Prettaniques*. Ce dernier mot, d'après M. d'Arbois de Jubainville, serait l'équivalent dans les langues brittoniques du mot goidélique *Cruitnech* et il ne faudrait pas la confondre avec le mot *Britanni*, qui désignerait les conquérants belges de l'île de Bretagne (4).

J'avoue que *Prettani* et *Britanni* me paraissent simplement deux prononciations différentes du même mot, lequel me paraît d'origine phénicienne, c'est-à-dire sémitique (5). Je crois que c'est le nom donné par les navigateurs phéniciens aux habitants qui dans leur propre langue s'appelaient *Albiones* ou *Hiberni*. De *Prettani* qui me paraît la véritable forme, à cause du gallois *Prydain*, les Goidels ont fait *Cruitnech*, comme de *Pascha* ils ont *Coise*.

Comme je l'ai dit ailleurs, cette introduction de la civilisation phénicienne chez les indigènes d'Albion et d'Erin me paraît symbolisée par les légendes de Brutus et des fils de Mile. Il faut remarquer que dans les traditions bretonnes les géants vaincus par Brutus sont les fils d'Albina : les *Albiones* sont donc les in-

(1) Reinach, *Les Croissants d'or irlandais*, *Revue Celtique*, tome XXV, p. 85 et suivantes.

(2) *Revue Celtique*, tome XXV, p. 361.

(3) La conquête de l'Angleterre par les Belges aurait eu lieu au IIIe siècle, pour M. Dottin, au IIe siècle pour M. d'Arbois de Jubainville.

(4) *Les premiers habitants de l'Europe*, TOME I, p. 45, note 2.

(5) Comparez en Grèce, pour un nom d'origine phénicienne, les deux prononciations Prasiai et Brasiai (Bérard, *les Phéniciens et l'Odyssée*).

digènes barbares ; les Bretons débarqués au sud-ouest, au pays de l'étain, sont les civilisateurs. De même, lorsque le poème gaélique *Albanic Duan* nous raconte que Briuthus ou Bruitus chassa son frère Albanus à travers la mer Icht, c'est-à-dire l'envoya dans l'autre monde (1), nous avons là encore l'indication du même événement. Plus tard, quand une partie de la Bretagne eût été romanisée, le nom de *Prettania* ou Bretagne se restreignit à la partie restée indépendante, c'est-à-dire à la partie septentrionale.

A quelle date faut-il placer cette colonisation phénicienne ? En ce qui concerne Albion, nous ne pouvons rien dire, le rapport établi avec la guerre de Troie étant certainement fabuleux. En ce qui concerne Erin, nous avons des indices plus précis. Les Scots y seraient venus, d'après Nennius et Henri de Huntingdon, entre l'époque de David et celle de Daniel, 1002 ans après l'Exode, c'est-à-dire en 505, lorsque Brutus chassa les rois et établit les consuls pour 464 ans, c'est-à-dire en 509, bref à une date assez voisine du voyage d'Himilcon (2).

Ce que certains appellent la conquête goidélique du VIe ou du Ve siècle (3) est donc en réalité l'installation des Phéniciens dans un pays ligure ou celtique, ligure d'état social, celtique de langue (4). Tout en effet s'accorde à faire des Goidels des Phéniciens venus d'Espagne (5).

Au IVe siècle, un mouvement en sens inverse me paraît s'être produit. C'est le moment où se constituent les premiers Etats irlandais, soit par le développement logique de la civilisation, soit par une conquête. Ouvrons les annales irlandaises.

Tigernach, le plus sérieux de leurs anciens chroniqueurs,

(1) Skene, *Chronicles of the Picts*, p. 99 et 100.

(2) Certaines chroniques donnent des dates qui paraissent précises (Skene, p. 148, 194, 203), mais on s'aperçoit que leurs totaux diffèrent : l'une donne avant 1057 un total général de 1668 ans et trois totaux particuliers de 1638 ans, ce qui fait non pas 443 a. C., mais 611 ou 581 ; une autre donne avant 1292 tantôt 1977 ans tantôt 1922, ce qui fait 685 ou 630 ans avant Jésus-Christ.

(3) Rhys, *The welsh people*, p. 10-11.

(4) C'est sans doute ce que veut dire M. Jullian, *Histoire de la Gaule*, tome I, p. 321.

(5) Il faut noter les étapes, Brigantia et le pays basque ou navarrais, les rapports entre les Basques et les Scots d'une part, les Basques et les Cornouaillais de l'autre. Dans certains cas il y a deux migrations, celle d'Eber, celle de Symond Bret. Goidel épouse Scota, c'est-à-dire que les Goidels s'installent en Scotia.

place vers l'an 300 la mort de Cobthach, fils d'Ugaine le grand; or, cet Ugaine est dans les traditions irlandaises un des princes auxquels on attribue un rôle capital dans l'organisation politique de l'Irlande, si bien que Tigernach, voulant donner à l'histoire de son pays une antiquité aussi grande qu'à l'histoire de Rome, fait d'Ugaine dans un autre passage de ses Annales un contemporain de Romulus (1). Il résulte de là qu'il existait une sérieuse tradition irlandaise d'après laquelle l'organisation politique du pays ne remontait guère au delà de l'an 350. Or cette tradition est encore confirmée par une autre phrase de Tigernach, celle où s'occupant non plus des rois d'Irlande mais des rois d'Ulster, il déclare qu'on ne peut rien affirmer de certain sur ceux-ci avant le règne de Cimbaed lequel est justement un contemporain du père d'Ugaine.

M. Rhys a voulu voir dans les Pictes une population étrangère à la race indo-européenne, installée avant toute autre dans l'île d'Albion.

Cette théorie n'a rencontré aucune faveur parmi les érudits et elle me paraît en effet dépourvue de toute vraisemblance. De l'étude des documents il me paraît résulter que les Pictes constituent quelque chose d'analogue à cette race métisse à demi-scandinave à demi-goidélique, qu'on appelle au moyen-âge les Gallgoidels. C'est un mélange de Celtes Bretons venus de Scandinavie et de Celtes Goidels. Ils apparaissent dans les affaires d'Irlande comme des aventuriers intervenant dans les luttes engagées entre Scots et Bretons sur le territoire de l'île, et après leur expulsion d'Irlande les parties de l'Ecosse où ils s'installent, Orcades et Caithness notamment, sont justement celles où prédominera l'élément scandinave. Leurs usages successoraux se comprennent également fort bien si l'on voit en eux une société d'aventuriers où les jeunes hommes préfèrent abandonner leur part de l'héritage paternel plutôt que d'être contraints à rester au foyer sous la domination des parents. Ce sont, ai-je dit, des Celtes bretons absorbés par les Celtes goidels. Le nom qu'ils se donnent est en effet un nom brittonique, j'y vois l'équivalent du goidélique *Cecht* et de l'anglais *Fight*, et je le traduis par *batailleurs*. C'est dire que je n'admets nullement l'hypothèse de M. Rhys pour lequel *Picti* ne serait pas une forme celtique,

(1) *Revue celtique*, tome XVI, p. 378 et 394.

mais l'équivalent dans une autre langue du mot celtique *Ictis*.

En réalité, pour moi, comme pour la plupart des commentateurs *Ictis* est l'île de Wight, et il n'y a pas plus de différence entre *Ictis* et *Vectis* qu'entre les formes *Enètes* et *Venètes* qu'emploient indifféremment les auteurs grecs. Quant à la mer *Icht* des Irlandais, c'est je crois la mer *des morts* et je rapprocherais beaucoup plus volontiers ce nom de mots comme le latin *ictus*, frappé, blessé.

A quelle époque remonte la constitution de l'Etat picte? Le nom apparaît pour la première fois dans l'histoire à propos des événements de l'an 306. Je ne le crois pas beaucoup plus ancien. La liste des rois pictes, telle qu'on peut la dresser d'après les différentes chroniques, ne comporte pas plus de 60 noms. Les trente derniers s'échelonnent sur un espace de deux siècles et demi de l'an 600 à l'an 850. En mettant pour les trente premiers un laps de temps de trois ou quatre siècles, on est probablement assez près de la vérité.

XLV. — Caerleon et Exeter.

Le roi Artur nous apparaît dans les documents du XIIe siècle, dans Gaufroi de Monmouth notamment, avec le double titre de chef cornouaillais et de roi de Caerleon-sur-Usk. Ces deux qualités sont évidemment contradictoires, Caerleon-sur-Usk étant sur le territoire des Silures : il faut donc opter entre ces deux qualificatifs. J'avais un moment pensé, avec certains érudits, qu'on pouvait concilier ces deux données en identifiant Caerlon, résidence du roi Artur, avec la ville de Chester, située sur le territoire des Cornavii et qui porta jadis le nom de Caerleon. Mais Chester étant situé sur la Dee, il subsistait une difficulté, Caerleon-sur-Dee étant nécessairement distinct de Caerleon-sur-Usk. Or, en relisant les pages que Ptolémée a consacrées à la géographie de l'Angleterre, j'ai été frappé de ce fait qu'une des trois localités désignées comme servant à cette époque de garnison aux légions romaines et susceptibles par conséquent de s'appeler *Urbs legionum* ou Caerleon, était la ville d'*Isca* au territoire des *Dumnonii*. *Urbs legionum super Iscam* se traduit tout naturellement par Caerleon-sur-Uisg ou sur Usk, et comme le pays des Dumnonii est ensuite devenu le Devon et le Cornwall, il semble

bien que c'est à *Isca*, aujourd'hui Exeter, qu'il faille fixer la résidence du roi domnonéen ou cornouaillais Artur. Ainsi s'explique qu'il ait été d'abord le héros populaire de cette partie de l'Angleterre et qu'il en soit resté des traces importantes dans sa légende jusqu'au jour où cette région ayant cessé d'être un pays breton, on chercha dans le pays de Galles la résidence du roi breton Artur. On s'expliquerait fort bien ainsi qu'on l'ait rattaché à la famille d'Ambrosius, lui aussi un héros des *Dumnonii*, puisque c'est à l'une des villes de leur territoire, à *Voliba* que les érudits anglais identifient la ville de *Guoloph*, qui fut le théâtre d'une de ses principales batailles.

Artur nous apparaît ainsi comme le successeur des capitaines romains tenant garnison dans l'île, ce que M. Rhys déduisait déjà du titre d'*emberhadyr*, qu'il porte dans certains documents gallois et qui n'est autre qu'une transcription du latin *imperator*. On voit par là combien est erronée l'opinion de ceux qui mettent en opposition la tradition celtique et la tradition latine. Une pareille opposition peut se justifier chez les descendants des Irlandais : elle ne répond à rien chez les descendants des Bretons. Ce que nos ancêtres défendaient contre les Anglo-Saxons, c'étaient la civilisation romaine et la civilisation chrétienne, et les Celtes non romanisés, païens et barbares, Pictes et Scots, étaient pour eux des ennemis aussi acharnés que les hordes germaniques. Les champions de l'indépendance politique des Bretons appartiennent à des familles où l'empreinte romaine n'est pas moindre que l'empreinte chrétienne, comme le prouvent les noms que l'on y rencontre. Le grand roi des Dumnonii du VIe siècle porte le nom de Constantin. Le père, le grand-père et le bisaïeul de Cuneda, l'ancêtre des principaux rois du Nord-Galles, portent les noms latins d'Aeternus, Paternus et Tacitus. Parmi ses fils il y a un Romanus et un Donatus, parmi ses petits-fils un Marianus. Le père de Guortepir, roi du Sud-Galles, s'appelle Agricola, et son petit-fils s'appelle Pierre. Parmi les plus grands saints gallois du VIe siècle, il y a un Patern, un Daniel et un David. Pas plus dans l'île de Bretagne qu'ailleurs, le sentiment anti-romain, comme on le voit, n'a persisté longtemps au sein des populations conquises par Rome.

Vte C. DE CALAN.

UNE MUSE BRETONNE

MADAME ADINE RIOM

La cité nantaise qui, à la fin de 1909, a célébré la mémoire d'une poétesse dont elle est fière en érigeant un monument à Elisa Mercœur, veut honorer le souvenir d'une autre de ses illustrations féminines.

En regard du profil de la petite muse armoricaine, il est question à Nantes, de poser le médaillon de Mme Adine Riom. Moins connue que sa devancière dont elle n'eut pas l'attrait touchant que donnent une mystérieuse naissance, un précoce talent, une vie languissante et éphémère, Mme Riom a laissé cependant une œuvre poétique plus importante que celle d'Elisa Mercœur ; son talent est moins précieux, et elle connut, durant sa longue vie le temps d'aimer, de pleurer, de souffrir, et de chanter son mal dans des vers pleins d'accents émouvants arrachés à son cœur vibrant de femme, à son âme ardente de Bretonne.

En Bretagne, bien des femmes sont poètes, dans leurs pensées, dans leurs aspirations, dans leurs rêves ; une poésie profonde et mystérieuse sommeille au fond de leurs âmes. Sous les pseudonymes de Louise d'Isole, du comte de Saint-Jean, plus tard sous son nom réel, Mme Adine Riom a su traduire dans ses vers tous les sentiments latents des natures mystiques et songeuses de sa petite patrie.

L'auteur de ces lignes qui a connu cette femme charmante alors qu'elle était au déclin de sa vie, veut espérer que quelques lecteurs pourront s'arrêter un instant à l'évocation de récits directement contés par elle. C'est, entouré de souvenirs de Louise d'Isole, dans la ville où elle a vécu, où elle a le plus écrit, et même, c'est assis sur la chaise basse Louis XIII de Mme Riom, qu'il va s'efforcer de faire connaître et de faire aimer la femme accomplie, gardienne austère du foyer, mère tendre et doulou-

reuse qui sut être, en même temps, la Muse inspirée dont l'œuvre élégante et délicate, passionnée aussi, fut comme une petite corolle embaumée, discrètement jointe à l'immense gerbe de fleurs luxuriante et splendide, de la littérature française.

Mme Riom, qui vécut et mourut à Nantes, compte dans ses ascendants une illustration historique : elle était petite-nièce de Fouché, duc d'Otrante, chef de la police de l'Empire. Un de ses grands-oncles, frère de celui-ci, d'abord officier auprès de la Reine Hortense, devint grand veneur de Charles-Jean XIV, à la cour de Suède. Rentré en France, il se plaisait, dans sa vieillesse, à parcourir en voiture, au galop de quatre chevaux, des forêts couvertes de neige. Ces courses vertigineuses étaient un des souvenirs d'enfance de Mme Riom : toute petite, blottie dans les fourrures magnifiques du vieillard, elle accompagnait parfois l'ancien grand veneur qui aimait à se rappeler ainsi ses triomphantes équipées à travers les forêts de Bernadotte.

Mme Riom n'a pas d'histoire : sa vie fut celle des femmes de la haute bourgeoisie de province au cours du siècle dernier, à laquelle seulement quelques voyages qui n'étaient pas encore de règle commune, apportèrent un intérêt inhabituel.

Elle fut avant tout mère de famille : sa passion se concentra autour de légitimes affections, le sourire de son talent rayonna sur les joies des siens, ses larmes coulèrent sur les infortunes entrevues auprès d'elle ; sa douleur suprême lui vint de la perte d'un fils particulièrement aimé, en qui peut-être elle retrouvait les dons heureux de son propre esprit, et dont la mort lui arrache ce sanglot :

Il n'est qu'un désespoir, c'est de perdre son fils !

Le mariage du dernier de ses enfants lui inspira quelques-uns de ses vers les plus gracieux qu'elle met sur les lèvres de la fiancée :

L'oranger en fleur couronne ma tête
Je viens apporter la coupe de miel ;
Je suis le rayon après la tempête ;
Ma couronne blanche est votre arc-en-ciel !

. . . . . .

Mère, écoutez-moi, je suis la colombe :
Je suis le berceau, le doux avenir,
Mère, pour jamais est close la tombe,
Mais vos bras fermés peuvent se rouvrir !

Auprès de ses œuvres de pur sentiment réunies sous divers titres : *Flux et Reflux*, *Reflets de la lumière*, *Passion*, *Après l'amour*, *Douleur*, *Les Adieux*, elle s'est essayée à traduire les légendes du pays breton, les contes fantastiques et sombres dont elle a fait de mélancoliques ballades, charmantes et étranges, où l'on sent passer toujours, à travers la grâce du récit, un souffle de mystère et de mort.

Le poème de *Merlin* fut l'une des œuvres de prédilection de Mme Riom. Elle y réunit toutes les légendes contées sur le fameux enchanteur qui, ramenant d'Irlande, grâce à son anneau magique, les pierres miraculeuses destinées à la sépulture des chefs bretons, ne peut résister au désir de voir la fée Viviane, quand son navire approche des rives de Carnac.

Il descend à terre, mais l'anneau magique enchaîne de nouveau à sa suite les rochers enchantés qui se précipitent dans la lande de Carnac, où ils resteront éternellement.

Les prestiges des contes d'Orient séduisirent aussi l'esprit de la poétesse qui ressuscita les splendeurs de leurs mirages dans ses *Légendes bibliques et orientales*.

Louise d'Isole écrivit encore quelques romans et deux pièces de théâtre.

A Nantes, où elle habitait, ses intimes seuls étaient au courant de ses travaux littéraires : les pseudonymes de Mme Riom n'étaient pas inutiles en un temps, dans un milieu, où le talent pouvait sembler chez la femme une inquiétante originalité, et la publication de ses vers un équivoque essai d'indépendance. Le soin qu'elle prit de dissimuler sa personnalité amena deux méprises qu'elle aimait à conter bien des années plus tard.

Un très digne ecclésiastique de Rennes, ayant lu les œuvres du comte de Saint-Jean, s'y intéressa et entra en correspondance avec l'auteur, échangeant avec lui des lettres de plus en plus familières, confidentielles même, au point de vue philosophique et religieux. Un jour, rencontrant à Rennes un ami venu de Nantes : « Connaîtriez-vous, lui demanda-t-il, un écrivain que j'estime fort, M. le comte de Saint-Jean ?

— « Certes, répondit l'ami qui était du cercle familial de Mme Riom, je l'ai vu il y a peu de jours, et il portait même une fameuse crinoline ! »

Le prêtre s'étonne, l'ami dévoile le pseudonymat, et le correspondant du comte de Saint-Jean fut des plus froissés d'avoir ré-

vélé, avec un si confiant abandon, ses secrètes pensées à une dame.

Une autre fois, le comte de Saint-Jean reçut d'une ville du Midi, l'hommage d'une jeune et riche veuve qui lui offrait sa main, son cœur et sa fortune. Il lui fut répondu que l'écrivain, reconnaissant, ne pouvait accepter, n'étant pas libre.

Les vers de Mme Riom sont supérieurs à sa prose. Ils attirèrent l'attention de Victor Hugo, qui honora leur auteur d'une déférente amitié. La première entrevue de ce talent avec ce génie débuta par un incident amusant. A l'instant d'entrer dans la pièce où elle allait être présentée au grand homme, Mme Riom, bouleversée à la pensée de l'illustre présence, vit soudain le poète s'avancer vivement vers elle : Victor Hugo, géant souriant, se pencha vers la miniature de femme qu'était celle qui venait à lui, l'enleva délicatement et la posa quelques pas plus loin, dans la pièce. Puis il se hâta de s'excuser :

« Mais vous étiez si émue, Madame, dit-il, que vous n'aperceviez pas la marche de cette porte qui vous eut fait tomber. »

Mme Riom ressentait d'une manière intense les moindres impressions. Au cours d'un voyage en Italie, en approchant de Rome, elle remarqua, à travers l'étendue triste de la campagne romaine, un petit ruisseau presque desséché qui coulait entre des roseaux : « Il Tevere ! » lui répondit un voyageur qu'elle questionnait.

« A ce nom, racontait-elle plus tard, mon souffle s'arrêta. Penser que ce ruisseau infime était le Tibre, si grand dans l'histoire, que je venais de voir le fleuve célèbre dans toute l'antiquité latine : mon émotion fut telle que je suffoquai, je faillis m'évanouir ! »

Combien il était d'un charme exquisement discret d'écouter Mme Riom conter elle-même, de sa voix menue, quelque incident de sa vie, d'entendre cette gracieuse petite vieille dame, toute mince, toute fluette, presque immatérielle, s'attendrir et se troubler encore, à quatre-vingt-cinq ans, au récit des souvenirs d'antan !

Quelles ne furent pas, dans la Ville éternelle, ses émotions de chrétienne fervente, à elle dont les accents passionnés rappellent parfois les ardeurs de sainte Thérèse :

Reviens dans ma poitrine en fièvre,
Reviens, mon adoré Sauveur !
Et que les baisers de ma lèvre
Te répètent ceux de mon cœur !

Après la croyante, la femme qui connut et goûta toutes les joies permises de l'âme et du cœur, voici encore la Française qui jette un appel vibrant et généreux pour la Pologne démembrée :

O vous tous qui passez au chemin de la vie !
Avez-vous entendu l'aigle de Varsovie
Jeter un cri d'alarme aux généreux échos ?
« Peuples, accourez tous des deux bouts de la terre ;
Aux armes ! Dieu le veut, au nom du Christ en guerre !
Au secours des héros ! »

Puis, c'est sur un jeune ami, le lieutenant Jehenne, tombé en Extrême-Orient, que ses vers éclatent en accents triomphants

Le drapeau, c'est la foi, le serment, l'espérance,
Les aïeux, le foyer ; le drapeau, c'est la France !
Et quand le soldat meurt loin du pays et seul,
Il a tout, quand il prend le drapeau pour linceul.
Ne sonnez plus, ô glas ! c'est une apothéose !
Il est mort à vingt ans, pour la France, à Formose !

Les tristesses dont elle vit la Patrie accablée, les malheurs de l'année terrible éveillèrent en elle des échos frémissants. Aucune émotion ne la laissa jamais indifférente ; et l'on ne peut que donner une pensée de sympathie à cette Nantaise qui, après avoir éloquemment traduit dans ses vers les sentiments multiples de son cœur passionné, voulut aussi révéler l'âme de son pays, et dont le souvenir nous reste, non pas seulement d'une pieuse Bretonne, mais d'une femme à l'esprit tendre, ardent et fort : âme chrétienne, cœur français.

JAN HOLP.

TOPOLOGIE DES PAROISSES DU LÉON

(*Suite*) (1).

Toujours est-il que *Guengar*, *Gongar* ou *Congar* est un nom d'homme connu, qui entre en composition dans ceux de *Kergongar* en Plouguerneau, *Langongar* en Plouzané dit aussi *Langangar* et *Languengar*, *Roscongar* en Tréguier, *Lessongar* aliàs *Lezongar* en Bodilis, *Kerzongar* en Trébahu, *Creč'h conguer* en Plouvorn, *Kervenguer* aliàs *Kervengar*, *Kerbengar*, *Kerguengar* en Plouarzel, *Languengar* en Lampaul Ploudalmézeau, *Kervingar* aliàs *Kervezengar* en Plougastel Daoulas.

D'après ce dernier aliàs, *Guengar* serait donc une contraction de *Guezengar*.

Nous avons d'ailleurs indiqué précédemment d'autres transformations de *Guengar*; ainsi nous avons dit en parlant de Plouenour Trez que la forme *Guiner* s'allonge en *Guineour* et devient *Eneour*. Eneour se transforme à son tour en *Enor* et *Enoret*, et *Enoret* devient *S*^te^ *Azénore*, la patronne de la fontaine de *Languengar*, si révérée des nourrices.

Nous avons dit aussi, à l'article *Ploudiner*, que *Landéda* avait pour patron *S*^t^ *Congat*, évêque (Ogée), aliàs St Gongard (d'après l'Ordo); à l'article *Plouescat*, nous avons ajouté que *Treffgouescat*, aujourd'hui *Tréouergat*, avait fait part à *Landéda*, en 1658, des reliques de *S*^t^ *Gouescat*, qu'on identifiait dans cette paroisse avec *S*^t^ *Gongat*. L'histoire de l'évêché écrite vers 1640 (Bibl. nat^le^ m/s. fr. 11551) confirme cette identification : « *S*^t^ *Congar*, évêque, en latin *S*^us^ *Congatus* ». Elle ajoute que l'église fut consacrée par l'évêque de Léon en octobre 1486, et que les seigneurs de Kermavan étaient ses fondateurs.

(1) Voir la *Revue* de mai 1911.

*
* *

On trouve sur la liste des comtes de Cornouaille qui nous a été conservée par le Cartulaire de Landévennec deux chefs nommés *Concar* ; le second porte le surnom de *Cher oenoc*.

Mr le Carguet (Soc. Arch. du Fre 1902 p. 190), a pensé que ce nom, — en breton moderne *Kervennec*, — désignait le fief appartenant à *Congar*, son lieu d'origine ; et il a émis l'hypothèse que ce fief pourrait bien être la région de Plouhinec, où l'on trouve *Kervenec* et *Les Congar*.

Bien que contraire au sentiment de *Gallet* (D. Morice, Hist. I, p. 842), l'hypothèse de *Mr le Carguet* n'est pas dénuée de fondement.

Gallet, après avoir étudié la liste du Cartulaire, a conclu de son examen que le second nom donné à la plupart des comtes de Cornouaille était ou le nom paternel, ou un sobriquet qualificatif. Il a écarté la solution qui y voyait des noms de fiefs, parce que, dit-il, ce n'était pas l'usage dans le IXe siècle de donner aux seigneurs le nom de leurs terres.

L'objection de *Gallet* ne porte pas, parce que le manuscrit du Cartulaire n'est que du XIIe siècle.

Et de fait, si nous étudions à notre tour les diverses copies de la liste des comtes qui sont parvenues jusqu'à nous, nous y relevons plusieurs noms qui sont manifestement des noms de lieux.

Ainsi il paraît indéniable que *Budic Castellin* désigne bien *Budic* le seigneur de Châteaulin, le castel défendu d'un côté par l'*Aon* (aujourd'hui l'*Aulne* des cartes), la rivière qui coule au pied de son abrupt versant S. E., et de l'autre côté par le *lin*, l'étang dont l'inondation le rendait inaccessible. Si l'on pouvait en douter, une scholie du manuscrit de Quimper, — scholie d'une écriture du XIIe siècle, — ajoute pour préciser : *Bud Berhuc* (1), (aujourd'hui Lopérec, paroisse au nord de Châteaulin).

(1) *Bud Berhuc ; Bot Berhec*, le Bot de Berhec. Le changement de *Bot* en *Loc* est une de ces variations d'objectif fréquentes en topologie : après avoir envisagé le *Bot*, le Buisson, c'est-à-dire l'ensemble de la propriété appartenant à *Berhec*, l'attention du populaire s'est portée sur le *Loc*, l'habitation qu'il y avait construite. L'emploi du mot *Loc* porte à penser que *Berhec* était un personnage religieux. Quant à la transformation du *b* en *p* dans *Loperec*, c'est une mutation euphonique relativement moderne.

Il suffit de jeter les yeux sur la carte en relief du Finistère, pour se rendre compte que c'est là l'indication d'un domaine limitrophe de celui des seigneurs du Faou et formant la partie ouest de la cuvette dont les rebords escarpés sont formés : du N. E. au S. O., par les montagnes d'Arrée, et du N. O. au S. E., par les montagnes Noires, au pied desquelles coule l'*Aon*, la *Rivière*, la seule rivière importante du Finistère.

De même que *Budic Castellin* nous apparaît comme le chef breton exerçant son autorité sur le territoire de *Châteaulin*, *Gradlon Ploénour* semble bien être le chef qui dominait la région de *Plonéour*, c'est-à-dire le pays qui est devenu plus tard le fief de la puissante maison du *Pont l'Abbé*, la partie sud de la *région des plous de Cornouaille*. La partie nord de cette région, dont *Pont Croix* (1) est le centre géographique, aurait été sous la domination de *Congar Cheroenoc*.

Dans ce même ordre d'idées, le nom de *Budic Mur* se rattache à la possession du territoire important situé au S. de Quimper, qui comprend *S*t *Evarzec* et les paroisses limitrophes. Cette zone est caractérisée par les ruines de l'ancien château du *Mur*, bâti au bord de l'étang du bois du Mur, en contre-bas d'un ancien poste militaire romain ou préromain, de forme rectangulaire et situé sur l'axe qui joint *Blabia* (Port-Louis) à *Quimper*.

C'est aux abords du *Mur* que les templiers vinrent plus tard fonder leurs vastes établissements du *Moustoir*, *Moustoir lan*, *Mouster Coat*, dont il subsiste encore le manoir du *Moustoir*, reconstruit en partie au XVe siècle.

On retrouve encore dans les anciens textes, sous les défigurations de graphies incorrectes, les noms de plusieurs autres grands territoires qui environnent la capitale de la Cornouaille :

C'est *Ergué Gabéric*, avec le comte *Diles Hergué Kebré*.

C'est *Kerfeuteun*, jadis *Kerfrouton* (2) (Cart. de Quimper, 1237) avec *Alfred Alefrudon* (lisez *Caer frudon*).

Peut-être même peut-on voir dans les deux *Rivelen Marthou*

(1) Les maisons féodales de *Pont-Croix* et de *Pont-l'Abbé* avaient pour armes un lion : elles se différenciaient par les émaux :

Pont-l'Abbé portait : « d'or au lion de gueules armé et lampassé d'azur » ;

Pont-Croix : « d'or au lion morné d'argent. »

(1) Le sens général de *Kerfeunteun* et de *Kerfrouton* est le même : c'est un simple changement d'objectif : il s'agit d'un lieu fortifié *ker*, irrigué par une fontaine ou par des ruisseaux torrentueux comme le sont la plupart des cours d'eau de Basse-Bretagne.

(prononcez *Marzou*) qui tiennent la tête des listes, les chefs indigènes refoulés dans le bassin central du Mont St Michel par les envahisseurs d'outre-mer qui ont occupé la région des *Plous*. On sait que les seigneurs de la *Marche* (en breton *Marz, Marzou*), en Braspartz, *des Tourelles* en Lannédern, de *Botmeur* en Berrien étaient une famille féodale puissante, qui portait pour armes : *d'argent au chef de gueules*, et qui a fourni le dernier évêque de Léon.

A tout prendre, si ce sont là, des rêveries, — et les étymologistes y sont sujets, — ces rêveries sont aussi satisfaisantes pour l'esprit que celles — par exemple — qui affligent l'un des comtes (*Jahan Reith*), du surnom de *Jean la Règle*, sous le prétexte qu'il fit observer le bon ordre dans ses Etats.

18. **Ploe Ken** aujourd'hui **Plouguin.**

Plouguin, en breton *Plouguen*, paroisse aujourd'hui dédiée à *St Pierre* porte le nom de *Ste Guen* dite *Alba Trimammis*, la mère de *St Guénolé* et de *Ste Clervie*, de *St Jagu* et de *St Guéthénoc*, l'épouse de *Fracan*, dont nous parlerons à l'article *St Frégan-Guissény*.

Un des exemplaires du cartulaire de Landevennec nous fournit sur ce Plou des renseignements topographiques intéressants : C'est le m/s 9.746 fonds latin de la bibliothèque nationale, écrit au XVIe siècle, et qui rapporte une notice que seul il a transcrite.

Frouton est l'ancien pluriel *de Frout* : aujourd'hui l'on dit *Frout* ou *Froud*, plur. *Froudou*.

Les pluriels en *on* sont devenus très rares dans le breton moderne : on en connaît à peine quelques-uns tels que *anaon*, les âmes, *gaedon* les lièvres, *kereon* les cordonniers, *laeron* les voleurs...

Mais la désinence *on* se retrouve encore dans un nombre assez notable de noms d'hommes, qui doivent être considérés comme des noms de clan. Le radical est le nom du chef de clan : mis au pluriel, il embrasse tous les membres du clan, et appliqué à une personne il indique qu'elle en fait partie.

Ainsi :

1. Largant, Largenton; Donval, Donguallon; Gad, Gadon; Gaedon, Guedon; Goal, Goallon.
5. Gourhant, Gouranton; Gurmael, Gurmaelon, Gourmelon; Guegant, Gueganton; Kerhoant, Kerouant, Kerouanton; Mab, Mabon.
10. Mel, Mellon; Puill, Puillon; Rivoal, Rivoallon; Ronvel, Ronguellon; Treant, Treanton.
15. Trehour, Treouron, etc.

Dans le Breton moderne, le pluriel en *ou* a prévalu : Ainsi l'on a :

1. Alan, Alanou; Audic, Audigou; Auffret, Auffredou; Besq, Bescou.
5. Bot, Bodou; Boudic, Boudigou; Calarn, Calarnou; Corel, Corellou; Corric, Corrigou, etc.

M. de la Borderie a pensé que les actes visés par cette notice peuvent remonter pour le moins au XVe siècle ; mais, tout en la qualifiant de pseudo-historique, il lui a accordé une importance plus considérable qu'elle ne le comporte en l'appliquant à *Ploufragan*, au *Gouet*, et aux localités voisines de *Bréhat* ; et les déductions qu'il en a tirées pour l'histoire générale sont à écarter ; on en jugera.

Voici le texte en question :

« Iste littere narrant quod heredes seculares *Cleruie* succedunt *Fragano Cathouii* et *Albe Trimammi*,

in hereditatibus sitis in *Armorica*, a rege *Gradlono* eisdem traditis et perpetualiter concessis,

cujus situatio est : in *Curia Sanguinaria*, inundatione cujusdem fluvii qui proprie dicitur *Sanguis*, a capite *Sang* fluentis,

ac etiam in dominatione *Curie Albe* site juxta fluvium qui dicitur *Asper*, cum suis appendiciis.

Divisio istius possessiuncule est a mari septentrionali usque ad flumen *Elorn*. »

Voici sa traduction :

« Ces chartes (celles que résume le rédacteur de la note et qu'il avait sous les yeux), relatent que les héritiers séculiers de *Clervie* (c'est-à-dire les collatéraux de *Clervie* puisqu'elle était religieuse, puis leurs héritiers féodaux selon la coutume) succèdent à *Fragan* de la famille de *Cathouius* et à *Alba Trimammis* (pour la part de leur succession revenant à *Clervie*),

dans les héritages situés en *Armorique*, à eux baillés et concédés à perpétuité par le roi *Gradlon*,

dont voici la situation : à *Lesgoadec*, lieu baigné par un cours d'eau, qui est proprement appelé *Goad*, (nom) découlant de la racine (française) *Sang*,

et aussi sous la seigneurie de *Lesguen* située jouxte le fleuve qui est appelé *Garo*, avec ses dépendances.

La limite de cette petite possession va de la mer septentrionale (la Manche) jusqu'au fleuve l'*Elorn*. »

Toutes ces localités existent encore : nous trouvons sur les cartes le *Goadec* à 1^k, et *Langoadec* à 4^k au S. de *Coatmeal*, sur les berges d'un ruisseau qui va se jeter au moulin du *Garo* et forme les marais du manoir de *Lesguen*.

Le souvenir de *Guen* et de sa famille s'est perpétué jusqu'à nos jours au manoir de *Lesguen* (on dit plus habituellement *Les-*

ven depuis que les mutations grammaticales des lettres se sont implantées dans le breton, et les Français prononcent même *Lesvain* ; mais on trouve encore *Lesguen* dans la montre de 1503). Les anciens titres, nous dit Pol de Courcy, relatent que le château où naquit *S*t *Guénolé* était tout d'abord établi sur une butte où l'on voyait encore en 1678 une vieille tour dite *Tour moan*. Au XVIe siècle ce château fut remplacé par un manoir, qui a été démoli au XIXe siècle et remplacé par une habitation moderne. La chapelle, — du XVIIe siècle, — existe encore ; on y voit un tableau qui représente la prise d'habit de *S*t *Guénolé*. Outre ce saint et *S*t *Corentin*, l'artiste a peint *Fragan* et *Guen* en costume Louis XIII et sous les traits des donateurs, *Jean le Ny de Lesguen*, bailli de la cour de St Renan et Brest, mort en 1664, et *Anne Gourio du Rouazle*, sa femme. Leurs armes accompagnées de la devise *mamelle d'or* nous fixent sur les intentions de l'artiste et la tradition.

Quant à la traduction du mot *goad* par sang, elle est fort discutable. Il paraîtrait plus rationnel de s'en référer au mot *coat*, bois (adjectif *coadec*, boisé). Cette opinion s'appuie sur ce que la région qui nous occupe formait une vaste forêt de 10 kilomètres de long sur autant de large, — celle dans laquelle *S*t *Urfol* construisit son ermitage, — et dont le périmètre, ainsi qu'on le verra à l'art. *Milizac*, est déterminé par une vingtaine de noms de bois encore existants. Elle est figurée sur la carte de Tassin (1631).

Langoadec était à peu de distance à l'Ouest du camp romain de la *Motte* et de son poste avancé circulaire. *Lesguen* était aussi voisin d'un poste circulaire très bien conservé dans les marais au Nord du manoir, au bord de la route de Plouguin à Tréglonou. Les bois défrichés, la « *possessiuncula* » devint un *mael*, — ou fief, — important qui dans la suite fut donné en ramage aux juveigneurs de la maison de Léon, et dont le chef-lieu se fixa à *Coatmeal*, — le bois du Mael, — avec un démembrement secondaire à *Lescoat*, — la cour du Bois, — moyenne justice.

*
* *

Tréglonou était jadis une trêve de *Plouguin*.

Les comptes des deniers censaux de 1467 à 1487 font mention

d'un rector *Treffgoeznou*, *Treffgoueznou*. *Courson* (cart. Rhot., p. 579) donne aussi la même forme.

On pourrait en inférer que cette trêve doit son origine à une chapelle dédiée à *Saint Goeznou*, mais on trouve un *Kerglonou* en Ploumoguer près Lamber, et un autre *Kerglonou* en Plouarzel près de l'Aber-Ildut.

Clon ou *Glon* n'est plus connu en breton; le dictionnaire de Bullet indique *Cloun* et *Glounn* comme synonymes de *Glynn*, vallée, en Gallois et en Irlandais. La forme *Tregloznou* que donnent d'anciens titres pourrait faire remonter à Clozen, singulier de Cloz, enclos.

Tréglonou a appartenu à *Plouguin;* sa maison seigneuriale principale était *Trouzilit*, vicomté d'ancienneté, dont les possesseurs, — *Ollivier de Tournemine* en 1444 et *Guillaume* en 1503 — montrent en Plouguin. En 1613 *Kervoy* en Tréglonou est indiqué comme situé en Plouguin.

St *Pol Aurélien* est le patron de Tréglonou.

*
* *

Le nom de *Tréouergat* ne permet pas non plus de douter que cette paroisse n'ait été une ancienne trêve, bien que l'état des deniers censaux lui assigne un recteur.

Elle n'est pas citée comme paroisse aux réformations, non plus qu'aux montres. En outre, à la réformation de 1417, les seigneurs de *Languéouez*, — fondateurs de son église, — et les possesseurs de ses principaux manoirs, *Callamaign*, *Campir*, *Caeruzeuc*, produisent en *Plouguin;* en 1557 le s[r] du *Bourc'h* en *Tréouergat* montre aussi en *Plouguin;* enfin sur la liste de 1769, elle est unie à Plouguin.

Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, *Tréouergat* a été constamment désigné sous le nom de *Treffgouescat*.

Cette mutation identifie à tort ou à raison, *S*[t] *Gouescat* et *S*[t] *Ergat;* nous y reviendrons à l'article *Plouescat*.

*
* *

Plouguin, *Tréglonou* et *Trégouescat* réunis représentent un territoire de 4.200 hectares environ. Ogée y compte 2.750 com-

muniants, soit 3.700 habitants, réduits aujourd'hui à 2.900 âmes, en chiffres ronds.

19. **Ploekerneu** aujourd'hui **Plouguerneau.**

Les Français prononcent *Plouguerneau*, mais les Bretons disent toujours *Ploukerne, Guic kerne* ; l'abbé Moal appelle les habitants *Plouiz Kerne.*

Kerne ou *Kerneau* est un nom d'homme bien connu dans le Léon, où il a été porté par une famille considérable, possessionnée en Lambézellec et qui a francisé son nom en celui de *Carnouaille* vers le XIVe siècle. On le trouve en composition dans *Kerherneau* en Plogoff, *Treguerne* en Plounéventer, aliàs *Treguerneau* en 1695, *Rosquerneau* ; au XIIe siècle, *Robert*, fils de *Bresel de Ploiherno*, fait une donation à l'église d'*Alet*, du temps de l'Evêque Benoît. (m/ss. des bibliothèques de France, t. X, Avranches, n° 129, f° 113).

On trouve aussi la forme *Carné*, nom d'une maison originaire de *Noyal-Muzillac*, et qui a joué un rôle important dans l'histoire de Bretagne. La paroisse de *St Carné* aujour d'hui en St Brieuc et qui, avant la Révolution, dépendait de l'évêché de Dol, est sous l'invocation d'un saint portant le même nom.

D'après le sentiment de MMrs de Blois et du Mottay, *St Carné* ne serait autre que *St Carn*, aliàs *Harn, Hernin, Thernen, Ternin* (Kerdanet, Albert le Grand, p. 668) aliàs *Hoiarnin* (Litanies de Warren), *Hoiernin, Isarninus, Ixarninus, Isxarninus, Herlin*, (v. Loth, Revue Celt. t. XIV).

Ce saint est le patron de *Locarn*, ancienne trêve de Duault, bâtie sur son tombeau, et de *Trevarn* en Dirinon : il a une chapelle à 1 kilomètre S/O de *Ploumagoar*, sous le nom de *St Hernin*, et il existe en Cornouaille une paroisse du même nom près Carhaix ; on peut encore citer *Leshernin*, trêve de Séglien, au Vannetais.

Dans le Vannetais aussi, il est devenu *Herlin*, à *Pluherlin*, dit *Ploerlin* en 1422, *Ploeherlin* en 1387, *Plebs Hoiernin* et *Huernim* en 836 (Cartulaire de Redon), *Plebs Huiernim* en 833 (V. Rosenzweig, Dre topographique du Morbihan).

L'abbé *Tresvaux*, à la suite de *Lobineau*, nous donne *St Hernin* comme un insulaire du VIe siècle, qui aurait vécu dans un lieu solitaire de la paroisse de *Duault*. Cet asile, dit *Albert le Grand*,

lui aurait été donné par un des ancêtres de la famille de *Quelen*. Il y mourut en 540.

✠

En ce qui concerne l'étymologie de *Plouguerneau*, il faut tout d'abord rejeter l'hypothèse de l'abbé *Le Guen*, qui a émis l'opinion que « *Plouguerne* vient de *Plou-Carné*, lorsque la paroisse devint le domaine de la maison *de Carné de Coatquénan* » (Soc. arch. du Finistère 1888).

Si *Plouguerneau* est le *Plou de Carné*, il ne doit pas cette indication d'origine à la famille citée par l'abbé Le Guen. Les *Carné* ont bien, ainsi qu'il le dit, possédé *Coatquénan* en Plouguerneau, vicomté d'ancienneté, dont la juridiction s'étendait sur cette paroisse, et celles de *Tremenech* et de *Kernilis*, et aussi sur la *Terre du Pont*, haute justice en Plounéour-Trez ; mais ils n'en sont devenus possesseurs qu'en 1696, par retrait féodal.

En breton *Kerne, Kerneau, Kernew* désigne la Cornouaille bretonne, et *Cambden* donne le même nom — *Kernaw* — à la Cornouaille insulaire. C'est un sens très plausible, qu'on l'affecte à un seul homme ou une collectivité issue de Cornouaille.

Enfin *Kern* est le pluriel de *Karn*, rocher : ainsi les roches situées au Nord de l'île an Neret, entre Batz et la terre sont inscrites sur les cartes marines sous le nom de *Kern an Neret*.

C'est là, dit-on, l'étymologie qu'a adoptée, en 884, l'auteur de la vie de St Pol lorsqu'il fait mention de la localité qu'il nomme *Plebs lapidea*, et cette remarque nous conduit à résumer ici l'itinéraire que *Wrmonoc* indique comme ayant été suivi par le Saint dans son voyage de pénétration en Armorique.

✠

L'abbé Abgrall s'est déjà occupé de cette question, qu'il a traitée dans la réédition d'Albert le Grand publiée en 1901. Nous partageons ses vues d'ensemble, auxquelles viennent s'ajouter quelques compléments. Le texte que nous suivons est celui qu'a donné *Dom Plaine* en 1882 dans les *Analecta Bollandiana* ; nous

le traduisons librement lorsque l'exactitude absolue n'est pas nécessaire.

Allabitur ad quamdam insulam proprio nomine Ossam, regione (littore?) Armoricæ regionis spatio sedecim millium aut eo amplius distante constitutam.

Sur les ordres d'un Ange, St Pol quitte sa patrie, s'embarque et atterrit à l'île d'Ossa [Ouessant], distante du continent Armoricain d'environ 16 milles. [16 milles de 1.481m font 23.696m ; or il y a 23.700m de *Pors al ejenn* aux abords de l'île *Melon*. On ne peut être plus exact.]

Repertaque in extrema parte ejusdem insulæ statione, in loco qui dicitur Portus Boum... *e navi egrediens, statim cunctam perscrutatus est insulam.*

Il trouve un mouillage à l'extrémité de l'île [opposée à celle de l'atterrage], à *Pors al ejenn* [V. carte de Cassini ; Dom Plaine traduit inexactement *Porz-Pol*]. Il débarque et explore *Ouessant.*

Peragrata... tota insula... fundum repperit quem Arundinetum *vocant, cujusdam fontis aquæ limpidissimæ prædivitem...*

Il parcourt toute l'île et trouve un *fundus* nommé *Cors*.(à 1700m N de *Pors al ejenn*), fertilisé par une source très limpide...

Ibi... itineris labore fatigatus... quievit atque... parvo oratorio... tuguriisque in usus communes extructis, aliquantub permansit tempore.

Il s'y défatigue de son voyage... y construit un petit oratoire, des cabanes pour les usages communs [sans doute le *Lan* de *Lampaul-Ouessant*], et y séjourne quelque peu de temps.

Est... in illa terra populus multus per te docendus, per te crediturus, per te salvandus...

L'ange de Dieu, — le même qui avait ordonné son départ d'Outre-mer, — réapparaît au Saint et lui ordonne d'aller évangéliser le continent ; il lui apprend que ce continent est très peuplé, qu'il est habité par une race incroyante, et que sa mission d'enseignement et de conversion sera fructueuse.

Evigilans comites suos ad se colligi jubet..., arma parent edicit, et quæ in ædificio classis fuerint immutanda, renovent.

Il s'éveille, fait rassembler ses compagnons..., leur ordonne de préparer leurs armes et de renouveler ceux des agrès de la flotte qui sont en mauvais état.

Navim introgressus, nunc gubernaculo rector subiens, nunc cornua velatarum antennarum obvertens..., accedit primum ad

quamdam rupem quam vicini proprio nomine dicunt Amach du, *adherentem cuidam insulæ quæ et ipsa vocitatur* Mediona.

Il embarque, et tantôt au gouvernail, tantôt aux écoutes... il aborde premièrement à une roche que les naturels du voisinage appellent *Amach du*, prolongement d'une île nommée *Mediona* (1) [Medon].

Deinde, reperto in eadem scroba placido portu, navis in anchora figitur.

Puis il trouve dans cette fosse (2) un port calme et y mouille.

... *Littus, intrat*; *omnesque secum sumens, patriam ad quam venerat perlustrans, devenit ad quamdam plebem* Pagi Achmensis *quam antiquo vocabulo* Telmedouiam [*prononcez* Telmezouiam] *appelant*.

Il débarque, prend tout son monde, et, parcourant la nouvelle patrie qu'il était venu chercher, il arrive à un Plou du *Pagus d'Achm* que l'on appelle [aujourd'hui, du temps de l'écrivain de son ancien nom *Plou Telmezou* [Ploudalmezeau].

Ipse vero pagus, Domnonensis patriæ quædam pars est, Occidentem versus constituta.

Ce Pagus d'Achm est une partie de la Domnonée, aspectée à l'Ouest.

In ea... plebe repperit quemdam fundum *qui modo, Deo donante, perpetua est oblatio eidem sancto, ita ut una ex tribubus ejus... centum numero... dicatur*; *et in ipso fundo... locum...*

(1) Dom Plaine rapporte que cette roche s'appelle aujourd'hui *Karrec ar march* ou *ar march du* (rupes equi nigri) : les cartes marines actuelles n'indiquent pas cette roche, mais sur celle de Belin (fin du XVIIIe siècle), on lit, à la pointe de *Corsen*, près de Lampaul-Plouarzel, *la Pierre de St Paul*.

Cette même carte inscrit contre l'île *Melon* et au Nord, un îlot du nom de *Madon*. Rapprocher la forme *A march* de *Porth maen a march* à la pointe N/O d'Holyhead.

On a aussi proposé de lire au lieu de *Mediona*, *Medioua* (prononcez Mezioua). Ce serait l'île *Mazou* portée par Taconnet sur sa carte un peu au-dessus de *Melon* formant au Nord l'anse de *Mazou bras*, en face du village de ce nom.

(2) On donne encore géographiquement le nom de *Fosse* aux dépressions de fonds maritimes qui, formant un bassin abrité, offrent quelque sécurité au mouillage. On citera comme exemples *la Fosse de Courseulle* à l'extrémité Est du plateau du *Calvados*, et à l'extrémité Ouest, *la Fosse d'Espagne*, près d'*Arromanches*, où se livra le combat naval de 1811.

L'*Ile Melon* protège assez bien la côte opposée contre les vents d'Ouest et ses abords ont servi souvent de point de débarquement : c'est là que prit terre en 1647 *Henriette de France* mère, d'*Henriette d'Angleterre*, d'après les documents conservés à la Bibliothèque de Brest.

fontis... clarissimum. Ipse... locus dicitur modo Villa Petri ;... *consobrini ejus.*

En Ploudalmézeau, il trouve (1) un *fundus* qui, du temps de *Wurmonoc* était par la grâce de Dieu (c'est-à-dire sans intervention seigneuriale) une oblation perpétuelle à St Pol... et l'une de ses trêves au nombre de cent... Dans ce fundus il trouve encore une fontaine limpide ; la localité s'appelle aujourd'hui *Kerber* du nom d'un cousin de *St Pol* (2).

Ibi... parvo oratorio et parvis habitaculis constructis, paucis diebus *cum suis habitavit.*

Il y construit (comme à Ouessant) un petit oratoire et de petites habitations, et n'y reste que *peu de jours* avec son clan.

Quum demorare tur in eodem loco, quidam ex suis, prædictam tribum *in circuitu peregrantes, diversa sibi in secretioribus construxere habitacula.* Vivehinus,... *unus ex his... perlustrato eodem* fundo, *quemdam, fontem invenit... magno saltu circumdatum,... et... preparvo tuguriolo cœpit habitare constructo.*

Pendant son séjour à Kerber quelques-uns de ses compagnons font le tour de cette *trêve* et s'y construisent des habitations plus retirées. (Kerber était à 2 kilomètres de Guitalmeze coz) *Vivehinus* (*Vion* ou *Vien*, fondateur de *Plouvion* ou *Plouvien* ?), l'un d'eux, qui s'écarte ainsi dans le *fundus*, trouve (à environ 2 kilomètres) une fontaine au milieu d'un grand bois, et s'y construit une petite chaumière...

(1) M. de la Borderie, en parlant des voyages de *St Tugdual* (V. les trois vies de *St Tugdual* dans les mémoires de la Soc. arch. des Côtes-du-Nord, 2e série, t. II), attribue au verbe « invenire », synonyme habituel de « reperire », le sens de recevoir en don. Cette interprétation ne paraît pas, d'après le contexte, devoir être appliquée au « reperire » du récit de *Wrmonoc*, puisque la possession paraît avoir été acquise en vertu du droit de premier occupant.

(2) St Pol atterrit près de *Castel ar bic* : il est dans le *Pagus d'Achm*, en Domnonée, il marche vers le Nord-Est, en ligne droite : le souvenir de son passage se conserve dans le nom de *Prat Paul.* Il laisse dans le Sud-Est Ploudalmézeau, dont le Guic était probablement concentré alors autour de *Guitalmeze coz.*

Il fonde *Kerber* sur un fort ruisseau dont la chaussée porte le nom de *Pontpezre.* Des relations fréquentes s'établirent par la suite entre ce centre de civilisation et le hâvre voisin de *Port Sall* car l'aveu du Chastel de 1505 mentionne une route allant de *Porsall* à *Pontpezre.*

On attribue aussi au souvenir de *Pierre*, cousin de St Pol, *Lamber* en Ploumoguer et *Kerber* aujourd'hui St Pierre Quilbignon. Le *Kerber* de Ploudalmézeau est situé sur la ligne droite qui joint *Guitalmeze coz* à *Lampaul Ploudalmezeau.*

Iste est locus qui nunc monasterium, sive vulgato nomine Lanna *Pauli, in plebe Telmedouiæ, dicitur...*

Ce lieu s'appelle maintenant le monastère de Paul ou en langage vulgaire, Lanpaul-Ploudalmézeau.

Post non longum temporis, iterum monitus ab angelo, destinavit in animo illius regionis ducem... sicubi invenire posset, visitare... et locum secretiorem invenire... priore loco aliquibus ex suis derelicto...

Peu de temps après, toujours sur l'ordre de l'ange, il résolut de visiter le chef du pays là où il pouvait le trouver (1)... d'abandonner à quelques-uns de ses compagnons son premier stationnement de Lanber, et de se fixer dans un lieu plus retiré.

Surrexit... venerunt que ad quandam plebem, *quam proprio nomine incolæ ejus* lapideam *dicunt, in extrema parte* Pagi Leonensis *in littore* maris Britannici *constitutam, usque ad locum qui* in ea *dicitur* caer *seu* villa Wiormani.

Il se lève... part... et ils arrivèrent à un *Plou* que ses habitants nomment (au temps de Wrmonoc) *Plebs lapidea*, situé à l'extrémité du *Pagus Leonensis*, sur le rivage de la *mer Britannique*, jusqu'au lieu qui *dans ce plou* s'appelle *Kerwiorman*.

Arrêtons-nous un instant.

L'identification de ces dernières localités a donné lieu à de nombreuses discussions.

Parlons d'abord du texte :

Le titre du chapitre est ainsi conçu : De ejus comitatu *ad Plebem lapideam*, mais au cours du chapitre, le texte publié par *Dom Plaine* porte : « venerunt ad *plebem... Amcinim lapideam...* » Or, le m/s 12942 (Bibliot. Natle fonds latin) auquel il se réfère, porte lui, (fol. 123 col. II) non le mot *amcinim* mais le mot *meinin*, et en *interligne*.

Ce mot « *meinin* » est donc la glose du mot *lapidea* ; cette glose est l'œuvre d'un gallois : en Gallois *meinin* est l'adjectif de *mein*, pierre, et l'équivalent de notre breton *menec*.

Ainsi *Plebs lapidea* est la traduction du breton *Plou-menec ;* et il s'agit très vraisemblablement de *Tremenech*, dont le terri-

(1) Il semble résulter de ce paragraphe que le chef qui détenait sous sa souveraineté le continent n'avait pas encore de résidence bien stable, et qu'il parcourait ses possessions suivant les occurrences. En outre le Plou de Talmezeau était fort peuplé puisque le saint, pour se soustraire aux relations mondaines, se propose de quitter sa station de Kerber.

toire a été absorbé par Plouguerneau, mais qui a été paroisse jusqu'à la Révolution et qui l'était déjà au temps de Wrmonoc.

Pour y parvenir, St Pol a continué à marcher en ligne droite depuis son débarquement ; il est reparti de *Kerber*, a traversé *l'Aber Benoit* au passage où fonctionne encore un bac, *l'Aberwrac'h* au village de ce nom ; il a quitté le *Pagus d'Ack* pour celui *de Léon :* le légendaire nous apprend plus loin que de son temps il n'existait encore que ces deux *pagi* et le *Quemenet Illy* n'avait pas encore été créé aux dépens du dernier ; finalement, il s'est arrêté au bord de la mer en *Trémenech* au lieu nommé *Kerwiorman* (toujours au temps de Wrmonoc). Cette localité n'existe plus : elle fut dédiée à *Wiorman* l'un des prêtres qui accompagnaient St Pol. Le nom de Wiorman ne se retrouve pas davantage, au moins dans son intégrité : on peut citer comme approchant un *Kerouerman* en Lanildut, et l'on trouve encore de nos jours les familles *Hourmand* (Locmaria-Berrien), *Hourman* (Collorec), *Hourmain* (Cleden-Poher), *Huermand* (Sarzeau). — *Hurman* (Cart^re de Quimperlé) (1).

Quant à *Tremenech*, le suffixe *menec*, *pierreux* s'est transformé depuis longtemps en *menec'h* pluriel de *manac'h*, moine ; dès 1467 aux rôles des deniers censaux on voit inscrit comme contribuant le Recteur de « Triba monachorum » et les actes régionaux depuis le XIIIe siècle mentionnent cette paroisse sous le nom *Treffmenec'h* ou *Treffmenac'h*.

Mais c'est à tort que Kerdanet a décomposé ce nom en *Tremen ack*, le passage d'Ack : sa situation topographique ne s'y prête pas : et c'est sans plus de raison qu'on a rapproché la terminaison *ach* du suffixe semblable dans *Castellach* l'oppidum situé à 4 k/^m ouest de Plouguerneau, aux abords des fonds où la tradition place *Tolente* ; on trouve d'ailleurs un autre *Castellach* en Cornouaille insulaire, près de *St Buryan*. C'est à tort aussi que Dom Plaine a identifié *Plebs Lapidea* avec *le Grouanec* près Plouguerneau : *le Grouanec* n'a jamais été un *Plou*, et *Grouan* en breton signifie *sable, gravier*, et non *pierre*. Cette interprétation est donc à écarter.

Quant à l'hypothèse d'un « à peu près » roulant sur la signification *Kern, rochers*, qu'on peut trouver avec de la bonne

(1) Depuis que ces lignes étaient écrites, j'ai trouvé un aveu au Chastel par les hoirs de *Nicolas Hourman*, à présent *Katherine* et *Sibille Hourman* de *Plouckerneau* pour une chefrente de 4 deniers en 1505.

volonté dans *Plou Kerné*, paroisse qui a absorbé celle de *Trémenech*, mais dont *Tremenech* paraît avoir été une trêve antérieurement à *Wrmonoc*, elle est moins plausible, particulièrement en raison du reste de l'itinéraire suivi par St Pol, qui va rebrousser chemin.

... *Ex itinere fatigatus, ibi sedebat.*

Fatigué de cette étape (il y a 13 k/m de *Kerber a Tremenech*)... le saint s'arrête à *Kerwiorman.*

Discipuli... saltus in circuitu peragrantes aquam in vicino quærunt. Et non invenientes regressi... ad illum...., ille... sustentaculi sui cuspide tribus vicibus diversis in locis terram percussit, ac statim... totidem fontes proruperunt... nunc ad depellendas diversorum morborum ægritudines... insignia ablutione.

Ses disciples parcourent les bois environnants à la recherche de l'eau : ils n'en trouvent pas et reviennent. St Pol de la pointe de son bâton frappe trois fois la terre en trois endroits, et aussitôt jaillissent trois sources maintenant souveraines pour guérir diverses maladies... au moyen d'ablutions.

Une tradition locale rapportée par l'abbé Abgrall veut que St Pol ait passé *l'Aber Wrach* au pont gallo-romain de *Pont Crac'h*, et que les sources miraculeuses qu'il fit jaillir soient celles de *Prat Paol*, qui existent encore tout auprès du passage.

Ce trajet est en effet la ligne directe de Ploudalmézeau à St Pol, venant d'Ouessant par Porspoder. Du temps des Romains il y avait, suivant cet alignement, des communications militaires jalonnées par des postes fortifiés dont un certain nombre existent encore, et dont plusieurs autres ont été transformés au temps de la féodalité en châteaux bien connus dans l'histoire du pays.

Cette route passait par la borne milliaire de *Kerscao*, où elle croisait la route de *Tolente* à *Rennes* par *Lesneven*. Elle rencontrait *la Tour* en Plourin, *la Motte* en Ploudiner, le *Pont Crac'h*, continuait sous les vues du château de *Coatquénan*, atteignait *Kerscao*, passait par l'ouvrage de *Roudoushir*, en Kernoués, par *Coscastel* en Goulven, par l'ouvrage de *Kervren* en Treflès, puis par *Torguen* en Plouescat, *Mespaul* en Cléder, à portée du château de *Kerouzéré* en Sibiril, par *Moguer* en Plougoulm, et entrait à St Pol du côté de *l'hôpital.*

Mais *Prat Paol* est à plus de 5 kilomètres dans le Sud Sud-Est de *Tremenech*, et aucun plou ne se trouve à proximité, tandis que la fontaine miraculeuse était voisine de l'église du Plou

et de la route par laquelle St Pol dut rebrousser chemin, ainsi qu'on le verra plus loin.

La même objection s'oppose à l'identification que l'abbé Le Guen a proposée de *Kerwiorman* avec *Carman* (Kermavan) et *Kernilis*.

L'abbé *Le Guen* paraît avoir pensé que la phrase « *usque ad locum* qui *in ea* dicitur Caer seu *Villa Wiormani* » s'applique non pas au terme de l'étape parcourue par St Pol, mais à la limite géographique Sud du *Plebs lapidea*, qui est *Plouvien*.

Carman (Kermavan) répond à cette situation, et comme conclusion *Kernilis*, sa paroisse actuelle aurait fait autrefois partie de *Plebs lapidea*.

Ce serait attribuer une bien grande importance à cette petite région, et vraiment le texte, le nom, le site, ne se prêtent pas à cette identification.

D'abord *Carman* se dit actuellement en breton *Kervaon*; la forme ancienne est *Kermavan*, *Kermauvan*; les rôles de 1330 donnent la forme *Kermaguam*, qui se rapproche moins de *Wiorman* que du *Maguennus* employé dans les mêmes rôles, lequel pourrait être soit *Mevennus* (St Méen) qu'on fête le 12 juin soit le *Magwan* (Meugan) abbé, confesseur, inscrit du 25 septembre par *M. Baring Gould*.

Mais en outre *Carman* qui commande le passage du *Diouris* n'est pas au bord de la mer de Bretagne, il en est distant de 7 kilomètres.

Dum in eodem loco membra... medicæ pausationi dedissent,... homunculus affuit...

Pendant qu'ils se reposaient un peu.. arrive un petit homme..

Ego, inquit... Withuris *inter alios pastores porcos pascendo pascor, cujus dominio eadem regio domini* imperatoris Philiberti *præscriptione sub christiana religione regitur.*

Je suis, dit-il, l'un des bergers de *Guizur*, je mène paître ses porcs.

Guizur est le souverain de ce pays sous la suzeraineté de *l'empereur Philibert.*

Il est chrétien.

[à noter le mot « *præscriptio* » qui est d'ailleurs employé plus loin dans le m/s et le nom de *l'empereur Philibert* qui se ressentent de l'époque carolingienne à laquelle écrivait l'auteur (884).].

Cujus faciem videre si velitis... me sequimini...

Si vous voulez le voir, suivez-moi...

Sanctus Paulus... iter arripiens, per viam publicam, quæ a loco ecclesiæ prædictæ ad solis oceasum ducitur, abiens, *usque ad oppidum quod in ejus nomine vocitatur pervenit.*

St Pol se remet en route ; (il s'était trop avancé dans le Nord-Est) ; il *rebrousse chemin* par la *route publique* (on désigne toujours ainsi dans les anciens textes les grands chemins, les anciennes voies romaines) *qui s'étend dans l'ouest*, — *plus exactement dans le Sud-Ouest — à partir de l'église* (de Trémenech) ; il rejoint à 1 kilomètre la voie de *Tolente* à *Rennes* par *Lesneven*, qui se dirige vers l'Est-Sud-Est; à la borne milliaire de *Kerscao*, il reprend la direction Est-Nord-Est et la route de St Pol et finalement il arrive à l'oppidum qui porte son nom.

Nous arrêtons ici l'itinéraire de St Pol : nous reprendrons la suite en parlant du siège de son Evêché.

Terminons-en avec Plouguerneau.

Plouguerneau était, dit Pol de Courcy (*de Brest à St Pol*), sous le patronage de *St Kénan*. Il est, d'après l'*Ordo*, sous celui de *St Pierre* et de *St Paul*.

St Kénan était un contemporain et un disciple de St Pol. Il est à penser qu'il fit quelque séjour en Plouguerneau, où l'on trouve *Coatquénan*, *Languénan*, *Tréhénan* (le bois, le monastère, la trêve de Kénan).

Nous avons relaté plus haut que *Trémenech* avait été absorbé de nos jours par Plouguerneau ; son église avait été recouverte par les sables dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Le culte qu'on y célébrait a été reporté à la chapelle de *la Martyre* à 1.200 mètres Nord-Ouest de Plouguerneau.

La superficie de ces deux paroisses réunies est de 4,390 hectares. *Plouguerneau* comptait 1,600 communiants, *Trémenech* 500, ce qui correspond à 2,800 habitants. Les recensements modernes en accusent 5,600, soit un accroissement de 2,800 âmes, la population aurait doublé : c'est une des rares exceptions à signaler.

20. **Ploelan**, aujourd'hui **Guiclan**.

On ne s'arrêtera pas à la facétie du chien enragé, *Ki clan* : pas davantage aux traductions fantaisistes, *Gui clan*, compagnon malade, *guic lan*, réunion de pays, *guieglan* bourg saint (Daniel).

Guiclan, jadis *Ploelan* dans les anciens textes, a été interprété d'une façon plus satisfaisante par le sens le *Guic* ou le *Plou* du *Monastère*; malheureusement le monastère manque, et le titre de Prieuré que la paroisse a porté jusqu'en 1789 d'après Mr de Blois, n'implique pas d'une façon absolue son existence.

On connaît d'ailleurs plusieurs *Plou* qui portent le même nom : *Poullan* près Douarnenez, dit *Lan Ploelan* en 1254 (Bulletin de la Com Diocésaine, novembre 1907); *Plélan le Petit* et *Plélan le Grand*, jadis en l'évêché de St Malo.

Le Cartulaire de Redon, parlant de ce dernier en 869, l'appelle « *Plebs Laan* in pago nuncupato *Transsilvam* » *Plélan* en Porhoet. Cette graphie fait songer au nom *Laian*, — fidèle en Cornique, — qu'on trouve en composition dans *Treb laian* (Cart. de Redon) et *Tnoulaian* (Cart. de Landévennec).

Cette dernière localité s'appelle aujourd'hui *Troloan*, en Esquibien.

On a donc été conduit à rapprocher *Lan, Laan, Laian*, de *Loan, Lohan, Louan, Louenan, Laouenan*, et le plou de *Guiclan* de la trêve de *Trefflaouénan*.

En fait, cet indice unique ne paraît pas suffisant pour déterminer une opinion.

***

La cure de Guiclan était à la présentation de l'évêque, et la maison seigneuriale, *Kersauzon* haute justice ressortissant à Landiviziau.

La surface du territoire était de 4,300 hectares : la population, de 4.5 0 habitants — correspondant à 3,400 communiants, — est tombée à 3,200.

(*A suivre*). J. DE LA PASSARDIÈRE.

TABLE ANALYTIQUE ET ALPHABÉTIQUE

TOME XLV. — PREMIER SEMESTRE.

BINET (Lieutenant). La défense des côtes de Bretagne au XVIIIe siècle, études et documents. VI. Mars-avril. 113.

BOURDAIS (F.). Ecoliers du temps jadis. Janvier-février. 26.

DE CALAN (Vte Charles). Mélanges historiques (suite). XXXIX. Le titre de martyr attribué à saint Clair ; XL. Les Ambitiati et les Ambibarii ; XLI. L'Histoire ancienne de la Gaule : Ligures, Ibères, Celtes. Mars-Avril. 166. et Mai. 212. — XLII. Les Iles de l'Etain ; LXIII. Le pays de l'ambre ; XLIV. L'ancienne histoire des îles Britanniques ; XLV. Caerléon et Exeter. Juin. A travers la Bretagne. Mai. 235.

CHASLE (Abbé). Le Culte de la sainte Vierge dans le diocèse de Rennes pendant le XIXe siècle. I. Janvier-février. 65. — II. (Fin). Mars-avril. 89.

COUPEL (J.). Etude documentaire de l'industrie en Ille-et-Vilaine. VI. (Fin). Mars-avril. 181.

F. (P.). Notice généalogique sur la famille Le Lou et ses alliances. Mai. 185.

J. DE LA PASSARDIÈRE (F.). Topologie des paroisses du Léon. VII. Janvier-février. 46. — VIII. Mars-avril, 173. — IX. Mai 221. — X. Juin. 280.

HOLP (Jan). Une Muse bretonne. Juin. 275.

DE LAIGUE (Cte René). A travers la Bretagne. Mai. 229.

LAURENT (Pierre). A propos du Combat des Trente. Janvier-février, 30.

DE LOURMEL (Vte). Paroisse de Planguenoual. I. Juin. 241.

M. A travers la Bretagne. Mai. 233.

ORAIN (Adolphe). Le Monde fantastique. La chasse nocturne. Janvier-février, 35.

QUILGARS (H). La Châtellenie et fief ducal de Guérande du Xe au XVe siècle. Janvier-février, 37.

TRAVERS (Albert). Armoricains et Bretons. VIII. Janvier-février. 5. — IX. Mars-avril. 154.

Le Gérant: H. HULBRON.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE FRÈRES.

REVUE
de Bretagne

9e Série. — 11e Année
JUILLET-AOUT 1911. Tome XLVI

Breiz da viroiken !

REVUE de Bretagne

REVUE *de Bretagne et de Vendée* — REVUE *Historique de l'Ouest*

RÉUNIES

REVUE MENSUELLE

Mis de L'ESTOURBEILLON, *Directeur*

Cte RENÉ DE LAIGUE, *Rédacteur en chef*

MM. Le Vte CHARLES DE CALAN, Secrétaire régional pour l'Ille-et-Vilaine. — RENÉ BLANCHARD pour la Loire-Inférieure. — Le Chanoine PEYRON, pour le Finistère. — AVENEAU DE LA GRANCIÈRE, pour le Morbihan. — ALAIN RAISON DE CLEUZIOU, pour les Côtes-du-Nord. — OLIVIER DE GOURCUFF, pour Paris.

VANNES
LAFOLYE FRERES
ÉDITEURS
2, Place des Lices

PARIS
HONORE CHAMPION
LIBRAIRE-ÉDITEUR
5, Quai Malaquais

MDCCCXI

S'adresser pour la RÉDACTION et l'envoi des manuscrits à M. le Cte RENÉ DE LAIGUE, au château de Bahurel, par Redon ; pour l'ADMINISTRATION, MM. LAFOLYE frères, place des Lices, Vannes.

Pour son Dieu, pour son roi
Sans peur et sans reproche.

LE CHEVALIER DE TINTÉNIAC

ET

LA CHOUANNERIE

AVANT-PROPOS

Nos lecteurs nous pardonneront de revenir sur des faits déjà connus de tous; mais, si nous ne tenons pas à refaire l'historique de la guerre de la chouannerie, nous nous trouvons dans l'obligation d'en parler, puisqu'il s'agit de celui qui en fut, sinon le précurseur et l'instigateur du moins le principal acteur après La Rouërie.

Dans cet ouvrage, le lecteur rencontrera avec la plus grande impartialité, la mise au point de quantité d'actes qui, jusqu'ici, sont restés imprécis. Les lettres et rapports des généraux et représentants de la République et les manuscrits inédits du ministre anglais, Windham (1), *nous en fournissent les moyens.*

Les écrits déjà parus mis en regard des documents inédits que nous publions, donneront au lecteur un aperçu exact et définitif de l'histoire de cette guerre.

G. DE CLOHARS-CARNOET.

(1) Ministre d'Angleterre avec Pitt et Dundas. Nous devons la découverte de ces manuscrits à l'amabilité de M. le baron Christian de Parrel, chercheur infatigable.

CHAPITRE Ier

Vincent-Louis chevalier de Tinténiac, fils de messire François-Hyacinthe, comte de Tinténiac, baron de Quimerch en Bannalec, capitaine aux Gardes Françaises, chevalier de Saint-Louis, et de dame Antoinette-Françoise de Kersulguen ; surnuméraire aux Chevau-Légers de la Garde en 1779, colonel en 1789, fut tué le 18 juillet 1795 à l'âge de 32 ans.

Issu d'une maison illustre dans l'histoire de la Bretagne, il avait de qui tenir.

En 1094, nous voyons le seigneur de Tinténiac parmi les plus dévoués défenseurs du Duc de Bretagne.

En 1168, Henri II roi d'Angleterre, ne pouvant s'emparer d'un adversaire aussi redoutable, détruisit de fond en comble le château de Tinténiac, où se trouve aujourd'hui la ville de ce nom, dans l'Ille-et-Vilaine. Cette maison s'établit par la suite en Bannalec Finistère, au château de Quimerch.

Mais le fait le plus saillant dans l'histoire de cette famille fut le fameux « Combat des Trente » où combattirent l'oncle et le neveu ; l'un chevalier, l'autre écuyer, sous les ordres de Beaumanoir. Les Bretons furent victorieux et le sire de Tinténiac y remporta le prix de la valeur (1).

Nous mentionnons encore un épisode qui met en relief le caractère franc et loyal que nous retrouverons chez le chevalier de Tinténiac.

En 1597, de la Grandville, ligueur, frère du gouverneur d'Hennebont, rencontra les troupes du baron de Malac venant de Quimper, près du château de Quimerch en Bannalec, dont le seigneur qui observait la neutralité avait plus de penchant pour la Ligue que pour le Roi.

La Grandville fut tué et Malac blessé ; la victoire resta

(1) Dom Morice, Dom Lobineau, Froissart.

à ce dernier. Le baron de Quimerch ou de Tinténiac, fut spectateur oisif de ce combat, qu'il regardait du haut d'une tour de son château, à la portée de l'Arquebuse (1).

Nous parlerons aussi du Tinténiac, père du chevalier, qui, en 1757 sous Louis XV, à la tête de ses Bretons, contribua pour sa grande part à repousser les troupes britanniques qui voulaient s'emparer de Lorient. Ce fait historique est connu de tous les habitants du Morbihan et jusqu'à ces dernières années une fête locale, dans notre port de guerre, rappelait ce souvenir.

Le chevalier de Tinténiac, aussi modeste que brave, sans prétention comme sans orgueil, avait inspiré la plus haute confiance, non seulement aux Royalistes de Bretagne et d'ailleurs; mais aussi au gouvernement Anglais qui le traitait en homme de réelle valeur (2). Ses Bretons avaient une foi illimitée en lui.

D'abord aide de camp et compagnon de la Rouërie, on le comptait parmi les premiers auteurs de l'insurrection et certainement le plus entreprenant, le plus actif de tous.

Jamais aucun obstacle ne l'avait arrêté : il parcourut plusieurs fois la Bretagne, le Maine, l'Anjou, la Vendée, conférant avec les chefs, préparant et fixant le rôle de chacun pour le grand jour du soulèvement général.

Il traversa maintes fois et en pleine insurrection la Loire et d'autres rivières à la nage. On le vit pénétrer au milieu des armées ennemies, tantôt déguisé en paysan ; tantôt avec ses armes se faisant jour à travers une patrouille qui l'avait reconnu ; s'élançant d'une maison entourée de Bleus où il avait été surpris.

Son audace le poussa jusqu'à s'introduire auprès du féroce Carrier, qu'il réduisit au silence en lui présentant deux pistolets au moment où le proconsul lui demandait son passeport (3).

(1) Dom Lobineau.
(2) Voir plus loin sa correspondance avec Windhan.
(3) Dans ces pistolets étaient des dépêches pour la Vendée.

Aussi heureux que brave, il ne reçut jamais de blessure et ne prit jamais de notes écrites se fiant à sa prodigieuse mémoire.

Sa mort, accidentelle, fut une perte irréparable ; car même après le désastre de Quiberon, la partie n'était pas perdue. Avec un tel chef, en qui tous les Bretons avaient mis leur espoir, le débarquement de Saint-Brieuc restait toujours une possibilité.

Un auteur nous fait le portrait suivant — un peu fantaisiste il est vrai — du chevalier de Tinténiac :

« Ce personnage avait paru d'abord en Vendée vers la « fin des grandes guerres. Le cours des événements l'ayant « jeté dans le bas Maine, et plus tard dans le Nord de la « Bretagne il y réunit les éléments épars de la Chouan- « nerie. Le premier il fit sortir les Chouans de leurs posi- « tions défensives pour les mener au grand jour du champ « de bataille. Une étonnante fortune suivait ses armes ; « on ne citait pas un combat où elle l'eut trahi. Long- « temps avant qu'il marchât à leur tête, les insurgés bre- « tons avaient subi l'influence de sa renommée, qui était « singulière. On ne vantait pas seulement ses qualités « militaires, son activité fougueuse réglée par un sang « froid inaltérable, le rare mélange de témérité et de cal- « cul qui dirigeait chacun de ses mouvements : quelque « chose de mystérieux, répandu sur sa personne et sur sa « destinée achevait d'enchanter ces imaginations simples « et ardentes. Sa beauté, son langage choisi, sa libéralité, « qui ne lui laissait jamais d'autre possession propre que « son cheval de combat. Il montrait une vraie folie de « bravoure, chargeant l'ennemi sabre au fourreau, et « chantant avec une allégresse bizarre, au milieu du feu, « des hymnes de guerre qu'il avait composées. Les gars « le croyaient invulnérable. »

*
* *

Nous nous abstiendrons de commenter les divers et nombreux ouvrages publiés sur cette guerre ; les contra-

dictions qui s'y trouvent nous mèneraient trop loin, la plupart des auteurs ayant cherché, d'abord, à se mettre en relief, tout en paraissant documentés. Les faits ont été dénaturés en général; exagérés par les uns, diminués par les autres, le lecteur au courant de ces écrits appréciera lui-même.

Toutefois, il nous est nécessaire de faire une esquisse aussi brève que possible, de la nature des contrées insurgées de la Vendée et de la Bretagne à cette époque.

Contrées coupées de hautes collines boisées, de rivières, de ruisseaux, d'étangs, de marais : avec des champs de genêts très hauts ; d'immenses étendues de landes ; des haies touffues, des fossés et des talus un peu partout ; traversées par des chemins assez nombreux, mais seulement praticables aux piétons ; et par quelques routes à peine carrossables toute l'année. En un mot un pays propice à la guerre d'embuscade, où excellaient les Chouans ; mais où les troupes républicaines ne pouvaient guère se se mouvoir, ce qui rendait presque nul l'emploi de leur cavalerie et de leur artillerie.

Le général Kléber en parle dans ses mémoires :

« C'est un labyrinthe obscur et profond dans lequel on « ne peut marcher qu'à tâtons ; c'est à travers ce système « de redoutes et de retranchements naturels qu'il faut « chercher les chemins tortueux, dès qu'en abandonnant « les grandes routes on veut pénétrer dans l'intérieur des « terres : et ce sont presque autant de défilés impraticables, non seulement pour l'artillerie, mais pour tout « ce qui n'a pas la voie étroite des charrettes du pays. « Encore les grandes routes n'offrent-elles d'autres avantages qu'une plus grande largeur ; car flanquées par le « même système de clôture, les terrains où l'on pourrait « ordonner quelques déploiements sont extrêmement « rares. »

A cette époque le Breton et le Vendéen, très fanatiques, étaient des hommes robustes, pouvant supporter les plus grandes fatigues avec un minimum de nourriture,

et des marcheurs intrépides et infatigables. L'alcool leur était pour ainsi dire inconnu et n'avait pas, par conséquent, produit les terribles ravages que l'on remarque en eux aujourd'hui.

Le jour, le tocsin et la fumée, la nuit le feu, leur permettaient de correspondre entre eux à des distances incroyables et avec une rapidité surprenante. Aussi malgré leurs espions, presque toujours les républicains frappaient dans le vide. L'ordre de concentration était-il à peine lancé que chacun de prendre qui son fusil, sa faulx ou sa fourche et de se rendre individuellement à l'endroit désigné. L'affaire terminée, ils rentraient chez eux de la même manière et reprenaient leurs travaux champêtres, comme si rien ne s'était passé.

Les traîtres étaient rares et ne se rencontraient que dans les agglomérations assez importantes ; mais jamais dans les campagnes.

En Bretagne, ce ne fut que dans le courant de 1794 que réellement furent constitués quelques corps indépendants, variant de 200 à 500 hommes, sous les ordres de chefs désignés par le comité royaliste.

L'insurrection commença à prendre corps en Vendée, après les événements du 10 août 1792 ; avec Jacques Cathelineau comme pivot ; Stofflet, Bonchamps, Lescure et la Rochejacquelin dans la Haute-Vendée ; avec Charette dans la Basse-Vendée et le Haut-Poitou.

Dans ces régions ce furent surtout les paysans qui imprimèrent le mouvement de la révolte. Le pieux Cathelineau, qui en fut un des promoteurs, était un des leurs, mais ne devint généralissime que le 12 juin 1793. Par la suite Charette et Stofflet parvinrent à prendre le commandement de toute la Vendée.

Cela ne veut pas dire qu'avant cette époque, la noblesse du pays soit restée dans l'inaction; tous les nobles n'avaient pas émigré et beaucoup revinrent de l'armée de Condé, Charette entr'autres.

Qui ne connaît la fameuse conspiration de la Rouërie,

dans laquelle se trouvaient impliqués la plupart des nobles du Maine, de l'Anjou, de la Vendée et de la Bretagne et dont le principal aide-de-camp, le chevalier de Tinténiac, était l'agent le plus actif et le plus dévoué.

Par l'intermédiaire de cet aide-de-camp, la Rouërie avait noué des relations avec toute la noblesse de ces provinces et formé un vaste projet, que sa mort prématurée ne lui permit pas de mettre à exécution ; mais qui, connu dans ses moindres détails du chevalier de Tinténiac, fut tenté par ce dernier, le gouvernement anglais et de Puisaye. Mais Puisaye, bien que le représentant officiel des Princes dans l'Ouest, n'était pas la Rouërie et ne sut pas se faire obéir; ayant eu le grand tort de s'adjoindre comme collaborateurs, trop d'intrigants étrangers à ces contrées, en leur confiant des pouvoirs dont ils abusèrent : quand lui-même manquait d'énergie et de décision.

La mort de la Rouërie n'arrêta nullement l'activité du chevalier de Tinténiac, qui parcourut de nouveau les mêmes provinces ; allant de l'un à l'autre, encourageant les nobles à la résistance ; les engageant à former des corps pour le jour du rassemblement. Malheureusement ses efforts furent vains et la grande armée catholique ne put jamais être formée pour des raisons que nous trouvons inutile de rapporter ici (1). Bien que terrible et sanglante la guerre se continua, localisée dans chaque département.

En 1793, l'inquiétude était pourtant déjà grande dans les milieux républicains de la Bretagne où la population commençait à murmurer et ce mécontentement avait gagné la Normandie où le fédéralisme battait son plein.

Le général Wimphen et le comte Joseph de Puisaye y avaient formé une petite armée, que ce dernier mit en marche sur Paris, où il n'arriva d'ailleurs pas. En effet, après deux petites affaires malheureuses qui lui

(1) L'échec des Vendéens sur Grandville bouleversa toutes les espérances. Cette marche sans plan bien arrêté finit par un désastre lamentable.

coûtèrent neuf hommes (1), il fut repoussé dans les bois par le général républicain Sépher.

De Puisaye se réfugia alors en Bretagne, où, avec son imagination ardente et ses intrigues, il réussit à se créer une certaine notoriété ; mais bien qu'il s'en vante dans ses mémoires, ce ne fut pas lui l'organisateur de la grande Chouannerie, l'impulsion avait été donnée par la Rouërie, puis continuée par Tinténiac, dont Puisaye ne fut que le collaborateur.

Si Puisaye fut bien le représentant attitré de la Royauté dans l'Ouest, à partir de décembre 1794 ; Tinténiac fut réellement le successeur de la Rouërie auprès du gouvernement anglais et c'est ce dernier qui, tenant par là, tous les fils, menait tout.

C'est vers le milieu de l'année 1793 que Puisaye et Tinténiac entrèrent en rapports.

Tinténiac, déjà en relations avec la presque totalité des chefs Bretons et Royalistes, ayant eu connaissance que Puisaye se trouvait en Bretagne en avisa le gouvernement anglais qui l'envoya en mission auprès de lui. Il le rencontra dans les environs de Redon, lui soumit la continuation du plan de la Rouërie et lui demanda sa collaboration.

Dans leur conversation Tinténiac lui fit part de ses bons rapports avec le gouvernement anglais et comme preuve lui montra quelques documents sur un projet de descente des émigrés de Jersey, soutenus par les Anglais, à Saint-Malo, pour le mois de mars 1794. Ce débarquement devait coïncider avec un soulèvement général des Chouans.

Puisaye, qui, à ce moment-là, se trouvait dans une situation plutôt incommode, n'hésita pas une seconde, donna son adhésion et pria le chevalier de Tinténiac d'en informer les Princes ainsi que le cabinet de Saint-James.

Quelle belle occasion pour de Puisaye de se mettre en vedette et de prendre une autorité qui jusque-là lui avait

(1) Les 13 et 14 juillet 1793. Combats de Pacy, Calvados.

échappé : aussi voua-t-il une amitié sans bornes à Tinténiac.

Il prit note de tout ce qui venait de lui être transmis, et ce sont ces papiers qu'il abandonna peu après, dans sa fuite éperdue, après avoir été surpris dans la forêt du Pertre ; le rapport suivant va nous l'expliquer :

AU GÉNÉRAL VIMEUX,

. . . . . .

Le chouan Guais, au moment d'être fusillé, offrit de faire des révélations importantes, si on voulait lui laisser la vie ; on sursit à son exécution.

Guais déclara qu'il connaissait, dans la forêt du Pertre près de Vitré, une retraite où se trouvaient cinq chefs de Chouans et qu'il pouvait la faire découvrir.

Sur cet avis, le chef de légion fit commander 400 hommes de sa légion et en demanda un pareil nombre de la garnison de Vitré, où était alors un bataillon de la Somme ; les deux détachements eurent ordre de se réunir dans les environs de la Fauconnerie, commune d'Argentré, pour se porter ensuite dans la forêt.

La colonne se mit en marche dans la nuit du 28 au 29 novembre 1793 ; le commandant ne put faire observer l'ordre nécessaire ; une partie de la troupe se dispersa dans la forêt : Guais, lui-même, qui servait de guide, se trompa de route ; en sorte que le chef de l'expédition n'arriva que vers 7 heures du matin, avec 10 hommes seulement, à la cabane où se tenaient les chefs.

Il ordonna de faire feu sur la cabane. On vit alors sortir quatre individus qui prirent la fuite. On trouva dans la cabane un jeune homme étendu sans vie, frappé d'une balle à la poitrine — le jeune la Massue (1) — on trouva de plus une correspondance qui fut adressée au Comité du Salut Public.

Après cette expédition une terreur panique s'empara d'une partie du Bataillon de la Somme composé de jeunes gens de la réquisition, et la retraite se fit avec beaucoup de désordre jusque hors de la forêt. Dans sa marche vers la Fauconnerie, la co-

(1) Le comte de Puisaye était dans cette cabane. Il dit que La Héchais périt aussi criblé de coups.

lonne rencontra une vingtaine de Chouans qui se rendaient à une revue dans la forêt ; plusieurs y perdirent la vie. Un volontaire fut tué. Guais fut rendu à la liberté (1).

Adjudant général AVRIL,

La Roche-Bernard, 30 novembre 1793,
D'après le chef de la légion commandant cette expédition.

Ce que ne mentionne pas ce rapport, c'est la cause de la panique qui s'empara des troupes républicaines. Le bruit de la fusillade contre la cabane s'était répercuté avec un fracas épouvantable dans la forêt et les volontaires de la Somme se croyant attaqués tirèrent au jugé les uns sur les autres, jusqu'à leur sortie de la forêt ; quantité des leurs restèrent sur le terrain.

La Bretagne commençait sérieusement à s'agiter, ce qui n'était pas sans inquiéter les représentants, lesquels envoyaient rapports sur rapports au Comité du Salut Public, en même temps qu'au féroce Carrier, à Nantes ; les généraux eux étaient un peu plus optimistes, comme le prouvent les lettres ci-dessous.

AU GÉNÉRAL VIMEUX,

. . . . . .

Je reçois l'ordre du représentant Carrier de parcourir le Morbihan avec une petite troupe révolutionnaire, afin d'anéantir les traîtres. . . . . .

Je m'attends à des difficultés pour organiser une petite armée révolutionnaire. Vannes ne désire pas que j'y aille et cela n'est pas étonnant, car il est rempli de contre-révolutionnaires. J'écris à ce sujet à Carrier.

Adjudant général AVRIL,

1er et 5 décembre 1793, *La Roche-Bernard*.

AU GÉNÉRAL VIMEUX,

Je fais la tournée de mes postes ; le service s'y fait bien, la troupe est dans les meilleures dispositions. Dans tous les lieux

(1) Les Chouans l'exécutèrent peu après.

où je passe, j'invite les habitants à détruire les signes du fanatisme, cause de tous les malheurs de l'espèce humaine. . . .

Adjudant général CAMBRAY,

20 décembre 1793, *Savenay*.

Comme nous l'avons dit plus haut, parmi les papiers saisis dans la forêt du Pertre se trouvaient ceux de Puisaye, contenant tous les renseignements relatifs à la descente combinée avec les Anglais et les Chouans sur Saint-Malo. Le Comité du Salut Public l'écrit au général Rossignol le 25 décembre 1793 pour que ce dernier prenne des précautions.

Sur ce, Rossignol forma le projet de tendre un piège aux émigrés ; mais il y renonça ensuite par crainte, trouvant que pour une affaire semblable il lui faudrait 5 ou 6000 hommes de plus. D'ailleurs le plan de cette descente fut abandonné dès que les chefs royalistes et le gouvernement Anglais eurent connaissance de la perte des dits papiers.

« — Lors de la marche des Vendéens sur Granville, à « la bataille d'Autrain, pendant que Marceau défendait « le pont de cette localité, Rossignol, commandant de « l'armée républicaine qui venait d'être battue, entra un « papier à la main, dans un salon où les conventionnels « et les généraux délibéraient sur ce qu'il convenait de « faire ; puis le général en chef, s'adressant aux repré- « sentants, leur dit ; « Citoyens, j'ai juré la République ou la mort. Je tiendrai mon serment ; mais je ne suis pas f..., pour commander une armée. Qu'on me donne un bataillon, je saurai remplir ma tâche. Voilà ma démission que je viens d'écrire moi-même. Si on la refuse, je croirai qu'on veut perdre la République. » Prieur refusait la démission de Rossignol et lui répétait avec emphase ce qu'il avait dit précédemment aux généraux : — « Point de démission ; tu es le fils aîné du Comité du Salut Public ; tu répondras à son attente. » — Les cris confus des soldats républicains en déroute avertirent

l'assemblée que le pont venait d'être forcé. Le conseil s'écroula et tout s'enfuit pêle-mêle emporté par le torrent des fuyards qui se précipitaient en désordre sur la route de Rennes (1) »

Ce même général Rossignol, véritable négation, rempli de fatuité ; après avoir fait prisonniers quelques centaines d'inoffensifs habitants réfugiés dans les bois, s'écrie : Voilà mon œuvre !

Au général Turreau,

J'ai reçu ta lettre dans laquelle tu me demandes des nouvelles des Chouans ; elles sont excellentes. Le général Beaufort qui était chargé de cette expédition, les a tous détruits avec sa petite armée ; 500 sont prisonniers, le reste est tué ; il n'y a plus rien à craindre de ces scélérats.

Je te réitère la demande de 4000 hommes, ils me sont absolument nécessaires. . . . . .

Général Rossignol,

13 janvier 1794, *Rennes.*

L'enlèvement de quelques centaines d'habitants dans les campagnes lui fit croire à la fin d'une guerre qui commençait à peine.

Le général Beaufort qui venait de faire ce beau coup après avoir été dénoncé comme tiède, cherchait ainsi à ce réhabiliter et écrivit de Laval au Comité du Salut Public :

— « Sept cents Chouans viennent d'être pris avec plu-
« sieurs chefs ; ils n'ont fait aucune résistance. J'ai été
« dénoncé à Garnier de Saintes (2), je continuerai à rem-
« plir mes fonctions. »

Ce qu'on appelait grande victoire n'était qu'une deuxième expédition contre la forêt du Pertre, où s'étaient réfugiées les familles des Chouans révoltés, par crainte de représailles. Ce sont ces pauvres diables sans

(1) France militaire. Hugo, 21-22-23 novembre 1793.
(2) Délégué révolutionnaire de la Sarthe.

défense, qui, faits prisonniers au nombre de 800, furent dirigés, 500 sur Vitré, 200 sur Fougères et 100 sur la Guerche. Presque tous les hommes valides furent... expédiés, selon la formule et le désir de Rossignol, qui marquait ainsi son attachement aux principes de la fraternité.

Dans une nouvelle lettre datée du 26 janvier 1794, Rossignol réclame encore ses 4.000 hommes, avec lesquels il se chargeait de la destruction complète des Chouans en quelques jours. Il n'était d'ailleurs pas le seul à réclamer; dès les premiers jours de février 1794, il découle de tous les rapports des généraux et représentants, au Comité du Salut Public, qu'un soulèvement général doit avoir lieu en mars et tous demandent des renforts à grands cris (1). En même temps ils ne perdent aucune occasion de s'accuser mutuellement en mettant en relief leur patriotisme et leur foi républicaine; ce qui voulait dire, à cette époque, entendons-nous, que, pour être pur républicain, il était nécessaire d'employer la délation.

Nous croyons inutile de reproduire dans cet ouvrage cette correspondance honteuse qui, pour nous, n'a qu'un intérêt très relatif (2).

Le chevalier de Tinténiac averti par de Puisaye de la perte de ses papiers fait contremander l'expédition sur Saint-Malo ; mais les républicains l'ignorent et la croient toujours possible, aussi le général Moulin, pour contrecarrer cette descente, prépare et forme deux divisions d'une force totale de 21.550 hommes, qui doivent opérer contre Jersey, le 25 février 1794.

Cette expédition n'eut pas lieu et ne fut, en réalité, qu'une intimidation.

Le 9 mars, un jeune Prussien (3) que les républicains

(1) Ce n'était que l'écho de ce projet sur Saint-Malo.

(2) Consulter les Archives nationales, lettres au Comité du Salut Public.

(3) Un juif, dit-on.

venaient de prendre, fait connaître un refuge de Chouans, dont plusieurs furent pris ; il avait sur lui la proclamation suivante :

« De par le Roi et les commandants de l'armée royale. « Il est ordonné à tous les habitants de Saint-André, en « état de porter les armes, de se rendre de suite avec « leurs fusils, ou avec leurs fourches, au bourg de Saint-« Lyphar. Celui qui ne partira pas dans l'instant sera « puni de mort, et s'il fuit, sa maison sera pillée et « brûlée. »

Fait au bourg de Saint-André.

Signé : CHESNIER-DUCHESNE, commandant.

Les Chouans y furent surpris et battus.

AU COMITÉ DU SALUT PUBLIC,

Kléber avec ses 3.000 hommes s'occupe à prendre de grandes mesures contre les Chouans, qui viennent d'arborer l'étendard de la rébellion Leur chef est à cheval à leur tête.

Kléber dans sa lettre me dit qu'il estime les forces des Chouans à environ 1.000 fusils.

ROSSIGNOL,

10 avril 1794, *Vitré.*

AU MINISTRE DE LA GUERRE,

. . . . . .

Selon moi le meilleur moyen pour anéantir les Chouans est de dépeupler les communes qui leur donnent asile ; mais il faudrait sur les lieux un représentant investi de grands pouvoirs ; il faudrait faire revivre le décret du 1er août relatif à la Vendée (1).

ROSSIGNOL,

30 avril 1794, *Vitré.*

Proclamation des chefs Chouans, formant l'avant-garde de l'armée chrétienne et royale, aux habitants de Baulon 1er mai 1794.

(1) Ce décret ordonnait la dépopulation en masse par le massacre et l'incendie.

— « Nous venons vous apporter la paix et nous réunir à vous, pour vous aider à secouer les chaînes sous lesquelles gémissent tous les honnêtes gens. La plus atroce calomnie vous a fait quitter vos foyers à l'approche de ceux qui sont vos frères et vos amis. Notre conduite sera la seule exposition de nos principes. Nous voulons la religion, le roi et la paix, l'oubli des vengeances, le retour du bon ordre et la tranquillité publique. Les citoyens chez lesquels nous trouverons hospitalité et confiance, ne trouveront en nous que des frères. Mais nous serons terribles envers ceux qu'une erreur, désormais impardonnable, aura armés contre nous. »

Signé : les généraux de l'armée ; MAISON ET MANOIR DE LA HAYE ; LE MOULIN DE FRAMBOIS ; MAISON ET MANOIR DE BERNIAC (1).

Le 6 mai 1794. Les Chouans d'Ille-et-Vilaine parmi lesquels se trouvait de Puisaye furent chassés de la forêt de Rennes après un petit combat et, poursuivis par les troupes républicaines ; mais à leur tour, ces dernières furent repoussées vigoureusement.

Ce fut là, la première rencontre sérieuse des Chouans en Bretagne : rencontre qui se termina à leur avantage et jeta le désarroi dans la mare républicaine.

AU COMITÉ DU SALUT PUBLIC,

Un brigand, ex-noble, capitaine des Chouans qui n'a pas voulu dire son nom ni donner aucun renseignement sur sa famille, blessé d'un coup de feu, a déclaré le 8 de ce mois qu'il faisait partie d'une armée de 1.500 hommes commandés par le marquis d'Uzès, blessé lui-même... qu'on attendait d'Angleterre 40.000 habits rouges et 6.000 Anglais, des armes, des munitions, etc.

Qu'il y avait un agent influent de l'Angleterre (2) en Bretagne pour y soulever le peuple.

Général MOULIN,

10 mai 1794, *Rennes*.

(1) Les Chefs des Chouans n'osaient pas encore signer de leur nom par crainte pour leur famille.

(2) Cet agent était le chevalier de Tinténiac.

A. Mr. WINDHAM, *ministre d'Angleterre*, au camp près Saint-Christophe, le 5 juin 1794, l'an 2 du règne de Louis XVII (1).

MONSIEUR,

Nous avons été informés par Mr. de Tinténiac de tout l'intérêt que vous daignez prendre à la triste position où se trouve notre patrie. Nous ne sçavons comment vous exprimer l'étendue de notre reconnaissance. Les âmes sensibles et honnêtes sont toujours touchées du malheur de leurs semblables, vous nous en donnez la preuve ; nous reconnaissons à ces traits les sentiments de votre nation, toujours grande toujours généreuse, elle a mille fois gémi sur notre sort, elle a été indignée de la conduite féroce des monstres qui ont usurpé l'autorité pour nous plonger dans la plus cruelle anarchie, elle a toujours été en garde, et sçu se préserver des insinuations perfides de ces scélérats qui visent sans cesse à faire propager leurs principes destructeurs chez toutes les nations. Nous sçavons aussi le désir qu'elle a eu de nous secourir et les entraves qui ont empêché ces secours de nous parvenir. Nous les réclamons aujourd'hui de nouveau pour nous aider à finir d'anéantir le colosse républicain qui fait l'opprobre de la France. Nous vous supplions, Monsieur, d'appuyer de tout votre crédit notre demande, c'est un sûr moyen de la faire réussir, comptez sur les sentiments de la plus vive reconnaissance que rien n'égalera, sinon l'attachement respectueux que nous vous jurons et avec lequel nous avons l'honneur d'être, Monsieur, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Les généraux et officiers des armées Catholiques et Royales Stofflet général ; Le Chevalier de Charette général ; de Couëtus général ; de Fleuriot général ; Berrard général ; de Lostain général ; de Réaunor général ; Gaziau de la Bouëre ; de la Robrie ; de Jousselin ; chevalier de Bruc ; de Beaurepaire ; chevalier de Lespagneul ; de Vaugiraud (2).

(1) Cette lettre fut apportée par le chevalier de Tinténiac.
(2) Windham papers (manuscrits) Londres.

Reconnaissance de Mr. de la ROBRIE, aide-de-camp de Charette, sur les côtes de Vendée (1) (départ).

Ce matin, 9 juin 1794.

MONSIEUR,

Aussitôt la réception de votre lettre j'ai pressé notre départ pour Falmouth. Nous partons dans un quart d'heure. Je n'ai pas encore fait part à Mr. Dougal des arrangements que vous avez pris pour mon voyage ; mais il vient de recevoir une lettre de Mr. de Népéan qui l'en instruit. Ce que j'ai pu faire, c'est de l'engager à garder le silence. Je hâterai notre départ de Falmouth le plus qu'il me sera possible ; je vous écrirai de ce port. Si je n'en ai pas le temps, je vous prie dès ce moment, Monsieur, d'être persuadé de la sincère reconnaissance et de l'attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc., etc.

A Mr. WINDHAM de la Robrie.

Falmouth, *10 juin 1794.*

MONSIEUR,

Je suis arrivé hier matin à Falmouth où j'ai trouvé le capitaine Bray qui a fait embarquer à son bord les fusils et autres munitions qu'il pouvait contenir. Il m'a fait voir les ordres qu'il a du Gouvernement anglais de mettre à la voile aussitôt qu'une frégate qui est attendue de Portsmouth lui en donnerait le signal. Ainsi nous nous tenons toujours prêts.

J'ai trouvé à bord du capitaine Bray un officier de la marine française chargé il y a quelque temps de visiter la côte de France sur le même vaisseau. C'est mon compatriote et mon ami, et crois qu'il nous sera très utile par la connaissance qu'il a de nos côtes. D'ailleurs il était instruit probablement par Mr. Bray, qui a beaucoup de confiance en lui, de mon voyage ; mais je suis très sûr de sa discrétion.

J'ai trouvé ici un français de ma connaissance qui m'a dit que le frère de M. de Sérent avait eu des nouvelles de ma famille. Dans la triste position où j'ai laissé mes malheureux parents à mon départ de France j'ai tout lieu de craindre sur leur sort. S je ne puis les revoir, je n'espère plus qu'à la triste consolation de mourir en les vengeant. Votre très humble, etc.

A Mr. WINDHAM de la Robrie,

(1) En mission en Angleterre.

Falmouth 14 juin 1794. Royal service (1).

MONSIEUR,

Je n'ai que le temps de vous dire que je pars dans le moment. Les trois frégates qui doivent nous accompagner donnent le signal d'appareiller, savoir : la *Flore*, le *Mélampe* et l'*Aréthuse*. J'espère que, grâce à vos soins, le succès répondra à notre attente. J'ai l'honneur etc.

A Mr. WINDHAM de la Robrie.

A. M. WINDHAM, *19 juin 1794.* Londres (2).

MONSIEUR,

Jaloux de seconder, par des moyens puisés dans des connaissances locales, l'intention où paraît être le Gouvernement Anglais de fournir des secours au Royalistes Français, j'ai formé un plan qui a pour but de réunir sous le drapeau blanc plus de 100 paroisses dans le pays qui avoisine Saint-Malo, et par des intelligences que j'ai dans cette ville de m'en emparer par surprise, et en donner l'entrée aux troupes Anglaises dont mon armée favorisera et assurera même la descente, en s'emparant du fort de Rimain à Cancale, dans le même moment qu'on surprendra la ville. Le plan qui a obtenu la faveur d'être étayé par le lord Balcarès et approuvé par le lord Moira pourra sans doute vous être de quelque intérêt, dans le moment actuel si vous me procurez l'occasion de vous le détailler dans toutes ses parties. Trouvez bon, Monsieur, que je renvoie à l'audience que je vous prie de m'accorder l'exposition du moyen que j'ai dessein d'employer.

J'ose espérer que vous ne vous refuserez pas à recevoir des renseignements sur un plan dont l'exécution doit favoriser les armées britanniques et faire tant d'honneur à ceux qui en dirigent les opérations. J'ai l'honneur, etc.

DE CRESLON,

Castle Street n° 5 Newman Oxford Road (3).

(1) Windham, papers manuscrits Londres.

(2) Windham papers manuscrit, Londres.

(3) Ce plan approuvé par Lord Moira ne fut pas joint à cette lettre. Les ministres Anglais étaient accablés de toutes sortes de plans et de projets les plus divers.

A M. WINDHAM, *20 juin 1794.* (1).

MONSIEUR,

On entend dire qu'une des opérations les plus pressantes les plus utiles et les plus faciles serait de porter des armes des munitions et de l'argent à l'armée des chouans. Opération la plus pressante, puisque de 18.000 hommes qui composent cette armée il y en a à peine 4.000 d'armés tant bien que mal et qu'il y a tout à craindre qu'elle ne puisse résister aux forces régulières et un peu considérables qu'on enverrait contre elle. Opération la plus utile, parce qu'étant armée elle pourrait faire quelque entreprise et qu'inspirant quelque confiance par sa force et par ses moyens de subsistance qu'elle ne serait plus obligée de se procurer par violence, elle pourrait grossir considérablement et se procurer de nouvelles armes en attaquant quelques villes où elle en trouverait. Opération la plus facile, parce qu'elle s'étend depuis Vitré et au delà jusqu'à huit lieues de la côte.

On a entendu dire qu'on proposait d'indiquer un endroit de la côte où l'on débarquerait successivement des armes par caisse de cinquante fusils, et des munitions ce qu'il en faudrait pour charger de temps à autre quelques charrettes qui paraissant chargées de toutes autres choses pourraient parvenir jusqu'à la tête du rassemblement.

On observe que l'opération de cette manière, non seulement n'est pas facile ; mais même qu'il est moralement impossible qu'elle s'exécute avec succès ; on conçoit d'une part qu'elle serait infiniment lente, qu'elle multiplierait les voyages et les débarquements à la côte et multiplierait le danger qu'ils vinssent à être connus : qu'il est moralement impossible que des charrettes de quelques denrées qu'elles puissent paraître chargées ne pourraient journellement traverser huit lieues de pays, où l'on n'a pas encore établi des correspondances et dans l'étendue desquelles il peut se trouver non seulement des gens, mais même des cantons entiers mal disposés, sans être suspectées et découvertes. Une fois la mine éventée l'opération serait manquée et ne pourrait plus être reprise. Mais on observe en même temps que, si ce mode est trop lent et trop dangereux, il y en a un autre bien plus simple, plus prompt et plus sûr, il se présente tout naturellement.

1° Il faut commencer par le moyen de quelques personnes connues et intelligentes et qui méritent assez de confiance pour qu'on puisse leur confier quelques fonds : gagner les principaux habitants et par eux les paroisses qui se trouvent entre la tête du rassemblement et la côte et établir par là une correspondance aussi régulière que possible avec ce pays-ci, de manière à concerter à peu près en même temps l'arrivée des armes et des munitions et de l'armée dont il s'agit, à la côte, au point convenu.

2° Ces mesures prises et supposant 12.000 fusils rendus à la côte, les 4.000 hommes armés y arriveraient au temps indiqué et serviraient d'escorte aux 12.000 hommes qui viendraient prendre les armes et tous escorteraient et conduiraient en sûreté les vivres et munitions qui leur seraient fournis. On conçoit alors que cette armée qu'il serait également facile de pourvoir de nombre d'officiers expérimentés, pourrait faire des entreprises sur les villes les plus importantes de l'intérieur du pays, qui toutes. sont ouvertes et sans autre défense que leur garde nationale dont la plupart est plus disposée à se battre contre, que pour la Convention ; que cette armée pourrait ou se joindre à la Vendée ou se porter au point qu'on lui indiquerait pour favoriser les débarquements et descentes que l'Angleterre pourrait vouloir exécuter.

On observe enfin, que le secret est l'âme de toutes les opérations et qu'il est indispensable pour être fondé à en espérer le succès. Il est vrai que l'île de Jersey est le point le plus près de la côte de France et d'où la communication est la plus facile ; mais il n'est que trop reconnu que vu les circonstances concernant les choses et les personnes, les mouvements et les correspondances ne sauraient y être secrètes. Il paraîtrait plus à propos que l'on choisit Guernesey pour le point de correspondance, ce qui n'est pas encore sans quelques difficultés qui tiennent plus aux personnes qu'au local. On les exposera verbalement et on indiquera le moyen de les lever.

† Evêque de Léon (1).

Reconnaisance de Mr. de la Robrie sur les côtes de Vendée (Retour).

A bord du cutter *Le Hind*, 28 juin 1794 (2).

(1) Mgr de la Marche.
(2) Windham, papers manuscrits Londres.

A Mr. WINDHAM, *Londres.*

MONSIEUR,

Sir John Warren nous ayant donné ordre le 27 de quitter son escadre et de faire voile pour Falmouth, nous nous empressons Mr. de la Vieuville et moi de vous rendre compte de la manière dont nous avons rempli notre mission. Le temps ne me permet pas de vous envoyer les détails circonstanciés de notre voyage, dont Mr. Bray a envoyé copie à Mr. Népéan ; mais nous avons extrêmement à cœur de vous instruire des nouvelles intéressantes que nous avons eu le bonheur de recueillir.

Après une navigation de cinq jours et avoir tenté inutilement de débarquer dans la baie de Bourgneuf, le 23 au matin le commodore a fait demander au chevalier de la Vieuville et à moi si nous voulions descendre, avec six matelots français à la côte de Saint-Jean-de-Mont, ce que nous avons accepté, observant seulement que le bruit que nous avions fait à la côte, rendait le débarquement de jour d'une difficile exécution ; que si nous trouvions des forces après avoir tenté d'enlever quelqu'un, nous viendrions lui en rendre compte ; étant devenu impossible de traverser le jour avec si peu de monde un pays qui était sur ses gardes, il a approuvé et nous a recommandé que tout fut fini à la nuit ; qu'il comptait quitter la côte ; ses forces y étant trop connues. Le *Hind* portant à terre, les frégates au large ; nous avons prolongé jusqu'à la hauteur de Saint-Gilles à un mile de la côte, distinguant à vue les couleurs républicaines à la tête d'un arbre de la liberté. Deux bateaux venant de terre, le capitaine s'est proposé de les enlever, il s'est mis dans sa chaloupe avec 10 hommes, le chevalier de la Vieuville et moi nous l'avons accompagné. Le premier bateau contenait trois hommes, pilotes de la Loire, habitants de Nantes. Le second bateau a été enlevé à une portée de fusil de terre et contenait neuf hommes. passagers, gardes nationales et matelots, voici ce que nous avons appris par eux :

Les pilotes étant la veille à Nantes avaient oui-dire à différentes personnes que l'armée royaliste aux ordres de Mr. de Charette était entrée le 21 à Ancenis, qu'on disait à Nantes qu'ils étaient nombreux ; mais qu'il venait des troupes de Paris pour les combattre. Cependant ils ajoutèrent contradictoire-

ment que 2000 hommes avaient été envoyés de Nantes aux frontières ; qu'il y avait encore dans la ville beaucoup de troupes de la dernière réquisition, mal armés. Il est notoire que dans la partie appelée le marais, les royalistes combattent journellement : le 23, jour que nous avons pris les pilotes, prolongeant le matin la côte, ils ont vu des troupes républicaines, marchant pour aller combattre. Une demi-heure après, ils ont distingué le commencement d'un engagement et entendu beaucoup de coups de fusils. Nous-mêmes avons vu le feu à un village appelé Notre-Dame-de-Mont et le soir entendu plusieurs coups de canon venant de terre. Les gens de la barque enlevée sur Saint-Gilles nous ont dit que les garnisons des différents postes de la côte sont journellement attaquées par de petits corps royalistes et que le succès est partagé. Toute la côte est gardée avec beaucoup de soin, mais avec des forces médiocres, vous en saurez l'état par le rapport ci-joint qui nous a été fait par nos prisonniers et qui mérite confiance par l'accord que j'ai trouvé dans leurs déclarations. Si le Gouvernement a des projets sur cette partie de la côte, il serait bien intéressant qu'on les mît tout de suite en exécution vu que la saison s'avance et que les royalistes n'y sont pas en assez grande force pour s'y soutenir très longtemps. Ceux que commande Mr. de Charette, ne sont pas éloignés : leur nombre est plus considérable, ils sont plus aguerris et comme ils n'ont plus rien dans leur pays qui les attache, il vous serait plus facile d'en former des corps et de les faire marcher. Je ne fais pas davantage de réflexions sur cet article ; je me contente de vous exposer fidèlement les faits que j'ai apppris, et me repose sur l'intérêt que vous avez témoigné à notre cause, du soin de diriger les secours que le Gouvernement peut donner aux royalistes.

Sir John Warren m'a chargé de remettre à la poste des dépêches pour Lord Moira et Mr. Népéan à qui sans doute il envoie les informations dont je lui ai fait part. Il avait à son bord des officiers français envoyés par Lord Moira, chargés de communiquer avec les royalistes ; mais ils ont encore été moins heureux que moi. Leurs tentatives ont été absolument inutiles et infructueuses. Quoique les nôtres n'aient pas eu l'effet que nous nous étions promis, je me consolerais de n'avoir pu joindre mes compagnons d'armes, si j'avais l'espoir d'apprendre que mes démarches n'ont pas été inutiles et que les nouvelles que je

donne produisaient un bon effet. J'ai ordre de Sir John Warren de m'embarquer à Falmouth pour aller à Portsmouth. Comme c'est à la mer que je vous écris, afin de n'éprouver aucun retardement de poste, j'ignore si je trouverai à Falmouth le cutter le *Phénix* que nous y avons laissé pour m'embarquer dessus pour Portsmouth. Si je vais dans ce port je ne tarderai pas à aller à Londres, pour vous renouveler mes sincères remerciments et vous prier de me continuer votre intérêt. Si le gouvernement a quelques projets sur les royalistes, je vous prie, Monsieur, de ne pas m'oublier etc. etc.

DE LA ROBRIE.

(Le rapport est ci-joint) (1).

Note confidentielle à M. Windham 30 juin 1794 (2).

Si la Robrie n'est pas parti et ne pouvait pas aller faire un tour au golfe de Gascogne après sa victoire navale, ne vaudrait-il pas mieux qu'il rejoigne les chouans plutôt que de pêcher sur vos côtes ?...

COMTE DE MOUSTIER.

Spithead, à bord de la Flora 1er juillet 1794 (3).

MONSIEUR

La parole d'honneur que l'on a exigée de moi, de garder le secret sur mon départ est cause que je ne vous en ai pas instruit. Vous voudrez bien ne pas m'en faire un crime. Instruit du résultat de notre voyage, je n'entrerai dans aucun détail à ce sujet ; mais je vous prierai de me faire part de ce que mon équipage et moi deviendrons en attendant que l'on effectue ce que nous avons tenté sur les côtes de France. Vous savez que je n'ai aucun moyen pour rester à terre. S'il faut attendre je vous prierai, Monsieur, de m'en faire tenir les facultés. J'ai l'honneur, etc.

LEFEBVRE.

(1) Nous ne l'avons pas trouvé.
(2) Windham papers.
(3) Windham papers manuscrits Londres.

Flora Spithead, 3 juillet 1794 (1).

MONSIEUR,

J'ai reçu l'honneur de la vôtre du 2 courant par laquelle vous me réitérez les offres honnêtes et de service que vous m'avez toujours rendus depuis mon arrivée en Angleterre. Soyez bien persuadé de ma reconnaissance, et du désir que j'ai de vous en donner des preuves. Comme mon séjour ainsi que celui de mon équipage à bord de la *Flora* ne peut pas être long je vous prierai, Monsieur, de me faire part du parti que vous jugerez convenable que je prenne, vous savez que je n'ai aucun moyen pour rester à terre. Vues les malheureuses affaires du Continent, il pourrait se faire que les projets en vue, n'eussent pas lieu et si malheureusement ils étaient échoués oserai-je vous prier de vous intéresser à moi pour obtenir de l'Amirauté une place d'officier sur les vaisseaux de Sa Majesté. Sir John Warren est très bien disposé à mon égard, je lui ai mille obligations ; mais s'il y avait quelque espoir de faire quelque tentative vers les royalistes et que je puisse être utile, j'attendrai avec bien du plaisir vos ordres. Veuillez, Monsieur, me faire part du parti que vous jugerez convenable que je prenne. J'ai reçu une de vos lettres pour Mr. de la Robrie, il n'est pas à bord de *Flora*, il est à bord du *Hind*, je le crois maintenant dans votre ville, j'attends vos ordres et ai l'honneur, etc.

LEFEBVRE.

Flora, 4 juillet 1794 (1).

MONSIEUR,

Sir John Warren ayant eu ordre de nous faire rendre à Southampton pour nous joindre aux corps français qui y sont, ne sachant ce que je serais devenu, n'étant nullement militaire, je lui ai demandé s'il voulait que je restasse à son bord, ce qu'il m'a accordé, et que je n'ai accepté qu'autant que cela vous fit plaisir ; si par cas le gouvernement me rendait mon bâtiment, ou un autre, pour l'expédition en question, ou que mes services fussent utiles, je vous serais obligé, Monsieur, de vouloir m'en faire part, je me conformerais entièrement à vos ordres. Sir

(1) Windham, papers manuscrits, Londres.

John Warren aurait désiré pouvoir me donner une place de bas-officier, mais cela ne dépend pas de lui seul ; il m'a assuré que si quelques personnes s'intéressaient à moi auprès de l'amirauté que lui de son côté s'y joindrait, en conséquence, Monsieur, j'ose espérer trouver en vous le protecteur dont j'ai besoin ; soyez aussi persuadé du zèle et de l'activité que j'emploierai à mériter votre confiance et la sienne, que des sentiments, etc., etc.

LEFEBVRE.

Nous jugeons inutile de commenter ces divers rapports et lettres les laissant à l'appréciation du lecteur ; nous n'en déduirons qu'un fait : c'est que la période active commençait et que l'Angleterre semblait vouloir s'en occuper très sérieusement.

En juillet, tout marchait donc à souhait, tant du côté des Emigrés que de celui des Chouans. Tinténiac qui venait de passer quelques semaines en Vendée, se trouvait en Bretagne, où, avec de Puisaye, il avait préparé les corps Chouans : malheureusement les armes, les munitions et l'argent faisaient défaut. Sur 1000 hommes, tout juste s'il y en avait 300 armés de fusils ; malgré cela le moment était venu de souder ces corps entre eux sous les ordres de chefs de divisions.

C'est à cette même époque que les officiers de l'armée catholique et royale firent tous le serment suivant devant le conseil, qui comprenait six prêtres et neuf laïques, parmi lesquels trois officiers généraux : Puisaye Tinténiac et Boisguy :

— « Je jure sur le sang de mon roi, indignement massacré, sur celui de mes frères qui coule chaque jour sur les échafauds, par mon honneur et devant Dieu, de ne reconnaître d'autre souverain que Louis XVII et d'autre religion que la religion Apostolique et Romaine, comme elle m'a été enseignée ainsi qu'elle a été professée par mes pères.

Je jure une guerre éternelle aux scélérats qui désolent la France. Je jure de prendre les armes et de me ranger au premier ordre qui me sera donné, sous les drapeaux de la Confédération Chrétienne et Royale, dont je vais avoir l'honneur d'être

membre et de ne les déposer qu'après avoir réduit les factieux et rétabli la religion et la monarchie.

« Je jure d'obéir aveuglément et sans réserve aux chefs, tant militaires que civils qui seront nommés, de mourir plutôt que d'abandonner le poste où je serai placé, de braver tous les dangers, d'aller partout où il me sera ordonné, de me précipiter sur les ennemis de mon Dieu et de mon roi, et d'affronter une mort certaine, plutôt que de fuir lâchement devant eux ; et si, dans la sainte entreprise à laquelle je m'associe, j'ai le bonheur de recevoir la couronne du martyre, je jure de marcher au supplice avec joie, et d'emporter avec moi les secrets qui m'auront été confiés.

« Je jure de respecter, de protéger les personnes et de ne pas souffrir qu'il y soit porté atteinte, sinon dans le cas d'une défense nécessaire et sous la condition d'une juste indemnité.

A Monsieur Windham. *Falmouths*, 30 juillet 1794 (1).

Monsieur,

J'ai eu l'honneur par ma dernière de vous instruire de mon départ sur La *Flora*, j'ai aujourd'hui celui de vous annoncer mon arrivée après une croisière de 10 jours ayant fait deux prises, la première est un bâtiment Danois venant de l'Inde, par l'équipage duquel nous avons appris qu'il y avait une escadre légère de frégates républicaines à croiser dans le sud des Sorlingues, composée de neuf bâtiments, savoir :

La *Gentille*,	44 canons,	La *Bellonne*,	36 canons.
La *Gracieuse*,	44 »	La *Musette*,	24 »
La *Proserpine*,	40 »	La *Société*,	18 »
L'*Insurgente*,	36 »	La *Suffisante*,	14 »

Le *Duguay-Trouin*, 24 canons.

et qu'ils avaient fait trois prises et envoyé à Brest. Notre commandant n'étant pas en force, pour attaquer cette escadre, s'est décidé à venir croiser à l'ouverture de Brest pour y intercepter les prises de cette escadre. Lundi nous avons repris un brick venant de la Jamaïque, allant à Londres. Il se nomme Le *Triomphe*. Il y avait neuf jours qu'il était au pouvoir de l'ennemi. Nous

(1) Windham, papers manuscrits, Londres.

avons su par l'équipage qu'il avait été pris par une escadre de 4 frégates croisant depuis les Solingues jusqu'au milieu du canal dont voici les noms :

La *Tribune*,	44 canons,	L'*Unité*,	40 canons.
Le *Jean Bart*,	36 »	Le *Ranger*.	36 »

Nous avons su de l'Equipage et par des lettres du commandant de cette escadre qu'ils devaient sous quinze jours rentrer à Brest avec l'autre escadre. Ils nous ont aussi dit que la flotte Française n'était pas prêtre à mettre à la voile par le défaut de gréément et de monde, que depuis l'affaire de milord Howe, ils avaient perdu, tant de blessures que de maladies, plus de trente mille hommes ; que les royalistes se soutiennent, mais qu'ils manquent de munitions ; qu'à Morlaix et Saint-Brieuc il y avait un soulèvement ; que tous les habitants de la Bretagne et en général de France, étaient mécontents ; qu'on craignait beaucoup que votre flotte ne vint mouiller à Quiberon et faire une descente dans la Vendée, voilà, Monsieur, ce que nous avons pu savoir des prisonniers, votre très humble, etc.

LEFEBVRE.

A MONSIEUR WINDHAM, *1er août 1794*, Londres (1)

MONSIEUR,

Plus je réfléchis sur l'idée de faire une entreprise sur Belle-Isle, dont j'ai eu l'honneur de vous parler, plus elle prend de consistance dans mon opinion, plus, enfin, elle me paraît la seule opéaation à tenter cette campagne.

Belle-Isle, par sa position, étant au pouvoir de l'Angleterre, bride, même intercepte par ma toute communication de Bordeaux, Rochefort et Nantes, avec Lorient et Brest.

En armant le mouillage de Quiberon, elle donne la facilité de le prendre : elle procure un territoire assez étendu, une place fortifiée, par conséquent à l'abri d'un coup de main, magasin sûr pour les vivres, munitions et armes que l'on voudrait faire passer en Bretagne : un lieu de dépôt pour les troupes qu'on destinerait à soutenir et animer le mouvement de cette province et qui prendrait une importance majeure assurée d'un appui voisin de la côte tel que Belle-Isle. La situation donne les moyens de

(1) Windham, papers manuscrits, Londres.

savoir continuellement le véritable état des opinions dans cette province, de connaître les forces des royalistes, d'arrêter les plans avec leurs chefs, de continuer les opérations, enfin met à même d'exécuter en France une entreprise formidable, décisive, et surtout bien conçue. Car, une telle expédition exige le déploiement de tous les moyens, de toutes les ressources et ne doit pas être faite légèrement. La supériorité des forces maritimes, la bravoure des équipages, la valeur intelligente de ses chefs, garantissent à l'Angleterre non seulement la possibilité de l'attaque de Belle-Isle, mais encore sa facilité.

Cependant pour la prendre et en assurer la conquête je pense qu'il ne faut pas moins de 15 à 20.000 hommes abondamment fournis de tout ce qui est nécessaire à un siège. Je ne connais ni l'isle ni la place ; mais Mr. de Béhague, qui en a eu longtemps le commandement, doit sans doute être en état de donner de bons renseignements à cet égard. Les archives des offices de la guerre, j'imagine peuvent aussi en procurer, puisque l'Angleterre se rendit maîtresse de cette isle pendant la guerre de sept ans et la conserva jusqu'à la paix.

COMTE DE COIGNY
Great Malborough Street, n° 7.

(*A suivre*).

G. de Clohars-Carnoët.

VERS LE RÉGIONALISME INTÉGRAL [1]

I. Ses Etapes. — II. Son Essence. III. Quelques-uns de ses Organismes de réalisation.

La Décentralisation, comme toutes les libertés, ne se demande pas ; elle se prend... et elle s'apprend.

J. CHARLES-BRUN.

AVANT-PROPOS

Ces pages, dont l'auteur a bien voulu me demander un patronage superflu, n'ont pas besoin de préface. Elles s'offrent au lecteur comme le fruit naturel des circonstances, en même temps que d'un effort profondément méthodique. A ce double titre elles méritent l'attention, puis le suffrage, de tous les régionalistes.

Avec une entière franchise et la plus robuste logique, M. J. Angot sait plier à l'examen des vérités provinciales un esprit de formation surtout juridique. Loin de tourner aucune difficulté, il s'applique en toutes choses à des définitions rigoureuses, dont l'enchaînement a pour lui valeur absolue. Le résultat est l'élaboration d'une théorie anti-étatiste et anti-individualiste, rappelant souvent le ton, sinon la manière, des légistes officiels. Cela ne laisse point d'être assez piquant.

(1) Leçons faites à la Fédération des Etudiants Bretons de Nantes (Mai-Juin 1910) et résentées au Congrès de l'U. R. B. à Châteauneuf-du-Faou (Septembre 1910).

Les idées qu'il élabore avec soin, M. J. Angot les défend sans diminution ni déformation d'aucune sorte. A travers les mailles du raisonnement et la sécheresse des formules, elles gardent en définitive, sous sa plume comme dans son esprit, toute leur sève de vie généreuse. Le lecteur superficiel ne doit pas s'y tromper : définir le régionalisme par l'organisation des compétences, ce n'est pas nécessairement le réduire à un mécanisme administratif. Et, de même, affirmer, avec M. J. Angot, qu'on n'entrevoit les réalités de la province qu'à travers des réalités économiques et professionnelles, cela ne signifie point qu'on méconnaisse aucune des sources multiples, profondes et sacrées de la vie provinciale. En particulier, cela n'implique aucun dédain des origines ni des traditions bretonnes.

Le corps de la province, dont la reconstitution selon les besoins modernes conditionne évidemment l'exercice de libertés collectives, ne doit donc pas étouffer son âme. Mais, à tout prendre, le développement normal, rythmique, de l'un ne permettrait-il pas le rayonnement, de plus en plus vif, de l'autre? Pour les sociétés, plus encore que pour les individus, la santé physique — ce qui revient à dire politique — n'est-elle pas la première condition d'une vie intellectuelle intense et féconde ? Cette vérité d'ordre général marque la base de tout patriotisme éclairé. Il s'ensuit qu'une Bretagne sagement et fortement organisée aura seule chance d'incarner une physionomie vraiment originale.

On comprendra mieux, grâce aux planches d'anatomie politique tracées dans cet ouvrage, comment tendent à se reformer les organes et les membres du corps provincial, quelles fonctions variées ce corps pourra remplir, enfin, de quelle manière la représentation publique, issue des compétences, le doterait d'un cerveau parfaitement sain et vigoureux. Parmi tant de symptômes annonçant déjà le retour à la vie régionale, l'auteur souligne le parallélisme qu'il constate entre la réaction professionnelle et la désagrégation des départements. Là, en effet, est le nœud économique du problème social, aujourd'hui si aigu : au point que rejeter la solution régionaliste et, plus explicitement, la reconstruction provinciale, aboutirait à faire le jeu du socialisme d'Etat. Les événements se chargeront au besoin de le démontrer.

Cependant la réforme profonde à laquelle, dans les conditions présentes, ressortit le régionalisme implique la mise en œuvre

des principes tutélaires de l'ordre social chrétien. Ainsi conclut, au point de vue pratique, l'observation pure et simple, d'accord avec la philosophie de la plus lointaine histoire. Pour peu qu'ils échappent au fétichisme individualiste, aussi dangereux pour les libertés collectives que l'étatisme lui-même — celui-ci brise avec éclat, ce que celui-là dissout hypocritement — tous les régionalistes en conviendront. Quelles que soient, relativement à la forme de l'Etat, leurs sympathies, plus ou moins justifiées, ils devront en venir à cet accord fondamental en sociologie politique, à peine de végéter sans doctrine commune, sans action vraiment bienfaisante et féconde.

En Bretagne, où la civilisation chrétienne maintient fortement son empreinte, tandis que la fierté du sang s'exalte d'un glorieux passé, le régionalisme n'a point manqué de rencontrer un terrain de choix. Mais si, chez nous les vérités fondamentales ont chance d'atteindre des volontés droites, capables d'en supporter la force traditionnelle, ou des sensibilités ardentes que l'idéal peut mettre en ébullition, trop rares y sont les esprits réfléchis, mûrs pour l'assimilation continue, parfaite, biologique, de ces vérités. Pour qu'une telle assimilation rende vraiment à la petite patrie dignité et prospérité, il faut, à la base, l'harmonieux travail d'éducation que l'Eglise poursuit, depuis dix-neuf siècles, en orientant la société vers le progrès véritable, celui que rythment des traditions de qualité supérieure.

Un gouvernement honorable ne saurait l'oublier. Aussi bien aucun projet de régénération collective ne prendra corps selon d'autres données. Que si donc les régionalistes bretons veulent renouveler le *contrat d'Union*, ils devront élargir les bases sociales de la représentation politique, afin d'y asseoir solidement les libertés de la province.

Alors la Bretagne aura toute facilité de cultiver son génie propre. Alors ses traits les plus originaux : langue, mœurs, coutumes, etc... — qui lui gardent encore, à certain point de vue, figure nationale — ne pourront choquer personne ni servir aucune velléité contre l'unité française. L'autonomie administrative régionalement assurée, par le jeu d'institutions organiques, la souveraineté politique de l'Etat ne risquera plus, d'ailleurs, de verser dans l'arbitraire. Par suite, en vertu d'un droit public à la fois souple et formel, des éléments provinciaux très variés communieront volontiers dans la même nationalité.

Tel sera l'épanouissement du régime des compétences, aux racines duquel M. Angot consacre de scrupuleuses analyses.

Inutile d'insister maintenant sur l'intérêt de cet ouvrage. Il ne manquera pas d'éveiller, dans l'esprit du lecteur attentif, une série de répercussions amorçant des convictions intégrales. L'auteur exerce un véritable apostolat. Saluons-y le mérite de son jeune labeur, une forte discipline intellectuelle, l'exemple, enfin — trop rare aujourd'hui — d'une valeur professionnelle s'orientant au service d'idées générales. Autant de raisons pour qu'il soit efficace.

Comte DE LANTIVY.

VERS LE RÉGIONALISME INTÉGRAL

« La Doctrine, n'est que cela : un effort pour dégager de « l'expérience et de l'histoire les lois de santé des sociétés ». Quoique bien modeste, le but de ces pages dépasse cependant celui d'une simple description de faits régionalistes, de « variations sur un thème provincial » : elles sont à la fois un effort d'analyse et de synthèse, une description et une interprétation. A ce titre, je me crois fondé en droit à les faire précéder de cette formule de Paul Bourget qui décrit ma pensée sans plus et sans moins.

Le titre de cette étude en indique l'intention : pousser aux *réalisations*. C'est assez dire qu'il y faut chercher des idées et rien que des idées : encore dois-je m'expliquer sur ce point.

On n'y trouvera *que des idées*, parce que aux gens pressés, éloquence courte. Etroitement limité et d'espace et de temps, j'ai délibérément retranché de cette étude les développements qu'en pure logique et bonne harmonie, comportaient ces aphorismes. C'est une ossature d'histoire de tendances, une charpente de raisonnements. En développerai-je jamais le schéma?.. Le mérite d'une telle publication est d'être opportune ; je la crois telle ; ceci légitime sa brièveté et son insuffisance.

On y trouvera *toutes les idées* qui m'ont paru nécessaires, dussé-je encourir le reproche de n'avoir point brûlé des étapes que l'on a vite dit être inutiles. Quand on lutte contre le « sabottage des idées et des mots » d'une part, contre le « panur-

gisme » de l'autre, la preuve par l'absurde de la filiation d'une doctrine prend, par elle-même, la valeur d'une démonstration.

On n'y trouvera cependant *pas toutes les idées* qui se rapportent au Régionalisme. Leur énumération seule aurait exigé une érudition extraordinairement avertie du mouvement des esprits depuis un siècle et plus ; leur classement et leur critique auraient réclamé un jugement mûri et une vue haute, une compétence que seul possède M. J. Charles-Brun. Avec un plein succès il vient de tenter ce travail d'*apologétique régionaliste*. Ce qui me rend confiance, c'est que par son intention et son sujet, mon travail se rattache plutôt à ce que l'on pourrait appeler l'*exégèse régionaliste*. Et si parfois, dans la première partie de cette étude (*Les Etapes du Régionalisme*) il semblait au lecteur que je rééditasse avec indigence et témérité quelque partie du *Régionalisme* de M. J. Charles-Brun, qu'il veuille bien songer :

1° D'abord que ce travail fut écrit dans un but d'enseignement, et à un moment où l'absence de tout « manuel régionaliste » mettait les travailleurs dans l'obligation de résumer à leur usage le *cursus* du mouvement, et, qu'à ce titre, après le travail de Charles Maurras, ce résumé pouvait avoir sa modeste utilité ;

2° Qu'en raison de leur brièveté, à titre de schéma, et pour l'utilité des lecteurs, j'ai cru pouvoir garder leur place à quelques pages, en priant instamment ces lecteurs de ne s'y point tenir, de se reporter en toute occasion aux développements magistraux de M. J. Charles-Brun, et de réserver leur attention, leur critique, et je l'ambitionne aussi, leur sympathie, à la deuxième et troisième partie de ce travail où il me semble avoir mis quelque peu du mien.

On y trouvera *des idées entières*. Je ne me défends pas d'apprécier les résultats, mais je respecte les intentions loyales. Je m'efforce de dégager les idées des faits et de contrôler les unes par les autres.

C'est dire d'avance que je considérerai toute contradiction posée sur le terrain des faits et des idées comme une heureuse collaboration à mon effort vers la vérité mais que je dénie d'avance toute critique de tendances comme inexistante et sans objet.

PREMIÈRE PARTIE

LES ÉTAPES DU RÉGIONALISME

QU'EST-CE QUE LE RÉGIONALISME ?

Précisons tout d'abord, qu'il ne s'agit pas d'une définition descriptive d'une certaine manifestation de solidarité positive qui se fait jour spontanément entre les membres d'un groupement local.

Ceci est le Régionalisme Privé ou interne ; c'est un état d'âme psychologique, — simple, — inefficace en lui-même ; c'est plus simplement, — et à bien des degrés, — l'esprit de clocher.

Ici, il s'agit du Régionalisme Public, de la doctrine émanée de la solidarité locale individualisée et agissante. C'est un état d'âme collectif, — politique, — complexe, — et, par sa nature même, tendant à l'action.

Le premier est presque aussi vieux que le monde ; le second est tout moderne (1). Le XIXe siècle fut le siècle des Nationalités, ce qui est la forme supérieure du Régionalisme. Du même temps datent les premières manifestations du Provincialisme organisé, car, il faut le noter soigneusement, ce mouvement est né d'une réaction contre la négation de son principe, d'une révolte, d'un réveil spontané (2). Avant la Révolution, il n'y a pas de régionalistes proprement dit parce que la « Question Régionaliste » n'existe pas ; il y a des adverversaires de la Centralisation étatiste, des défenseurs des autonomies locales ; mais il n'y a pas de doctrine régionaliste parce que le principe régionaliste et les institutions qui en dérivent ne sont pas mis en question.

Après le nivellement départemental de l'an VIII, la centralisa-

(1) Cf : Etienne Lamy. — *Les Nationalités* (Dans *Un siècle :* 1800-1900. Poitiers. Oudin, 1900, p. 31-66)

(2) Le Baron Angot des Rotours développe cette idée et la confirme de preuves copieuses dans un récent article : *Les Départements ont-ils détruit les ravi nces ?* (*La Revue Hebdomadaire*, 5 août 1911, pp. 88-109).

tion impériale et la centralisation industrielle (1) de la Monarchie de Juillet et du second Empire, après la folie d'émigration urbaine et de reniement des coutumes locales, se manifeste un double sentiment public :

— Réaction contre le statut politique actuel qui n'est au fond qu'une démagogie sociale, contenue par une bureaucratie hiérarchisée dans le cadre d'une féodalité financière, et rien moins qu'une démocratie organisée ;

— Réaction contre le « panurgisme » des provinces à la remorque de Paris dont les journaux, « vastes entreprises de petites nouvelles », y entretiennent cette demi-ignorance qui nourrit la vanité et l'envie.

Voilà somme toute le Régionalisme et l'on sait le nom de ses chevaliers : Brizeux, Mistral, de la Villemarqué, Barrès, de l'Estourbeillon, Beauquier..., venus de tous les coins de l'horizon des lettres, de la politique et de la doctrine..., car, encore une fois, si le sentiment régional est sans date dans la nuit des âges, la doctrine régionaliste est d'hier, pour ne pas dire aujourd'hui.

Enfin qu'il soit bien entendu tout d'abord que *Régionalisme* et *Décentralisation* sont pris ici dans le sens usuel, dans le sens actuel que leur ont donné les faits, et qui est presque identique : on le verra au cours de cette étude.

CHAPITRE I

Le Régionalisme de 1814 a 1870.

A cette question : de quand date le Régionalisme, la doctrine décentralisatrice ? on ne peut mieux répondre que : « Depuis que l'Etat moderne, confondant la fonction de gouverner avec celle d'administrer, a dissous ou paralysé les organisations séculaires où s'exprimaient les intérêts des collectivités françaises... Depuis que après avoir découpé le territoire de façon la plus arbitraire et fait table rase des franchises provinciales, une législation impitoyable s'acharne contre les droits de la commune ; contre ceux de la profession, contre ceux de la fa-

(1) Je maintiens ces mots : centralisation économique du Second Empire, malgré les *mesures de déconcentration* résultat du timide effort de décentralisation de Napoléon III avant l'Empire libéral : voir plus loin.

mille (1) ». En d'autres termes, depuis le décret du 22 décembre 1789 et la loi du 28 pluviôse an VIII, depuis ces deux monuments de la législation étatiste dont le premier établit le département et le second consacre l'autorité du Préfet, entre lesquels on est tenté de considérer le décret du 14 frimaire an II (1793) comme une détente et une réaction de liberté régionale (2).

Puis c'est l'Empire. Royer Collard écrit : « Nous sommes un peuple d'administrés sous la main de fonctionnaires irresponsables centralisés eux-mêmes sous la main du pouvoir dont ils sont les ministres ». Waterloo brisait l'étreinte de la main de fer : l'ère du *régionalisme possible* était ouverte et je vais en résumer brièvement les époques d'après la substantielle et indispensable brochure de Charles Maurras : *L'idée de décentralisation* (3).

Un échec infructueux près du duc d'Angoulême, les protestations solitaires de quelques esprits comme Bonald, des discours régionalistes de Chateaubriand, Villèle, Corbière, Royer-Collard, du comte de Serre, Benjamin Constant, Martignac en 1815, 1818, 1819, 1821, 1822, 1824, 1829... Bilan déficitaire, car toutes ces interventions « échouèrent par l'entêtement de la Droite ou celui de la Gauche, ou même le mauvais vouloir du Prince régnant. La centralisation fut maintenue ». On voyait dans cette fausse cohérence administrative un élément de stabilité politique !

Le gouvernement de Juillet a l'honneur d'ouvrir la première brèche au système du Consulat. La Charte de 1830 est pleine de promesses sur le recrutement par élection des autorités régionales ou locales. La loi du 21 mars 1831 affranchit en quelque mesure les communes et celles du 21 juin 1833, les Conseils Généraux. En 1837 (18 juillet) et en 1838 (10 mai) nouveaux progrès ;

(1) Comte de Lantivy. *Enquête sur les libertés régionales et la formation d'Etats provinciaux en Bretagne.*

(2) C'est une querelle d'école de savoir si la centralisation est d'essence monarchique ou républicaine, querelle vaine et que je considère sans intérêts. Je crois cependant devoir indiquer quelques sources diverses où l'on pourra puiser une édification personnelle : Esmein. *Cours élémentaire d'histoire du Droit français ;* — Albert Métin. *La Révolution et l'autonomie locale* (Toulouse 1898) ; — Raymond de Verduillet : *La Centralisation sous l'ancien régime et la Centralisation Révolutionnaire.* (*L'Action Française.* Juin 1907 — Avril 1908) ; — etc...

(3) *Revu eEncyclopédique* (Paris 1898, 45 pages) ; — cf. H. Barthélémy, *Traité de Droit administratif,* pp. 90-95 ; — et J. Charles-Brun. *Le Régionalisme.* (Paris, Bloud, 1911).

mais l'énergie féconde semble épuisée : il faut attendre les mesures de 1861 et 1867, sous le second Empire, et de 1871 et 1884 sous le régime actuel. Et pourtant ce n'étaient pas les indications qui manquaient aux réformateurs.

« A la réserve de M. de Cormenin et de M. Thiers il régnait entre les directeurs de l'opinion une véritable unanimité sur ce point. Citerons-nous M. de Barante, Odilon, Barrot, Louis Blanc Lamennais, des partis les plus divers ? M. de Tocqueville, avec ses belles études de la *Démocratie Américaine*, rendait l'idée de décentralisation populaire chez les libéraux qui y voyaient, non sans méprise, un synonyme de liberté politique ? M. Guizot après sa chute se repentit d'avoir négligé ce point capital au cours de son long ministère. Il rédigea dans sa retraite, comme l'avait fait avant lui dans les mêmes conjectures M. de Villèle, un système complet de décentralisation (1). »

La Révolution de 1848 marque une poussée contre le régime de l'an VIII auquel elle arrache, en faveur du suffrage universel, l'élection des conseils locaux.

Les décrets impériaux de 1852, 1861, 1867, organisent les responsabilités et l'autorité directe des fonctionnaires locaux. Une commission de décentralisation est instituée par l'Empereur qui semble entrevoir la réalisation du problème sous forme d'autonomie locale. Frêle espoir que vient détruire la conception désastreuse de l'Empire libéral, car, en fait, la centralisation reste toujours le principe directeur : le point d'appui seul a changé, et à l'aristocratie foncière succède la ploutocratie bourgeoise (2).

Pendant ce temps le Comte de Chambord fondait à Lyon un journal *La Décentralisation*. Auguste Comte, qui mourait en 1857, traçait dans son système de *Politique Positiviste* le plan de l'affranchissement de la France par l'abolition des départements et la constitution de dix-sept grandes provinces, tandis que Frédéric Le Play « interprète et guide des conservateurs clairvoyants » volontiers écouté de Napoléon III, « publiait ses conclusions favorables au gouvernement communal et provincial ».

Notons surtout deux courants parallèles : le courant socialiste représenté par Proud'hon qui, dans son livre *Du Principe Fédératif*, déduit en formules véhémentes « corrigées par son violent

(1) Ch. Maurras, *Ibid.*, p. 9.

(2) Cf. Albert Métin : *La Révolution et l'autonomie locale* (Toulouse, 1904, p. 28).

amour de Franc-Comtois pour sa province natale » tout un système fédéraliste de la philosophie individualiste ; et d'autre part, le courant libéral qui s'était manifesté en 1865 par l'élaboration « d'un commun programme ou « Projet de Nancy » auquel avaient adhéré, avec ou sans réserves, des républicains tels que Eugène Pelletan, Jules Favre, Vacherot, Mériec, Gambetta et Ferry, des orléanistes comme M. Guizot et le duc de Broglie, des légitimistes comme Berryer ».

Saluons enfin, et saluons bien bas, cinq dates qui ont par elles-mêmes une souveraine éloquence :

1832 : l'année de *Marie* ; — 1847 : l'année de *Des Bretons* ; — 1859 : l'année de *Mireille* ; et celles de deux autres manifestations collectives de la plus haute signification : la première réunion des félibres à Fontségugne en 1854 et le premier Almanach Provençal en 1855.

C'était le : « Lazare, viens dehors ! » du Régionalisme.

CHAPITRE II

Le Regionalisme sous la IIIe République

1° La Législation

Pointons brièvement les étapes. C'est tout d'abord le fameux projet Raudot qui réveille l'esprit centralisateur de Thiers et dont l'essentiel passe seul dans la loi de 1871, sur la Commission départementale permanente ; — l'influence des travaux de Taine ; — en 1884, le ministère radical met à l'étude la réforme demi-avortée de 1871. En 1889, M. Hovelacque dépose son projet d'organisation régionale repris en 1896 par MM. Cornudet, Lanjuinais et Beauquier. En 1890 les communes obtiennent le droit de se syndiquer (1).

Rappelons encore « les efforts de la Ligue de décentralisation aux élections législatives de 1892 et 1902 et aux élections municipales de 1904, le fameux rapport Morlot de 1902 ». Mais, au Parlement, néanmoins, en dépit d'un accord théorique assez complet (Voir les déclarations réitérées de M. Rouvier et de M. A. Dubost ;

(1) G. Hanotaux, *Histoire de la France contemporaine*, t. I, p. 223 et *passim* ; — et Ch. Maurras, *Ibid.* p. 13.

Rapport Clémentel sur le budget de l'intérieur pour 1904) les régionalistes n'ont eu que des satisfactions platoniques : vote de principe sur l'amendement Lanjuinais relatif à la suppression d'un certain nombre de sous-préfets (1904) ; fonctionnement de la commission de décentralisation et de la commission des économies ; projets de Ramel, Boudenot, Bérard, Louis Martin et Chassaing, Ch. Beauquier, Henrique, Dubuc, H. Péret etc... Cependant M. H. Milliès-Lacroix a obtenu d'heureuses modifications à la loi du 5 avril 1884 (tutelle des communes). Le temps seul empêcha M. Aristide Briand de mettre en œuvre une bonne volonté décidée et justement avertie du problème. Et surtout les deux projets de MM. L. Martin et Chassaing d'une part, de l'infatigable Ch. Beauquier, de l'autre, sur la division de la France méritent mieux qu'un rapide regret apitoyé.

Le Régionalisme Administratif.

Le Département.

Ce débat sur la division territoriale de la France est actuellement le pivot de la politique régionaliste : préoccupation essentielle et primordiale, nous la trouvons au seuil de la Constituante où la négation de la Province engendre le Régionalisme ; nous la trouvons actuellement sous la plume des champions de la décentralisation, au banc des ministres, sur les sièges du Parlement, comme l'objectif le plus actuel, le plus essentiel des revendications de la vie locale méconnue. Préoccupation primordiale, ai-je dit, et néanmoins préoccupation tardive pour beaucoup d'esprits superficiels dont l'énergie se dissolvait dans les séductions d'une vague « couleur locale » comme Annibal aux délices de Capoue. Pour ces divers motifs, ce débat séculaire vaut qu'on l'analyse un peu en détail.

En 1789, l'Assemblé nationale semblait appelée à reconstituer fortement et à revivifier la Province. C'était un des vœux clairement exprimés de la nation régulièrement consultée, et la royauté, plus attentive à la voix profonde du peuple qu'aux injonctions du philosophisme, l'interprétait en disant aux Etats-Généraux dans son discours d'ouverture : « Celle d'entre vos délibérations qui est la plus puissante, celle qui aura le plus d'influence sur l'avenir, concernera l'établissement des Etats

provinciaux. *Ces Etats, bien constitués, s'acquitteront de toute la partie du bien public qui ne doit pas être soumise à des principes uniformes*, et il serait superflu de fixer votre attention sur la grande diversité des choses bonnes et utiles qui peuvent être faites dans chaque province par le seul concours du zèle et des lumières de leur administration particulière. »

Le discours de Necker du 5 mai voyait avec faveur dans les Etats provinciaux « librement élus » les éléments d'une *Assemblée générale* par quoi la vie fluerait des extrémités les plus reculées des provinces au cœur du royaume et de ce centre jusqu'à la dernière des paroisses. La déclaration royale du 23 juin consacrait tout ce sage programme. Mais les sectes veillaient; et l'on sait comment, sous l'inspiration de Weishaupt, le chef de l'Illuminisme et l'inspirateur des Loges Franc-Maçonniques, avortèrent ces beaux espoirs. J.-J. Rousseau avait formulé le dogme absolutiste et antitraditionnel : « Il importe, pour avoir l'énoncé de la volonté générale, qu'il n'y ait pas de société partielle dans l'Etat, et *que chaque citoyen n'opère que d'après lui !...* »

Ces quelques lignes contiennent l'arrêt de mort de la Province et du Régime corporatif. Un jeune critique de haute valeur en développe très bien la logique. « Il fallait trancher définitivement tous les liens qui rattachaient encore l'artisan à son métier; le roturier, le noble, le clerc à son ordre; le Breton ou le Franc-Comtois à sa province; le fidèle à son église; le Français à ses traditions; il fallait tout réduire en poussière... Tout citoyen qui prétendait opposer à la « volonté générale » soit des droits antérieurs ou supérieurs, soit des intérêts de corps ou de région serait coupable du crime de « lèse-nation »; et, dès lors, la « constitution » de l'Etat se réduirait schématiquement à ceci : des circonscriptions électorales, servant à désigner des « représentants du peuple »; une assemblée où ces représentants rédigeraient, — *arbitrairement*, — la loi; des administrateurs appliquant cette loi, sous les ordres directs du pouvoir central à toutes les circonscriptions du royaume (1). »

Le même rêve hantait les constituants; le légiste Thouvet le

(1) Cf : M. Gautherot. *L'Assemblée Constituante*. (Paris, Beauchesne, 1911). Ce livre est le substantiel résumé des leçons données depuis trois ans par ce jeune critique à l'*Institut catholique* de Paris, où il occupe la *chaire d'Histoire de la Révolution*.

dénommait avec emphase : « *le grand tout national* ». Siéyès le commentait verbeusement (7 septembre) et Dupont l'exprimait ingénument (30 septembre) en disant : « La division de la France en carrés à peu près égaux serait la plus belle et la plus utile des opérations ! » (1) En conséquence la carte de la vieille France était livrée aux arpenteurs et aux géomètres qui élaboraient ce que Barrère, en ses *Mémoires*, nomme « *le damier départemental* ». Cet être prodigieusement vulnérable était livré à une bande de chirurgiens légistes, que dis-je ? — à une troupe d'aliénés atteints du délire de la dissection. J'en fais juge le lecteur en reproduisant les termes dans lesquels le Comité de Constitution énonçait son plan de division du Royaume.

« En suivant ce plan, la France serait partagée en quatre-vingts grandes parties qui porteraient le nom de départements Chaque département serait d'environ 320 lieues ou de 13 sur 18. On procéderait à cette division en partant de Paris pour centre et en s'éloignant de suite et de toutes parts jusqu'aux frontières. Chaque département serait divisé en neuf districts sous le titre de communes, chacune de 36 lieues carrées, ou de 6 lieues sur 6. Chaque commune serait subdivisée en 9 fractions invariables pour le partage de son territoire, en 9 cantons de 4 lieues carrées, ou de 2 lieues carrées sur 2. Or, concluait-il triomphant, 80 départements de 324 lieues carrées, 720 communes de 36 lieues carrées ; 6.480 cantons de 4 lieues carrées, chacune de ces divisions remplis les 20.000 lieues du royaume. »

Voilà où devait aboutir la « grande et belle idée » de Siéyès d'un remaniement territorial de la France ! voilà où devait conduire l'irréflexion de tant d'honnêtes utopistes dont se faisait l'interprète M. Pélerin de la Bruxière, député d'Orléans, quand il publiait ses *Réflexions sur l'inutilité et le danger des états provinciaux ou assemblées provinciales*. Selon la boutade de Diderot on prétendait rendre la vie au corps séculaire des institutions : « comme Médée rendit la vie à son père, en le dépeçant et en le faisant bouillir ».

« En faveur des provinces, s'élevèrent des voix que l'on ne voulut pas entendre alors, mais qui aujourd'hui nous paraissent avoir parlé bien juste ».

(1) A titre de comparaison, je rappelle les Plans de Fénelon et du duc de Bourgogne, les fameuses « Tables de Chaulmes », ceux de Dupont de Nemours et de

« En Dauphiné un ancien avocat général, dont le nom était populaire, Servan, défendit leur cause. La Commission intermédiaire des états rédigea le 17 décembre, sous l'inspiration de Mounier, une courageuse adresse, avertissant des « dangereux effets que pourrait produire la faiblesse des départements » Pison du Gallaud soutint à la Constituante (10 novembre) qu'il n'en fallait former que 36. Plusieurs députés du Languedoc formulèrent aussi leurs protestations : le capitaine de Gessé, député de Béziers (le 19 octobre), le marquis de Vaudreuil (6 novembre) et Ramel de Nogaret (11 novembre).

« Pellerin, député de Nantes, demande (11 novembre) pour la Bretagne une administration commune. Un député de Besançon, Martin, s'éleva (11 novembre) contre le démembrement de la Franche-Comté. Brillat-Savarin (19 octobre) manifesta son goût pour le maintien des Provinces. M. de Bengy-Puyvallée, député du Berry, déclara (5 novembre) les départements trop nombreux. Le sage député d'Auvergne, Malouet, (12 novembre) n'en voulait pas plus de 40. La Provence fut défendue par Bouche, député d'Aix. « Dans tous les pays de la terre, écrivait-il, le gouvernement peut être comparé à un loup affamé..... Si vous voulez essayer de le contenir en lui opposant 75 ou 80 petits roquets, il les dévore, mais si au contraire vous lâchez sur lui 32 dogues, il est effrayé, se retire et le troupeau est sauvé ! c'est l'histoire des départements et des Provinces ! (1). » Mais l'organisation *exclusivement* départementale ne rencontrait pas d'adversaire plus tenace que M. Aubry du Bochet, député du Tiers pour le Baillage de Villers-Cotterets, esprit laborieux et précis, qui combattait, le 14 octobre 1789, le « découpage en carrés géométriques » que proposait le Comité de Constitution auquel il était adjoint. Il voulait que l'on respectât les limites rationnelles des provinces, tout en tenant compte des faits et il arrivait ainsi à former 203 départements. Le 3 novembre il se ralliait au chiffre de 120 que proposait Mirabeau ; le 5 novembre il développait l'intéressante idée de grouper 110 départements en 25 provinces et, quand eut prévalu la constitution des 86 départements, il proposa encore des groupements intéressants en 23 et 27 régions. (Cours d'appel, administrations) que devait seule

Turgot, du marquis de Malesherbes, de Letrosme, de Necker, de Louis XVI, etc. Plus tard, ceux de Villèle, Le-Play, Léonce de Lavergue, de Luçay, etc...

(1) Baron Angot des Rotours. *Loc. cit.* p. 97.

réaliser partiellement la loi consulaire du 27 ventôse an VIII, (18 mai 1800) créant 29 tribunaux d'appel (1).

Puis c'étaient : en 1829, le rapport de Martignac ; en 1838, le rapport de MM. Legrand, Malleville, Bignon et Ducos ; en 1855, le projet de M. Vivien dans ses *Etudes Administratives* ; en 1886, le rapport de Gambetta à la Commission du budget ; en 1886 également, celui de M. Colfaru et, en 1894, le vote d'une demande de réforme, seutenue d'abord par M. Charles Dupuy, président du Conseil, et par M. Ribot, son successeur.

Cependant, à part les *Assemblées Provinciales* fournies par des Chambres professionnelles, établissant des cahiers réunis à Paris dans une grande assemblée générale en 1889, sur l'initiative d'un petit groupe d'hommes interprétant les pensées de réforme exprimées par le Comte de Chambord dans sa *Lettre sur la Décentralisation* du 14 novembre 1862, il faut attendre jusqu'à la fin de la législature de 1898, pour voir un effort marqué dans le sens de la décentralisation. En janvier 1902, MM. Louis Martin et Chassaing présentent à la Chambre une proposition de loi, tendant à modifier complètement le système administratif de la France, par le groupement des 86 départements actuels en 18 régions nouvelles, administrées par des « Agents Nationaux ». N'oublions pas de noter que ce projet de loi rappelle, dans ses grandes lignes et de multiples détails, celui que présenta, en octobre 1886, M. Hervé-Bazin (2), le grand orateur des Facultés d'Angers, au Congrès des Jurisconsultes catholiques de Lille. Ce « Projet de Loi portant création de 4 assemblées provinciales sur la base des Départements » est un chef-d'œuvre de clarté et de précision. Ces 58 articles sont un des documents qui s'imposent à l'étude et à la méditation des régionalistes, et il faut savoir gré à M. le député radical Beauquier — qui ne peut l'avoir ignoré — de l'avoir si bien compris, utilisé, et, par ce plagiat parlementaire, d'avoir ainsi implicitement rendu hommage au beau travail de M. Hervé-Bazin.

De la même époque date le premier projet de M. Ch. Beauquier, député du Doubs, projet qui aboutissait au rapport de MM. Ch. Beauquier et Morlot (25 février 1902), accompagné

(1) Baron Angot des Rotours. *Vingt-cinq Régions proposées à la Constituante.* (*L'Action Régionaliste*, Mai 1907, pp. 130-134.)

(2) Hervé Bazin. *La Décentralisation Provinciale.* (Extrait de *La Revue Catholique des Institutions et du Droit*, 24 p. et 1 carte, in-8°, Grenoble 1886.)

d'une carte de la future France régionale d'après les travaux et les discussions du 2e Congrès de la F. R. F. en 1901, et qui constituaient un véritable manuel régionaliste.

Le 30 mai 1906, M. Clémenceau, ministre de l'Intérieur, adressait au Président de la République un rapport bien significatif de la marche des idées, pour montrer la nécessité de remanier la constitution territoriale de l'an VIII qui, malgré de considérables révolutions économiques, nous régit encore. Une commission de neuf membres des divers Ministères intéressés à cette réforme fut instituée par décret, sous la présidence de M. le sous-secrétaire d'Etat Sarraut, avec recommandation de se pénétrer « que le projet qu'il s'agit d'élaborer doit être conçu dans un esprit de décentralisation, et s'attacher à simplifier l'organisme administratif (1).

Enfin, M. Ch. Beauquier, un des présidents d'honneur de la Fédération Régionaliste Française, présenta avec MM. Arthur Legrand, Lhopiteau, Berthet, Massé, Lafferre, Leroy, Disleau, une proposition complémentaire de son projet de 1902, tendant à la constitution de 25 régions, qui fut renvoyée devant la Commission de l'Administration générale, départementale et communale des Cultes et de décentralisation, sous la présidence de M. Beauquier, en remplacement du regretté M. Morlot. Au Congrès des Sociétés Savantes de Montpellier (2-6 avril 1906) plusieurs séances furent consacrées à la discussion de la Division Régionale de la France et la vaillante *Revue d'Action Régionaliste*, a ouvert auprès de ses doctes collaborateurs, un referendum permanent des plus instructifs sur ce sujet (2).

Le lieutenant-colonel Royal, le Marquis de la Tour-du-Pin, Lhuillier, Cordier-Joly, B. Sarrieu, Ch. Beauquier, et Henry Mazel y ont apporté les plus solides arguments géographiques, ethniques, historiques et économiques (3). Différents dans les détails, la base et le principe, arbitraires ou logiques, tous ces sytèmes s'accordent en un consortium unanime : La France meurt d'un coup de sang au centre, d'anémie aux extrémités.

(1) *Journal officiel*, 30 mai 1906.

(2) *La Revue Régionaliste*, mai à octobre 1907.

(3) Tous ses projets sont intégralement reproduits en *Appendice* du volume de J. Charles-Brun, *Le Régionalisme*. Appendice III, pp. 230-273.

Il faut décentraliser, il faut organiser la représentation des intérêts, après avoir fait taire la dictature des appétits !....

Résumons et expliquons d'un mot cette marche lente, indécise, mais sans recul, de l'idée de décentralisation, par cette explication lumineuse du Comte de Chambord : « Le pays qu'on cherche à faire représenter n'est organisé que pour être administré ! ». Ce qui est, hélas ! une claire et triste vérité.

CHAPITRE III

Le Régionalisme sous la IIIe République

2° Les idées.

Ici, nous entrons en pleine mêlée : Taine, Mistral, Le Play et toutes les *Unions de la Paix Sociale*, les uns avec la *Réforme Sociale* de MM. Delaire et Cazaleux ; les autres, — les dissidents, — avec la *Science Sociale* de M. Demolins ; à l'extrême droite, et plus radical, M. de la Tour-du-Pin développe dans *l'Association Catholique* des thèses analogues à celles de M. de Mun et les résume dans son remarquable volume « *Vers un ordre Social Chrétien* (1). » Le Comte de Chambord était hanté de l'idée de décentralisation ; il en entretenait minutieusement ses familiers et son fameux *Manifeste* du 6 juillet 1871, contient tout un exposé de son système politique de décentralisation administrative et de franchises locales (2)

A l'extrême gauche, développant à leur manière les idées de Proud'hon, les marxistes orthodoxes et Jules Guesde, mais surtout tout un groupe d'anarchistes proud'homiens, nettement fédéralistes : Reclus, Kropotkine, Jean Grave... mettait au service de l'idée leur impétueuse dialectique.

En 1876, paraît le premier almanach de *La Lauseta* (L'Alouette) publié dans les départements méridionaux par M. Louis Xavier de Ricard et son ami, le grand poète Languedocien Auguste Fourès ; c'était une apologie méthodique et enthousiaste du

(1) Marquis de la Tour du Pin « *Vers un ordre Social Chrétien* » (Paris, 1908) et surtout le § IV, chap. 6 et 7 : De *l'Organisation territoriale et de la Représentation* (p. 388-421).

(2) G. Hanotaux. *Histoire de la France contemporaine*, t. I, p. 242-243.

fédéralisme dont les différentes formules étaient exposées et commentées didactiquement. L'année précédente, en Avignon, trois provincialistes bien connus, MM. de Tourtoulon, de Berluc-Perussis, et le Marquis de Villeneuve-Esclapon établissaient avec Mistral le statut du félibrige (1). Cette brillante agitation semblait endormie, lorsqu'en 1892, depuis la décentralisation départementale et communale jusqu'à la constitution de grandes régions, tout fut remis en question.

En 1889, sur l'initiative de *l'Œuvre des Cercles*, un groupe de catholiques sociaux organisa une série d'Assemblées provinciales, semblables à celles qui avaient précédé les États Généraux, un siècle auparavant. M. de la Tour-du-Pin publiait dans la *Politique Sociale* (11 septembre 1887, — 13 octobre 1889) des définitions lumineuses qui devaient guider les collectivités régionales en voie de reconstituer leurs formations autonomes (2). Les délégués se réunirent à Paris les 24, 26, 27 juin 1889, déposèrent leurs « Cahiers » que publia et résuma M. V. de Marolles dans un volume presque introuvable aujourd'hui (3). Du moins peut-on consulter la collection de *l'Association Catholique* qui, de septembre 1887 à août 1889, consacra presque toutes ses colonnes à des études monographiques d'organisation et de réorganisation, sur une base nettement régionale, décentralisée et professionnelle.

C'est le plus méthodique exemple de politique régionaliste (et le plus obscurément fructueux) que je connaisse.

En 1891, un auteur grave dans un journal grave, Paul Deschanel dans *le Temps*, écrivait une série d'articles sur *la Décentralisation* et les réunissait dans un volume qui fit du bruit. On avait à enregistrer la réussite du projet Bourgeois sur la décentralisation universitaire. Et enfin, la *Cocarde*, une vaillante revue d'idées, rédigée par une poignée de jeunes fédéralistes qu'animait la bouillante sève de Maurice Barrès, tint tête successivement à Léopold Lacour, du *Gil Blas*, à Clémenceau, dans *la Justice*, et aux Libéraux dont Faguet s'était fait l'organe. Alors qu'une magnifique effervescence de revues de vie locale se faisait jour dans

(1) Ch. Maurras, *Ibid*, p. 12.

(2) Depuis réunis en volume et complétés : Marquis de la Tour-du-Pin. *Aphorismes de Politique Sociale*. (Paris, 1909).

(3) *Les Cahiers de 1889*. (Association catholique, Paris, 1889, grand in-4°; 283 pages. Cf. Introduction et p. 280).

les Provinces, la *Cocarde* était la seule revue où une théorie du Régionalisme s'élaborât méthodiquement et sans compromissions politiques. Dans les premiers volumes du *Culte du Moi* (*Un homme libre* et *les Déracinés*) Maurice Barrès tentait une reconstitution sociale parallèle à cette théorie, une synthèse de l'esprit provincial, et donnait corps, en animant ses personnages de l'âme lorraine, au parti régionaliste.

A la *Cocarde* succéda, à la tête du mouvement, la *Ligue Républicaine* devenue *Ligue Nationale de Décentralisation* : on y relève des noms d'anciens collaborateurs de la *Cocarde* à côté de ceux de M. de Marcère et de Paul Bourget. La *Nouvelle Revue* suivait le mouvement en ouvrant des chroniques provinciales, en même temps que les travaux du comte de Luçay (*La Décentralisation*) et de M. Paul Laffitte (*Lettres d'un Parlementaire*) contribuaient à mettre au point cette doctrine et, dans l'esprit public, à dissiper d'innombrables et futiles objections.

« Depuis 1898, six ligues se sont formées pour succéder à la *Ligue de Décentralisation* tombée en sommeil. Ce sont : l'Union Régionaliste Bretonne (1898) ; la Fédération Régionaliste Française dont le Secrétariat sert de lien à toutes les autres (1900) ; la Ligue Régionaliste Méridionale (1901) ; l'Union Régionaliste Lorraine (1902) ; l'Union des Régionalistes Républicains du Midi (1904) ; et, née d'hier, l'Union Régionaliste Normande.

« Organismes d'étude autant que de diffusion, ces sociétés ont essayé de fixer la doctrine régionaliste : cours et conférences du groupe d'études régionalistes au Collège Libre des sciences sociales ; causeries, discussion du Secrétariat de la F. R. F., congrès annuels de l'U. R. B. et de la F. R. F. ; congrès de Toulouse (1901), de Nancy (1902), vingt-troisième congrès de la Société d'Economie Sociale (Paris 1904) ; congrès de l'U. R. B., [Gourin (1904), Saint-Pol-de-Léon (1905), Carnac (1906), Questembert et Rostrénen (1907), Plougastel-Daoulas (1908), Pontrieu (1909), Châteauneuf-du-Faou (1910) sans parler des laborieuses et fécondes *assises d'hiver* de cette vivante phalange de régionalistes intrépides].

« Cette doctrine, ses propagandistes l'ont portée dans les milieux les plus divers (congrès de Syndicats, de partis politiques, Universités Populaires, Cercles, Ligue de l'Enseignement, Sociétés Provinciales, Sociétés d'Education etc..). Les plus grandes villes et les plus humbles localités ont entendu les orateurs de

la Ligue. Pour la seule année 1901, la F. R. F. comptait 41 conférences prononcées sous ses auspices, et ce nombre n'a pas baissé, loin de là (1). »

Le Régionalisme littéraire.

Au surplus, à côté des congrès et des conférences, on a coutume de citer les littératures provinciales comme un ferment de décentralisation et un véhicule d'idées régionalistes de première importance. On n'y a pas contredit nettement, mais l'on a objecté : « Si la décentralisation littéraire a été utile, il n'en reste pas moins que dans son principe, dans sa vie intérieure, elle n'a rien de commun avec le provincialisme ou régionalisme. » M. J. Charles-Brun, qui dit cela sans embages à la page 35 de ses *Littératures Provinciales*, n'est point homme à affirmer sans preuves. J'y renvoie le lecteur qui sera mis en garde contre l'interprétation trop hâtive du lieu de naissance de l'auteur, du lieu de l'édition, des apostrophes chaleureuses et de l'abus de la « couleur locale », provincialisme tout de velléités, dont des critiques un peu superficiels font des marques de régionalisme affirmé. Dans les pages du beau livre de M. J. Charles-Brun, dans la *Province dans le Roman* de René Bazin, dans l'admirable réponse de M. Barrès au discours de réception de Jean Richepin à l'Académie, on trouvera les critères du régionalisme littéraire, du vrai. D'ailleurs, avoue M. Charles-Brun : « en bien des cas, *décentralisation*, *régionalisme*, au stade où nous nous trouvons de l'éducation des idées peuvent être employés l'un pour l'autre (2) » et certains noms, certaines œuvres échappent au doute.

C'est Brizeux qui sonne la diane au pays des Bardes et Mistral au pays des Félibres : *Mireille* et *Marie* sont sœurs et le régionalisme salue en elles les fées, ses marraines. C'est Joseph Roux dans le Limouzin, Vermenouze, le « *Capistol* » de « *son* » Auvergne ; François Fabié, Grandmougin, Frémine, Ch. de Pomairols, Duvanchel, Albert Mérat... Voilà le bataillon profond des romanciers d'une *province*, — de la leur, — à laquelle ils sont tenacement fidèles.

(1) J. Charles-Brun, *Le Mouvement Régionaliste Français*, 1898-1905; (La *Revue Universelle* t. v. N° 141. p. 469-471.)

(2) J. Charles-Brun, *Les Littératures Provinciales*, p. 31.

« Georges Sand avait ouvert la voie (et Balzac aussi après tout, que l'on retrouve à tous les tournants de routes) ; Hugues Lapaire [et Joseph Ageorges] ont continué pour le Berry ; Eugène Le Roy, pour le Périgord ; Theuriet et Barrès pour le Barrois et la Lorraine ; Erckmann Chartrian pour l'Alsace ; Le Goffic et Le Braz pour la Bretagne ; Ferdinand Fabre et Georges Beaume pour le Bas-Languedoc, celui des Cévennes et de la Mer ; Cladel et Pouvillon pour le Quercy ; Daudet et Arène pour la Provence ; Maupassant et Jean Revel pour la Normandie ; Verlhac et Monjauze, Marcelle Tinayre et Jean Nesmy pour le Limousin ; H. Bordeaux pour la Savoie ; René Bazin pour l'Anjou ; Duvanchel pour la Picardie ; [Hein pour le Béarn].... Nous venons de citer incontestablement quatre ou cinq des plus grands noms du roman français, contemporain et ce sont des noms régionalistes (1). » Leur œuvre est « un réquisitoire formidable » contre les attentats à la vie commune. Quoique l'on puisse penser de la valeur « décentralisatrice » de leur méthode, on ne peut leur refuser d'avoir été des défenseurs ardents du terroir, des « apôtres de la vie continue » (2) et d'avoir sonné, d'un bout à l'autre des Gaules, le renouveau des vieilles Provinces. Mais prenons garde aussi au cri d'alarme que poussait Barrès en faveur de la dignité des Provinces. « Je crains, écrivait-il, que l'on fasse bientôt du *régionalisme*, comme nos pères faisaient en leur temps de la *mélancolie* romantique... La province n'est pas un bibelot... La *Province*, *chaque Province de France*, *c'est une façon de sentir*, *c'est un lien avec le passé*, *un principe de solidité morale* » (3).

Je voulais mettre en garde contre ce sentier trop fleuri où il est si tentant de s'engager à reculons, les yeux sur les vieux « chez nous » sans se douter que « Cosmopolis » est de l'autre bout de ce chemin !

(1) J. Charles-Brun, *Ibid.* p. 54, 56 ; — Cf. *Les Muses aux Mains Noires*, § IV, dans *Le Pays d'Arvor*, Nantes, 1908. — On y trouvera une esquisse de la littérature bretonne au XIXe siècle et du théâtre breton depuis sa résurrection, en 1898, qui peut servir de base à une comparaison avec le mouvement parallèle des autres provinces françaises.

(2) Ces pittoresques expressions sont du Comte de Lantivy. *La méthode du Régionalisme* (*Revue Critique des Idées et des Livres*, t. VI, n° 35, 25 septembre 1909).

(3) Maurice Barrès, *Réponse au Discours de J. Richepin à l'Académie Française.*

Le Régionalisme Economique.

Sur tous les terrains, d'ailleurs, se manifeste une « régionalisation spontanée », une « décentralisation inconsciente ». Tard venus à la conscience des problèmes économiques, les régionalistes n'ont point donné là toute leur mesure. Le 3e congrès de la F.R.F. (Paris 1902) fut consacré tout entier à l'Etude du Régionalisme Economique. J. Méline prêche le *Retour à la Terre* (Paris, Hachette) et une ligue se fonde pour arrêter le dépeuplement des campagnes. Des sociétés s'organisent pour favoriser dans les provinces, le commerce local et le rappatriement. Les petites industries locales et paysannes sont l'objet des études d'un Comité qui se manifeste par des expositions et des prix, par des enquêtes et des ateliers modèles et qui s'enorgueillit de la loi Engerand-Vigouroux qui organise l'enseignement professionnel de la dentelle à la main, alors que partout ailleurs l'apprentissage professionnel est resté une sorte de simple dégrossissage à l'usage des primaires, un « cours manuel pour mains calleuses ». M. J. Paul Boncour a publié une remarquable thèse sur le *Fédéralisme Economique* dont nous reparlerons plus loin et les Régionalistes enregistrent à leur actif le succès de la loi Mougeot et Ruau sur le bien de famille insaisissable (13 juillet 1909) qui consacre leurs efforts, pour asseoir la cellule organique et indispensable de la Société.

Mêlée d'idées, disais-je plus haut. Oui vraiment, jugez plutôt. Dans un article de la *Renaissance Latine*, J. Paul Boncour, compléta son esquisse d'un fédéralisme intégral en développant parallèlement au fédéralisme syndical et coopératif, un plan de fédéralisme et de décentralisation politique.

Ses conclusions politiques soulevèrent une rixe de plume. Charles Maurras, dans deux articles de la *Gazette de France*, donna à cette occasion la quintessence de sa pensée régionaliste. « Et les divers partis républicains : progressistes, radicaux, socialistes, de tenter d'expliquer leur indifférence actuelle. MM. Clémenceau, E. Fournier, André Tardieu, Paul Strauss, E. Bure, A. Varenne, J. Dessaint, L. Xavier de Ricard, etc... dans l'*Aurore*, la *Petite République*, le *Temps*, le *Signal*, les *Annales de la Jeunesse Laïque*, l'*Action*, l'*Alliance Républicaine Démocratique*, le *Figaro*, etc... » Quel curieux et suggestif petit livre que celui

où l'on a réuni ces plaidoyers reflétant tous, sous un angle différent, la même vérité unique et fulgurente (1). Une voix unanime stigmatisait l'avilissement des mœurs politiques, le maquignonage des votes, la curée éhontée des places, la centralisation étouffante et, de ce concert unanime, on peut dire ce que Ch. Ballet écrivait de Maurras : « S'il n'a pu convaincre la jeunesse intellectuelle, il est de ceux qui l'obligèrent à réfléchir et à ne rien accepter qu'après analyse. »

Agriculteurs, industriels, ouvriers, mutualistes, coopérateurs, sans souci de propagande ou de doctrine, agissent de plus en plus d'après la méthode régionaliste, renferment leur activité dans le cadre d'une région délimitée par les nécessités de leur œuvre. C'est déjà le cas de beaucoup de sociétés provinciales à Paris, qui développent l'esprit régionaliste, se groupent instinctivement par région et cherchent même à se fédérer. Même phénomène pour les groupes les plus divers : *Universités Populaires*, groupes du *Sillon*, de la *Jeunesse Catholique*, groupes de la *Libre-Pensée*, groupes socialistes, etc... C'est que tous ces groupes, guidés par les réactions du bon-sens qui parle en eux plus haut et que la politique, soucieux de rester dociles à la méthode dont ils sont jaloux, se convainquent de plus en plus qu'un seul terrain est solide : la région. Ecoutez le ton de leurs considérants ; il s'agit en l'espèce d'un vœu du Congrès radical de Lyon en 1902 :

« Considérant que le Peuple Français est le plus administré de tous les peuples et qu'il entretient à grands frais une armée de fonctionnaires dont on pourrait, sans inconvénient, supprimer un grand nombre; considérant, que les initiatives individuelles sont étouffées, sous le despotisme bureaucratique d'une administration trop centralisatrisée.... (suivent des considérations d'ordre purement radical)... le Congrès réclame l'application de la formule : « A l'Etat, les intérêts nationaux ; aux départements les intérêts départementaux ; aux communes, les intérêts communaux ».

N'est-ce pas l'expression résumée et exaspérée du grief de tous les partis ? (2)

(1) *Un débat nouveau sur la République et la Décentralisation.* (Toulouse, 1904, 162 p.).

(2) Ambroise Robert ajoute : « Mais si le congrès radical a vu le mal, il n'a pas vu le remède puisqu'il suppose la conservation d'un rouage désuet : le Département ». (*Annales de la Jeunesse Catholique*, octobre 1909).

« Sur le terrain professionnel, la même tendance s'accuse avec netteté : les Syndicats demandent que l'on discute « régionalement » les questions de salaire (Fédération des Mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, Congrès d'octobre 1902) que l'on décentralise la réglementation des conditions du travail (Programme des Syndicats Ouvriers Indépendants). Les Syndicats agricoles, les caisses de crédit agricole se fédèrent suivant le cadre de la région. Dans le monde mutualiste, le Congrès de Nantes (1904) a préconisé la fédération autonome par région des unions départementales. C'est à la mutualité décentralisée et non à l'Etat centraliste que les mutualistes voudraient confier l'organisation des retraites ouvrières. Dans le monde coopératif, les coopérations de consommation principalement ont leurs fédérations régionales : le récent Congrès de l'*Union Coopérative* (1905) en recommandait la généralisation. Presque tout ce qui s'est fait d'important, au cours de ces dix dernières années, en vue de perfectionner notre outillage national, de nous ouvrir de nouvelles voies et des débouchés nouveaux, a une portée régionaliste : ... campagne en faveur des ports francs, du Transpyrénéen, des canaux dérivés du Rhône, de la navigabilité des fleuves, [j'ajoute Loire navigable, Loire maritime, *Brest-Transatlantique*]. Partout des régions naturelles, puisque leurs limites sont tracées par des intérêts communs, se dessinent et s'affirment : et, entre toutes, celle de la Loire qui a donné l'exemple d'une action méthodique et persévérante. A la Chambre des groupements régionaux se sont même ébauchés (Groupe du Massif Central, Sucrier, Viticole, Cidricole) » (1). J'ajoute encore à cette énumération la fondation du groupe parlementaire des *Intérêts Bretons* que suscita et que vivifie l'initiative toujours éveillée du marquis de l'Estourbeillon.

CHAPITRE IV

Simple coup d'œil sur l'effort régionaliste.

Je touche ici aux extrêmes limites du mouvement et j'y arrête mon esquisse. Je n'ai point la prétention d'avoir fait même un résumé de l'histoire régionaliste : je cherchais des jalons et il me semble les avoir posés aux carrefours où bifurque le mouvement

(1) J. Charles-Brun, *Le Mouvement Régionaliste Français. Loc. cit.*

régionaliste si complexe. Car c'est des points les plus divers de l'horizon politique que se sont levés et ont convergé les Ch. Beauquier, Paul-Boncour, Ajam, de l'Estourbeillon, Ch. Maurras, Antide Boyer, Maurice Barrès, Eugène Fournière, le marquis de la Tour-du-Pin, Gailhard-Bancel, Doumer, Sarrault, Sarrieu, Morlot, Clémenceau et Briand.

Avant de passer outre et d'analyser l'*essence* du Régionalisme, j'apprécierai succinctement les *faits* régionalistes que je viens de rappeler et que j'ai tenté de grouper en trois séries et de ramener à trois chefs : simplification *administrative* ; vie *intellectuelle* ; vie *économique* des centres d'activité locale.

Après cela, osera-t-on formuler, avec Henri Bérenger dans la *Dépêche de Toulouse*, un ironique et sceptique : « Tout cela en vain ?.... » (1).

Toutefois, malgré sa fécondité, je dirai de ce mouvement qu'il a été *spontané*, — *incohérent*, — *incomplet*, — marquant par là, à la fois, et ses faiblesses et sa plus grande justification.

A. — Le Régionalisme français a été SPONTANÉ. « La Révolution française a détruit ce qui restait d'une organisation administrative ébranlée avant d'avoir eu son complet épanouissement (2). » Il a fallu à l'esprit public cinquante ans de la dure expérience de l'administration issue de la centralisation impériale pour qu'il retrouvât le sens des vieilles réalités provinciales. Le réveil est soudain, les racines sont bien coupées, les institutions bien mortes, le fossé bien creusé entre les générations. Le *Régionalisme* est *auto-didacte* : il se forge lui-même ses armes, élabore sa doctrine, avec des longueurs, des réticences, des tâtonnements. Mais cet écueil qu'il affronte résolument le consacre aussi : car non seulement il naît dans un milieu peu propice, mais il dure, et dure contre lui-même, devenant *doctrine* sans verser dans le système, et *parti* sans s'envaser dans la politique.

B. — Le Régionalisme Français est INCOHÉRENT. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur le schéma que j'esquissais tout à l'heure. Cette incohérence est d'abord une des manifestations de cet esprit *individualiste* révolutionnaire qui répugne à

(1) J. CHARLES-BRUN, *Une objection aux régionalistes* (*Le Pays Breton*, 17 octobre 1909).

(2) A. ROBET, *L'idée provinciale* (*Revue de la Jeunesse Catholique*, 16 octobre 1909, p. 387-390).

toute action collective, disciplinée et pleine d'abnégation ; c'est aussi un résultat de la *complexité* du problème ; c'est enfin la conséquence de la pénurie de moyens et d'organismes, d'institutions utilisables après la table rase de 1789 et la nouveauté de la question.

Sans s'attacher à la division des objets du régionalisme (administratif, intellectuel, ou économique) mais cependant surtout en matière politique, l'esprit le moins averti remarque de prime abord trois méthodes spontanément et concurremment employées (1).

a) Ou l'on accroît les pouvoirs et les attributions des *agents locaux du pouvoir central*, et c'est la DÉCONCENTRATION, mesure avantageuse, qui adapte un peu mieux les réglementations aux réalités d'un pays, acheminement vers la décentralisation ; mais acte nul au point de vue de la représentation des intérêts locaux.

b) Ou l'on donne aux assemblés électives régionales et locales des attributions plus étendues et, pour remplir ces fonctions, plus de pouvoirs : ceci est la DÉCENTRALISATION proprement dite sur la base de la *représentation* de la région : représentation as-

(1) Pour la clarté, je crois bon de résumer ces idées en un tableau synoptique auquel je n'attache d'ailleurs qu'un intérêt d'exposition et non la valeur d'une démonstration.

RÉGIONALISME :	*Analytique*,	Négatif :	*Déconcentration.*
		Positif :	*Décentralisation.*
	Synthétique,		*Fédéralisme.*

Je me permets de faire un rapprochement entre ce classement et ce qu'exprimait le Barde Y.-M. Goblet dans sa 9e Conférence aux *Hautes Etudes Sociales* : « Le Régionalisme prétend à l'autonomie de la Province. Il veut revenir à la tradition. Il faut le distinguer soigneusement de la décentralisation. *Le Régionalisme est ce que demandent les provinces ; la décentralisation est seulement ce que le pouvoir central serait disposé à accorder...* » (*Le Pays Breton*, 26 mars 1910).

Je retrouve là, exprimée avec la rare netteté de pensée et d'expression coutumière au jeune Maître de conférence, la même pensée que celle exprimée plus haut, à cela près qu'il emploie le mot *Régionalisme* là où j'entends *Fédéralisme* ce qui revient à dire encore que cet esprit, précis comme devraient l'être tous les Régionalistes, n'entend le mot *Régionalisme* que dans un sens *précis* et *strict*, tandis que, pour l'exposition de cette thèse, j'ai du le prendre au sens vulgaire, et abusivement large.

Sur cette question on ne peut d'ailleurs se dispenser de consulter les deux chapitres de M. J. CHARLES-BRUN. I. Le *mot « régionalisme » ;* — II. *Décentralisation, fédéralisme, régionalisme*, dans *Le Régionalisme*, pp. 223-239.

surée par des administrateurs élus ou désignés par quelques autres modes, mais librement choisis et compétents.

c) Ou l'on rend indépendantes du pouvoir central, dans une mesure précise et, par un mode déterminé, certaines collectivités régionales qui forment en quelque sorte les cellules identiques et constitutives du corps politique et social, jouissant du maximum de liberté : c'est le FÉDÉRALISME ou (si le mot répugne à cause de la vision trop morcelée, trop « séparatiste » qu'il impose) l'AUTONOMIE LOCALE qui concilie à la fois les libertés régionales essentielles et la protection due aux intérêts généraux (1).

Sans prétendre qu'entre ces trois formes du Régionalisme, il eût fallu choisir et ne plus déroger ou qu'il eût fallu les superposer en hiérarchie et passer immuablement de l'une à l'autre, je suis fondé à dire que les régionalistes français (qui d'ailleurs agissaient au mieux) ont été à l'aveugle, à coups de réformes d'occasion, sans plan arrêté, disons le mot : sans trop savoir ce qu'ils voulaient et j'entends par là, sans but précis immédiatement réalisable. De là vient que de simples mesures de déconcentration tel que le décret impérial du 25 mars 1852 sur les conseils municipaux et l'organisation des *Universités régionales* en 1896, aient été saluées comme de capitales conquêtes, et que de fervents régionalistes en soient encore à ignorer les détails essentiels des fameux décrets du 25 mars 1892 et 13 avril 1861 sur la *Décentralisation administrative* des grandes lois du 10 août 1871 sur les *Conseils Généraux* et du Code Communal de 1884 (5 avril), etc...

C. — Le Régionalisme Français a été INCOMPLET. Jusqu'ici il a créé un *état d'âme*, une mentalité collective qui promet d'être féconde, — il a groupé un *personnel* régionaliste, — il a ébauché une *doctrine* qui se précise en théorie et se réalise, se contrôle en faits — mais il n'a presque rien fait pour faire renaître ou constituer les *organismes* indispensables.

Par crainte de la tyrannie collective, il a été faible ; par crainte de paraître inféodé à un parti politique, il a été inorganique par crainte des précisions qui se traduisent en actes, il est resté dans les idéologies et les « flatus vocis ». Disons le mot, il a été *parlementaire* !... il s'est accroché en remorque au parlement

(1) H. BERTHÉLEMY, *Traité de droit administratif* (Paris, 1902 : *Les organes administratifs*, pp. 89-93).

réclamant à corps et à cris des réformes régionales et compétentes à une institution *a-régionale et incompétente* par essence : à cette institution qui devrait être *une résultante des tendances* « sociales » et qui n'est qu'une « *moyenne d'opinions* » qu'une *addition d'incompétences* individuelles, qui ne correspond à aucune collectivité définie et n'est représentative d'aucun intérêt positif ! Mais à mesure que ce régionalisme timide et balbutiant est entré dans le peuple, des collectivités plus affranchies ont élevé la voix qui a brisé les bandelettes parlementaires, et revendiqué le droit à une représentation intégrale, spéciale, et compétente, donc professionnelle et régionale, donc anti-parlementaire, — dans le sens actuel, tout au moins, bien contraire à *l'idéal* que quelques-uns ont pu rêver. La deuxième partie de cette étude sera consacrée à l'analyse de quelques-unes de ces réalisations pratiques, parties d'en bas et qui s'épanouissent maintenant en une doctrine qu'il ne s'agit plus que de contrôler, de corriger et d'utiliser, sans se perdre à des songes creux, les yeux aux étoiles ou aux feuilles mortes.

(*A suivre*).

JOSEPH ANGOT,
Secrétaire de la Section Economique et de Décentralisation de l'U. R. B.

ARMORICAINS ET BRETONS

(Suite) (1).

Si j'ai bien compris la règle professée par M. Loth, les noms de lieux seraient une indication certaine pour déterminer la langue parlée anciennement par les habitants d'un pays. J'estime, de mon côté, en me basant sur ce que j'ai chaque jour devant les yeux, que cette règle est beaucoup trop rigoureuse. Mon contradicteur affirme que la linguistique lui donne raison ; mais ce qui est également certain, c'est que les faits confirment mon assertion.

Si, dans quatorze ou quinze siècles d'ici, en supposant qu'à cette époque la langue celtique ait disparu de Basse-Bretagne, les linguistes futurs se basaient sur les noms de lieux de Saint-Pol de Léon, Saint-Jean-du-Doigt, Belle-Ile-en-mer, Châteauneuf, Lorient, La Martyre, Sainte-Anne d'Auray, l'Ile de Sein, etc. etc., pour affirmer que les habitants de ces localités ne parlaient au XXe siècle que le français, ils seraient évidemment dans l'erreur. Si d'autres linguistes, en l'an 3300 ou 3400 de notre ère se fondaient sur les noms de lieux de Kastel-Paol, Sant-Iann-ar-Biz, Enez-ar-Guer-Veur, Kastel-Nevez, Ann Oriant, Ar Merzer, Santez-Anna Wenet, Enez-Sizun, etc., etc., pour assurer que les habitants de ces pays ne parlaient, au XXe siècle que breton, ils ne seraient pas moins dans leur tort, les deux langues, le breton et le français, étant de nos jours également parlées en Basse-Bretagne.

Le journal *Ar bobl* qui déclare bien franchement ne pas se rallier absolument à ma thèse, dit pourtant, dans son numéro du 11 août 1906, en parlant des deux noms de lieu *Châteauneuf* en français et *Kastelnevez* en breton, que « dans deux mille ans « il ne faudrait pas induire de ce que les actes civils écrivent « Châteauneuf pour conclure que le breton n'était plus parlé en « 1906. »

(1) Voir la *Revue* d'avril 1911.

Que les sept jours de la semaine en breton soient des emprunts latins, et que sur les douze mois de l'année, six soient celtiques et six latins chez les Bretons (1), il n'y a rien d'étonnant à cela. Les Armoricains, devenus plus tard les Bretons, ne vivant pas isolés dans le monde, devaient forcément se conformer aux lois et coutumes générales qui le régissent. De là, la nécessité pour eux d'adopter le calendrier romain et plus tard le calendrier grégorien. Mais, tout en recueillant dans leur langage les noms latins de tous les jours de la semaine et la moitié des noms des mois latins, ils les adaptaient à la forme et au génie de leur langue. C'est ainsi que *Januarius* est devenu *Genver*, *Februarius C'houevrer*, *Aprilis Ebrel*, etc., et, que *Dies lunæ* s'est transformé en *Dilun*, *Dies Martis* en *Dimeurs*, *Dies solis* en *Disul*, etc.

Les Bas-Bretons n'ont pas agi autrement dans des temps plus récents pour les mots d'un emploi usuel qu'ils ont empruntés au français.

Ainsi gouvernement est devenu *gouarnamant*, soldat *soudard* (emprunté au vieux français), médecin *medisin* que Le Gonidec indique comme relativement nouveau en breton, bataillon *batalloun*, diplômé *diplomet*, jardinier *jardinour* ou *jardiner* plus usité que le mot celtique liorzer lequel même, je crois, n'a plus cours dans la conversation, écart *enkard*, puits *puns* (d'après M. Loth), langage *langach*, tablier *tavancher* qui, d'après M. de Jubainville viendrait du mot *devant*, voix, d'où le même savant tire le mot *mouez*, *tribuill* viendrait du vieux français tribouil. — D'autre part, le verbe achever a formé *echui*, arrêter *areti*, estimer *estumi*, se fâcher *facha*, endéver (vieux français, *desver*) *devezi*, etc.

Le mot *beuzit*, endroit planté de buis, cité par M. Loth, a toujours fait partie du vocabulaire breton ; il est commun au breton et au latin : breton *beuzit*, latin *buxetum*. Quant à *Gervanioc* ou *Gervaniec*, il y a un certain nombre de mots en breton qui emploient indifféremment les deux terminaisons ; il en était sans doute de même au Xe siècle.

D'ailleurs je n'attache qu'une importance très relative à toutes les démonstrations tirées de la linguistique pour expliquer des événements que l'histoire ne confirme pas. J'ai cependant retenu

(1) Loth, *Bull. de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, 1908, p. 304.

un fait qui montre la préoccupation constante de M. Loth de tout rapporter aux Bretons insulaires. Au sujet des noms de *fundi* en — *ac*, *i-ac* dérivés de noms latins (*gentilices* et *cognomina*) très nombreux, en Armorique, dit-il, et dont, suivant lui, le Morbihan actuel compte près de cent, il ajoute : «Dans la « partie la plus fortement et la plus anciennement bretonisée et « actuellement encore de langue brittonique, ils sont relativement « rares : les Bretons s'y sont sans doute établis en masses plus « compactes (1) ».

Si ces noms *fundi* dérivés de noms latins sont rares dans la partie d'Armorique en question, ce n'est pas parce que les Bretons insulaires s'y sont établis en masses plus compactes qu'ailleurs, mais parce que la population de cette région, ainsi que d'ailleurs celles des autres parties de la Péninsule armoricaine, était, à l'arrivée des premiers émigrés bretons du Ve siècle, en grande majorité composée d'Armoricains et, pour le reste, des descendants des colons militaires bretons et émigrés insulaires des IIIe et IVe siècles. Quant aux noms de *fundi* dérivés de noms latins, s'ils ont survécu dans certaines régions, c'est que ces domaines appartenaient aux principales familles du pays, la plupart elles-mêmes d'origine gauloise, mais qui avaient pris des noms latins.

Enfin, comme il n'est pas douteux que l'île de Bretagne fut conquise par les Gaulois (2) dont les noms d'un certain nombre de tribus se retrouvent de chaque côté de la Manche, et comme, d'autre part, le vénérable Bède dont M. Loth n'hésite pas à reconnaître la « grande autorité » (3) nous dit que la partie méridionale de cette île fut occupée par des Bretons venus d'Armorique et auxquels la Bretagne insulaire doit son nom (4), on peut en conclure que les émigrés des Ve et VIe siècles, loin d'avoir importé dans la Péninsule armoricaine les noms de lieux qui tiennent une si grande place dans les théories du savant celtisant, retrouvèrent au contraire, en arrivant dans la vieille péninsule gauloise, les appellations de maintes localités situées

(1) J. Loth, *Les mots latins dans les langues brittoniques*. Introduction.

(2) D'Arbois de Jubainville. *Revue celtique*, 1905, p. 278-279.

(3) J. Loth, *L'émigration bretonne*, p. 29.

(4) Hæc insula Britones, solum a quibus nomen accepit, incolas habuit qui de tractu armoricano, ut fertur, Britanniam advecti, australes sibi partes illius vindicarunt. (Bède, *Hist. eccl.* L. 1, c. 1).

outre-mer. C'est d'ailleurs ce que l'on peut inférer de la phrase suivante de M. d'Arbois de Jubainville citée plus haut : « La « comparaison de la nomenclature *géographique* de la Grande-« Bretagne avec celle de la Gaule, écrit cet illustre savant, est « décisive, elle établit que les Gaulois conquérant la Grande-« Bretagne sur les Goïdels y ont apporté leur langue » et par conséquent, peut-on ajouter, les noms d'une partie des lieux habités par eux sur le continent. C'est également ce qui a lieu de nos jours pour les conquêtes et les colonisations modernes. Par exemple : l'Algérie, les Etats-Unis et de nombreuses colonies européennes dans les différentes parties du monde.

Il est certain qu'après la conquête de l'île de Bretagne par les Gaulois, ceux-ci s'y établirent en grand nombre, après en avoir chassé ou assujetti les habitants. Il n'y aurait donc rien d'étonnant que de nombreux clans armoricains eussent, à cette époque, passé la mer et se fussent fixés dans la grande île située en face de leur pays, fondant ainsi des établissements auxquels ils auraient donné des noms existant déjà en Armorique.

D'autre part, Dom Lobineau écrit dans son *Histoire de Bretagne*, tome I, p. 3, le passage suivant qui confirme le jugement du vénérable Bède et de M. d'Arbois de Jubainville : « Ces « Bretons de l'Isle que l'on appelle maintenant Angleterre, « estoient Celtes d'origine, comme on en conviendra quand on « fera réflexion à ce que dit César : que ceux d'entre les Gaulois « qui vouloient s'instruire à fond de la religion des Druides, « passoient dans l'Isle de Bretagne. Il s'ensuit de là que les « Gaulois et les Bretons avoient mesme langue et mesme re-« ligion, et par conséquence mesme origine. Il n'est pas croyable « que l'Isle ait peuplé le continent ; il reste que c'est le continent « qui a peuplé l'Isle, et que les Bretons estoient venus de la « Celtique »,

En parcourant dernièrement *la Basse Bretagne*, *Etude de géographie humaine* de M. Camille Vallaux, professeur de géographie à l'Ecole Navale, mon attention a été retenue par cette phrase : « Comme les rameaux linguistiques analogues de « Cornwall, du pays de Galles, d'Ecosse et d'Irlande, le breton a « vécu grâce à l'isolement géographique des populations qui le « parlaient ; aujourd'hui il concourt à prolonger cet isolement « qui lui a permis de durer. »

Ce passage répond de tout point à l'idée que je me suis tou-

jours faite de la persistance de la langue celtique dans les pays où se parle cette langue tant en France qu'en Angleterre. De même que la Gaule, l'île de Bretagne a plus ou moins subi, pendant trois ou quatre siècles, l'influence latine. Les régions situées aux extrémités de cette grande île et dont le littoral était presque ignoré de la marine romaine, échappèrent seules à cette influence et conservèrent intégralement leur vieille langue et leurs antiques coutumes.

Il ne pouvait en être autrement de la Péninsule armoricaine et surtout de la partie correspondant à notre Basse-Bretagne, laquelle résista d'autant plus facilement à la romanisation qu'elle continua, après la conquête, à entretenir des relations par mer avec les populations de même race et de même langue de la Cornouaille et de la Cambrie. Or, si aujourd'hui, malgré la poussée exercée par la langue française sur la Basse-Bretagne, le long de la frontière terrestre et sur tout le littoral breton de l'embouchure du Gouet à celle de la Vilaine, l'idiome celtique, assiégé en outre jusqu'au fond des campagnes par les écoles, les administrations, les tribunaux, l'industrie, l'armée, le tourisme, etc., se défend pied à pied et conserve à peu près ses anciennes positions battues en brèche par toutes ces forces morales et matérielles, à plus forte raison a-t-il pu se maintenir sous la domination romaine si peu tracassière, si peu encombrante sous le haut empire, et qui laissait aux peuples conquis, sous certaines conditions indispensables à la paix et à la sécurité de l'Etat, leurs lois, leurs mœurs, leurs habitudes et leur langage.

Si la Gaule se laissa gagner par la romanisation et abandonna peu à peu sa langue nationale pour adopter celle de ses vainqueurs, il n'en fut pas de même de la Péninsule armoricaine dont les habitants ont conservé jusqu'à nos jours, non seulement grâce à leur isolement, mais encore grâce à leur ténacité proverbiale, le vieil idiome celtique transformé, il est vrai, par le temps, mais toujours très vivace en Basse-Bretagne (1).

(1) Voici ce qu'écrit dans l'ouvrage précité *La Basse Bretagne*, p. 84, M. Camille Vallaux, au sujet des empiétements du français en Basse-Bretagne.

« Cependant la situation respective du français et du breton n'est pas im-
« muable. Le français gagne peu à peu du terrain. Mais sa marche en avant ne
« ressemble pas à un mouvement de front sur la limite des deux langues. On
« pourrait plutôt la comparer à un double mouvement tournant, qui, par les

Nous avons cité plus haut plusieurs exemples montrant que les linguistes ne sont pas toujours d'accord entre eux. La linguistique qui, pour me servir du nouveau langage scientifique en usage, s'élabore maintenant, comme la philologie, dans des « laboratoires », n'est donc pas une science aussi exacte qu'on nous le dit, et ne semble pas, dans tous les cas, avoir toute la rigueur mathématique de celles qui reposent sur le calcul. Ses empiétements sur le domaine historique, ne sauraient par conséquent être justifiés.

Au sujet des conceptions que se font de leur rôle certains savants professeurs, M. Jacques Jary écrit ce qui suit dans le *Journal des Débats* du 15 novembre 1910 : « Ils (ces professeurs) « ont pu créer une orthodoxie universitaire, comme s'ils avaient « reçu la vérité par révélation, ils ont enseigné *ex cathedra* « assénant les formules, brisant les résistances. C'est bien

« routes littorales de Rennes à Brest et de Nantes à Brest, enveloppe le domaine « breton. C'est chez les populations maritimes et industrielles de l'Ar Mor que la « français fait le plus de progrès. Le groupe ouvrier d'Hennebont ne parle que « français au milieu des populations bretonnantes. Le breton tend à disparaître « de Belle-Ile-en-Mer. Il recule dans toutes les agglomérations de pêcheurs de la « presqu'île de Crozon. A l'intérieur même, il cède sur plusieurs points devant le « patois français de la Haute-Bretagne, le *gallo*. Dans les cantons de Corlay, de « Mur et de Cléguérec se sont établis d'assez nombreux fermiers du pays *gallo* « tentés par le prix relativement bas des fermages. Cette invasion pacifique com- « mence à franciser le pays. Déjà les communes de Sainte-Brigitte et de Saint- « Aignan forment des îlots *gallo* en plein pays breton. La langue bretonne perd « donc du terrain, mais elle ne recule que pas à pas. »

D'autre part, *La Dépêche de Brest* du 26 décembre 1910 contient, sur « la littérature de la langue bretonne en 1910 », un article dont nous croyons devoir reproduire l'extrait suivant :

« L'absorbante politique et la nécessité des informations rapides obligent les « journaux quotidiens à ne consacrer que quelques lignes à certaines manifes- « tations d'art et de littérature provinciale, qui en d'autres temps plus pacifiques, « seraient de nature à intéresser un peuple épris de lettres, comme le fut toujours « celui de Bretagne.

« Profitons toutefois de cette fin d'année pour jeter un coup d'œil d'ensemble « sur les productions littéraires fournies par notre langue en 1910. On verra « qu'à l'encontre de ce qu'en pensent certains, mal informés, le breton se dé- « veloppe, gagne même du terrain, et que nous devons en rendre grâce au zèle « inlassable de l'*Union régionaliste bretonne* et du *Gorsedd des Bardes* dont la « *Dépêche de Brest* a maintes fois signalé les heureuses initiatives et rendu « compte des manifestations annuelles.

(*Mab ar Menez*).

Parmi les auteurs cités dans cet article se trouvent MM. Jaffrennou (Taldir), l'abbé Le Clerc (Kloarek ar Wern), l'abbé J. Le Bayon, de Carné, Loeiz ar Floc'h, Yves Le Moal, Mellac et Herrieu, Yves Crocq, les trois bardes qui signent Trivarz, Prosper Proux, etc.

« l'objection la plus grave qu'on puisse leur adresser, et c'est « contre elle qu'ils ont à se défendre. Pourquoi ont-ils fait à leur « profit un monopole de la certitude ? Pourquoi se sont-ils érigés « en théologiens ? »

« Les spécialistes, dit de son côté M. A. Albert Petit (*Journal « des Débats* du 4 janvier 1911) les spécialistes, en toute bonne « foi, sont naturellement enclins à exagérer l'importance de « leur spécialité, et à diminuer celle de la spécialité voisine ».

Il est certain qu'une vie entière passée dans l'étude d'une spécialité, est de nature à inspirer à ces savants une profonde pitié pour tous ceux qui n'ont pas partagé leurs travaux au même degré, et qui s'exposent à de vertes semonces, quand ils se hasardent à émettre des opinions non revêtues de la consécration d'une orthodoxie qui se croit infaillible. Mais on ne saurait s'étonner, si les infortunés dissidents, objets de ce dédain et de ces rebuffades, ne veulent pas se tenir pour battus. Il est des sciences, et parmi les plus récentes la linguistique, qui progressent sans cesse et n'arrivent à accroître leur domaine qu'à travers mille vicissitudes et mille combats ; on peut donc toujours s'attendre, surtout quand il s'agit de questions controversées où chacun défend obstinément sa cause, à voir, tôt ou tard, reviser des doctrines jouissant d'une vogue passagère, et rétablir des faits consacrés par l'histoire pendant de nombreux siècles et aujourd'hui méconnus, par excès de science.

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

Dom Bède Plaine dans son ouvrage *La colonisation de l'Armorique par les Bretons insulaires* (imprimé en 1899) nous dit que l'histoire mieux comprise des Ve et VIe siècles lui a fait connaître un fait auquel personne, ce semble, n'avait pensé avant lui, « c'est que dès les années 408-450, il y avait identité « entre les *Armoricains* de Zozime, de Jornandès, de Procope « et les *Bretons continentaux*.

« Ce fait, ajoute ce savant bénédictin, a été à mes yeux comme « une révélation. Grâce à lui, nous savons avec certitude que « l'occupation de l'Armorique par les Bretons insulaires re- « monte en principe soit aux dernières années du IVe siècle, « soit aux premières du Ve. Nous savons qu'elle s'étendit de

« très bonne heure sur tout le littoral de l'Océan, de Croisic à « Saint-Malo. Nous savons avec certitude qu'elle fut réalisée au « nom de l'autorité légitime, nullement par la voie des armes « et de la conquête. »

Ce passage confirme ce qui a été dit plus haut (chapitre V) au sujet de l'établissement, dans la Péninsule armoricaine et à titre de colons militaires, des légionnaires bretons qui avaient, en 383, suivi l'empereur Maxime sur le continent. Cette colonisation fut, pour me servir des expressions mêmes de Don Bède Plaine, « réalisée au nom de l'autorité légitime, nullement par la voie des armes et de la conquête ».

Mais, objectera-t-on, Maxime nommé empereur par ses soldats presque tous bretons n'étant qu'un usurpateur, un *tyran*, ne possédait pas, par conséquent, l'autorité légitime. A ce compte, un grand nombre d'empereurs romains, et non des moindres, ne pourraient également être considérés que comme des *tyrans*, et leurs actes ne devraient avoir aucune valeur légale. L'histoire démontre le contraire. Vespasien, Septime-Sévère, Aurélien, Probus, Dioclétien, proclamés empereurs par leurs troupes, et Constantin lui-même choisi par les légions de Bretagne sont au nombre des princes dont Rome s'honore le plus, et les lois faites par eux n'ont jamais été contestés. D'ailleurs le choix des armées était sanctionné par le Sénat et le peuple romain.

Maxime, comme Constantin le Grand, fut proclamé empereur par ses soldats recrutés en majeure partie parmi les Bretons. Ayant, comme son illustre prédécesseur, embrassé la religion chrétienne avant son avènement au trône, il se montra comme lui politique avisé et habile général.

Vainqueur de Gratien et très populaire parmi les légions d'Occident, il reçut le titre d'*Auguste* que lui donnèrent Théodose et Valentinien, lesquels le reconnurent également pour seul empereur des Gaules, d'Espagne et de Bretagne. Ce fut alors que, se conformant aux lois et aux usages de Rome, Maxime fonda dans la Péninsule armoricaine dont les habitants étaient de même race et de même langue que ceux de la grande île de Bretagne, des colonies militaires composées de soldats bretons servant dans les légions romaines. Rien de plus légal, de plus rationnel et de plus pacifique. Aurélien de Courson croit que c'était soit en qualité d'hôtes de l'empire, soit comme colons de terres lé-

tiques, que Maxime avait distribué des terres en Armorique aux Bretons de ses légions.

Les Gaulois de la presqu'île armoricaine au milieu desquels se fixèrent ces colons, formaient une population énergique, robuste et guerrière. Loin de s'être laissé, pendant plus d'un siècle, piller et incendier par les Saxons, ils surent toujours leur opposer une vigoureuse résistance qui les empêcha de pénétrer profondément dans le pays. Les archéologues qui, de nos jours ont reconnu les cendres d'incendies remontant aux IIIe et IVe siècles de notre ère, ont sans doute mis beaucoup de bonne volonté et quelque imagination pour les identifier avec les scories laissées par de si lointains embrasements. Il est permis de croire qu'avec un peu plus d'attention, on aurait découvert parmi cette poussière les traces des nombreuses guerres qui, pendant si longtemps ont désolé la Bretagne, et qu'avec les cendres saxonnes devaient se trouver mélangées celles que les Francs, les Normands, les Anglais, les Montfortistes et les Blaisiens, les ligueurs et les conventionnels avaient semées dans toute cette péninsule.

Au moment de l'arrivée des colons militaires bretons, la Péninsule armoricaine était gardée par trois légions romaines recrutées en grande partie dans la région et dont l'une, les *Mauro-sismiaci*, était formée de soldats Maures et Osismiens ; il y avait, en outre, quelques cohortes composées presque exclusivement d'Armoricains. Enfin une colonie de Lètes francs établie chez les *Redones* était également chargée de défendre cette partie de l'empire romain. La Péninsule armoricaine, protégée par ces troupes auxquelles, à l'occasion, les colons bretons, tous anciens soldats, pouvaient très utilement se joindre, était donc en état d'opposer une résistance sérieuse aux barbares qui se seraient hasardés à envahir son sol.

C'était l'époque de la grande invasion qui, traversant le Rhin dans l'hiver de 406 à 407, se dirigea vers l'Espagne en saccageant tout ce qui se trouvait sur son passage en Gaule. Le *tractus armoricanus*, qui comprenait alors toute la partie du territoire Gaulois s'étendant entre la Gironde et la Somme et qui était située en dehors de la route des barbares, échappa au flot destructeur qui, quelques mois après le passage du Rhin, était venu se heurter contre les Pyrénées qu'il ne franchit que deux mois après. « Il faut remarquer, écrit Buchez, que les cités situées

« entre la Somme et la Loire, et entre la Loire et la Gironde, « c'est-à-dire la plus grande partie du *tractus armoricanus*, ne « furent pas même touchées (1). »

Depuis 403 les légions, qui défendaient sur le Rhin l'entrée des Gaules, avaient été appelées en Italie par Stilicon qui, à leur tête, gagna sur Alaric, roi des Visigoths, la bataille de Pollantia. Retenues par le général romain pour combattre et vaincre Radagaise qui, en 406, avait, de son côté, envahi également l'Italie, ces légions ne purent se trouver sur le Rhin pour s'opposer à l'invasion des Barbares. Les Francs auxquels la défense du fleuve avait été confiée, écrasés par le nombre, durent céder au torrent.

Pendant que ces événements se passaient sur le continent, les légions de Bretagne, non moins indisciplinées que vaillantes, proclamèrent et égorgèrent en quelques mois deux empereurs, puis, dans leur impétueuse légèreté, arrêtèrent leur choix sur un simple soldat, uniquement parce qu'il s'appelait Constantin, nom qui leur parut de bon augure. Cet empereur de hasard se montra à la hauteur des circonstances. Energique et rusé, son premier soin fut de donner de l'occupation à ses turbulents *électeurs*. Il débarqua avec eux à Boulogne et appela à lui, aussitôt débarqué, tout ce qu'il y avait de troupes romaines dans le *tractus armoricanus*. Nul doute qu'une partie des légions cantonnées dans la Péninsule armoricaine se rendît à son appel, ainsi que les lètes francs établis chez les Redons. A la tête d'une armée composée d'Armoricains, de Bretons, de Gaulois et de Francs, Constantin défit les Barbares dans de nombreux combats et parcourut la Gaule en conquérant (407-408).

Cependant les Armoricains réorganisèrent les troupes restées dans la presqu'île et au nombre desquelles se trouvaient d'assez nombreux soldats Maures. Les chefs bretons qui, vingt ans auparavant, avaient conduit les colonies militaires, mirent leur vieille expérience à la disposition des habitants du pays. En peu de temps la Péninsule se trouva en état de défense, et c'est alors que sous son impulsion toutes les cités du *tractus armoricanus* se déclarèrent indépendantes et formèrent une confédération républicaine qui défia bientôt les armes des Barbares et les intrigues de Rome (408). Le premier mouvement des confé-

(1) Buchez, *Histoire de la formation de la nationalité française*. Tome I, L. II, ch. 1.

dérés fut de chasser les magistrats et fonctionnaires romains qui, peu nombreux au temps de la prospérité de l'empire, s'étaient accrus en nombre à mesure que la puissance de Rome déclinait et que sa décadence se manifestait. C'est d'ailleurs le sort de tous les peuples en décomposition.

Entourée d'ennemis, la confédération armoricaine ne pouvait conserver son indépendance qu'en se tenant constamment sous les armes. Au sud, l'abandon par Honorius aux Wisigoths des Aquitaines Ire et IIe (1) en récompense des victoires remportées par eux sur les Barbares d'Espagne, et au nord les intrigues des Romains avaient considérablement restreint son territoire. En moins de dix ans toute la région située entre la Gironde et la Loire était venue arrondir le domaine des Wisigoths, tandis que la Belgique IIe qui comprenait tout le nord-est de la France actuelle et qui tout en témoignant de ses sympathies pour la fédération des Armoriques n'y tenait matériellement que par quelques points comme Beauvais, Senlis, Amiens, retombait sous l'influence de Rome qui se hâtait d'y envoyer des magistrats et des officiers. En 418, le *tractus armoricanus* ne comprenait plus que la région située entre la Loire et la Somme (IIe, III IVe Lugdunaises), c'est-à-dire la Bretagne, la Normandie, le Maine, le Perche, la plus grande partie de l'Ile de France y compris Paris, les parties de l'Anjou, de la Touraine et de l'Orléanais situées sur la rive droite de la Loire et les territoires de Sens et d'Auxerre.

Cependant les cités confédérées de l'Armorique étaient devenues l'asile des malheureux Gaulois, victimes des exactions des officiers impériaux et qui fuyaient les provinces où Rome dominait encore. Une révolte générale éclatait en même temps dans les deux Aquitaines et dans les deux Belgiques. Toutes les cités de la Gaule ultérieure prirent bientôt part à la conjuration. Le général romain Aëtius, à la tête d'une armée de Huns et d'Alains, attaqua les insurgés et les vainquit (437). Cette défaite, loin de calmer les Armoricains, ne fit qu'exalter leur courage. Pendant plusieurs années, ils luttèrent contre les forces romaines qui furent impuissantes à les réduire. Furieux, Aëtius

(1) L'Aquitaine IIe s'était jointe à la confédération armoricaine. Il convient de remarquer que, bien que s'étant confédérées et proclamées indépendantes, les provinces comprises dans le *tractus armoricanus* n'en étaient pas moins considérées par les empereurs d'Occident comme faisant partie de l'empire romain.

fit envahir leur territoire par Eocaric, roi des Alains. C'est alors qu'eut lieu entre saint Germain, évêque d'Auxerre, et le roi barbare l'entrevue dont nous avons parlé au chapitre V et à la suite de laquelle Eocaric fit cesser les hostilités, en attendant la réponse de l'empereur aux propositions que lui portait le saint évêque. On sait que la démarche de saint Germain n'ayant pas eu le succès qu'ils en attendaient, les Armoricains gardèrent leur indépendance et persistèrent dans leur rébellion. La tentative du roi des Alains poussé par Aëtius fut la dernière du parti impérial contre l'indépendance du *tractus armoricanus.*

Cependant une invasion dépassant en horreur celle de 406 menaçait la Gaule. Attila, roi des Huns, surnommé le *fléau de Dieu*, s'avançait sur ce malheureux pays, à la tête d'innombrables hordes hideuses et féroces, qui jetaient l'épouvante parmi les barbares eux-mêmes. Aëtius se montra général aussi consommé qu'habile politique. Réunissant sous son commandement les différents peuples qui se disputaient le sol gaulois, il transforma en alliés du peuple romain les ennemis de la veille, et les mena contre Attila qui, entré en Gaule, mettait tout à feu et à sang. Les deux armées se heurtèrent dans l'immense plaine des Champs Catalauniques où devait se décider le sort de la Gaule et du monde. Vaincu et fugitif, le roi des Huns dut repasser le Rhin (451). L'année suivante il envahit l'Italie où après avoir détruit quelques villes, il recula devant l'énergie et l'éloquence du pape saint Léon. Rentré dans son camp en Pannonie, il mourut peu de temps après, au milieu des fêtes d'un nouveau mariage (453). Quant à Aëtius, illustré par les immenses services qu'il avait rendus à l'empire romain et par ses victoires sur les Francs, les Bourguignons, les Wisigoths et les Huns, il fut, en récompense, assassiné de la main même de l'empereur Valentinien III, jaloux de sa gloire et de l'admiration dont tous l'entouraient.

Au nombre des alliés qui avaient contribué à la défaite d'Attila, se trouvaient les Armoricains dont l'amitié avait été particulièrement recherchée par Aëtius, tant à cause de leur courage et de leur expérience de la guerre, que du nombre de guerriers qu'ils pouvaient mettre à sa disposition.

A cette occasion, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'étude de M. de la Lande de Calan sur les *Armoricains et Bretons au Ve siècle* dans la *Revue de Bretagne* de novembre 1910. Au nombre

des peuples combattant dans l'armée d'Aëtius contre les Huns d'Attila se trouvaient, d'après Jornandès, les *Briones*. Or, M. Calan de la Lande se demande si ces *Briones* sont des Bretons ou s'il faut y voir une faute de scribe pour *Britones*. « Quelques « érudits, dit-il, l'ont cru et de fait on ne voit pas très bien, si « ce n'étaient pas les Bretons, quel serait ce peuple inconnu « d'ailleurs et cependant assez important pour figurer là à côté « des Francs et des Bourguignons. Aussi n'y a-t-il pas lieu de « s'arrêter à la variante *Riparii Olibriones*, *Ripari Oribriones*, etc... « les *Olibriones* ou *Oribriones* n'étant pas plus connus dans « l'histoire ».

Pour moi, il n'y a pas de doute, ces *Briones* sont bien des *Britones*, fils et petits-fils des colons militaires bretons établis dans la Péninsule armoricaine au IVe siècle. Sans être encore d'un usage général, le nom de Bretagne ou Petite Bretagne, *Minor Britannia*, commençait à être donné à la Bretagne armoricaine. Jornandès, historien Goth, a bien pu faire deux peuples de ce qui n'en était réellement qu'un et écrire *Armoriciani* et un peu plus loin *Briones* ou plutôt *Britones*.

Il semble, d'autre part, que la liste des peuples donnée par Jornandès ait été formée d'après l'importance des contingents fournis par eux. Voici comment l'historien Goth les classe : *Franci, Sarmatæ, Armoriciani, Lititiani, Burgundiones, Saxones, Riparioli, Briones*. Si par *Sarmatæ* (Sarmates) on entend les Alains si nombreux en Gaule, à cette époque, on voit que les Armoricains viennent en bon rang, puisqu'ils occupent le troisième immédiatement après les Alains. Quant aux *Briones* (*Britones*) qui clôturent la liste, ils sont réellement bien à la place que leur nombre leur assignait. Nous avons vu, en effet, au chapitre V, que comparativement à la forte race qui peuplait la Péninsule armoricaine, ils étaient peu nombreux. Ils n'ont donc pu fournir à Aëtius qu'un effectif assez réduit. Mais alors, dira-t-on, les Bretons et les Armoricains ne s'étaient pas mêlés et formaient sur le même territoire deux peuples bien distincts. On trouvera dans la Notice des dignités, *noticia dignitatum*, la réponse à cette objection.

Au nombre des corps de cavalerie placés sous le commandement du *Vir illustris Magister equitum Galliorum* se trouvaient les corps des *Brittones* et des *Secundani Brittones*, lesquels étaient exclusivement composés de Bretons, excellents cava-

liers. Cela n'empêchait pas que parmi les *Armoriciani* il y avait également des Bretons servant comme fantassins. Nous voyons dans la même notice un corps de cavaliers, *Martenses*, et un autre de cavaliers *Mauri Osismiaci*, lesquels étaient absolument distincts des corps du même nom composés de fantassins et servant sous les ordres du *Præfectus militum Maurorum Osismiacorum* et du *Præfectus militum Martensium*. On sait, en effet, que, depuis Constantin le Grand, il y avait, dans les légions, une séparation complète des deux armes, infanterie et cavalerie.

Après la défaite d'Attila, toutes les troupes qui avaient pris part à la bataille des Champs Catalauniques, regagnèrent leurs pays ou leurs cantonnements, pour y continuer leur vie de fatigues et de combats, et les Armoricains pour y jouir, du moins pendant quelques années, d'un repos bien mérité (451-463).

Cette époque est peut-être la plus glorieuse de l'histoire armoricaine. La péninsule enrichie par le commerce et l'industrie de villes florissantes, pourvue des nombreuses ressources fournies par un territoire bien cultivé et abondamment boisé, gardée par de vaillantes cohortes de soldats aguerris et expérimentés, et gouvernée par des princes aussi valeureux que bons politiques, présentait l'aspect d'une contrée fermement assise sur des bases solides et telle que la virent les premiers émigrants insulaires chassés de leur patrie par les Saxons (1).

Aussi Egidius, maître de la milice et habile homme de guerre, dont l'ambition était de secouer le joug de Rome et d'affranchir complètement de la tutelle des Romains tout le nord de la Gaule, rechercha-t-il l'alliance de « la puissante république des Armoriques » dont la presqu'île armoricaine était le plus robuste rempart. Mais l'aide donnée par les cités du *tractus armoricanus*

(1) En 451 l'Armorique est assez puissante pour voler au secours de l'empire romain envahi par les Huns d'Attila. Vaincus par Aëtius et ses alliés, ces barbares aussi repoussants que redoutables sortirent de la Gaule, et la civilisation fut sauvée. Neuf ans après, en 460, à l'arrivée des premiers émigrés bretons chassés par l'invasion saxonne, la Péninsule armoricaine ne serait plus, nous dit-on, qu'un pays inculte et désert. Un effroyable cataclysme seul, submergeant les terres et engloutissant les populations, aurait pu, en aussi peu de temps et en l'absence de toute guerre ou de tout autre fléau d'une violence inouïe, amener une semblable désolation. Or, on ne voit, que je sache, ni dans la tradition ni dans l'histoire, aucune mention d'une aussi épouvantable catastrophe. La destruction de Tolente et de la ville d'Is est même postérieure à cette période. Rien donc ne peut expliquer l'état affreux dans lequel se serait trouvée la Péninsule armoricaine au début des émigrations bretonnes, en 460. (A. T).

ne suffisait pas pour entamer la lutte contre les forces romaines composées surtout de Wisigoths, d'Alains et de Burgondes. Egidius s'adressa donc aux Francs qui accueillirent favorablement ses propositions et le nommèrent même leur roi. A la tête d'une armée franco-armoricaine, celui-ci, non loin d'Orléans, livra bataille aux *Impériaux* commandés par Frédéric, frère du roi des Wisigoths. La lutte fut acharnée et sanglante, mais Frédéric ayant été tué, ses troupes s'enfuirent en désordre et furent poursuivies par les soldats d'Egidius qui en firent un grand carnage.

« Vers le même temps, une bande de ces Saxons, qui, en ce « moment, s'établissaient dans la Grande-Bretagne,..... avait « pénétré, sous la conduite d'un chef du nom d'Adoagre, dans la « Loire et s'était abattue aux environs de la ville d'Angers. Ils « mettaient la campagne au pillage. Egidius, après s'être servi « des cohortes armoricaines dans une cause qui paraissait sur- « tout la sienne, ne pouvait permettre qu'on violât impunément « le territoire de la Confédération. En 464, il était en marche lors- « qu'une mort imprévue vint le saisir. Il périt empoisonné. C'est « ainsi que la cour impériale se débarrassait d'un ennemi qu'elle « n'avait pu abattre par les armes » (1).

Après l'assassinat de leur général, ses troupes se disloquèrent et regagnèrent leurs foyers. Pendant quatre ans, les Armoricains jouirent d'une paix profonde. En 469, l'empereur Anthémius, inquiet des intrigues d'Arvandus, préfet du prétoire à Arles, avec Euric, roi des Wisigoths, demanda aux cités armoricaines le secours de leurs armes. Riothime partit, à la tête d'une armée brito-armoricaine de douze mille hommes qui fut placée à Bourges, sur les limites de ce qui restait, à cette époque, de l'empire romain dans les Gaules. Cette armée ne comprenait que des troupes d'élite formées d'Armoricains et de descendants des colons militaires bretons. Surpris par les Wisigoths et écrasés par le nombre des ennemis, près du bourg de Déols, les Armoricains bien que fort réduits en nombre, opérèrent leur retrait en bon ordre et se joignirent aux troupes gallo-franques commandées par Childéric (470).

L'occasion de prendre leur revanche se présenta bientôt. Les

(1) Buchez, *Histoire de la formation de la nationalité française*. Tome I L. II, ch 5.

Wisigoths avaient attiré dans leur parti le chef saxon Adoagre que nous avons vu ravager le territoire d'Angers et qui, ayant appelé auprès de lui d'autres bandes de pirates, se trouvait à la tête de forces redoutables. Attaqués par Childéric les Saxons furent anéantis (471). Riothime et ses Brito-Armoricains rentrèrent en Armorique, forts diminués en nombre, mais, en somme, satisfaits de leur expédition. Le chef breton, qui était sans doute le descendant d'un des tribuns qui avait conduit les colonies militaires fondées par Maxime, reprit, dès sa rentrée, le gouvernement de son petit royaume ou comté, qui était, selon toute apparence, celui de Nantes. L'Armorique avait, en effet, conservé son organisation romaine ; seulement les cités de la Péninsule, réduites ou agrandies suivant les convenances résultant du nouvel état de choses, étaient devenues les royaumes ou comtés de Cornouaille (Osismiens, Curiosolites et Vénètes), d Asch et un peu plus tard de Léon (Osismiens), de Vannes (Venètes), de Rennes (Redones) et de Nantes (Namnètes).

Syagrius avait succédé à son père Egidius (464). Comme lui, il avait fait reconnaître son autorité par les cités armoricaines auxquelles vinrent se joindre, grâce à son habile politique, les Alains des bords de la Loire et les lètes saxons établis à Bayeux ; il disposait en outre, d'un petit commandement localisé dans la Belgique IIe, et s'étendant sur les villes de Reims, Saint-Quentin, Arras, Soissons, seul territoire restant à Rome en Gaule et auquel il devait le titre de « Roi des Romains ».

De son côté, Childéric, roi des Francs Saliens, régnait à Tournoi, et « apparaît, dit Ernest Lavisse, comme l'allié des Romains ». Ce prince mourut en 481 et eût pour successeur son fils Clovis, âgé seulement de quinze ans.

Sans cause apparente et peut-être seulement parce qu'il était jaloux de l'influence de Syagrius sur les Francs, Clovis marcha contre le « roi des Romains » et le vainquit à Soissons. Réfugié chez les Wisigoths Syagrius fut livré par leur roi, Alaric II, à Clovis qui le fit mettre à mort (486). Cette victoire accrut les forces de Clovis de nombreuses cohortes d'excellents soldats gaulois et barbares endurcis aux fatigues, et qu'une longue expérience de la guerre rendait précieux pour les desseins du roi franc. La victoire de Soissons rétrécissait encore le *tractus armoricanus* qui s'arrêtait maintenant à la Seine avec Paris comme tête de la Confédération.

Après avoir vainement sollicité l'amitié des cités armoricaines, Clovis résolut de les réduire par les armes. Ce fut alors une longue guerre d'escarmouches et de combats qui affaiblissait les adversaires sans amener aucun résultat sérieux. A la fin, les Francs et les Armoricains, fatigués d'une lutte inutile, se rapprochèrent d'un commun accord, et de ce rapprochement sortit le traité dont nous parle Procope, et qui de deux peuples ne devait en faire qu'un seul aussi puissant que respecté. Mais si les cités confédérées, situées entre la Mayenne et la Seine, se laissèrent englober dans le royaume des Francs, la Péninsule armoricaine, seul reste du *tractus armoricanus*, voulut garder son autonomie et son indépendance. Devenue plus tard le duché de Bretagne, elle ne consentit à son union à la France qu'après dix siècles de tribulations et de gloire, cédant ainsi de bonne volonté ce que les armes n'avaient pu conquérir, et à condition qu'elle conserverait ses franchises et privilèges et le maintien des formes de justice en usage dans le duché.

Quant à l'opinion suivant laquelle les Bretons descendraient des insulaires chassés de l'île de Bretagne, du Ve au VIIe siècle, par les Anglo-Saxons, elle ne supporte pas l'examen. Dom Bède Plaine infère de l'étude de saint Gildas, contemporain de ces événements, et des écrits du vénérable Bède, d'Ermold Nigelle, de Henri de Hungtington et de Girald de Cambrie, que le nombre des Bretons insulaires jetés par l'invasion anglo-saxonne sur le continent fut « relativement petit (1) ». « Les deux historiens « (Gildas et Bède), ajoute Dom Bède Plaine, affirment en effet, « d'un commun accord, que les Bretons disputèrent pied à pied le sol natal et ne se décidèrent à traverser l'Océan pour aller « chercher un refuge sur la terre étrangère, qu'après avoir été « décimés en plusieurs rencontres, après avoir souffert de la « faim (2). Par conséquent, impossible de s'y tromper, les Bre- « tons insulaires qui passèrent alors en Armorique, n'y vinrent

(1) « Bède ne dit pas un seul mot, d'où l'on puisse inférer qu'à ses yeux l'Ar- « morique avait été repeuplée par les Bretons, qui fuyaient devant les Angles « et les Saxons. Il affirme que les premiers habitants de l'île de Bretagne étaient « venus *de tractu armoricano* (Historia ecclesiastica, I, 1). C'était pourtant l'oc- « casion d'avancer que l'île avait plus tard *rendu* ce qu'elle avait reçu. » (Dom Bède Plaine).

(2) De reliquiis Britonum, nonnulli miserarum reliquiarum in montibus deprehensi acervatim jugulabantur... alii fame confecti, alii transmarinas regiones petebant cum ejulatu magno (*De Excidio Britaniæ* XXV).

« qu'isolément ou par petits groupes. Ces fugitifs n'auraient ja-
« mais songé non plus à imposer leur langue et leurs mœurs au
« pays qui leur donnait asile, et si, par impossible, ils l'avaient
« voulu, ils n'auraient pu y réussir. L'histoire de l'Afrique au
« temps des Vandales, celle de l'Espagne lors de l'invasion des
« Maures, sont là pour déposer en faveur de mon assertion.
« Aussi, les partisans actuels de l'opinion que je combats en ce
« moment, ne craignent-ils pas d'affirmer de leur propre auto-
« rité et en dépit des témoignages contradictoires de Gildas et
« de Bède qu'il y eut de 460 à 500 ou environ une *inondation* de
« Bretons en Armorique, non une lente *infiltration* (1).
« Mais ce qui double encore la difficulté au lieu de l'aplanir
« c'est que d'après un nouvel aveu de ces mêmes historiens,
« — l'autorité romaine avait cessé de s'exercer en Armorique
« (455-460) au moment où commencèrent les émigrations dont il
« s'agit, et le littoral de l'océan, vingt fois mis au pillage par les
« pirates saxons, était sans habitants, sans habitations, sans
« culture, en un mot, un désert (2). — Car à ce compte, les
« fugitifs bretons n'auraient rencontré ni asile, ni protection en
« débarquant en Armorique ; ils auraient dû y végéter pendant
« bien des années, s'ils n'y étaient morts de faim et de misère.
« Enfin, dernière difficulté, non moins insoluble que les pré-
« cédentes. Gildas et Bède n'ont eu garde d'affirmer que les
« fugitifs dont je parle appartenaient, pour la plupart, par la
« naissance, à la Cambrie ou pays de Galles. Ils n'auraient pu
« le faire sans mentir à la réalité des faits : car, on le sait avec
« certitude, les Bretons de cette province se cantonnèrent alors
« dans leurs montagnes et n'y furent inquiétés par les enva-
« hisseurs qu'au commencement du VIIe siècle (600-610) (3).
« Et cependant c'est le pays de Galles, presque seul qui a
« colonisé l'Armorique. Je l'ai montré plus haut avec M. Loth,
« et la chose n'a jamais été contestée (4). Par suite, il faut de

(1) J. Loth, *Emigration bretonne*, p. 93.
(2) Arthur de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, tome I, p. 250 (1896).
(3) Bède, *Historia ecclesiastica*, IV, 2.
(4) Si ce fait n'a jamais été contesté, je regrette d'être le premier à le faire. Le lecteur a déjà vu que je suis d'accord avec Gildas, Bède et Dom Bède Plaine, au sujet de l'absence totale ou à peu près de tout Gallois *laïque* au nombre des émigrés bretons des Ve et VIe siècles. Il me reste à démontrer que les Gallois ne se trouvaient qu'en très petit nombre parmi les colons militaires qui se fixèrent en Armorique au IVe siècle. C'est ce que je vais essayer de faire maintenant,

« nouveau convenir que les savants, qui ont cru trouver dans « l'invasion anglo-saxonne le premier point de départ de la « colonisation qui m'occupe, n'y avaient pas réfléchi suffisam- « ment avant d'avancer une pareille assertion. Ils ont donc été « victimes d'une véritable erreur (1).

Après avoir reconnu que les Gallois, cantonnés dans leurs montagnes, ne participèrent en aucune façon (2) aux émigrations des Ve et VIe siècles, et reconnu avec « Gildas le Sage et le Vénérable Bède » que la colonisation bretonne de l'Armorique doit avoir eu pour point de départ l'expédition de l'empereur Maxime en 383, Dom Bède Plaine croit, sur la foi d'une tradition locale non confirmée par « l'histoire contemporaine qui garde le « silence sur cette particularité », que les Bretons qui accompagnèrent Maxime au-delà de l'Océan étaient en majeure partie originaires du pays de Galles. Je ne saurais partager, à cet égard, l'opinion du savant bénédictin, et voici sur quoi je me base.

Les légions de Bretagne étaient composées de soldats aussi indisciplinés qu'intrépides ; leur témérité et leur arrogance étaient proverbiales (3). *Britannia fertilis provincia tyrannorum* (4), dit saint Jérôme dans ses *Dialogi contra Pelagianos*. L'expression *Britannia* employée par ce Père de l'Eglise se rapporte à toute l'île de Bretagne où se recrutaient les légions chargées de garder cette province. Loin de lever des troupes dans le pays de Galles, Rome était au contraire constamment tenue en éveil par les Gallois qui lui causaient de continuelles alarmes. Qu'un certain nombre de ces montagnards batailleurs eussent à la longue pris du service dans les légions, cela est très probable, mais ils n'ont jamais fourni à Rome que des contingents peu importants comme nombre, car indépendamment du peu d'étendue de leur pays comparativement au reste de la Bretagne, ils aimaient trop la liberté pour se plier longtemps aux exigences de la discipline romaine.

après la citation ci-dessus extraite de l'ouvrage de Dom Bède Plaine, *La colonisation de l'Armorique par les Bretons insulaires* (A. T.).

(1) Dom Bède Plaine, *La colonisation de l'Armorique par les Bretons insulaires*, p. 9-10.

(2) Il n'est pas question ici, bien entendu, des moines Cambriens qui prirent une part si active à la conversion de l'Armorique au christianisme (A. T.).

(3) Των αλλων απαντων πλεον αυθαδεια και θυμω νικομενους, *Zosime*.

(4) La Bretagne, province fertile en tyrans.

D'autre part, le vénérable Bède nous dit que la Bretagne se vit dépouillée de la fleur de la jeunesse bretonne qui suivit Maxime sur le continent : *Tota florida juventutis alacritate spoliata Britannia.* D'après les calculs d'Usserius cette jeunesse pouvait former un effectif d'environ trente mille hommes. « Il ne « paraît pas vraisemblable, dit Dom Bède Plaine, que ces jeunes « gens aient été enrôlés dans l'armée régulière, à laquelle ils « n'appartenaient pas. » Ce serait donc comme auxiliaires qu'ils auraient accompagné Maxime, ce qui s'accorderait très bien avec les institutions militaires romaines, bien qu'à cette époque on eût déjà commencé à incorporer ces sortes de troupes dans les Légions. Après la bataille d'Aquilée, où Maxime fut fait prisonnier, puis décapité sur les ordres de Théodore (388), ces jeunes Bretons furent distribués comme lètes dans les parties de la Gaule dépeuplées, au cours du IVe siècle, par les guerres et les exactions de toutes sortes dont elle fut victime. Un certain nombre d'entre eux allèrent même, selon toute apparence renforcer les colonies militaires formées de leurs compatriotes et établies dans la Péninsule armoricaine.

Il y a lieu de remarquer que le vénérable Bède, comme saint Jérôme, se sert exclusivement du mot *Britannia.* Rien donc n'indique que les troupes de Maxime étaient en majeure partie composés de Cambriens ou de Silures, appellations sous lesquelles les Gallois étaient généralement connus dans l'antiquité. Il résulte de ce qui précède que, s'il y avait des Gallois parmi les colons militaires bretons établis par Maxime en Armorique, ils n'étaient, dans tous les cas, qu'en très petit nombre, ce qui ne les empêche pas d'être de la même race que nos Bas-Bretons, ainsi que le constate le Dr Broca dans son étude sur la *Race celtique ancienne et moderne* publiée dans la *Revue d'anthropologie.* Ce célèbre anthropologiste nous dit en effet que « les « Auvergnats de la montagne, et à un moindre degré, les Bas- « Bretons et les Bretons-Gallois, ont conservé à peu près pur « le type de la race celtique, à laquelle appartenaient leurs an- « cêtres les Arvernes et les Armoricains ».

Et à cette occasion, je citerai les lignes suivantes extraites de l'ouvrage *Ma beuj Jeruzalem* et inspirées par la statue de Vercingétorix sur les ruines d'Alésia, à un distingué celtisant, M. l'abbé Le Clerc, auteur d'une *Grammaire bretonne* très appréciée. « Mais la leçon qu'il (Vercingétorix) donne surtout aux Bretons,

« c'est que le pur sang celtique qui coule dans leurs veines, « coulait également dans les siennes et dans celles des vieux « Celtes. Notre breton vient aussi, pour la plus grande partie, « de la langue qu'il parlait et non du latin, comme le français. « N'ayons donc pas honte de parler notre langue, et résistons « de notre mieux à ceux qui veulent l'étouffer. Encore une fois, « c'est pour nous, Bas-Bretons, une gloire de parler, à peu de « chose près, le même langage que Vercingétorix, un de ceux « qui ont fait le plus d'honneur à la France » (1). — « En Au- « vergne comme en Bretagne, déclare de son côté le savant « historien de la Gaule, M. Camille Jullian (Vercingétorix, p. 25), « en Auvergne comme en Bretagne, des races archaïques se « sont cramponnées au sol de granit. »

Nous ne pouvons, sur ce sujet, nous dispenser de parler de l'enquête entreprise, au nom et sous les auspices de l'Académie des sciences morales et politiques, touchant les *Populations agricoles de la France* et confiée à l'éminent économiste, M. Henri Baudrillart. En ce qui concerne les *Populations rurales de la Bretagne*, ce savant, après avoir rendu hommage à la science déployée par M. Loth dans son ouvrage *L'Emigration bretonne en Armorique du Ve au VIIe siècle de notre ère*, se montre peu disposé à admettre ses idées sur l'importance des émigrations des Ve et VIe siècles, la manière dont les émigrés se sont établis en Armorique et la langue parlée par les habitants de la Péninsule armoricaine : En ce qui touche notamment l'idiome parlé par les Armoricains voici ce qu'écrit M. Henri Baudrillart : « Nous « touchons encore ici à une question difficile et controversée..... « On se demande si le breton ne se confondait pas presque avec « le gaulois parlé par la population celtique antérieurement éta- « blie. Cette opinion a pu s'autoriser des paroles de Tacite, « qui dit, dans la vie d'Agricola que le langage des Bretons « *n'est pas très différent* de celui des Gaulois. La question a « été agitée dans les ouvrages de M. Aurélien de Courson sur « les *Origines et Institutions de la Bretagne*, et sur l'*Histoire, la*

(1) Mes ar gentel-ze a ro dreist-holl, da Vreiziz, a red muioc'h gwerc'h en o goazio ar goad a rede en e re hag en re ar Geltied Koz. Hon brezonek ive a deu, ar peurvuian, euz ar yez a gomze hen ha n'eo ket euz al latin, evel ar gallek. Dalc'homp 'ta da gomz anean divez, hag enebomp euz hon gwellan ouz ar re a glask hen mougan. C'hoaz eur wech, eun enor eo d'imp, tud a Vreiz-Izel, komz memez tra, pe dost, evel ma komze Verkingetorix, unan euz ar re o deuz graet ar muian a enor da Vro-C'hall (An Au. L. Leclerc, *Ma Beaj Jeruzalem*, p. 5).

« *langue et les institutions de la Bretagne armoricaine ;* elle re-
« çoit une solution négative de la thèse de M. Loth. Quoi qu'il en
« soit, ce qui semble ressortir de ces discussions, c'est que des
« rapports, sinon aussi complets, que le croyait Tacite, du moins
« très réels existaient entre le breton et le gaulois parlé en Ar-
« morique, rapports suffisants pour que le breton, tel que nous
« le connaissons, pût résister à l'invasion du latin, qui ne s'opéra
« que dans certaines régions. Ainsi, deux variétés de races en
« un peuple, deux idiomes en une langue, voilà le fond désor-
« mais un et résistant ; il nous fera comprendre ce paysan bre-
« ton, dont la ténacité est un des étonnements de l'histoire. A
« ces raisons de persistance du type moral nous en verrons se
« joindre d'autres. Non plus que les Romains, les Francs ni les
« autres barbares ne purent asservir l'âme de ce peuple, ni le
« garder matériellement. En réalité, ces populations bretonnes
« n'ont eu que deux maîtres, le druidisme et le christianisme.
« La croyance, sous ces deux formes, s'est emparée d'elles ; la
« force ne les a jamais domptées et elles ne se sont pas plus
« laissé séduire que vaincre (1). »

Les Romains ont, il est vrai, assujetti les Armoricains et vaincu les Venètes, le plus puissant de leurs peuples, mais Rome n'a pu réussir à séduire ni à asservir les âmes de ces vaillantes nations, lesquelles ne se sont jamais laissé romaniser et ont conservé, sous la domination romaine, nous dit M. de la Monneraye avec tant d'autres historiens, « leur attachement aux « vieilles mœurs, aux antiques pratiques religieuses, l'amour de « l'indépendance et de la liberté (2).

Il est à remarquer que pendant que « Rome tolérait partout « l'exercice des religions nationales, et allait jusqu'à ouvrir son « Capitole à tous les dieux de tous les peuples vaincus (3) », les druides furent de bonne heure l'objet des persécutions des empereurs romains. Il ne faut voir là que l'effet de la politique romaine qui redoutait l'influence des druides sur les peuples gaulois. Le druidisme se montra particulièrement tenace dans la

(1) Henri Baudrillart, *Les populations rurales de la Bretagne* (Revue des Deux-Mondes, octobre 1884).

(2) Charles de la Monneraye, *Géographie ancienne et historique de la Péninsule armoricaine*. Ch. XII, p. 228.

(3) Charles de la Monneraye, *Géographie ancienne et historique de la Péninsule armoricaine*. Ch. XII, p. 229.

Péninsule armoricaine, où il se maintint plus longtemps que dans les autres régions de la Gaule. Il ne fallut rien moins, pour amener sa disparition dans cette partie du territoire gaulois, que le zèle, le dévouement et les vertus des évêques et moines bretons enseignant aux peuples de l'Armorique la foi chrétienne qui répondait si bien aux instincts religieux de ces populations aussi mystiques que valeureuses.

Les druides, clergé aristocratique, se recrutant lui-même parmi la noblesse, inspiraient au peuple plus de crainte et de respect que d'affection. Les moines bretons, au contraire, dont beaucoup pourtant appartenaient à de grandes familles, déployaient des sentiments absolument démocratiques, se mêlant aux populations, leur prodiguant leurs conseils, les soignant dans leurs maladies, les secourant dans leurs misères, les instruisant dans les écoles des monastères, se livrant aux plus rudes travaux des champs, et bien que créant la richesse autour d'eux, vivant dans une extrême pauvreté et se contentant d'une nourriture des plus grossières. Prêchant d'exemple et pratiquant dans toute sa pureté l'esprit de l'Evangile, ils convertirent en masse au christianisme les populations armoricaines jusque-là restées païennes et qui conservent encore aujourd'hui, au fond de leur cœur, le souvenir de leurs vieux saints nationaux. « Plus d'un paysan dans le Léonais, dit M. Henri Baudrillart, parle de saint Pol comme s'il avait vécu au dernier « siècle. Il était bon, hospitalier, point fier, etc. Le clocher de « Saint-Pol, qui se découvre pendant des lieues entières, étend « au loin sa protection toujours efficace sur les champs de ce « fertile pays de Léon. »

M. Aurélien de Courson, dans la préface de son *Histoire des peuples bretons*, dit que « le plus souvent en France nous écri« vons moins pour le triomphe de la vérité que dans la pensée « de faire prévaloir les vues systématiques d'un parti ».

C'est peut-être cet aphorisme qui nous permettra de comprendre le succès qu'a obtenu en Bretagne, de la part de certains, la doctrine qui, en supprimant la communauté de race existant entre les Français et les Bretons, donne à ceux-ci pour ancêtres les émigrés insulaires des Ve et VIe siècles, lesquels ne furent que des hôtes généreusement accueillis par les Armoricains.

Depuis l'union de la Bretagne et de la France, cette vieille terre de leurs véritables ancêtres les Gaulois, il s'est toujours

trouvé des Bretons qui n'ont jamais pardonné aux Français de ne plus former avec eux qu'un seul peuple. Le comte de Carné rapporte qu'en 1537, au cours d'une visite faite en Bretagne à son beau-frère le vicomte de Rohan, Marguerite de Navarre avait dit : « Dans ce pays-ci, en se montrant trop bon Français, on « risque de passer pour un mauvais Breton » (1). Cette phrase contemporaine de la fusion des deux pays et qui reflète très bien les regrets qu'avait dû laisser dans le cœur des patriotes bretons la perte de leur indépendance, pourrait sans doute, encore aujourd'hui, se dire de quelques irréductibles. Ces mécontents qui se défendent d'être de race gauloise, prouvent cependant tous les jours le contraire, non seulement par leur caractère physique mais encore par leur esprit chevaleresque et toutes les brillantes qualités qui dans l'antiquité distinguaient les Gaulois et qui, de tout temps, ont été l'apanage des Français. Mais s'ils possèdent les qualités qui sont le signe distinctif de leur race, ils ont aussi les défauts qui nous caractérisent et surtout cet esprit frondeur qui a fait dire à Buchez : « C'est véritablement un « merveilleux pays que le nôtre ; douteur et sévère plus que de « raison pour les siens, mais complaisant et indulgent à l'é- « tranger ! »

Les découvertes concernant l'histoire de Bretagne du IVe au VIIe siècle et que l'on doit à la linguistique, tombant sur un terrain ainsi préparé, ne pouvaient qu'y germer fructueusement. Elles y furent d'autant mieux reçues qu'elles étaient représentées comme ayant des bases *rigoureusement scientifiques* et échappant par conséquent à toute critique. Il est bien entendu qu'elles furent admises sur la seule foi de la science, car il ne pouvait être question de consacrer de nombreuses années (presque un quart de siècle) (2) à l'étude des langues celtiques et romanes, pour comprendre l'histoire de l'émigration bretonne et ses conséquences. Il fallait donc accepter cette doctrine comme un dogme ; c'est ce que firent ceux qui ne demandaient qu'à être convaincus.

Cependant cette méthode historique, d'origine germanique et en honneur, dit-on, dans l'enseignement supérieur, est loin d'avoir obtenu les suffrages de tous les universitaires. « L'histoire,

(1) Comte de Carné, *Les Etats de Bretagne*. T, I, p. 117-118.

(2) J. Loth, *Le Nouvelliste de Bretagne* du 24 septembre 1908, et le *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, tome XXXVIII (1908), p. 9 d 3

« cette privilégiée, écrit l'un d'eux, s'est, par empiétements suc-
« cessifs, subordonné toutes les études littéraires. Que dis-je
« l'histoire ? une certaine histoire qui n'est qu'érudition étroite,
« exégèse, philologie épilogueuse, annotante et glossatrice. Ty-
« rannique, elle finit par supprimer tout ce qu'elle ne pouvait
« asservir (1). »

Personne ne contestera que la linguistique, comme l'anthropologie, ne soit utile pour éclaircir certains problèmes historiques, mais à condition qu'elle ne veuille pas sortir de son rôle, ni régner en souveraine sur un domaine où elle ne doit entrer que comme auxiliaire (2). Il y a, en effet, en histoire, aussi bien en histoire celtique qu'en histoire générale autre chose que des mots, et en ce qui concerne spécialement l'histoire celtique, c'est s'écarter singulièrement de la réalité que de dire qu'elle [illegible] de la linguistique celtique et de « la linguistique romane » (3). Les passions des hommes, les souffrances ou le bonheur des peuples, la servilité ou la fureur des foules ; l'oppression, la haine et le fanatisme en lutte avec la pitié, l'amour et la tolérance ; les guerres, les invasions, les émigrations, les conquêtes par ambition ou par nécessité, les fléaux de toutes sortes ; la culture des arts et des sciences contrastant avec la barbarie et l'ignorance ; c'est tout cela, en somme, qui fait l'objet de l'histoire, laquelle doit être le tableau fidèle des grandeurs, des misères, des joies, des douleurs de l'humanité, toutes choses qu'on ne peut dépeindre par des dissertations sur les phonèmes, des commentaires sur les lois de la dissimilation ou par la dissection, si savante soit-elle, de mots appartenant aux langues anciennes et modernes (4). Considérer l'histoire sous cet angle, c'est rétrécir considérablement son horizon et en rendre l'étude aussi aride qu'obscur.

(1) Agathon. *L'Esprit de la Nouvelle Sorbonne*, p. 26.

(2) M. Camille Jullian ne semble pas avoir une confiance illimitée dans ces deux sciences « Rien » dit-il, au sujet de l'origine et de la famille des Ligures, « rien en matière de preuves lingistiques n'est plus délicat que celles que four-« nit l'étude des vocabulaires : ils sont souvent aussi riches d'emprunts que de « biens propres..... L'anthropologie est plus boîteuse encore (que la linguis-« tique). » *Histoire de la Gaule*, tome I, p. 125.

(3) J. Loth. *Le Nouvelliste de Bretagne* du 29 septembre 1908.

(4) Les recherches de l'historien.... sont tout intellectuelles et s'appliquent aux choses de l'esprit, aux idées, aux croyances, aux passions, à des phénomènes, qui ne sauraient s'accommoder de mesures matérielles..... (Agathon, *L'esprit de la Nouvelle Sorbonne*, p. 57).

En ce qui touche l'histoire des origines de la Bretagne, le bon sens et l'intuition sont des guides plus sûrs que la linguistique. M. Seignobos lui-même, qui est pourtant l'un des principaux protagonistes des méthodes actuelles, ne semble guère avoir confiance dans l'histoire dite scientifique. « L'historien, « déclara-t-il un jour, l'historien se trouve réduit au procédé du « sens commun, à l'évidence. Il n'y a de certain en histoire que « les vérités de la Palisse. Encore cette évidence varie-t-elle « avec l'étendue de nos connaissances, peut-être avec le tempé- « rament de chaque historien (1).

M. Loth, dont la science linguistique explique la prédilection pour les procédés scientifiques dont il use en histoire, ne réussit pas toujours, quand il s'en départit pour se livrer à son tempérament d'historien. Nous avons vu la façon dont il traite saint Gildas et qui s'écarte radicalement non seulement des sentiments de M. de la Borderie, mais encore de la tradition transmise de génération en génération jusqu'aux Bretons de nos jours, lesquels conservent encore vivace le culte de cet apôtre vénéré.

Quant à l'intuition, elle semble lui avoir fait défaut au sujet de l'établissement des émigrés bretons en Armorique ; il s'est encore sur ce point séparé de M. de la Borderie. Tandis que celui-ci dit que ces émigrés se sont établis tranquillement dans la Péninsule armoricaine, M. Loth prétend, au contraire, qu'ils l'ont envahie violemment, et s'y sont fixés après avoir dompté toute résistance (2), ce qui suggère à M. Henri Baudrillart cette judicieuse remarque : « Ces Bretons insulaires, qui se plaignaient « avec une indignation et une amertume dont les témoignages « subsistent, d'avoir été trahis par les Saxons, qu'ils avaient « accueillis comme des hôtes, auraient donc tenu la même « conduite à l'égard des Armoricains, qui les avaient reçus comme « des frères malheureux ». Une semblable conduite aurait été tout simplement odieuse, et aurait dénoté de la part des émigrés une nature perfide et une rare ingratitude.

Mais les choses ne se passèrent pas de cette manière ; les Bretons reçus avec la plus grande cordialité par les Armoricains,

(1) *Bulletin de la Société de philosophie* (juin 1910).

(2) J. Loth. *L'Émigration bretonne en Armorique*. Introduction p. XXI. et p. 176-177.

s'en montrèrent très reconnaissants et ne formèrent bientôt plus avec eux qu'un « même peuple uni par le christianisme comme « par l'amour et pour la défense d'une même Armorique » (1).

Parvenu à la fin de mon travail, il ne me reste plus qu'à laisser aux lecteurs bretons le soin de se former une opinion sur cette question controversée, si toutefois l'instinct de la race, à défaut de l'enchaînement des faits, ne leur suffit pas pour reconnaître eux-mêmes leurs véritables ancêtres.

ALBERT TRAVERS.

Brest, 7 mai 1911.

FIN

(1) Henri Baudrillart, *Les populations rurales de la Bretagne.*

PAROISSE DE PLANGUENOUAL

(COTES-DU-NORD)

(Suite) (1).

CHAPELLES SEIGNEURIALES DANS L'ANCIENNE ÉGLISE

Chapelle de la Villehervé (Grande).

Au XIIe siècle, les seigneurs de la Villehervé, édifièrent cette chapelle au bas de l'église au Sud.

Au XVe siècle elle appartenait à la famille de la Mare.

En 1583 Jeanne de la Mare, fille aînée et héritière épousa écuyer Georges de Perrot, seigneur de Lespinay, elle mourut sans enfants vers 1585 laissant ses biens à sa sœur cadette Anne de la Mare qui avait épousé noble homme Alain Arnoul, seigneur de la Caige, de la paroisse de Langueux. Leur fils aîné Mathurin Arnoul, seigneur de la Villehervé, épousa Anne de Lorgeril et leur fille aînée Marie Arnoul porta la Villehervé et la chapelle à Jacques Le Metaer, seigneur de la Villeauroux, cadet de la maison du Hourmelin.

Leur petite-fille Anne-Marie Le Metaer épousa Gilles de Rollon et leur fille aînée porta la chapelle à son mari Jean-Louis de Trogoff, seigneur de Pennelan. Un de leur fils vendit la Villehervé avant la Révolution vers 1780 à Christophe Anne Poulain, seigneur du Bignon, de la maison de la Fosse Davy, qui la vendit lui-même peu après à M. Peltier, notaire à Lamballe. Cette chapelle portait de nos jours le nom de chapelle Sainte-Anne et n'étant plus occupée par les Trogoff qui n'habitaient pas la paroisse, on y plaça les fonts baptismaux qui, jusqu'à cette époque, étaient simplement à droite de l'entrée principale de l'église.

(1) Voir la *Revue* de juillet 1911.

Chapelle de la Villeauvais.

Selon toute apparence, étant donnée l'importance de la famille Collet, seigneurs de la Villeauvais, à notre connaissance dans la paroisse dès le XIVe siècle, cette famille présida, peut-être elle-même, au XIIe siècle à la fondation de cette chapelle.

A la fin du XIVe siècle, d'après les papiers des archives du Hourmelin, elle appartenait à Guillaume Collet, seigneur de la Villeauvais, mari de Marie de Saint-Denoual. L'enfeu était recouvert d'un tombeau élevé dans cette chapelle.

Vers l'an 1603 elle passa à Gilles de Lesquen, seigneurde la Villemeneuc, par son mariage avec Bertranne Collet, unique héritière de Jean Collet et de Gillette de Kergu, seigneur et dame de la Villeauvais. Son petit-fils Joseph de Lesquen, seigneur de la Villemeneuc, alors colonel du régiment d'infanterie d'Orléans, céda la terre, seigneurie et chapelle de la Villeauvais à sa femme Anne-Barbe Le Chevalier, en représentation de ses derniers dotaux, qui lui avaient servi à acheter son régiment, et celle-ci la vendit par contrat du 29 mars 1715 à François-Gabriel Le Metaer, chevalier, seigneur du Hourmelin.

Au moment de la démolition de l'église en 1901, et depuis longtemps, le tombeau qui était élevé dans la chapelle avait été rasé.

Chapelle de la Hasaye.

Appartenait dans le principe à la famille de la Hasaye et fut construite dès le XIIe siècle.

Au milieu du XVIe, elle passa, dans la famille Poulain, des seigneurs de la Villesalmon. Elle resta dans cette famille jusque vers 1660 époque à laquelle Geneviève Poulain, fille de François et de demoiselle Marguerite Morin, seigneur et dame de la Hasaie, la porta à Jean Bouan, seigneur de la Garde, de la paroisse de Maroué. Leur fille aînée, Françoise Bouan, épousa Claude-Hyacinthe Agathirse de Bréhant, chevalier, seigneur de la Villehatte, doyen du Grand Conseil au Parlement de Bretagne. Leur fille Jeanne-Marguerite de Bréhant la porta à Charles-René d'Andigné, marquis de la Chasse, Conseiller au

Parlement de Bretagne, qui la laissa à Charles-François d'Andigné, abbé d'Eu en 1773, évêque de Laon, puis de Châlons-sur-Marne, mort en 1806.

Chapelle de la Villegourio.

Dans la partie de l'église datant du XIIIe siècle et à droite de l'extrémité Est se trouvait la chapelle de la Villegourio, dite de nos jours, de Saint-Joseph. Dès le commencement du XIVe siècle elle appartenait à la famille de la Villéon. Elle resta sans changer de propriétaire, dans cette famille jusqu'à la Révolution.

Chapelle de la fontaine Orain.

Cette chapelle faisait pendant à celle de la Villegourio et appartenait dès 1400 à Jehan Costantin, seigneur de la Fontaine Orain. Elle resta dans cette famille jusqu'en 1671 ou 1672, époque à laquelle elle fut vendue avec la seigneurie, sur saisie, à Gilles de Kergu, seigneur du Prédéro. Le 6 septembre 1686 elle fut de nouveau vendue judiciairement à Charles de la Goublaye et à demoiselle Marie Delpeuch, seigneur et Dame du Tertre Pepin et de Nantois.

Le 29 juillet 1777 elle fut vendue par Victor de la Goublaye, seigneur de Villetual à Messire Joseph-Marie J. B. de la Goublaye, chevalier, seigneur de Menorval.

Elle portait le nom de chapelle Saint-Sébastien.

Toutes ces chapelles, sous l'ancien droit, étaient appelées privatives : on jugeait qu'une chapelle était privative quand elle s'étendait à l'extérieur et que l'on voyait qu'elle ne faisait point primitivement partie de l'église, l'aspect seul prouvait qu'elle était la propriété particulière du titulaire. Indépendamment de ces cinq chapelles privatives, beaucoup d'autres seigneurs avaient leur chapelle, faisant corps avec l'église. Dans ce cas il fallait prouver *par titres* que la construction en avait été faite par les titulaires. C'est ainsi que nous trouvons quelquefois mention dans les actes de la chapelle du Val, du Hourmelin, de la Croixvois, etc. Il ne s'agit là, à proprement parler, que d'autel, qui généralement était adossé à une costale ou à un pilier marquant les limites de l'enfeu. Ces appellations de chapelle peuvent donner lieu aujourd'hui à des confusions.

CLOCHES DE L'ANCIENNE ÉGLISE.

Il existait deux cloches à l'église de Planguenoual désignées sous le nom de petite et grosse cloche.

La petite cloche portait l'inscription suivante : J. H. S. année 1683. J'ai été bénite par Messire F. de Kermello, recteur de Planguenoual et nommé par Messire F. Florian Le Metaer, seigneur du Hourmelin et de la Croixvois et dame Petronnelle de Queslain (1), dame du Vauheas et de la Villehervé.

Armoiries : *Le Metaer du Hourmelin et Quelen* (2).

Grosse cloche : J'ai été bénite par Mgr Groing de la Romagère, évêque de Saint-Brieuc Le Normand de Lourmel, maire, parrain, Elisabeth-Jeanne Berthelot du Gage, veuve de Messire Guillemot de Vauvert, capitaine de frégate, chevalier de Saint-Louis, marraine.

Jean-Baptiste Hello, recteur de Planguenoual. Alexandre Le Grand, trésorier de la fabrique.

1828

Faite par Marquet Vieil, fondeur à Villedieu, vendue par MM. Sébert et Sœur à Saint-Brieuc.

Sur plaque de cuivre : Cloche bénite en l'honneur de sainte Elisabeth, de sainte Julitte.

Elle fut vendue en 1909 au fournisseur des nouvelles cloches.

En 1743 il ne devait y avoir qu'une seule cloche, on en ajouta une seconde laquelle fut bénite en novembre 1743 par R. L. de la Villeon, recteur de Planguenoual et nommée par Messire François Gabriel Le Metaer, chevalier, seigneur du Hourmelin, parrain et dame Geneviève-Prudence de Trémereuc, dame de la Villegourio, Marraine (3).

Trouvée trop petite, sans doute, elle fut remplacée en 1828 et s'il faut en croire la voix publique elle aurait été transportée à Saint-Alban ou à Pléneuf.

(1) Péronnelle de Quelen, fille de Guy de Quelen et de Jeanne Arnoul, seigneur et dame de la Petite Villehervé, épouse de Jean Le Bottey, écuyer seigneur du Vauheas en Moncontour et de la Petite Villehervé en Planguenoual.

(2) Elle a été acquise en 1909 par le propriétaire du Hourmelin et se trouve aujourd'hui dans la chapelle du manoir.

(3 Registres paroissiaux.

Plusieurs croix existent sur le territoire : la plus populaire est la Croix de la Mission placée le long de la route de Saint-Alban, érigée vers 1852 et donnée à la commune par le comte Edouard Rossi, qui, à cette époque, faisait de longs séjours au Hourmelin. Il était fils du comte Pellegrino Rossi, naturalisé Français, pair de France en 1839 et ambassadeur à Rome en 1845 (1).

Un joli calvaire en granit a été érigé en 1878 à l'entrée du chemin du Val par la famille de Bouan du Chef du Bos.

Chapelle Saint-Michel.

Cette chapelle, située dans le bourg, sur le bord du chemin ferré, a été désaffectée en 1900, vendue et transformée en atelier de forgeron. Elle formait un quadrilatère orienté et avait un autel fixe revêtu de menuiserie. A part une piscine du XVe siècle percée dans le chevet, du côté de l'Epître, une niche de la même époque établie extérieurement dans la longère sud et abritant une statue barbare du patron de la chapelle, plus une porte avec archivolte ornée de fleurons, il ne s'y trouvait rien d'intéressant. Faisons toutefois exception pour un groupe sculpté en pierre blanche, dernier débris du retable de l'autel primitif, aujourd'hui dans la cour du presbytère. Ce groupe très délicatement sculpté se compose de 4 personnages d'environ 35 cent. de proportion. D'abord un pape debout, revêtu de toutes ses insignes, puis une figure nue représentant à peu près un *Ecce Homo*, enfin deux seigneurs, homme et femme, en costume du XVe siècle, à genoux devant la 2e figure ; leur blason placé devant eux est effacé. Au-dessous se trouve une inscription de 7 lignes en gothique très angulée, expliquant le sujet de ce groupe, nous n'avons pu y lire que ceci :

« Au temps que saint Grégoire, pape, vivait en célébrant le corps. . . . . en l'Eglise du Panthéon. . . . . entrer les autres. . . . . suites segrets de la vieille . . . . . ly apparut en telle manière en lignes et semblance comment cy elle est figurée et pour laquelle apparition, il teint et donna et attribua à tous prêtres et reli-

(1) Nommé par Pie IX premier Ministre du Gouvernement Constitutionnel à Rome le 14 septembre 1848, assassiné le 15 novembre suivant sur les marches du Vatican.

gieux qui dévotement s'agenouilleront devant cette figure et diront cinq fois le *Pater* et *Ave*, mil et. . . . . ans d'indulgence ».

Heureusement, ajoute M. Gaultier du Mottay, auteur de la description ci-dessus, que la légende vient à notre aide et nous donne dans la vie de saint Grégoire Ier l'explication de ce miracle : « Saint Grégoire disant un jour la messe, la femme qui avait offert le pain qu'il avait consacré en la messe, s'approchant pour communier, comme il proférait ces paroles : « Le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ conserve ton âme en la vie éternelle » il s'aperçut que cette femme soûsrioit : cela fut cause qu'il rapporta le Saint-Sacrement sur l'autel et acheva sa messe ; laquelle estant dite, il commanda à la femme de dire devant toute l'assistance, pourquoi elle avait ry indiscrètement à l'instant qu'elle voulait recevoir le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Après avoir demeuré quelque temps pensive, elle déclara enfin que cestait pour autant qu'il avait dict que le pain qu'elle avait pestry de ses mains était le corps de Notre-Seigneur, saint Grégoire ayant ouy cette response s'agenouilla devant l'autel et se mit en prières avec tout le peuple, suppliant Notre-Seigneur qu'il dessillat les yeux de l'âme de cette pauvre femme. Incontinent la forme consacrée se convertit en chair, laquelle en présence de toute l'assistance, il montra à cette femme incrédule, qui fut réduite par ce miracle. Et le peuple demeura confirmé en la foi, et peu après l'hostie reprit l'espèce de pain qu'elle avait auparavant (1).

Une touchante cérémonie se pratiquait dans la chapelle de Saint-Michel, le lendemain de la fête de son patron, celle de la bénédiction des semailles. Chaque cultivateur apportait avec lui un échantillon des blés qu'il se propose de mettre en terre, et le mêlait ensuite à ceux qui étaient destinés aux semailles. Au XVIIe siècle, et longtemps après, un cimetière existait autour de la chapelle, c'est là que furent enterrées toutes les victimes de la peste en 1622 au nombre de 81.

Plusieurs seigneurs de la paroisse y avaient des droits honorifiques.

(1) Voir la vie de saint Grégoire pape, par le Père Ribadenera. Extrait de l'article de M. Gaultier du Mottay dans l'annuaire des Côtes-du-Nord de 1867.

Chapelle Saint-Marc.

Cette chapelle était écroulée en partie à la fin du XVIIIe siècle, une épidémie étant survenue dans la paroisse, les habitants en attribuèrent la cause au culte interrompu de saint Marc. Comme elle était située sur un fief appartenant au comte du Hourmelin, alors brigadier des armées du roi, et habitant Paris, M. Peltier, notaire de Lamballe, lui signala le fait et M. du Hourmelin, quoique non propriétaire, la fit réédifier. Ce fut une restauration très incomplète puisqu'en 1859 M. l'abbé Jus, recteur de Planguenoual la fit reconstruire. Cette chapelle a conservé un retable à torsade artistement sculpté, moins cependant que deux statues représentant la sainte Vierge et sainte Marguerite, remarquable par leur pose, l'agencement des draperies et le fini de l'exécution ; elles sont de l'époque de la Renaissance. Les seigneurs du Val y avaient des droits honorifiques, d'après un aveu du 25 avril 1757 rendu par Jean Fortier et Françoise de Rabec, son épouse, alors propriétaire du Val, il est dit : Droit de banc dans la chapelle Saint-Marc, en haut, du côté de l'Evangile, armoyé des armes des anciens seigneurs du Val. . . . . droit sur les boissons et autres marchandises qui se vendent au pardon de cette chapelle qui a lieu le jour Saint-Marc (1).

Le Seigneur du Hourmelin y avait aussi des droits honorifiques ». . . . même en la chapelle Saint-Marc dépendante de la dite église (de Planguenoual) avec écusson de ses armes en pierre au pignon à bas de la dite chapelle dehors, dedans, comme étant les deux chapelles (Saint-Michel et Saint-Marc) en son fief (2).

Tous les quinze jours un vicaire y dit la messe alternant avec Sainte-Barbe, côté des Bois par opposition à Saint-Marc côté de la mer.

Chapelle Sainte-Barbe.

Située à l'extrémité de la commune, du côté des terres, direction de Lamballe, cette chapelle date du XVIe siècle. Elle fut remaniée et restaurée en 1822. Son pardon a lieu le jour de l'Ascension; on invoque sainte Barbe pour être préservé du tonnerre.

(1) Gaultier du Mottay.
(2) Aveu de 1735.

CHAPELLES PRIVÉES.

Beaucoup de Manoirs de la commune avaient leur chapelle particulière. Elles ont disparu peu à peu. Il n'existe plus trace, ni souvenir de celle de Guihallon par exemple, que je trouve dans un acte de 1495.. « Au chemin qui va de la chapelle de Guihallon à Vauvert » . . . . . « une pièce de terre appelée le Vaumorgant près de la dite chapelle. » . . . « Au chemin par où l'on va de la dite chapelle à Cadouan. »

Celle du Tertre des Nos n'existe plus.

Celle du Val, signalée dans l'acte de vente de 1616, se trouvait en un plan de chêne et rabine qui contient 22 cordes, joignant au chemin qui conduit de la chapelle Saint-Marc à la Cotantin. Elle avait été transformée en bergerie et le propriétaire actuel M. le comte de Bouan du Chef du Bos la fit démolir.

Celle de la Hasaye où furent enterrés le 24 janvier 1628 Jean, François, Jacquemine et Alaine, enfants de noble Jean de la Villeaune et de demoiselle Françoise Arnoul, seigneur et dame de la Chesnaye, qui moururent mystérieusement à la Hazaie de l'air pestilentiel, on les enterra précipitamment sans les portes à la paroisse, par crainte de propager de nouveau l'épidémie qui avait ravagé la commune cinq ans auparavant.

La chapelle de Saint-Prestan dédiée à saint Méen, il s'y tenait une assemblée le jour de la fête du patron et le propriétaire de la chapelle avait le droit d'y lever le havage et tous les autres droits et d'y faire apposer écussons et armoiries.

La chapelle du Hourmelin fut démolie vers 1854, elle fut réédifiée en 1864 et placée sous l'invocation ds saint Yves.

En 1792 elle fut fermée par les commissaires du district (1) en exécution d'un arrêté du département. « On n'eut probablement pas songé à la fermer sans une dispute qui eut lieu à la cha-

(1) Les membres du district de Lamballe étaient : MM. Boulaire de la Villemoisant, procureur fiscal de Lamballe ; Gallet, prêtre ; le Restif de la Motte Colas, fils de M. de Tresselin, demeurant près Matignon ; Marjot, avocat de Plevenon ; le recteur de Pleherel ; le curé de Saint-Glen ; Dayot, prêtre de Morieux ; Clément, laboureur de Trebry ; Thébaut de la Chauvinais, avocat à Jugon ; Glais de Villeblanche, négociant à Moncontour ; Rouxel de la Villecarreu, laboureur ; de la paroisse d'Henansal et Bouquet, prêtre de Pléneuf. M. Grolleau de la Villegueury est nommé Syndic, les 4 premiers sont du Directoire. (Lettre de M. Peltier, notaire à Lamballe, du 18 septembre 1790).

pelle de Saint-Michel entre Mme de Vauvert et la Josset mère du Curé, cette dernière a même fait un procès à Mme de Vauvert, mais je crois qu'elles ont été renvoyées hors procès, dépens compensés (1).

La chapelle de Treutran mentionnée dans un aveu du 2 mars 1642 par Jean de Saint-Guetas, vicomte de Saint-Denoual à César de Vendôme, duc de Penthièvre : la maison noble de Treutran avec sa métayrie, etc...., « autre jardin au pignon de la dite maison vers soleil couchant au bout duquel est située la chapelle du dit lieu de Treutran. »

La chapelle de la Villeauvais rappelée dans un aveu du 2 mars 1642 rendu par Jean de Saint-Guetas, vicomte de Saint-Denoual à César de Vendôme, duc de Penthièvre.

Enfeus dans l'église.

Les enfeus comme tous les droits seigneuriaux et les titres eux-mêmes étaient attachés à une terre, et à moins de clause spéciale, ce qui était rare, suivaient le nouveau propriétaire. L'acquéreur était quelquefois plus tenté par les droits honorifiques d'une terre que par sa valeur elle-même. Nous avons connaissance néanmoins de certaines ventes où le vendeur se réservait les droits féodaux ou le droit d'en porter le nom de son vivant.

Toutes les familles nobles en général eurent leur enfeu dans l'église, droit qui passa à leur successeur ou acquéreur, noble ou non.

Les seigneurs des chapelles privatives annexées à l'église eurent leur enfeu dans leur chapelle même, avec des tombeaux élevés comme à la Villeauvais, ou des dalles armoriées ou non. Les tombeaux furent enlevés aux frais des propriétaires par la commune pendant la Révolution, en même temps que les armoiries.

(1) Lettre de M. Peltier, notaire à Lamballe du 8 mai 1792. Mme de Vauvert était Anne Benigne de Bedée, fille de Messire Ange Annibal, seigneur de la Bonetardaye et de dame Benigne Jeanne-Marie de Ravenel de Boisteilleul, née en 1717 mariée vers 1761 à écuyer Charles Guillemot, seigneur de Vauvert en Planguenoual.

Elle était la propre tante de l'illustre écrivain Chateaubriant. La Josset était la mère du prêtre assermenté.

Nous avons pu, à l'aide de nos archives, relever quelques emplacements, mais suivant les époques on éprouve des difficultés à les fixer, les points de repaire, chœur et chaire, ayant été modifiés.

Nous savons néanmoins que les enfeus des Costantin de la Villéon, Collet, de la Hasaye, puis Poulain, de la Mare étaient respectivement dans les chapelles de la Fontaine Orain, de la Villegourio, la Villeauvais, la Hasaye et la Villehervé.

L'enfeu du Hourmelin avec trois tombes sous la jère? de la première arcade du chœur de l'église du côté de l'évangile avec les écussons des armes des prédécesseurs des dits seigneurs du Hourmelin tant en la dite arcade qu'au sacrère étant au bout du vieux sacraire du grand autel. Huit générations y sont enterrées (1).

Autre tombe et enfeu au bas de la nef avec armes etécusson sur la tombe.

Enfeu de la Croixvois : 3 tombes sous l'arcade du clocher du côté de l'Evangile proche la chapelle de la Villeauvais. Vers 1400 le chevalier Thébault Bérard et ses deux femmes Jeanne Hélory de Kermartin, dernière héritière de la famille de saint Yves et Béatrix de Rohan y furent enterrées.

Enfeu du Vaujoyeux : Enfeu et sépulture prohibitive avec banc fermé sous l'arcade du clocher du côté de l'Epître.

Enfeu de Glolais : Banc et enfeu et face de la seconde arcade du chœur du côté de l'Epître.

Enfeu du Val : s'étend en longueur depuis le premier pilier de la troisième arcade du chœur du côté de l'Evangile jusqu'au dernier pilier du dit chœur. (Il faut observer qu'en 1616, époque de cette description, le chœur s'étendait jusqu'au quatrième pilier) et en largeur il contient toute l'aile de ladite église du dit côté selon la longueur de ladite arcade et la distance du pilier d'icelle et entre environ deux pieds dans le chœur, duquel pareillement il emporte selon la longueur de la dite arcade.

Un autel joignant le dit premier pilier où était l'image de M. Saint Mathurin, lequel autel sortait en l'aile outre la largeur

(1) A la démolition de l'église en fouillant cet enfeu un ossuaire ménagé dans l'épaisseur des fondations fut découvert. Sur la demande du représentant de la famille cette partie des fondations fut respectée, tous les ossements y furent déposés et l'ouverture scellée au ciment. Cet ossuaire sert de fondation à la partie du mur de l'église actuelle qui repose directement dessus, au nord du chœur.

et épaisseur du dit pilier demi-pied et dans le chœur un pied et demi.

C'est cet ensemble que l'acte de 1752 appelle chapelle prohibitive du Val et de la Nervée où sont placées les images de saint Mathurin et de saint Nicolas. A cette date le pilier où était la chaire de nos jours n'était plus dans le chœur, celui-ci avait été reporté à la limite du pilier précédent.

Enfeu de Porpilly : dans le chœur à hauteur et touchant celui du Val.

Enfeu du Chemin Ferré vis-à-vis de la chaire (côté de l'Epître) pour lequel les propriétaires devaient 3/4 de froment à la fabrique (1).

Fondations perpétuelles pour services religieux.

Avant 1529. — 2 messes par semaine fondées par écuyer Charles Constantin, seigneur de la Fontaine Orain.

Avant 1600. — Ecuyer Alain de Kergu, seigneur de la Fontaine Menard et du Chesnay fonde une messe annuelle et donne pour honoraires une pièce de terre appelée les Périères.

Avant 1694. — Une messe par semaine dite la fondation Lancelot (2).

Avant 1694. — Une messe par semaine par Olive Garoche et Pierre Cornillet.

Avant 1694. — Une messe par semaine par Dom Charles Garderobe.

Avant 1694. — Fondation (3) par Guillaume Urvoy.
» » par Claude Heliguen.
» » par Bertrand Rossignol.
» » par Suzanne Rogier, dame du Tertre des Nos.
» » par Marie Gautier.

Pour toutes les fondations ci-dessus le revenu de la fabrique en 1693 montait à 22 pérées 2 godets de froment mesure de Lamballe et 8 livres d'argent monnoie.

1710. — Une messe tous les mardis, célébrée à la chapelle

(1) Aveu du 3 janvier 1735.
(2) Probablement écuyer Lancelot Berard, seigneur de la Villemain.
(3) Nous ignorons en quoi elle consiste.

Saint-Michel, fondée par Missire François Kermellot, recteur de Planguenoual.

XIXe siècle. — Fondation Hervé Cabaret, 10 fr. de rentes.
id. » Jeanne Veillon, 24 fr. de rentes.
id. » Colas de la Baronnaye, 24 fr. de rente.
id. » Veuve Louis Le Forestier, 25 fr. de rente.

28 novembre 1866. — Legs de Mlles Mathilde et Adèle Le Normand de Lourmel, demeurant à Lamballe et de Charles Le Normand de Lourmel, comte du Hourmelin, de la somme de 3500 fr. pour fondation chaque année à perpétuité de 60 messes basses pour le repos de l'âme de tous leurs parents défunts avec obligation de dire ces messes, une chaque dimanche et le surplus les jours de fêtes autant qu'il sera possible. En vertu des lois actuelles tous les legs ci-dessus ont été repris à la fabrique et remis à la municipalité pour le bureau de bienfaisance, sauf le recours des héritiers directs.

En 1910 la vente des titres représentant ces fondations a produit une somme de 16·200 fr. 1.800 fr. ont été restitués à la famille de Lourmel du Hourmelin, soit un reliquat de 14.400 plus 5 champs produisant environ 200 fr. de rente.

Revenus de la Cure.

En 1516 le revenu de la Cure de Planguenoual est de 12 livres, ce qui paraît avoir été une assez forte somme pour l'époque.

Suivant un acte du 15 novembre 1693, la cure de Planguenoual jouit comme revenu :

D'un trait de dîme nommé La Personne (du mot breton Person qui signifie Recteur) qui se lève à la 12e gerbe et vaut de revenu annuel 350 livres plus un traitement de 110 livres de l'Abbé de Saint-Mélaine aux termes d'une transaction passé à Rennes le 4 février 1687 dont il faut déduire :

102 livres pour les décîmes ordinaires et extraordinaires ;
15 livres 17 sous pour droit de synode ;
5 livres 12 sous pour droit d'archidiacre,

Total. 123 livres 9 sous.

Soit un revenu net de : 336 livres 11 sous.

(*A suivre*). Vicomte de Lourmel.

A TRAVERS LA BRETAGNE

Le Casino de Paramé, le plus élégant, le plus gracieux, le plus *breton* aussi de tous les Casinos de Bretagne a rouvert ses portes et marche, comme l'an passé, de succès en succès. Ses représentations, ses concerts, lui amènent un monde énorme de Paramé et des trois villes de la côte d'Emeraude. Il est incontestablement l'une des principales causes de la vogue qui attire à Paramé tant de baigneurs et de véritables artistes.

Nous ne saurions assez recommander le *Guide de Bretagne*, ou *Petit Indicateur Simon* indispensable aux voyageurs et aux touristes. Ce guide (prix 0 fr. 20. Abonnement annuel : 1 fr.) comprend l'horaire des chemins de fer, des tramways et des marées, et de nombreux renseignements sur les lieux d'excursions et de bains de mer. On le trouve à l'Imprimerie Simon à Rennes et partout en Bretagne.

*
* *

LIBRAIRIE ANCIENNE H. CHAMPION, QUAI MALAQUAIS, PARIS.

Hippolyte de la Morvonnais, *Œuvres choisies ;* Poésie et prose ; avec des notes explicatives ; par l'abbé E. FLEURY, docteur ès-lettres ; in-8° 150 pages, **2** fr. **50**.

Hippolyte de la Morvonnais, *sa Vie, ses Œuvres, ses Idées.* — Etude sur le Romantisme en Bretagne, d'après des documents inédits ; par l'abbé E. FLEURY, un portrait et 5 gravures hors texte ; in-8°, 588 pages, **7** fr. **50**.

Kanaouennou Breiz-Vihan, *Mélodies d'Armorique*, par H. LATERRE et F. GOURVIL, avec musique. Préface de A. LE BRAZ et R. DUHAMEL ; in-12, 182 pages, **3** fr. **50**.

L'Armée Romaine de Bretagne, par L. LE ROUX ; in-8°, avec cartes, **5** fr.

Les Noms des saints Bretons, par J. LOTH, professeur au Collège de France, 1910, in-8° de 149 pages, **3** fr.

Le Gérant : H. HULBRON.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE FRÈRES.

LES PRÊTRES ANGEVINS

MORTS A NANTES

(1793-1794)

Dès le milieu de novembre 1793, les patriotes d'Angers, craignant une nouvelle attaque des Vendéens contre leur ville, se préparèrent à la repousser de toutes leurs forces. Au mois de juin précédent, l'armée catholique et royale avait ouvert les portes de la prison de la Rossignolerie aux prêtres insermentés qui y étaient détenus. Pour éviter à ceux qui y étaient rentrés une nouvelle libération, le département résolut de vider la Rossignolerie, d'autant qu'elle était située en dehors des remparts. Il y avait alors 74 ecclésiastiques dans cette prison ; 16 d'entre eux étaient dans un tel état de faiblesse, qu'on renonça à les faire sortir.

Le 29 novembre, les 58 autres quittèrent la Rossignolerie pour être conduits au château de Montjean par les soins du batelier Bureau. Mais au moment de s'embarquer (1), l'un d'eux fut trouvé trop malade et envoyé à l'hôpital général (2).

En passant devant Chalonnes-sur-Loire, les pauvres prêtres faillirent être noyés par ceux qui les conduisaient. C'est ce que nous apprend le batelier, Jacques Bureau, dans la déposition qu'il fit le 14 mai 1795 devant le juge de paix d'Angers : « Deux ou trois jours avant le siège, je fus mandé au département pour réquisition, ayant mon bateau vide. Arrivé là, Vial, procureur général syndic, me dit : *Eh bien ! que veux-tu faire de cette marchandise, de ces hommes ?* (On m'avait dit en arrivant au dépar-

(1) Au port Ligny.

(2) C'était Augustin-Jean Viger, vicaire à Saint-Michel-la-Palud d'Angers, qui mourut à l'hôpital général, le 18 janvier 1795.

tement que c'était des prêtres). — *Les mener en leur endroit*, lui répondis-je. — *Ils sont bons à faire périr*, dit Vial. — *Mettez un exécuteur dans mon bateau*, lui répondis-je. — *Je ne veux pas faire cela*. Alors Vial me demanda le prix et estimation de mon bateau, laquelle étant montée haut, Vial reprit : *Eh bien ! on te paiera la voiture* (1). En effet, on embarqua les prêtres. On me donna pour escorter mon bateau trois gendarmes de Paris et un brigadier. Arrivés à la hauteur de Chalonnes, les trois gendarmes éveillent le brigadier, lui disent qu'il est temps de faire le coup. Le brigadier s'y refuse, dit qu'il mettra à exécution les ordres qu'il a, qu'il conduira tout à bord et à sa destination. Les gendarmes furent s'adresser à moi et me dirent : *Est-ce que tu as peur de faire périr un homme ? bois un coup d'eau-de-vie !* Cependant les prêtres ont été conduits et arrivèrent à Montjean » (2).

Le brigadier de gendarmerie était porteur de la réquisition suivante, que lui avait remise Vial en partant d'Angers : « Le procureur général syndic du département de Maine-et-Loire requiert les maire, officiers municipaux et commandant de la force armée de Montjean, de recevoir 58 prêtres dont la liste est incluse, de les mettre dans les basses fosses de la maison de force dudit lieu, d'y mettre une force suffisante pour que ces ennemis publics ne s'échappent, et de leur donner simplement les subsistances usitées pour des prisonniers de cette espèce. Lesquels prisonniers sont sous la conduite de quatre gendarmes, porteurs du présent, auxquels l'étape sera fournie, suivant la loi ; déclare lesdits officiers municipaux, commandant et gendarmes responsables de l'inexécution de la présente réquisition, de laquelle lesdits gendarmes nous rapporteront un rapport et un reçu des prisonniers » (3).

Après un court séjour à Montjean, ils furent conduits à

(1) Le 11 décembre 1793, le département ordonna au receveur des droits de l'enregistrement du bureau d'Angers de verser à Bureau 100 livres pour avoir conduit à Montjean les prêtres non assermentés (L 377).

(2) Le 5 mai 1795, François Métivier, beau-frère de Jacques Bureau, lui aussi marinier à Chalonnes, avait fait au juge de paix Myionnet des déclarations analogues.

Ces dépositions prouvant d'une façon péremptoire qu'il n'y eut pas de noyade de prêtres en passant à la Baumette, comme l'ont affirmé MM. Godard-Faultrier, l'abbé Bourgain, etc.

(3) « Les prisonniers ci-dessus ont été remis fidèlement par les cavaliers à Montjean, le 10 frimaire. *Villain*, maire. — Vu arriver les prisonniers à Montjean le 10 frimaire. *Isaac*, commandant de la place ».

Nantes (1), où ils arrivèrent le 5 décembre. Le jour même de leur arrivée, le Comité révolutionnaire envoya cinq des prêtres angevins à la galiote hollandaise : MM. Saint-Gilles, Bérard, Drouin, Suchet et Bellamy. Les autres furent emprisonnés à l'Entrepôt, au coin des rues Lamoricière et Dobrée actuelles, à quelques centaines de mètres du port.

Dès le 6 décembre, Carrier écrivait au Comité de Salut Public une lettre dont voici le résumé : L'esprit public est à Nantes depuis trois semaines à toute la hauteur de la Révolution. L'étendard tricolore flotte à toutes les fenêtres et partout l'on voit des inscriptions civiques. Les prêtres ont trouvé leur tombeau dans la Loire (2), *cinquante-trois autres vont subir le même sort* (3).

Aussitôt que l'arrivée des prêtres angevins avait été connue à Nantes, écrit le savant M. Lallier, historien de cette terrible époque, un membrre de la compagnie Marat, nommé Richard, avait été tout d'abord dépêché vers Afflé, charpentier, avec lequel il y avait eu déjà des pourparlers relatifs aux noyades. Presque aussitôt, sur l'ordre du Comité révolutionnaire, il avait fait conduire les prêtres à l'Entrepôt, et il était allé chez Carrier pour savoir de lui s'il devait les y laisser. « Non, répondit Carrier, pas tant de mystères, il faut f.... tous ces b... à l'eau. » Leurs dépouilles excitaient les convoitises ; il y eut à ce sujet une rixe entre Richard et Lamberty ; ils se disputaient la conduite de cette expédition ; il fut décidé qu'on irait chez Carrier pour décider la question, et Carrier opina en faveur de Lamberty. Richard, qui avait tout préparé à l'avance, fut sans doute plus diligent que son camarade, car Lamberty ne concourut point à l'exécution.

Un sergent et quatre soldats, dit encore M. Lallier (4), avaient été requis au nom du Comité pour garder ces prêtres ; ce fut Richard qui ordonna au sergent de les faire passer un à un dans son cabinet, où il les dépouillait de ce qu'ils pouvaient avoir de précieux. A dix heures du soir, des prêtres furent enlevés et conduits sur le port. L'un d'eux avait réussi à soustraire aux recherches de Richard 44 louis en or, qu'il remit à la femme du

(1) Ils passèrent à Ancenis, le 4 décembre.

(2) Il s'agit des prêtres de Nantes noyés trois semaines auparavant.

(3) La lettre de Carrier a été détruite ; mais l'analyse, telle qu'elle fut rédigée dans les bureaux du Comité de Salut Public, en fait suffisamment connaître le sens et la portée *(Remarque de M. Lallier)*.

(4) *Le Diocèse de Nantes pendant la Révolution.*

régisseur de l'Entrepôt en la priant de faire dire des messes à son intention, s'il « était sacrifié. » La noyade eut lieu cette fois à la pointe d'Indret, vis-à-vis la Basse-Indre, dans la nuit du 9 au 10 décembre 1793. Les neuf mariniers qui prêtèrent leur concours, reçurent chacun quatre livres.

Carrier se hâta, dès le 10 décembre, d'en informer la Convention en ces termes : « Mais pourquoi faut-il que cet événement (une victoire remportée sur Charette) ait été accompagné d'un autre qui n'est plus d'un genre nouveau ? Cinquante-huit individus désignés sous le nom de prêtres réfractaires sont arrivés d'Angers à Nantes ; aussitôt ils ont été enfermés dans un bateau sur la Loire ; la nuit dernière, ils ont été engloutis dans cette rivière. Quel torrent révolutionnaire que la Loire (1) ! »

Mercier rapporte, dans son *Nouveau Paris*, que l'Assemblée couvrit de ses applaudissements immortels la lecture de cette lettre, à la séance du 15 décembre,

Voici la liste de ces vaillants confesseurs de la foi :

Jean-François Aubert, curé de Montguillon.
Charles-Urbain Baudry, chapelain de Nantilly à Saumur.
Louis Bault, curé de Saint-Laurent-des-Mortiers (Mayenne).
François Bellamy, ancien curé de Forges.
Jean-Baptiste-Etienne Bérard, prieur-curé de Jumelles.
Louis-René Bertry, curé de Louvaines.
Louis Boumard, curé de Sainte-Croix d'Angers.
Clément-Sébastien Chaillou, chanoine de Chemillé.
Pierre Chenouard, maire-chapelain de la cathédrale.
Charles-Gilles Cherbonnier de la Guesnerie, prieur-curé d'Aviré.
Michel-Antoine Clavreul, ancien curé de la Trinité d'Angers.
Guillaume Clavreul, curé de Saint-Pierre de Précigné (Sarthe).
Jean-Baptiste-François Coignard, chapelain à Cornillé.
Prosper-Pierre-François Colasseau, ancien curé de Chetigné.
René-Louis Dagonneau, curé de Saint-André de Châteauneuf.
Roger-François Delaage, curé de Champteussé.
Louis Diard, sous-diacre à Château-Gontier.
Julien Drouin, chapelain à Villevêque.
Louis-Jean-Baptiste Dubois, aumônier des Ursules d'Angers.

(1) Le 11 décembre, Carrier écrivait au Comité de Salut Public : « Les 58 prêtres arrivés d'Angers ont péri sur la Loire ».

Claude-Antoine Duhamel, chanoine régulier de Toussaint d'Angers.

Maximilien-Joseph Dupont, ancien provincial des Augustins.

Olivier-Jacques-Emélie Faultrier, chanoine honoraire de Saint-Pierre d'Angers.

Charles-André Fontaine, chapelain à Jarzé.

René Forget, curé de la Chapelle-sur-Oudon.

Jean Foussier, chanoine de Saint-Pierre d'Angers.

Michel Gault de la Grange, curé de Daumeray.

René Gausseuron, chanoine de la Trinité d'Angers.

René Giroust, curé de Fontaine-Guérin.

Henri-René Hautreux, curé de Meigné-le-Vicomte.

Thugal-François Hullin de la Maillardière, chanoine de la cathédrale.

Julien-Antoine Laumailler, récollet de la Baumette.

Jacques-Charles Lecamus, curé de Champigné.

Joseph Lejeune, sulpicien, économe du séminaire d'Angers.

Pierre-Jean Lemotheux, chapelain au Lion-d'Angers.

Pierre Leroyer, chapelain à Blaison.

Jacques Le Tresle, chanoine de la cathédrale.

François Louet, chapelain de Sautré, à Feneu.

Jean Maindron, chanoine de Blaison.

Louis-René Marguerit, curé de Saint-Quentin-lès-Beaurepaire.

Jean Métayer, gardien des capucins de Saumur.

René Moreau, curé de Notre-Dame du Pé (Sarthe).

Pierre Morin, chanoine honoraire de Saint-Pierre d'Angers.

Pierre Pavallier, ancien curé de Saint-Michel-du-Tertre d'Angers.

Jean-Baptiste Peccot, chapelain de Saint-Hénis, à Andigné.

Jean-Pierre Pineau, curé de Pontigné.

Jean-Jacques Poyneau, ancien curé de Vergonnes.

René Rabouan, chapelain à Saint-Georges-du-Bois.

Jacques-Michel Rabouin, curé de Denazé (Mayenne).

Mathurin-Joseph Ribay, chanoine de Saint-Maurille d'Angers.

René Richard, maire-chapelain de la cathédrale.

Claude Robin, curé de Saint-Pierre d'Angers.

Joseph Roussel, curé de Saint-Maurille d'Angers.

André Royné, curé de Congrier (Mayenne).

Jérôme Saint-Gilles, grand diacre à la cathédrale.

Jean Sauvage, chanoine de Saint-Martin d'Angers.

François-René Suchet, curé de Saint-Michel-la-Palud d'Angers.

René-François du Tremblier de Chauvigny, chanoine de la cathédrale.

*
* *

Après le 29 novembre 1793, il y avait encore à la Rossignolerie 16 prêtres, tellement malades et infirmes qu'on avait dû renoncer à les envoyer à Nantes avec ceux qui y furent noyés dans la nuit du 9 au 10 décembre par ordre de Carrier. Le 2 février 1794, l'un d'eux mourut, M. Louis Barbot, maire-chapelain de Saint-Laud d'Angers. L'arrivée à Angers de 61 prêtres de Nevers ramena sur eux l'attention. On lit à ce sujet dans le registre des délibération du Comité révolutionnaire, à la date du 3 mars :

« Le Comité, délibérant sur l'arrivée dans cette commune de 61 prêtres réfractaires, envoyés à Nantes par le distric de Nevers (1) sous la conduite et responsabilité des citoyens Galois, capitaine d'un détachement de 15 hommes, et Vincent, conducteur de trois marinièrs,

« Considérant que ces prêtres ne peuvent se rendre à Nantes par eau à cause de l'embargo mis tout récemment sur la Loire : que la majeure partie de ces scélérats ci-devant sacrés est empêtrée de maladies naturelles ou forcées, et ne peut par conséquent aller pédestrement à Nantes ; qu'enfin les voitures sont raréfiées par le départ des réfugiés de la Vendée,

« *Arrête* révolutionnairement que ces 61 contre-révolutionnaires demeureront renfermés en la citadelle de cette place ; que le représentant du peuple Francastel sera instruit de tout et invité de prononcer promptement sur leur sort ; qu'enfin décharge pleine et entière des individus et de leurs effets sera délivré au commandant et au conducteur ».

Deux jours après, le Comité révolutionnaire écrivait à Francastel cette fameuse lettre : « Indique-nous quelle marche nous avons à suivre pour ces 61 scélérats, ainsi que pour ceux qui sont détenus à la maison de la Rossignolerie, dont nous pourrions et voudrions même nous débarrasser par la même occasion. Te les enverrons-nous à Nantes ? Les donnerons-nous à la

(1) Un arrêté du représentant Noël Pointe, en date du 25 janvier 1794, enjoignait de les conduire à Brest pour être déportés. Ils étaient partis de Nevers en bateau, le 14 février.

Commission militaire? Les ferons-nous fusiller au coin d'un bois? Ou les embarquerons-nous sur la Maine, pour leur faire faire la pêche du corail vis-à-vis la Baumette? Parle, et quelque puisse être ta décision, tu peux compter qu'elle sera ponctuellement exécutée. Mais veuille te décider promptement, car tous ces monstres nous consomment des subsistances, qu'il est important de ménager pour les enfants et les défenseurs de la République. »

Le 9 mars, le représentant Francastel répondit, de Saumur : « Il faut laisser aller à leur destination les 61 prêtres dont la Nièvre se débarrasse. Vous ferez bien de faire partir avec ceux-là ceux qui sont encore à la Rossignolerie. »

En conséquence, le 11 mars, le Comité révolutionnaire chargea un de ses membres, Gouppil fils, de conduire ces 76 prêtres nivernais et angevins à Nantes, et de là les autorités locales les enverraient à Brest, Le lendemain 12 mars, Gouppil recevait du Comité une somme de 800 livres pour le voyage. Gouppil fit fouiller les prêtres angevins à la Rossignolerie le 13 mars, vers une heure du matin, et trouva sur eux 1500 livres en assignats avec quelques objets, qui furent remis au citoyen Willemenot, économe de cette maison; on trouva sur les Nivernais plus de 5.000 livres (1). Partis d'Angers le matin du 13 mars, les 76 prêtres furent remis au Comité révolutionnaire de Nantes le 15 par le citoyen Gouppil. Voici les noms des prêtres angevins (2) :

(1) Les 800 livres données à Gouppil furent prises sur les sommes trouvées sur les détenus.

(2) Le 3 novembre 1794, Simon Edon, capitaine de gendarmerie d'Angers, fit au second Comité révolutionnaire de cette ville la déposition suivante : « J'ai eu de la part du Comité révolutionnaire une réquisition à onze heures du soir de donner quatre gendarmes pour lier les prêtres. C'était Gouppil fils qui était chargé de la lettre de voiture par eau ; il avait son sac sur le dos. Lorsque je me transportai à la citadelle pour voir si les gendarmes étaient rendus, Gouppil me pria, pour abréger l'opération, d'assister et surveiller ceux-là et de les faire conduire au bateau, qui était à la Basse-Chaîne, tandis que lui irait à la Rossignolerie en chercher une quinzaine. Ces prêtres ont été escortés par un détachement d'infanterie. En causant avec Gouppil sur le voyage de ces prêtres il me dit qu'il ne comptait pas qu'ils iraient plus loin que Saint-Florent-le-Vieil ; Gouppil fut donc à la Rossignolerie prendre les quinze ci-dessus désignés, qui pour la plupart ne remuaient pas de leur lit depuis six mois. Ils devaient partir à minuit ou une heure ; mais la difficulté de charger les malades et goutteux retarda le départ jusqu'à 7 heures du matin. »

Pierre Agrafel, récollet de Saumur (mort à Nantes dans la galiote hollandaise le 21 mars 1794).

Jean-Baptiste-Auguste Béré, prieur-curé de Juigné-Béné (mort le 11 avril).

François Bouchet, aumônier du Carmel d'Angers (mort le 1er juin).

Geoffroy Boulnoys, chanoine de la cathédrale (mort le 16 avril).

Alexis Brillet, chapelain à Blaison (mort le 2 avril).

Pierre Bruneau, curé de Torigné (mort le 26 mars).

Michel Chapeau, curé de Sainte-Colombe près la Flèche (mort le 23 mars).

François-Alexis-César Ganault, chanoine de la cathédrale (mort le 31 mars).

René Gastceau, prieur-curé de Saint-Jean-des-Mauvrets (mort le 29 mars).

Jean-David Gilly, chanoine de la cathédrale (mort le 26 mars).

Florent Joubert, récollet d'Angers (mort le 21 mars).

Jacques-Stanislas Lefebvre, curé de Saint-Germain près Daumeray (mort le 21 mars).

Etienne Papiau, récollet de Saumur (mort le 24 mars).

René Pasquier, curé de Saint-Sauveur de Segré (mort le 7 avril).

François Poliquin, corbelier à la cathédrale (mort le 21 mars) (1).

Arrivés à Nantes, les 76 prêtres furent mis dans une galiote hollandaise à une demi-lieue au-dessous de la ville. Ils y endurèrent toutes sortes de souffrances, et chaque jour il y avait des décès. Le 18 avril 1794, il n'y avait plus qu'un prêtre angevin (Bouchet) survivant, et il mourut quelques semaines après (2).

F. Uzureau,
Directeur de l'*Anjou Historique*.

(1) *Anjou Historique*, tome v, pages 166-189.

(2) Lettre de Trotouin au tribunal criminel de Maine-et-Loire, datée du 24 avril 1795.

L'un des prêtres de Nevers, échappés à la mort, l'abbé Imbert, a écrit une *Relation* du voyage accompli en 1794 : elle a été publiée dans le *Bulletin de la Société Nivernaise des sciences, lettres et arts* (année 1874).

SAINT GILDUIN DE COMBOUR

Vers le commencement du XIe siècle, Junkeneus ou Ginguené, archevêque de Dol, second fils d'Haimon, vicomte de Dinan et de Roianteline, vicomtesse de Dol fonda et construisit, de ses propres deniers, le château primitif de Combour.

Fidèle conseiller du duc de Bretagne, l'Archevêque Ginguené fut un des plus grands seigneurs de son temps, voulant doter sa propre famille, en même temps qu'il se créait un protecteur laïque, il donna à son frère Rivallon la seigneurie de Combour dont celui-ci devint le premier seigneur.

L'Archevêque imposait en retour à son frère l'obligation de protéger les terres et les vassaux de l'église de Dol et de commander son ost, quand besoin serait, aussi le sire de Combour prenait-il le titre de « Signifer sancti Samsonis » porte-étendard de Saint-Samson, l'église de Dol étant sous le patronage de ce saint.

Saint Gilduin était fils de ce Rivallon, premier seigneur de Combour et d'Aremburge de la noble et illustre maison des Seigneurs du Puiset en Beauce.

Albert le Grand dit qu'il naquit en 1052 et qu'il leur fut donné de Dieu pour être l'ornement de sa maison et une brillante lumière dans le firmament de l'Eglise, il fut baptisé en l'église de Saint-Samson de Dol par son oncle l'archevêque Ginguené (1).

Ayant passé les années de son enfance sous la direction de celui-ci, Gilduin brilla bientôt d'un vif éclat dans les études auxquelles il s'adonna, pour répondre aux soins et à la sollicitude de ses parents.

Quand il eut achevé le cours de ses études, ceux-ci voulurent le marier et lui cherchèrent un parti avantageux, mais le saint jeune homme « n'y voulut rien entendre » et leur déclara que son intention était de se consacrer à Dieu.

La vie sainte et exemplaire qu'il menait parmi les autres

(1) Albert le Grand, *Vie des Saints de Bretagne*, p. 25. Ed. 1680.

clercs, l'ayant fait distinguer, il fut nommé, malgré son jeune âge, chanoine en l'église de Dol, car loin de lâcher la bride à ses passions, comme il est malheureusement souvent coutume à cet âge, notre saint, tout en Dieu, s'appliquait au contraire à suivre en tout les règles d'une sainte continence, mettant tout son zèle à dompter sa chair par le cilice, les jeûnes et l'étude des saints Livres.

Or il y avait en ce temps-là, en l'église de Dol, un prélat scandaleux, de perverses mœurs qui loin de s'appliquer, comme il l'eut dû, à conserver de toutes ses forces les possessions de l'église, les dissipait et se rendait ainsi odieux au clergé, aux seigneurs et au peuple de Dol (1).

Après sept ans de ce joug impatiemment supporté, les clercs de l'église, tant par eux-mêmes que par les évêques voisins, cherchèrent à se débarrasser de celui qui était plutôt « archiloup qu'archevêque ».

Pour se venger, celui-ci s'empara du Mont Saint-Michel au péril de la mer, qui tire son nom de sa situation et commença à frapper de terreur l'église de Dol et à la tourmenter d'incessantes vexations par ses fréquentes incursions.

Le clergé et le peuple de Dol cherchèrent alors quelqu'un qui put gouverner leur église, la protéger et fut capable de résister à la fureur de celui qu'ils répudiaient.

Ne trouvant personne qui put s'opposer aux dévastations de celui-ci, ils appelèrent à leur aide les suffragants de Dol qui leur envoyèrent des députés et élurent à l'unanimité Gilduin, malgré son jeune âge, estimant que nul, mieux que lui, ne pouvait remédier aux maux de l'église de Dol, tant par la pureté de sa vie, que par la dignité de sa famille.

Doué de la plus grande humilité, Gilduin voulut se soustraire à cette élection, mais vaincu par les prières de tous, il répondit qu'il y consentirait, bien qu'à regret, pourvu que le Siège Apostolique Romain approuvât cette décision.

Accompagné d'un nombreux cortège, Gilduin pria Even, abbé de Saint-Melaine-lez-Rennes, réformateur de cette abbaye, de l'accompagner dans ce voyage, et il se rendit à Rome avec les auteurs et les témoins de cette élection, munis de lettres de re-

(1) Du Paz, *Histoire généalogique des seigneurs de Dol et de Combourg*, p. 501.

commandation des évêques voisins. Ceux-ci présentèrent leur élu au pape Grégoire VII, le suppliant de le consacrer.

Pour appuyer leur demande, ils témoignèrent en faveur de Gilduin que la pureté de ses mœurs recommandait au choix de Sa Sainteté, qu'ils ne connaissaient personne autre que lui, qui pût travailler à remédier aux nécessités de leur église. L'élu, au contraire commença à se retrancher, comme il l'avait déjà fait auparavant, derrière le défaut de maturité de son âge et à supplier le Pape de ne pas imposer à ses épaules un fardeau si pesant.

Le Pape félicita Gilduin de son humilité et de sa prudence : « Bien, lui dit-il, très bien, ce que vous faites est en parfait accord avec les saints canons, vous agissez en homme sage, vous avez parfaitement droit de refuser une si lourde charge. Sachez d'ailleurs que j'épargnerai volontiers à votre âge ce pesant fardeau. Si vous pouvez, (avec vos compagnons), me désigner quelqu'un qui soit capable de supporter de tels travaux et de parer aux calamités de votre église, je m'y prêterai volontiers.

A ces mots, le jeune homme comblé de joie retourna vers ses compagnons avec lesquels il tint conseil. Il leur dit combien il était heureux d'avoir obtenu du Souverain Pontife ce qu'il n'avait pu obtenir d'eux-mêmes, à savoir qu'un homme, si jeune encore et si inexpérimenté que lui, fut mis à la tête de l'église de Dol, que son avis et son désir étaient qu'ils choisissent à sa place comme archevêque le vénérable dom Even, abbé de Saint-Melaine de Rennes, et qu'ils le présentâssent au Pape en le priant de le consacrer. Tous y ayant donné leur consentement, l'excellent Gilduin retourna avec ses compagnons trouver le Souverain Pontife, il avoua en toute humilité, qu'il était très heureux du jugement porté sur son âge, et qu'il se démettait avec le plus grand plaisir de l'élection qu'on avait faite précédemment de sa personne. Il supplia le Pape de vouloir bien consacrer en sa place l'abbé Even, et de mettre fin ainsi au plus tôt aux difficultés de l'église de Dol, ou du moins, d'y apporter un remède si désiré et si nécessaire.

Le Pape répondit qu'il avait pour agréable l'humilité de l'excellent jeune homme et le charitable et bienveillant intérêt qu'il portait à son église, il consentit sans retard à la demande qui lui était faite et consacra Even archevêque de Dol, en l'église de Latran, en présence des cardinaux et prélats qui se trouvaient

alors en la Cour Romaine, entre autres Girard, évêque de Florence. Puis Sa Sainteté congédia Even avec une lettre de recommandation à tous les évêques de Bretagne, dans laquelle il leur signifiait qu'ayant dispensé Gilduin de la dignité à laquelle ils l'avaient élu, à cause de son âge trop jeune pour une charge si importante, il avait consacré Even, abbé de Saint-Melaine, homme grave et d'âge mûr qu'il leur renvoyait avec le Pallium. Le Saint-Père lui en octroyait l'usage pour la direction de toute la province, à condition qu'il ne fît difficulté de se présenter, lorsqu'il serait ordonné, pour terminer le différend qui existait alors entre Rodolphe, archevêque de Tours et l'église de Dol touchant le titre et la dignité d'archevêque. Le Saint-Père leur recommandait cependant de le recevoir comme leur Métropolitain et de lui rendre comme tel l'obéissance qu'ils lui devaient.

Ayant ainsi obtenu l'objet de ses vœux et de ses désirs, notre saint jeune homme Gilduin, en ayant reçu licence du pape, s'en retourna en hâte, avec son archevêque vers les Gaules.

Et comme ils approchaient des Alpes, Gilduin s'adressant à son archevêque, lui dit : Vous savez, très révérend père, que notre Eglise de Dol a été confiée à votre gouvernement paternel, qu'elle gémit de notre absence, alors que notre présence lui serait nécessaire donc, si c'est toutefois l'avis de votre paternité, il me semble utile et même nécessaire que vous vous rendiez le plus tôt possible, avec la plus grande partie de nos compagnons, vers l'église confiée à vos soins ; car, pour moi, je voudrais, s'il plaît à Dieu, visiter en passant mes chers parents du côté de ma mère, que je n'ai jamais vus. Je ne doute pas qu'ils ne me retiennent ; aussi, je serais heureux que vous me précédiez et suis d'avis que vous le fassiez en toute hâte. Ce pieux conseil plut à l'archevêque, il quitta son cher compagnon, non sans tristesse, et partit avec la majeure partie de la troupe.

Or comme notre notre saint Gilduin s'en retournait, les Alpes franchies, vint un certain jour l'heure de chercher un gîte, n'ayant pas trouvé jusque-là, de lieu propice à ses desseins, il arriva enfin, à la nuit tombante, sur les bords d'un fleuve.

Apercevant près du rivage, une petite cabane, il s'y rendit et demanda l'hospitalité pour lui et les siens. C'était la hutte d'un pauvre homme qui avait coutume, plus encore par charité que par amour du lucre, de passer en sa barque, ceux qui désiraient traverser le fleuve.

Les compagnons de Gilduin s'étant inquiétés de savoir s'ils pourraient avoir quelques victuailles pour les préparer et ayant agité la question avec leur hôte, celui-ci répondit : Je ne sais ce que vous conseillez, car ce lieu-ci est fort dépourvu de vivres, et l'heure déjà avancée et tardive ne permet pas de se rendre en un lieu plus pourvu, (qu'il leur nomma,) vu qu'il est très éloigné mais j'ai là un voisin coureur des plus agiles, qui, si vous voulez bien attendre ; pourra vous apporter très rapidement tout ce qui vous sera nécessaire.

Celui-ci fut appelé, envoyé à la provision avec les fonds nécessaires et revint avec ses vivres beaucoup plus rapidement qu'on eut pu le croire, aussi tout le monde fut-il stupéfait de la rapidité de son retour.

Ce lieu, en effet, était, dit-on, si éloigné qu'il était impossible qu'un homme eut pu en revenir si promptement.

Saint Gilduin commença alors à tenir ce serviteur pour suspect et à se douter qu'il n'y eut quelque chose de diabolique en son fait, ce qu'il reconnut aussitôt qu'il fut appelé pour prendre part au repas si promptement apporté.

Car arrivé pour souper, ayant fait, suivant sa coutume, le signe de la croix sur ces mets et prié Dieu de les bénir et de les sanctifier, ceux-ci furent au contraire changés de telle façon, qu'ils avaient plutôt l'air de cadavres empoisonnés que d'aliments, en sorte qu'ils ressemblaient à des crapauds, des sourds, des couléuvres et des aspics et non à des aliments ; le vin lui-même fut changé en eau bourbeuse.

En voyant cette métamorphose qui parut au saint et à tous ceux qui devaient prendre part au repas, aussi exécrable qu'horrible, le soupçon causé par la rapidité de la course du personnage se changea en certitude, à tel point que tous furent persuadés qu'ils n'avaient point affaire à un homme, mais au diable lui-même.

Le saint ordonna aussitôt qu'on l'appelât et qu'on le lui amenât, mais celui-ci refusa d'obéir. Une fois, deux fois appelé, il refusa, criant et vociférant, comme un damné, qu'il n'y avait rien de commun entre lui et le saint.

Mais celui-ci lui ayant ordonné en vertu de la sainte obéissance, de venir au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le diable, ne pouvant résister à pareille injonction, quittant ses airs de matamore, arriva sans tarder, tout tremblant, craignant de pa-

raître devant un juge qui avait saisi toute la noirceur de ses maléfices et redoutant la sentence qui allait être portée contre lui.

« Te voilà, enfin, dit Gildnin, ô le plus cruel des ennemis et le plus rageur des adversaires, quel mal t'avons-nous donc fait pour que tu aies voulu causer notre mort en nous préparant ces poisons pour aliments ? Quelle confiance peux-tu avoir en tes maléfices, que tu te penses assez puissant pour détruire les serviteurs de la Croix de Jésus ? Mais avoue devant tout ton nom et ta perversité et dis-nous la cause de ta présence si longtemps prolongée en ce lieu ? »

Le diable répondit : « J'avouerai tout puisque j'y suis forcé, car je sais bien que je ne puis rien cacher à la vertu toute-puissante de Notre-Seigneur qui est en toi ! »

« J'ai pris le nom de Bernution parmi les hommes parce que je ne pouvais vivre au milieu d'eux sans avoir un nom. C'est pourquoi j'ai revêtu le corps d'un misérable scélérat ayant l'intention de demeurer le plus longtemps possible en ce lieu pour y exercer mes maléfices ; jaloux de sa charité, j'avais en horreur cet homme juste qui avait l'habitude de passer en sa barque plutôt par charité que par amour du gain, ceux qui désiraient traverser ce fleuve. De ce qu'il a coutume de faire découle mon impuissance. Autrefois un grand nombre de ceux qui voulaient traverser ce fleuve ne connaissant pas le bon passage du gué, se noyaient, je saisissais alors les âmes de ceux qui n'étaient pas préparés au grand voyage.

« C'est pour cela que j'ai pris possession de ce corps, que je me suis offert à cet homme pour le servir, pensant que je pouvais peut-être lui ravir en même temps, la vie et le salut, si j'arrivais à le submerger et à le noyer dans les eaux de ce fleuve qu'il traversait sans cesse ».

« Et d'où vient, dit le saint, que tu ne réussissais pas à lui nuire ? »

« De ce que, dit le démon, toutes les fois qu'il entrait dans le fleuve il se mettait, lui et toute sa cargaison, sous la protection de Dieu en faisant le signe de la croix, contre lequel, je ne puis rien, aussi, en tout ce qu'il faisait, il triomphait de mes embûches toujours par le signe de la croix ».

« Et où as-tu pris, dit le saint, ce corps dont tu t'es revêtu ?

« C'est, dit-il, le corps d'un misérable scélérat dont j'avais saisi l'âme et qui devait servir d'instrument à mes fourberies et à mes embûches ».

A ces mots le saint ajouta : Te voilà bien forcé d'avouer combien tu es faux et trompeur, te voilà obligé, malgré toi, de confesser ta méchanceté et de proclamer bien haut la vertu de la Croix victorieuse du Christ !

Il est vrai, dit le démon, et je le fais bien à contre cœur, parce que je ne puis rien te cacher à toi qui est le serviteur de la Croix de Jésus-Christ : C'est grâce à sa vertu et armé de cet étendard, que tu as réussi à éviter le poison que je t'avais préparé pour aliment et que tu as pu m'enlever complètement la force et la faculté de nuire en ce lieu.

Et Saint-Gilduin de s'écrier : Béni soit notre Dieu et Seigneur Jésus-Christ dont la croix victorieuse triomphe de Satan et force son ennemi lui-même à proclamer, malgré lui, sa puissance alors même qu'il est vaincu par elle ! Mais monstre cruel et malfaisant ! je me refuse à m'entretenir plus longtemps avec toi, tu es menteur et père du mensonge, toujours porté à tromper, quand tu le voudrais, tu ne pourrais dire la vérité. Laisse-là promptement ce corps que tu as revêtu pour en faire l'instrument de tes fourberies et retire-toi là où tu ne puisses nuire à aucun chrétien.

Aussitôt il disparut avec un cri et hurlement épouvantable abandonnant le corps instrument de sa malice diabolique puant, infect et demi-pourri. Le saint ordonna de l'enlever aussitôt et de l'enfouir en terre.

C'est ainsi que l'hôte charitable, ignorant de la méchanceté et de la malice diabolique, put se réjouir d'avoir été délivré de ses embûches épouvantables, par saint Gilduin plus charitable encore. C'est ainsi encore que saint Gilduin contribua au salut éternel de son charitable hôte et qu'il le délivra d'un ennemi trompeur dont la fausseté fut découverte par les mérites du serviteur de Dieu et de la Croix de Jésus-Christ.

« O admirable amour du Rédempteur digne d'être partout chanté et indéfiniment célébré. O combien toujours glorieuse, toujours admirablement salutaire et triomphante est la force et la gloire de la Croix du Sauveur qu'elle rend partout et toujours les amis de Dieu qui savent se crucifier eux-mêmes si forts et si courageux que plus la folie du démon se déchaîne furieuse contre eux, plus aussi la grâce et la vertu du Seigneur les font plus glorieux et plus triomphants par la Croix (1) ».

(1) Du Paz, *Histoire généalogique des seigneurs de Dol et de Combour*, p. 508

Gilduin porta sa croix dès sa jeunesse et s'appliqua à suivre Notre-Seigneur Jésus-Christ; il brilla parmi les meilleurs et les plus éprouvés serviteurs de la Croix, aussi les démons ses ennemis et ceux de la Croix du Christ avouent-ils qu'ils ne peuvent rien lui cacher ni demeurer devant lui.

Telle est la force de la Croix que la mort, vaincue, se retire devant elle. Sa splendeur parut au grand jour dans son serviteur Gilduin en la présence duquel la mort ne put cacher ses fourberies ni le diable les mettre en jeu (1).

Qu'y a-t-il de moins remarquable dans ce miracle accordé par Notre-Seigneur Jésus-Christ aux mérites de saint Martin de Vertou, de saint Hervé et de saint Gilles ?

Tandis que saint Martin se tenait renfermé dans son ermitage du Mont Cassin, dans les Alpes, Dieu voulut le manifester au monde : car la fille d'un roi d'Espagne étant possédée du démon, ne cessait de crier qu'elle ne serait délivrée que par l'ermite Martin qui faisait pénitence dans un rocher des Alpes. Le roi, extrêmement désireux de voir sa fille délivrée de cet esprit immonde, le fit chercher et amener en sa cour, où étant arrivé, il chassa le démon et délivra la princesse.

Quant à saint Hervé, retournant en Cornouailles, il passa chez le comte Hélénus qui le reçut avec joie et lui fit le meilleur accueil. Saint Hervé lui dit à l'oreille : Seigneur, je suis venu pour vous délivrer vous et les vôtres d'un grand danger auquel vous êtes exposé, car Dieu m'a révélé qu'en votre maison il y a un diable, qui, sous forme humaine, vous sert de domestique. Hélénus fut fort étonné.

Au moment du repas, saint Hervé demande à boire, le diable sous la figure d'un page lui en apporte. Le saint, élevant la main, fait le signe de la croix pour bénir ce breuvage, la coupe se brise et le vin est répandu. La même chose se renouvelle deux et trois fois, alors saint Hervé force le page à révéler qui il est, et ce qu'il cherche en cette maison.

« Je suis, dit-il, un diable d'enfer qui excite aux gourmandises, aux noises et aux querelles, et puisque, à mon grand regret, la vertu de Dieu me force à le déclarer à son serviteur; j'avais apprêté ce breuvage de telle façon que, si vous en eussiez bu, vous vous fussiez tous entretués avant de sortir d'ici.

Alors le saint lui commanda, de la part de Dieu, de quitter cette

(1) Du Paz, *Histoire généalogique des seigneurs de Dol et de Combour*, p. 508.

maison et de n'y plus revenir, ce qu'il fit en criant : « Hervé, Hervé, serviteur de Dieu, pourquoi me fais-tu une si rude guerre? »

Le comte Hélénus, se voyant délivré d'un si cruel ennemi, remercia Dieu et saint Hervé, lequel prit congé de son hôte ; et se retira en son monastère.

Saint Gilles ne fit-il pas un miracle semblable, quand, dans l'église Sainte-Croix d'Orléans, le démon lui demanda par la bouche d'un possédé la permission de quitter le corps de ce possédé ? (1).

Etant parti de ce lieu, où il avait fait un si grand miracle, saint Gilduin, au moment où il atteignait Orléans, sentit que le Seigneur frappait à sa porte et que le temps où il viendrait le visiter approchait.

Il commença bientôt à être pris de fièvre, son corps s'affaiblit, son âme devint plus forte, car chez l'homme de bonne volonté, les infirmités loin de diminuer la vertu ne font que l'augmenter. Ainsi comme tous les saints, Gilduin profita de la maladie pour accroître ses mérites.

Comme il se l'était proposé, il visita, dès qu'il le put, ses parents d'Orléans et du Puiset, et visité par eux il demeura quelques jours en ce pays. Sa réputation de sainteté était partout proclamée à cause du miracle qu'il venait d'accomplir, et, s'accroissant chaque jour, elle amena vers lui, toute la noblesse du pays, attirée plutôt par sa réputation de grande sainteté que par les liens d'une tendre parenté.

Tous étaient dans l'admiration et dans l'étonnement le plus profond de ce que ce jeune homme d'une santé si délicate, malade et voyageur avait, comme on le rapporte du Bienheureux Martin, l'habitude de traiter durement son corps et d'être toujours, même en son lit, recouvert d'un cilice.

Il se rappelait cette vérité des Saints Evangiles : que ceux qui s'habillent avec mollesse sont dans les palais des Rois, et ce que dit saint Grégoire : que ceux qui prennent soin de leurs corps travaillent plutôt pour la terre que pour le Ciel et que plus nous nous détachons des choses temporelles, plus nous aimons les choses éternelles et plus nous nous en rapprochons.

C'est pourquoi Gilduin s'appliquait, à l'exemple de l'apôtre, à châtier son corps et même, quoiqu'il fût malade, à le tenir en servitude, afin qu'il n'aspirât qu'aux choses élevées et se détachât des infimes.

(1) Albert-le-Grand, *Vie des Saints de Bretagne.*

Quelque temps après, il se rendit à Chartres et entra pour prier dans l'église de la Bienheureuse Marie toujours Vierge Mère de Dieu, lui recommandant, ainsi qu'aux saints, sa fin dernière qu'il sentait devoir être prochaine.

Il baisa surtout, aussi dévotement qu'il le put, la châsse dans laquelle est renfermée la précieuse relique de la chemise de la Sainte Vierge à laquelle sont dus beaucoup de miracles répétés; il lui demanda particulièrement sa protection contre les mauvais esprits.

Après avoir longuement et longtemps prié Notre-Dame, comme il l'avait toujours désiré, il se retira au monastère de Saint-Pierre-en-Vallée, ordre de Saint-Benoist, situé au faubourg de Chartres. Il y fut conduit par ses parents et les frères l'accueillirent avec grand plaisir.

Chaque jour, on priait pour sa guérison, mais la Providence de Dieu avait d'autres vues sur lui, Notre-Seigneur lui réservait un meilleur sort, il hâtait sa mort pour transporter son âme au séjour bienheureux de la paix et du repos éternels. La fièvre augmenta et le jour approchait où il devait entrer dans la joie de son Seigneur.

Ce jour arriva et ceux-là seuls qui assistèrent à ses obsèques pourraient dire combien furent grands le deuil, la douleur, et le chagrin de ses parents.

Nous ne saurions dire avec quelles démonstrations de joie, les saints Anges durent recevoir son âme dans leurs saints concerts. Un grand nombre de miracles accompagnèrent et suivirent sa mise au tombeau. Inutile de dire de quels soins et de quels honneurs fut entourée sa sépulture, la chose est facile à comprendre.

Ce fut le 27 janvier de l'année de l'Incarnation du Sauveur 1077 qu'on croit que saint Gilduin passa de vie à trépas et quitta la terre pour le ciel.

Plusieurs miracles vinrent en donner la preuve à la louange de Dieu et de son saint confesseur. Il fut enseveli le sixième jour des calendes de février au milieu du chœur de l'église du monastère bénédictin de Saint-Pierre-en-Vallée.

Ses membres, plus précieux que toutes les perles du monde, furent dépouillés du cilice dont il avait usé pendant sa vie et revêtus de ses ornements diaconaux, ils furent exposés, parés de la tunique et de la dalmatique.

Quatre-vingt-dix ans après sa mort, le 11 mai 1165, ses re-

liques furent transportées en une chapelle particulière où les miracles continuèrent longtemps après ; cette translation eut lieu sous le pontificat d'Alexandre III, régnant en France, Louis VIIme du nom, dit le Jeune et en Bretagne le duc Conan IV.

C'est Foucher quatorzième abbé du monastère de Chartres, qui fit faire cette translation. Ayant été guéri de la goutte par l'intercession de saint Gilduin, il ordonna que tous les samedis, le sacristain serait tenu d'allumer un cierge devant la chasse (1).

L'admirable pureté de la vie de Gilduin de Combour l'a fait mettre au nombre des saints, sa fête se célèbre le 27 janvier.

Les habitants de Combour ne doivent pas oublier qu'ils ont en lui un protecteur au ciel et ne pas manquer de le prier d'intercéder auprès de Dieu, dans leurs besoins.

La chapelle du château de Combour possède des reliques de saint Gilduin offertes par Monseigneur l'Evêque de Chartres à Mme la Comtesse de Durfort née de Chateaubriand, le jour de sa première communion.

Il y a, dans l'église de Combour, en la chapelle de M. le comte de Durfort Civrac de Lorges, une statue de saint Gilduin due au ciseau de M. le comte Geoffroi de Chateaubriand, il est en costume de religieux bénédictin et sur les murs de cette chapelle on a répété le mot *Pax* qui est la devise des Bénédictins.

Le premier vitrail du collatéral sud de l'église de Combour représente : un saint Roch, par lequel Combour a été délivré d'épidémies meurtrières et un saint Gilduin.

L'artiste qui connaissait sans doute assez mal l'histoire de notre saint, nous l'avait peint sous la figure d'un vénérable vieillard à barbe blanche... C'était évidemment contraire à toute vraisemblance, puisqu'il est mort à peine âgé de vingt-cinq ans.

La donatrice de ce vitrail, Mlle Le Villain bienfaitrice de Combour, qui connaissait sans doute mieux son saint Gilduin, protesta. Il fallut renvoyer le vitrail à Paris, où, dans les ateliers de M. Claudius Lavergne, on se borna à lui teindre la barbe en noir, sans pouvoir effacer les rides de son visage, en sorte qu'il a pas l'air encore très jeune. A ses pieds est une mitre pour indiquer qu'il refusa d'être archevêque de Dol. Il s'appuie sur un bâton de pèlerin auquel est attachée une clochette pour indiquer qu'il fit le pèlerinage de Rome.

(1) Albert le Grand, *Vie de Saint Gilduin.*

Au moyen-âge les pèlerins avaient coutume d'agiter leur sonnette pour solliciter la charité sur leur passage et obtenir des pays qu'ils traversaient quelques provisions de route.

Peut-être serez-vous bien aise de savoir ce que devint l'archevêque Even, après avoir quitté notre saint.

Arrivé à Dol, il y fut reçu avec les démonstrations de la joie la plus vive et prit possession de son siège.

Johonée, le prélat répudié, dont nous avons parlé au début, ayant voulu tenter de le troubler dans cette possession, Grégoire VII, les oreilles rompues de ces importunités, renvoya les parties devant un concile assemblé en France par son ordre. Hugues, évêque de Diez en Dauphiné, le présida comme légat du Pape. Johonée y fut débouté de sa demande et l'archevêque Even confirmé en son siège.

Le Pape écrivit à cette occasion au duc Hoël II, à Geffroy comte de Rennes, beau-frère de saint Gilduin et à Geffroy, comte de Penthièvre, fils d'Eudon, pour qu'ils permissent aux évêques et abbés de leurs seigneuries de se rendre à ce Concile.

Alors qu'il était abbé de Saint-Melaine-lez-Rennes, Even avait rétabli la discipline dans ce monastère, l'avait réformé et y avait réuni un grand nombre de religieux qui y menaient une vie fort sainte et austère.

La comtesse de Rennes, Berthe de Dol, sœur de saint Gilduin dame fort dévote et religieuse avait fait rebâtir presque tout le monastère à neuf, celui-ci étant demeuré presque désert depuis qu'il avait été rasé par les Normands, après la mort de Salomon jusqu'à cette époque.

Le bon prélat Even, ayant louablement gouverné son église pendant près de cinq ans, mourut l'an 1081 et fut inhumé dans sa cathédrale où cent moines de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes vinrent assister à ses funérailles le 17 septembre de la même année.

L'archevêque Even, figure dans un vitrail de la chapelle absidiale de la Cathédrale de Dol, dédiée à saint Samson, il est décoré du pallium.

Dans le médaillon de ce vitrail, le diacre saint Gilduin refuse l'épiscopat et désigne Even au pape Grégoire VII.

PAUL DE LA BIGNE.

LE CHEVALIER DE TINTÉNIAC

ET

LA CHOUANNERIE

(Suite) (1).

Tinténiac après avoir passé plusieurs semaines sur la côte à attendre un bateau pour passer en Angleterre, où il arriva le 2 août 1794, écrivit la lettre suivante au ministre Windham (2).

MONSIEUR,

Depuis que j'ai l'honneur de vous connaître, vous avez eu pour moi bien des bontés ; mais vous y avez mis le comble l'autre jour en m'appelant dans votre lettre, mon ami ; oui certainement, monsieur, ce titre m'est bien cher, et tâcherai toute ma vie de le mériter. Je sais, monsieur, que quand un Anglais donne ce titre, on peut y compter, aussi vais-je vous parler avec toute la franchise qu'il mérite. Sans être prévoyant, je vois qu'on est décidé à porter des secours à nos amis. que le temps qu'on m'a laissé sur la côte ayant été considérable, il sera urgent quand tout sera décidé, que je m'y porte de peur que n'ayant plus entendu parler de rien, ils ne se soient ennuyés d'attendre les signaux. On peut compter sur moi, aucun danger ne m'effraiera pour leur être utile, d'autant plus que le plus fort est fait. Je sais bien le chemin, mais si je réussis à procurer cette jonction qui sera, je n'en doute pas, un coup de foudre pour la Convention, surtout si on veut faire venir le Comte d'Artois, depuis si long-

(1) Voir la *Revue* de juillet-août 1911.
(2) Windham papers London.

temps désiré. Je ne puis me dissimuler que la cause du roi en aura quelque obligation et il est donc tout simple que j'en tire quelque avantage.

L'Angleterre accorde des corps à des personnes qui n'ont pas plus de tête que moi, je sais que si elle m'en donnait un dans ce moment, ce serait dire que j'ai porté des nouvelles bien intéressantes ; aussi, n'est-ce pas ce que je demande dans ce moment (1).

Il me semble que dans les corps qu'on forme, on laisse le colonel choisir son Etat-Major ; quand il est formé il doit tâcher de se recruter en soldats sur le territoire français ; mais pour moi ce serait tout le contraire étant en France avant le débarquement s'il avait lieu, je recruterais les soldats (2) et n'aurais plus que l'Etat-Major des émigrés qui arriveraient : Quant aux soldats, je suis sûr que les Royalistes se feraient un vrai plaisir de servir avec moi. J'ai le grade de colonel de cavalerie et ai mes titres de mes Princes, mes intérêts sont entre vos mains ; mais quoique cela dépende à peu près de vous, je vous prie de me recommander à Messieurs Pitt et Dundas, pendant mon absence. A mon retour, même si je ne viens pas à Londres, j'aurai probablement le plaisir de vous voir, et d'après toutes vos bontés, j'espère que vous me fournirez les moyens de combattre les ennemis de mon roi et je vous assure que si cela est, je n'irai jamais au combat sans me le rappeler avec une bien grande reconnaissance Monsieur Windham.

J'ai l'honneur de...

LE CHEVALIER DE TINTÉNIAC.

J'ose vous recommander les assignats pour M. de Puisaye ; c'est un article bien pressant.

A Londres, 9 août 1794.

A M. WINDHAM, *ministre de S. M. Britannique, Londres:*

Le chevalier de Tinténiac avait été envoyé en mission auprès des Vendéens de la part du gouvernement Anglais (3).

(1) Allusion aux corps d'Emigrés de Jersey.

(2) Tinténiac devait par la suite prendre le commandement de tous les Chouans des Côtes-du-Nord, Morbihan et Finistère.

(3) Il était à sa deuxième mission de la part de ce Gouvernement.

Cette intéressante lettre montre combien le ministre Windham le tenait en haute estime. Evidemment, le gouvernement Anglais avait tout intérêt à flatter son amour-propre; mais, néanmoins, il faut reconnaître que, par son intelligence et sa hardiesse, Tinténiac avait su se rendre digne de cette confiance.

Elle prouve également que c'est bien lui qui préparait tout, d'accord avec le cabinet de Saint-James; aussi fait-il remarquer au ministre que pendant son absence les rôles ont été bien mal distribués et que, si une armée lui était confiée, il mènerait l'affaire à bien et mieux que ces intrigants auprès des Princes, qui s'étaient déjà fait nommer aux principaux postes. En effet, d'Hervilly; du Dresnay; etc., avaient obtenu les meilleures places à la tête des régiments d'émigrés; quant à Puisaye il se réservait le commandement en chef. Ces nominations furent une faute grave, comme on le verra plus tard.

Quelle était donc cette fameuse jonction dont parle Tinténiac; ce coup de foudre qu'il veut appliquer à la Convention? Mais tout simplement la réunion de trois corps de débarquement; Quiberon, Saint-Brieuc, Saint-Malo, et maintenant on a l'explication de sa marche vers les Côtes-du-Nord, sur Saint-Brieuc, où il devait prendre sous ses ordres, le corps débarqué. Nous y reviendrons plus loin et parlerons des assignats.

Un Monsieur Corbin, homme de confiance de du Dresnay (1), désirant se faire valoir auprès du ministre Windham, lui écrivit plusieurs lettres dans lesquelles il étalait un plan pour l'occupation de Saint-Malo; Châteauneuf; etc., n'obtenant pas de réponse, il décida d'aller lui demander audience.

(1) Windham papers London. C'est Mr. du Dresnay qui avait envoyé deux émissaires aux Vendéens près de Granville, leur laissant entendre qu'il ne fallait guère compter sur les Anglais.

14 août 1794, *Jun Gun Germyn Street, 61 Londres,*

MONSIEUR,

Je viens de recevoir en me rendant à votre hôtel une lettre de Guernesey, datée du 7 du mois courant ; elle m'est écrite par le capitaine du lougre destiné par votre Gouvernement aux expéditions sur les côtes de France, je crois très intéressant de vous la communiquer ; j'attendrai vos ordres pour m'y conformer.

Toutes les nouvelles qui se débitent depuis hier, rendent indispensable l'envoi sur la côte d'un homme ami de la vérité, qui puisse d'après les bontés de ses relations vous instruire promptement de l'état actuel de la France. Dites un mot, Monsieur, et je vous promets que, si la Providence conserve mes jours dans la périlleuse entreprise à laquelle je me dévoue, vous serez instruit avec exactitude, de l'état de Paris, de la Convention, de la Bretagne et des Chouans avant trois semaines.

Je suis avec respect, etc.

CORBIN.

22 août 1794, *Londres* (1).

Monsieur Windham est supplié, de la part de Mr. Corbin, de vouloir bien lui indiquer le jour, l'heure et le lieu où il voudra bien l'entendre pendant cinq minutes.

22 août 5 heures.

Windham fatigué lui intima l'ordre, un peu plus tard, de quitter Londres et cela pour différentes raisons que connaissait Tinténiac.

11 Ponton Street Haymarket, 22 août 1794 (1).

MONSIEUR,

Il se répand ici plusieurs nouvelles de la Vendée, venues de Jersey. Elles ont sans doute été données par les personnes venues de France avec le chevalier de Tinténiac ; mais, comme elles ne paraissent pas venir directement du chevalier de Tinténiac,

(1) Windham papers.

je vois avec plaisir qu'on y ajoute peu de foi et qu'on les regarde comme très vagues. Je vous prie de croire, Monsieur, que personne n'a rien appris de moi et que j'ai observé la plus grande discrétion. J'ai l'honneur, etc.

DE LA ROBRIE.

Peu de jours après, Tinténiac, qui était retourné à Jersey afin de préparer un convoi d'armes, de munitions et d'assignats destinés aux Chouans, revint en Angleterre d'où il écrivit encore au même ministre.

Kunsington, 22 août 1794 (1).

MONSIEUR,

D'après la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, je me suis rapproché de Londres, où dans un demi jour je puis me rendre. J'ai vu dans cette lettre combien vous aviez de bonté pour moi, en voulant bien penser à mon père et à ma sœur. Je ne sais où est le premier comme vous l'aurez vu par la lettre que je lui ai écrite par vous : mais je sais bien qu'il n'est pas dans l'opulence et que sans l'intérêt que le gouvernement Anglais a pour moi, il eut été bien malheureux. C'est donc avec bien de la reconnaissance, Monsieur, que j'accepte pour eux la générosité du Gouvernement, ne craignant pas de les laisser après moi, dans ce pays, dans la misère.

Toutes les occasions qu'on me fournira de me venger des scélérats qui les ont si injustement dépouillés de leur fortune (2), seront acceptées par moi, avec bien de la joie. Ne craignez donc nullement, Monsieur, de m'exposer ; c'est la seule obligation dont je ne vous saurais gré ; hâtez donc je vous prie le plus possible mon départ, car tout moment de retard fait périr dans les provinces de braves gens qui ne se montrent faute d'armes.

Je vous prie, Monsieur, de présenter mes respects à Mrs. Pitt et Dundas et d'être persuadé de, etc.

LE CHEVALIER DE TINTÉNIAC.

(1) Windham papers.

(2) Nous connaissons des documents où il est manifeste que Mrs. de Saint-P. et de K. ont aidé à ce dépouillement.

Mes compliments, s'il vous plaît, à la Roberie, qui, comme moi, est bien pénétré de vos bontés.

A l'égard du secret que vous me recommandez vis-à-vis de Mr Wals, il faudrait que je fusse bien babillard pour ne pas le garder, car je vous assure qu'il ne se permet pas une question qui puisse m'embarrasser. Monsieur de la Roberie doit avoir des lettres pour moi ; si vous aviez la bonté de les faire demander. Il faut, Monsieur, que je compte bien sur votre obligeance pour en user aussi librement avec vous : mais je n'écris à personne depuis que je suis parti de Londres.

CHEV. DE T.

A M. WINDHAM, *ministre à Londres.*

Malgré ses occupations pénibles et incessantes. Tinténiac n'oublie pas les siens ; il pense à son vieux père, à celui qui empêcha les Anglais de débarquer à Lorient, et invite ces mêmes Anglais à le prendre sous leur protection en échange des services rendus par le fils (1). Il ne pardonne pas aux scélérats qui ont dépouillé l'auteur de ses jours et sa haine perce dans cette lettre.

Voici maintenant un nouveau personnage qui entre en scène et dont nous aurons l'occasion de reparler.

24 août 1794, à Mr. Windham, à *Londres.*

MONSIEUR,

Je suis trop reconnaissant de la permission que vous m'avez fait obtenir pour rejoindre l'Armée Royale de Bretagne et me rallier avec les défenseurs de la religion et du trône pour ne pas vous en faire passer mes remercîments aussitôt mon arrivée au quartier général.

Monsieur Prigean (2) chargé par les chefs de l'armée de vous

(1) Le marquis de Tinténiac âgé de 70 ans et Mdme de Rays, sa fille, s'étaient réfugiés en Hollande. Poursuivis par les troupes Républicaines, ils avaient perdu tous leurs bagages et le Chevalier avait prié Windham de vouloir bien s'occuper de savoir ce qu'étaient devenus son père et sa sœur.

(2) Sans doute le même Prigent qui finit par trahir de peur d'être exécuté.

remettre et communiquer tout ce qui peut avoir rapport à nos besoins, vous sera fortement recommandé par le comte de Moustier qui vous procurera les détails intéressants qui peuvent concerner les efforts que nous faisons pour rétablir l'ordre et le calme dont l'Europe a tant besoin. Le rapport des projets les mieux concertés qu'on puisse supposer dépend du peu de séjour que Mr. Prigean fera à Londres.

Je vous prie d'accepter, etc.

LE BARON DE CORMATIN.

Le 26 août 1794 paraissait un arrêté royaliste traitant de l'organisation d'un Comité Central revêtu de tous les pouvoirs (1); d'un état-major général et de la composition d'une armée.

Cette armée, sous les ordres du général comte Joseph de Puisaye, est divisée en 6 commandements principaux savoir :

Boishardy	à	Lamballe.
Boulainvilliers	»	Locminé.
Desilz	»	Rochefort.
Boisguy	»	Fougères.
Solilhac	»	Saint-Helen.
Tromelin	»	Guipry.
Labourdonnaye	»	Dans le Morbihan.

On verra par la suite que plusieurs de ces commandants de divisions, trompés par Cormatin, signèrent leur soumission à la République, sans en référer à de Puisaye leur général et malgré l'opposition de Tinténiac (2).

Le 24 septembre 1794, le conseil supérieur des troupes royales, présidé par le chevalier de Tinténiac, approuve et signe, au nom du comte d'Artois, un arrêté par lequel, il s'engage à rembourser toutes les sommes versées par

(1) Voir les mémoires de Puisaye et Beauchamp.

(2) Ce fut une des erreurs de Puisaye de mettre à la tête de ce Comité le fameux Cormatin investi de tous pouvoirs.

des tiers pour le bien de la cause : les assignats servant de garantie.

Le 26 septembre 1794. Vu les demandes incessantes de troupes par les généraux, le Comité du Salut Public, répond qu'il est inconcevable qu'avec une armée de 73.000 hommes actuellement en Bretagne, on n'arrive pas à détruire quelques centaines de brigands, sans organisation. En conséquence, il ordonne des arrestations en masse pour effrayer les populations. C'est que les Chouans se remuaient très sérieusement de tous côtés, et partant donnaient de la besogne et des craintes aux généraux républicains, qui, dans leurs rapports, se lamentaient. — « Il y en a partout, disaient-ils, et on n'en voit nulle part. »

L'ordre du Comité du Salut Public fut appliqué, plus qu'à la lettre puisque, à partir de ce jour, tout chouan pris les armes à la main, ou soupçonné de connivence, fut exécuté séance tenante. Pourtant, eux n'usaient pas de représailles et se contentaient de s'emparer des armes et munitions de leurs prisonniers, qu'ils relâchaient ensuite. Seuls les traîtres et les espions n'obtenaient aucune grâce.

A cette époque le chevalier de Tinténiac est en Angleterre attendant des ordres pour la Bretagne et la Vendée ; mais ces ordres ne lui sont pas donnés et force lui est de patienter jusqu'au retour de Windham, parti en Hollande, à l'armée du Duc d'York.

Salisbury arms Hatfield, 8 octobre 1794 (1).

MONSIEUR,

J'ai eu ce matin un réveil bien agréable, car j'ai vu dans les papiers (2) votre arrivée, comme ils avaient annoncé votre départ. Je vous assure que l'affreuse nuit d'hier m'inquiétait bien (3), vous croyant en route. Vous voilà donc enfin rendu à

(1) Windham papers London.
(2) Journaux.
(3) Une tempête épouvantable avait éclaté cette nuit-là.

mes vœux, je vais donc être tiré de l'affreuse incertitude où je suis depuis votre départ. Il y a environ un mois que je reçus ordre de me rendre à Londres, ce que je fis tout de suite ; à peine y fus-je que je reçus contre-ordre et depuis je n'ai su aucune nouvelle ; mais j'ai toujours patienté vous sachant en Hollande. Oserai-je, Monsieur, vous prier de me faire savoir le plus tôt possible ma destinée et d'être persuadé, etc...

LE CHEVALIER DE TINTÉNIAC.

A M. WINDHAM, *ministre à Londres.*

AU COMITÉ DU SALUT PUBLIC.

. . . . . .

La négligence s'étend jusqu'au bagne d'où il s'échappe beaucoup de galériens.

L'insurrection prend un caractère alarmant dans le Morbihan où les Chouans se permettent toutes sortes d'excès. . . . .

Je tiens les fils d'une vaste conspiration. Les patriotes ne sont pas les seuls à employer pour découvrir la retraite des brigands, il faut aussi traiter avec les brigands, les gagner, les payer. Il est un ancien maréchal-des-logis nommé Villambre, qui a émigré avec les officiers de son régiment, qui de là a passé en Angleterre et est rentré en France chargé de lettres des Princes. Cet homme, singulier par son esprit, son intrigue, son insouciance, son audace nous a donné de grands renseignements (1). . . .

Cet homme envoyé en Angleterre où dans le Morbihan pourrait nous rendre de grands services. Il est capable de tout et peut tout . . . . . .

Jamais je n'ai vu un homme aussi étonnant ; c'est le père « Jean de Domfront ». Il pourrait nous faire prendre une partie des chefs du Morbihan.....

On a découvert l'argenterie de Puisaye dans la rivière de l'Ille-et-Vilaine : je l'envoie à la Convention.

Le représentant, BOURSAULT.

10 octobre 1794, *Rennes.*

(1) Villambre porta ses lettres au représentant qui en prit connaissance, puis accomplit ensuite sa mission de sorte que le Comité Royaliste ne se douta de rien.

AU COMITÉ DU SALUT PUBLIC,

Voici les noms des chefs Chouans du Morbihan (1) :

Botidoux, ex-constituant ; Joson ; Troussier ; Beaumanoir ; Lemoine ; Boishuc ; Queseron ; Jolly ; Montmejean ; l'ex-marquis Delorge ; Rabien ; Garné ; Coetlogon fils ; Labourdonnaye ; Lantivy ; Duresto ; Lescoub ; de Kerscombe ; Pormann ; Lambilly ; Henri de Quengo et son frère ; Kercadio ; tous ex-nobles et émigrés rentrés. Priol, ex-boucher à Bignan ; Leyssegues, fils de l'archiviste de Rohan-Chabot ; Guillemot, ex-agent national de Plumelec ; Boulainvilliers, ex-noble se disant envoyé des Princes français ; l'ex-curé de Taupont, ceux de la Trinité, de Ménéac, Plume et Cruguel ; Gourdel, vicaire de Cruguel ; Jonchet, prêtre de Plumelec, l'ex-curé de Saint-Jean-Prévalaye et une trentaine de prêtres émigrés dont on ignore le nom.....

Réfléchissez-y, collègues, et donnez-moi des forces. Toutes les communes me sont suspectes ; cependant j'emploierai la douceur, la persuasion ; mais avec les nobles, non, non, non (2).

Le représentant, BOURSAULT.

10 octobre 1794, *Rennes*.

Les émigrés de Jersey, malgré les avertissements de Tinténiac, communiquaient directement par lettres avec Cormatin et employaient pour ce service des gens qui, comme nous venons de le voir, mangeaient aux deux rateliers tout en rendant d'immenses services à la République, en lui dénonçant et en lui dévoilant les plans royalistes, sans que ceux-ci s'en doutassent.

Le chevalier de Tinténiac n'ayant pas obtenu de réponse à sa dernière lettre en écrivit une autre à Windham, le pressant de lui donner une solution au sujet de la Vendée et des Royalistes de Bretagne qui attendent les hommes, les armes et les munitions promis par l'Angleterre. Il demande en même temps si le comte d'Artois, a

(1) Dénoncés par Villambre.
(2) Représentants et généraux étaient d'accords sur ce point.

décidé quelque chose. Le temps presse, dit-il, et non sans raison ; car mieux que tout autre il connaissait la situation des armées républicaines et par conséquent n'ignorait pas que le moment était propice pour frapper juste et fort.

Hatfield Salisbury Arms, 12 octobre 1794 (1).

MONSIEUR,

J'eus l'honneur de vous écrire, aussitôt que je sus votre retour à Londres, ce qui me fait craindre que vous ne me trouviez importun ; mais je connais votre amabilité qui vous ferait me le pardonner. Je vous assure, Monsieur, que j'attends une lettre de vous avec bien de l'impatience et que je trouve mon absence cruellement longue, depuis près de deux mois et demi que je suis sourd et muet : car c'est enfin être l'un et l'autre que de ne pouvoir se faire entendre que par interprète ; mais c'est là le moindre de mes soucis, car celui qui m'affecte infiniment c'est de ne rien savoir du sort qu'on destine à nos malheureux Royalistes qui, avec les secours qu'ils demandent seraient bien formidables ; ils ont fait leurs preuves de valeur.

Oserai-je, Monsieur, vous prier de me faire savoir si vous avez vu Monseigneur le Comte d'Artois et si on lui a fait passer les lettres que j'ai portées de l'Armée Royale et si vous avez bien voulu lui parler de moi. Vous me trouverez peut-être indiscret de vous faire ces questions ; mais elles m'intéressent infiniment, car si par hasard les circonstances empêchaient le Gouvernement Anglais de faire passer à la Vendée ce qu'ils désirent, eux et les Princes, m'en voudraient, présumant qu'on a égaré leurs pressantes sollicitations, vous voyez, Monsieur, combien j'ai d'inquiétudes et pour comble de malheur, je ne puis déterrer où est mon père et le reste de ma famille qui étaient dans le Brabant lors de l'invasion. Un mot de vous, Monsieur, les diminuera. Je vous prie d'agréer.

LE CHEVALIER DE TINTÉNIAC.

A M. WINDHAM, *ministre à Londres.*

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien présenter mes respectueux hommages à Messieurs Pitt et Dundas.

(1) Windham papers London.

Et voici le vieux marquis de Tinténiac arrivé en Angleterre dans le plus grand dénûment ; mais ayant conservé quand même toute sa fierté et.... son domestique. Sa lettre au ministre, très touchante, est appuyée par le Président du Comité de secours aux émigrés. M. de la Houssaye.

A Londres chez Mr. de la HOUSSAYE, *Great Russel Street n° 6 Bloomsbury*, 27 octobre 1794 (1).

MONSIEUR,

Je suis arrivé ce matin d'Harwich à pied, n'ayant qu'une demi guinée. Je me suis adressé à M. le Président de la Houssaye, qui me connaît parfaitement, il ne m'a pas laissé ignorer l'intérêt que vous prenez, Monsieur, au sort des malheureux français, j'espère que le Gouvernement Anglais qui fait notre unique ressource ne laissera pas dans la misère le père du chevalier de Tinténiac, qui n'a négligé aucun moyen de se rendre utile. Je ne puis me présenter chez vous, Monsieur, dans ce moment, n'ayant qu'une chemise que je porte depuis un mois, après avoir épuisé tous mes moyens de subsistance pour moi et mon domestique, qui ne m'a pas quitté dans mes malheurs.

J'ai l'honneur, etc.

LE MARQUIS DE TINTÉNIAC.

Quoique je n'ai pas l'honneur d'être connu de Monsieur Windham, je déclare sur mon honneur que Mr. le marquis de Tinténiac a sacrifié sa fortune très considérable pour la défense de sa religion et de son roi, et que ce brave et loyal gentilhomme, âgé de soixante et dix ans et d'une des familles les plus distinguées de la Bretagne, mérite toute la protection du gouvernement Britannique.

Londres, le 27 octobre 1794.

Le Président du Comité de Secours.

DE LA HOUSSAYE.

(1) Windham papers London.

Le chevalier de Tinténiac a vu son père et en fait part à Windham, tout en ne négligeant pas ses affaires ; car il doit partir prochainement avec la Roberie pour les Côtes-du-Nord porteur d'ordres écrits pour les Comités royalistes de Bretagne et de Vendée.

MONSIEUR,

Grâce à vos bontés, je suis le plus heureux des hommes. Mon malheureux père e t arrivé hier, en bonne santé ; mais presque nu. ce qui m'empêche de vous le présenter, se trouvant hier au Comité, on le força de vous écrire ; lui, ne voulant pas dire qu'il m'avait vu, le fit. Aussitôt qu'il sera habillé, ma sœur aura l'honneur de vous le présenter vous verrez avec plaisir que malgré toutes les fatigues qu'il a endurées, ni sa tête, ni sa santé n'ont souffert de ses malheurs ; je pars ce soir avec la Roberie.

Monsieur de Puisaye doit vous avoir dit, qu'il était nécessaire que nous eussions plusieurs conversations : aussi, je vous prie, de ne pas trouver mauvais que je me rende ici, quand il me le fera dire. Si vous y voyez quelques inconvénients je vous prie de me le faire savoir, faute de quoi, je le regarderai comme un consentement.

Quant ma sœur sera à même de vous présenter mon père, elle aura l'honneur de vous écrire pour vous demander votre heure. Quant à moi. je vous prie de faire rejaillir sur un vieillard bien respectable, les amabilités que vous avez pour moi. Je vous sais père d'une nombreuse famille, qui vous sera bien dévouée et dont la reconnaissance ne finira jamais. C'est avec ce sentiment que j'ai l'honneur, etc...

Londres, le 28 octobre 1784.

LE CHEVALIER DE TINTÉNIAC (1).

Et enfin cette belle réponse du ministre Windham qui montre à quel point de haute estime il tenait le chevalier de Tinténiac ; tous commentaires seraient superflus.

(1) Windham papers London.

AU CHEVALIER DE TINTÉNIAC *à Londres* (1).

Il ne faut pas, mon cher Monsieur, que votre père soit habillé par le Comité, quoiqu'il n'y ait point de honte à cela. Votre mérite et les services que vous avez rendus à la cause commune exigent que tout ce qui vous appartient, soit mis sur un pied à part : que votre père doive cette distinction au mérite du fils. Je vais me rendre à mon bureau, où je donnerai ordre à Mr. Huskinson (2) pour qu'il vous fournisse ce qui est nécessaire dans l'instant.

Ce soir à huit heures, je pourrai bien recevoir votre père et M^dme^ de Rays, ou même plus tôt, si par là je puis espérer au même temps vous voir et Mr de la Roberie avant votre départ. Votre bien reconnaissant.

WINDHAM.

Londres, 28 octobre 1794.

Le général Hoche, qui n'a encore que le commandement des troupes de Normandie, prévoit celui de la Bretagne et se livre à quelques appréciations sur les troupes républicaines engagées dans cette contrée. Ses raisonnements sont profonds et sensés et si ce général commit quelques fautes, il est bon de reconnaître ses qualités.

AU REPRÉSENTANT BOLLET,

. . . . . .

Les troupes envoyées pour réprimer les premiers excès, en Bretagne, au lieu de calmer les habitants ont beaucoup contribué au mécontentement. Des réclamations ont été faites, et presque toujours les dépositaires de l'autorité n'en ont fait aucun cas. On devrait considérer pourtant que l'injustice prolongée aigrit le cœur de l'homme le plus pacifique, et que cet homme s'il se déclare contre l'autorité légitime, lui devient funeste par le degré d'influence qu'il peut avoir sur l'esprit de ceux dont jusqu'alors il a possédé la confiance.

Le général HOCHE.

30 octobre 1794, *Vire*.

(1) Windham papers London.
(2) Chef du Cabinet du Ministre.

Entre temps, à Londres, on s'occupait sérieusement de l'organisation des secours dont les malheureux émigrés avaient un pressant besoin, comme le témoigne la lettre suivante, adressée au ministre Windham par le Comité.

Londres, le 7 novembre 1794 (1).

MONSIEUR,

Le baron de Nautiat (2) a l'honneur de présenter l'assurance de son respect à Mr Windham et de le remercier de son avis au sujet de Mdme et de Mlle de Rays (3). Le comité français s'y conformera.

Il y a deux Mrs. de Montreuil à Londres dans ce moment : l'un se nomme Adolphe et n'est pas au secours n'ayant pas l'âge prescrit par le gouvernement. Dans un cas pressant il a reçu une guinée et demie de Mgr l'évêque de Léon ; l'autre nommé Gabriel est à ce que croit le baron de Nautiat, le chevalier de Montreuil. C'est un jeune homme qui a servi dans le régiment de la Châtre où il a été blessé le 15 de juillet ; il fut admis au secours à raison de la blessure qui l'obligeait à se servir de deux béquilles pour marcher ; il a depuis reçu le shilling par jour, Mgr l'évêque de Léon lui a de plus donné en secours extraordinaire 7 guinées.

Mr le chevalier de Montreuil mérite sûrement intérêt à cause de sa blessure ; mais le baron de Nautiat ignore en ce moment sa conduite ici et l'état actuel de sa santé. Il s'en informera et aura l'honneur d'en rendre compte à Mr Windham.

Le Comité ni Mgr l'évêque de Léon ne peuvent plus donner aucun secours extraordinaire, parce que les £ 1500 données chaque mois par le Gouvernement sont insuffisants pour donner le shilling par jour à 1300 personnes nombre auquel s'est porté celui des malheureux, depuis que les émigrés ont été chassés des Pays-Bas et des bords du Rhin. Il y a plus, c'est que tous ceux qui pourraient être payés du shilling avec les £ 1500 sont depuis quatre jours dans la plus grande pénurie parce que, le Gouvernement n'ayant fait payer octobre que le 30, le banquier,

(1) Windham papers.

(2) Directeur du Comité de secours aux émigrés.

(3) Sœur et nièce du chevalier de Tinténiac pour lesquelles Mr. Windham avait donné des ordres spéciaux.

qui faisait les avances au commencement de chaque mois, refuse d'en faire davantage, et qu'en conséquence le Comité n'a rien à donner à qui que ce soit.

Si Mr Windham par une suite de la bonté avec laquelle il veut bien prendre part au malheur des émigrés pouvait faire porter le secours à £ 2000 par mois et surtout obtenir qu'il fut régulièrement payé dans les dix premiers jours de chaque mois, il rendrait un grand service à l'humanité souffrante.

Tous les émigrés des deux sexes qui sont à Jersey reçoivent sans distinction d'âge 36 # tournois par mois, les enfants et domestiques aussi 24 # tournois ; mais il n'a jamais été accordé pour eux aucun secours extraordinaire, ni pour les malades, ni pour ceux qui manquent de vêtements. Cependant les besoins de ce genre sont très urgents.

Il y a actuellement à Londres une quantité assez considérable de jeunes émigrés qui y ont été attirés par l'espoir de se faire place dans les corps français ; n'étant ni âgés de 50 ans, ni malades, ils n'ont pu être admis au secours. Le Comité leur a distribué quelques guinées d'économies antérieures et Mgr l'évêque de Léon 200 guinées de bienfaits particuliers ; mais les moyens étant épuisés dès le mois de septembre, ils sont depuis ce temps dans la plus grande misère. Ils ne peuvent même pas se rendre à Jersey depuis que le marquis Dudresnay a été averti de ne plus y envoyer. Ils pourraient y être employés utilement et y recevoir une subsistance nécessaire, si le Gouvernement prenait un parti à leur égard ; mais dans tous les cas ils ne pourront se rendre à Jersey qu'autant qu'on leur en fournira les moyens.

LE COMITÉ,

N° 52 New Compton Street-Soho-Londres.

Par une lettre datée du 6 novembre 1794, château de Zipendal, près Amhein, le comte d'Artois confère à M. le comte Joseph de Puisaye tous les pouvoirs qui avaient été donnés au feu marquis de la Rouërie.

Pendant que les petites bandes de Chouans se soudaient entr'elles pour former des divisions de 1000 à 1500 hommes, la discorde pénétrait dans le clan royaliste de Bretagne où voulait régner en maître le fameux De-

sotteux, baron de Cormatin ; Puisaye n'était plus obéi, ni respecté. Cormatin agissait à sa guise, soi-disant d'après les ordres des Princes, et s'était même permis des lettres injurieuses à l'égard de Puisaye ; le chevalier de la Vieuville en fit part à ce dernier qui, d'abord outré, finit par l'oublier.

Le 10 novembre 1794 Hoche est nommé au commandement de Rennes et de Brest et s'en plaint au représentant Bollet :

Je vais donc partir ce matin pour Rennes. La belle perspective ! Je cours risque de perdre ma réputation et d'être persécuté. En vérité, il faut être dévoué au salut de la Patrie pour braver de pareils accidents. Ils sont pour moi pire que la mort. Mon obscurité, mon heureuse obscurité, est tout ce que je demande.

HOCHE, Caen.

AU COMITÉ DU SALUT PUBLIC.

Les deux Boisguy, chefs très dangereux, demandent la vie pour eux et leur mère, et ils seront suivis de bien d'autres. Que faire ? Beaucoup d'individus condamnés à mort par coutumace, pour avoir préparé l'insurrection du mois de mars 1793 demandent grâce...

Je crois qu'il serait possible de les embarquer dans les expéditions maritimes et de les envoyer aux îles.

Dois-je accorder la vie seulement aux chefs, et pardonner entièrement aux autres, sauf à les faire servir sur mer ?

Représentant BOURSAULT.

12 novembre 1794, *Mayenne*,

A THÉOBALD (1) POUR LE COMITÉ,

Mr le chevalier de Tinténiac qui part pour Jersey pour une opération qui vous sera utile remettra cette lettre à Mr le Prince de Bouillon pour vous la faire tenir.

(1) Théobald était le nom de guerre de Cormatin. Nous devons à l'amabilité de Mr Rey, l'archiviste si compétent de la Préfecture de Police, communication de ce document et de plusieurs autres que nous publions plus loin. Ces pièces ont servi pour le procès G. Cadoudal.

Le Comte de Busnel, qui va vous joindre avec Mr de Saint-Gilles, vous dira tout ce que le temps ne me permet pas d'écrire. Je vous dirai en gros que nos affaires vont de mieux en mieux et je vous répéterai que le sort de l'Europe est entre vos mains.

On dit ici qu'on envoie des troupes contre vous, tant mieux, avec des assignats et des coups de fusils nous en aurons raison. Le courage vient à bout de tout aussi, je suis tranquille à cet égard, ne négligez pas surtout les correspondances, principalement avec la Vendée, vous avez pleins pouvoirs pour tout promettre et je vous réponds que tout sera tenu (1), n'oubliez pas surtout Canclaux et le commandant de Lorient (2).

L'objet du voyage du chevalier de Tinténiac est de vous faire passer par 8 ou 10 à chaque voyage que va faire le bateau, les hommes qui composent les compagnies franches de Jersey. Ces hommes vous seront extrêmement utiles, tant par rapport à l'instruction qu'ils ont acquise que par rapport à la connaissance qu'ils ont du pays et des habitants. Chaque de ces petits détachements sera autant que faire se pourra, sous la direction d'un gentilhomme et d'un prêtre : vous placerez les uns et les autres selon leur capacité et leurs numéros qui vous sont indiqués par les listes que vous feront tenir Mrs de la Marche et de Pontbellanger, amis du chevalier de Tinténiac, qui par la suite seront chargés du sort de cette affaire. Vous recevrez des armes et peut-être des assignats dont je ne vous donnerai pas la note aujourd'hui, étant trop pressé.

Songez bien que nous nous occupons journellement de vous. Secondez-moi de tous vos efforts, il faut périr ensemble ou nous couvrir de gloire. J'attends de vos nouvelles avec la plus vive impatience et je ne suis pas sans inquiétudes, n'ayant pas encore reçu un mot de vous, j'espère vous rejoindre bientôt, mais l'intérêt commun m'arrête ici et quoique il contraste avec mon désir, je ne vous rejoindrai pas avant que toutes les préliminaires de l'opération qui doivent sauver la France soient définitivement réglées. Cela dépendra des nouvelles que vous me donnerez, si

(1) Cormatin se servit de cette lettre pour son traité de pacification; c'est ce qui fit que les républicains traitèrent directement avec lui, et lui permit d'avoir quelques signatures de chefs bretons. Cormatin en abusa réellement.

(2) Puisaye voulait corrompre ces deux généraux.

j'en avais reçu comme je l'espérais, je serais déjà, peut-être avec vous.

Adieu, courage, espoir et patience, vous êtes destinés à de grandes choses et j'ai la plus grande impatience d'aller vous embrasser.

JOSEPH (1).

13 novembre 1794.

AU GÉNÉRAL GRIGNY,

Je ne puis te donner des détails bien longs. Il te suffira de savoir que je commande encore deux armées qui occupent depuis la Somme jusqu'à la Loire ; l'étendue est passable.

Je fais ce qu'on appelle la guerre aux Chouans. Les drôles de gens ! on ne les voit jamais. J'espère en faire disparaître sous peu ce qui en reste.

HOCHE.

13 novembre 1794, *Rennes*.

On voit d'après cette lettre qu'il n'avait nulle idée de ce qu'était la chouannerie, à ce moment-là ; il l'avoua d'ailleurs plus tard.

AU COMITÉ MILITAIRE DES ARMÉES CATHOLIQUES ET ROYALES DE BRETAGNE.

MES CHERS AMIS,

Mrs de Pontbellanger et de la Marche sont chargés de vous faire connaître le pays et l'utilité des personnes qu'il vous sera passées, moyennant cela, ne soyez pas étonnés de recevoir des lettres d'eux. Ce sont deux officiers très dignes de vous rejoindre et de vous seconder. Je suis à Jersey et retourne demain à Londres. Aussitôt que je ne vous serai plus utile, j'irai vous rejoindre et vous convaincre que je suis à vous à la vie et à la mort.

(1) De Puisaye.

J'ai quitté Joseph (1) il y a deux jours, il se portait bien et est digne de vous commander.

LE CHEVALIER DE TINTÉNIAC.

A Jersey, 17 novembre 1794.

Le Chevalier dit bien et nous les maintiendrons de tous nos moyens pour vous seconder.

GODEFROY (2).

L'élan est donné, des communes entières se soulèvent et de tous côtés les représentants réclament des renforts.

AU COMITÉ DU SALUT PUBLIC,

J'ai écrit au général Hoche pour faire passer des troupes dans le Morbihan. Depuis deux mois, plus de 200 patriotes ont été assassinés dans les campagnes (3). Plusieurs communes ont arboré le drapeau blanc et sont en pleine rebellion : des rassemblements parcourent le pays : il est évident qu'un grand feu couve sous la cendre.

Le représentant, BOURET.

17 novembre 1794, *Hennebont*.

Le 17 novembre 1794, les brevets suivants sont accordés par le comte d'Artois.

Mrs Desotteux, baron de Cormatin, colonel d'état-major nommé par le Conseil militaire le 26 août, maréchal de camp, major général de l'armée Catholique et Royale de Bretagne, confirmé par autorisation des Princes, le 15 octobre 1794, marquis de la Bourdonnaye, nommé par le Conseil militaire du 26 août, maréchal de camp, commandant la division du soi-disant Morbihan, confirmé le même jour avec un brevet de chevalier de Saint-Louis. Commission de colonel aide-major, pour le chevalier de

(1) De Puisaye.
(2) Prince de Bouillon.
(3) Il y avait exagération, mais plusieurs dénonciateurs avaient été exécutés.

Boishardy avec un brevet de chevalier de Saint-Louis. Commission de major pour le sieur Berthelot, officier de l'armée de la Vendée, à la date du 26 août 1794 (1).

Le chevalier de Tinténiac venait d'arriver à Jersey avec la Roberie pour préparer les débarquements d'émigrés sur les côtes de Bretagne ; débarquements qui ne réussirent pas très bien. Le premier convoi avec Tinténiac passa ; les autres furent pris en grande partie. Quant aux armes et munitions, ils ne purent être débarquées, malgré plusieurs tentatives ; pour ce qui est du lot d'assignats, un coup de mer les avaient emportés pendant la traversée. Nous en reparlerons plus loin.

Mr de Puisaye qui avait quitté depuis quelque temps la Bretagne, pour Londres, y habitait sous le nom de marquis de Ménilles, soi-disant pour ne pas être obsédé par les émigrés ; seuls le savaient le Comité royaliste et militaire de Bretagne, quelques initiés et le Gouvernement anglais.

Lettre adressée à de Puisaye par l'entremise du prince de Bouillon qui était à Southampton dirigeant les intelligences et communications avec l'armée Catholique et Royale, à ce moment sur les côtes de Bretagne (2).

J'ai fait, mon cher Comte, un bon voyage et suis arrivé le lendemain. Ces Messieurs partent demain et j'espère vous rapporter encore, par le retour, des nouvelles satisfaisantes. Je serais de bien bonne humeur sans ces maudits assignats qui ont été perdus. Mrs de la Marche et Pontbellanger remplissent avec zèle vos instructions. Ils étaient connus de M. le prince de Bouillon, et j'espère que, secondés par lui qui y met bien de l'activité, nous ferons bonne besogne. Adieu, mon cher Comte, croyez au sincère attachement que je vous ai voué pour la vie. Mes respects

(1) Mr Rey, l'archiviste de la Préfecture de police, nous a montré plusieurs de ces curieux brevets qui portent la signature de Puisaye.

(2) Windham papers London.

à Mr Windham, Mr le Prince est enchanté du zèle de Dufour (1) sous peu de jours, je vous rejoindrai pour ne plus, j'espère, vous quitter.

A Jersey, le 17 novembre 1794.

LE CHEVALIER DE TINTÉNIAC.

Je vous souhaite le bonjour, mon cher Comte, et vous fais passer la présente.

DE BOUILLON.

A Mr LE MARQUIS DE MÉNILLES à *Londres*.

AU COMITÉ CENTRAL CATHOLIQUE ET ROYAL.

. . . . . .

Si Mr de la Bourdonnaye a déjà la croix de Saint-Louis supprimez son brevet, et s'il ne l'a pas, il faut qu'un maréchal de camp l'ait. Je l'ai fait donner à Tinténiac qui brûle de vous rejoindre et qui est bien utile à Jersey. C'est lui qui vous donnera tous les détails. . . . . .

Vous recevrez tout ce qui vous sera nécessaire comme argent matériel, armes, munitions et habillement à une date qui vous sera fixée.

Cte DE PUISAYE.

Londres, le 23 novembre 1794.

Le général Hoche part pour le Morbihan qui est la région la plus troublée, avec l'intention de diriger lui-même quelques opérations ; il en reviendra déçu n'ayant pu faire mieux que les autres.

AU COMITÉ DU SALUT PUBLIC.

. . . . . .

Je pars avec la ferme résolution de faire le bien. Je crois le faire en accueillant, conformément à l'arrêté du Comité du Salut Public du 18 août, les malheureux que la superstition ou la crainte des châtiments ont armés contre la République, lorsqu'ils sont repentants et de bonne foi. Déjà nous ressentons les effets heureux du système de justice proclamé par la Convention Nationale. Chaque jour nous amène de prétendus Chouans qui ne

(1) Aide de camp de Cormatin.

demandent qu'à vivre tranquilles, et déjà les campagnes ne sont plus aussi désertes. Déjà l'habitant regarde sans effroi l'homme qu'il appelle Bleu et qu'il regardait comme son ennemi.

Il est une sorte d'hommes qu'il sera plus difficile de ramener que les habitants des campagnes. Celle-ci composée de prêtres, de nobles, de fuyards, ne croit pouvoir espérer aucun pardon (1) ; beaucoup n'étant pas habitués à la vie pénible qu'ils mènent, nécessairement la désirent.

Ne croyez pas non plus que je sollicite la grâce des ennemis de mon pays. S'ils se soumettent aux lois ; s'ils reviennent de leur erreur, je les recevrai, conformément aux instructions des représentants du peuple. Armés, je les poursuivrai la nuit, le jour, sans qu'ils puissent espérer un instant de repos. Alors si je les prends, les tribunaux en rendront compte à la République trop longtemps offensée.

HOCHE.

28 novembre 1794, *Rennes.*

AU COMITÉ MILITAIRE CATHOLIQUE ET ROYAL DE BRETAGNE.

Je vous envoie des portefeuilles garnis de tout ce qui vous est nécessaire, des assignats, des armes ; préparez tout, je serai bientôt à vous. Je ne puis vous en dire davantage, que Boishardy surtout redouble d'activité et que je le trouve avec vous quand j'arriverai.

Joseph, 3 décembre 1794.

De la patience, de la modération et bientôt du courage, de l'audace.

AUX REPRÉSENTANTS BOLLET ET BOURSAULT.

. . . . . .

Nous avons parcouru tous les lieux qui nous avaient été indiqués. Nous avons trouvé les huttes et les cachettes : mais personne dedans. Nous voyons chaque sortie que nous faisons les sentinelles des brigands. Marchons-nous dessus ? Tout disparaît et rentre en terre et il ne reste aucun vestige. Tout les sert, les femmes, les enfants ; on jurerait qu'ils ont des télégraphes.

HOCHE.

7 décembre 1794, *Vannes.*

(1) Ils ne se trompaient guère ; témoin le massacre de Quiberon.

Au Comité Catholique et Royal.

Vous avez été instruits par Mr le chevalier de Tinténiac que Mr le comte de Puisaye nous a chargés de correspondre avec vous, sous les ordres de M. le prince de Bouillon.

Tous les Français qui se trouvent dans cette île brûlent du désir de partager vos peines et vos dangers, en combattant pour la vraie religion et le roi. Nous allons mettre le plus grand soin à vous faire passer des ecclésiastiques et des militaires. Le plus beau jour de notre vie sera celui qui nous rapprochera de vous.

Cte de Nevet, Chevalier de la Marche,
Vte de Pontbellanger.

8 décembre 1794, *Jersey*.

Le règne de la jalousie n'a pas cessé dans les rangs républicains et comme nous allons le voir par la lettre suivante. Hoche lui-même n'était pas à l'abri de ses coups, mais il est à remarquer que lui aussi employait et encourageait la délation contre les Chouans ; son service d'espionnage était très bien organisé.

Au général Avril,

On m'a assuré que vous avez dit, après avoir lu ma circulaire aux habitants des campagnes, qu'elle n'était pas de moi, que je ne savais ni lire, ni écrire... Je le sais, citoyen : et de plus, je sais couper les oreilles aux imposteurs et aux dénonciateurs.

Hoche.

13 décembre 1794, *Vannes*.

Le 22 décembre 1794, Duresto l'un des principaux chefs Chouans du Morbihan, dénoncé par un déserteur des armées républicaines devenu chouan, c'est-à-dire un espion, est arrêté dans les marais de Réguiny (1) par une patrouille de Josselin envoyée à sa recherche.

Et tous les rapports des généraux et représentants de filer à l'adresse du Comité du Salut Public. Ce n'est qu'un cri unanime : — « Envoyez des troupes, l'audace des

(1) Morbihan.

Chouans augmente et depuis trois mois plus de 400 émigrés sont déjà rentrés en Bretagne ; d'autres vont suivre car il y en a des milliers à Jersey qui n'attendent qu'une occasion favorable pour débarquer. »

Comme on le voit le Comité Royaliste ne chomait pas.

Le 24 décembre, Puisaye adressait une circulaire au Comité de Bretagne, pour être distribuée aux principaux chefs. Quant à la manufacture d'assignats il l'avait fait installer à Londres, sur les conseils de Calonne et sous l'œil bienveillant du gouvernement Anglais qui, lui, n'y trouvait que son avantage. Presque tous les ouvriers étaient des ecclésiastiques et à ce sujet nous publions plus loin, à la date du 12 janvier 1795 une lettre suggestive, dont le signataire avait, à cette époque, une certaine influence sur les émigrés de Londres (1). Ces assignats n'eurent pas grand succès auprès des habitants des campagnes qui les confondaient avec ceux de la République dont ils se méfiaient déjà. Il est certain toutefois qu'en cas de réussite les gens porteurs de ces assignats eussent été intégralement remboursés.

AU COMITÉ CATHOLIQUE ET ROYAL,

. . . . . .

Ma manufacture d'assignat est bientôt en pleine activité ; j'ai déjà 70 ouvriers et avant peu vous en aurez un million par jour, ensuite deux, etc. Vous voyez comme ce moyen doit être puissant, sous tous les rapports ; employez-le utilement ; enrigissez les campagnes, gagnez les villes, etc.

Vous recevrez par cet envoi à peu près 10.000.000, des habits, vestes, pantalons, etc., etc.

L'habit est rouge et boutonné sur la poitrine, avec l'écharpe blanche en bandoulière ; la veste vert pâle, la culotte de peau, le pantalon vert garni de basane, la redingote verte, le chapeau rond surmonté d'une queue de renard blanc. . . . . .

Cte JOSEPH DE PUISAYE.

24 décembre 1794, *Londres.*

(1) Mgr de la Marche, évêque de Léon.

Théobald s'occupe-t-il de l'affaire Canclaux ; ainsi que Berthelot de celle du Commandant de Lorient (1)?

Si le chevalier de Tinténiac, toujours obligeant, s'occupe de ses amis et connaissances, il déteste profondément ceux qui n'obéissent pas aux ordres donnés et en fait la remarque au ministre.

MONSIEUR,

Je crois que vous avez des relations avec Mr le duc de Lorge, il dépend donc de vous de lui rendre un grand service. Ce brave homme aimé et estimé de toutes les personnes qui le connaissent est certainement dans la plus vive inquiétude du sort de sa sœur et de sa mère Mme de Lescure. Si vous ne voyez aucun inconvénient à lui faire passer les détails qui le tranquilliseront, je vous les envoie. Si vous ne craignez qu'il ne sache qu'ils viennent de moi, transcrivez-les, car il doit connaître mon écriture.

Vous serez peut-être étonné de savoir que vos ordres pour Mr Corbin ont été bien mal suivis. Il est toujours ici, et voit les mêmes personnes. Il est certain que, s'il n'avait point à faire à un ministre aussi humain que Mr Windham, il irait pour sa désobéissance tenir compagnie aux Kangaroux.

J'irais plus souvent vous voir ; mais je sais que votre temps est si précieux et que dans ce moment vous avez tant d'affaires, que je craindrais d'être à charge. Je vous prie donc, Monsieur, d'agréer.

LE CHEVALIER DE TINTÉNIAC.

29 décembre 1794, à *Londres*.

Mr de Ménilles vous présente son respect et vous prie de lui donner deux billets pour la rentrée du Parlement ; ce n'est pas pour lui, car cette cérémonie étant trop publique l'empêchera de jouir de ce spectacle (2).

(*A suivre*). G. DE CLOHARS-CARNOËT.

(1) Windham papers. Ces Messieurs étaient chargés de corrompre ces deux chefs.

(2) Windham papers London.

PAROISSE DE PLANGUENOUAL

(COTES-DU-NORD)

(Suite) (1).

Recteurs de Planguenoual

1507. — Christophe de la Bouexière (2).

1536. — Guillaume de la Bouexière.

1570. — Yves de la Bouexière.

Doyen du chapitre de la cathédrale de Saint-Brieuc.

1575. — Jan Pansard (des seigneurs de Saint-Costantin en Planguenoual).

1584. — Jan des Déserts (des seigneurs de Porpilly en Planguenoual).

Enterré dans l'église le 11 mars 1601.

1602. — Pierre Bia.

1617. — François Rouxel, seigneur du Val et de la Croixvois, mort le 23 mars 1648 à Quimperlé, y enterré.

1648. — Claude de Kergu, nommé sur résignation de François Rouxel, mort en 1676.

1676. — Vacance remplie par l'abbé Pierre Cornillet.

1678. — François Kermellot, conseiller du Roy, aumônier de S.A.R. Madame la duchesse d'Orléans, mort le 16 novembre 1696, enterré à Saint-Guillaume à Saint-Brieuc.

1696. — Mathurin Kermellot, mort le 15 septembre 1716 à 80 ans, enterré dans l'église de Planguenoual.

1705. — Intérim rempli par Antoine Gaultier, curé.

1708. — Guillaume Gaultier, mort le 21 février 1725, enterré dans l'église de Planguenoual.

1725. — Toussaint Couessurel.

(1) Voir la *Revue* de juillet-août 1911.

(2) Acte du 29 août 1507.

1725. — Jérôme C. Langlois, mort le 10 novembre 1736, enterré dans l'église.

1736. — René Louis de la Villéon, mort le 16 janvier 1783, enterré dans l'église (Grand Vicaire du Chapitre de Saint-Brieuc).

1783. — François Denis.

1792. — Jocet, prêtre assermenté.

1801. — J. L. Toublanc.

1814. — Le Parc.

1818. — Jean-Baptiste Hello.

1840. — La Touche.

1848. — Caresmel.

1850. — Duhamel.

1853. — C. Jaubert.

1857. — Caillet.

1858. — François Jus.

1860. — François Cosson.

1867. — Mathurin Pochon.

1871. — Jean Perrichon.

1874. — Mathurin Couret.

1890. — François Lemoine.

1893. — Mathurin Lecoq.

1899. — Louis-Marie Renault.

1905. — Mathurin Davy.

Nouvelle Eglise.

Le 2 janvier 1901, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Raymond Villeneufve, Maire de la commune, réuni avec le Conseil de Fabrique présidé par M. L. M. Renault, recteur de la paroisse, et une Commission composée des principaux contribuables de la commune, décida, sur l'avis de l'architecte appelé à examiner la vieille église, qu'elle n'était plus réparable et prit la décision d'en construire une nouvelle.

Dans le courant de l'année 1901 ce vieux monument du XIIe siècle tombait péniblement sous la pioche des démolisseurs, laissant d'autant plus de regrets chez certains paroissiens, que contrairement aux pronostics, la pioche s'était heurtée à des murs qui, loin de menacer ruine, exigèrent un travail considérable pour les raser.

L'église fut construite par M. Le Guerannie, architecte à Saint-

Brieuc, et terminée en 1904, grâce au dévouement et à l'activité du Recteur et à la générosité des souscripteurs parmi lesquels il faut citer particulièrement la famille de Bouan du Chef du Bos, dont la souscription importante lui valut le titre de fondateur de l'église, et une chapelle particulière (1).

Pour fixer le souvenir des principaux bienfaiteurs de l'église deux plaques de marbre ont été apposées aux murs de l'église :

Au nord la plaque porte les noms suivants :

1903.

L. M. Renaud, recteur.
R. Hamon, président de la fabrique.
E. Le Guerannic, architecte.

FONDATRICE.

Famille de Bouan du Chef du Bos.

BIENFAITEURS INSIGNES.

D'Audiffret, Pasquier.
Berthe de Chalus.
De Kerpoisson.
Charles Le Normand de Lourmel, Cte du Hourmelin, Villeneufve, Peltier.

BIENFAITEURS.

Mgr Fallières, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier.
Bertho-Lemée.
Marguerite de Bouan du Chef du Bos.
François Cornillet.
Garoche-Gour.
Gesrel Benoist.
De la Guerrande du Quilio.

(1) Le propriétaire du Hourmelin produisant l'acte légalisé d'achat de la chapelle de la Villeauvais du 29 mars 1715 en réclama la restitution à Mgr Fallières, évêque de Saint-Brieuc. Celui-ci répondit par une consultation d'avocat, d'où il résultait qu'en vertu des lois révolutionnaires de confiscation l'évêque rejetait la requête ci-dessus.

.... *Dura lex sed lex !!!*

François Hervé.
Le Gal-Lasalle.
De la Villéon.
Sœurs du Saint-Esprit.
Joseph Talbourdet.
Au sud la plaque porte les noms suivants :

1903.

Raymond Villeneufve, maire.
Jean Rouault, adjoint.
Alain Henri, entrepreneur.

BIENFAITEURS INSIGNES.

Rouxel de la Maisonneuve.
J. M. Hamon.
Bourgière.
Aimé de Lourmel.
L. M. Renault.
Urvoy de Closmadeuc.

BIENFAITEURS.

Bellom.
G. de Bouan du Chef du Bos.
Bourgault-Barbedienne.
Florian Garoche.
Ch. Gautier.
Louis Guernion.
Esprit Hervé.
De Kerjégu.
De la Salle.
Jean Rouault.
Talbourdet-Lavigne.

CLOCHES.

En 1908 le nouveau Recteur, M. l'abbé Davy, voulant compléter l'œuvre de son prédécesseur, et ayant imité son dévouement et son activité, conviait les paroissiens à bénir les trois nouvelles cloches le dimanche 22 août 1909.

Elles furent fondues à Porrentruy (Suisse), à la succursale des ateliers de M. Robert, fondeur à Nancy.

La grossse cloche pèse 1395 kilogrammes.

La moyenne — 994 —

La petite — 730 —

Toutes les trois portent l'inscription suivante :

« Bénite par M. le Vicaire général du Bois de la Villerabel, archidiacre de Saint-Brieuc, l'an de la béatification de Jeanne d'Arc, 1909, sous le Pontificat de Pie X et l'épiscopat de Mgr Morelle.

« M. l'abbé Davy, recteur de Planguenoual,

« MM. les Abbés Robert et Valloir, vicaires. »

« En plus on lit sur la grosse :

« M. Alain Urvoy de Closmadeuc, parrain.

« Et Mme Marie de Chalus, son épouse, marraine.

« Je m'appele Anne Madeleine.

« Autour : — Saint Georges. — Jésus en Croix. — Sainte Anne.

En plus de l'inscription commune on lit sur la moyenne :

M. le Vicomte Francis Le Normand de Lourmel du Hourmelin, parrain, et Mme Félix Guillemot née Marie Goguet de la Salmonière, marraine.

« Je m'appelle Yvonne-Noémie.

« Autour : — Saint Yves. — Jésus en Croix. — Jeanne d'Arc.

En plus de l'inscription commune, la petite cloche porte :

« M. Paul Coppalle, parrain, et Mlle Elisa Gourdet, marraine.

« Je m'appelle Marie-Elisabeth-Eugénie.

« Autour : La sainte Vierge — Jésus en Croix — le Sacré-Cœur.

Registres Paroissiaux.

Dès le commencement du XVIe siècle les prêtres furent chargés de tenir les registres de l'état-civil.

Ceux de Planguenoual datent de l'an 1575 et sont assez complets, il n'en manque qu'un du XVIIe siècle.

Ces registres constituent une source précieuse pour l'historique d'une commune, la qualification de la seigneurie suivant toujours le nom, mais ne suffisent pas, car dès le XVIIe siècle beaucoup de propriétaires des manoirs n'habitaient pas la paroisse et ne figurent plus sur les registres paroissiaux.

Les registres de Planguenoual contrairement à ceux de beau-

coup d'autres paroisses ne portent aucunes annotations fantaisistes telles que renseignements sur la rigueur de la température, l'abondance de cidre ou la disette de l'année. Le procès-verbal de l'incendie de l'église y est néanmoins inscrit.

Les registres sont plus ou moins bien tenus et lisibles suivant l'ordre et l'écriture du titulaire de la cure, mais sont visés régulièrement chaque année par le vicaire général de l'évêché de Saint-Brieuc.

DROITS SEIGNEURIAUX ET JURIDICTIONS

Quatre fiefs principaux se partageaient la paroisse de Planguenoual.

I. Duché de Penthièvre.

Le comté, et en 1569 le duché de Penthièvre. Suivant un aveu rendu le 5 septembre 1682, Louis Joseph, duc de Vendôme, de Penthièvre, etc., déclare qu'il tient et qu'il possède du roi, notre souverain seigneur, à foi et hommage — le pays et le duché de Penthièvre ès membres de Lamballe — être seigneur fondateur et premier prééminencier après le Roi, des églises, couvents, abbayes et prieurés qui sont dans l'étendue de ladite seigneurie savoir : les paroisses de.... Planguenoual, etc. Droit de haute, moyenne et basse justice ressortissant nuement du Parlement, comme Duché et Pairie, ayant tout ferme droit y attribué et qui peut y appartenir. Droit de pourvoir tous officiers savoir : Sénéchal, Alloué, Lieutenant, Procureur fiscal ; de pourvoir des procureurs, postulants et sergents audienciers, et dans chacune des dites paroisses, des notaires, arpenteurs et sergents en tel nombre qu'il juge à propos (1).

II. Baronnie de Chateaubriant.

Au XIIIe siècle une grande partie de Planguenoual relevait de la châtellenie de Châteaubriant dont les droits s'étendaient jusque dans la paroisse de Planguenoual et de Morieux. Sa haute justice s'exerçait au chemin Chaussé.

(1) Archives départementales. Fonds de Penthièvre, seigneurie de Lamballe.

En 1315 la baronnie de Chateaubriant passa par alliance dans la maison de Dinan, et en 1437 dans la maison de Laval.

Un acte daté du 18 mars 1509 contenant un aveu rendu au Comte de Penthièvre par haut et puissant seigneur Jean de Laval, sire de Châteaubriant, mentionne : « La seigneurie de Planguenoual dont les officiers habitent le chemin Chaussé où se tiennent également les Plaids. » Elle se composait alors du domaine et terre du Coudray, du Clos de Beaumanoir, d'un autre clos près du bourg dans lequel existait des ruines de maisons et un colombier, enfin 87 rentes ou tenues qui étaient toutes solidaires. De plus, le dit Jean de Laval, possesseur des seigneuries de Châteaubriant et de Montafilant déclare qu'il a les prérogatives d'un haut justicier et le droit de forcer ses vassaux de Planguenoual à faire l'office de sergents quand ils sont roturiers, ces derniers sont alors exempts de fouage (1) pendant l'année où ils recueillaient les rentes, taux et amendes à l'avouant, le seigneur de Planguenoual a de plus droits d'épaves, de galois (2), de succession de bâtard, de lots et ventes au huitième, et la faculté de prélever un impôt de six sous sur chacun de ses vassaux pour le droit de guet.

En 1541 Jean de Laval vendit la minime partie de de la Baronnie de Châteaubriant qui s'étendait dans la paroisse de Planguenoual à Claude d'Annebaut, amiral et maréchal de France, époux de Françoise de Tournemine, et par elle baron de la Hunaudaye.

Au mois de janvier 1547, Claude d'Annebaut, baron de Hunaudaye, exprime dans un aveu rendu au Comte de Penthièvre, les mêmes prérogatives que Jean de Laval : il ajoute qu'il a droit de coutume et de bris au port de Jospinet et aux environs, d'avoir les poissons royaux qu'on prend aux mêmes endroits comme esturgeons, hures de Mohons (3) et autres, droit de sceaux sur les actes, et ceux d'avoir un auditoire, pot, cellier, sept et fourches patibulaires, et le tout en ruines, « il déclare enfin que la seigneurie de Planguenoual, membre de celle de Châteaubriant, a été acquise par le dit seigneur d'Annebaut de Jean de Laval, sire de Châteaubriant.

(1) Sorte de droit ou de redevance qui se payait par chaque feu ou maison.

(2) Meubles en deshérence.

(3) Marsouins.

La seigneurie de Châteaubriant (partie) resta annexée à la baronnie de la Hunaudaye jusqu'à la Révolution.

Le 7 mars 1729, Jean Sévère, comte de Rieux, propriétaire des baronnies de la Hunaudaye, Montafflant, Châteaubriant, vicomte de Pleherel, seigneur du Chemin Chaussé, etc., rend un aveu au duc de Penthièvre qui contient les renseignements suivants sur Planguenoual :

Rentes sur le domaine du Coudray et le Clos de Beaumanoir et sur les tenues 1° de Pellan, 2° des Déserts, 3° Gilles Le Testu, 4° Gilles Patenôtre, 5° de Mahé Josset, 6° de Jean Breart, 7° de Guillemette Le Borgne, 8° de Jean Quessart, 9° de Jean Hervé, 10° de Jeanne Dolo, 11° d'Isabelle Chandoisol, 12° de Jean Bedes, 13° de Jean Bernard, 14° de Pierre Guihier, 15° de Faucillon, 16° des Hassuts, 17° du Chêne Glau, 18° de la Boullaye, 19° de la Villedronio, 20° du Champ Fleuri, 21° des Besnard, 22° de Boulangier, 23° des Hauts Champs, 24° de Heliguen, 25° de la Villemain, 26° du Fief Boggard, 27° du Menagier, 28° du Fief Ruffier, 29° de la Villesneu, 30° du fief des Hars, 31° de la Vieille Houssaye, 32° de Rohello, 33° de la Cotantin, 34° du Gabouel, 35° du Boisfarouge, 36° de Vauvert, 37° de la Villehervé, 38° du Hastie, 39° de la Morvan, 40° de Crenel, 41° de Gratien et Cochin, 42° du Tertre Heubran, 43° de la Nervol, 44° du Pendant, 45° de la Galaye, 46° du Marcheix, 47° de la Dorbelaye, du Clos Rouxel, du Tertre Geoffroy et de la Croix, 48° du Fief Madeuc, 49° de Launay, 50° de Leblay Rufflay, 51° du Fief Harcouet, 52° du Tertre Heudebrand (Tertre Heubran), 53° de Perrot Fanaties et du Clos Haussecul, 54° de la Villemorvan, 55° de la Marre Guerrin, 56° du Fief Chaton, 57° du Fief dame Jeanne, 58° du Fief Poitrine, 59° de la Villemerieu et du Four Pigeon, 60° de la Tenue des Chapons et du Tertre Blanc, 61° du Pré au Bas, 62° de sur les Noes, 63° du Fief au Chat, 64° de la Touche, 65° de la Vieuxville, 66° des Pontsgneux, 67° de la Sauldraye, 68° du Tertre Auvesque, 69 du Rufflay, 70° de la Tenue du Maffay, 71° de la Ville ès Cotard et de la Ville au Pelhir, 72° du Baschamp et des Champs de l'Epine, 73° de Rouëffouge et de huit autres maisons, 74° de la Tenue Rouxel, 75° de Cedran et du Coudray, 76° des Rues Trehu, 77° de la Vieille Hazaye, 78° du Fief au Chantoux, 79° du Fief Hercouet, 80° de la Colombière, 81° des Champs Quetier, 82° du Buisson Francine, 83° de Largentais, 84° de Pellaire, 85° du Fief Caro, 86° de la Tenue Hervé,

87° des Tenues de Creforet, la Nervel, des Hauts Fossés, de la Ville Parigue, de la Ville Perrin, de la Ville au Chat, 88° de la Tenue de la Nervel, 89°. la Tenue de Cadouan, 90° la Tenue du Hourmelin, 91° la Tenue Caro, 92° du Chef du Bosq, 93° des Coboureaux, 94° du Fief Faucillon, 95° du Chêne Glacé, 96° de la Ville Dronio, 97° de Vauvert, 98° des Hassarts, 99° de la Communeauté de la Nervel, 100° de la Ville Heliguen, 101° de la tenue Villemain.

En résumé ajoute l'aveu, après avoir reproduit les droits seigneuriaux et autres qui ont été rappelés plus haut, la seigneurie de Châteaubriant en Planguenoual s'étend dans la dite paroisse et celle de Morieux. « Elle a la seigneurie et fondation de l'église, du cimetière et du presbytère de Planguenoual, elle a le droit de Haute Justice et de Bris, elle aurait même le droit de guet, si elle y avait un château. Elle n'est point sujette à rachat pour la partie qui est à Planguenoual et elle y est presque toute. »

Nous verrons dans l'historique de la Hunaudaye comment le comte de Rieux, dernier de son nom, démembra la baronnie de la Hunaudaye, peu avant la Révolution (1).

Les seigneuries de Planguenoual qui relevaient de la Hunaudaye sous Châteaubriant étaient : La Villemain, la Nervel, Vauvert, la Dorbelaye, Launay, les Vieilles Hazayes, Cadouan, le Hourmelin, le Vaumorgant, la Villeaulme, la Grande Villehervé, la Petite Villehervé, Lesblay, la métairie du Tertre, Partie de la Fontaine Croix du côté du Levant, la Villegourio, métairie de la Rivière, métairie du Maffay, métairie des Houssayes, métairie des Bruères, La Grande Villeion, la Petite Villeion, la Lande Rimot, La Hazaie, le Chesnay, le Vieux Manoir, Creforet, le Chemin Ferré, métairie de la Haute Chambre, la Salle Verte, le Repossué, Rohello de la Bonnefoy, Miraud, Bellestre aux Eveillard, le Pont à l'Asne (Carivan), le Pont Bourdet, la grande maison au bourg de Planguenoual et beaucoup d'autres, la Fontaine du Clin, la Villedronio, Saint-Ké, les métairies de M. du Hourmelin, métairie de Lambert, métairie du Val, métairie de la Rue, la Salle

(1) Nous possédons une polémique entre l'Intendant du Comte de Rieux M. Minet et M. du Hourmelin où celui-ci lui reproche avec véhémence de vendre à M. de Rabec, des droits féodaux aussi importants et où Mme Minet lui répond qu'au temps où nous vivons, il ne s'agit plus de se présenter à une adjudication avec une généalogie en mains, mais avec des espèces sonnantes et trébuchantes.

Villeon, la maison des Landes Filées, plusieurs maisons à Saint-Marc, maison de Bellestre et autres au même village, des maisons au village de la Villepain, il y en a aussi du Vauclerc, maisons au village de Lesjuhel, il y en aussi de Montafilant, la maison du Saint-Père, le Maupas, la maison du Tertre, la maison des Croix Tranchant, maisons au village de Glatiné (1).

III. Seigneurie de Corron

Le seigneur de Corron avait des droits en Planguenoual mais beaucoup plus restreints que ceux de Châteaubriant. Dès le XIIIe siècle, la famille de la Motte-Corron s'éteignait (2) et ses droits à Planguenoual passaient à Rolland de Dinan, vicomte de Poudouvre et seigneur de Dinan-Montafilant.

A son passage dans la maison de Dinan, Corron perdit son nom et ne fut plus connu dans la suite que sous le nom de Montafilant-au-Chemin-Chaussi pour le distinguer de Montafilant-en-Goello provenant du Chef de Dinan. C'est pourquoi depuis les temps les plus reculés, il n'est plus question à Planguenoual des droits de la seigneurie de Corron mais de ceux de Montafilant.

Cette seigneurie suivit le sort de Châteaubriant, entra dans la maison de Laval en 1437 et fut vendue en même temps que Châteaubriant en 1541 à Claude d'Annebaut, baron de la Hunaudaye.

Depuis cette époque, et jusqu'à la Révolution, Planguenoual relevait en majeure partie de la baronnie de la Hunaudaye, mais dans les aveux on spécifie bien toutefois nommément ce qui relevait de chacune des deux seigneuries, Châteaubriant ou Montafilant.

IVe Vicomté de Saint-Denoual

La vicomté de Saint-Denoual en Planguenoual avait la Haute Justice et possédait de nombreux droits dans la paroisse, ce qu'on appelle ici la vicomté de Saint-Denoual n'est que la partie de cette terre située en Planguenoual.

(1) Archives du Hourmelin.

(2) Nous croyons que la famille de la Motte-Rouge est une branche cadette de celle de la Motte-Corron et non de la maison de Dinan, et que si, dans la suite, elle rendait aveu en qualité de juveigneur de Montafilant, c'est uniquement en qualité de cadet de Corron et non de Dinan.

Nous verrons plus loin dans l'historique succinct de cette vicomté comment elle fut démembrée à la fin du XIVe siècle, puis reconstituée, les procès qui s'en suivirent, etc.

Cette troisième seigneurie en Planguenoual par ordre d'ancienneté et d'importance, dont les droits honorifiques étaient moins élevés au point de vue des prérogatives, avait plus d'importance que le duché de Penthièvre et moins que Châteaubriant au point de vue des revenus et des redevances qu'elle possédait dans la paroisse de Planguenoual, appartenait de toute ancienneté à l'antique famille de Saint-Denoual et passa dans la famille de Saint-Guetas vers 1600 par le mariage de Mathurine de Saint-Denoual, héritière de Jean, son frère mort sans hoirs avec Messire François de Saint-Guetas, chevalier.

Le 2 mars 1642, Jean de Saint-Guetas, vicomte de Saint-Denoual, fils de Mathurine de Saint-Denoual, rendant aveu à César de Vendôme, duc de Penthièvre, cite d'abord les seigneuries de la paroisse relevant de sa vicomté :

1° Messire Alain de Lesquen, seigneur de la Villemeneuc (1) et de la Villeauvais, pour son lieu et manoir noble de la Villeauvais comme il est basti et construit auvé ses chambres, salles, offices, celliers, greniers, granges, escuryes, portail, chapelle, cour, issues, deports, jardins où est le colombier.

2° Escuyer Jean Le Mestayer (Metaer), seigneur du Hourmelin et du Vaujoyeux, tenu prochement et noblement du dit seigneur vicomte, vassal de Penthièvre, pour le lieu et domaine noble du Vaujoyeux, une pièce de terre dans laquelle il y a colombier de pierre à 4 tourelles, etc.

3° Escuyer Pierre Le Metaire, (Metaer) seigneur de la Dorbelais tient partie du corps de la Rue, le bout vers le soleil couchant, quelle partie est à présent ruinée.

4° Dame Gillette Berard, femme et épouse de Messire François Goyon, seigneur et dame de Plessis et de la Villemain, tient du dit vicomte la maison noble du Glangier (Gué Angier) avec ses issues, déports, jardins, etc.

5° Semblablement, Ecuyer Hierosme Bernart, seigneur de l'Isle Aval (en Saint-Potan) et de Bienlyvient, pour son lieu et manoir de Bienlivient auvé ses logis et bastiments, en laquelle il y a une fuye ou refuge à pigeons, cours, issues, granges, mes-

(1) En Pluduno.

taieries, jardins, vergers, chesnaies et bois de Haulte futaye au derrière de la dite maison.

6° Messire François Rouxel, Sieur Recteur de Planguenoual et de la Croixvaye (Croixvoye) tient pareillement du dit seigneur vicomte des Mazières où étaient anciennement la métairie du dit lieu de la Croixvaye, les étables, pour prix, et le jardin étant au derrière.

Nous remarquons encore parmi les nombreux propriétaires dont les biens relevaient en proche fief de la vicomté de Saint-Danoual en Planguenoual : François Gigeou pour le manoir des Bignons ; — Mathieu de Bompart pour la maison noble de Cadouan ; — Julien Bertho, seigneur de Trémiliac en Maroué pour la maison et métaire noble de Baulieu, cour chesnaye, bois de haute futaie ; — Marguerite Bertho, dame de la Villemarqué, pour le manoir de Pories, autrement appelé le Bois Bertho ; — Pierre Guillemot, seigneur de Vauvert et Guillemette Rouxel de Saint-Pabu pour la propriété des Côtes Husnault en ruines, au quartier-dixme de Guihallon ; — François Bouan, seigneur de la Villehalte, pour la maison de Péliné ; — Escuyer Georges de la Moussaye, seigneur du Val, pour plusieurs pièces de terre ; — René du Breil, seigneur du Closneuf, pour divers héritages ; — René de Kergu, pour la métairie du Tertre des Nos ; — Jean Bouan, seigneur du Fresche et de Beaurepaire pour la dite maison noble de Beaurepaire ; — Julien Costantin, seigneur de la Villeraut pour le lieu et maison noble de la Fontaine Orain ; — Christophe Collet, seigneur de Cargré pour le dit manoir de Cargré ; — Jacques Le Metayer (Metaer) et dame Marie Arnoul, sa compagne, seigneur et dame de la Villeauroux et de la Villehervé, pour la maison noble du Gué de la Mare ; — François Le Roy, seigneur de Vauglé pour la « Maison noble de Treutran, avec sa métayrie, bastiment, cour et jardin au derrière, ensemble le déport où est la fontaine et ses sauldrays, y plantés, avec jardin au pignon de la dite maison, vers soleil couchant au bout duquel est située la chapelle du dit lieu de Treutran ».

Il existe à Treutran une autre tenue dite la tenue de la Juveigneurie de Treutran, sur le tout de laquelle et des habitants estant en icelle, il est deu à la dite seigneurie et vicomté de Saint-Denoual en Planguenoual, par chacun an, au jour et fête de la commémoration des défunts, dix deniers monnaie-obole, rente appelée cens ; et par chacun jour et Vigile de Noël 22 de-

niers monnois, rente appelée chair et trois pérées de blé mesure de Lamballe.

Le déclarant affirme en outre que tous ses tenanciers en cette vicomté et paroisse de Planguenoual lui doivent foi, hommage, etc., lorsque le cas y échet, mais qu'il n'en doit pas aux prince et princesse de Vendôme pour cette dite vicomté.

Jean de Saint-Guédas détaille aussi les franchises qui couvrent ses vassaux, et d'abondant il a droit et privilège, franchise et exemption pour ses dits hommes subjets, demeurant dans sa dite vicomté, des devoirs de guet, coutume et havage, et pour toutes espèces de denrées et de marchandises provenant de leur cru et de leurs héritages qu'ils pourront vendre et débiter aux foires et marchés ordinaires de la ville de Lamballe.

« Comme en pareil lui compette et appartient en fonds privativement et à tous autres, tous et chacune des communes, landes et gallourds qui sont et se retrouvent assis et enclavés en l'étendue des dits fiefs en la susdite paroisse de Planguenoual, avec les chapelles étant dans ses fiefs et lui appartenant aussi de temps immémorial par raison de la dite vicomté ; les droits profils et émoluments qui peuvent échoir et advenir des pêcheries étant à l'embouchure du Portmorvan et autres lieux, propres à la pêche, étant situés vis-à-vis des dits fiefs.

Vers 1647 la vicomté de Saint-Denoual passa à la famille de la Moussaye par le mariage de Jeanne de Saint-Guedas, héritière de son frère Joseph, mort sans héritier, avec Messire Amaury-Charles de la Moussaye, chevalier, conseiller au Parlement de Bretagne, famille qui conserva la vicomté érigée avec Carcouet en comté, jusqu'à la Révolution.

Seigneuries relevant de Saint-Denoual.

La Villeauvais, le Vaujoyeux, la Rue, le Glangier, Bienlivient, partie, la Croixvois, les Bignons, Cadouan, Beaulieu, les Poryes ou Gorgeart ou Bois Bertho, Pélinée, Tertre des Nos, Beaurepaire, Partie de la Fontaine Orain, du côté du Couchant, Cargré, Gué de la Mare, Treutran, la Villemain, Porpilly.

Le Vauclerc.

Le Vauclerc était une seigneurie importante de Pléneuf qui possédait quelques droits très limités à Planguenoual, sur quelques maisons situées au village de Lesjuhel.

En 1386 Olivier du Vauclerc en était le seigneur, étant mort sans enfants sa succession passa à Guy Bouetel, chevalier, qui à son décès vers 1427 laissa ses biens à Margot de la Motte, sa femme.

Guyon de la Motte, chevalier, déjà seigneur d'un autre Vauclerc près Moncontour, en hérita et Le Vauclerc resta dans cette famille jusqu'au XVIe siècle; elle passa aux seigneurs de la Hunaudaye par alliance.

La Villeauvais.

Haute Justice.

Le droit de Haute Justice attribué à la seigneurie de la Villeauvais se trouve fondé dans des lettres authentiques accordées par le Duc de Bretagne à Messire Guillaume Collet, seigneur de la Villeauvais.

« En l'an 1381 Messire Guillaume Collet était tellement dans les bonnes grâces du duc Jehan V qu'il lui accorda non seulement le droit de juridiction pour terres et fiefs qu'il a dans la paroisse de Planguenoual, avec droit d'y établir fourches patibulaires à 3 potz et de contraindre ses hommes et sujets à prendre droit par le jugement de la cour et juridiction en les délivrant, lui, sa famille et sujets de la Cour et juridiction de Lamballe fort pour le ressort.

En s'appuyant sur l'échange du 4 mai 1414 entre Guillaume Collet, seigneur de la Villeauvais et Thiphaine du Guesclin, dame du Plessis-Bertrand, dont nous parlerons à l'historique de Saint-Denoual, les seigneurs de la Villeauvais dès le XVe siècle rendirent aveu au comte de Penthièvre, malgré les prétentions du vicomte de Saint-Denoual.

En 1642, le litige durant toujours Messire Jean de Saint-Guetas, héritier de Saint-Denoual, somma Allain de Lesquen, seigneur

de la Villemeneuc, héritier de la Villeauvais, de lui rendre aveu et par sentence du 11 juillet 1612, il eut gain de cause.

Le 20 décembre de la même année, Messire Allain de Lesquen appelle du jugement rendu en faveur du seigneur de Saint-Denoual et le 19 mai 1643 Messire César, duc de Vendôme et de Penthièvre entre en cause, appelle des sentences données aux requêtes du Palais à Rennes le 11 juillet 1642 en faveur de Messire Jean de Saint-Guetas, seigneur vicomte de Saint-Denoual, à l'effet de prouver que la Villeauvais relève de la seigneurie de Lamballe.

Le seigneur de Saint-Denoual eut encore gain de cause, celui de la Villeauvais condamné à lui rendre hommage et le duc de Penthièvre débouté de ses prétentions.

Le 4 juin 1692 Alain de Lesquen rend un aveu de la Villeauvais dans lequel il est dit..... un bois taillis appelé le bois Collet et le Puis Morin contenant 8 journaux, la métairie de la Villeauvais et 37 journaux 20 cordes de dépendances ; Haute Justice s'exerçant à Planguenoual par 4 Juges, y compris le procureur fiscal, droit de moulin à foulé, et de le faire suivre ainsi que ses moulins à blé, droit de menée, fourches patibulaires à 3 pots.

Le 7 juillet 1708 faute d'avoir prouvé l'étendue de ses fiefs, dans un aveu, l'avouant, Joseph de Lesquen, en fut débouté ainsi que de la Haute Justice, et débouté des mouvances hors fief.

Le premier août 1712, une requête fut présentée par Paul Alain de Lesquen fils de Messire Joseph et au nom de sa mère Barbe Le Chevalier, au pied de laquelle requête est une sentence rendue sur les conclusion du procureur général de la réformation qui rétablit et maintient le dit Jean de Lesquen, dans la mouvance des fiefs de la Hunaudaye et le droit de Haute Justice qui y fut attribué.

Le montant du rolle et bailliage de la Villeauvais après avoir fait diminution de ce que la seigneurie doit et les tenues qui ne se payaient plus au XVIIIe siècle consistaient :

1° En 37 sous un denier tournois.

2° En 17 sous 10 deniers tournois.

3° En 4 sous monnoies rentes convenant qui double de 3 ans en 3 ans.

4° En un gasteau.

5° En un cochet blanc.

6° En un demy quart de froment mesure du Chemin Chaussé.

7° En 3/4 d'avoine mesure de Lamballe.

Le revenu total du fief de la Villeauvais était de 850 livres en 1780.

En 1715 la seigneurie de la Villeauvais avec sa haute justice passa par acquet dans la maison du Hourmelin.

Les Annales Briochines de 1771 de l'abbé Ruffelet signalent 2 hautes justices à Planguenoual : Saint-Aubin-des-Bois appartenant à l'abbé de Saint-Aubin et la Villeauvais à M. Le Metaer du Hourmelin (1).

Une lettre de M. Minet de 1779. Intendant de la Hunaudaye, en signale 4 : Le Vauclerc, Saint-Denoual, la Cotentin et la Villeauvais.

Ici nous croyons que Vauclerc s'entend de la Hunaudaye et la Cotentin de Penthièvre et qu'en réalité il y avait bien 4 hautes justices à Planguenoual qui étaient en leur donnant leurs véritables noms :

1° Penthièvre.

2° Hunaudaye.

3° Saint-Denoual,

4° La Villeauvais.

Moyennes justices (2).

Les papiers de la plupart des seigneuries de Planguenoual ayant été anéantis pendant la Révolution, il est difficile de spécifier les juridictions d'une façon absolue, les renseignements étant contradictoires ou incomplets.

Le Hourmelin dont l'auditoire était à Planguenoual et qui se tenait le mercredi de chaque semaine, avait le droit de moyenne justice. Nous possédons encore tous les registres d'audience.

Le 28 novembre 1673, Claude Rouxel, dame du Hourmelin, fut maintenu par jugement de la Chambre Royale du Domaine à Rennes, étant non commune de biens avec son mari, dans le droit de moyenne et basse Justice dans sa terre et seigneurie

(1) Les renseignements de l'abbé Ruffelet sont très incomplets.

(2) La moyenne justice n'était pas connue anciennement en Bretagne. La très ancienne coutume n'en parle point. Ce nouveau degré s'est fourni dans les Basses Justices par usurpation sur les Hautes. (Abbé Ruffelet.)

du Hourmelin qu'elle possédait à titre de remploi de biens dotaux.

La Hazaye possédait une moyenne justice dont l'auditoire était à Planguenoual. Dans l'acte de la réformation du Duché de Penthièvre du 14 septembre 1690, il n'est pas question de juridiction moyenne, elle est signalée basse.

Mais un grand des biens de M. d'Andigné, en date du 23 juillet 1756, spécifie catégoriquement la juridiction moyenne.

Les Annales Briochines de l'Abbé Ruffelet en 1771 ne la signale pas.

Il faut donc admettre néanmoins, suivant l'acte ci-dessus du 23 juillet 1756, que la Hazaye avait droit de moyenne et basse justice, dont l'auditoire à Planguenoual se tenait tous les mercredis.

Bienlivient. Au XVIIe siècle cette seigneurie possédait la basse et moyenne justice suivant un aveu du 27 novembre 1654 de messire Charles de la Rivière, seigneur de Saint-Quihouet et de Bienlivient, à Jean-Emmanuel de Rieux, marquis d'Assérac, baron de la Hunaudaye où elle est signalée avec pourvoyance de juges et officiers pour les devoirs d'icelle juridiction, droit de pourvoyance de mineurs, apposition de sceaux, confection d'inventaires avec ses hommes et sujets, etc.

Cette juridiction était peu à peu tombée en désuétude par suite de la disparition dans la commune des seigneurs de Bienlivient.

Le Val. — L'abbé Ruffelet cite en 1771 la moyenne et basse justice du Val appartenant à M. de Rabec, mais cette juridiction provenait de Porpilly annexée au Val par M. de Rabec, propriétaire des deux seigneuries : la Réformation du 14 septembre 1690 ne la mentionne pas, aucun des actes de vente ne la signale, donc elle n'existait pas.

Il est certain néanmoins que le Val par son annexion de la Nervelle et Porpilly avait plus tard la juridiction moyenne et basse dont l'auditoire se tenait le lundi à Planguenoual. Le Sénéchal est seul juge de cette juridiction et M. de Rabec se base, avec raison, sur un aveu du 10 juin 1583 rendu par écuyer Georges du Perrot, seigneur de Lespinay, mari et procureur de d^lle Jeanne de la Mare, sa femme, seigneur et dame de la grande Villehervé où la juridiction de Porpilly est signalée (1).

(1) Voir cet aveu aux Annales.

Basse Justice.

Le Tertre des Nos et la Villemain, suivant l'acte de réformation des Duchés de Penthièvre du 14 septembre 1690.

Certaines juridictions tombaient quelquefois en désuétude par suite de l'abandon du manoir ou par suite d'annexion à une autre seigneurie pourvue d'une juridiction supérieure ou égale. C'est ainsi que dans l'acte de donation fait au Manoir de la Goublaye le 27 juillet 1511 par Marguerite de Rochefort en faveur de Jean Le Metaer, son mari, le Vaujoyeux est signalé avec maison, métairie et juridiction.

Depuis cet acte, il n'en a jamais plus été question, et la juridiction du Vaujoyeux se confondit avec celle du Hourmelin.

Colombiers.

En 1690 8 colombiers sont signalés dans la paroisse : le Vaujoyeux, le Hourmelin, la Croixvois, la Villemain, la Villeauvais, les Bignons, le Prédéro, le Chemin Ferré.

La Rue avait un colombier en ruines en 1635.

La Villegourio dont le colombier en ruines fut démoli vers 1880. La Hasaye dont le colombier est signalé en 1482, celui de Vauvert signalé dans un acte du 22 mai 1493, celui de la Fontaine Orain signalé dans un acte du 28 juillet 1777.

C'était un droit féodal très répandu dans les seigneuries et s'il n'y en a pas davantage de signalés ici, nous croyons que c'est faute de renseignements ou que beaucoup de seigneurs, qui y avaient droit, les avaient laissés tomber en ruines.

Celui de la Croixvois a été démoli vers 1875, celui du Hourmelin en 1825, celui du Chemin Ferré en 1823. Il n'en reste plus qu'un debout dans la commune, celui du Vaujoyeux que M. Gautier du Mottay signale particulièrement comme étant d'une forme très élégante et qu'il croit unique dans le département : « Qu'on suppose un quadrilatère de 6 mètres en tous sens, flanqué sur chaque angle, de tourelles de 3 mètres de diamètre dont les voûtes en dôme viennent se confondre dans une coupole générale et très hardie, construite en pierre et qui couronne tout l'édifice, laissant à son sommet un vide circulaire pour permettre aux coulombs destinés à l'habiter, d'entrer et sortir

quand il leur convient, et l'on aura une légère idée de cette jolie construction.

L'intérieur est percé d'innombrables trous carrés formés avec des matériaux de choix, chaque tourelle y forme une immense niche, percée elle-même de trous régulièrement disposés, au centre un large bassin en pierre reçoit l'eau du ciel de manière à en tenir toujours à la disposition de ses habitants ailés. »

Ce colombier, tel qu'il existe encore aujourd'hui, est signalé dans l'acte de donation fait le 21 décembre 1513 par Marguerite de Rochefort à son mari Jean Le Metaer, qui étant mort sans hoirs vers 1540 le laissa avec le Vaujoyeux à son frère Olivier, seigneur du Hourmelin,

Moulins.

Ce droit féodal était moins commun que celui de Colombier. Dans la paroisse même il y avait le moulin à vent de la Villauvais qui a existé jusqu'en 1890 environ, et celui de Bienvilient, signalé dans un aveu du 27 novembre 1654. Le moulin de Saint-Denoual était celui en face de la Croix de la Mission, démoli ces dernières années.

Les moulins à eau étaient celui du Val, signalé en 1690 et celui de la Grève ; celui-ci appartenant en 1690 à la princesse de Conti et était déjà en ruines à cette époque.

En plus de ces moulins, il y avait encore le moulin de la Hautière à la princesse de Conti, dont les devoirs s'étendaient en Planguenoual et sur d'autres paroisses.

Deux autres moulins, l'un à vent, l'autre à eau, appartenant au seigneur du Hourmelin, étaient situés sur le territoire de la commune voisine, Saint-Alban, mais dont la plupart des devoirs étaient dans la paroisse de Planguenoual où ils étaient appelés « Moulins de Saint-Guy » suivant un acte du 21 décembre 1513. Dans la suite ils furent plus connus sous le nom de moulin des Chappes et de moulin des Vaux.

Afin de faire comprendre l'organisation féodale de la paroisse de Planguenoual, nous en faisons un résumé succinct :

Le Duché de Penthièvre relève du Roi. Les métairies en Planguenoual qui en relèvent directement sont : Le Guébrehault, le moulin de la Hautière, Moque Souris, la Patouille ou Vaurufier, La Roche Guy, Sainte-Barbe, le Tertre Piron et La Tricherie.

La baronnie de la Hunaudaye que nous avons vu absorber successivement par acquet Cosron (devenu Montafilant au chemin Chaussé) et Châteaubriant, relève du duché de Penthièvre.

La vicomté de Saint-Denoual relève du duché de Penthièvre.

Le Vauclerc n'avait des droits que sur quelques maisons du village de Lesjubel, Le Guemadeuc quelques fiefs et bailliages et la métairie de la Vallée.

Le Petit-Muffay relevait du Hourmelin et de la Villemain.

Guihallon relevait de la seigneurie de la Villegourio.

L'Hôpital de la commanderie de Quessoy.

Tournoisel, le Comptant et Saint-Prestan de la seigneurie de la Villeauvais.

Le Predero relevait en majeure partie de la Villeauvais, puis de la Hunaudaye et du Hourmelin.

Toutes ces seigneuries ou métairies devaient un droit de rachat, sauf quelques exceptions, c'est-à-dire des droits de succession qui au lieu d'être payés comme de nos jours à l'Etat, l'étaient au seigneur dont on relevait, droit fixé en Bretagne à une année de revenu, payable en nature ou en argent (1).

Les manoirs de la paroisse habités par la noblesse aux XVe et XVIe siècles et qui se partageaient toutes les métairies étaient :

La Villeauvais	à la famille	Collet.
Le Vaujoyeux	—	de Rochefort et Le Metaer.
Le Rue	—	Le Metaer.
Bienlivient	—	Bernard.
La Croixvois	—	Berard.
Les Bignons	—	Maupetit.
Le Tertre	—	des Nos.
La Fontaine Orain	—	Costantin.
Cargré jadis Kergret	—	Budes.
La Villemain	—	Berard.
Porpilly.	—	des Déserts.
Le Predero	—	Le Bigot et de la Motterouge.
Vauvert	—	Costantin et Guillemot.
Le Hourmelin.	—	Le Metaer.
La Petite Villervé	—	de Quelen.

(1) Ce droit existe encore sur certaines propriétés anglaises, mais le tenancier peut se délivrer de cette obligation perpétuelle moyennant un prix prévu par la loi.

La Grande Villehervé	à la famille	de la Mare et Arnoul.
La Villegourio	—	de la Villeon.
La Hazaye	—	de la Hazaye et Poulain.
Le Chesnay	—	Simon.
Le Chemin Ferré	—	Millon et Le Forestier.
Le Val	—	Rouxel.
La Salle Villeon	—	de Bréhant.

Tous les autres habitants de la paroisse relevaient des seigneurs des Manoirs, en nombre plus ou moins considérable suivant la richesse des seigneurs ci-dessus (1).

Partages Nobles.

Jusqu'au XIIe siècle, en Bretagne, les partages dans les familles étaient égaux entre tous les héritiers.

A partir de 1185 les partages nobles et avantageux suivant l'assise du comte Geoffroy ont toujours, dit Ogée, été en Bretagne la preuve la plus certaine d'une ancienne noblesse, car les aînés seuls des maisons qui existaient du temps de cette assise avaient le droit de partager ainsi leurs cadets. Elle avait pour objet de conserver dans tout leur éclat les plus illustres familles.

Suivant cette assise l'aîné avait les 2/3 hors part, et venait en partage au 3e tiers avec tous ses cadets.

Peu à peu toute la noblesse fit ses partages suivant l'assise, et les partages nobles furent même une des preuves exigées à la réformation de 1668.

Il faut encore remarquer que les terres elles-mêmes étaient divisées en terres nobles et terres roturières, et sur ces dernières l'aîné ne profitait pas du partage noble, elles étaient divisées également entre tous les héritiers.

Vicomte de Lourmel.

(*A suivre*).

(1) Nous n'avons pu classer, faute de renseignements certains : Les Closvilions, Forville, La Hauteville, La Longueraye, Le Pontdurand, Le Pontrouault, Rohon, Saint-Marc, La Touche, La Verdais, La Villeguihen, La Villeraut.

TOPOLOGIE DES PAROISSES DU LÉON

Suite (1)

21. **Ploe magoer** aujourd'hui **Ploumoguer.**

L'abbé Moal dit qu'on prononce en breton *Plouvonger* et *Plounger*; on rencontre dans les anciens actes les formes *Ploemoguer*, *Ploumoguer*; dans un acte de 1572 le bourg est nommé *Guymoguer*.

Moguer (Catholicon) est l'équivalent du français *Masière* ; il a le sens général de *mur*, *muraille*, et particulièrement en topographie celui de *muraille ruinée*.

Ce mot revêt différentes formes suivant les dialectes : ainsi l'on trouve, au singulier :

— *Moguer* à Plougoulm, Plouha, Plouzané, St Vougay, Combrit ; [ar] *Voaguer* en Plomeur (Cornouaille), *Voaquer* à Châteauneuf du Faou, *Vaugueur* à Edern.

— [ar] *Vaguer* à St Thois ;

— *Magoer* à Pluvigner, *Magouer* à Plouhinec, St Avé ;

— *Magoar* à Magoar, Glomel, Plouray, Pluvigner ;

— *Magor* à Guiscriff, Collorec ;

— *Mangouer* à Cléguérec, Lizio ;

— *Mancouar* à Locmaria (Vannetais) ;

— *Mencoar* à Plaudren, Servel, Vannes ;

— *Moncouer* à Briec.

Au pluriel :

— *Moguerou* à Botsorhel, Gouézec, Loc-Maria-Plouzané, Plabennec, Plougonven, Plouguerneau, Sizun, Ploven, St Evarzec, St Thois, Locquirec :

(1) Voir la *Revue* de juin 1911.

— *Mogueriou* à St Fregan, Pont-l'Abbé ;

— *Moguero* à Baden, Caden, Ploubezre ;

— *Maguero* à Ambon, Elven, Guegon, Guerno, Molac, Muzillac, Noyal-Muzillac, Questembert, St Servant ; *Magouero* à Brech, Nostang, Plouhinec (Vannes), Plumergat ; *Magoero* à Bourbriac, Plouegat-Châtelaudren ;

— *Magoarou* à Calanhel, la Chapelle neuve ; *Magouarou* à Plouisy, Pont melvez, St Fiacre, Spézet ; *Magoiro* à Ploubalay ; *Magorou* à St Thurien ; *Magoro* à Kerpert, Plouvara, Priziac ; *Magourou* à Lanrivain, Magoar, Rostrenen ;

— *Manguero* à la Trinité (Vannes), le Fœil ; *Mangouero* à Cléguérec, Grand-champ ; *Mangouerio* à St Avé ;

— *Mancouero* à St Jean Brévelay ; *Mancoaro* à Glomel.

On trouve les diminutifs *Mogueric*, *Moguerigou ;* les composés à suffixe *Moguer guen*, *Magor ven*, *Mangor vennec ; Moguer vennes* (en le Bourgblanc), *Mogueriou rien* (en St Vougay) ; les composés à préfixe *Bremoguer*, *Coat magoer*, *Cosmoguer*, *Kermoguer*, *Kermagor*, *Kermagoro. Lein ar vaguer*, *Ploumoguer* et *Ploumagoar*, *Portzmoguer*, *Rosmagor*, *Romangoro*, *Stang ar voguer*, *Trémoguer*.

Ce mot a d'ailleurs le même sens au pays de Galles qu'en breton : le dictionnaire de Davies traduit *Magwyr* par *Maceria*.

Les archéologues ont observé « que dans les lieux où le mot *Moguer*, muraille, entrait en composition, on trouvait généralement des ruines romaines » (de Courcy, Itin. de St Pol à Brest, p. 59).

On peut citer à l'appui : *Moguer* en Combrit, *Mangouer* en Cléguérec, *Mangouer* en Lizio, *Moguer* en Plouzané, *Moguero* en Baden, *Mangoro* en Monterblanc, *Moguerou* en Plabennec, *Moguero* en Ploubezre, *Mogueriou* en St Frégan, *Mogueriec* en Sibéril, *Mangolerian* (Macoar Aurilian) en Monterblanc, *Moguer ar chastel* en Plogoff, *Moguer vennès* en le Bourgblanc, *Moguerourien* en St Vougay.....

L'étymologie naturelle de *Plou moguer* est donc le *Plou de la muraille*. Il est d'ailleurs à remarquer que dans le Tréguier il existe un Plou du même nom, *Plou magoar*, et que ce Plou avait une trêve nommée *Pabu*, de même que *Trébabu* était jadis trêve de *Ploumoguer*.

A remarquer aussi qu'un certain nombre de Plous semblent devoir leur vocable à la proximité d'anciens ouvrages fortifiés :

ainsi *Plougastel-Daoulas*, près de *Tréastel*, de *Keroumen* et de l'oppidium de *Roch nivelen* (1).

Plogastel St Germain en Cornouaille, avec ses trois camps, l'un sur le sommet, les deux autres sur les flancs de la colline où est situé le bourg ; *Pléchatel*, Plebis castel du Cartulaire de Redon ; *Plouguer* le plou au centre duquel se trouvait englobé le *Ker* (castrum) de Carhaix (*Kerahès*).

Le *moguer* important qui a pu déterminer le vocable *Ploumoguer* a disparu ; on trouve seulement un *Castelliouas* à 1 k. O. du bourg et un *Keroumen* à 1 k. Nord.

Quoi qu'il en soit, le suffixe *moguer* a sa réplique dans le nom du manoir et de l'anse de *Portzmoguer*, situés en la paroisse de Plouarzel, tout près de la limite de Ploumoguer.

Ce manoir était habité par une famille qui prétendait être issue en ramage des *Malestroit*, et à laquelle appartenait *Hervé st de Portzmoguer*, capitaine de la *Cordelière*, qui livra aux Anglais dans les eaux d'Ouessant le combat naval bien connu de 1512. Dans les Chroniques d'Allain Bouchard, *Portzmoguer* s'est francisé en *Primauguet*, et cette transformation, répétée avec l'insouciance de l'orthographe qui caractérise la généralité des historiens, nous a valu sous la seconde République une petite corvette baptisée officiellement du nom de *Primauguet* (1849).

*
* *

On donne du nom de *Ploumoguer* une seconde étymologie très admissible.

Le *Macoer* du *Plebs Macoer* cité dans la vie de St Tugdual, le *Macoar* du *Ploumagoar* de Tréguier ne serait autre que le saint irlandais *Machor* qui vécut au VIe siècle et évangélisa les Pictes.... ou un homonyme.

M. Metcalfe a publié la légende de *St Machor* avec celle de *St Ninian*, qui était honoré à *Roscoff*, où il s'était fondé une confrérie sous le patronage de ce dernier. Il existe une transaction assez curieuse entre les membres de la confrérie de *St Ninien*.

(1) *Le rocher des Celtæ* ? S'il faut admettre certaine interprétation ; *higolen*, pierre à aiguiser : *Mez-n'igoalen* à Lesneven, *Crec'h n'igoalen* en Plounevez-du-Faou, *Run igolen* en Camlez, *Igolennou* en Hanvec ; c'est en effet bien souvent le sort des *Celtæ* de servir de pierre à aiguiser. Mais *ivelen* pourrait être tout aussi vraisemblablement *ihuelen*, en Léon *huelen*, hauteur.

aliàs *Nugnan*, par laquelle ils s'engagent à renoncer à faire juger leurs procès par les juges ordinaires : toutes leurs contestations doivent se régler par voie d'arbitrage, les arbitres étant choisis parmi les confrères.

Nous n'avons trouvé jusqu'à présent aucun document qui puisse stabiliser l'hypothèse d'un *S*t *Machor* breton.

*
* *

Ploumoguer est dédié à *S*t *Pierre*. Les seigneurs de *Keruzas* étaient fondateurs de la paroisse.

*
* *

Lamper, *Lampezre*, *Lamber*, *Lanber* était une trêve de *Ploumoguer*. C'est aujourd'hui une toute petite commune de 385 habitants, dont l'église, environnée de quelques maisons, s'élève au pied d'un poste fortifié nommé le *Cruguel*.

Ce poste, entouré d'une douve, est situé sur l'axe qui joint *Portzliogan* à *Pontusval* en passant par la borne milliaire de *Kerscao* ; il est de forme circulaire, son diamètre à la partie supérieure est d'une vingtaine de mètres ; sa hauteur au-dessus du fond du fossé de 8 à 10m.

Il a été détaché du flanc de la croupe voisine par une excavation qui a formé sa gorge ; ses vues sur le pays avoisinant sont très étendues.

C'est un ouvrage d'un type assez répandu ; mais son peu d'importance, et surtout son éloignement de Ploumoguer (plus de 5 k/m), ne permettent pas de le considérer comme ayant un rapport direct avec l'étymologie de ce Plou.

On a dit précédemment que le *Pierre* dont *Lamper* nous a conservé le souvenir était l'un des compagnons de *S*t *Pol Aurelien*, et son parent. C'est à tort qu'on l'a confondu avec le prince des apôtres, patron actuel de la paroisse. On lui attribue une station dans ce lieu et la fondation d'un *lan* ou monastère.

*
* *

Le nom même de *Trébabu* indique son origine tréviale, que confirment les anciens textes : *Lan papbu in Plebe Maçper*, (vie de S*t* Tugdual), *Landbabu in Magoera qui est Trepabu in Ploe-*

mogven, [lisez Ploemoguer], (cf. Albert le Grand, Kerdanet, p. 788). A la montre de 1503, les nobles de Trébabu sont récensés avec ceux de Ploumoguer. Bien qu'un acte de 1393 mentionne *parrochialis ecclesia Trefbabu in honore et sub titulo beati Tutguali*, bien que les Etats des deniers censaux du XVe siècle lui assignent un recteur, au XVIe siècle *Trebabu* est mentionné tantôt comme paroisse (1542), tantôt comme trêve (1578) et même un acte de 1627 lui donne encore indifféremment le nom de *Lanbabu* ou *Trébabu*.

Trébabu doit son origine à St *Tugdual*, *Tutgual*, *Tudual*, *Tuzual*, *Tuzval*, *Tusfal*, *Tual*, *Tugal*, *Tudal*, *Tudael* (1), aliàs *Pabu* dont la vie a été écrite par l'un de ses disciples, *Louénan*.

Il était originaire d'Outre-mer, fils de *Pompaia*, sœur du comte *Rigual* qui avait lui-même déjà émigré sur le continent.

Tugdual, accompagné de 72 disciples, quitte la Bretagne insulaire ; les vents et les courants le font attérir « *in portu in ca-*

(1) Dans la topologie du Léon on rencontre les formes suivantes :

Tugdual à St Tugdual, chapelle en Plouzévédé ;

Tudal dans *Kerdudal* en Plouvien, *Kerzudal* en St Pierre Quilbignon ;

Tusval dans *Brondusval* en Plouider et St Pol, *Coatusfal* en St Renan, *Kerdusfal* en Plourin, *Pontusval* en Plouneour-Treiz ;

Tual dans *Kersual* en Lanrivoaré, *Kerdual*, aliàs *Kerzuel* en Plougonvelen, *Kerzoual* en Tréglonou.

Tusval, *Tusfal*, *Tuzual* sont indifféremment employés comme nom d'homme en Ploumoguer 1424, 1521 ; on trouve *Tuzoal* au Minihy de Léon en 1534 et *Roch Tuzgoal* près Coatmeal en 1505.

Tual et *Toual* sont encore usités, mais je ne les ai pas trouvés dans le Léon, *Duell* figure dans le Cartulaire de Quimperlé.

La forme *Usval* se rencontre à Plourin : elle a donné les composés... *Lanneuzval* aliàs *Lanneunval* en Guissény, *Lanneusfel* en Cléder, *Keruzal* et *Keruzgoal* indifféremment en Plounevez-Lochrist.

M. *Loth*, dans sa *Chrestomathie* a analysé les transformations du nom *Tugdual* ; sous sa forme *Tusval* certains auteurs l'ont identifié avec le *Wlphroedus* de la légende de St Hervé, l'*Urfol*, *Urfoal*, *Irvoal* des Bretons, que ces auteurs ont écrit *Usfol*. Je n'ai eu en mains aucun texte ancien confirmant cette orthographe.

Terminons par une observation : nous avons signalé ci-dessus une localité du nom de *Kerzudal* en St Pierre Quilbignon ; cette localité est appelée indifféremment *Kerdudal* et *Kerangudal* dans un aveu rendu au Duc par *Tanguy du Chastel* et *Marie du Juch* en 1505. C'est un exemple de la transformation de *Tudal* en *Gudal*, nom d'homme encore usité sous les formes *Guédal* et *Guidal*, et auquel *Lagadek* donne le sens de *pigeon*. Par une singularité particulière, il se trouve que le mot *Cudon*, qui signifie *pigeon sauvage*, a subi une transformation inverse dans la même paroisse où le *Kerangudon* de la carte de Cassini est nommé *Kerdudon* dans l'aveu de 1505. Il ne faudrait pas toutefois voir dans ces transformations des équivalences.

pite Achiniensis (pagi), ubi fundavit primum locum qui vocatur **Lanpapbu in plebe Macoer.** »

Il débarque dans un port situé à l'extrémité du pagus d'Ach, (une autre vie de St Tugdual porte *Achmensi*), où il fonda d'abord le lieu qui s'appelle *Lanpabu* en *Ploumoguer*. Ce port de débarquement s'appelle encore l'anse de *Portz-Pabu*.

« *In tempore illo regnabat* **Derochus comes**, *Sancti Tutguali consobrinus cui plures parrochias ipse dedit in tota* **Dammania**.

En ce temps-là régnait le comte *Deroch*, cousin de Tutgual, qui lui fit don de plusieurs paroisses dans tout le *Damany*.

Il existe encore deux *Damany* dans la région voisine du point par lequel le saint pénétra en Armorique : le premier comprenait les abords de *Plabennec*, et la tour de défense bâtie contre l'église se nommait *la tour du Damany* ; c'est là que s'illustra au temps des invasions normandes l'un des seigneurs de Lesquelen, en défendant contre une bande de pillards la porte d'entrée de la tour, barricadée par une roue de charrette trouvée à point.

En 1713 les *Maillé*, en 1748 les *Crozat*, se qualifiaient encore de barons de *Lesquelen* et de *Damany*.

Le second *Damany* est situé en Guipavas tout près du passage de l'Elorn à Camfrout, dominant la rive droite de l'anse de Kerhuon, dont la rive gauche limitait le fief des vicomtes de Léon (branche cadette des seigneurs de Landerneau, fondue dans les Rohan.)

L'anse de Kerhuon formait à l'Est la limite géographique féodale de la rade de Brest, qui s'étendait à l'Ouest jusqu'au *Mengant*; on en trouve la preuve dans un aveu rendu au roi, le 20 mars 1620, par *Guillaume de Cornouaille* et *Françoise Le Gac*, sieur et dame de Kerenou (Kerinou en Lambézellec) qui s'inféode des deux parts (les $^2/_3$) du devoir de lods et de ventes, payables à l'afférent du dixième denier. de tous les nefs et vaisseaux qui seront vendus au hâvre de Brest et ès mettes, entre la pierre appelée *Mengeant* près de *Mulgcun*, et un arbre appellé *Landre* [aliàs *Leindre*] par delà le *Damany*, Cet aveu reproduit les termes d'un partage du 29 avril 1398 entre *Ollivier de Cornouaille* et *Yvon* son juveigneur.

Enfin il existait un troisième *Damany*, si toutefois il ne s'agit pas de l'un des précédents dans l'acte ci-dessus rapporté. Un parchemin du *Trésor des chartes*, daté du 26 octobre 1276 relate la vente faite par *Hervé IV de Léon* au duc *Jean Le Roux* de

tout ce qui lui restait de patrimoine, tant en Léon qu'en Cornouaille et en Tréguier, et notamment « *du maner* **dou Damani** *o ses apartenances la ville de Seynt Renan dou Tay* o ses apartenances en l'évesché de Léon, e tretout le bienfet que *Alen* nostre *freyre tient.*» Dans une autre pièce du XVIIIe siècle (Arch. du Finistère, A. 2), il est dit que *d^lle Jeanne Quilbignon*, dame de Coatenez, doit au domaine royal 2 rez froment *mesure Damany* en contribution avec le seigneur de *Kergreakes*, pour un devoir appelé *la gerbe tierceressa* qui se lève dans les paroisses de *Plouzané* et de *Plouarzel.*

Le *Damany* était en effet un territoire assez important pour avoir imposé en pratique l'usage d'une mesure particulière qui portait son nom.

Cette mesure n'était pas usitée dans le ressort de Lesneven ; mais dans celui de St Renan et Brest, elle avait cours dès le XVe siècle avec deux autres du même type.

Le rez Buzic valait 6 hanterellées ¹/₂ soit 97 livres ¹/₂, à raison de 15 livres par hanterellée ;

Le rez Damany valait 6 hanterellées soit 90 livres ;

Le rez Tregana valait 4 hanterellées soit 60 livres.

Les documents qu'on vient de citer, sont, on le voit, de nature à faire supposer qu'il y avait un troisième *Damany* au fief du Duc dans le voisinage de St Renan, car Plabennec relevait de Léon à Landerneau.

Continuons à suivre l'itinéraire de St Tugdual.

« *Deinde venit ad* **Daoudur** *et in eo invenit tria predia quorum nomina hæc sunt* : **Trepombac, Sant heguo, Tregurdel.** »

Le saint quitte le pagus d'Ach, il entre dans celui de Léon, et arrive en *Daoudor* ; c'est le pays compris entre Landivisiau et Morlaix. Il y prend possession de 3 métairies *Tréhompé* (en Ste Sève), ainsi nommée de sa mère *Pompeia*, *Ste Sève* ainsi nommée de sa sœur *Sewa* et *Tregurdel.*

En ce qui concerne ce dernier *tref*, il est possible qu'il faille lire *Treguedal*, et qu'il s'agisse de *Treoudal.* Il existe un *Kerguedal*, aussi en Ste Sève ; Ste Sève était jadis une trêve de St Martin des Champs.

On doit cependant remarquer que Gourdel est le nom d'une famille possessionnée dans le Tréguier et le Goello.

« *Deinde venit* **ad pagum Castelli** *et ibi invenit multas parrochias.* »

Il passe au-delà de Morlaix dans le *Poastel* (*Postel* du livre des Osts, apanage des Nuz au XIIIe siècle), où il acquiert beaucoup de paroisses.

« *Deinde* **ad pagum Civitatis**, *ibique multas parrochias invenit.* »

Il fait un crochet dans le Sud, et entre en *Poher* (*Pou kaer*) dans le pays de Carhaix, cité englobée dans *Plouguer* (*Plou kaer*) ; là il acquiert aussi, probablement par don, beaucoup de paroisses.

Puis il poursuit sa route dans le pays de Tréguier où nous ne le suivrons pas, nous bornant à dire qu'il occupa le siège épiscopal de cette ville.

Tutgual ou *Tugdual* est aussi nommé *Pabu*. Les anciens hagiographes prétendent que *Pabu* signifie *Pape*, en latin *Papa*, et que notre saint fut pape sous le nom de *Leo V Britigena*. Il est inutile d'insister sur cette légende ; on peut remarquer d'ailleurs que le mot *papa* est souvent employé dans les vieux textes comme synonyme de *pater* : ainsi, l'invocation à *Tigernomael* qu'on lit dans la vie de St *Samson* publiée par Mabillon : « *O beatissime sedis apostolicæ episcope Tigerinomale... O beatissime papa Tigerinomale.* »

Le nom de *Pabu* n'est pas extrêmement répandu dans la topologie du Léon : on connaît cependant outre *Trébabu* et St *Pabu*, *Kerbabu* en Lannilis, *Rubabu*. aliàs *Oguellou*, en Plougonvelen, *Linbabu* en St Thégonnec.

Les Gallois, dit Kerdanet (Albert le Grand, p. 783) reconnais ent aussi un saint *Pabu* ou *Pabo*, qui fut d'abord militaire... se retira du monde, et mourut saintement dans un petit hermitage vers le VIe ou le VIIe siècle.

Trebabu a conservé son antique patron, son église fut reconstruite en 1755 sur les plans de Saffray, architecte du Roi, sur un devis montant à 5,960 livres.

*
* *

La population de *Ploumoguer* a diminué d'un tiers pendant ce dernier siècle : elle est actuellement de 2,160 habitants, y compris *Lamber* et *Trébabu* ; Ogée lui donne 2.100 communiants, ce qui revient à 2,800 âmes.

La surface totale du Plou et de ses trêves est de 4,700 hectares.

22. — **Ploe Mahorn** aujourd'hui **Plouvorn.**

*S*t *Mahorn* n'a pas d'actes connus.

En Cornouaille on le nomme *S*t *Mahouarn*, et il est honoré à *Plounévez-Porzay*, à *Plomodiern* et à *Cast*. Dans cette dernière localité on le confond avec *S*t *Magloire* (Maglorius), évêque de Dol, que les Gallois nomment *Maelor*, d'après ce que rapporte Kerdanet (Albert le Grand, p. 252); ce nom n'est pas sans quelque affinité avec notre *S*t *Melore*, cité par Mabillon, *Meloir*, *Melar*, *Melor* (Baring Gould).

On pourrait supposer que le suffixe *Vorn* provient du nom propre *Born* (le Borgne) assez répandu dans le Léon : on ferait fausse route, car la paroisse actuelle de *Plouvorn* figure très souvent dans les anciens actes sous les formes *Plouemaorn*, *Plouemorn ;* Dom Morice (Pr. I. 1064) cite en 1282 *terra scoa* apud *Ploevaorne*, *Mescouez* près *Plouvorn*.

La forme contractée *morn* se trouve en composition dans *Coatmorn* en Guissény, *Coatmorn* et *Stang morn* en Rosporden, *Kermorn* en Bannalec.

Plouvorn avait pour trêves *N-D. de Lambader*, *S*te *Catherine* et *Mespaul* ; cette dernière est devenue paroisse au XIXe siècle. On fait remonter son établissement à St Pol Aurélien.

Plouvorn est maintenant sous l'invocation de *S*t *Pierre* et de *S*t *Paul*. Cette paroisse comptait avec ses trêves 4.200 communiants, soit 5.500 âmes, réparties sur une étendue de 4.500 hectares ; elle a maintenant 4.100 habitants en y joignant ceux de *Mespaul*.

23. — **Ploemilau**, aujourd'hui **Guimiliau.**

Deux autres paroisses portent le même nom : *Ploumiliau* en Tréguier, et *Pluméliau* au Vannetais.

L'histoire de *S*t *Miliau* ou *Meliau*, le patron de ces paroisses est trop connue pour qu'il soit utile d'insister longuement.

Fils de *Budic*, roi de Domnonée, il fut assassiné par son frère *Rivod*, et son fils *Melar* eut plus tard le même sort.

*
* *

Nombre de communiants 3.800, — soit 5.100 habitants, — avec *Lampaul*, sa trêve, qui est devenue paroisse. — Population actuelle, 4 000 âmes ; surface, 2.900 hectares, *Lampaul-Guimiliau* compris.

Cette trêve portait autrefois le nom de *Lampaul Bodenes ;* l'église était au fief de l'évêque à cause de son manoir de *Coat an Escop*.

24. — **Ploenegues** aujourd'hui **Plounevez-Lochrist**.

Plounevez signifie *le nouveau Plou* : c'est l'indication d'un remaniement territorial, d'un groupement nouveau.

On en connaît plus d'un exemple : ainsi *Plonevez du Faou* (Pleu neugued du Cartulaire de Landévennec), *Plonevez Porsay*, *Plounevez Quintin*, en Cornouaille, *Plounevez Moedec* en Tréguier. *Plounevez-Lochrist* tire son nom du prieuré de *Lochrist*, qui est dans son périmètre.

C'est dans cette paroisse qu'était située la grande seigneurie du *Bois*, qui prit dans la suite le nom de *Coat seiz ploué*, ou par abréviation *Seis ploué*, parce que sa mouvance s'étendait sur 7 paroisses limitrophes : *Plounevez*, *Lanhouarneau*, *S*t *Vougay*, *Plouzévédé*, *Trézilidé*, *Cléder* et *Sibiril*.

De ces 7 paroisses, cinq étaient déjà paroisses avant 1330 : *S*t *Vougay* et *Trézilidé* ne sont pas mentionnés sur la liste qui porte cette date.

Trézilidé a été jusqu'à la Révolution trêve de *Trefflaouénan*, paroisse qui géographiquement se rattache comme trêve à *Plouzévédé*.

Quant à *S*t *Vougay*, on peut le rattacher originairement soit à *Lanhouarneau*, soit à *Plouzévédé*.

La raison qui fait penser à *Lanhouarneau* est une question de mouvance. Les seigneurs de *Seis ploué* prétendaient avoir celle de *Kerjan* en *S*t *Vougay*, avec toutes ses appartenances ou dépendances, qui relevaient de la haute justice de *Seis ploué* à *Lanhouarneau*.

D'autre part *S*t *Vougay* était en connexion étroite avec *Trézilidé*, trêve de *Trefflaouénan*, trêve de *Plouzévédé*. Ainsi Kerdanet mentionne en 1543 un accord sur procès entre les paroissiens de *S*t *Vougay* et les treffiens de *Trézilidé*.

Les dits paroissiens et treffiens étaient tenus de fournir ensemble un franc archer et élu aux troupes du Duc : *S*t *Vougay* y contribuait pour $^2/_3$, *Trézilidé*, moins important, pour $^1/_3$ seulement. Les habitants de cette trêve, après s'être refusés à fournir leur contingent de dépense, finissent par consentir à s'exécuter (Albert le Grand, p. 301).

A l'appui de cette opinion on peut encore remarquer que *Kergornadec'h*, la maison seigneuriale de *Cléder*, se trouve en pointe tout à fait à l'extrémité de cette paroisse, et qu'il est situé contre *Keran*, trêve de *Trefflaouénan* ainsi que *Trézilidé*. Cette situation se modifierait, et *Kergornadec'h* reprendrait sa place normale à peu près au centre de sa circonscription, si l'on arrivait à démontrer que *Cléder*, *S*t *Vougay*, *Trézilidé* et *Trefflaouénan* ont autrefois fait partie du plou de *Plouzévédé*. Ce n'est pour le moment qu'une hypothèse.

*
* *

On a dit que la seigneurie principale de *Plounevez* était le *Bois*, à 4k/m Est du Plou : auprès du bourg se voyait le manoir de *Guicnevez*, qui appartenait au XVe siècle aux *Sylvestre* ou *Sévestre*, issus en ramage de la puissante famille des *Coat meur* en Plougourvest. Cette circonstance semble bien indiquer un transport de l'ancien plou, mais sans que rien marque son emplacement primitif.

Le Bois, ou *Coat seiz ploué* était au XVe siècle la propriété des *Kermavan* ou *Carman* qui se fondirent dans les *Ploesquellec* ; à la fin du XVIe il passa dans la famille de *Maillé*, originaire de Touraine, par le mariage de *Claude de Kermavan* avec *François de Maillé*, qui en rendent aveu en 1586 ; quarante ans plus tard, en 1626, il fut érigé en comté sous le nom de *Maillé*.

✠

Le prieuré de *Lochrist*, à 2k N/O de Plounevez, était d'abord une abbaye de *S*t *Benoît*, qui devint un simple prieuré dépendant de *S*t *Mathieu*, tomba en commande, puis passa à l'Ordinaire.

La tradition rapporte que ce monastère fut construit près du champ de bataille où *Fragan*, avec l'aide des prières de *S*t *Guénolé* son fils, remporta une victoire signalée sur des pirates Normands qu'il rejeta à la mer. Ces pirates avaient pris terre dans la grande anse de sable qui sépare *Plounéour Trez* de *Plouescat*. La plage était favorable aux débarquements, car la légende relate une seconde invasion des mêmes parages, qui fut également repoussée, mais cette fois par le comte *Even le Grana*, aidé lui aussi des prières d'un saint contemporain, *S*t *Goulven*.

D'après l'abbé *Thomas* (vie de St Pol Aurélien, p. 166), il ré-

sulterait du Cartulaire de *Landévennec* que cette seconde invasion de pirates aurait eu lieu presque à la même époque que la première. Il fonde son opinion sur ce que le résumé relatif aux possessions de l'abbaye en *Lanrivoaré* rapporte que le comte *Even le Grand* avait fait à *S*t *Morbret* une donation dans ce tref, et que St Morbret « *habuit colloquium aput sanctum Uuingualœum et omnia quæ habuit, ut illum apud Deum haberet intercessorem, commendavit.* . »

C'est une erreur d'interprétation : *aput Sanctum Uuingualœum* ne doit pas s'entendre d'un entretien entre St Guénolé et St Morbret, mais des pourparlers qui eurent lieu *à Landévennec* entre St Morbret et les moines de l'abbaye. Cela résulte à l'évidence des chartes qui suivent dans le cartulaire.

Les anciens textes appellent Lochrist *Lochrist an Isèlvez* ou *an Izelvet*. La forme *Izelvez* est plus fréquente, et dans plusieurs chartes elle est traduite par le latin « *abbatia humilioris arboris* » : Cette traduction est sujette à réserves, tout autant que celle de *Croas ar mil guern*, la croix des mille mâts qui fut dressée sur le lieu de la bataille. Albert le Grand nous raconte sans sourciller (Edon Kerdanet, p. 50) que *Fragan*, ayant rassemblé une petite armée, « ils apperçurent la flotte ennemye en rade, si épaisse, que les mats des navires sembloient représenter une forest, ce qu'estant veu par le conducteur de l'avant-garde, [il] s'écria *Me a vel mil guern*, c'est-à-dire : Je voys mille mats de navires.

« En mémoire de quoy, après la bataille, fut dressée en ce lieu une croix, qui encore à présent s'appelle *Croas ar mil guern.* »

En breton *mil* a plusieurs sens : le plus ancien est celui de domaine seigneurial; en Cornouaille il a aussi le sens de moulin qui se dit presque uniquement *milin* en Léon; quant à *Guern*, ce mot signifie l'*aunaye*, ou *le marais* et s'applique sans difficulté au petit estuaire qui domine *Lochrist* et dans laquelle la mer pénétrait autrefois largement.

*
* *

Lanhouarneau, le monastère d'*Houarneau*, doit son nom à *S*t *Houarné* aliàs *Hervé* (1), fils d'Hyvarnion et de Rivanone.

(1) Houarn, Houarné, Houarvé, Huarnué, Hoarvé, Hoervé, Hervé, dit Kerdanet (Albert Le Grand, p. 313). Dans le Cartulaire de Redon, on ne trouve que les formes Hefveus, Hervius, Hervi, Herveu, rarement Haerveus et Haervi. Dans le

Hyvarnion qu'on appelle aussi *Harvian* était un barde insulaire, qui s'était réfugié à la cour du roi frank *Childebert*.

Passant en Armorique pour retourner dans sa patrie après quatre années d'exil, il rencontra dans le Léon, à *Lanna Nuzani* (*Lannuzan*), une jeune orpheline nommée *Rivanone*, sœur de *Rigurius* et nièce de Saint *Ulphroedus* (l'*Urfol* des Bretons). Il l'épousa et en eut *Hervé* qui naquit aveugle.

Ceci se passait vers l'an 520 d'après la chronologie de M. de la Borderie ; *Hyvarnion* et *Rivanone* habitaient avec leur beau-frère *Rigurius* en sa maison, aujourd'hui le manoir de *Lanrioul* en Plouzévédé, dénommé dans de vieux titres *Lanrigoul* et *Lanrigour*, selon Kerdanet (Albert le Grand, p. 314). Après la mort de son mari, *Rivanone* s'établit sur le territoire de *Kéran* (trêve de Trefflaouénan), où elle éleva son fils encore en bas-âge.

Hervé devint l'un des disciples du moine *Martianus* aliàs *Harchian* ; il vécut ensuite avec son oncle *S*t *Urfol* et quelques autres religieux dans un petit monastère du pagus d'Ach, près du *Bourg blanc* ; un jeune garçon nommé *Guiharan* lui servait de guide en raison de sa cécité.

Quant à *Rivanone*, elle se retira « en solitude » à *Lanhouarneau* où elle mourut, et fut enterrée là où est maintenant l'église paroissiale. Après sa mort, *Hervé* demeura longtemps dans l'oratoire qu'elle avait construit, et y ouvrit une école ; mais bientôt, fuyant les importunités du monde, il quitta *Lanhouarneau* et revint près du *Bourgblanc*, à l'ermitage de *S*t *Urfol*, — situé dans la forêt de *Duna*, dit Lobineau, — là où s'élève aujourd'hui la chapelle qui porte son nom. *S*t *Urfol* était mort, son monastère en ruine ; Hervé s'égara même en le recherchant, et ce fut un tremblement de terre miraculeux qui mit à jour le lieu de la sépulture de son oncle. Le saint « l'accommoda de pierres », dit Albert-le-Grand. Aujourd'hui, dans la chapelle que la tradition considère comme ayant remplacé l'oratoire de St Urfol, à 1k/m du Bourgblanc, on voit un monument singulier qui est révéré par les fidèles comme étant le tombeau du saint.

C'est un coffre massif en pierre d'une hauteur d'environ 1 mètre, et percé dans le sens de sa longueur d'une sorte de tunnel étroit, à travers lequel les pèlerins se succèdent « à quatre

Cartulaire de Quimperlé, Herveus, Herveu, Herveus et fréquemment Haerveus, Haerveu, Haervi ; D. Morice donne le nom d'*Ehuarn* à Hervé I de Léon, et l'on trouve des *Ehouarn* ou *Hoüarn* en Landéda aux réformations du XVe siècle.

pattes » pour employer l'expression consacrée, et non sans peine les jours de pardon.

Hervé se rendit ensuite à *St Pol de Léon*, dont l'évêque, *St Houardon*, lui conféra les ordres mineurs jusqu'à l'exorciste inclusivement.

De *St Pol* à *Lanhouarneau*, il y a 5 lieues. Le saint y retournait suivant la direction de l'Ouest, et se trouvait déjà fort loin de St Pol, lorsqu'une voix céleste le fit rebrousser chemin bien loin vers l'Est, jusque sur des territoires cultivés, dont le possesseur s'appelait *Innoco*, et le seigneur *Tyrmallonus*. Il y fonda un monastère, et *Innoco* lui fit construire une église à ses frais.

L'abbé de Garaby place sans référence ce monastère dans le S. O., aux environs de Landerneau : cette assertion ne s'accorde pas avec le texte de la légende. On pense qu'au lieu de *Innoco*, il faut lire *Innoeo*, c'est-à-dire *Iniau*, le fondateur de *Plouigneau*, paroisse où l'on trouve un *Kerhervé* à 4^k N. O. du bourg : l'étape du saint aurait été d'environ 6 lieues depuis sa rétrogression dans l'Est. Il existe un autre *Kerhervé* à 2^k/^m S. de *Plougonven*, paroisse limitrophe de *Plouigneau*, et si l'on joint sur la carte ce lieu à *Lanhouarneau* par une ligne droite, l'axe tracé passe à peu de distance d'un autre *Kerhervé* situé à 1 ^k/^m E. de *Guiclan*.

S'il faut lire *Innoc*, c'est un nom qui se rencontre dans les cartulaires : dans celui de Redon ; sous les formes *Enoc* en 826 et 863, et *Inhoc* 875, au Vannetais ; dans celui de Quimperlé, sous la forme *Ennuc* en 1084 ; *Inoc* dans *Lezinoc* en 1245, (chartes de Beauport) ; de nos jours dans le Léon, en composition dans *Poulinoc* en St Renan et Loc Maria Plouzané, *Kerinoc* en Plourin, *Kerinec* en Carantec, *Kerenec* ou *Kerenoc* en St Vougay, *Kerenoc* en Plouider, *Kerennoc* en Landéda, *Lannennoc* en Plounevez-Lochrist.

L'attention se porterait alors plus particulièrement sur le *Kerinec* de Carantec, auprès de la *Motte* ; mais on ne connaît rien aux abords de cette localité qui remémore *St Hervé*.

La légende de *St Hervé* lui fait faire ensuite une excursion en Cornouaille, en franchissant la montagne d'Aré, et loger dans un manoir nommé *Languedrec*, chez un seigneur nommé *Woigonus*. Ce manoir était situé dans une forêt marécageuse, et *Woigonus* était fort incommodé par le voisinage des grenouilles. Le saint délivra de leur importunité ce seigneur qui, en témoignage de gratitude, lui fit don de plusieurs terres et convenants

et lui accorda le droit de prendre dans sa forêt le bois dont il aurait besoin.

Languedrec (lire *Languezrec*), est peut-être *Lanherec* en *Plouneour Menez*, sur le flanc d'un des contreforts des montagnes d'Aré (la hauteur de *Garz Pleg ent* à la cote 216), près d'un ruisseau qui se jette dans celui de *Coatlosquet*, et à 1k/m au N. O. de *Clostrou* (les Cloîtres).

La donation des *Woigonus* (Guegon ?) pourrait être *Runhervé* en Pleyber-Christ à 3 k/m N. E.

Il est à noter que les noms composés de Hervé ne sont pas nombreux dans le Léon : avec *Runhervé* nous ne pouvons citer que *Kerhervé* à 1k E. de Guiclan.

A son retour de Cornouaille en Léon, *Hervé* passa par la cour d'un comte nommé *Helenus* (que Kerdanet identifie avec *Even le Grand*), qu'il délivra d'un diable qui avait pris place dans sa domesticité. Il rendit le même service à *St Majan*, dont le diable domestique, qui s'appelait *Hucan*, se précipita dans la mer du haut du rocher dit le *Rocher Hucan* (*Rotz Huzan*, dans Dom Lobineau). Garaby, dans sa vie de St Goueznou, place ce rocher aux environs de Brest.

St Hervé assista à l'assemblée des évêques bretons qui réunis sur le *Menez Bré* en *Pédernec*, excommunièrent le comte *Comorre*, assassin de sa femme *Ste Triphine*. Une chapelle qui existe encore au sommet de cette montagne, et qui porte le nom de *St Hervé*, et une fontaine qui lui est également dédiée conservent la tradition d'un miracle accompli en ce lieu par le saint personnage.

De *Menez Bré*, Hervé retourna à son monastère de *Lanhouarneau* où il mourut entouré de ses moines, du prêtre *Hadrian*, d'*Hardian*, de *Gozhuran*, de sa tante ou nièce *Ste Christine*. *St Pol Aurélien*, et les SS. abbés *Guénégan*, *Majan* et *Mormedus* assistèrent à ses funérailles, que les hagiographes placent en l'an 566, le 22 juin.

On conserve une partie de ses reliques à *Lanhouarneau*, et Kerdanet dit qu'on voyait autrefois dans les catacombes de l'église, son mausolée sculpté par l'architecte *Coye* (*Perrot de Coye*, l'entrepreneur de St Louis de Brest ?)

(*A suivre*) J. DE LA PASSARDIÈRE.

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

Séance du Jeudi 7 Septembre 1911

PRÉSIDENCE DE M. LE VICOMTE DE CALAN

Après avoir remercié M. le Président général de l'Association bretonne de la bienveillance qu'il veut bien témoigner à la Société des Bibliophiles Bretons, M. le Président rappelle que le but de cette Société est de faire connaître et imprimer des documents rares et inédits. M. le vicomte de Calan fait appel à l'Assemblée pour obtenir des recrues nouvelles.

Il donne connaissance d'une lettre de M. le baron de Wismes, vice-président, qui s'excuse de ne pouvoir assister au Congrès. Il en exprime ses regrets.

M. le Président donne ensuite connaissance des publications actuellement en cours. Le 3e vol. de l'*Histoire* de Pierre Le Baud sera distribué dans le courant du mois d'octobre. Des documents inédits sur l'*Histoire de la Révolution à Carhaix*, par M. Hémon, sont sur le chantier, ainsi qu'une version inédite du *Combat des Trente*, par M. le comte de Laigue. Enfin la Société publiera prochainement une *Histoire de la Révolution en Bretagne*, de M. Kerviler, et un rapport de l'Intendant de Bretagne M. de Nointel sur l'état de la Bretagne en 1698.

M. le Président fait ensuite connaître une lettre à lui adressée par Mme Baudry, qui, après avoir écrit une généalogie de la famille Eder, se prépare à publier un dossier sur Guy Eder de la Fontenelle. Sur la demande de l'auteur, il prie les personnes qui pourraient posséder des documents sur ce personnage de bien vouloir les lui transmettre le plus promptement possible.

M. Plihon proteste contre l'état déplorable dans lequel se trouve à Saint-Jacut le monument de Dom Lobineau, envahi par

les ronces et les épines. Des démarches seront faites près du maire pour remédier à cet abandon.

M. le Président demande ensuite à l'Assemblée si quelqu'un de ses membres n'aurait pas quelque livre précieux ou curieux à communiquer. Personne ne produisant d'objets de ce genre, M. le vicomte de Calan lève la séance.

Pour le Secrétaire absent,

Vicomte Ch. Le Bouteiller.

Le Gérant : H. Hulbron.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères.

EXPÉDITION D'EDOUARD WYDEVILLE

EN BRETAGNE (1488) (1)

Bien que l'île de Wight n'ait jamais appartenu à la France, son histoire particulière a de nombreux points de contact avec notre histoire nationale. Parmi ces points de contact, il convient de citer tout d'abord les divers débarquements faits par nos compatriotes dans l'île dont il s'agit soit pendant la guerre de Cent Ans, soit au XVIe siècle, sous l'amiral d'Annebault.

Racontées avec plus ou moins de détails par les historiens des deux nations, ces expéditions ont laissé — faut-il s'en étonner ? — un souvenir plutôt pénible de l'autre côté de la Manche ; mais, de l'aveu même des Anglais, la plus grande catastrophe militaire que l'île de Wight ait éprouvée au cours des guerres séculaires entre la France et l'Angleterre a eu pour cause non pas une invasion française dans cette île, mais au contraire un débarquement fait par les habitants de celle-ci sur le sol breton. Nous voulons parler de l'expédition organisée en 1488 par le capitaine de Wight, Edward Wydeville, pour porter aide au duc de Bretagne contre le roi de France Charles VIII ; expédition dont le plus clair résultat fut, on le sait, l'anéantissement complet, à la journée de Saint-Aubin-du-Cormier, de la troupe amenée en Bretagne par l'imprudent sire de Scales. Cette histoire, que les Anglais regardent à bon droit comme lamentable, vaut la peine d'être racontée aux lecteurs français, et le moment nous

(1) Cette étude avait été déjà composée par nous à la fin de 1908 après la publication de la ballade de M. Percy Goddard Stone, sur Saint-Aubin-du-Cormier dans le numéro du 11 juillet de cette année-là du « Isle of Wight county Press ». Nous l'avions fait depuis traduire en anglais, ce qui nous avait permis de la faire publier, avec quelques modifications indispensables au début et à la fin, dans le même journal où elle a paru en 1910 (27 août et 3 septembre). C'est donc notre texte primitif que nous donnons ici aux lecteurs de la *Revue de Bretagne*.

en a semblé d'autant plus opportun qu'elle a récemment suggéré à un éminent archéologue de l'île de Wight, qui est aussi à ses heures un poète inspiré, M. Percy G. Stone (1), un petit poème véritablement remarquable par le fond comme par la forme publié au mois de juillet 1908 dans le principal journal de l'île « *The isle of Wigth County Press* »

Avant d'aborder le récit proprement dit de l'expédition, il n'est assurément pas inutile d'esquisser en quelques mots le portrait de celui qui en fut l'instigateur et le chef, et aussi de donner un rapide aperçu des circonstances politiques au milieu desquelles cette expédition devait avoir lieu.

Edouard Wydeville était le plus jeune frère de cette Elisabeth Wydeville dont l'extrême beauté et les rares perfections, alors qu'elle était veuve de sir John Grey, son premier mari, avaient tellement séduit le roi Edouard IV, que, malgré toutes les représentations de son conseil, il n'avait pas hésité à en faire sa femme. L'élévation d'Elisabeth n'avait pas tardé à amener celle de sa famille. Son père, le vieux Richard Wydeville, avait été presqu'aussitôt créé comte Rivers, trésorier d'Angleterre et grand connétable. Son frère aîné Antoine, marié avec la fille de feu lord Scales, dont il avait obtenu ainsi les possessions et les titres, s'était vu en outre accorder en 1467 par son royal beau-frère la jouissance en même temps que le gouvernement de l'île de Wight ; un autre des frères de la Reine, John Wydeville, avait épousé l'opulente duchesse douairière de Norfolk ; ses cinq sœurs avaient toutes contracté des mariages non moins brillants : leurs maris étaient le duc de Buckingham, les comtes d'Essex, d'Arundel, de Kent, et lord Herbert. Après la mort d'Edouard IV il est vrai, et sous le règne heureusement très court de l'usurpateur Richard III, l'astre des Wydeville avait eu un moment d'éclipse ; la veuve du roi défunt avait eu à subir dans sa personne comme dans sa famille les persécutions du nouveau roi, cet oncle dénaturé des infortunés enfants d'Edouard. Tandis qu'elle même, réfugiée dans le sanctuaire de Westminster, après s'être vu arracher le plus jeune de ses fils, avait été dépouillée de ses dignités et de ses biens, son fils du premier ma-

(1) M. Percy Goddard, membre de l'Institut royal des architectes anglais, secrétaire particulier de la Société des antiquaires de Londres pour le Hampshire et l'île de Wight, auteur du remarquable ouvrage « The architectural antiquités of the isle of Wight ».

riage, lord Grey, et son frère lord Rivers, ce personnage si accompli, paraît-il, sous tous les rapports, avaient été arrêtés, enfermés au château de Pontefract, et peu après mis à mort. Ainsi abaissée en 1483, la fortune des Wydeville s'était cependant relevée, au bout de deux ans, avec l'avènement de Henri VII ; un des premiers actes de ce prince qui, après avoir détrôné Richard II, ne devait pas tarder à épouser Elisabeth d'York, la fille d'Edouard IV, avait été de rendre à la veuve de ce dernier son rang et ses biens. C'est alors qu'Edouard Wydeville, le plus jeune, nous l'avons dit, des frères de la Reine douairière, lequel se qualifiait comte Rivers et lord Scalles, fut nommé par Henri VII gouverneur, ou plus exactement capitaine de l'île de Wight. Dans les années suivantes, le roi, devenu l'époux d'Elisabeth d'York, étant venu visiter cette île, l'oncle de la Reine eut la joie et l'honneur de recevoir au château de Carisbrocke son royal neveu. Edouard Wydeville avait fait du reste de ce château sa principale résidence. Son frère Antoine, pendant les dernières années de sa vie, avait fait commencer la construction de la belle porte d'entrée, avec ses tours rondes à mâchicoulis, qui donne encore accès de nos jours dans l'intérieur de la forteresse ; le nouveau capitaine de Wight se fit un devoir d'achever cette construction, justement admirée aujourd'hui, et, pour bien montrer aux générations futures que c'était lui qui y avait mis la dernière main, il fit apposer au-dessus de la porte, ainsi que chacun peut le voir, un écusson où sont représentées les roses d'York et de Lancastre.

Comme la plupart des gentilshommes de son temps et de son pays, Edouard Wydeville était, il convient de l'ajouter, brave jusqu'à la témérité, et son rêve était de s'illustrer aux yeux de Henri VII et de ses compatriotes par quelque beau fait d'armes contre les ennemis de son pays.

Tel était, et par la situation de sa famille et par lui-même, le personnage qui allait organiser l'expédition de 1488. Nous devons maintenant exposer les circonstances qui l'amenèrent à en concevoir le projet.

A l'époque dont il s'agit, les relations de la France et de l'Angleterre étaient pacifiques, en apparence du moins ; mais il n'en était pas de même entre la première de ces deux puissances et la Bretagne. Le jeune roi Charles VIII, qui ne cherchait que l'occasion d'envahir le duché armoricain pour le réunir à son

royaume, avait cru trouver enfin l'occasion désirée lorsqu'en 1487 le duc Louis d'Orléans, en état de rébellion contre lui, sollicita et obtint la protection du duc de Bretagne François II. Il avait déclaré la guerre à ce dernier; déjà il avait pris Ploërmel et Vannes; bien plus il avait mis le siège devant Nantes; siège qu'il devait, il est vrai, bientôt abandonner. Or la Bretagne, dont Charles VIII menaçait ainsi l'indépendance, avait été de tout temps la fidèle alliée de l'Angleterre, et les Anglais ne voyaient pas d'un bon œil que la France cherchât à la subjuguer; François II du reste n'avait pas tardé à envoyer une ambassade à Henri VII afin de réclamer son intervention. Qu'allait faire en cette circonstance le roi d'Angleterre? Assurément il ne laissait pas que d'être très embarrassé. Outre les sentiments manifestes de son peuple, qui le poussaient à la guerre avec la France, il ne pouvait oublier l'hospitalité trouvée par lui à la cour de Bretagne, lorsqu'il n'était encore qu'un prétendant exilé. D'un autre côté, s'il devait de la reconnaissance à François II, il n'en devait pas moins à Charles VIII, qui l'avait laissé lever en Normandie une partie des troupes grâce auxquelles il avait remporté la victoire à la journée de Bosworth. En outre, très peu belliqueux par tempérament, il désirait avant tout éviter un conflit avec la France. Aussi prit-il en somme le parti de rester neutre entre les deux nations belligérantes, d'autant plus que ce rôle lui était facilité par le roi de France qui avait eu l'habileté de lui demander son arbitrage.

Voilà dans quelle situation la France et l'Angleterre se trouvaient respectivement quand Edouard Wydeville se décida à entrer en scène. Ici nous ne saurions mieux faire que de citer François Bacon dans son histoire d'Henri VII. « Sur ces entrefaites », dit cet historien, « lord Woodvile, oncle de la Reine, vaillant gentilhomme et avide de gloire, chercha à obtenir du Roi l'autorisation de lever une petite troupe de volontaires, secrètement toutefois et sans qu'il fut besoin de sa permission orale ou écrite (de façon qu'il ne parût aucunement compromis dans l'affaire), pour aller au secours du duc de Bretagne. Henri VII refusa d'accéder à sa requête, ou du moins en fit semblant, et même il lui fit défense expresse de mettre son projet à exécution, car il pensait que son honneur de roi subirait une grave atteinte, si l'on pouvait dire qu'étant ostensiblement en paix avec la France, il n'en n'avait pas moins favorisé secrètement une ex-

pédition dirigée contre elle. Néanmoins Woodville, soit qu'il fut incapable de se tenir au repos, soit qu'il crût de bonne foi que le Roi, tout en ne pouvant l'avouer ouvertement, ne le désapprouverait pas au fond, se rendit en droite ligne dans l'île de Wight, dont il avait le gouvernement, et leva une belle troupe de quatre cents hommes... »

De quels éléments cette troupe se composait-elle? François Bacon ne nous le dit pas. Aussi est-ce le cas de nous rapporter aux détails donnés à ce sujet par le Rév. Edouard Boucher James dans la remarquable étude publiée par la lui en juin 1888 dans « the isle of Wight county Press » sur l'expédition dont il s'agit. Si nous en croyons cet érudit, Edouard Wydeville, aussitôt arrivé dans l'île, se serait empressé de convoquer tous les habitants à une assemblée générale, et il aurait profité de l'occasion pour persuader aux gentilshommes de mesurer leurs épées avec celles des Français. Puis, sur le nombre des volontaires accourus se ranger sous son étendard, lequel, comme il est à présumer, flottait sur le château de de Carisbrooke, il aurait choisi quarante gentilshommes et quatre cents hommes des plus robustes parmi les gens du Commun. Il aurait enfin armé ces derniers de piques, d'arcs et de flèches, et les aurait habillés de vestes blanches sur lesquelles était attachée la croix rouge des Lancastre.

Et, à propos de l'habillement de cette troupe, le Rév. Boucher James nous donne une explication assez curieuse : « Cela a été longtemps, dit-il, une coutume pour les grands seigneurs de donner des livrées et des croix aux gentilshommes et aux fermiers de leur voisinage. C'était une sorte de lien entre ces grands seigneurs et ceux à qui, dans les occasions solennelles, ils donnaient ainsi leur livrée ; cela les marquait comme leurs vassaux, leur constituait un droit à leur protection et les obligeait par contre à combattre à leurs côtés dans les querelles publiques ou privées. Cette coutume pour les grands seigneurs de donner des livrées à tous ceux qui à un titre quelconque faisaient partie de leur entourage avait, sans doute, été limitée par des ordonnances royales dès le règne de Richard II, elle avait même été entièrement prohibée sous Edouard IV ; elle n'était plus alors légalement autorisée que dans certaines cérémonies publiques, et à titre purement exceptionnel, par exemple dans les couronnements, installations de prélats, etc. Mais dans la pratique personne ne songeait à tenir compte d'une défense que

l'on regardait en fait comme abolie. Aussi lisons-nous qu'à la bataille de Bosworth trois mille vestes rouges avaient été distribuées par William Stanley à ses troupes, ces fameuses vestes rouges célébrées dans la ballade de « lady Besdiye ».

C'est ainsi qu'au printemps de 1488, malgré la défense formelle de Henri VII, et bien que ce prince eût depuis fait publier dans tous les ports de son royaume une ordonnance défendant à tout Anglais, sous peine de la hart, de partir sans sa permission, c'est ainsi que Wydeville procédait dans l'île de Wight, aussi secrètement que possible, à l'équipement d'une troupe de volontaires destinée à porter secours au duc de Bretagne. Il ne tarda pas du reste à être encouragé dans son entreprise par les ambassadeurs que, dans les premiers jours de mai, François II avait envoyés en Angleterre pour obtenir que Henri VII finît par se déclarer en sa faveur. Ces ambassadeurs étaient le sire de Maupertuis et Guillaume Guillemot. Leur mission, à vrai dire, n'avait guère eu de succès : le roi d'Angleterre avait fait la sourde oreille, et c'est même à cette occasion qu'il venait de faire publier l'ordonnance à laquelle nous avons fait plus haut allusion. Le sire de Maupertuis et son compagnon se décidèrent donc, sans plus insister, à reprendre le chemin de leur pays, mais ils s'arrêtèrent en passant dans l'île de Wight, et, s'abouchant avec Wydeville, ils le pressèrent de mettre son projet à exécution. Ils lui apportaient d'ailleurs des subsides en argent de la part de leur maître, et lui rappelaient qu'une petite escadre, préparée par le duc à l'effet de l'amener en Bretagne avec ses volontaires, n'attendait qu'un signal pour venir se mettre à sa disposition. Ils n'eurent vraisemblablement pas de peine à décider l'aventureux capitaine dont les soldats étaient déjà entièrement équipés. On prit jour pour l'embarquement qu'on fixa, croyons-nous, aux environs du 20 mai, et qui devait avoir lieu au port de Sainte-Hélène, alors le principal port de l'île.

A défaut de documents précis sur le départ de Wydeville et de ses compagnons de l'île de Wight, nous essayerons du moins de satisfaire l'imagination de nos lecteurs en reproduisant ici la première partie du beau poème sur la bataille de

(1) Tous ces détails sont empruntés partie à la lettre de Henri VII à Charles VIII que nous reproduisons plus loin, partie à l'excellente histoire, si documentée, de la réunion de la Bretagne à la France, par Antoine Dupuy.

Saint-Aubin-du-Cormier qui a donné occasion à cette étude. Grâce aux vers vraiment inspirés de M. Percy Stone, on pourra se représenter successivement la vaillante phalange commençant par se concentrer dans le château de Carisbrooke, où elle est haranguée par son chef, puis se rendant en ordre de marche par Newport et Brading à Sainte-Hélène, enfin s'embarquant dans ce port à destination de la Bretagne. Ecoutons plutôt :

Quel est le cavalier qui s'avance en ce moment sur le grand chemin,
La lance en arrêt et la plume au vent,
Accompagné d'une nombreuse suite d'écuyers et de chevaliers ?
Il porte un nom — le nom de Wydeville
Illustre dans les fastes de la chevalerie ;
C'est notre capitaine de Wight.

Il a pris le sentier qui monte en serpentant au château ;
Il a franchi le fossé qui entoure la forteresse ;
Il a passé sous la tour aux pierres d'un gris sombre,
Emblème de la force et de la puissance féodales,
Sur laquelle flottent ses couleurs.

Il a averti tous ceux qui ont le culte de sa maison
Qu'ils aient à s'enrôler à son appel ;
On les voit tous accourir, chevaliers ou robustes fermiers,
Tous également habitués à porter le lourd harnais de guerre,
Cœurs vaillants et loyaux.
Il a ôté son casque ; tête nue il a enfourché.
Son vigoureux destrier de bataille ;
Il serait difficile d'imaginer un plus galant chevalier,
Un capitaine plus hardi à poursuivre une entreprise,
Un chef mieux fait pour commander.

Ainsi débute le poème sur la bataille de Saint-Aubin, début, comme on le voit, d'une belle allure, et où la couleur locale ne manque pas. C'est bien là cet Edouard Wydeville, si téméraire, mais à qui l'on ne saurait refuser le mérite de la bravoure ; c'est bien cet imposant château de Carisbrooke, si pittoresquement assis sur sa hauteur abrupte avec sa belle porte d'entrée du XVe siècle, sa vaste enceinte de fossés et de murailles, et son donjon élevé qui domine la contrée environnante (1).

(1) Pendant les séjours répétés que nous avons faits à l'île de Wight, nous avons eu plus d'une fois l'occasion d'admirer le site incomparable de cette antique forteresse qui est bien le monument féodal le plus intéressant de toute l'île de

Voici maintenant l'appel fait par le capitaine de l'île de Wight aux volontaires qui ont consenti à le suivre dans son expédition ; ces strophes, où respire un noble enthousiasme, sont, il faut en convenir, des plus entraînantes :

L'APPEL

« Accourez, hommes de Wight, à l'appel de votre capitaine,
Et unissez-vous pour être plus forts.
J'ai entrepris de soutenir la cause d'une femme,
Et je gagnerai par là, avec la gloire, le beau nom de chevalier,
Debout, debout, hommes de Wight. »

. . . . . .

Ici, dans l'intérêt même du poète que nous citons, nous croyons devoir sauter quelques strophes où la fiction poétique en a pris par trop à son aise avec la vérité historique. Ce n'est pas que nous soyons, nous Français, un admirateur passionné du sombre tyran de Plessis-les-Tours ; mais l'auteur du poème a eu tort d'oublier que Louis XI était mort depuis cinq ans déjà à l'époque dont il s'agit, et qu'en bonne conscience il ne pouvait être rendu responsable de la guerre de Bretagne.

Toutefois, cette part faite à la critique, les strophes suivantes sont incontestablement très à leur place dans la bouche de celui qui avait à les prononcer :

« Rappelez-vous les glorieux exploits
Que vos aïeux dans les jours d'antan
Ont accompli loin des rivages de cette île,
A Crécy, à Poitiers, à Azincourt,
Pour soutenir l'honneur de notre pays.
Allons, endossez votre harnais de guerre,
O robustes enfants de Wight
Que la gloire va accompagner au-delà des mers ;
Embarquez-vous avec moi pour la Bretagne
Et venez combattre pour le droit.

Wight. Aussi M. Percy Stone a-t-il été bien inspiré en faisant du château de Carisbrooke en août 1907 le théâtre d'un merveilleux *pageant* organisé par lui et où il avait fait représenter les principaux épisodes de l'histoire de son île. Nous avons eu le plaisir d'assister nous-même à cette magnifique représentation qui nous a laissé une impression inoubliable.

Qu'il marche devant nous le drapeau de l'Angleterre avec sa croix,
La rouge croix de saint Georges ;
Qu'il marche à côté de la Rose bien aimée,
Symbole d'ennemis réconciliés
Qui n'emploient que l'amitié mutuelle comme charme.

Ne pensez plus aux mauvais jours passés.
Que les anciennes querelles soient éteintes !
Les deux roses fleurissent de nouveau,
Puisque York et Lancastre sont à présent sur le trône.
Venez, suivez à la fois la rose blanche et la rose rouge.

Wydeville n'a jamais tourné le dos
A l'ennemi dans la bataille meurtrière ;
Le bras de Wydeville ne s'est jamais détourné
Au milieu du cliquetis de l'acier et de l'emportement de la bataille
Là où les épées et les haches font leur œuvre.

Ne perdez pas de vue ma bannière aux couleurs éclatantes
Qui brille là-bas sur la hauteur ;
On y voit tout ensemble la couleur de gueule, synonyme de courage
(C'est là un beau blazon et de bon augure)
Et la couleur d'argent qui signifie l'honneur.
Voulez-vous à présent marcher sous mes couleurs
Et contribuer, ô mes vaillants insulaires,
Au succès de cette expédition ?
Votre capitaine n'a plus rien à ajouter ;
C'est une femme qu'il s'agit de secourir ;
Votre réponse, ô hommes de Wight ? »

Cette réponse ne se fait pas attendre :
« La cause de Wydeville est la nôtre »
Répondent Lisle et le brave Roucley ;
« Advienne que pourra, nous le suivrons ;
Nous châtierons un roi perfide et orgueilleux,
Et nous secourrons la gracieuse princesse. »

Le robuste fermier Knight se lève à son tour et s'écrie :
« Nous donnons tous notre consentement,
Et, que ce soit pour notre bonheur ou pour notre malheur,
Nous accompagnerons notre capitaine partout où bon lui semble,
Car nous sommes les enfants de Wight ! »

Enfin, pleinement satisfait de l'accueil fait par les volontaires à sa proposition, Wydeville les remercie chaleureusement en ces termes :

« Bien dit, bien dit, ô braves cœurs ;
Ma reconnaissance vous est acquise à tous ;
Merci à toi, Roucley, merci à vous Lisle et Knight,
Je savais bien que les hommes de Wight
Entendraient l'appel de leur capitaine ».

Après toute cette mise en scène très bien réussie dont le château de Carisbrooke est le théâtre supposé, M. Percy Stone nous fait assister à la marche de la petite troupe pour se rendre à Sainte-Hélène :

« Ils ont quitté la ville (Newport) par la porte de l'Est;
Ils ont franchi le pont (de la Medina) ;
Ils se sont essoufflés à gravir la colline de Staplers Heath ;
C'est à peine s'ils se font arrêtés pour reprendre haleine,
Et les voilà parvenus au plus haut sommet.

Urry de Standen conduit l'avant garde ;
Après lui Brenshet à l'aspect faronche,
Roucley et Hacket qui ne se quittent pas,
Mewys, Lisle et Popham s'avancent à cheval :
Ce sont tous des gentilshommes de l'île.

Mais quel est celui qui chevauche si gaiement tout en fredonnant
Une légère chanson ?
C'est Diccon Cheke de Mottiston ;
Il a revêtu l'armure paternelle
Pour se joindre à l'expédition.

« Accordez-moi une faveur, mon bon capitaine ;
Je voudrais bien vous accompagner jusqu'au bout ;
Je voudrais me battre pour la princesse Anne,
Et aider à châtier l'homme odieux
Qui règne de l'autre côté de la Manche ! »

— « Un adolescent imberbe comme toi ferait mieux de rester chez lu
A l'abri de la guerre et de ses dangers »,
Réplique en riant Wydeville ; « pourtant si tu veux voir
Le pays de France, libre à toi de chevaucher à mes côtés,
Et de me servir comme page à la guerre ! »

Ils ont laissé les moines d'Arreton en train de chanter leurs tierces ;
Ils ont descendu le revers de la colline de Knigton ;
Ils ont recueilli en passant le contingent des hommes de Nunwell,
Trente hommes munis d'arcs ou de hallebardes ;
Ils ont enfin traversé le village de Brading.

Comme on a pu en juger, le poète anglais a supposé que Wydeville et ses compagnons avaient suivi, pour se rendre à Sainte-Hélène, la route si pittoresque qui de nos jours suit d'une façon presque continuelle les sommets de la chaîne centrale des collines de Wight. Nous ne le chicanerons pas sur cette fantaisie poétique dont il a tiré un très bon parti. Sa marche militaire est d'ailleurs on ne peut mieux enlevée. Enfin il a eu une idée certainement fort ingénieuse en nous présentant dès ce moment, sous le nom de Diccon Cheke de Mottiston, le jeune garçon qui, d'après la tradition, devait être le seul survivant de toute l'expédition et dans la bouche duquel, comme nous le verrons, il en mettra plus tard le récit.

Il nous reste maintenant à dépeindre, toujours d'après notre auteur, l'embarquement des volontaires anglais au port de Sainte-Hélène, dans les galères envoyées par le duc de Bretagne :

A l'ombre de la tour de Sainte-Hélène,
Quatre grandes carraques sont à l'ancre.
Leurs girouettes, indicatrices du vent, aux ciselures dorées,
Etincellent au soleil, et leurs brillantes banderolles
Flottent sur les dunettes et les mâtures.

A l'ombre de la tour de Sainte-Hélène
Quatre grandes carraques sont à l'ancre.
Elles vont transporter nos soldats
Par dessus la mer vers les côtes de Bretagne.

Le rendez-vous eut lieu sur le quai des matelots ;
On n'y voyait partout que des arcs, des hallebardes et des lances ;
C'était, ma foi, une très belle troupe ; il fallait voir ces hommes
Vêtus de la veste de cuir et tenant les arcs d'if
Si connus — et si redoutés — en France.

En plis ondulants de tous côtés
Les divers étendards de l'île flottaient,
Rouge pour Urry, blanc pour Popham,
Bleu pour Oglander ; c'était un beau spectacle
Sous ce ciel radieux.

C'est ainsi qu'ils s'embarquèrent près de cette église fouettée par l'écume [de la mer]
Où des moines veillaient et priaient ;
Les cordages grinçaient, les trompettes retentissaient,
Et par moments un cheval hennissait
En respirant l'air chargé de sel.

Les matelots repoussèrent au loin les amarres,
Et relevèrent les ancres sur les vaisseaux,
Les voiles se gonflèrent sous une brise favorable ;
Les navires s'élancèrent sur la crête des vagues,
Laissant un sillage d'écume derrière eux.

L'espace va s'élargissant entre les poupes sculptées
Et le rebord du quai aux moulures de pierre faisant saillie ;
Elles contournèrent l'extrémité du promontoire de Bembridge
Et, prenant le large en s'éloignant de la pointe du Culver,
Elles s'avancèrent dans la pleine mer.

Ce fut ainsi que nos insulaires quittèrent leur île
Pour ne plus jamais, hélas ! y revenir.
Ils étaient pourtant quarante chevaliers ou écuyers.
Gentilshommes nobles et vaillants,
Et quatre cents fermiers !

Cette partie du poème est sans contredit une des plus belles ; impossible de rendre avec un charme plus poétique d'abord l'aspect du port où s'embarquent les volontaires de Wydeville au pied de la tour de Sainte-Hélène par cette belle matinée de printemps ; puis la mise à la voile des quatre vaisseaux remplis des volontaires et allant gagner le large en vue de la blanche falaise du Culver ! Et quelle touchante mélancolie dans la dernière strophe !

Henri VII fut bientôt mis au courant de ce qui s'était passé dans l'île de Wight ; il sut que, malgré sa défense expresse, Edouard Wydeville, cédant aux supplications des ambassadeurs bretons, avait levé une troupe d'insulaires et s'était embarqué avec eux pour la Bretagne. Cette nouvelle le mit évidemment dans un cruel embarras : qu'allait penser de lui le roi de France ? Déjà quelque temps auparavant, sur le bruit qui courait de l'expédition projetée, et probablement après le refus opposé par lui à la proposition de lord Scales, il avait fait porter à Charles VIII par un de ses chevaucheurs d'écurie, nommé Michelet, une missive pour l'assurer qu'aucun de ses sujets n'était parti pour la Bretagne (1) ; n'avait-il pas d'ailleurs, pour mieux prouver sa bonne foi, fait défendre « sur peine de la vie que nul n'y allast (2) ? » Mais cette fois la vérité allait éclater au grand jour,

(1) Voir plus loin la lettre du 27 mai à Charles VIII.
(2) Ibidem.

et il ne pouvait plus la nier. Il fit donc la seule chose qui lui restait à faire, c'était de désavouer solennellement le capitaine de l'île de Wight. A cette intention, il envoya en France, non plus un simple chevaucheur d'écurie, mais son roy d'armes, Jarretière. Celui-ci était chargé de remettre à Charles VIII, de la part du roi d'Angleterre, une lettre où son souverain, ne craignant pas d'entrer dans les détails, s'efforçait de prouver que Wydeville avait agi à ses risques et périls, et sans que lui, Henri VII, y fût pour rien. Il rejetait la responsabilité de l'incident sur les intrigues des ambassadeurs bretons, et affectait de laisser entendre que le nombre des auxiliaires passés en France était trop peu important pour avoir la moindre influence sur les événements. Voici cette lettre, qui mérite d'être reproduite ici dans toute sa teneur, tant à cause des renseignements qu'elle contenait sur les préparatifs de l'expédition, que pour la façon piquante dont s'y trouve dévoilé le caractère d'Henri VII.

« *Windsor, mardi 27 mai.*

Très hault, très excellent et très puissant prince, très chier et très amé cousin, nous croyons que estes bien souvenant que par ung des chevaucheurs de nostre escuirie, nommé Michelet, qui naguières a esté devers vous, vous avons escript à cause du bruit qui estoit par dellà, et certifflé que aulcuns de nos subjectz n'estoient allez en Bretaigne ; et cela estoit vérité, car nous avons fait défendre sur peine de la vie que nul n'y allast.

Toutesfoiz nous avons à ceste heure esté advertiz que les ambassadeurs de Bretaigne, qui derrenièrement sont venuz par deçà en intention d'avoir ayde et secours de nous, voyans qu'ilz ne pouvoient obtenir leur intencion ne sur ce avoir aucun confort, se sont tirez en l'isle de Wict devers sire Edouart de Wideville, ch^r^, soy disant seigneur de Scalles, qui illecques faisoit sa résidence et là où de longtemps avoit charge de par nous pour la garde d'icelle ; et par leur subtilz moiens et pratiques l'ont tellement enhorté et séduit que, à nostre très grant desplaisir, il s'en est allé avec eulx en Bretaigne et a trouvé moien de mener avec luy jusque au nombre d'environ 300 hommes, dont il a tiré la plupart d'iceulx des franchises où ils auroient

esté plusieurs années pour leurs délitz et maléfices, desquelz la plupart sont allez sans harnoy et habillement de guerre. Et s'est fait l'amas d'icelles gens audit ysle, qui est tout environnée de mer, si très secrettement et hastivement que oncques n'en avons peu avoir congnoissance sinon jusques après leur département.

Il est bien certain que ledit sire Edouard nous avoit à plusieurs foiz demandé congié pour y aller, et jamais ne luy avions voulu consentir, mais luy avions expressément défendu qu'il n'y allast sur tant qu'il doubtoit encourir nostre indignation, et n'eussions jamoys cuidé qu'il eust ozé enfraindre nostre commandement. Il y avoit aussi ung jeune chevalier, frère du comte d'Arondel, qui faisoit son appareil pour y aller après ledit sire Edouart, mais, incontinant que l'avons sceu, nous l'avons fait arrester avec son navire et tous ceulx de sa compaignie.

Et pour ce, très hault, très excellent, très puissant prince, très chier et très amé cousin, que sommes certains que ces choses viendront à vostre congnoissance et que ne savons comment ne en quelle façon les pourriez prendre ne interpréter, car touchant telles matières se font souvent plusieurs rapportz, nous vous advertissons voulentiers de la vérité, vous prians bien en certes que touchant ceste chose ne vueillez prendre aucune suspicion ne ymaginacion qu'il y ait de nostre coulpe ; car nous vous certiffions sur nostre honneur que ce a esté fait saus nostre sceu et consentement et contre nostre prohibicion et défense, et en sommes autant desplaisans que de chose qui nous soit advenue depuis que sommes en ce royaume. Car pour riens qui soit ne vouldrions permectre aucune chose estre faicte en vostre préjudice ou desplaisir ; et croiez de certain que, avant qui soit longtemps, l'on congnoistra par effect ledit sire Edouart et les siens non avoir esté bien conseillez d'avoir fait une telle et si folle entreprinse.

Et afin que de ces choses et de nostre intencion sur ce soyez plainement et entièrement adverty, nous envoions à présent devers vous nostre roy d'armes Gartière, par lequel pourrez scavoir la vraye vérité, vous priant le vouloir croire et adjouster foy à ce qu'il vous dira et par luy nous faire scavoir de voz bonnes nouvelles avec s'il est chose que désirez que faire puissions, et nous l'acomplirons de très bon cueur, aydant le benoist filz de

Dieu qui, très hault, très excellent, très puissant prince, très chier et très amé cousin, vous ait en sa saincte garde et doint l'entier acomplissement de vos bons désirs.

Escript en nostre chasteau de Windesore ie 27e jour de may.

Vostre bon cousin,
HENRY,
Et signé : FRYON.

Et dessus la lecture : A très hault, très excellent, très puissant prince nostre très chier et très amé cousin le roy Charles de France (1).

Est-il est besoin d'insister sur l'intérêt vraiment exceptionnel de cettre lettre d'Henri VII à Charles VIII ? N'est-il pas piquant de voir avec quel soin le roi d'Angleterre, outre son désaveu formellement exprimé à l'égard de l'expédition d'Edouard Wydeville en Bretagne, cherche à en diminuer de toutes façons l'importance dans l'esprit du roi de France ? Les volontaires ne sont pas 400, mais seulement 300 ; ce ne sont pas les fermiers de l'île, mais des hommes sans aveu, d'anciens condamnés pour crimes de droit commun ; enfin ils sont à peine équipés. Ce sont enfin les ambassadeurs bretons qui sont responsables de tout par suite de leurs intrigues avec le capitaine de l'île ; quant à lui, Henri VII, tout s'est fait non seulement malgré sa défense, mais à son insu ; comment aurait-il deviné ce qui se tramait dans cette île de Wight séparée par la mer du continent ? Remarquons aussi ce jeune chevalier, frère du comte d'Arondel, qui devait prendre part à l'expédition avec une troupe à lui déjà embarquée, et que le roi d'Angleterre avait fait arrêter, mieux renseigné à son égard qu'il ne l'avait été pour Wydeville.

Mais Henri VII ne se contente pas de désavouer l'expédition et d'en prédire l'insuccès ; il s'en excuse auprès de Charles VIII dans les termes les plus humbles. Aucune protestation ne coûte à son amour-propre de roi d'Angleterre pour éviter le mécontentement de son royal voisin, et c'est son roi d'armes Jarretière qu'il charge de porter en France sa suppliante missive.

Il était du reste grand temps pour Henri VII, s'il tenait vrai-

(1) Cette lettre, qui faisait partie des riches archives du regretté Duc Louis de la Trémoïlle, a été publiée par lui à la fin de sa « Correspondance de Charles VIII » parmi les lettres et pièces diverses.

ment à conserver l'amitié de Charles VIII, de lui faire savoir qu'il désavouait l'entreprise d'Edouard Wydeville. En effet, au moment où il écrivait à son « cher cousin » la lettre que nous avons reproduite, il y avait déjà plusieurs jours que le capitaine de l'île de Wigth et ses volontaires, après une heureuse traversée, étaient arrivés en vue de Saint-Malo et y avaient opéré sans encombre leur débarquement. Une lettre, adressée de Nantes, à la date du 25 mai, par André d'Espinay, archevêque de Bordeaux, et le sieur de Morvilliers à la Trémoïlle, le généralissime de l'armée française, avait déjà signalé l'arrivée du petit corps expéditionnaire anglais en Bretagne : « L'on dit icy pour vray que Monsieur d'Albret est à Quimper Corentin, et Monsieur de Squalles à Saint-Malo ; » mais, ajoutaient les correspondants de La Trémoïlle : « Dieu mercy, ils ne sont point sy fort accompaignez que, quant ils vous vouldroient aller veoir, ne soiez puissant pour les recueillir à vostre honneur et avantage... » (1). Il est également fait allusion à l'expédition de Wydeville dans une autre lettre écrite d'Angers, le 29 du même mois, à La Trémoïlle par l'amiral de Granville : « Je vous envoye cy dedans enclos une lectre qui ma esté escripte de Harfleu, et croy bien que Monsieur de Scalles soit passé, mais il n'a pas amené grant nombre de gens quand et luy, ainsi que par lesd. lettres vous pourrez veoir... » (2) Ainsi le débarquement des Anglais à Saint-Malo avait eu certainement lieu avant le 25 mai ; ceux qui formaient l'entourage de Charles VIII avaient été rapidement informés de cet événement, mais ils n'avaient pas l'air d'y attacher grande importance.

Cependant Wydeville et ses compagnons n'avaient pas tardé à quitter Saint-Malo pour se rendre à Dinan. Ils y arrivèrent sans difficulté, mais, quelques jours après, ils se trouvèrent en contact avec les Français et n'eurent guère à se louer de ce voisinage. Le vicomte d'Aunay était alors gouverneur de Dol pour le roi de France. Ayant appris l'arrivée des Anglais à Dinan, il résolut de leur dresser une embuscade. Cette embuscade eut un plein succès et coûta à ceux à qui elle était préparée de nombreuses pertes, tant tués que blessés. Voici comment, dans une lettre écrite d'Angers à La Trémoïlle à la date du 31 mai,

(1) Correspondance de Charles VIII, p. 113.
(2) Ibidem, p. 120.

l'amiral de Graville raconte la chose : «... Tout à ceste heure le vicomte d'Aunay a escript une lectre au Roy par laquelle il luy faict sçavoir que jeudi derenier, il fut adverty que Monsieur de Squalles et les Anglais qui estoient descenduz à Saint-Malo, estoient arrivez à Dinan ; et partit tout incontinent, et mena envignon six vingt (120) hommes d'armes, et y estoit méritain (vers minuit), et misdrent deux ou troys embusches devant jour, et envoyèrent trente chevaulx courre devant la ville ; et tous mes Angloys saillirent à vau de route sur lesdit. trente chevaulx, et les chassèrent bien demye lieue jusques dedans leur embusche, où ils estoient le nombre dessusdit. Pour conclusion, ils les ont deffaiz et en ont emmené de prisonniers 114, et sur la place en est demouré de mors douze vingt et plus... » (1).

Ce premier contact avec les Français n'avait donc pas été heureux pour les Anglais ; il faut toutefois reconnaître qu'il y avait évidemment une grande exagération dans le rapport du vicomte d'Aunay relativement au chiffre des pertes anglaises dans l'affaire en question. S'il fallait prendre ce rapport au pied de la lettre, la troupe à laquelle commandait Wydeville étant composée de 450 hommes à peine, elle aurait été réduite dès le commencement de la campagne à une centaine de combattants, ce qui est, comme on le verra par la suite, tout à fait inadmissible.

Quoi qu'il en soit, Edouard Wydeville et ses compagnons ne tinrent pas longtemps garnison à Dinan et continuèrent bientôt leur marché sur Rennes où ils arrivèrent avant le 5 juin. Là ils furent de la part de la population bretonne l'objet d'une réception chaleureuse qui dut les consoler du fâcheux résultat de leur récente escarmouche avec les Français. Deux « buces » de vin clairet furent « effoncées » en leur honneur dans la rue Haute, deux pipes de vin blanc au placis du Bout de Cohue. Là, les soldats anglais, que l'on promenait triomphalement par les rues, s'arrêtèrent, burent et mangèrent, pendant qu'une troupe de musiciens leur sonnait des aubades et qu'un « jeune garçon » les amusait de ses tours de souplesse. Puis, dans le logis ducal de la Garderobe, un grand banquet fut offert par la ville de Rennes à Scales et à tous les chefs anglais. On y mangea, entr'autres choses, un veau et demi, deux moutons et demi, trois chevreaux, deux lièvres, vingt-huit lapereaux, huit oisons,

(1) *Correspondance de Charles VIII*, p. 122.

trentes-six poulets, vingt-huit pigeons, etc. On y but une pipe de vin blanc, une pipe de vin claret, sept estamaux d'hypocras. Une telle réception, dit Arthur de la Borderie, le savant historien de la Bretagne, à qui nous empruntons ces détails (1), était bien faite pour allécher les estomacs britanniques et amener des recrues au comte de Scales, mais Henri VII, paraît-il, s'y opposait si fort qu'il ne lui en vint aucune.

Ce fut vers cette même époque que la lettre écrite par Henri VII à Charles VIII le 27 mai fut remise à ce dernier par le héraut d'armes anglais Jarretière. Le roi de France, après en avoir pris connaissance, se déclara satisfait des explications qu'elle contenait. Il écrivit en ce sens au roi d'Angleterre et chargea le messager de Henri VII de rapporter sa réponse à son maître. En même temps il envoyait la lettre en question à La Trémoïlle et à ses lieutenants, et accompagnait son envoi des lignes suivantes : «... Nous vous envoions cy dedans encloz le double d'une lettre que nostre cousin le Roy d'Angleterre nous a escripte par Jarretière, son hérault d'armes, par laquelle vous verrez ce qu'il nous escript touchant la venue du Seigneur de Scalles et du petit nombre d'Anglois qu'il a amenés en Bretaigne sans son sceu ou plaisir, mais l'a faict oultre ses deffenses, dont il n'est pas trop content. Au surplus, donnez vous toujours bien garde de ce que vous aurez à faire, et de ce qui surviendra nous advertissez, et souvent nous faictes sçavoir des nouvelles (2). »

Mais revenons à nos Anglais.

En arrivant sous les murs de Rennes, ceux-ci s'étaient trouvés presque la seule force organisée qui fût alors capable de défendre cette ville contre un coup de main des Français récemment entrés dans Ancenis. Une trêve avait été conclue le 1er juin entre Charles VIII et François II. Or, composée en grande partie de volontaires, l'armée bretonne avait profité de la cessation momentanée des hostilités pour se disperser, chacun désirant revoir ses foyers. En vain le duc avait fait annoncer une montre générale ou revue pour le 12 juin ; cette convocation était restée sans effet. Ce fut seulement au commencement de juillet que, comprenant le danger qui menaçait leur

(1) A. de la Borderie, *Louis de la Trémoïlle et la guerre de Bretagne*. M. de la Borderie avait pris lui-même les détails sur ce banquet dans les archives municipales de Rennes.

(2) *Correspondance de Charles VIII*, p. 133

patrie, les gentilshommes et francs ardchers se rassemblèrent à Rennes au nombre d'environ 7000. Ils ne composaient pas seuls l'armée bretonne : outre la troupe d'Edouard Wydeville, cette armée comprenait alors, comme auxiliaires étrangers, d'abord 1500 lansquenets d'Autriche ; puis un contingent plus important d'Espagnols et de Gascons qui venaient précisément de débarquer près de Quimper sous la conduite d'Alain d'Albret, frère utérin de la comtesse de Laval ; contingent fort de 3500 hommes, sans compter la compagnie de cent lances de son chef. Ainsi l'armée bretonne, telle qu'elle s'était de nouveau rassemblée à Rennes dans ces premiers jours de juillet, avait désormais un effectif de 11.500 hommes, dont 4.600 auxiliaires anglais, allemands et espagnols.

On touchait à la fin de la trêve qui, prorogée à plusieurs reprises, allait cesser définitivement le 6 juillet. Cette trêve n'avait pas empêché La Trémoïlle de faire faire à ses troupes quelques marches et de leur faire prendre de nouvelles positions. C'est ainsi que le 17 juin son armée, cantonnée depuis un mois à Ancenis, avait enfin quitté cette ville. Arrivée le 20 à Martigné Ferchaud, elle en était partie le 26 pour Marcillé, d'où elle s'était établie au pont d'Etrelles et dans les faubourgs même de Vitré.

Enfin, le 2 juillet, elle s'était portée à Châtillon en Vendelais, entre Vitré et Fougères. C'est là que la Trémoïlle avait été informé par Charles VIII de la rupture des pourparlers. Trois jours après, il était devant Fougères, et il en commençait le siège.

De son côté, l'armée bretonne, formée comme nous l'avons exposé plus haut, achevait à Rennes sa concentration. Dès qu'on y eut appris l'investissement de Fougères par les Français, les généraux de François II décidèrent d'employer leurs forces à faire lever le siège de la place investie ; ils croyaient du moins en avoir le temps. Mais ils ne se mirent en marche que le 23 juillet, sans savoir que dès le 19 Fougères était tombée aux mains de l'ennemi. On voulut du moins éviter le château de Saint-Aubin-du-Cormier, occupé par une garnison française, et l'on prit l'ancienne route de Rennes à Fougères, qui remontait vers le nord ; on passa de la sorte par Aubigné, Saint-Aubin d'Aubigné et Andouillé, où l'on arriva le 23.

Pendant cette marche, le duc d'Orléans et le maréchal de Rieux, détachés du gros de l'armée, s'étaient portés à Dinan, et avaient

menacé Dol, mais cela ne les avait pas empêché de se trouver, eux aussi, à Andouillé dans cette même journée du 23. Les Anglais de Scalles avaient-ils fait partie de cette expédition, ou bien étaient-ils restés avec le gros de l'armée bretonne ? Nous l'ignorons. En tous cas, ils étaient à Andouillé, comme les autres troupes de François II, le 24 juillet, jour où eut lieu en cet endroit la montre ou revue générale. A la suite de cette revue, il fut tenu un conseil de guerre. Les chefs qui furent appelés à y donner leur avis, étaient, nous apprennent les documents de l'époque, le duc d'Orléans, le prince d'Orange, le maréchal de Rieux, le sire de Chateaubriant, le sire de Pont-l'Abbé, le jeune seigneur de Léon, fils du vicomte de Rohan, Alain d'Albret, enfin notre Edouard Wydeville. Le maréchal de Rieux opéra pour la prudence et conseilla d'éviter une bataille rangée ; mais les autres chefs, plus téméraires, se prononcèrent pour l'offensive immédiate (1). Nul doute que ce dernier parti n'ait eu le complet assentiment de l'aventureux capitaine de Wight.

A cette date de 24 juillet, chose incroyable ! l'armée bretonne ignorait toujours la capitulation de Fougères ; elle n'apprit cet événement que le 26 au matin par les débris de la garnison accourus à Andouillé. Il y eut alors un nouveau conseil de guerre où l'on se décida à faire le siège de Saint-Aubin-du-Cormier. On alla en conséquence s'établir à Orange, et c'est de là que le lundi 28 juillet, au matin, on se dirigea sur Saint-Aubin en ordre de bataille. Les forces dont François II disposait avaient été réparties en trois corps d'armée : l'avant-garde était conduite par le maréchal de Rieux, le centre par Alain d'Albret, et l'arrière-garde par le sire de Chateaubriant. Les Anglais de lord Scales faisaient partie de l'avant-garde ; c'était évidemment un hommage rendu à leur bravoure ; d'ailleurs, pour faire croire qu'ils étaient plus nombreux qu'ils ne l'étaient en réalité, on leur avait adjoint dix-sept cents soldats bretons, auxquels on avait fait prendre des hoquetons blancs à croix rouges (2). Eux n'était plus guère que trois cents.

Arrivée à une demie lieue de Saint-Aubin-du-Cormier, sur le bord d'une forêt, l'armée bretonne fit halte dans une vaste lande découverte qui porte encore aujourd'hui le nom de « lande de la

(1) A. Dupuy, *Réunion de la Bretagne à la France.*
(2) Ibidem.

rencontre ». — Cette lande, dit M. Pocquet de Haut Jussé (1), un des historiens contemporains qui connaît le mieux le passé de la Bretagne, « cette lande est bornée à l'Ouest par la forêt de Haute-Sève, à l'Est par le bois d'Ussel, au Sud par le ruisseau de l'étang d'Onée, et au Nord par les coteaux formant la ligne du Sillon de Bretagne. C'était une position admirable et unique pour une grande bataille : à droite les chênes séculaires de la forêt de Haute-Sève ; à gauche, les taillis du bois d'Ussel ; devant, une vaste plaine légèrement vallonnée et coupée par quelques roches granitiques émergeant du sol ; c'est dans ce cadre de verdure, par une chaude soirée de la fin de juillet, au milieu de ce paysage d'un caractère si breton, que l'indépendance de la Bretagne devait sombrer sans retour. Les courts ajoncs et la bruyère rose des landes allaient boire à flots le sang breton. »

Pendant cette même matinée du 28 juillet où les Bretons s'étaient avancés d'Orange dans la direction de Saint-Aubin-du-Cormier, la Trémoïlle, parti de Fougères avec son armée, était arrivé de son côté à Saint-Aubin vers midi. Informé de la présence de l'armée ennemie non loin de là, il s'était aussitôt porté contre elle avec toutes ses forces.

Ici, il convient de laisser encore la parole à M. Pocquet du Haut-Jussé : « Pour sortir de Saint-Aubin, dit ce dernier, « les Français devaient passer par un chemin étroit, resserré entre le bois de la Chaîne et le Bois d'Usel ; aussi marchaient-ils « à la file et sans ordre », ne croyant pas les Bretons si près. Quand ils débouchèrent sur la lande, ils aperçurent de loin, sur un coteau en pente douce, à 800 mètres environ, l'armée des Bretons « qui jà estoit en bataille et en moult bel ordre ». Gabriel de Montfaucon et dix ou douze hommes d'armes français, qui chevauchaient en avant, engagèrent un combat d'avant-garde. Si à ce moment les Bretons s'étaient portés en masse en avant, ils eussent défait les Français avant leur formation ; mais une fois

(1) M. Barth. Pocquet du Haut-Jussé, ancien président de la Société historique et archéologique d'Ille-et-Vilaine, s'est fait, comme on sait, le continuateur de l'*Histoire de Bretagne* commencée par A. de la Borderie. Dès avant la publication du 4e volume, rédigé presqu'entièrement par lui, il a bien voulu me confier les pages où il raconte la bataille de Saint Aubin-du-Cormier, et ce sont ces pages qu'avec sa permission, je reproduis ici. Nous prions le savant historien breton de recevoir ici l'expression de notre plus profonde gratitude tant pour les pages qu'il nous a communiquées que pour le précieux plan du champ de bataille qui accompagnait son envoi.

de plus les dissensions leur furent fatales. Rieux voulait avancer, les autres hésitèrent, discutèrent et laissèrent passer l'occasion.

La Trémoïlle vit en face de lui l'armée bretonne sur le versant du coteau : l'avant-garde ou la gauche commandée par le maréchal de Rieux, appuyée au bois d'Usel ; le centre ou corps de bataille, sous les ordres de d'Albret, déployé sur la lande, à droite, dans la direction de Haute-Sève, couvrant son flanc droit du charroi de l'artillerie ; la cavalerie par détachements sur les ailes, prête à se porter où besoin serait ; l'arrière-garde, formant réserve et comptant moins de combattants que de vivandiers et de valets.

Le général ne perd pas de temps ; il divise son armée en trois corps : l'avant-garde, formant la droite, est commandée par Adrien de l'Hospital « vieil capitaine français ; » l'arrière-garde, formant réserve, par le sire de Baudricourt, gouverneur de Bourgogne ; lui-même prend le commandement du centre, ayant pour lieutenant Jacobo Galiota, habile capitaine napolitain. Il eut le temps de faire creuser une tranchée devant son artillerie, et le combat s'engagea par une décharge générale des canons des deux armées qui causa de grands ravages de part et d'autre.

Après cette première décharge, les armées marchèrent l'une vers l'autre : l'avant-garde des Bretons s'avança « en pointe » contre l'ennemi ; la droite des Français se porta en masse contre elle ; Rieux « soutient le faix très vertueusement ; » le centre des Bretons s'ébranle alors pour soutenir le choc ; la mêlée devient générale et fort rude ; les corps pleuvent, le sang coule ; *les archers anglais montrent une grande intrépidité* ; les Bretons crient : Saint Samson ! Saint Samson ! Les Suisses répondent : Saint Lau ! Saint Lau ! Devant l'assaut furieux des Bretons, les Français reculent de cent pas.

Mais une fausse manœuvre se produit dans le mouvement du centre breton : le capitaine Blair, ou Beler, chef des auxiliaires Allemands, pour se mettre à l'abri des boulets de l'artillerie française qui tirait encore quelques coups, descend trop tôt la pente menant au ruisseau de Riquelon, ce qui produit un angle, ou pli, une brisure dans la ligne bretonne qui se trouve « ployée comme en croissant ».

Galiota aperçoit ce point faible, et, au moment où les Français se voyaient sur leur droite si rudement repoussés, il crie à La Trémoïlle : « Donnons plus bas ! » Aussitôt Galiota, qui avait

médité son plan hardi, s'élance avec une troupe d'élite de 400 cavaliers bardés de fer « en l'endroit du ply » contre les Allemands ; il tombe mortellement blessé ; mais, malgré une énergique résistance, sa troupe parvient à percer cette légion sans appui.

La cavalerie bretonne, postée sur les ailes, aurait dû arrêter cette trombe humaine et l'empêcher de prendre à dos l'infanterie ; mais « elle fist très mal son devoir et ne soutinst point », en sorte qu'elle découvrit les gens de pied.

Les cavaliers de Galiota se jettent sur l'artillerie, tuent les soldats ; ils courent à l'arrière-garde, tombent sur les vivandiers et les valets, portent partout le désordre et la mort. Les troupes françaises à leur tour pénètrent vivement par la brèche ouverte, prennent à revers le corps de bataille, puis la gauche des Bretons ; assaillis de dos et de face, ceux-ci faiblissent et se débandent ; bientôt c'est la déroute !

Alors ce fut un carnage... *les 2000 archers portant la croix rouge se firent tuer* jusqu'au dernier ; du côté des Bretons, 5 à 6000 hommes *gisaient sur le sol, et, parmi eux*, le prince de Léon, âgé de 18 ans..., *le comte de Scales, chef des Anglais, etc.* Telle a été, d'après M. Pocquet du Haut Jussé, cette mémorable bataille de Saint-Aubin-du-Cormier dont les résultats furent si considérables. Si elle fut néfaste pour la Bretagne en tant que puissance indépendante, elle n'en fut pas moins glorieuse pour plusieurs des corps qui y combattirent sous le drapeau breton, entr'autres pour les archers Anglais et leur vaillant chef, Edouard Wydeville, dont nous venons de voir la grande intrépidité et la mort héroïque en cette journée. En ce qui concerne d'ailleurs la troupe anglaise, il convient, pour compléter le récit de la bataille, d'ajouter un détail que nous devons à la chronique du chanoine Jean de Molinet. Ce détail est relatif à la place exacte où combattirent et tombèrent les insulaires de Wight. « *Le seigneur de Scales avec bon nombre d'Anglais* », lisons-nous dans cette chronique, « *demourèrent morts sur la place auprès d'un bois nommé Selp.* » Or, d'après M. Pocquet du Haut-Jussé qui, en sa qualité de Rennais, connaît bien Saint-Aubin-du-Cormier et les environs, le bois nommé Selp ne peut être autre que le bois d'Usel dont le nom aura été un peu défiguré par la dure prononciation des soldats allemands et flamands ayant combattu à Saint-Aubin-du-Cormier et desquels,

après leur retour dans leur pays, Jean de Molinet, écrivant à Valenciennes ses chroniques dix ans environ après l'événement, aura appris ce détail topographique.

Un autre détail, d'un mélancolique intérêt, doit ici prendre place. Quinze jours après son importante victoire du 28 juillet, La Trémoïlle recevait la capitulation de cette même ville de Saint-Malo, où, comme on s'en souvient, nos Anglais étaient débarqués dans les derniers jours de mai. Un des articles de la capitulation portait que « tous les biens, navires, armes, monstures, et aultres choses quelconques du feu seigneur de Scalles estant de présent en ladite ville et au port et rade d'icelle sont et demourront à la volonté de mondit seigneur de La Trémoïlle (1) ». Certes, en prenant terre quelques mois auparavant sur la côte bretonne, et en y laissant, pour s'enfoncer dans l'intérieur du pays, leurs navires et bagages, Wydeville et ses compagnons ne se doutaient pas qu'ils les abandonnaient pour toujours et que le général en chef des Français en disposerait un jour à sa guise !

Cependant la nouvelle de l'issue, si funeste au point de vue anglais, de la journée de Saint-Aubin-du-Cormier était parvenue en Angleterre, à Londres comme à l'île de Wight. A Londres, le peuple, irrité plus que jamais contre la France, demandait à grands cris une prompte intervention qui ne devait du reste pas tarder à se produire. Mais Henri VII, toujours attaché à sa politique de conciliation et d'atermoiements, n'en persista pas moins, pendant quelque temps, à continuer, autant qu'il dépendait de lui, ses relations amicales avec Charles VIII. Il avait envoyé dans les premiers jours d'août au roi de France un de ses hommes de confiance, appelé Jehan Bon, pour lui annoncer ce qui était arrivé, selon ses prévisions, d'ailleurs, au capitaine de Wight et à sa troupe, et désavouer une fois de plus la malencontreuse expédition faite contre son gré (2). Le messager du souverain anglais, débarqué probablement sur nos côtes vers le milieu d'août, dut atteindre Charles VIII au moment où ce prince, après avoir signé le traité du Verger, allait s'établir pour une dizaine de jour au manoir de la Roche-Talbot, près de Sablé, dans le Maine. C'est là en tous cas que le roi de France accorda audience

(1) *Correspondance de Charles VIII*, p. 462.
(2) Voir ci-dessous la lettre de Charles VIII à Henri VII.

à Jehan Bon et lui donna sa réponse à transmettre à son maître. Cette réponse, dont l'original se trouve aux archives de Londres, a été publiée il y a quelques années dans les *Lettres de Charles VIII*, mais vaut la peine d'être reproduite dans notre étude où elle a sa place tout indiquée. Elle fait pour ainsi dire le pendant à la lettre de Henri VII que nous avons citée plus haut :

« *La Roche-Talbot, 29 août 1488.*

Très hault et très puissant prince, nostre très cher et très amé cousin, nous avons reçu les lettres que par nostre cher et bien amé Jehan Bon, porteur d'icelles, nous avez escriptes, et par luy avons sceu de voz bonnes nouvelles, dont, si très fort que faire pouvons, vous remercions, aussi de ce que par vosd. lettres nous faictes sçavoir touchant feu seigneur Edouard de Wideville, qui se disoit seigneur de Scalles. Car, comme vous avons escript par Jarretière, lequel aviez envoyé devers nous pour ceste cause, nous savons certainement que l'allée dud. feu de Scalles et de voz subjectz qu'il avoit menez avecques luy en Bretaigne estoit sans nostre sceu et congé et à vostre très grant desplaisance par amour de nous, et n'y avons faict nulle doubte. Au sourplus, depuis que vous avons dernièrement escript, par l'aide de Dieu et le service de noz bons et loyaulx subjectz, nous avons gaigné la bataille contre les Bretons et noz autres rebelles subjectz ; aussi les villes et places de Dynan et Sainct-Malo ont été mises en nostre obéissance. Et nonobstant toutes ces choses, avons fait paix avecques nostre cousin le duc de Bretaigne, combien que, se nous eussions voulu, il estoit bien en nous de mectre en noz mains le demourant dud. pays de Bretaigne, et les places d'icelluy, mais il nous souffisoit seulement d'assurer pour le temps advenir le droit que nous y prétendons et en chasser noz rebelles subjectz qui se (y) estoient rettirez, ainsi que le tout avons chargé aud Jehan Bon vous dire plus au long. Et s'il est chose que puissions faire pour vous, en le nous faisant sçavoir, l'accomplirons de très bon cueur.

Très hault et très puissant prince, nostre très cher et amé cousin, nostre Seigneur vous ait en sa saincte garde.

CHARLES
PARENT.

A très hault et très puissant prince, nostre très cher et très amé cousin le Roy d'Angleterre (1).

Tandis que l'Angleterre, à la suite de la journée de Saint-Aubin, criait vengeance et que son roi n'en continuait pas moins auprès de Charles VIII ses pacifiques protestations, la consternation régnait à l'île de Wight où, si l'on en croit la tradition, un jeune garçon, seul survivant de tout le corps expéditionnaire, serait venu apporter la fatale nouvelle. Vraie ou fausse, il y avait dans cette tradition un trop beau motif de poésie pour que M. Percy Stone n'essayât pas de s'en inspirer, et c'est ce qu'il a fait dans son poème avec un succès que nous ne saurions trop reconnaître :

Les jours d'été sont venus et sont passés ;
Les moissons ont été ramassées ;
Mais aucune nouvelle n'est parvenue de cette troupe d'insulaires
Qui mit à la voile si joyeuse en quittant le rivage de Sainte-Hélène
Pour soutenir victorieusement la cause de Wydeville.

Il y a pourtant un jeune garçon sur ce même rivage de Sainte-Hélène.
Récemment débarqué ;
Son visage est blême ; ses yeux sont hagards ;
Il se contente de regarder fixement quand on lui demande
Qui il est et d'où il vient.

A la fin seulement il se décide à répondre ;
Mais ses paroles sont basses et faibles :
« Le temps est loin où nous nous embarquâmes ici
Au son de la trompette et sous les acclamations du départ ;
Où m'appelle Diccon Cheke.

Or voulez-vous savoir, vous femmes de Wight,
Ce que sont devenus vos fils et vos maris ?
Ils gisent tous jusqu'au dernier sous les murs de Saint-Aubin,
Auprès de ce bois sombre et sinistre où crient les oiseaux de nuit,
Et ils m'ont laissé seul !

Ainsi, c'était pour pouvoir personnifier dans Diccon Cheke de Mottiston l'unique survivant du désastre de Saint-Aubin que M. Percy Stone nous avait présenté ce personnage au début de son poème : idée assurément des plus heureuses ! Du reste rien ne saurait surpasser comme puissance et profondeur

(1) Cette lettre, dont l'original est conservé aux archives de Londres, dans les State papers, a été publiée par P. Pelicier, dans ses lettres missives de Charles VIII.

de mélancolie les strophes que nous venons de citer et où le poète nous représente d'une façon si pathétique le jeune homme dont il s'agit apparaissant tout à coup, sur le rivage de Sainte-Hélène, aux femmes de l'île de Wight, alors qu'elles sont en train de se lamenter sur l'absence prolongée de leurs fils et de leurs maris.

Mais écoutons Diccon Cheke, ou plutôt le poète moderne, faire le récit poétique de l'expédition depuis le départ de Sainte-Hélène jusqu'à et y compris la journée de Saint-Aubin. Voici d'abord les strophes où est racontée l'expédition proprement dite ainsi que les préludes de la bataille :

Nous quittâmes l'île de Wight secondés par un vent favorable ;
Le cœur de chacun de nous battait avec violence
Au récit des exploits qu'au temps passé
Nos ayeux accomplirent à Azincourt,
Et tandis que la côte bretonne se dressait tout près de nous.

Nous abordâmes à l'endroit où la Rance aux flots argentés
Se jette dans la baie de Saint-Malo ;
Nous campâmes le matin suivant à Andouillé
Anglais confondus avec les Bretons,
Et notre bataillon y fut passé en revue.

En France on redoutait la valeur anglaise ;
Pour nous rendre encore plus redoutables,
On joignit à nos hommes de Wight,
Afin de les faire paraître beaucoup plus nombreux,
Seize centaines de Bretons.

On donna à ces fantassins déguisés en Anglais
La veste de cuir avec la croix rouge ;
On les plaça avec nous à l'avant-garde,
Rudes Bretons mêlés aux Anglais ;
Et ce fut pour notre malheur.

Chateaubriand conduisait la réserve ;
C'est là que fut notre côté faible ;
L'avant-garde était commandée par de Rieux ;
Les rangs se pressaient dans un ordre parfait,
Et le corps de bataille avait pour chef d'Albret.

Trois jours s'étaient écoulés quand on apprit
Que l'ennemi avait emporté Fougères ;
Et que ses fantassins et ses cavaliers s'approchaient
De la plaine où s'élève la ville de Saint-Aubin
Pour y attendre notre attaque.

Pleins de joie nous quittâmes notre camp,
Puis marchâmes en avant jusqu'à ce que devant nos yeux,
Adossée à un vieux bois sombre,
L'armée française apparut rangée en bataille,
Immense en comparaison de notre petit nombre.

Tout d'abord dix vaillants chevaliers s'avancèrent à cheval
Pour observer nos forces et nos dispositions ;
Puis bientôt à grands cris et au son de la trompette
Leur armée toute entière — un vaste front de bataille —
Se rua sur nous comme un ouragan.

Ce récit, où les beaux vers ne manquent pas serait, comme on a pu en juger, assez exact au point de vue de la vérité historique sans la singulière licence poétique prise par l'auteur de réduire à vingt-quatre heures les deux mois et plus qui s'étaient écoulés entre le débarquement des Anglais à Saint-Malo et la revue d'Andouillé. Mais, n'importe ! Il est incontestable que cette partie du poème contient, elle aussi, de belles strophes, les deux dernières surtout. L'apparition soudaine de l'armée française, adossée au vieux bois sombre d'Usel, puis l'élan de cette même armée qui toute entière, vaste front de bataille ! se rue sur les Bretons comme un ouragan, sont deux magnifiques images, d'autant plus émouvantes, qu'il n'y a pas là de fiction poétique, mais la réalité même des faits avec toute leur couleur locale et toute leur sombre poésie !

Après avoir ainsi retracé les principales péripéties de l'expédition, Diccon Cheke arrive au récit de la bataille elle-même, de la terrible bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, et ici nous n'avons que des éloges à donner à M. Percy Stone, tant la description qu'il nous en donne est d'un bout à l'autre à la hauteur d'un si grave et si pathétique événement !

Wydeville a parcouru nos rangs ;
Son cheval est tout blanc d'écume ;
Il nous crie : « Que saint Georges soit notre cri de ralliement ;
Et, partout où vous verrez flotter ma bannière,
Hommes de Wight, frappez juste ».

Protégés par leurs canons dont les coups résonnaient fréquents et terribles,
Ils chargèrent sur notre avant-garde ;
Mais nous les repoussâmes comme nos falaises de Wight
Repoussent la tempête par une nuit d'hiver ;
Tel fut le début de la bataille.

Négligeant alors notre front, ils se portèrent
Contre celui du corps de bataille ;
Ils rompirent, hélas! les lances bretonnes
Qui devant la chevalerie de France
Tombèrent en cette fatale journée !

Ils attaquèrent le corps de bataille
En présence de d'Albret qui le commandait ;
La chevalerie bretonne recula
Ce jour-là devant les chevaliers français ;
Ce fut vraiment une déroute !

Alors, sous le coup de la panique, l'arrière-garde fit volte-face,
Et s'enfuit sans avoir combattu,
Et pour la seconde fois le torrent de la bataille
Se précipita autour de l'éminence où nous nous tenions
Et vint se rompre contre nos lances.

« Tenez ferme, tenez ferme, ô Bretons,
Et pensez à la Croix que vous portez sur vos poitrines,
A cette croix glorieuse », criait notre capitaine,
« Qui assure toujours la victoire à ceux qui la portent ;
Tenez ferme et restez sans peur !

Hélas ! la Croix d'Angleterre ne suffit pas pour donner
Tout ce qui fait la bravoure anglaise ;
Comme de timides cerfs ne sachant où ils vont,
Ils hésitèrent, se tournèrent, et nous fûmes laissés.
Seuls en face des Français.

C'est ainsi que nous vîmes la lance bretonne
Renversée comme un roseau brisé ;
L'heure était arrivée pour nous autres hommes de Wight de montrer,
En nous précipitant au plus fort de la mêlée,
Que nous étions vraiment des hommes.

Déjà Wydeville a son casque fendu ;
Son armure est terriblement bosselée ;
Mais toujours nous l'entendons crier à haute voix :
« Courage, robustes fermiers de l'île ;
Nous allons une fois de plus remporter la victoire ».

Aussitôt chacun de nous jette loin de lui son arc désormais inutile,
Et sort du fourreau sa fidèle épée ;
Chacun frappe d'estoc et de taille aussi fort qu'il peut,
Et tout autour de lui dans la terrible mêlée
Trace un cercle de sang.

Alors Lisle s'affaissa avec une blessure béante,
Et Mewys tomba sur son cadavre ;
Alors Oglander et Roucley périrent,
Puis Popham et Bremshet, l'un à côté de l'autre,
Puis Hockét et Brutenell.

« Courage ! Courage ! mes insulaires »,
Criait toujours le noble Wydeville.
Ah ! comme il se battit ! Enfin, grièvement blessé,
Notre capitaine tomba pour ne plus se relever ;
Il expira entre mes bras.

De toute cette vaillante troupe venue de l'île de Wight,
Qui refusa de tourner le dos à l'ennemi,
De ces quarante chevaliers ou écuyers
De ces quatre cents robustes fermiers,
Un seul est revenu, et c'est moi !

Mais sans cesse à mes oreilles retentit
Le cri de notre capitaine,
Et toujours je crois le voir, baigné dans son sang,
Sur le champ de bataille piétiné
Tomber tout d'un coup pour mourir !

. . . . . .

Et maintenant malheur, malheur, femmes de Wight ;
Unissons tous ensemble nos lamentations ;
Pleurez ces vaillants héros, vos maris et vos fils,
Qui moururent pour soutenir la cause de Wydeville,
Dans la lointaine Bretagne !

Telle est l'admirable description de la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier par laquelle M. Percy Stone termine son beau poème, description où les éclairs de la plus sublime poésie brillent à chaque strophe, et qu'il suffit de lire, même au travers d'une traduction, pour se sentir ému jusqu'au plus profond de l'âme. Nous n'essayerons donc point d'en faire ressortir ici les nombreuses beautés ; tout ce que nous dirions serait inférieur au sentiment que nous éprouvons chaque fois que nous relisons ce morceau.

Marquis de Beauchesne.

ESSAI GÉNÉALOGIQUE SUR LA FAMILLE EDER

Parmi les familles ayant occupé un rang considérable à la Cour des Ducs de Bretagne au XVe siècle, il n'en est peut être pas une à avoir joué un rôle aussi important que celle des Eder. Son nom se retrouve pour ainsi dire à chaque page de notre histoire et cependant sa généalogie était peu connue. Eteinte avant la Réformation de 1668, ses archives étaient passées par suite d'alliances dans différentes familles qui, sans doute, n'y avaient pas attaché d'importance et les renseignements précis à son sujet faisaient complètement défaut.

Plusieurs auteurs cependant s'en étaient occupés; on trouve en effet à la Bibliothèque nationale dans le volume 125 du Cabinet d'Hozier, actuellement fonds français n° 31.006, deux fragments généalogiques concernant les Eder, dont l'un est de Guy Autret, seigneur de Missirien et l'autre d'un auteur inconnu; mais ces deux fragments contradictoires et remplis d'inexactitudes pour la période antérieure au XVIe siècle étaient plutôt faits pour induire en erreur que pour apporter des éclaircissements. Les généalogistes qui les avaient dressés ne semblent pas avoir eu de documents à leur disposition et paraissent avoir composé leur travail uniquement de mémoire; les alliances qu'ils citent ont bien été contractées par des Eder, mais le plus souvent par d'autres membres que ceux auxquels elles sont attribuées. A une époque plus rapprochée de nous, Bizeul, utilisant des notes prises par lui dans les Archives de Coislin (1), *avait publié dans la biographie bretonne de Levot un article intéressant et consciencieux sur cette famille; mais cet article, comme il le reconnaissait lui-même, était très incomplet.*

(1) Actuellement aux Archives de la Loire-Inférieure.

Travaillant depuis plusieurs années à une notice sur les Eder, que je comptais faire paraître à la suite de la généalogie de ma famille, je suis arrivé à établir, non pas une généalogie complète de cette vieille race, je ne me fais à ce sujet aucune illusion, mais une filiation exacte depuis le XIVe siècle jusqu'au milieu du XVIIe. Etant donné l'intérêt tout particulier que présentent les Eder pour l'Histoire de Bretagne, je me suis décidé à publier dès maintenant l'Essai généalogique qui suivra.

ORIGINE ET ARMOIRIES

La famille Eder apparaît pour la première fois dans la paroisse de Missillac au diocèse de Nantes, près de l'embouchure de la Vilaine; elle y possédait dès le XIVe siècle la seigneurie de la Haye appelée aussi la Haye-Eder et c'est non loin de là, à Guérande, que son premier auteur connu Guillaume Eder, conseiller du Duc, signa le fameux traité du 12 avril 1365; vers la même époque elle avait aussi des possessions dans les paroisses de Maure, Guer et Comblessac, au sud du diocèse de Saint-Malo.

Chercher à remonter plus haut serait se lancer dans le domaine des hypothèses et en matière de généalogies, rien n'est plus dangereux.

Les Eder portent pour armoiries : *de gueules à la fasce d'argent accompagnée de 3 quintefeuilles* (1) *de même, deux en chef et une en pointe* : c'est ainsi qu'elles sont blasonnées dans la plupart des armoriaux bretons. Elles sont énoncées à peu près de la même façon dans une enquête faite le 31 mai 1475 au sujet de prééminences en l'église du Rheu [*Chérin, Vol. 86, G^le Freslon*] et dans un procès-verbal du 23 juillet 1505 des écussons de l'église de Plouagat. [*Vte du Halgouët, Arch. de Tregranteur, p. 147*].

Le sceau de Pierre Eder reproduit au tome I des preuves de Dom Morice, sous le N° CC porte un écusson chargé d'une *fasce* (2) *accompagnée de 3 quintefeuilles ;* l'écu supporté par

(1) Dans les anciens Evêchés de Bretagne, à l'article consacré à Guillaume Eder, évêque de Saint-Brieuc, on a mis des roses au lieu de quintefeuilles ; cette erreur est très explicable, les roses et les quintefeuilles ayant à peu près la même forme en blason.

(2) C'est par erreur que la gravure porte des hachures sur la fasce, l'usage des hachures n'étant pas antérieur au XVIIe siècle.

deux griffons et surmonté d'un casque de profil ayant pour cimier un léopard posé entre un vol ; légende : S. PIERRES EDER, CHEVA.

L'ancien armorial breton publié en 1894 par le Vte de Pontbriand mentionne à la date de 1412 un sceau de Pierre Eder à peu près semblable au précédent avec cette différence que le cimier, au lieu d'être un léopard entre un vol, est une aigle naissante ; mais cette aigle naissante ne serait-elle pas le léopard entre les deux ailes du vol qui aurait été mal reproduit ?

Suivant Potier de Courcy, la devise des Eder serait : LIBERTAS.

PERSONNAGES NON RATTACHÉS

RAOUL EDER, Chanoine prébendé de Guérande qui, par échanges, eut pour remplaçant le 31 janvier 1391 Guillaume Eder. [*Annales de Bretagne, 1904, Vol, XIX, p. 519*].

RAOULLET EDER, Ecuyer et Conseiller du Duc, argentier, trésorier et Receveur Général du Duché, Président de la Chambre des Comptes et Capitaine du château de Lisle, était très vraisemblablement fils de Guillaume et frère de Pierre comme semblent l'indiquer les grands emplois qu'il remplit à la Cour, mais puisqu'il n'existe aucun acte filiatif le concernant, j'ai préféré le mentionner parmi les personnages non rattachés.

Raoullet Eder reçut du Duc à l'occasion de son prochain mariage une somme de 600 ₰ suivant un mandement du 1er juillet 1406, ainsi que du satin et de la fourrure pour se faire une robe de noces suivant un autre mandement du 14 du même mois, dans lequel il est qualifié Ecuyer du Duc. [*Blanchard, Mandements du Duc Jean V, Nos 311 et 317*].

Raoullet Eder était un des gens du Duc suivant un compte commencé le 27 mars 1409 [*D. Mor., Pr. II, p. 831*] et était argentier du même Prince suivant une quittance du 18 novembre 1409 [*Blanchard, Mandements, N° 1087*]. Il était argentier, trésorier et receveur général du Duché suivant un compte du 7 février 1412 au 1er juillet 1414, et fut retenu comme Président de la Chambre des Comptes de Bretagne le 1er juin 1417. [*D. Mor., Pr. II, p. 875 et 900*].

Raoullet Eder était Conseiller du Duc et Capitaine du château

de Lisle, situé en Marzan sur les bords de la Vilaine, comme on peut le voir par un acte du 5 octobre 1420 ; ce fut en cette qualité qu'il fut chargé de la garde de Guillaume de Blois retenu prisonnier après la trahison de ses frères à Chantoceaux. [*id.*, *p. 1051*]. Le 16 octobre 1420 il fut au nombre des seigneurs qui se liguèrent contre les Penthièvre. [*id.*, *p. 1061*].

Raoullet Eder doit sans aucun doute être identifié avec Raoul Eder que l'on trouve comme Membre du Conseil du Duc dans un acte passé à Rennes le 27 août 1421 [*Blanchard*, *Mandements N° 1505*] et qui fut l'un des exécuteurs testamentaires du Duc François I suivant son testament du 22 janvier 1449. [*Dom. Mor.*, *Pr. II, p. 1520*].

Raoullet Eder avait acquis plusieurs terres de Phelipot Bourigan sgr du Pé en 1412. [*Bibl. Nat. fr. 22331 p. 129*] ; son alliance est inconnue et l'on ignore s'il a laissé postérité.

Guillemette Eder, épouse de Robin de la Chasteigneraye, sgr dudit lieu en Avessac. Elle était veuve lorsqu'en 1425 elle fournit un minu en qualité de tutrice de ses enfants [*Bibl. Nat. fr. 22361, p. 401*]. Je serais très porté à croire qu'elle était fille de Pierre, ses descendants, comme nous le verrons dans le courant de cette notice, sont en rapports fréquents avec les descendants de celui-ci.

Le recueil généalogique de Dom Morice que l'on trouve à la Bibliothèque nationale [*Fonds français N° 22349*] contient une curieuse et intéressante généalogie des la Chasteigneraye ; elle paraît véridique à cela près que Guillemette Eder a été remplacée comme seconde femme de Robin de la Chasteigneraye par Marguerite de Vendosme ; en dehors de cette alliance par trop fantaisiste la généalogie paraît exacte.

Robin de la Chasteigneraye était fils aîné de Guischard de la Chasteigneraye, sgr dud. lieu et de Marzan, vivant en 1383 et 1400, et de Marguerite de Roz ; il avait été fait prisonnier par Jean de la Roche auquel il aurait payé une rançon et serait mort en mai 1426. Il avait été l'un des gens d'armes destinés par mandement du 22 octobre 1419 à accompagner en France Richard de Bretagne et avait fait partie des seigneurs qui s'étaient engagés le 22 juin 1420, sous les ordres du Vte de la Bellière, pour délivrer le Duc prisonnier à Chantoceaux. [*D. Mor.*, *Pr. II, p. 1108 et 1011*]. Robin de la Chasteigneraye n'avait pas eu d'enfants de

Marguerite Levesque sa première femme, mais de son second mariage avec Guillemette Eder étaient issus une fille et un fils : Marguerite de la Chasteigneraye, femme de Jean de Beaubois et Jean de la Chasteigneraye, sgr dudit lieu, marié, 1° à Jeanne Goheau, fille de Jean, sgr de Saint-Aignan, d'une famille alliée aux Eder et 2° à Marguerite Boutier, fille de Jean, sgr de Chateaudacy.

EONNET EDER obtient une sauvegarde en 1462. [*Bibl. Nat. fr. 22318, p. 25*].

JOACHIM EDER est mentionné dans l'extrait suivant des Registres de la Chancellerie : « Adjournement contre Joachim Eder pour cause de maléfice 1480. » [*Bibl. Nat. fr. 22318, p. 602*] ; il est encore cité à la page 1045 du même volume, en 1489, avec les qualifications de Missire et d'Aumonier du Rosec.

YVONNET, BASTARD DE LA HAYE-EDER, âgé de 22 ans, demeurant avec Jehan Eder, sgr de Beaumanoir, est l'un des témoins de l'enquête faite en décembre 1486 au sujet de l'assassinat de ce dernier. [*Arch. de la Loire-Inf. E. 200*].

YVON EDER est mentionnée vers le mois de novembre 1507 dans une évocation du Conseil [*Bibl. Nat. fr 22318, p. 151*].

MARGUERITE EDER devait être religieuse à l'abbaye de Saint-Sulpice-des-Bois ; elle fit évoquer le 25 avril 1533, devant le Conseil, Magdeleine de Poix aussi religieuse [*Bibl. Nat. fr. 22318 p. 351 et 851*] ; elle est encore citée vers 1540 dans l'extrait suivant : « Relèvement aux gens du Conseil pour François Boscher à faire preuve de noblesse contre Alizon de Pontbellanger (1), Jehanne Doré, Marguerite Eder et Françoise Pitard [*id., p. 381*].

GUILLAUME EDER est mentionné en 1555 dans trois évocations du Conseil. [*Bibl. Nat. fr., 22318, p. 1005. 1006 et 1012*].

Je crois devoir citer ici d'après le Père Anselme [*Grands officiers de la Couronne. Vol. VII, p. 718*] une NICOLE DE BEAUMANOIR-

(1) Abbesse de St-Sulpice.

Eder qui serait mentionnée dans des procédures faites en la cour de Ploërmel contre Jean de Beaumanoir-Eder, son frère, au sujet de son partage et qui aurait épousé Olivier, sire de Coëtlogon. Ce dernier, fils d'Amaury, sire de Coëtlogon et de Lucie d'Acigné, est mentionné, avec Jean son fils, parmi les gentilshommes qui accompagnèrent en 1419 le comte d'Etampes, frère du Duc de Bretagne, dans son voyage à Rouen ; il est qualifié sire de Coëtlogon le 16 octobre 1420 et en 1437.

Je fais certaines réserves au sujet de cette Nicole ; tout d'abord la forme du nom de Beaumanoir-Eder paraît insolite au XVe siècle ; puis la terre de Beaumanoir ne semble être entrée chez les Eder que par le mariage d'Amaury, sgr de Longle, avec Jehanne de Beaumanoir, c'est-à-dire vers 1430, bien postérieurement par conséquent au mariage de Nicole Eder et d'Olivier de Coëtlogon. Est-ce à dire que cette alliance des Eder et des Coëtlogon soit inventée de toutes pièces ? je ne le crois pas, elle paraît vraisemblable, mais les renseignements sur elle font défaut.

FILIATION SUIVIE

I. — Guillaume Eder, écuyer, sgr de la Haye, en Missillac ainsi que de différentes terres situées dans les paroisses de Maure, Guer et Comblessac, fut conseiller du duc de Bretagne.

Il signa à Guérande le 12 avril 1365, le traité connu sous le nom de traité de Guérande, conclu entre Jean de Montfort et Jeanne de Bretagne, veuve de Charles de Blois [*D. Mor.*, *Pr. I, p. 1598*], fut témoin le 16 février 1382 d'une fondation faite par le duc de Bretagne à la Chartreuse d'Auray [*D. Mor.*, *Pr. II, p, 446*], faisait partie du Conseil ducal le 4 octobre 1384 [*id. p. 481*], est cité en qualité de conseiller du Duc dans un acte du 31 juillet 1391 relatif à une ambassade en Angleterre [*id*, *p. 576*], signe comme témoin un acte du 26 janvier 1391 concernant les privilèges du Duché de Bretagne [*id.*, *p. 581*], est nommé comme conseiller du Duc dans un acte du même jour par lequel le Duc donne certaines terres au comte de Penthièvre [*id.*, *p. 585*] et fut l'un des commissaires désignés par le Duc pour faire exécuter le traité de Tours. [*id.*, *p. 588*, *589 et 590*].

Guillaume Eder assista le 15 mars 1385 au contrat de mariage

de sa fille Catherine avec Jehan Freslon, sgr de la Freslonnière [*Bibl. Nat.*, *Chérin, vol. 86, G^ie Freslon*] et reçut différents aveux et baillées de ses vassaux du pays de la Rochebernard le mardi après la Saint-Michel 1395, le 3 octobre 1396, le 8 novembre 1396, et le 19 juillet 1397 [*Inventaire de Lauvergnac* (1)], il dut mourir peu après cette époque et son fils Pierre était sgr de la Haye-Eder dès le 22 novembre 1401.

Guillaume Eder avait fait des fondations dans la paroisse de Missillac comme le prouve la mention suivante extraite des registres de la Chancellerie, vers le mois de février 1475 : « Guillaume Eder et Pierre Eder, fils dud. Guill^e, s^rs successivement de la Haye-Eder, ont fondé une chapelle en l'église de Missillac et une aud. lieu de la Haye-Eder. » [*Bibl. Nat., fr. 22318, p. 43*].

D'une alliance restée inconnue Guillaume Eder laissa au moins quatre enfants :

1° Pierre Eder, qui suit.

2° Guillaume Eder (2), Conseiller du Duc de Bretagne et Evêque de Saint-Brieuc. Il est mentionné comme fils de Guillaume et frère de Jeanne, Dame de Goulaine dans la Généalogie de cette maison par Missirien.

Il fut nommé chanoine prébendé de Guérande par échange avec Raoul Eder le 31 janvier 1391 [*Annales de Bretagne, 1904, Vol. XIX, p. 519*], fut nommé Recteur de Saint-Dolay, le 26 juillet 1396 [*id., p. 525*] est mentionné comme témoin d'un acte du Duc le 8 août 1407 [*D. Mor. Pr. II, p. 810*], faisait partie du Conseil du Duc, le 6 janvier 1408 [*id. p. 1179*], recevait en cette qualité 200 ₶ de gages par an vers 1423 et 1426 et était Doyen de Nantes à cette époque [*id. p. 1194 et 1195*].

Guillaume Eder fut pourvu le 15 mars 1428 de l'Evêché de Saint-Brieuc, assista au Concile provincial tenu à Nantes le 23 avril 1430 et fit son testament le 24 décembre de la même année par lequel il faisait une fondation de messes dans son église [*D. Mor., Hist. II, p. LXXI*]. Il mourut le 23 décembre 1431 et fut inhumé dans la Cathédrale de Saint-Brieuc comme le prouve l'extrait suivant de l'itinéraire de Dubuisson-Aube-

(1) Une copie de ce curieux inventaire nous a été communiquée par le Cte René de Laigue.

(2) C'est évidemment sans aucun fondement que les anciens Evêchés le font naître au Leslay près Quintin.

nay (1) : « en la chapelle Notre-Dame de la Cherche..... dans la paroy australe (se trouve) une labbe ou sépulture élevée dans un arceau, la lame du tombeau gravée d'une effigie épiscopale, et la légende ainsy : *Hic jacet bo. me.* G (bonæ memoriæ Guillelmus) *Eder epus Briocen, qui obiit XXIII die decembris anno Domini MCCCXXXI. Orate pro eo.* Ses armes, qui sont de Beaumanoir-Eder, y sont en sculpture, et en blason ès-vitres : de gueules à la fasce d'argent accompagnée de 3 roses aussi d'argent, 2 en chef et une en pointe. »

3° Catherine Eder mariée par contrat du 15 mars 1385 à Jehan Freslon, écuyer, sgr de la Freslonnière et du Boisbriant, en la paroisse du Rheu, Evêché de Rennes comme le prouve l'extrait suivant : « Contrat de mariage passé sous le sceau « des contrats de la Cour de Rennes le 15 mars 1385 entre « Jehan Freslon et Katherine Eder, fille de Guillaume Eder, « ils furent assistés le futur époux de sa mère et la future de « son père, qui lui constitua ou promit en mariage pour ses « droits paternels et maternels 40 ℔ de rente dont il s'engagea « à faire l'assiette es paroisses de Combleczac ou de Maurre, « à son choix, et de suite en cas d'insuffisance en celle de Guer, « il lui donna en outre 250 francs d'or bons et suffisants. La « mère du futur lui promit de ne faire donnaison ni aliénacion « de ses héritages fors pour le salut de son âme que de son « consentement. Il fut aussi convenu que lesdits futurs époux, « leurs gens et famille demoureraient avec elle tout comme « leur plairoit, et qu' (au cas) où ils voudroient en départir, « ils jouiroient, à compter du jour de leur département, de « toute la terre, rentes et revenus qui furent au père dud. fu- « tur qu'elle tenoit en doaire, auquel dès à présent elle renonça. « Ce contrat signé, passé oudit jour, desdiz Guillaume Eder et « Jehan Freslon. P. Mauvoisin, — (*de suite sont écrits ces mots*) « Item passé de ladite Perronnelle (2), le cinquième jour de « may l'an mil CCCIIII^{xx} et six (1386) signé P. Mauvoisin et « scellé sur double queue de parchemin de quatre sceaux « perdus ; l'un le scel de lad. cour, l'autre dudit Guillaume « Eder, le troisième de Monsieur Amaury de Fontenay pour « ledit Jehan Freslon et le dernier de Jehan de la Roche pour « ladite Perronnelle, à leur requeste. » [*Bibl. Nat.*, *Chérin*, *Vol. 86*, *G^{le} Freslon*].

(1) Publié par le Cte de Berthou pour la Société des Bibliophiles Bretons.

(2) Perronnelle d'Orezon, D^{e} dudit lieu en Chartres, près Rennes, mère de Jehan Freslon.

L'arrêt de maintenue de la famille de Freslon du 12 octobre 1668 mentionne des lettres de Jehan, Duc de Bretagne et de Guy, Comte de Laval des 7 octobre 1430 et 19 février 1412 justifiant que Jehan Freslon avait épousé Damoiselle Catherine Eder, sœur de noble homme Monsieur Pierre Eder, Chancelier de Bretagne et Chambellan du Duc. [*Bibl. Nat. Carrés d'Hozier. Vol. 275*].

Jehan Freslon fournit l'aveu de la seigneurie de la Freslonnière le 20 mai 1397 [*Arch. de la Loire-Inf. B. 2118*] et comparut aux Réformations de la paroisse du Rheu les 19 janvier 1427 et 25 juillet 1440. Il mourut le 12 mars 1443 suivant un aveu de la Freslonnière fourni par son fils Guillaume le 28 janvier 1445. [*Arch. Loire-Inf. B. 2118*].

La date de la mort de Catherine Eder est ignorée, on voit par une enquête faite le 31 mai 1475 à la requête de Jehan Freslon, sgr de la Freslonnière, son petit fils, qu'elle et son mari furent enterrés dans l'église du Rheu « en la chapelle de « la Freslonnière fondée par les anciens seigneurs dudit lieu « et que leurs armes avaient toujours été vues peintes es « vitres de lad. chapelle, les armes de la Freslonnière étant « d'argent à seix sindayes (1) d'azur et une fesse de gueules « et celles de la Haye-Eder de gueules à trois quintefeuilles « d'argent et une fesse de même. » [*Bibl. Nat., Chérin. Vol. 86, Gie Freslon*].

Du mariage de Jehan Freslon et de Catherine Eder sont issus, outre très probablement Bertrand Freslon que l'on trouve en 1432 comme écuyer du Duc au siège de Pouancé, cinq enfants qui suivent : 1° Guillaume Freslon, éc. sgr de la Freslonnière et du Boisbriant, mort le 25 juin 1460, écuyer du Duc de Bretagne dès 1412, ambassadeur en France en 1430, enrolé en 1420 avec ses beaux-frères Pierre le Sénéchal, sgr de la Valette et Jehan Chouan, sgr de la Ville-du-Bois, dans la compagnie d'hommes d'armes du Vicomte de la Bellière pour délivrer le Duc prisonnier à Chantoceaux et marié par contrat du 21 février 1408 à Jehanne Pinot, De du Chesnay, fille unique de Michel, sgr du Chesnay et de la Bretonnais, et de Catherine Havart, dont postérité existante. — 2° Alain Freslon, prêtre, Recteur de Betton en 1451. — 3° Marie Freslon mariée en 1408 à Pierre le Sénéchal sgr de la Valette et de la Villebenoist. — 4° Jehanne Freslon, mariée le 18 mars 1415 à Jehan

(1) Sans doute mot mal lu par Chérin et probablement pindayes, vieux mot signifiant pensées, par confusion avec les ancolies.

Chouan, sgr de la Ville-du-Bois. — 5° Perrine Freslon, mariée le 10 février 1414 à Jehan de St-Pern, sgr de Cohan. [*Gle Freslon*].

4° Jehanne Eder mariée à Jehan, sire de Goulaine, fils d'autre Jehan, sire de Goulaine, et de Jehanne de Rames. Voici ce que dit à ce sujet une généalogie (1) de la Maison de Goulaine composée au XVIIe siècle par Guy Autret, sgr de Missirien qui avait eu entre les mains les archives de cette famille : « Jean, sgr de Goulaine et de la Tour-Gasselin est qualifié « par la plus part des actes sire de Goulaine. Il vivait aux « années 1400, 1410, 1417, 1422 et ne mourut que l'an 1428 « ayant survescu aultre Jean de Goulaine son fils de trois ou « quatre ans. Il rendit plusieurs services au Duc Jean sixme « duquel il receut plusieurs gratifications, comme font foy les « actes qui sont aux Archives de Goulaine. Son mariage fut « contracté dès l'an 1389 avec Jeanne Eder, fille de Mes- « sire Guillaume Eder, sgr de la Haye, frère (lire père) du « tant renommé Messire Pierre Eder, Chevalier, sgr de « la Haye, Chambellan et Ministre d'Estat du Duc Jean VI « et gouverneur de ses enfants et encore sœur de Guillaume « Eder, Evêque de Saint-Brieuc. Ladite Eder vécut en viduité « de longues années et est dénommée en des actes de l'an « 1446. Elle laissa nombre d'enfants ; » parmi ceux-ci : 1° Jean de Goulaine, sgr de la Hardouinière, écuyer du Duc en 1412, marié à Héliette de Polhoy dont entre autres : Gilles de Goulaine, tige de la branche de Laudouinière actuellement existante, et Marie de Goulaine mariée le 13 août 1430 à Jean Goheau, sgr de St-Aignan dont Pierre Goheau, sgr de St-Aignan, époux de Marie Eder ; 2° Edouard de Goulaine, sgr de la Berrière, marié en secondes noces à Aimée Pantin, fille du sgr de la Hamelinière, dont une fille unique, Marguerite de Goulaine femme de Guillaume de Sesmaisons et mère de Jacques de Sesmaisons, sgr dudit lieu marié le 20 août 1512 à Anne Eder.

II. — Pierre Eder, chevalier, sgr de La Haye et de Plouagat, chambellan, maître d'hôtel, conseiller et principal ministre du Duc de Bretagne, gouverneur du comte de Montfort, Prince héritier de Bretagne, gouverneur du château de Sucinio, etc. Il fut l'un des hommes d'état bretons les plus importants du XVe siècle et mourut le 8 juin 1446.

(1) Une copie du XIXe siècle de cette généalogie existe à la Biblothèque de Nantes.

En 1402, Pierre Eder accompagna à Paris le Duc Jean qui entrait dans sa treizième année; le Duc de Bourgogne, nommé régent du Duché de Bretagne, tenait à avoir ce Prince sous sa main et Pierre Eder ne tarda pas à être renvoyé ainsi que les autres gentilshommes de la suite du Duc; il reçut pour son retour la somme de vingt écus. [*D. Mor., Hist. I, p. 432 et Pr. II, p. 710.*]

Le 12 juin 1404 il fut témoin du serment fait au Roi de France par le duc Jean à l'hôtel de Saint-Paul à Paris et était chevalier dès cette époque [*D. Mor., Pr. II, p. 735*]; le 3 juin 1409 il reçoit une gratification du Duc qui le qualifie son bien-amé et féal Chevalier et Chambellan [*Blanchard, Mandements du duc Jean V, n° 1069*]; le 19 juillet 1412 il assiste comme témoin au contrat de mariage de Charles, fils aîné du Duc de Bourbon avec Anne, Princesse de Bretagne. [*D. Mor., Pr. II, p. 873*].

Par acte du 19 février 1412, le Duc lui donna pouvoir et licence, ainsi que pour ses hoirs, d'avoir garennes deffensables à conilz, lièvres, perdriz, fesans et autres volatures en ses herbergemens, demeures et appartenances de la Haye et en ses terres, fiefs et seignouries qu'il avait es villages d'Averac, de la Rivière et de Breveran et leurs appartenances, celles choses situées et assises en la paroisse de Missillac en l'évêché de Nantes. [*Blanchard, Mandements du duc Jean V, n° 2.656*].

Messire Pierre Eder, chevalier, chambellan et maître d'hôtel du Duc prit possession au nom de ce Prince le 15 novembre 1415 de la ville de Saint-Malo alors au roi de France, en vertu de la procuration que le Duc lui avait donnée dix jours auparavant. [*D Mor., Hist. I., p. 459*].

Messire Pierre Eder, capitaine de Suceniou, est mentionné dans une réformation des ordonnances du Duc en qualité de bouche à cour, c'est-à-dire ayant le droit d'être nourri à la cour quand le Duc le mande pour son service, tant pour lui que pour un gentilhomme de sa suite, sans autres gages que le profit de sa capitainerie, vers 1417. [*D. Mor., Pr. II, p. 896*]. Vers la même époque il est mentionné comme maître d'hôtel du Duc aux appointements de 100 # par an. [*id., p. 897*].

Il est cité comme conseiller du Duc dans des lettres d'anoblissement de terre accordées le 23 juillet 1417 à Pierre Ivette, secrétaire du Duc. [*id., p. 951*].

Messire Pierre Eder, maistre d'hôtel, reçut 35 # pour avoir ac-

compagné le Duc dans le voyage qu'il fit à Rouen aux mois de février et de mars 1418 pour aller voir le roi d'Angleterre [*id.*, *p. 978*] ; en quittant Rouen en 1419, le Duc l'envoya en ambassade vers le Dauphin pour lui rendre compte de sa négociation avec le roi d'Angleterre et lui donna pour cela une gratification de 140 ₶. [*D. Mor.*, *Hist. I, p. 468 et Pr. II, p. 981 et 982*].

Messire Pierre Eder fut, en février 1419, fait prisonnier avec le Duc par les Penthièvre au château de Chantoceaux. [*D. Mor.*, *Hist. I, p. 474 et Pr. II, p. 999, 1072, 1075 et 1076*]. Marguerite de Penthièvre l'y retint comme prisonnier et lorsque les partisans du duc Jean V vinrent mettre le siège devant Chantoceaux, elle le fit enfermer avec Jean de Kermellec, autre conseiller du Duc, dans la tour la plus exposée aux batteries des assiégeants afin de les faire périr de la main de ceux qui combattaient pour les délivrer [*D. Mor.*, *Hist. I, p. 478 et 479*].

Messire Pierre Eder, chevalier, chambellan du Duc, fut créé par celui-ci gouverneur du comte de Montfort, son fils, ainsi que de son pays de Bretagne à l'exclusion de Richard, frère dudit Duc, par lettres données à Nantes le 28 novembre 1422, le Duc étant sur le point d'accomplir un voyage. [*Bibl. Nat. fr. 22361, p. 458*].

Par acte du 12 janvier 1422 donné à Montfort, le Duc donna à son bien amé et féal chevalier Messire Pierre Eder, son chambellan et maistre de son hôtel, pour le récompenser et l'indemniser d'avoir été fait prisonnier par les Penthièvre à Chantoceaux, les terres, rentes et revenus, jurisdiction, seigneurie et obéissance qu'Olivier de Blois et sa mère souloient avoir et tenir et qui leur appartenoient en la paroisse de Plouagat, le tout pour le tout sans aucune chose en réserver, et avec ce, tout et tel droit d'hommage, revenus, jurisdiction, seigneurie et obéissance que ledit de Blois et sa mère souloient avoir de Dame Marguerite de la Lande, femme de Guillaume Eder, fils dudit Messire Pierre, et sur les hommes d'icelle Dame par cause des fiefs et tenemens qu'elle avoit en la paroisse de Plouagat.... ladite donation faite aussi en considération des services que ledit Eder rendoit au Duc en qualité de Gouverneur de son très cher et très amé fils le comte de Montfort. [*D. Mor.*, *Pr. II, p. 1129, 1130 et 1131.*]

Messire Pierre Eder fut exécuteur testamentaire de Richard de Bretagne, comte d'Etampes en 1435 [*id.*, *p. 1171*] ; il est mentionné comme recevant une pension du Duc dans un compte com-

mencé le 31 octobre 1426, où il est également cité en qualité de chambellan et comme ayant reçu des étrennes du Duc [*id.*, *p. 1222*, *1223 et 1224*]; en janvier 1427 il est capitaine des gendarmes du Duc. [*id.*, *p. 1205*].

Messire Pierre Eder, gouverneur de Françoys, comte de Montfort, fut un des commissaires nommés le 23 janvier 1428, par le duc Jean pour la réformation des finances et de la justice en Bretagne [*id.*, *p. 1217*] ; le 20 août 1431 il assista comme témoin au contrat de mariage de François de Bretagne, comte de Montfort, héritier présomptif de Bretagne, dont il avait été gouverneur, avec Yolande d'Anjou [*id.*, *p. 1240*]; cette même année, il accompagna à Saumur la Reine de Sicile qui allait prier le roi de France de rendre ses bonnes grâces au connétable de Richemont. [*D. Mor.*, *Hist. I*, *p. 514*].

Le 29 décembre 1434 il reçut du Duc trois ou quatre aunes d'écarlate pour avoir travaillé, ainsi que Guillaume Freslon, son neveu, et la femme de ce dernier, au mariage d'Anne de Laval avec le fils du sire de Malestroit et à celui du sire de Molac avec la fille (1) dudit sire de Malestroit. [*D. Mor.*, *Pr. II*, *p. 1262.*]

Messire Pierre Eder fut l'un des exécuteurs testamentaires d'Yolande d'Anjou, femme de François de Bretagne, comte de Montfort, suivant son testament fait à Vannes le 15 juillet 1440 [*id.*, *p. 1332*]; au 1er janvier 1445 il reçut du Duc, comme étrennes, une coupe et une aiguière d'argent du poids de cinq marcs. [*id.*, *p. 1396.*]

L'inventaire de Lauvergnac renferme un très grand nombre d'actes le concernant : aveux, échanges, achats, etc., dont le plus ancien date du 22 novembre 1401.

Pierre Eder comparut à la réformation faite à Comblessac le 14 juin 1427 à cause de ses maisons de Tregoedan et de Trebado.

Il est également mentionné à la réformation de Saint-Gravé en l'Evêché de Vannes, où on lit ce qui suit : « Campsal — l'hébergement de la Rivière entien appartenant à Messire Pierre Eder, garde du fils de son fils, sieur du Broutay (Brossay)... le village de Trehoumar, le manoir et hébergement du Broucay, entien appartenant à Messire Pierre Eder et ses filles enfans. » [*Cte de Laigue*, *réform. de l'Evêché de Vannes*].

(1) Marguerite de Malestroit, qui épousa en secondes noces Jehan Eder, sgr de la Haye, petit-fils de Pierre.

Messire Pierre Eder est mentionné avec Tristan de la Lande dans un acte du 22 juillet 1430 par lequel on voit qu'ils reçurent du sire de Rieux 270 # de rente à prendre sur diverses terres pour les indemniser d'une somme de 6.000 # qu'ils avaient payée pour partie de la rançon du maréchal de Rieux, prisonnier des Anglais [*Bibl. Nat. fr. 22331 p. 392*].

Par acte du 7 octobre 1430 Guy, comte de Laval, sire de Vitré, de Montfort et de la Rochebernard, accorda, dans ses forêts dépendantes de la Rochebernard, à son très cher, amé et féal cousin Messire Pierre Eder, chevalier, sgr de la Haye-Eder, ainsi qu'à ses hoirs et ayant cause, sgrs de la Haye-Eder, le droit de bois mort pour le chauffage de ladite maison de la Haye ainsi que le droit de panage pour les porcs, bœufs, vaches, veaux et bêtes chevalines dudit lieu [*Bibl. de Nantes, Mss. fr. 907, copie du XVIIIe siècle*].

Le même par un autre acte du 25 novembre 1430 donna audit Pierre Eder, aux sièges de la Rochebernard, Saint-Dolay et Missillac, permission d'user de sceaux de contrats et d'avoir successions de bastards, espaves et gallois, deserences, connoissance de sang et de crime, cep, collier et justice patibulaire, à tenir le tout de la Rochebernard à foy, hommage et rachapt. [*Bibl. Nat. fr. 22361, p. 459*].

Pierre Eder mourut le 28 juin 1446 comme le prouve l'aveu suivant fourni par Jehan, son petit-fils, pour des rentes en Plouagat : « Mynu des terres, rentes et richesses escheus et advenus en la main du Duc par le deceix de nobles homs Miss^re Pierre Eder, en son temps sgr de Plouagat qui deceda le vingt et huitiesme jour de juign l'an mill IIII^c quarente et seix, fourni par Jehan Eder, héritier principal dudit deffunt. [*Arch. de la Loire-Inf., B 2294*].

Il avait épousé Jehanne du Brossay, dame dudit lieu en Saint-Gravé, qui devait être décédée dès 1427 ; elle était fille et héritière de Guillaume du Brossay, sgr dudit lieu et du Vaugrain en 1412, et de Jehanne Anger fondatrice de l'hôpital de Saint-Gravé. [*Recueil généalogique* (1) *manuscrit composé par un membre de la famille Le Borgne*] ; de ce mariage naquit au moins un fils, Guillaume Eder qui formera le degré III.

(1) Ce très curieux recueil composé vers 1632, après voir fait partie de la bibliothèque de M. Dobrée, appartient actuellement au Vte de Lisle du Dreneuc qui me l'a très aimablement communiqué.

Pierre Eder semble avoir contracté une seconde alliance avec l'héritière de la seigneurie de Longle en Guenrouët dont paraissent issus ses deux autres fils Pierre et Amaury, qui furent successivement sgrs de Longle. Quelle était cette héritière de Longle ? Peut-être une LA JAILLE comme l'indique une des généalogies du cabinet d'Hozier ; on trouve en effet un Estor de la Jaille, chevalier, sgr de Saint-Michel du Bois, époux de Jeanne Le Sénéchal (1) cité comme Sgr de Longle dans un aveu du 1er octobre 1431. [*Arch. de la Loire-Inf.*, *E. 306*], mais la généalogie de la Maison de la Jaille publiée récemment par le Mis de Brisay ne mentionne pas cette alliance et ajoute même que la terre de Longle fut vendue aux Eder par les la Jaille (2).

Quoi qu'il en soit Pierre Eder laissa au moins trois fils.

1° GUILLAUME EDER, qui suit.

2° PIERRE EDER qualifié noble et puissant écuyer, sgr de Longle dans un aveu qu'il reçut de ses vassaux le 18 novembre 1440. [*Arch. de la Loire-Inf.*, *E. 326*]. Il était en 1427 l'un des gendarmes du Duc sous les ordres de son père [*D. Mor.*, *Pr. II*, *p. 1206*], était capitaine de Touffou en 1431 [*id.*, *p. 1234*] et reçut des étrennes du Duc le 1er janvier 1433 [*id.*, *p. 1260*] ; il assista le 9 mars 1435 au mariage de Perrine Eder, sa nièce, avec Sylvestre de la Feillée, sgr dudit lieu et de Langarzeau [*Ancienne Gie Quelen*].

3° AMAURY EDER, tige de la branche de Beaumanoir.

(*A suivre.*) Vte PAUL DE FRESLON.

(1) La généalogie de Missirien, au cabinet d'Hozier, donne pour femme à Guillaume Eder, fils de Pierre, Jeanne Le Sénéchal mariée en 1431 ; ce qui est évidemment inexact puisque Guillaume mourut en 1426. N'a-t-on pas fait une confusion avec Jeanne Le Sénéchal, épouse d'Estor de la Jaille et vivant vers cette époque, ou avec une autre Jeanne Le Sénéchal mariée vers la fin du XVe siècle à Robert Eder, sgr de Beaumanoir.

(2) Les Eder et les la Jaille se trouvèrent du reste en rapport de parenté au XVe siècle, Guillaume Eder, fils de Pierre, ayant épousé Marguerite de la Land dont l'oncle Olivier de la Lande avait épousé Aliénor de la Jaille.

A TRAVERS LA BRETAGNE

Pauvres Pierres, de M. l'abbé Millon (Saint-Brieuc, Prud'homme, 1911) n'est pas un ouvrage de discussion. L'auteur nous y expose la question des mégalithes bretons telle qu'elle se présente aujourd'hui devant la science. Avec une patience extraordinaire il a recueilli les opinions des archéologues, des historiens, des littérateurs et des folkloristes sur la destination des dolmens, des menhirs, des alignements et des cromlec'hs. La lecture de cet exposé est très intéressante, parfois même elle est amusante, et ce livre rendra des services inappréciables à tous ceux qui s'occupent des origines de notre pays. Il faut féliciter M. l'abbé Millon de ne s'en être pas tenu à une nomenclature banale et toute matérielle des opinions émises par les uns et les autres. Il a tenu aussi à donner ses propres conclusions ; on peut ne pas les partager, notamment en ce qui concerne les menhirs, les alignements et les cromlec'hs, mais il faut convenir qu'elles sont fortement motivées. En somme, dans un champ d'études où nous ne marchons qu'à tâtons au sein d'une demi-obscurité, *Pauvres Pierres* sera désormais le *vade mecum* et le guide inséparable des chercheurs et des curieux.

L'*Inventaire des Archives du Château de Trédion* (Paris, Champion, 1911) forme le tome II de la série des Archives des Châteaux Bretons que publie depuis quelque temps, avec des généalogies et de nombreuses notices sur les familles et les seigneuries, M. le vicomte Hervé du Halgouet. Dans ses 316 pages l'auteur a mis l'analyse de plus de 2000 titres avec une table très complète et très détaillée. Tour à tour, les fonds de Trédion, Botblay, le Vaudeguip, Virel, le Plessix en Saint-Aubin-des-Châteaux sont passés en revue pièce par pièce, et nous livrent, avec le secret de beaucoup de choses du passé, des traits de mœurs très curieux. Que dire des notices que l'auteur a placées en tête de chaque chapitre, sinon qu'elles sont conçues clairement et écrites avec la plus grande précision. L'histoire des fiefs de Quintin en Vannes est admirablement faite ; M. du Halgouet

semble avoir vu très juste au milieu de tous ces Quintin en Vannes, Quintin en Elven, Quintin en Malestroit, Quintin en Sulniac qui avaient dû venir aux du Perrier par une alliance avec les Malestroit ou les Rochefort; son travail est absolument inédit et forme un chapitre excellent d'histoire féodale du Broërec. Le tome III de la série comprendra le fonds du Grégo; il est actuellement en préparation.

Les Bénédictins furent toujours les gardiens jaloux de nos richesses intellectuelles nationales. Ceux du XXe siècle sont loin d'avoir abandonné les traditions de leur Ordre et quand une œuvre porte la signature de l'un d'eux, on peut l'acheter de confiance car on est sûr d'y trouver une doctrine historique impeccable, une érudition soignée et de profonds enseignements. Tel est le cas des *Chrétientés Celtiques* de Dom Louis Gougaud (Paris, Lecoffre, 1911. Prix : 3f,50) qui fait partie de la Bibliothèque de l'Enseignement de l'Histoire Ecclésiastique. Notre Bretagne armoricaine étant pays celtique, les Bretons ont le plus grand intérêt à lire le livre de Dom Louis Gougaud; ils y verront des détails sur le culte des Celtes païens dans les Iles Britanniques, les origines du Christianisme dans les pays insulaires, le monachisme, les Bretons en Armorique, les expansions irlandaises, les controverses disciplinaires, le Clergé et les institutions ecclésiastiques, la culture intellectuelle et les doctrines théologiques, la liturgie et la dévotion privée, les arts chrétiens, enfin l'atténuation graduelle du particularisme celtique y compris les réformes des Xe, XIe et XIIe siècles chez nous.

La Société des Bibliophiles Bretons vient de distribuer à ses membres le tome III des *Cronicques et Ystoires des Bretons*, par Pierre Le Baud, publiées d'après la première rédaction inédite avec des éclaircissements, des observations et des notes par M. le Vte Charles de Calan. Il nous mène jusqu'à la bataille de Conquereuil et est digne de ses précédents.

On ne connaissait jusqu'ici que le nom de saint Cunwal; il faut donc savoir gré à M. André Oheix de nous donner une vie de ce saint et de l'accompagner d'un commentaire d'une incontestable valeur (*Vie inédite de saint Cunwal*; Paris, Champion, 1911). Après avoir étudié à fond cette vie et l'avoir pour ainsi dire disséquée, il en a tiré tout ce qu'elle pouvait donner au double point de vue hagiographique et historique. Si elle a donné peu ce n'est pas la faute du savant hagiographe breton

dont les écrits sont toujours plus remarqués. Il paraît établi que saint Cunwal vivait à la fin du VIe siècle, qu'il fut abbé d'un monastère situé en Penvenan et l'un des successeurs de saint Tudual au siège épiscopal de Tréguier.

L'*Armée romaine de Bretagne*, par M. L. Le Roux (Paris, Champion, 1911. Prix : 5 fr.) pourrait aussi bien s'appeler : *Histoire de la conquête de Bretagne par les Romains*. S'appuyant sur les meilleurs auteurs anciens et modernes et sur l'*Itinéraire d'Antonin*, la *Notice des Dignités*, le *Ravennas*, etc., M. Le Roux nous montre les luttes des Bretons contre Rome et nous donne un état bien curieux des Légions, des Ailes, des Cohortes et de la Flotte des conquérants avec une foule de noms d'officiers retrouvés sur les inscriptions. Cet ouvrage est de nature à intéresser vivement les Bretons car il met sous leurs yeux les pages les plus authentiques et les plus émouvantes de leur antique histoire.

La Bibliographie générale du Mont-Saint-Michel forme à elle seule un épais fascicule. « Pourtant, dit M. E. Dupont, à qui nous le devons, celui qui l'étudierait avec soin, constaterait avec surprise que la légende a été, sinon oubliée, du moins à peu près complètement négligée. » C'est une lacune que le même auteur comble aujourd'hui en publiant le *Légendaire du Mont-Saint-Michel* (Nantes, Durance, 1911. Prix : 3 fr.). Les quinze légendes qu'il renferme ont été puisées dans les manuscrits de la bibliothèque de l'abbaye et sur les meilleurs textes de M. Eugène de Beaurepaire. Dans une étude critique qui sert de préface à l'ouvrage, M. E. Dupont donne des explications sur chacune d'elles et dégage leurs dates et leurs raisons d'être. Le *Légendaire du Mont-Saint-Michel* sera accueilli avec joie par les pèlerins du Mont dont le Couesnon « en sa folie » a privé la Bretagne.

Il fallait être poète et historien en même temps pour se faire le chantre et l'écrivain de Paimpont. M. le Mis de Bellevue qui est l'un et l'autre se trouvait donc qualifié pour nous donner la monographie d'un pays qui est le sien et dont le nom seul évoque tout un passé de légendes merveilleuses et de souvenirs authentiques. Dans ce *Paimpont* (Paris, Champion, 1911) qui vient de paraître nous retrouvons toutes les qualités de l'auteur. En 272 pages M. le Mis de Bellevue a accumulé une foule de renseignements sur la forêt, ses légendes, ses abbayes, ses prieurés, ses chapelles, ses châteaux, ses seigneuries et leurs seigneurs,

VERS LE RÉGIONALISME INTÉGRAL [1]

Cette lettre-préface de *M. J. Charles-Brun*, Délégué Général de la Fédération Régionaliste Française, nous est parvenue trop tard pour que nous puissions la faire paraître à sa place normale en tête de ce travail. Nous tenons à la reproduire au début du second article en raison des justes et fortes idées qu'elle renferme et qui sont le reflet du remarquable volume *Le Régionalisme* que son auteur vient de publier chez Bloud, à Paris.

N. D L. R.

Toulouse, 9 septembre 1911.

MONSIEUR,

Vous me faites beaucoup d'honneur en me demandant un avant-propos pour votre étude. J'avoue que je ne vous aurais point cédé (car je goûte peu les préfaces, et vos pages se passeraient fort bien d'introduction), si je ne vous devais une sorte de témoignage. Un livre vient de paraître sur le régionalisme : je n'en puis dire honnêtement ni bien ni mal, pour la raison que j'en suis l'auteur : mais enfin il a paru avant le vôtre, et vous ne voudriez point passer pour m'avoir copié. Croyez, Monsieur, que ce joli scrupule est un peu vain. Mon *Régionalisme*, que je préparais depuis longtemps et dont vous avez très fidèlement cité des fragments épars dans des journaux ou des revues, a bien été publié avant votre ouvrage, mais en est fort différent. Et, d'ailleurs, votre travail avait obtenu l'accueil le plus flatteur à l'un des congrès de l'Union régionaliste bretonne, quand il vous était matériellement impossible de connaître le mien et d'en tirer parti. Tenez pour assuré que nul ne s'y trompera. Pour moi, qui ai fait de la propagande régionaliste le meilleur de ma vie, je ne veux retenir qu'un trait qui me touche : c'est qu'il paraît deux ouvrages sur la question à peu d'intervalle et, donc, que l'on commence à s'apercevoir que le problème est capital.

*
* *

Laissons cela, et causons. Il advient qu'on ne lit pas toujours les livres dont on a écrit la préface : la sérénité du jugement en serait incommodée. Mais je fais profession de lire tout ce qui se

(1) Voir la *Revue* de juillet-août 1911.

publié sur le régionalisme. En parcourant votre travail, j'étais bien éloigné de noter des rencontres : mon propos était tout autre. A parler franc, j'ai voulu seulement, dans mon livre, donner ce que l'on peut appeler un état de la question, et aussi complet qu'il m'a été possible. Si j'ai dit beaucoup de choses que vous avez volontairement négligées, je me suis très souvent interdit de faire connaître mon avis personnel ; ou ç'a été de façon assez enveloppée. Sauf un rapide historique, qui est pour ainsi dire de style dans des études pareilles, vous avez, au contraire, apporté une coquetterie à nous donner presque uniquement votre vue propre. Nous ne serions pas complètement d'accord sur tous les points : mais vous sentez avec quel intérêt passionné je suivais vos développements.

Voilà, me disais-je, ce que, au fond d'une province, un jeune écrivain construit sur les principes que nous avons posés : voilà les conclusions qu'il tire de nos prémisses. Là où des esprits légers ne voulaient voir qu'un divertissement de dilettanti, il y avait donc bien comme une semence féconde. Vous accusez, Monsieur, le régionalisme français d'être encore un peu incohérent, malgré de louables efforts ; vous lui reprochez de n'être pas assez allé au pratique. Il faut bien reconnaître que vous avez raison. Mais c'est que vous venez à un nouveau stade du mouvement. Cette période spontanée et sentimentale, il fallait la traverser pour en arriver où nous en sommes : ce qui vous paraît clair, ce que vous déduisez avec une rare force logique, n'était que vague et confusion pour les premiers régionalistes. Tout au plus peut-on dire que nous avons connu alors de belles heures d'enthousiasme et d'exaltation.

*
* *

En sorte que votre livre marque bien une étape, comme vous l'avez voulu. M. Charles Beauquier, à qui vous rendez l'hommage qui lui est dû, rappelle souvent, en souriant un peu, qu'un de ses collègues à la commission parlementaire de décentralisation votait les mesures qu'il proposait, non par conviction ou par camaraderie, mais « pour voir comment on s'en tirerait ». Cette curiosité est partagée par quelques-uns de nos contemporains. Ils nous sont sympathiques : ils nous cèdent sur les abus du régime centralisateur : ils nous attendent à la réalisation. Ne nous dissimulons pas que le moment est décisif. Il ne nous faut

pas, ayant critiqué avec obstination et, je crois, avec justesse, manquer aux espérances que l'on a fondées sur nous et donner à la France le mauvais exemple d'une faillite de plus. Et, d'autre part, si nos principes sont exacts et si, notamment, un régime autonomiste demande un personnel que nous n'avons pas encore, une formation civique que la centralisation ne tolère point, on conçoit que certains puissent se défier et, nous ayant suivis dans notre critique, nous jugent incapables de reconstruire. Voilà pourquoi votre essai de construction mérite que l'on s'y arrête et qu'on l'estime.

*
* *

Et quelles réflexions ne suggère-t-il pas ? Il y a eu, manifestement, — votre travail en est une preuve, — un déplacement complet des questions. Savez-vous qu'en 1901, en 1902, aux temps héroïques que vous rappelez, le grand sujet de discussions entre nous était la nouvelle division régionale de la France? Chacun apportait sa carte administrative nouvelle, établie d'après ses connaissances ou ses imaginations. Voyez comme vous attachez peu d'importance à ce qui nous passionnait alors! En même temps, le régionalisme s'élargit, si je puis dire, et se hausse jusqu'à être un système complet, une philosophie politique et sociale. C'est par là que se marque, tout à plein, la fécondité de nos idées ; et, loin d'être étonné ou navré de cette extension, j'y vois la meilleure garantie que même ceux-là étaient dans le vrai, qui ne soupçonnaient pas l'extension future. Je suis seulement un peu fier d'avoir été, je crois, un des premiers à la pressentir.

*
* *

Nous en avons donc fini, je l'espère, avec le régionalisme du bibelot que je ne cesse de poursuivre, même quand il serait pleinement sincère. Il ne saurait s'agir de conserver, sans autre raison que l'attendrissement sur ce qui meurt ou le culte inquiétant du pittoresque, telle ou telle forme de costume, telle danse, telle chanson, tel meuble amusant à l'œil. Cela viendra par surcroît, si nous avons raison, si nous gagnons la partie. Et tout ne se conservera pas du passé : le régionalisme doit éliminer ce qui est mort vraiment. Mais il cultive et il amende, quand il a choisi. Une province n'est pas un bric à brac : c'est une nuance d'âme, une sensibilité particulière : Barrès l'a dit et redit. Et tout cela, qui a fait beaucoup, avouons-le, pour le succès de notre propa-

gande, n'est encore qu'un résultat, bien plus que le but propre d'une action concertée. Avant tout, le régionalisme doit être une tendance vers un ordre, un principe d'organisation. Voilà, Monsieur, où vous avez raison d'une façon si éclatante qu'il faudra bien que l'on se rende à vos arguments. Je pense que, chaque jour, nous verrons maintenant se préciser et se confirmer ces vérités essentielles.

*
* *

Comme disent les stratégistes, le régionalisme était « en l'air ». Il lui faut donner l'appui nécessaire : car un régionaliste doit être un réaliste. Or, c'est un fait que les réalités françaises sont différentes, suivant les régions : déterminons ces différences. Un grand effort réaliste a été déjà tenté ; c'est celui de la profession. La professsion, inorganique, tend à s'organiser. Mais elle ne le peut fructueusement que dans le cadre régional, précisément parce que ce cadre est réel. En dehors, elle retombe à l'utopie. à la généralisation téméraire. Cependant, si le régionalisme ne lie pas étroitement partie avec le professionnalisme, lui aussi restera comme isolé de la plus pressante réalité contemporaine. Régionalisme sans professionnalisme, pur sentiment ; professionnalisme sans régionalisme, construction désordonnée. Je souscris pleinement à votre formule : « *Vers la représentation de la région par la représentation régionale de la profession.* » C'est la vérité même. Paul-Boncour, que vous citez souvent, y souscrirait avec moi, j'en suis presque sûr. Et des monarchistes aussi sans doute, qui voient dans le syndicalisme autre chose qu'un épouvantail à bourgeois.

*
* *

J'aurais pu louer beaucoup d'autres choses, Monsieur, dans votre étude. Pardonnez-moi un peu d'égoïsme. J'ai tenu surtout à vous dire combien j'avais goûté ce qui paraîtra neuf et, — qui sait ? — déconcertant à beaucoup de régionalistes. On a tant usé de rabâchages et de mauvaises déclamations sur « la petite patrie », l'amour du ciel natal, les coiffes et les maisons de bois, qu'il est bon de lire une étude où le régionalisme apparaît bien ce qu'il doit être : un système social, une méthode propre à résoudre les questions les plus graves, un noble sujet de méditations.

J. CHARLES-BRUN.

DEUXIÈME PARTIE

L'ESSENCE DU RÉGIONALISME

> Je ne sais pas l'art d'être clair pour qui ne veut pas être attentif.
>
> BONALD.

Que l'on y fasse bien attention ; voilà un point d'interrogation gros de conséquences. Qu'est-ce, *au fond*, que le Régionalisme ? Qu'est-ce qui fait que cette doctrine est *une* et *permanente*, est *elle* et non pas une autre ? Et si le mot abstrait d' « essence » effraye, traduisons en faits concrets :

L'essence du régionalisme est ce qui est durable en lui sous les systèmes changeants, ce qui fait qu'il n'est le patrimoine exclusif d'aucun parti politique ; ce qui fait qu'il ne suffit pas d'être un régionaliste « d'occasion », mais qu'il faut être un régionaliste « pratiquant » ; ce qui fait que le régionalisme tend à se manifester au dehors par une doctrine collective et des organismes spéciaux et appropriés. Voilà tout.

Sous le bénéfice d'une définition trop imprécise, les uns ont dit : le Régionalisme est une question sociale. Les autres (dans un sens presque identique) : c'est une « fédération des volontés ». D'aucuns ont tenté de tirer toute la couverture à eux et d'insinuer : c'est une question politique (en sous-entendant : et l'apanage de *tel* parti, *du mien* !...)

Les régionalistes réfléchis répondent aux uns et aux autres : c'est une question sociologique et complexe — qui a des racines géographiques, ethniques et historiques, — qui se traduit par des phénomènes économiques d'une logique impérieuse, — dont la solution exige une préparation morale pour être efficace, — et qui réclame, pour remplir son but public, des organismes

politiques et administratifs adéquats à son but. — C'est ce que nous allons démontrer.

Au surplus, de qui que viennent ces « nuées », qui obscurcissent la question, nous n'avons cure et nous faisons à tous crédit de bonne foi. Les faits suffisent à ceux qui les abordent sans peur comme sans dessein de les tyranniser.

CHAPITRE I

Le Régionalisme est-il une question sociale et n'est-il que cela ?

Je pose en thèse que : « Le Régionalisme n'est pas une *question sociale* » et j'ajoute : « *du moins dans le sens courant* ».

A cette question préjudicielle : qu'est-ce qu'une question sociale ? que l'on me permette, comme réponse, trois citations.

a) Ecoutez Gambetta, dans son discours du Havre, du 18 avril 1872 : « Il n'y a pas de remède social parce qu'il n'y a pas de question sociale. Il y a une série de problèmes à résoudre... (1) » En d'autres termes, pour lui, il n'y a que « *des* » questions sociales. Brunetière s'en indigne. « L'homme qui l'a dit, a pu dire d'autres sottises, mais de toutes celles qu'il a dites, je n'en connais assurément ni de moins généreuse, ni, en son temps, de moins opportune ». Et il s'attache à demontrer la thèse de Ziegler : *la question sociale est une question morale*, en concluant par extension « les questions sociales, au sens large et même un peu vague du mot, ne sont, quand on les examine, « que » des questions morales (2) ». Et le titre de l'un des chapitres de son ouvrage précise sa pensée : « Les questions sociales ne sont ni des questions politiques, ni des questions économiques ».

b) Le XIIe des *Aphorismes de Politique sociale*, du Marquis de la Tour-du-Pin, nous donne une formule brève qui servira de transition entre ces opinions et celle de M. du Maroussem : « La question sociale est la mise en question des rapports existant entre les diverses classes de la société ». Ainsi, lorsqu'on dit :

(1) Cité par Paul Deschanel, *La Question sociale*.

(2) Brunetière, *L'Utilisation du Positivisme. L'Equation fondamentale*, p. 248

« Il n'y a pas de question sociale », cela ne peut s'entendre que comme l'expression de la satisfaction qu'inspirent ces rapports et de la confiance en leur stabilité dans l'état où ils sont au moment où l'on parle. Et, quand on ajoute : « Il n'y a que des questions sociales », cela veut dire qu'il n'y a pas de question de principe soulevée, mais seulement des questions d'application ». On ne peut mieux interpréter le texte ambigu de Gambetta.

c) Laissons maintenant la parole au maître-enquêteur Pierre du Maroussem (1) : « La question sociale est une maladie particulière du corps social... qui, dans le sens précis qu'a établi l'histoire, se manifeste par le heurt plus ou moins violent de *deux cadres concurrents et s'excluant l'un l'autre* ». Et, dans un développement très impressionnant il ajoute : « La question ouvrière est la lutte entre des collaborateurs : elle est un indice de la question sociale, mais la question sociale est indépendante, ou plutôt absolument distincte de la question ouvrière ». Que l'on se reporte à ces pages magistrales. J'en retiens seulement l'essence : et je vais pouvoir définir légitimement, d'après lui, les questions sociales : « Des phases, des aspects, de la *lutte entre deux cadres concurrents* ». Je transpose même toute sa phrase et j'ajoute : « le *Régionalisme* est un indice de la question sociale, mais celle-ci est absolument distincte du Régionalisme ». Je me décharge sur les faits suivants de cette démonstration.

De ces pièces versées au débat, je prends acte d'un aveu unanime : les questions sociales sont des *conflits* :

a) Conflits purement *moraux*, dit Brunetière ; affirmation dont M. Faguet s'empare vivement pour construire sa théorie de la Fédération des volontés et passer condamnation au régionalisme actif, j'allais dire au « régionalisme pratiquant ».

b) Conflits purement *économiques*, ou, comme disent certains socialistes-marxistes : « question de ventre ».

c) Conflits sui-generis, conflits *sociaux*, disent les autres, moins dogmatiques et plus attentifs, plus dociles à la complexité des faits : — conflit de *classes*, selon le Marquis de la Tour-du-Pin ; conflit de *cadres*, selon M. du Maroussem.

(1) Pierre du Maroussem, *Qu'est-ce que la Question sociale ?* (*Action Populaire*, n° 49, p. 4 et suiv.).

Que l'on y prenne garde, ce n'est pas une querelle byzantine que nous cherchons ici. Mais de l'interprétation de ce conflit théorique dépend la solution pratique du problème régionaliste. En un sens, — et M. de la Tour-du-Pin l'a bien compris, — Gambetta avait raison de dire : « Il n'y a pas « un » remède social » : car le remède social est complexe ; mais il y a une série de remèdes, une méthode de traitements sociaux, comme il y a des familles de remèdes, thérapeutiques ou homéopatiques, dérivant d'un principe *un*, d'une méthode *une*, d'une doctrine *une*.

C'est cette interprétation du conflit et son principe de médication que nous allons étudier brièvement, en parlant du Régionalisme.

Le sophisme de M. Brunetière.

Ecartons tout d'abord une explication de Brunetière qui risque de brouiller nos idées. Il écrit : « On les appelle [ces questions] sociales, parce qu'elles intéressent la Société toute entière et qu'une société particulière qui ne s'y intéresserait pas, périrait ou du moins souffrirait étrangement de son indifférence » (1). A ce compte, toute question générale est sociale en raison de l'*incidence* des actes humains : au même point de vue, toute question est aussi *économique*, toute question est *politique*.

Ce n'est pas cela que l'on veut dire quand on prétend que le Régionalisme est une question *sociale* : on entend dire que c'est une question *morale* (2), une question d'inégalité morale, un *conflit d'éducation* (3), (ce qui est juste) et RIEN QUE cela (ce qui est faux). On entend dire que, cette question ne touchant qu'à un si infime degré à l'économie et à la politique, les moyens moraux et individuels seuls sont efficaces, que les lois ne peuvent rien ni pour, ni contre les mœurs (4) et que la *Fédération des Volontés* préconisée par Faguet, réalise le maximum d'efforts régionalistes. Autant se faire jeter à la mer pieds et poings liés ! Cette thèse a pourtant trouvé des défenseurs dans nos rangs. Cela montre

(1) Brunetière. *Ibid.*, p. 247.

(2) Brunetière. *Ibid.* p. 248. — Cf. cette thèse dans *Le Pays Breton* et sa réfutation dans M. de Lantivy, *La Question Bretonne*.

(3) Brunetière. *Ibid.*, p. 249.

(4) Brunetière. *Ibid.* pp. 254 et 265.

du moins que quelques-uns de nos théoriciens régionalistes ont lu et compris ce grand esprit paradoxal qui écrivit une si extraordinaire conférence sur le *Génie Breton* (1) contre laquelle auraient protesté tous les régionalistes Bretons... s'ils eussent eu yeux et oreilles (2).

Le sophisme libéral est merveilleusement présenté et je regrette de ne pouvoir reproduire et commenter les dix pages de ce chapitre dogmatique, pesant d'arguments, de citations multipliées, de style pédagogique, et qui m'impressionne, quand je l'ouvre, comme les cuivreries luisantes de ces belles machines des cabinets de physique, souvent inserviables et basées sur des principes contestables. Je résume donc la thèse de Brunetière où la brochure de Ziégler fait toujours les frais des citations. On y voit admettre que les questions sociales se résolvent en questions essentiellement morales et que, au fond de la question sociale, il y a surtout une question morale. Mais suivez attentivement l'argumentation, car le sophisme est alertement troussé.

a) « Au fond de tout acte social, poursuit Brunetière, il y a un germe moral. Auguste Comte ne dit-il pas que le progrès spontané est plus *affectif* que rationnel (3) et le pasteur Héron que : « les énergies sont l'expression des sentiments de ceux de qui elles émanent..? » (4) Donc, du moment que les questions sociales ne peuvent pas ne pas être des *questions morales*, elles ne sont « QUE » cela ?...

b) « Conséquemment *la politique* ne peut suffire à solutionner seule la question sociale parce que l'on vient d'affirmer que

(1) Conférence faite à Nantes, le dimanche 8 juin 1895. *Discours de combat*, 2e série.

(2) Il ne faudrait pas voir, en ces critiques, une méconnaissance du profond génie de celui qui fut véritablement un des « maîtres de l'heure ». Mais, sous des apparences très complexes, se révélait souvent chez Brunetière un tempérament agressif, tressaillant d'aise à jouer du paradoxe, qui le poussait à mesurer la redoutable force d'argumentation à certains postulats philosophiques ou sociaux (tels l'efficacité de l'action politique ou législative, ou le régionalisme actif simples et évidents qu'ils ne semblent pas démontables. [On m'accordera néanmoins que c'est dépasser les bornes permises au paradoxe que de conclure et d'écrire que la centralisation : « est la sauvegarde de l'originalité provinciale !.. »

(3) Brunetière, *Ibid*, p. 251.

(4) Brunetière, *Ibid*, p. 254.

c'est une question presque exclusivement morale et que dans la première partie du livre on a réfuté par de très justes arguments l'erreur de Condorcet et des philosophes du XVIIIe siècle que « les lois font les mœurs ! »

On peut accepter la partie négative de ces raisonnements : la question sociale (ou *une* question sociale : soit le régionalisme) n'est pas une question exclusivement politique. Cela est rigoureusement vrai.

c) *L'économie politique* est écartée de même. Brunetière triomphe à peu de frais « des quelques socialistes aux yeux desquels la question sociale n'est précisément qu'une question de redistribution de la richesse (3). » Et, bon prince, il accorde à l'économie politique ce qu'il a refusé péremptoirement à la politique : elle aura le privilège des « travaux préparatoires » à la distribution de justice, ce qui est, au fond, cette question. Elle donnera au cœur des raisons d'émotion et à la tête des raisons de détermination.

Sous sa forme négative, ce développement doit encore rallier tous les suffrages : La question sociale (ou *une* question sociale : soit le régionalisme) n'est pas exclusivement une question économique.

Voilà ce qui ressort de la lecture de ce chapitre très touffu. Si l'on me soupçonne d'avoir mal lu ou mal compris que l'on se réfère au texte : volume cité, Partie III. ch. 3, pp. 246 à 266 ; mais que l'on me concède au moins que ces affirmations résumées dans le titre du chapitre (qui est de Brunetière et non de moi : *Les questions sociales ne sont ni des questions politiques, ni des questions économiques*) reçoivent, de leur auteur même un démenti des citations suivantes : p. 247 : « Les questions sociales sont *très complexes*, et comme qui dirait des problèmes à plus d'inconnues que nous ne pouvons poser d'équations !... » et p. 264 : « Scientifique, politique, économique donc, si l'on veut, mais secondairement, accessoirement ou de surcroît, « la question sociale » est principalement et d'abord une « question morale ». Ainsi donc Brunetière reconnaît lui-même qu'elle est autre chose que ce qu'il dit !... Alors que vaut ce pesant chapitre ?... Je crois

(3) Brunetière. *Ibid.*, p. 257.

devoir expliquer cette aberration d'un grand esprit par les guides métèques qu'il s'est enorgueilli d'avoir choisi pour cette « étape » ; le professeur allemand U. Ziégler, de l'Université de Strasbourg, le Pasteur américain Georges Héron, et Benjamin Kidd, trois étrangers, trois protestants. Empruntant une citation à M. E. Durkheim, Brunetière ajoutait : « Je voudrais qu'il fût israélite. » Félicitons-nous qu'il n'en ait rien été, car alors, je le crains, ce chapitre déjà si obscur eût été totalement incompréhensible (1).

La Thèse logique.

Avant de passer outre, je voudrais que l'on fût bien d'accord sur ces positions de notre thèse : le Régionalisme est une question sociale, d'accord, mais pas dans le sens restreint et idéologique de Brunetière, que des Régionalistes peu clairvoyants et peu habitués à déduire intégralement leurs idées, ont accepté et propagé trop légèrement. C'est pourquoi, ayant rapidement montré ce qu'une question sociale (soit le régionalisme) n'était pas, je veux brièvement montrer ce qu'elle est. Et, avec M. Brunetière contre M. Brunetière, je reprends et soutiens :

— Que les conflits sociaux (dont le Régionalisme) sont de nature complexe ;

— Qu'à ces conflits complexes, il faut l'application concurrente de trois ordres de solutions : économiques, politiques et morales (dans un ordre et une mesure à déterminer) ;

— Je conclurai en définissant, dans un prochain chapitre certaines questions sociales, et à travers elles, le Régionalisme.

Que les conflits sociaux soient de nature complexe, voilà qui n'est guère douteux après ce qu'en a dit M. Brunetière dans ses deux singuliers aveux égarés dans ce plaidoyer « *pro domo* ». Voilà qui n'est guère douteux quand on rapproche en faisceau les diverses doctrines que nous examinions tout à l'heure.

(1) Sans commentaires, je reproduis un jugement de Brunetière, daté de 1886 : « Les étrangers nous envahissent. Aucun peuple, en aucun temps, ne s'est laissé gouverner comme nous, ne s'est donné en proie à des aventuriers accourus des quatre coins de l'horizon. »

a) Conflit moral, dit M. Ziégler, conflit d'éducation, de *quantité* de *culture*, de *quantité* de *plaisir* et de *qualité* de plaisir (1). Qui n'adhérerait à cette formule avec M. Brunetière, et n'en verrait une impressionnante application dans l'ardente lutte des régionalistes pour la conservation des langues provinciales et contre l'esprit centralisé de la grande ville, dans la défense des costumes des théâtres locaux et des « pardons », dans la lutte contre la mode de Paris, le théâtre, le café-concert, les foires modernisées et les courses ?.. Conflit de quantité et de qualité, d'éducation et de plaisir ! Conflit d'*espace d'idées*, serai-je tenté de dire, en empruntant à Gabriel Tarde une belle définition : « La langue est, pour ainsi dire, l'*espace social* des idées ! (2) » Ne sont-ce pas les principales préoccupations de l'U. R. B. depuis qu'elle bataille en pays bretonnant ?..

b) Conflit économique, question *de ventre*, question de *répartition de richesses*, question de « *lutte entre concurrents* » : toute question sociale, par incidence au moins, est un peu cela, en ce qu'elle est à quelque degré une question d'*équilibre*. La *question ouvrière*, n'est-elle pas une des faces de la question sociale ? La délimitation des zones de production, la protection des industries locales, la limitation de l'émigration, la mise en valeur des richesses locales, l'aménagement des voies de transport, ne sont-ils pas des aspects intrinsèques du Régionalisme ?

c) Conflit politique. Ici je touche au brûlant de la question ; et sans souci des objections, je débride carrément la plaie. Qu'est-ce que la politique relativement au régionalisme ? La parole est à M. de Lantivy (3) : « Ce n'est, dit-il, qu'au sens d'un *mouvement en faveur de libertés administratives à l'usage des compétences régionales*, que notre effort commun méritera l'épithète de « politique ». Dans ces conditions elle ne blesse personne. »

Veut-on une autre opinion ? Je l'emprunte encore au grand

(1) Je renvoie pour les éclaircissements sur ce dernier point au remarquable volume du Vicomte G. d'Avenel, *Découvertes d'Histoire Sociale* (*Chap. XVIII Le Roman Economique du XIXe siècle* :— *Chap. XIX, Nivellement des jouissances*. (Paris. Flammarion, 191'. pp. 281-319).

(2) G. Tarde, *Logique Sociale* (Paris, Alcan, p. 32).

(3) Comte de Lantivy, *La Méthode du Régionalisme*. (*La Revue critique des Idées et des Livres*, 25 septembre 1909, p. 431).

sociologue Gabriel Tarde (1) : « La politique est l'ensemble des *activités quelconques d'une société en tant qu'elles collaborent* ou s'efforcent de collaborer en dépit de continuelles entraves. Par suite, tout ce qui *tend* à falsifier ou à affaiblir cette collaboration, tout ce qui *révèle* qu'elle se fortifie ou s'affaiblit, a une importance politique !... » Voyez-vous cela : tel éloquent article du *Pays Breton* qui constate les effets obtenus par le Comité de langue de l'U. R. B., — et selon la belle parole de M. de Lantivy, contribue à consolider *la digue des collectivités régionales en voie de formation autonome*,— est intensément politique. Le pensiez-vous? Non peut-être ? — Pour ma part j'en étais profondément convaincu, et ce caractère lui donnait même à mes yeux tout son intérêt.

La politique de parti est résolûment mise de côté : il n'est pas douteux que sur ce point les régionalistes soient divisés. Mais sur la question de *représentation des intérêts* ils ne peuvent l'être : et un minimum de principes n'a jamais été mis en question.

J'entends pourtant d'ici l'objection : « M. de la Tour-du-Pin parle de *classes*, M. du Maroussem de *cadres :* n'est-ce pas là la fissure par où va fuir l'unité régionaliste, la cohésion si fragile de notre mouvement !... » Je dis avec la scolastique : *idem sunt !* Car est-ce bien sûr que le mot « classe » ait conservé sa signification à la fois étroite et imprécise, de vaste groupe social homogène et « *étanche* », d'il y a 200 ans ? Un des plus éminents socialistes de la chaire avoue : « Nulle part, je ne suis parvenu à découvrir cette classe ouvrière homogène ; *chaque milieu a sa classe* qui lui est propre (2). » Et le professeur H. Sée de constater de même à propos des *Classes rurales en Bretagne* (3) qu' « il n'y a point de classes nettement tranchées, mais bien plutôt des *groupes définis par le genre d'occupation principale* auquel se livrent leurs membres ».

(1) G. Tarde, *Les Transformations du Pouvoir*, (Paris, Alcan, p. 4).

(2) Professeur Luzo Brentano, *Une leçon sur l'Economie politique classique*. (Vienne 1865. Cité par Paul-Boncour, *Fédéralisme Economique*, p. 12).

(3) H. Sée. *Les classes rurales en Bretagne. Annales de Bretagne*, t. XXII, p. 192) Cf. Jean Choleau, *La Condition actuelle des serviteurs ruraux Bretons*. (Vannes, Lafolye, p. 7).

CHAPITRE II

Le Régionalisme est-il un conflit de « racialité » et n'est-il que cela ?

Conflits de « classes », — conflits de « cadres », — certains ajoutent : conflits de « races ». Voilà-t-il pas une bonne traduction, bien régionaliste, bien opportune, bien précise ? Le régionalisme en France, n'est-il pas une question de races, nord contre midi, provinciaux contre parisiens, français contre métèques ? Autrement dit le conflit social régionaliste ne peut-il pas se décrire : *la race formant province dans la nation ?* J'hésite à l'avouer, car nous voilà, du coup, entraînés dans une grosse querelle ethnologique, savoir : quelle est la consistance actuelle des races ?

Là-dessus tout le monde a un avis, mais, hélas ! personne n'a le même.

a) Il n'y a plus de races, proclament les individualistes étatistes, les centralisateurs en d'autres termes ; et il n'y a d'autre réalité que celle de la géographie administrative. Il y a contradiction absolue entre la race et la nation, et, l'unité de cette dernière en étant la condition d'existence, il faut étouffer toute velléité d'autonomie ethnique ; refouler les tentatives de ressusciter les peuples morts ou endormis... Vous avez reconnu le langage de nos Maîtres de l'heure présente.

b) Il n'y a que les races qui comptent, répondent les autarchistes ; et ils sanctionnent les droits du sang à un régime propre. Ils s'enfoncent dans les âges morts, niant les réalités géographiques et historiques, niant les siècles d'histoire commune, de fusion de sang, de chair et d'âme. Je vise, en la matière, certains Panceltistes exagérés (je me plais à les reconnaître rares, mais j'en sais quelques-uns et d'écoutés) qui veulent voir dans le mouvement interceltique autre chose que le rapprochement fécond de mouvements parallèles, — rapprochement d'émulation, de soutien, pour des luttes pareilles sur des terrains différents. Mais le jour où l'on m'aura convaincu de

la réalité politique du Panceltisme, qui m'empêchera de revendiquer, avec les mêmes arguments, le Pan-Gaëlisme, le Pan-Kymrisme d'abord, et à l'étiage supérieur le Pan-Arianysme ?... A ce compte-là la « République du Monde » de R.-H. Benson ne serait pas si utopique ?...

Je n'insiste pas : ces discussions « *in abstracto* » sur la racialité pure ressortissent aux Académies de province qui ont des loisirs. Mais je tenais à marquer qu'entre l'Etatisme et le Séparatisme, il y a une place libre où les Régionalistes ont pris position.

c) Il y a des races, disent-ils, mais des races de « seconde main » (1) car de véritable race anthropologique, de Celte pur, de Latin pur, de Slave pur, il n'y en a plus aujourd'hui ! Sous l'empire du temps et de l'espace, les races fusionnent selon les conditions que déterminent leurs diverses densités, et ces formations historico-ethniques, stabilisées dans des contrées déterminées, se manifestent économiquement et socialement par des tendances et des besoins spéciaux qui exigent des organismes politiques appropriés.

Mais, ajoutent-ils, comme la France, toute province est *un être* géographique, toute province est *une personne* (2). Rappelons ici, par analogie, un passage d'un maître géographe (3) : « Une individualité géographique ne résulte pas de simples considérations de géologie et de climat. Ce n'est pas une chose donnée d'avance par la nature... le mot de personnalité appartient au domaine et au vocabulaire de la géographie humaine. Il correspond à un degré déjà avancé de rapports généraux !... »

Cette individualité géographique et ethnique qu'ils reconnaissent à la Province, précisons-là, d'un exemple qui sera Breton : écoutez encore Vidal de la Blache (p. 51) : « Une athmosphère ambiante, inspirant des manières de sentir, des expressions, des tons de langage, un genre particulier de sociabilité, a enveloppé les populations diverses que le sort a réuni sur la terre de France. Rien n'a plus fait pour en rapprocher les éléments.

(1) Lisez cette théorie des « *Races de seconde main* » dans Raoul de la Grasserie. *Essai d'une psychologie du peuple Breton.* (*Annales de la Société académique de Nantes*, 1905 pp. 32-35).

(2) « *La France est une personne.* » J. Michelet.

(3) P. Vidal de la Blache. Tableau de la géographie de la France. « *Histoire de France* » de Lavisse, t. I, p. 8.

Il y a toujours quelque chose d'âpre dans le frottement des hommes de races diverses. Le Celte n'a pas pardonné à l'Anglo-Saxon, ni l'Allemand au Slave. Nés de l'orgueil, ces antagonismes s'excitent et s'exaspèrent par le voisinage. En France, rien de semblable. Comment se raidir contre une force insensible qui nous prend sans que nous nous en doutions, qui s'exhale du fond de nos habitudes et nous rend de moins en moins étrangers aux autres ? Un peu plus tôt ou un peu plus tard, tous ont successivement adhéré au contrat. »

Et comment en aurait-il pu être autrement ?

Approfondissez l'histoire de la greffe Celto-latine d'où est sortie le « tout français » (1) ; elle est toute entière, autant et plus qu'ailleurs, dans les formes structurales de notre province ; le massif armoricain archaïque dépasse de beaucoup la Bretagne : Normandie, Maine, Anjou, Gâtine, Haut-Poitou, il englobe aussi le Cornwall, les Galles, une partie de l'Ecosse et de l'Irlande. Ainsi ce n'est pas une presqu'île soumise à l'influence dominante et exclusive de la mer. Comme la France, par rapport à l'Europe, la Bretagne est « continentale » dans la plénitude du sens de ce mot. Je ne veux pas dire qu'elle ait par elle-même un hinterland : ce défaut d'arrière-pays est même sa grande plaie économique : routes et canaux, la déservent plus qu'ils ne la lient à l'arrière continent. Brest-Transatlantique, la Loire-Navigable n'ont pas d'autre but que de crever sa cuirasse de ce côté. Mais qu'on n'aille pas croire à une frontière franco-Bretonne, car elle n'existe ni dans la nature, ni dans les mœurs : dans la nature, il y eut la forêt qui assourdit les convoitises mais n'arrêta pas les *refoulements* et les pénétrations réciproques ; il y eut surtout une contiguïté, une « marche » morale qui, selon le joli mot de Michelet, fut « un élément liant », plus qu'une muraille entre les hommes.

Et de même en fut-il pour toutes nos Provinces.

Par le plus long chemin je crois être arrivé à prouver que ce « *conflit de races* » doit s'entendre non sous la forme absolue, directe et irréalisable de conflit entre la Race et la Nation, mais sous forme de conflit entre l'Etat et la Région ; entre l'organisme artificiel et cette réalité complexe produit du triple facteur :

(1) Cf. Comte de Lantivy, « *La Question Bretonne* ». (Paris, Librairie Nationale, p. 48).

race, pays, tradition, qui ne se conçoivent pas isolément et que l'on ne peut exalter au détriment les uns des autres. C'est tout ce que je voulais démontrer.

CHAPITRE III

Le Régionalisme est-il un conflit de compétence ?

J'empiète ici sur la dernière partie de mon travail, et j'emprunte à M. du Maroussem une opinion qu'il partage avec M. Paul-Boncour à savoir que : la question ouvrière et presque toutes, sinon toutes, les questions sociales, sont beaucoup plus des questions de *répartition de pouvoirs* (et de pouvoir technique professionnel) que des questions de répartition et de richesse (1). N'était-ce pas déjà un des caractères du conflit politique de *races*, Nord contre Midi, que cette lutte « Pour la Couronne » ?

Conflits de *classes*, conflits de *cadres*, c'est-à-dire en langage moderne conflit de *métiers*, et conflits de *métiers localisés*, de métiers tels qu'on les entend en telle contrée en raison des conditions matérielles et traditionnelles de l'exercice de ce métier en ce pays. Qu'on me cite une question plus intimement régionaliste? Qu'on me donne la preuve, que le marasme de l'armement paimpolais résultant des lois incompétentes et mal faites, que les grèves des pêcheurs de Concarneau-Douarnenez, que le problème de Brest-Transatlantique ou celui de la Loire-Navigable seraient solutionnés par des infusions d'idées morales et des statistiques ou de savantes enquêtes déposées sur les Bureaux de la Chambre ! A cet ordre de questions, peuvent seuls répondre des organismes représentant des intérêts positifs. Je sais bien que Barrès écrivit : « Un état d'esprit, non des lois : voilà ce que réclame le monde ; une réforme mentale plus qu'une réforme matérielle. Il ne faut pas rêver d'installer les hommes dans une règle qui leur impose le bonheur, mais de leur suggérer un état d'esprit qui comporte le bonheur. » Mais au fond du long paradoxe qu'est l'*Ennemi des Lois* d'où je détache ce passage (p. 230) qui n'a su discerner la vive étincelle, la psychologie profonde habillée de fantaisie : les lois sans les mœurs ne

(1) P. du Maroussem, *Ibid.*, p. 32.

sont rien. Barrès eut-il jamais soutenu que les mœurs suffisent à tout réaliser ?... Le seul fait d'évoquer le gâchis parlementaire et l'outrecuidance avec laquelle une poignée de centralisateurs « sabotent » les droits des régions, irrite l'esprit et l'oppresse. Donnons-lui la vivifiante inhalation d'une belle page de Georges Valois (1) qui résume la question de la représentation des intérêts privés après celle des intérêts collectifs : « Comment recruter les membres d'un Parlement? ». « Que chacun soit représenté dans l'assemblée des intérêts ». Cette réponse est un excellent principe, pourvu qu'on le complète dans la réalisation pratique, par cette considération : « dans la mesure même de ses intérêts réalisés ». Qu'est donc en effet la nation, à ce point de vue politique, ou d'organisation intérieure qui nous occupe? « Un ensemble d'entreprises agricoles, industrielles et commerciales, *d'intérêts positifs réalisés*... L'intérêt de chacun est dans le signe de sa capacité d'organisation... »

Mais ce n'est pas tout. L'organisation d'administration nationale qui ne comprendrait que les ministres et ce « parlement d'entrepreneurs », serait incomplet et constituerait un danger pour la nation. Tout parlement doit donc réunir, outre les intérêts des *entreprises*, les intérêts de la *rente*, et les intérêts de la force du *travail*... Or, je vous le demande, comment concevoir des réalités si mobiles, si sensibles, sans faire une place à la représentation de la région : de la région-modalité des autres intérêts réalisés ; de la région-groupement de ces mêmes intérêts. Et nous voilà ramenés à envisager en face (que l'on me pardonne cette triviale expression : dans le blanc des yeux) la réalité politique du Régionalisme, la politique étant l'aboutissement logique, le développement intégral, le couronnement de son évolution, — tranchons le mot : — son but; — et les moyens politiques, la constitution d'organismes politiques pouvant seuls donner satisfaction à ses besoins précis et pressants.

A travers « les questions sociales », je définis donc le Régionalisme : « un conflit complexe, résultant d'une lutte entre con- « currents ; et qui ne peut être solutionné que par des moyens

(1) Georges Valois, *L'Homme qui vient*. (Nouvelle Librairie Nationale, Paris. Ch. XXXVII. *L'Organisation de la Nation*, pp. 202-205). Je renvoie aussi au piquant volume d'Emile Faguet, *Le Culte de l'Incompétence* (Paris, Grasset, 1910). C'est un thème abondant et substantiel de méditations.

« complexes : 1° que fécondent et alimentent les idées morales « et une connaissance raisonnée de la tradition géographique, « ethnique et historique de la région ; — 2° que domine l'Econo- « mie politique quant à l'étude des faits, à la méthode et à la « connaissance des lois économiques ; — 3° et qui ne s'ex- « prime pleinement, efficacement, que par des organismes « administratifs et des institutions politiques. »

Le Régionalisme est arrivé à un point où il lui faut acquérir « l'exercice légal de la personnalité » et où, « pour cesser d'être précaire, il a besoin de s'épanouir en institutions régionales, aboutissement politique de la décentralisation. »

Qu'a-t-on fait dans ce sens, ou plutôt que *s'est-il fait* et que pourrait-on faire — en bonne et souple méthode — pour coordonner les œuvres spontanées de solution régionale des intérêts : par exemple, celle des syndicats « qui n'ont pas reçu de mandat impératif, mais qui ont fait cependant émerger les éléments les plus capables de porter ce mandat (1) » ?...

Voici la question qui devrait être à l'ordre du jour de tous les esprits régionalistes. Et je voudrais que les curieux de folklore, et ceux qui se réduisent de gaieté de cœur au bibelotage des provinces, ne me sachent pas trop mauvais gré de leur crier casse-cou, et de fustiger d'une main rude, quoique amicale, tous les *endormeurs* de la pensée régionaliste.

(A suivre).

JOSEPH ANGOT,
Secrétaire de la Section Economique et de Décentralisation de l'U.R.B.

(1) Comte DE LANTIVY. *Ibid.*, p. 130.

ESSAI GÉNÉALOGIQUE SUR LA FAMILL EDER

(Suite) (1).

III. — Guillaume Eder, écuyer, sgr du Brossay mourut jeune avant son père, aussi les actes le concernant sont-ils peu nombreux. Le petit Guillaume Eder faisait partie de la maison du Duc vers 1416. [*D. Mor.*, *Pr. II*, *p. 897*] ; il fut l'un des sgrs qui s'armèrent le 22 juin 1420 pour déliver le Duc prisonnier à Cantoceaux [*id. p. 1009*] ; il commanda les 150 lances de la suite du Duc lors du voyage que ce Prince fit à Amiens en avril 1423 pour conférer avec les Ducs de Bedford et de Bourgogne [*D. Mor.*, *Hist. I*, *p. 491*] ; il fut tué à la bataille de Saint-James de Beuvron le 6 mars 1426 [*id.*, *p. 498*]. Guillaume Eder est mentionné dans l'extrait suivant provenant des Archives de Rochefort : « Minu de ce que tenoit Guill^e^ Eder, baillé par Messire Pierre Eder, son père, garde naturel des enfans dud. Guill^e^ de l'an 1427. » [*Bibl. Nat. fr. 22331 p. 146*].

Guillaume Eder avait épousé Marguerite ou Margot de la Lande, dame de Creheren, avec laquelle il est mentionné dans l'acte de donation de la terre de Plouagat faite par le Duc à Pierre Eder, son père, le 12 janvier 1422 [*D. Mor.*, *Pr II*, *p. 1130*] ; elle vivait encore en 1475 comme le prouve l'extrait suivant d'un registre de la Chancellerie pour ladite année : « Evocation à la Cour de Nantes pour Marguerite de la Lande, Dame du Brossay, veuve de deffunct Me Guillaume Eder, fils aisné de feu Mre Pierre Eder, sgr de la Haye. » [*Bibl. Nat. fr. 22318*, *p. 1053*].

Une ancienne Généalogie de la Maison de Quelen (2) renferme les renseignements suivants concernant Marguerite de la Lande et sa famille : — Guillaume de Quelen épousa en 1404 Margilie de la Lande, dame de la Lande, de Saint-Bihy, de Quer-

(1) Voir la *Revue* de novembre 1911.

(2) Un extrait de cette généalogie nous a été communiqué par le Vte Charles de Calan.

lohou et de Launay-Balin, fille de Geffroy de la Lande, chambellan de Charles de Blois et d'Isabeau le Nepvou, Geffroy, fils d'Olivier, sgr de la Lande et de la Sauldraye et d'Aliénor de la Jaille. Olivier, de la Lande plaida longtemps avec Guillemot de la Lande son frère, né d'une même couche et qui prétendait être aîné ; enfin, par accommodement, Guillemot eut les terres et seigneuries de Creheren, de Plouagat, les terres, forêts et jurisdictions et fiefs d'Houaslen et Olivier, les terres ci-dessus et partie de celle d'Ambrières qu'avait eue Bonne d'Avaugour (1) sa mère. Guillemot eut une fille Margot, dame de Creheren, de Plouagat et d'Houaslen, femme de Pierre Eder, chevalier, sgr de la Haye (erreur évidente elle était femme de Guillaume, son fils) ; d'où vint Guillaume, père de Jean, sgr de la Haye, qui fut mis en procès par Perrine, sa sœur, comme héritier principal de Pierre Eder et de Margot de la Lande, leurs aïeul et aïeule (actes aux plaids de Goëlo 10 novembre 1469) ; quant à Perrine Eder elle épousa le 9 mars 1435 Sylvestre, sgr de la Feillée et de Langarzeau, présents ses oncles Pierre et Amaury, et mourut remariée à Jean de Saint-Paul.

Du mariage de Guillaume Eder et de Marguerite de la Lande naquirent au moins un fils et une fille.

1° Jehan Eder, qui suit.

2° Perrine Eder, dame de Creheren, mariée 1° le 9 mars 1435 à Sylvestre de la Feillée, sgr dudit lieu et de Langarzeau [*Ancienne Gie Quelen*], fils de Thibaud sgr de la Feillée et de Catherine de Coëtmen, dame de Plehedel et de Langarzeau. N'ayant pas eu d'enfants de ce mariage, elle contracta une seconde alliance avec Jehan de Saint-Pou, ou de Saint-Poul, sire dudit lieu, auteur d'une intéressante chronique (1) et fils de Roland de Saint-Pou, chevalier, sgr dudit lieu, ecuyer et Chambellan du Duc, maître d'artillerie de Bretagne.

Le second mari de Perrine Eder fut du reste comme son père l'un des principaux seigneurs de la Cour ducale. Enfant de la chambre du Duc vers 1442 [*D. Mor., Pr. II, p. 1372*], il reçoit comme étrennes au 1er janvier 1445 un diamant, un tableau d'or et une coupe d'argent [*id., p. 1395 et 1396*] ; en

(1) Femme de Geoffroy de la Lande, amiral de Bretagne.

(1) Cette chronique a été publiée en 1881 par M. de la Borderie pour la Société des Bibliophiles Bretons.

1448, il est chargé par le Duc de mettre en liberté Guillaume de Penthièvre retenu comme otage au chateau d'Auray [*D. Mor.*, *Hist. II*, *p. 20*]; le 17 juillet 1450, il est témoin du testament du Duc François I [*D. Mor.*, *Pr. II*, *p. 1538*]; en 1460, il est chambellan du Duc aux gages de 200 ₶ [*id.*, *p. 1746*] et en 1476 il scelle le traité de Senlis. [*D. Mor.*, *Hist. II*, *p. 129*].

Perrine Eder avait reçu de son frère Jehan la seigneurie de Creheren pour son partage comme le prouve la déclaration suivante : « Ensuilt la déclaration des terres, rentes, et héritages que deffuncte dame Perrine Eder, en son vivant dame de Saint-Poul et de Creheren tenoit prochement du ressort de Gouello, et à icelle avaient esté bailléz par Jehan Eder, son frère, pour portion de son droit à eulx escheus de successions directes ; cette déclaration faite par nobles homs Jehan de Saint-Poul, sgr de Saint-Poul, garde naturel de Jacques son fils aisné et héritier principal de lad. Perrine le XVe jour de septembre 1469. » [*Arch. de la Loire-Inf.*, *B. 2294*].

Les armoiries de Perrine Eder et de Jehan de Saint-Poul se voyaient en l'église de Plouagat suivant un procès-verbal dressé le 23 juillet 1595 des écussons, litres, tombes et escabaux existants dans ladite église. Au haut de la maitresse vitre apparaissaient deux écussons « l'un d'or à un chef de gueules endanté (1) ; et l'autre my partie de pareil blason, my partie de gueules à une fasce d'argent et trois feuilles (quintefeuilles) aussi d'argent (2) ». Au devant du grand autel apparaissaient deux tombes et au-dessous de la marche du chœur une troisième portant les mêmes écussons qu'en haut de la maitresse vitre. [*Vte Hervé du Halgouët. Inventaire des Archives de Tregranteur*, *p. 147*].

Perrine Eder est mentionnée dans l'extrait suivant des registres de la Chancellerie : « Evocation de cause entre Jehan s^r de Saint-Pou et Perrine Eder sa femme contre Jehan Eder, s^r de la Haye, au sujet de la légitime de lad. Perrine » vers juin 1466. [*Bibl. Nat. fr. 22318*, *p. 68*].

Par acte du 11 février 1466, Jehan, sgr de Saint-Poul, en qualité de garde naturel de son fils Jacques, acheta de Jehan Eder, sgr de la Haye, moyennant 215 ₶ monnaie, deux tonneaux et deux boisseaux et demi de froment et 15 sols 6 deniers de rente. [*D. Mor.*, *Pr. III*, *p. 162*].

(1) Armoiries des St-Poul ; ce sont celles que Potier de Courcy leur donne avec les émaux intervertis ; elles ressembient beaucoup à celles que cet auteur attribue aux la Lande alliés aux Eder.

(2) Armoiries des Eder.

Perrine Eder mourut en 1468 comme le prouve la mention suivante extraite de l'obituaire des Cordeliers de Dinan : « VI Kal. oct. (?) obiit Dna Perrina Heder, Dna de Ste Paulo et sepulta est in habitu fratris an. D. 1468. » [*Bibl. Nat. fr. 22325, p. 495*].

Jacques de Saint-Poul vivait encore en 1482 ; il fit à cette date une fondation au convent de Sainte-Claire de Dinan [*Potier de Courcy, Nobiliaire de Bretagne*], mais il dut mourir jeune. Nous voyons la terre de Creheren possédée après lui en février 1495 par damoiselle Raoulette de la Houssaye, compaigne de Charles Hingant, sgr de Cicé et depuis du Hac et de Bintin ; tous deux étaient mineurs à ce moment et elle était sous la curatelle de Raoul de la Houssaye, sgr dudit lieu et de Ranléon, son père ; après son décès Charles Hingant fournit un minu de Creheren le 16 janvier 1500 en qualité de garde naturel de leur fils aîné Gilles, et celui-ci étant mort, il fournit le 14 août 1503 un nouveau minu de la même terre au nom de son autre fils Raoulet. [*Arch. de la Loire-Inf., B. 2294*]. Nous ignorons quel rapport existait entre les la Houssaye et les Saint-Poul ; peut être Raoul de la Houssaye avait-il épousé une fille de Perrine Eder ?

IV. — Jehan Eder, qualifié noble écuyer, sgr de la Haye, du Brossay et de Plouagat, était enfant de la chambre du Duc dès le 18 septembre 1442 [*D. Mor. Pr., II. p. 1372*] ; le Duc lui donna un rubis pour étrennes le 1er janvier 1445 et une coupe d'argent le 1er janvier 1447 [*id., p. 1396 et 1412*] ; en 1451 et en 1452, il est écuyer du Duc [*id., p. 1605 et 1627*] ; vers cette même époque il accompagne le Duc en Guyenne [*id., p. 1629*] ; en 1453 il est Chevalier de l'Ordre de l'hermine et le 8 janvier de cette même année le Duc lui donne un collier dudit ordre du prix de 27 livres 10 sols [*id., p. 1645*] ; vers le même temps, il est chambellan du Duc [*id., p. 1685*] ; en septembre 1457 il fut fait capitaine du Croisic [*id., p. 1710*] et en 1468, capitaine de Redon. [*Bibl. Nat. fr. 22318, p. 583*].

Un Jehan Eder, mais nous ne savons s'il s'agit de lui ou de son cousin Jehan, sgr de Beaumanoir, reçut en 1466 des habits de deuil pour la mort de Madame d'Etampes, et vers la même époque accompagna avec dix archers le Duc qui faisait un voyage en France [*D. Mor., Pr. III, p. 146 et 147*].

En 1427, il devait être sous la tutelle de Pierre Eder, son aïeul, lorsque celui-ci comparut en son nom à la réformation de la

paroisse de Saint-Gravé ; à la montre de cette même paroisse qui eut lieu le 8 septembre 1464, on trouve ce qui suit : « II^cts livres ; Jehan Eder excusé pour ce qu'il est de la garde du Duc. » [*Cte de Laigue, Réform. de l'Evêché de Vannes*].

Jehan Eder, en qualité d'héritier, fournit le minu de certains biens tombés en rachat par le décès de Messire Pierre Eder, sgr de Plouagat, arrivé le 28 juin 1446. [*Arch. de la Loire-Inf. B. 2294*].

L'inventaire de Lauvergnac contient beaucoup d'actes le concernant ; le premier est du 20 novembre 1448 et le dernier du 3 septembre 1469. Je note seulement les deux suivants : « 23 septembre 1456 ; un contrat en parchemin par lequel Jehan Eder, sgr de la Haye-Eder, vendit au Doyen et Chapitre de l'église de Nantes par héritage le nombre de 71 livres 11 souls 7 deniers de rente sur l'obligation de tous ses biens meubles et héritages pour la somme de 763 écus et demi écu d'or vieux et de bon or pesants ensemble 11 marctz 7 onces 3 gros et demi gros 12 grains selon le contrat passé de J. Le Boulleur et de Guillaume Chausse et scellé. » — « 29 mai 1466 ; une lettre de contrat par lequel Jehan Eder connut à Jehan de la Chastaigneraye, s^r dud. lieu, que combien qu'ils eussent vendu ensemblement au Chapitre de Nantes 63 livres 18 sous 9 deniers, item es chap^ins d'après Matines de Nantes 12 livres de rente, en la vérité du fait le tout des deniers avoit tourné au profit dud. Eder selon la lettre. Passé par Aubert et Y. Bureau et signé dud. Jehan Eder. »

On trouve à la Bibliothèque nationale [*fr. 22331, p. 105*] la note suivante provenant des titres de Rochefort : « 1454. Une quittance de Jehan Eder, sgr du Broucey et de la Haye, par laquelle il reconnaît avoir receu du sire de Rieux et de Rochefort quatre cents saluts d'or » ; c'est sans doute la même pièce qui a été analysée de la façon suivante dans un autre volume [*fr. 22 361, p. 393*] « Jean Eder, s^r du Brossay et de la Haye, petit-fils de Pierre, fut remboursé par le sire de Rieux de l'engagement de la paroisse de Saint-Congar et Saint-Martin, 1454. »

Noble écuyer Jehan Eder, s^r de la Haye-Eder, du Broustay et de Plouagat vendit, par acte du 6 juillet 1466, certaines dîmes et certains revenus dans la paroisse de Plouagat-Châtelaudren à la duchesse Françoise d'Amboise qui devait les donner aux religieuses de Nazareth de Vannes [*D. Mor., Pr. III, p. 161*] ; par acte du 11 février 1466 il passa un acte de vente avec Jehan de

Saint-Poul, son beau-frère, qui agissait en qualité de garde naturel de son fils Jacques. [*id.*, *p. 162*].

Il est cité comme tuteur de son fils Pierre dans un extrait des registres de la Chancellerie pour l'année 1468 [*Bibl. Nat.*, *fr. 22318*, *p. 582 et 583*] et est encore mentionné avec lui dans deux actes de la même année.

Jehan Eder, sgr de la Haye se trouve mentionné dans les extraits suivants de la Chancellerie : « Mandement impétré par les Religieuses du Bondon supposant que Jean Eder, s^r de la Haye avoit autrefois vendu à feu Rolland de Le coët, durant le mariage de luy et de sa femme, à présent femme de Philippe de Montauban, certains héritages, etc., 1471. » — « Mandement du Duc en faveur de Jean de la Chasteigneraye, contre Jean Eder, sgr de la Haye et Messire Pierre Guesnel, 1471. » [*Bibl. Nat.*, *fr. 22318*, *p 595 et 597*].

Jehan Eder dut mourir à cette époque, laissant vraisemblablement une succession embarrassée ; aucune de ses terres en effet ne paraît être demeurée à ses enfants ; la seigneurie de la Haye passa aux Eder, de la branche de Beaumanoir, sans doute par suite de vente ou de retrait lignager.

Il avait contracté trois alliances, la première en 1434 avec Jehanne de la Chapelle, fille puînée de Guyon de la Chapelle, sire dudit lieu, de Molac, de Pestivien et de Sérent, chambellan du Duc, gouverneur de Monseigneur Pierre de Bretagne, capitaine et gouverneur des châteaux de Sucinio et de Ploërmel, tué à la bataille de Saint-James de Beuvron en 1426 et de Béatrix de Penhoët, cette dernière fille de Jehan de Penhoët, chevalier, amiral de Bretagne [*Bibl. Nat.*, *Dossiers bleus*, *Vol. 168. Mss. généalogique le Borgne, au Vte de Lisle*].

La seconde, avec Marguerite de Malestroit, sa belle-sœur, avec laquelle il est cité dans les extraits suivants des registres de la Chancellerie « 28 décembre 1457. Sauvegarde pour Jean Eder, s^r de la Haye, et Marguerite de Malestroit, sa compagne ». [*D. Mor.*, *Pr. II.*, *p. 1714*]. — « Vers février 1460, don à Jehan Eder, s^r de la Haye, du rachat de feue Marguerite de Malestroit, tant de ses propres que du douaire du s^r de Molac, son premier mari. » [*Bibl. Nat. fr. 22318*, *p. 58*] ; elle est encore citée dans la note suivante : « Minu de Marguerite de Malestroit, dame de Haye-Eder, fourni par le s^r de Molac, son fils. » [*Communiqué par le Cte de Laigue*]. Marguerite de Malestroit était veuve avec

postérité depuis le 30 octobre 1455 de Jehan de la Chapelle, sire de Molac, conseiller et chambellan du Duc. Elle était fille de Jehan Raguenel, Vte de la Bellière et de Jehanne de Chateaugiron, héritière de Malestroit, et sœur de Jehan Raguenel, dit de Malestroit, maréchal de Bretagne [*Abbé Le Mené, Généalogie de Malestroit publiée en 1880 dans le Bulletin de la Société polymathique du Morbihan. Vulson de la Colombière, Généalogie de la Maison de Rosmadec*].

Jehan Eder eut pour troisième femme JEHANNE DE BEAUCOURS(1), qui reçut la terre du Brossay pour remploi de ses deniers dotaux [*Mss. généalogique Le Borgne au Vte de Lisle*]. Veuve et sans enfants, elle devait être remariée dès 1474 à Gilles du Matz, sgr de Montmartin et de Terchamps, maître d'hôtel du Duc, dont elle laissa postérité, et qui lui-même était veuf sans enfants de Françoise de Montfort, dame de la Rivière d'Abbaretz et de la Tour-Meschinière ; il était fils aîné de Jean du Matz, sgr de Terchamps et de Montmartin, maître d'hôtel du Duc en 1456. [*Le Laboureur, Mémoires de Castelnau*].

On peut citer, relativement à Jehanne de Beaucours, les trois extraits suivants des registres de la Chancellerie : « Mandement à Gilles du Maz, maître d'hôtel et à Jehan Blanchet, procr de Nantes d'estre procrs pour le Duc au retrait des terres, rentes, seigneuries, etc., aliénées de l'hostel et manoir du Brossay (2) qui fut à feu Jehan Eder, vers octobre ou novembre 1474. » — « Ratification du délaissement entier que le Duc a fait à Gilles du Maz et à Dlle Jehanne de Beaucours sa compagne, dès le 15 décembre 1475, de toute la terre et seigneurie du Brossay appartenant autrefois à feu Jehan Eder; ladite ratification du

(1) D'après une tradition rapportée par le général de Kerdrel dans sa notice sur St-Gravé, elle serait fille naturelle du Duc ; ce qui semble confirmer cette hypothèse, c'est qu'elle et Jehan Eder reçurent à l'occasion de leur mariage une donation considérable d'Antoinette de Maignelais maîtresse de ce prince ; notons toutefois qu'il a bien existé en la paroisse de Bothoa une famille de Beaucours ; Potier de Courcy ajoute même qu'un Guillaume de Beaucours aurait obtenu en 1505 des lettres de rémission pour avoir tué Nicolas Garic, époux de sa nièce Jeanne de Beaucours remariée à Gilles du Matz ; mais peut-être a-t-il fait une confusion.

(2) Des du Matz le Brossay est passé par acquêt aux du Moulin puis successivement par alliance aux le Mallier de Chassonville, la Boëssière et Audren de Kerdrel ; cette vieille seigneurie est actuellement la propriété du général vicomte de Kerdrel, Sénateur du Morbihan, qui lui a consacré une intéressante monographie publiée en 1909.

23 mai 1478. » — Vers la même époque : « Mandement impétré par les susd. du Maz et de Beaucours, supposant que lad. de Beaucours fut mariée en 1res noces à Jean Eder et qu'elle en fut douairière, par le traité duquel mariage feue Anthoinette de Maignelais lors Dle de Villequier, Loroux-Botereau et Chollet promit bailler esd. Eder et sa fe 4.000 escus pour recouvrer les héritages dud. Eder dont demeurent 1200 écus non employés et que depuis la mort dud. Eder, son fils aisné octroia douaire à lad. Jehanne, duquel Eder décédé n'apparoist nul her ; par quoy requeroient lesd. 1200 escus. » [*Bibl. Nat. fr. 22318, p. 16 et 86*].

Jehan Eder, sgr de la Haye laissa cinq enfants (1), un fils et quatre filles, qui suivent, tous issus de son premier mariage avec Jehanne de la Chapelle, et sur l'ordre de naissance desquels on n'est pas renseigné.

1° Pierre Eder paraît avoir survécu peu de temps à son père et dut mourir sans postérité ; il est cité avec lui dans les trois actes suivants : « Etat des causes pour Jean Eder, sgr de la Haye-Eder et Pierre, son fils, 1468. » [*Bibl. Nat. fr. 22318, p. 582*] — « Institution pour Jean Eder, sgr de la Haye et du Brossay de la capitainerie de Redon 1468 ; ledit Jean avait un fils nommé Pierre duquel il était tuteur » [*id., p 583*]. — « Reconnaissance de Jean Eder, sgr de la Haye et du Broczay, comme curateur et garde naturel de Pierre Eder, son fils, et Amaury Eder, aussi curateur dudit Pierre, à Jean sire de la Roche, pour des tenues en les paroisses d'Herbignac, de Nivillac et de la Grée, 11 juillet 1468. » [*Bibl. Nat. fr. 22319 p. 76, extrait des Archives de la Rochebernard à la Bretesche*].

Pierre Eder, ratifia le 10 septembre 1470 un contrat du 3 septembre 1469 passé entre Jehan Eder son père et Michel Le Pennec [*Inventaire de Lauvergnac*] ; il devait donc être majeur à cette époque, mais depuis peu de temps.

2° Jehanne Eder citée dans le manuscrit généalogique des Le Borgne comme femme de Jehan du Tiercent et fille de Jehan Eder, sgr de la Haye et de Jehanne de la Chapelle ; elle est aussi mentionnée dans l'inventaire de Lauvergnac à cause des procès qu'elle suscita à Michel Le Pennec au sujet de certains biens que celui-ci avait acquis de Jehan Eder.

(1) Le *Dictionnaire d'Ogée*, au mot Plouagat, mentionne un *Gilles Eder* qui serait petit-fils de Pierre, et aurait vendu en 1481 au duc François II, la seirie de Plouagat ; je n'ai pas trouvé d'autre trace de ce Gilles.

Messire Jehan du Tiercent, sire dudit lieu, chevalier, mari de Jehanne Eder, était fils d'autre Jehan du Tiercent, chevalier, sgr dudit lieu et de la Chapelle, écuyer et maître d'hôtel du Duc, gouverneur de Rennes, et de Bricette de la Noue. Lui-même occupa d'importantes situations, écuyer du Duc dès 1442, il fut gratifié par celui-ci au 1er janvier 1445 d'une coupe d'argent du poids de trois marcs [*D. Mor. II, p. 1372 et 1397*] ; en 1453, il servit en Guyenne contre les Anglais dans les troupes du Roi de France [*id., p. 1628*] ; il était chevalier en 1464 et recevait du Duc en 1465 deux cents livres de gages [*D. Mor., Pr. III, p. 393 et 145*] ; il fut vers la même époque défrayé de l'entretien de douze hommes d'armes et de cent vingt-sept archers qu'il commandait pour le service du Duc [*D. Lobineau*] ; le 15 août 1470, il fut l'un des sgrs bretons qui ratifièrent le traité d'Ancenis [*D. Mor., Pr. III, p. 194*]. Il prit dans la suite du service en France et était en 1482, conseiller et chambellan du Roi Louis XI et capitaine de la Charité-sur-Loire [*id., p. 425*] ; il passa une revue à Rennes le 5 octobre 1488 [*id., p. 556*] et décéda sans postérité le 31 mars 1491 (1).

Son sceau reproduit à la fin du tome II des preuves de Dom Morice sous le N° CCLXXXV, représente un écusson chargé de 4 fusées accolées et surmonté d'un casque de profil ayant pour cimier, entre un vol, une tête de femme et une tête d'homme barbu, cette dernière posée de face. Légende : *Sceau Jean sire du Tiercent, Chr.*

3° Gillette Eder, mariée très jeune à noble et puissant Jehan de la Muce ou de la Musse, sgr Banneret dudit lieu et du Ponthus en Bretagne, de la Chaize-Giraud et de la Chapelle-Hermier en Bas-Poitou, fils de Messire Guillaume de la Muce, chevalier, sgr desdites terres créé Banneret par lettres du 12 novembre 1455 et d'Aliette de St-Gilles, sa première femme.

Le volume 252 du cabinet d'Hozier contient une généalogie des la Muce où se trouve l'extrait suivant : « 15e mars 1452, c'est le contract de mariage par lequel entre Mre Guillaume de la Musse, chevallier, sr dudit lieu et sr de la Chèze-Girault, d'une part, et Jehan Eder, escuier, sr de la Haye-Eder et du

(1) Extrait de la généalogie de la maison du Tiercent publiée en 1903 dans le *Bulletin de l'Association bretonne*, vol. XXI, l'auteur ignorait l'alliance du Tiercent-Eder ; il faut aussi noter que la femme de François du Tiercent, chevalier, mort vers 1440, qu'il ne nomme pas, était suivant un acte des Archives d'Ille-et-Vilaine, Gillette de la Houssaye, dame dudit lieu, fille de Jehanne de Québriac, dame de la Touche-Québriac.

Brossay, est dit que ledit Guillaume baille son fils nommé Jehan de la Musse et son héritier prin^al et noble à Gillette Eder, et est à remarquer que led. s^r de la Haye promet garentir led. Guillaume de la Musse de l'amande de dix mil marcs d'argent à laquelle peine le Duc l'avoit condamné au cas où iceluy Guillaume eust marié son fils sans son consentement. »

Jehan de la Muce avait succédé à son père dès 1460 ; Gillette Eder, sa femme, qualifiée veuve dès le 27 août 1467 [*Bibl. Nat. fr. 22318, p. 525*] se déchargea le 24 mars 1468 de la garde de ses filles de l'avis de Gilles de Trevecar et des s^rs de la Haye. Eder et de la Chasteigneraie et autres parents desdites mineures.

L'aînée de celle-ci, Francoise, dame de la Muce, était fiancée dès cette époque à Jean Chauvin, fils du chancelier de Bretagne, qui devint dans la suite chambellan des rois Louis XI et Charles VIII, capitaine des villes de Paris, de Meaux et d'Evreux et dont elle eut un fils, Pierre Chauvin, sgr de la Muce, capitaine d'Ancenis, marié à Catherine Eder, fille de Jean, sgr de Beaumanoir, et de Jeanne Le Sénéchal.

4° Françoise Eder, femme de François le Noir, s^r du Boishuguet et mentionnée avec sa sœur Marguerite dans l'extrait suivant des régistres de la Chancellerie : « Evocation pour François Le Noir, s^r du Boishuguet et Françoise Eder, sa femme, et Marguerite Eder, filles feu Jehan Eder et Jehanne de la Chapelle, sa femme, touchant la succession mobilière desdits défunts ; » vers novembre ou décembre 1474. [*Bibl. Nat. fr. 22318, p. 18*].

5° Marguerite Eder, femme de Jehan de la Villethebaud, citée dans l'extrait ci-dessus, ainsi que dans le suivant : « Relief d'appel pour Marguerite Eder, femme de Jehan de la Villethebaud, contre Françoise Becdelièvre » vers le mois de février 1484 [*id., p. 102*]. Le mari de Marguerite Eder doit être le même que Jehan de la Villethebaud qui faisait partie de la Cour ducale en 1454 et avait accompagné le Duc à Bourges en 1455 [*D. Mor., Pr. II, p. 1685 et 1689*] ; il pouvait être fils ou proche parent d'Alain de la Villethebaud, maître d'hôtel du Duc en 1442.

(A suivre). Vte Paul de Freslon.

TOPOLOGIE DES PAROISSES DU LÉON

Suite (1)

✠

La paroisse de Lanhouarneau possédait deux seigneuries importantes : *Morizur* et *Coatmerret ;* chacune d'elle fournissait, au temps de la reine Anne, un homme d'armes à la montre de 1503 : l'archidiaconé de Léon n'en comptait en tout que 11.

Le manoir de *Morizur* était situé en face d'un ancien poste fortifié considérable, environné de douves et défendu par des ouvrages avancés.

Son étymologie, *Mor izur*, la forteresse d'*Izur*, nous reporte au nom du chef insulaire qui dominait le Léon au temps de St Pol, à *Gwithur*. Ce poste, placé au confluent de deux forts ruisseaux qui se jettent dans l'anse de Goulven en formant la rivière de *la Flèche* (*an Seaz*), voyait jadis, dit la tradition du pays, la marée remonter jusqu'au pied de son talus. En outre, il était à cheval sur l'intersection des axes *Tolente/Rennes*, et *Portzliogan/St Pol de Léon*.

A deux milles romains, — soit 3 kilomètres, — dans le Sud-Est, le long de la première de ces voies, se trouvait le manoir de *Coatmerret*, posé sur la crête d'un ravin abrupt, en face du plateau de *Kerillien* où Kerdanet a découvert tant de débris de l'époque gallo-romaine.

Lanhouarneau paraît avoir fait primitivement partie du *Plou* qui a été remplacé par *Plounevez ;* la raison en est que, d'après le mémoire de l'exempt *Dureau*, c'était à *Lanhouarneau* que s'exerçait la haute justice de *Seizploué*, ainsi qu'une moyenne justice qu'il ne nomme pas.

Grégoire de Rostrenen identifie *Houarneau* non avec *Hervé*,

(1) Voir la *Revue* de septembre-octobre 1911.

mais avec son père *Hyvarnion*. Les litanies du Xe siècle du missel de *St Vougay* indiquent le saint sous le vocable *S^e Huarneue*, le psautier publié par Mr Warren — du Xe siècle aussi, — sous celui de *S. Heeargnoue*, et le m/s du XIe siècle publié par M. d'Arbois de Jubainville sous celui de *S. Hoiarnbiu*, nom qui a donné *Hoarnvee*, *Houarveo*, *Houarvé* (Loth, *Revue celtique*, XI); enfin les deniers censaux dénomment la paroisse *Lanna Hervei*, *Hoarvei*, *Hearneau*.

Les hagiographes Gallois ont un saint *Ervet* qu'ils inclinent à rapprocher soit de *St Hervé*, soit de *St Herbot*.

*
* *

St Vougay, — on prononce *Vouga*, — aliàs *Vec'ho*, *Veho*, *Vezo*, *Vio*, *Bécheau*, *Becher*, *Bocher*, *Tebecheau*, *Tebecher*, *Tebocher* en latin *Becheus*, *Bechœvus*, *Vechœvus*, était selon les uns un solitaire du Ve ou VIe siècle, et selon Albert le Grand un évêque d'*Armagh* en *Ulster*, qui devint archevêque d'*Irlande*.

Quoi qu'il en soit, ce saint passa en Armorique sur un rocher et il débarqua à *Penmarch* en Cornouaille. Le rocher qui l'avait amené se partagea en deux morceaux, rapporte sa légende : l'un d'eux retourna en Irlande ; l'autre se voyait encore du temps d'Albert le Grand dans le cimetière de la chapelle de *St Vio* en *Treguennec*, portant l'empreinte de la tête du saint. Cette chapelle est sur l'axe de *Penmarch* à *Is*, tout près de l'oppidum de *Tronoen*, à 5^k au nord du bourg de Penmarch, et l'on y conservait les reliques du saint.

Sur l'axe de *Penmarch* à *Quimper*, dans la paroisse de *Combrit*, à l'intérieur d'un camp rectangulaire avec douves et parapet qui mesure 56 mètres sur 36 mètres, on trouve une autre chapelle en ruines, dédiée à *St Vio*, *Vial*, *Vital*, *Vidal*.

Albert le Grand nous dit en outre que, fuyant la fréquentation des hommes, *St Vougay* se mit en route vers le Nord jusqu'à *Lanveoc*, et traversa la rade de Brest; il passa ensuite par *Lesneven*, puis, obliquant à l'Est, il se réfugia dans une épaisse forêt où il bâtit un ermitage et un oratoire à 3^k S/E de *Plouzévédé*, dans un lieu qui prit nom *Landebecher*, *Landebocher*, aliàs *Landebecheau*, c'est-à-dire le monastère de *Vougay* ; il y mourut vers 585.

La forêt ayant été défrichée « on y édifia une église de son nom, laquelle *Saint Tenenan*, Evesque de Léon érigea en parrochiale. »

Il existe encore une autre localité qui a pris son nom de *Vougay* : c'est *Kerougay* en Guiclan, à 5 k/m S. S. O. de cette paroisse. On ne trouve aucun nom composé de celui qu'on lui donne en breton sous les formes *Veho*, *Vezo*. On rattache à *Vougay* le nom encore existant de *Boga* (Brest, St Pierre, Morlaix, Kerfeunteun).

✠

On conserve à St Vougay un manuscrit, — du Xe siècle d'après *Dom Plaine*, — précieux, et pour les renseignements liturgiques qu'il renferme, et pour la liste des saints bretons qui sont invoqués. St Vougay y est nommé *Sce Becheue* ; à Priziac on l'appelle *Behiew*, nous apprend M. Loth.

✠

L'étude des seigneuries de la paroisse de St Vougay ne jette pas jusqu'à présent un bien grand jour sur ses origines.

Au XVIIe siècle la maison la plus importante était le manoir de *Kerjan* érigé en marquisat en 1618 pour les *Barbier*, mais en y réunissant la terre de *Lanven*, qu'ils avaient acquise de l'abbaye du *Relec* en 1563, et trois autres seigneuries situées aux environs de *Lesnèven*, savoir : *Rodalvez*, *Traongurun* et *Kerbiguet*.

Au XVe siècle ce n'était encore qu'un petit manoir, appartenant aux *Ollivier*, récemment anoblis ainsi qu'ils le déclarent à la réformation de 1426 (P. de Courcy).

Toutefois ce manoir avait une juridiction, car en 1536 *Jean Barbier*, de la maison de *Lannarnuz*, époux de *Jeanne de Parcevaux*, obtint de *François Ier* l'autorisation de relever une justice patibulaire à 3 poteaux démolie par vieillesse et antiquité et dépendant de la maison, terre et seigneurie de *Kerjan* et *Kalleau* (*Kallé* près *Kerjan*).

Ce fut *Louis Barbier*, fils du précédent, qui, avec le secours pécuniaire de son oncle le richissime abbé *Hamon Barbier*, démolit l'ancien manoir, et le reconstruisit avec la splendeur dont on voit encore les restes. Dans cette reconstruction il employa des terrains dépendants du lieu de *Kerignan*.

Il y adjoignit aussi le fief de *Lanven*, dont il fit l'acquisition en 1563, des moines de l'abbaye de Relec.

Certaines terres du domaine de cette abbaye étaient soumises à l'usement de *Quévaise :* Lanven était du nombre.

L'usement de *Quévaise* était à peu près inusité dans le Léon ; c'était d'ailleurs un contrat patriarchal avantageux pour les tenanciers et qui paraît avoir été surtout pratiqué par les établissements monacaux. A en juger par certains titres de *Bégars*, il remonterait à des défrichements primordiaux faits par les religieux ; les terres mises en culture étaient rétrocédées pour l'exploitation à des cultivateurs libres et indépendants, sous forme d'une sorte de fief, qui n'était pas congéable comme l'était le convenant.

Le *Quévaisier* était propriétaire de sa *Quévaise ;* il se gouvernait selon l'assise du comte *Geffroy ;* il rendait aveu à foy hommage et chambellenage. Il avait la faculté de vendre ; le droit de transmission (droits de lods et ventes), était le double du droit ordinaire (au lieu de $^1/_8$, $^1/_4$ et même parfois $^1/_3$). Les redevances annuelles étaient peu élevées. Le Bulletin de la Société archéologique du Fre (1885, p. 71) cite une quévaise qui payait

16s tournois,
1 fraction de 7 quartiers d'avoine,
20 œufs,
et quelques charrois.

et qui fut transformé en un féage de 12u de rente.

Pour assurer le paiement de sa rente par un assolement régulier de son fonds, le *Quévaisier* devait ensemencer chaque année $^1/_3$ des terres arables.

Ce que son contrat présentait de particulier c'était la deshérence et la transmission successorale.

Il y avait deshérence lorsque la ligne directe s'éteignait : les collatéraux n'étaient pas admis à succéder, et la *Quévaise* retournait aux mains du seigneur qui en faisait une nouvelle baillée (1).

Quant à la succession en ligne directe dans la possession de la *Quévaise*, elle se faisait non d'aîné à aîné, mais de dernier né

(1) Cette stipulation ne paraîtra sans doute pas extraordinaire maintenant que les tendances fiscales s'appliquent manifestement à l'éviction des collatéraux en matière d'habileté successorale.

à dernier né (1) ; à défaut de fils, la dernière fille héritait, jusqu'à extinction de race.

« Je ne sache pas dit *M. du Chatellier* (L'agriculture et les classes agricoles en Bretagne), qu'il ait été fait nulle part et en aucune partie du monde de conditions plus belles et plus solides aux hommes qui se sont appliqués à la culture d'un fonds qui ne leur appartenait pas. »

Les religieux du *Relec* qui obtinrent au XVe siècle la transformation de leurs *quévaises* en *féages* ne perdirent point au change : ils accrurent 15 fois leur revenu.

L'étymologie du mot *Quevaise* a donné lieu à diverses hypothèses, dont quelques-unes assez plaisantes.

Ainsi le *s^r de la Hérissaye* (Noël du Fail, l'auteur des contes d'Eutrapel. 1585), a écrit : *Quevaise* est dit de *Quey evais*, qui signifie *va dehors*, ou de *quem mais*, qui signifie *tenue champêtre*.

Ce dernier sens avait été pris dans le *Catholicon* de *Jehan Lagadeuc* (1464) où l'on trouve : *quemaes, quevaes*, convenant au champ.

D'autres ont rapporté *quevaise* à *kevez*, jeune bois pliant employé à faire des clôtures,

ou à *kevaez*, champ entouré d'une haie, *kae*.

A. de Courson, plus scientifiquement, a rapproché *quevaise* du vieux français *chevaige, chevage*, en latin *cavagium, chevagium* (capitatio),

Et de chevage quatre deniers don [*ne*] *ra*, (le Roman d'Aubry).

L'élévation en dignité de la famille *Barbier* suscita quelque jalousie de la part des possesseurs du fief de *Seis ploué* qui prétendaient être suzerains proches de *Kerjan*.

« Tous les ans, dit *Ogée*, le seigneur de *Kerjan* vient à *Lanhouarneau*, et présente au seigneur supérieur, qui est assis dans une chaire en pierre, un morceau de pain, deux œufs durs et une bouteille de vin, qu'il lui sert chapeau bas, et quand il a bu et mangé, le seigneur de *Kerjan* se met dans la même place, et le seigneur supérieur lui en sert autant. » Kerdanet (notice sur Kerjan) ajoute que l'œuf devait être porté dans une charrette.

En 1789, *Louis Antoine Auguste de Rohan* vendit la terre de

(1) On lit dans l'Histor. af. Danmark de Suhum (I. 588) que dans l'île de *Bornholm*, l'héritage foncier passe au fils cadet. V. l'ordonnance du roi de Danemark en date du 14 octobre 1773 dans Schow Register (V. 244).
(Depping expéditions des Normands, p. 14).

Maillé à *Nicolas-René-Marie Ameline*, comte de *Cadeville*, moyennant la somme de 400.000 livres.

Keratry a raconté, dans le Dernier des Beaumanoir, en des termes assez humoristiques comment la comtesse *de Cadeville* « Jeune, jolie, spirituelle, et malgré cela friande de droits féodaux », fit par surprise à la marquise *de Coatanscours* l'affront de venir planter dans la grande cour de *Kerjan* un poteau à ses armes, et de s'inféoder ainsi de ses prétentions à la mouvance de ce fief.

Une seigneurie non moins ancienne était certainement celle de *Gouzillon*, qui a fourni dès le XIIIe siècle des chevaliers intimement mêlés aux affaires des comtes de Léon.

Ainsi l'on trouve en 1273 *Yves* fils de *Rivallon Gozian*, témoin d'un retrait féodal exercé par le Duc *Jean le Roux* sur les biens du vicomte *Hervé IV*.

En 1310, *Hervé Gouzillon* est présent à un accord entre *Hervé de Léon*, seigneur de Noyon et l'abbaye du *Relec*.

En 1328, *Henry Gouzillon* avait la garde du scel des contrats de Lesneven, qui fut apposé au contrat de mariage entre *Ollivier de Rohan* et *Jeanne de Léon*, *Alain* et *Levenez Gozillon* sont inscrits en *Plouider* et en *Lannilis* à la réformation de 1446, *Guillaume Gozeon* en Lannilis.

On voit que le nom de *Gouzillon* est une forme de *Gozian*, le *Godianus* des textes légendaires.

Et enfin *Kerdanet* dans ses notes sur St Vougay (Albert le Grand) indique comme le plus ancien manoir de la paroisse celui de *Kerenec*, possédé en 1426, par *Tanguy du Chastel*, époux de *Sybille le Veyer*.

Tout près de *Kerenec*, à *Kermadec* on signale un poste retranché, avec douves, et deux localités voisines portent le nom de *Moguerourien* et de *la Tour*.

*
* *

En 1779 les habitants de *Plounevez* prétendirent que *Treflez* était une de leurs anciennes trêves. (Abbé Favé, *Société arch. du Finistère*, 1906, p. 127).

Si cette prétention était fondée, la séparation remontait à une époque bien reculée, puisqu'elle était déjà consommée en 1330, et que *Treflez* faisait partie de l'archidiaconé de *Quémenet Ily*, tandis que *Plounevez* était en celui de Léon.

Treflez, qui montre avec *Goulven*, est bien plus probablement une trêve de *Plouider*.

*
* *

La population de *Plounevez*, *Lanhouarneau* et *S*t *Vougay* réunis est de 6.400 habitants; elle était en 1769 de 6.100 personnes. L'augmentation porte sur *Plounevez* qui s'est accru de 900 âmes, tandis que *Lanhouarneau* et *S*t *Vougay* sont en décroissance.

La superficie des trois paroisses est de 7.300 hectares.

25. **Ploenevente** [r], aujourd'hui **Plouneventer**.

Plouneventer est dédié à *S*t *Neventer*.

Ce saint n'est connu que par la vie de *S*t *Rioc*.

Il revenait de Terre-Sainte en compagnie de *S*t *Derrien ;* l'impératrice Ste Hélène, qui mourut en 327, vivait encore et leur avait fait bon accueil ; ils retournaient en Bretagne insulaire sur une flotte qui vint atterrir à Vannes.

De Vannes ils se rendirent à Nantes, d'où ils reprirent le chemin du Nord pour rejoindre à Brest leur flotte qui les y attendait.

Ils arrivèrent au passage de l'Elorn, — rivière qui s'appelait alors Dourdoun, — entre Pontchrist et la Roche-Maurice (1).

En ce temps-là, la mer remontait jusqu'à ce dernier château, qui était encore considéré comme port de mer en 1421 (2).

Le passage s'effectuait sous ses murailles, au gué que le cartulaire de Landevennec appelle *Rodoed* (prononcer *Rodoez*, aujourd'hui *Roudous*) *Carn*, id est *Vadum Carneum*, près de *Kergarnec* qui est inscrit *Kergornec* sur les cartes modernes.

Le bras de mer était alors assez profond. Quand les pèlerins y arrivèrent, un homme s'y noyait, et ils durent entrer dans l'eau avec leurs chevaux pour le retirer. Cet homme était précisément le seigneur de la *Roche-Maurice* nommé *Elorn*, que le désespoir avait poussé au suicide.

Le territoire que gouvernait ce seigneur était dévasté par un

(1) La Roche-Maurice s'appelait en breton *Roch morvan* ; de *Rupe Morvan* en 1263 (D. Mor., I, 989) ; capella beati Yvonis apud *Rocham Morvam* (d° 1561).

(2) On voit en effet dans un acte rapporté par D. Morice (Preuves, II, 1099), que, le 28 octobre de cette année, le Duc accorda au Vicomte de Rohan 15 sols, sur un devoir de 30 sols levé dans ses hâvres de Landerneau et adjacents « pour la réparation de son chastel de la *Roche-Maurice qui est un port de mer*, et lequel a mestier de réparation. »

Et d'ailleurs on a déjà dit précédemment, qu'à trois kilomètres dans l'ouest de la Roche avant d'arriver à Landerneau, on trouve des sables marins à plus de quatorze mètres en contre-bas du niveau actuel des terres.

dragon anthropophage ; le monstre avait dévoré tous ses sujets ; il ne lui restait plus au monde que sa femme et son fils *Rioc* âgé de deux ans ; *Elorn* aimait mieux mourir que de les livrer : il se précipita dans les flots...

Après l'avoir sauvé *Neventer* et *Derrien* se rendent à la caverne du Dragon : ils lui commandent d'en sortir au nom de Dieu : *Derrien* lui passe son écharpe au col et le donne à conduire à l'enfant *Rioc*.

Puis ils amènent le dragon à *Brest* où régnait le roi *Bristok*. Ils devaient s'y embarquer : mais, changeant leurs projets, ils font une pointe dans le Nord jusqu'à *Tolente*, à l'embouchure de l'*Aberwrac'h*, toujours accompagnés du dragon.

Albert le Grand rapporte ensuite qu'après y avoir fait visite au prince *Jugonus*, beau-père de *Jubaltus*, ils suivirent la côte de Guissény jusqu'à *Pontusval* en Plouneour-Trez, où ils embarquèrent sur leur flotte, non sans avoir noyé le dragon.

Et voilà tout ce que la légende nous apprend de ces deux saints qui sont honorés près l'un de l'autre, le premier à *Plouneventer*, et le second à *S*t *Derrien* sa trêve.

On lit en outre dans Albert le Grand (éd^on^ Kerdanet, p. 33) que l'église de Plounéventer fut commencée par *S*t *Rioc* au lieu nommé *Barged*, et achevée sous *Hoel le Grand*.

Les états des deniers censaux indiquent que cette paroisse avait deux recteurs de 1467 à 1536, taxés chacun à 10 sous, et l'abbé Peyron nous apprend qu'il en était de même dès 1345, époque où l'un d'eux est nommé *Herveus Rivalloni Keinbouari*.

Le nom de *Neventer* rappelle ceux de *Navent* en Landunvez, de *Nevent* et *Kernevent* en Plouzané, de *Neven* en Lanrivoaré et aussi celui de *Neven* donné à *S*t *Méen* et demeuré nom de famille jusqu'à nos jours ; il en a été parlé à propos de Ploudaniel.

*
* *

*S*t *Derrien* a été jadis une trêve de Plounéventer ; c'est ce qui résulte de l'aveu de la Principauté de Léon en 1695, qui l'appelle *S*t *Erchant* et *Hergant*. L'abbé Moal donne aussi la prononciation Sant Derc'hen.

La transformation de *Derrien* en *Drien*, *Drein*, a fait, par un calembour regrettable, prendre ce saint pour patron du *Drenec*, où il s'est substitué avant 1599 à *S*t *Tujan*, comme on l'a dit à

l'article de Pabenneo. Il est également honoré à *Commana*, localité où nous verrons plus loin qu'une série d'adaptations du même ordre a donné pour patrons à la paroisse, Ste Anne, et au Bois de la Roche (Coat ar roc'h), *St Roch*. A *Commana*, le saint est représenté en habits monacaux ; mais il ne faut pas attacher une trop grande importance à cette anomalie : combien de fois n'avons-nous pas vu fabriquer un saint nouveau par la grâce du peintre chargé de renouveler ou même de modifier l'inscription d'une ancienne statue. Il faut ajouter qu'à *Commana* on désigne *St Dérrien* sous le nom de *St Derio*, ce qui rend très suspecte l'assimilation rendue officielle par l'*Ordo*.

La forme *Derrien* est peu usitée dans le dialecte vannetais actuel : c'est la forme *Drean* qui prévaut ; ainsi l'on ne trouve dans le diocèse qu'un seul *Kerderien* en Guidel, tandis qu'il existe 12 *Kerdrean* en Camoel, Caudan, Cléguérec, Insinzac, Locmariaker, Moustoirac, Naizin, Noyal-Muzillac, Plougomelen, Plumelin, Plumergat, Réguiny, Treffléan, Moréac, Grandchamp ; — *Kerdrehan* en Locoal-Mendon, Plaudren ; — *Kerdrecan* en Brech, Sulniac ; — *Kerdreano* en St-Jean-Brévelay.

Mais au XVe siècle les noms de *Derien*, *Derian*, *Drean*, *Deriano*, *Dreano* étaient encore employés simultanément, ainsi que cela résulte de l'examen des montres de cette époque.

L'abbé de Garaby identifie *Derrien* avec *Constantin*, fils de *Salomon Ier*, né vers 409, et *Néventer* avec le roi *Audren*, fils aîné du même *Salomon*, qui naquit vers 408, et monta sur le trône de Bretagne vers 448. Ces identifications sont plus que problématiques, et cadrent mal avec la légende.

A *Spezet*, constate *Mr le Bras* (Ann. de Bretagne, 1893/94), on invoque *St Drien* ou *Drin* qu'on identifie avec *St Adrien*.

Enfin *St Drien* est honoré dans le Tréguier à Duault, Ploulec'h, Bourbriac (V. Gaultier du Mottay).

*
* *

St Servais, que les Bretons prononcent *Sant Servez*, était jusqu'à la Révolution une trêve de Plounéventer. Son patron actuel *St Servais* était évêque de Maëstricht ; il fut sur ce siège le prédécesseur de *St Hubert*, dont on conservait, dans l'église, la clef miraculeuse reçue par lui du St Siège pendant son pontificat.

L'abbé Peyron pense que *St Servais* est probablement le *St Hervé* des décimes de Combrit au XVIe siècle (*Soc. arch. du*

Finistère, 1903) ; une altération semblable se produisant dans une localité située à 8 kilomètres de *Lanhouarneau* n'aurait rien de surprenant.

D'ailleurs dans les Côtes-du-Nord, il y aurait eu aussi substitution, selon Gaultier du Mottay : *S*t *Servais* y aurait pris la place de l'évêque écossais *S*t *Servan* (*Soc. arch. des Côtes-du-Nord*, III).

Il est certain que le culte d'un personnage aussi étranger à la Bretagne est fait pour surprendre : d'autant plus qu'il s'y est fort étendu...

Parmi les paroisses qui l'honorent on peut citer en Cornouaille : *Duault, Nizon, Plogonnec, Poullaouen ;* dans l'évêché de Vannes : *Langoelan, Lesbin, Plumergat.*

St Servais, en breton cornouaillais *Gelvest*, est le protecteur des récoltes contre la gelée ; son pardon a lieu le 13 mai, pendant la période dite des saints de glace. Celui qui se célébrait annuellement à la lisière de la forêt de Duault donnait lieu jusqu'à nos jours à des luttes sauvages, souvent même meurtrières, entre Cornouaillais et Vannetais. Le parti qui réussissait à s'emparer par force de la statue du saint, se tenait pour assuré d'une abondante moisson.

Il serait d'un grand intérêt pour l'histoire religieuse de la Bretagne de découvrir l'époque d'introduction et l'origine de la dévotion à St Servais.

*
* *

Il faut joindre au territoire de *Plouneventer*, celui de *Lanneuffret*. C'est une enclave monastique qui fut donnée à Landévennec par *Even le Grand*, selon la charte dont on trouve l'analyse dans le cartulaire de cette abbaye.

Cette charte nous donne quelques indications topographiques et toponymiques difficiles à identifier.

Le tref appelé *Lan Wiwret* dans le titre et *Lan Sancti UUiuureti* dans le texte, comprenait 12 villas, avec les charges dues, la dîme et toutes leurs appartenances.

Lædti (prononcez Lezti) *superior* et *Lædti inferior ;*

Caer Guingualluc, cujus divisio est usque ad flumen *Helorn ;*

Caer Menedech divisio ejus est ad occasum ;

Rodoed (prononcez Rodoez), *Carn* [en interligne id est *Vadum Corneum*], divisio ad Orientem et ruga quæ pergit contra Meridiem.

De ces diverses localités on peut rapprocher : le *Letty*, manoir cité en Plounéventer dans un acte de 1629 (il n'existe sur les cartes modernes que le *Lez* à 2k/m au S. de Lanneuffret).

Lædti superior et *inferior* se traduisent en breton par *Lety huella* et *izella*.

Roudous Carn a disparu des cartes : mais à proximité de l'emplacement de ce gué on trouve *Kergornec* dit en 1865 *Kergarnec*. Il est à noter qu'on relève dans l'aveu de la principauté de Léon en 1695 un *Roudous Carn* situé en *St Thonan*.

Dans *Caer Menedech*, *Menedech* est un nom de femme ; c'était aussi celui de l'épouse de *Brechan* (Cartre de Quimperlé, p. 55). Il y a un *Kermanac* contre *Lanneufret* qui pourrait bien en être une altération.

Quant à *Guingualtuc* de *Caer Guingualtuc*, je n'ai rencontré aucun nom de personne ni de lieu s'en rapprochant.

✠

On pense que le *UUuiuuiret* de *Lann-Euffret* est le même personnage que l'*Effret* de *Loqueffret* en Cornouaille, et certains hagiographes l'identifient avec *Guevroc* ; d'autre part on estime que *Guevroc* est le même que *Kirec*, patron de *Locquirec*, qu'on nomme *Kirio* aux environs de Morlaix (Kerdanet, Albert le Grand, p. 497) ; et d'autre part encore que *St Dilec* ou *Ilec* patron de *Locquilec* en Baye, n'y serait autre que *St Quirec*, *Querec* ou *Guevroch*, comme à Arzano (*Bulletin de la Cse diocésaine*, 1902, p. 359). *St Ilec* lui-même est transformé en *St Gilard* dans l'expression populaire. Enfin par suite de la mutation bien connue entre les lettres Q et P, *St Quirec* devient *St Piriec* ou *Piric* — honorés le dernier à Plouguin, le premier dans une statuette trouvée aux abords du fort Bloscon près Roscoff (Fréminville, I), — et *St Pérec* de *Lopérec* en Cornouaille.

C'est un travail ardu que d'essayer d'y voir net dans une pareille série d'évolutions !

St Guevroch ou *Kirec* était un breton insulaire, qui accompagna *St Tugdual* en Armorique. Suivi de 12 disciples, il s'établit à *Locquirec* en Tréguier, près de Lanmeur et non loin de Morlaix, et devint l'apôtre de cette région. Bientôt, inquiet de la notoriété dont il était l'objet, il se réfugia dans une vallée solitaire du Léon dont St Pol l'arracha pour lui faire partager ses travaux évangéliques.

On a fixé ce lieu à *Traon Guevroc* sur le bord de la route de *Ploudaniel* à *Kersaint Plabennec* : il y avait en cet endroit, dit Kerdanet (Albert le Grand, p. 34), une chapelle aujourd'hui détruite où l'on célébrait un pardon le jour de la fête du saint.

Plus près de St Pol se trouve *Coatquevrec* en Cleder.

St *Guevroc* mourut, selon les légendaires, le 17 février 547, près de Landerneau, au cours d'une visite épiscopale de son évêque; du Mottay, qui l'inscrit sous le nom de *Kiriou* et en fait un Evêque, dit qu'il est honoré à *Tredrez* à *Plounérin* où il eut une chapelle aujourd'hui détruite, et, au bourg de *Kyrio*, à *Locquémeau*, où il est représenté en Evêque. Il lui attribue le pouvoir de guérir les plaies et les panaris.

M. de Kerdanet attribue le même pouvoir au *Kirio* Léonnais : le furoncle s'appelle en breton *Drouk sant Kirio*.

Au Léon, on rencontre le suffixe *Guérec* dans *Kergueree* en Lambézellec, *Kerverec* en Plouguerneau, *Penguerec* en Gouesnou, *Treveroc* en Kernilis; au Vannetais, dans *Cleguerec*. A propos de cette dernière localité l'abbé *Le Mené* nous indique une nouvelle transformation du nom de notre saint : St *Kirec*, *Guerec* ou *Goran*, nous dit-il (paroisses du Diocèse de Vannes).

Ainsi : *UUuiuuret*, *Queffret*, *Effret* ou *Euffret*, *Guevroc* ou *Guevrec*.
Guirec ou *Kirec*, *Quilec*, *Dilec*, *Ilec*.
Piriec, *Piric*, *Perec*.
Kirio et *Goran*.

Voilà une liste d'équivalences intéressantes à noter, mais qui appelle une vérification.

*
* *

Les paroisses de *Plouneventer*, St *Servais* (1), St *Derrien* et *Lanneuffret* s'étendent sur 5,500 hectares.

Population actuelle : 3,700 habitants : en 1769, 3.000 communiants environ, soit 4,000 personnes.

26. — **Ploeorguest**, aujourd'hui **Plougourvest**.

On trouve le nom de cette paroisse sous sa forme moderne

(1) Le nom de St *Servais* a aussi la forme populaire *Gilvest*, *Gelvest*, *Chilvest Chelvest*. Il faut rapprocher cette forme du nom de *Sylvestre* famille du voisinage de St *Servais*, et qui était issue en ramage des seigneurs de *Coatmeur* en Landivisiau.

dès 1260 : parrochia de *plebe Gorvest* (D. Mor., I, 977) ; de *plebe Gorguest* (id., p. 1100) ; *Ploe corvest* (refos de 1447) ; mais on le rencontre souvent aussi avec l'adoucissement résultant de la chute du *g* ; ainsi la liste des deniers censaux pour 1467 et la montre de 1503 portent *Ploeourvest*.

Le bourg s'appelle en breton *Guicourvest*.

Courvest est le nom d'un personnage inconnu. Ce nom existe encore de nos jours, avec les variantes *Gourvest*, *Gourvès*, *Gourvez*, *Gorves*, *Corvez* et le singulier *Gourvezan*.

*
* *

Landiviziau n'était qu'une trêve de *Plougourvest*.

Cette localité tire son nom de *St Tiviziau* son patron, alias *Thuriau*, *Turiawf*, *St Thurio* à Quintin, *Turiaf* dans Butler, *Thuriau* dans Surius et *Thurien* aux ordos de 1860/92 ; *Turial* dans Baillet, *Thurial* en St Malo, et même *Tiuio* (La Villemarqué). Ces assimilations sont contestables.

Mr Le Bras (*Ann. de Bretagne*, 1894/95) cite auprès du manoir de *Penhoat* en Taulé une fontaine de *St Vizio* et se demande s'il ne s'agirait pas de *St Tivizio*. Si cette conjecture est exacte, si dans *Tivizio* le préfixe *Ti* est adventif comme dans *Tiarmael*, *Tegonnec* ou *Toconnoc*, *Tewedoc*, *Tevennec*, *Terezien*, etc.... *Vizio* pourrait avoir quelque rapport avec *St Quizio* alias *Quijo*, *Guichaou*, *Guichaoua*, *Guichoux*, qui n'est autre que le *Kigavus* du cartulaire de Quimperlé, le *Stes Citawe* (prononcez *Kizaoue*) des anciennes litanies analysées par Mr Loth (*Revue Celtique*, XI).

Dans le Léon ce saint est connu par les composés *Kerguiziau* (les Bretons prononcent *Kerguichaou*), nom d'une famille très ancienne, dont le manoir situé en Bohars, est appelé aujourd'hui *Kerguillau* — dans *Locquillau*, près Bohars, anciennement *Locquiziau* ; — on le trouve en Cornouaille dans *Poulquiziau* près Landerneau, alias *Poulquijeau*, — *St Quijeau* près Carhaix, *Rosquijau* près Poullaouen. — Dans le Tréguier on rencontre *Quilliguiziau* en Plesidy. — Dans le Vannetais plusieurs familles, les *Ansquer*, les *Gueguen* ont possédé des terres du nom de *St Quijo*.

St Quio a une chapelle à *Cléguer* : il est honoré à *Calan* en *Quistinic* ; Rosenzweig a relevé un *St Quion*.

✠

Revenons à *St Thuriau* alias *Tiviziau*.

Les hagiographes font naître *St Thuriau* dans le pagus de *Trécoet*, — près de *Lanvollon*, — de *Lelian* et de *Mageen*. Il fut évêque de Dol ; mais ses actes ne mentionnent aucun rapport entre lui et le Léon, où rien ne rappelle son souvenir.

*
* *

La superficie des territoires de *Plougourvest* et de *Landivisiau* est seulement de 3.000 hectares.

Quant à la population elle a augmenté de 15 °/₀. De 3.600 communiants ou 4.800 habitants, elle a passé à 5.500 âmes. Cet accroissement est dû à *Landivisiau*, car *Plougourvest* est au contraire en décroissance : *Landivisiau* s'est accru de ¹/₃.

C'était le chef-lieu de la jurisdiction de *Daoudour* et *Coetmeur* qui s'étendait jusqu'aux abords de Morlaix, comme nous l'avons vu précédemment ; et c'est la seule agglomération méditerranéenne du Léon qui ait pris depuis un siècle un accroissement important, qu'elle doit à sa situation et aux marchés qui s'y tiennent.

27. — **Ploerescat**, aujourd'hui **Plouescat**.

Le patron moderne de cette paroisse est *St Pierre*.

Nous voici en présence d'un de ces noms à forme protéique, qui déroutent les recherches :

Escat, *Egat*, *Degat*, *Rescat* ;

Gouescat.

Ergat, *Dergat*,

peut-être même *Mergat* !

Voilà bien des transformations, — d'un même nom, peut-être, — en tous cas sans liaison bien certaine.

Examinons-les successivement.

*
* *

La forme actuelle *Plouescat* nous fait remonter d'abord à *Escat* (1), nom d'homme qui ne nous a pas été transmis isolé,

(1) *Escat*, en vieux breton *Ysgat* (prononcez *Esgat*), signifie hareng, dit Mr de Blois dans les commentaires d'Ogée. La population de cette paroisse se sera peut-être livrée à la pêche du hareng, pense-t-il.

mais qui existe en composition dans *Kerescat* ($3^k/_m$ S/O de Plouarzel), *Kerescat* ($25^k/_m5$ N/O de Ploudalmézeau), en Léon ; dans *Plouegat-Moysàn*, dit *Ploezgat* en 1371 (1), *Plouegat Guerrand*, *Plouagat Chatelaudren*, dans *Laniscat*, en Tréguier.

Signalons de suite diverses confusions auxquelles *Escat* a donné lieu : en Ploudalmézeau, *Keruscat*, autre village à 500m O. du bourg ; en Ploumoguer, *Kerescar* qui paraît devoir être rapporté au suffixe *Escar* ou *Rescar* ; (ce dernier est un nom d'homme qui figure au cartulaire de Landevennec sous les graphies *Rethcar* (2) et *Retchar*, et qui a formé les composés *Coatrescar* en Plourach, *Lanniscar* en Trévoux ; enfin *Kerbescat* en Ploumoguer, alias *Kerbiscat* 1427, *Kerbescat* en Plogonnec, qui se rattachent à *Bescat* nom d'homme.

On trouve parfois ces trois noms écrits *Kerescat*,

A *Plouegat Guerrand*, qu'on prononce vulgairement *Plégat*, l'*S* d'Escat a disparu, et l'on fait sonner le *t* de sant, ce qui donne *Sant Degat* (3), et néanmoins l'*Ordo* du diocèse inflige à cette paroisse pour patron *St Agapit* !

*
* *

La forme *Ploerescat* de 1330 remonte à 1282. D. Morice (I, 1084), cite à cette date les paroisses de *Ploeresgat* et de *Cleder*. Il faut ajouter que les *Kerescat* de Ploudalmezeau et de Plouarzel sont souvent écrits *Kerrescat*, notamment par l'abbé Arzel.

Pas plus que le nom d'*Escat*, on n'a rencontré jusqu'à présent celui de *Rescat*, *Rethcat*, — isolé, — dans les anciens textes. On relève toutefois un *saint Rethgualt* sur un manuscrit de l'abbaye St Martial de Limoges, rapporté comme date au XIe siècle, et qui contient une liste d'une quarantaine de saints bretons. Il (4) paraît se ranger dans la catégorie des composés binaires assez nombreux qui ont pour premier terme *Res*, *Reth*, *Ris*, et sur les-

(1) Gaufridus Donabit, armiger de parrochia de Ploezgat Moysan Trecorensi diocesis (Enquête pour la canonisation de Charles de Blois — Dom Morice II/32).

(2) *Aethurec Rethcar* en Rosnoen, p. 160 : *Retchar* (pron. *Reskar*) monachus p. 155.

(3) V. la chanson sur le Mis de Guerrand. Ann. des Côtes-du-Nord, 1885, p. 52.

(4) Ce n'est pas une élision de l'article ar : *R'Escat* ; on sait que l'emploi de *ar*, *al*, comme article est de date récente, ainsi que le constate D. Le Pelletier : *an* était exclusivement usité.

quels l'attention a été appelée par les discussions auxquelles a donné lieu l'identification du roi *Grallon* avec le *Jaun cognomine lex vel regula* de la vie de Sᵗ Melar, et le *Jahan Reeth* du cartulaire de Landevennec.

Res ou *Ris* a formé le pluriel *Resou* (Cart. de Quimperlé, ann. 1167), l'adjectif *Resuc* (Cart. Roth, ann. 1080).

Il a formé aussi les composés :

Resbert, *Risbert ;*

Rescant, *Riscant*, écrit quelquefois *Ritcand*. (Dans les Cartulaires le *t* doit fréquemment se prononcer *s*).

Rescar, *Rethcar*, *Retchar ;*

Resguethen Rituueten (le th se prononce comme en anglais ; l'*uu* comme *gu* et même parfois *gou*) ;

Rethian, *Ratian*, *Ritien ;* c'est l'inverse de *Jahan Reith* ; on y rattache le nom hypochorostique de *Terezian Tirizien*, *Tilizien*, *Dilizien* déformé de nos jours en *Thérésien*, et déformé encore davantage en *Diraison ;*

Resmunuc, *Rethmonoc*, *Rismonoc* ;

Rethoiarn. *Rithoiarn ;*

Resuualart, *Rethuualart*, *Rituualart* ;

Resuuoret, *Rethuuoret*, *Risuuoret*, *Ritguoret ;*

Rethuualt Rituuald, etc.....

Res s'est d'ailleurs conservé jusqu'à nous en composition dans les nom des lieux *Keres*, *Coatres* (1).

Quant à la signification de *Res*, *Reeth*, *Reith*, on a risqué plusieurs étymologies :

Le breton *reiz*, règle, loi ; l'irlandais *reithe*, bélier ; le gallois (2) *rhydd*, qui signifie homme libre.

*
* *

La possibilité d'une contraction de *Plou gouescat* en *Plouescat* s'appuie sur l'ancienne orthographe de *Laniscat* jadis paroisse de l'évêché de Cornouaille, qui renfermait dans son territoire l'abbaye de Bon-Repos, de l'ordre de Cîteaux, et qui est nommé *Lan uitghat* en 1246 dans un texte de cette abbaye (Anc. Evêchés, VI, 178).

Elle s'appuie surtout sur la forme *Languescat* de la liste de

(1) La contraction de Coatdrez en Coatrez, bois d'épines, est également admissible.

(2) Rees est un prénom assez usité dans le gallois.

1330, et aussi sur l'existence de la trêve de *Treffgouescat*, filleule de *Plouguin*, dédiée à St *Gouescat*.

St *Gouescat* ne figure pas dans les listes de saints bretons : il n'en était pas moins dévotement révéré ; ainsi je trouve dans un acte de 1578 (1) les dénominations « la paroisse de *Treffgouescat*, l'église de St *Gouescat*, la terre de Monsieur St *Gouescat*. » On conserve encore à *Tréouergat* un fragment notable de son crâne ainsi que divers ossements que j'ai eu l'occasion d'examiner avec le Dr Corre, et dont la grande antiquité est incontestable (2).

L'abbé *de Garaby*, qui paraît avoir été particulièrement documenté sur cette paroisse, nous a conservé quelques renseignements intéressants relativement au culte qu'elle rendait à son patron. La vie des saints de Garaby, écrite il y a quelque soixante-dix ans, étant devenue fort rare, il y a quelque intérêt à les reproduire ici :

« Avant la Révolution, dit-il, les débris du crâne étaient dans une tête d'argent, que les persécuteurs enlevèrent ; mais les fragments de la relique qu'ils avaient jetée sur le pavé du temple furent recueillis par un prêtre caché et à la prière du sacristain.

On invoque le saint contre toutes sortes de maladies, spécialement contre les rhumatismes.

Des prodiges attestent le pouvoir charitable de l'ami du Tout-Puissant.

Marguerite le Fur, de St Renan, éprouvait depuis longtemps des douleurs qui l'empêchaient de se mouvoir, et victorieuses de l'art ; elle se voua à St *Ergat*, et envoya une personne vider à son intention la fontaine du bienheureux abbé. A l'instant où l'envoyée pouvait y être, la malade se sentit délivrée, et le len-

(1) 11 novembre, 9 et 18 décembre 1578, vente des terres de *Keruzas* et *Langueouez* avec leurs fiefs et jurisdictions, par *Guy d'Avaugour* et *Marie de Guengat*, seigneur et dame de Voaye, *Guengat*, *Spinefort*, *Kerivallen*, à *Charles de Kernezne*, s^r du Curru (V. n° 4780 de mes archives).

(2) Nous avons trouvé (24 juin 1902) :

1. Plusieurs morceaux de la voûte et des parois crâniennes ; elles semble presque complètes ;
2. 2 fragments frontaux ;
3. 1 fragment du temporal (droit ?) ;
4. 1 sphénoïde ;
5. 1 fragment de maxillaire avec 2 petites molaires usées ;
6. 1 scapulum gauche ;
7. 1 calcaneum (droit) ;
8. 1 métartasien ;

demain elle alla remercier son célèbre bienfaiteur, publiant qu'elle lui devait sa guérison.

Neuf fois de suite, elle visita la fontaine sacrée, invitant toutes ses connaissances à seconder son désir d'élever une chapelle auprès de la fontaine. En 1839, les témoins sont encore vivants à St Renan et à Tréouergat.

Vers la même époque, *François Menguy*, du bourg même de Tréouergat, périssait de langueur. La médecine n'ayant pu le sauver, les père et mère de cet enfant de 9 à 10 ans promirent d'élever une croix près de la source salutaire, s'il recouvrait la santé ; aussitôt il fut guéri. Plusieurs paroissiens de Tréouergat se font gloire d'avoir aidé les pieux parents à porter en triomphe et à planter la croix qui se voit encore.

Une multitude de fidèles proclament qu'ils doivent à *St Ergat* le retour inespéré de leur santé.

A Tréouergat, le saint est honoré comme abbé, le 2e dimanche d'août. Il y est représenté revêtu d'une soutane, d'une aube, d'une chasuble avec manipule, et tenant un livre entre ses mains.

J. DE LA PASSARDIÈRE.

(*A suivre.*)